1907

BIBLIOTECA DELLA R. CASA
IN NAPOLI

N.° d'inventario 917 989
Sala Grande
Scansia 12 Palchetto 8 stq
N.° d'ord. 1 4

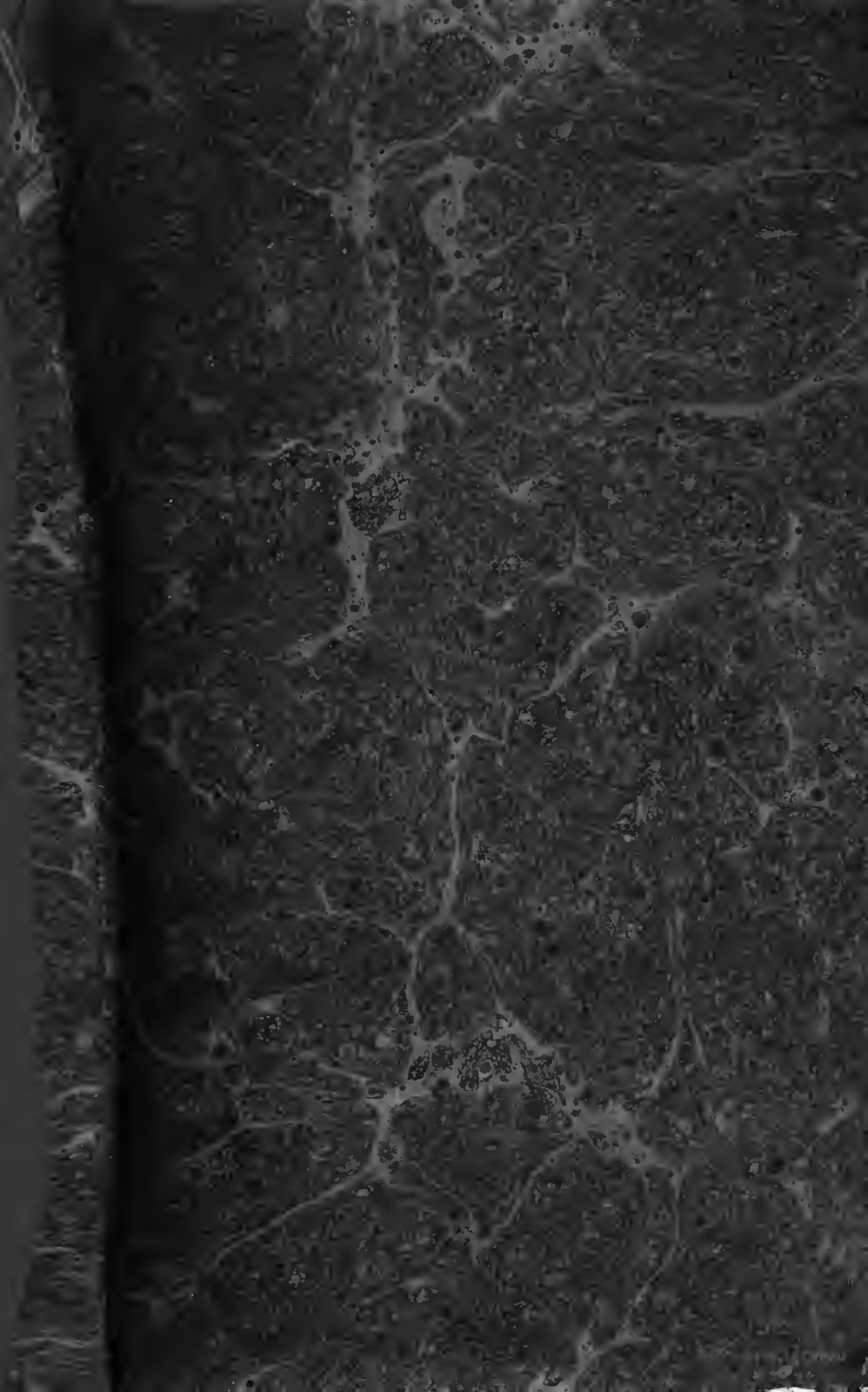

43. 5. 16.

Polon. KVI 314

CÉRÉMONIES

ET

COUTUMES RELIGIEUSES

DE

TOUS LES PEUPLES

DU MONDE.

TOME QUATRIÈME.

CET OUVRAGE SE TROUVE

AU BUREAU DU LAVATER, RUE DES MARAIS,
FAUBOURG ST.-GERMAIN.

DE L'IMPRIMERIE DE PRUDHOMME FILS.

582110

CÉRÉMONIES

ET

COUTUMES RELIGIEUSES

DE

TOUS LES PEUPLES

DU MONDE.

REPRESENTÉES PAR DES FIGURES DESSINÉES DE LA MAIN

DE BERNARD PICART;

AVEC DES EXPLICATIONS HISTORIQUES ET DES DISSERTATIONS CURIEUSES.

NOUVELLE ÉDITION,

ENTIÈREMENT CONFORME A CELLE DE HOLLANDE,

Corrigée; augmentée de notes curieuses; du cérémonial de la procession d'Aix, etc.; de la description de certaines messes singulières; d'une dissertation complète sur l'origine de la Franc-Maçonnerie, et sur le culte du Feu; d'articles supplémentaires sur les Sectes qui ont pris naissance depuis 1723, et qui existent soit en Europe, soit dans les États-Unis de l'Amérique; de dissertations nouvelles sur le culte et les cérémonies de plusieurs peuples de l'Asie et de l'Afrique; de la description des usages religieux des diverses Nations qui habitent l'Océan pacifique et le continent de la Nouvelle-Hollande; de tous les renseignemens que les voyageurs du dix-huitième siècle nous ont donnés sur la religion des Peuples qu'ils ont connus les premiers, ou qu'ils nous ont mieux fait connaître; enfin d'une dissertation sur la conformité générale, etc., etc.; avec plusieurs planches nouvelles.

TOME QUATRIÈME.

CÉRÉMONIES DES ANGLICANS, DES QUAKERS, DES ANABAPTISTES, etc.

PARIS.

L. PRUDHOMME, Editeur.

M. DCCC. VIII.

AVERTISSEMENT.

Ce volume contient tout ce qui concerne le culte des Anglicans et des Presbytériens, les dogmes et les usages religieux des Quakers, des Anabaptistes, des frères Polonois, des Pietistes; ceux de plusieurs sectes moins étendues que celles-là, et plus ou moins cachées en Angleterre, en Hollande, et même ailleurs; les pratiques extravagantes de quelques fanatiques de notre siècle; et enfin quelques opinions qui n'ont point formé de secte dans la religion, mais qui ne doivent pas être oubliées, ne fut-ce que pour se garantir de leur poison. Il semble que, pour éviter le mal il faut le connaître: mais quand, après l'avoir connu, on se trouve en état de le faire connaître aux autres, je crois qu'on ne doit le faire paraître ni plus affreux, ni plus odieux, ni plus redoutable qu'il n'est en effet. Pour éviter ces excès, je tâcherai de finir de la manière que j'ai commencé: je me tiendrai jusqu'à la fin le plus près qu'il me sera possible des auteurs nés et élevés dans les sectes dont je dois encore décrire les dogmes et les usages. Si je manque de rendre justice à chaque parti, je prie le lecteur de me pardonner cette faute: elle est involontaire, et l'effet de cette faiblesse où l'humanité se décèle. Je reconnais avec toute la sincérité possible que le devoir le plus essentiel d'un auteur chrétien, c'est d'être vrai dans ses discours et dans ses écrits, impartial envers les ennemis de la religion, retenu dans les jugemens qu'il porte sur leurs opinions, et toujours en garde contre cette dangereuse prévention que nous inspirent la naissance et l'éducation, le pays où nous vivons, et les habitudes que nous contractons. Quelle gloire pour ceux qui écrivent dans une religion si digne de Dieu et de l'homme s'ils écrivaient toujours suivant ces principes! Leurs ouvrages serviraient à nous éclairer, et tout au contraire les préjugés dont ils sont remplis nous aveuglent. Le Christianisme, qu'ils croient bien défendu par les disputes et les

controverses, serait une religion de pratique : au lieu qu'il n'est guères dans l'esprit des hommes qu'une religion de spéculation.

Il a été impossible de renfermer la religion des Mahométans dans ce volume, et d'ailleurs il est comme nécessaire de les isoler. Il serait peut-être odieux de les mettre avec les Chrétiens, et il y aurait eu de l'injustice à les ranger auprès des nations Idolâtres. Leurs cérémonies religieuses feront l'objet du volume suivant.

VIme. DISSERTATION,

Où l'on traite de la Religion des Anglicans ou Episcopaux.

JE vais donner dans cette dissertation une idée de l'établissement de la réformation Anglicane; c'est-à-dire, d'une de ces révolutions extraordinaires où les commencemens semblent méprisables, et n'ont presqu'aucune liaison avec les grandes choses qu'ils produisent; où ceux qui sont les principaux agens paraissent dépouillés de leur liberté, et sont forcés de suivre contre leur gré une direction infiniment supérieure aux forces humaines : où, pour tout dire enfin, le grand moteur de la révolution ruine malgré lui et sans le prévoir une religion dont il vient d'être (*a*) déclaré le défenseur, et qu'il affecte même de maintenir par le fer et par le feu, dans le fort de sa rébellion contre le chef de l'église, vicaire de J. C. sur la terre. Telle a été la conduite de Henri VIII, prince violent dans ses desirs, emporté dans ses passions, impétueux dans ses volontés, absolu dans ses projets, inconstant dans ses idées. Ses irrégularités dans le schisme qu'il a commencé ont fait croire qu'il était entraîné par une espèce de fougue, plutôt que par un zèle (*b*) éclairé dans les intérêts de sa religion.

Ce fameux schisme, ou pour me servir de termes plus doux et plus agréables aux Protestans, cette réformation célèbre, qui a fait une brèche irréparable à l'Église Catholique, et qui, néanmoins, j'ose le dire sans vouloir choquer celle-ci, a produit cette liberté de penser qui répand aujourd'hui sa lumière sur toute l'Europe, commença par un scrupule de conscience de Henri VIII, sur son mariage avec Catherine d'Arragon, veuve du prince Artus son frère. Que ce scrupule ait été bien ou mal fondé, c'est ce que je ne veux point examiner. Il suffit de remarquer qu'une passion violente du roi d'Angleterre pour Anne de Boulein fit naître, ou (*c*) réveilla le scrupule. On veut aussi que les intrigues et quelques mécontentemens particuliers (*d*) du cardinal Volsey aient aidé à persuader au roi

(*a*) Il reçut ce titre du Pape Léon X, comme une récompense du zèle qu'il avait témoigné pour l'Eglise catholique en écrivant un livre de controverse contre Luther. Selon Burnet, Henri VIII eut assez de vanité pour s'imaginer que le Saint-Esprit l'avait éclairé dans cette composition. Voyez la préface de l'*Hist. de la Réform. d'Angleterre.*

(*b*) Il avait marqué un extrême dévouement aux volontés des Papes et à leurs décisions. Ce n'est pas qu'il manquât de lumières, puisqu'il avait assez bien étudié pour ce tems-là. Le Père d'Orléans dit de lui « que chacun reconnut en lui plus de science que n'en ont d'ordinaire » ceux mêmes de ce rang qui ont étudié ». *Hist. des Révol. d'Angleterre.* L. VIII.

(*c*) Selon Burnet et autres auteurs protestans, le scrupule avait commencé du vivant même de Henri VII, malgré la dispense de Jules II, qui aurait dû calmer la conscience de ce prince, et celle de son fils Henri VIII; mais d'autres historiens en parlent bien différemment. Voy. le P. d'Orléans, *ubi sup.*, qui pose pour principe du divorce la grande aversion de Henri VIII pour Catherine d'Arragon.

(*d*) Le P. d'Orléans traite mal Volsey à cette occasion,

l'*invalidité* de son mariage. Quoi qu'il en soit, on poursuivit le divorce à Rome, mais, avant que d'en venir là, on prépara les choses par des consultations qu'on fit des évêques d'Angleterre sur cette affaire, et l'on chercha, nous dit-on, des ménagemens pour mettre à couvert l'autorité du Pape dans une circonstance si délicate. On trouva bientôt que la bulle de dispense en faveur du mariage de Henri VIII, avait été obtenue par surprise, cette découverte ne sembla nullement contraire au respect qu'on doit à l'infaillibilité du Pape : parce que, selon le droit canon, si les Papes ont été surpris en quelque chose, et si l'on obtient des bulles sur quelque faux exposé, la bulle peut être annulée sans choquer l'infaillibilité du pontife. Tels sont les moyens imaginés pour le mettre à couvert des fautes et des abus qu'on a trouvés dans plusieurs bulles ; abus qui ont souvent effrayé (*a*) la conscience des Chrétiens.

Les mesures étant prises de la manière que je viens de dire, on s'adressa au Pape (Clément VII), et d'abord l'on en tira ce que la politique et son (*b*) état pouvaient exiger de lui. Dans les premiers tems du christianisme où la sincérité toute seule était en droit de plaider pour ou contre les cas douteux, on n'aurait employé ni ruses, ni délais, ni restrictions : mais aussi le christianisme était alors semblable à l'enfance de l'homme, et, comme lui il a acquis les ruses et l'artifice avec les forces et l'expérience. La faiblesse et la simplicité de l'enfance ayant disparu, il s'est présenté avec une puissance presqu'invincible et un courage presque divin, qui a fait trembler l'infidèle et l'hérétique, et souvent aussi le fidèle et l'orthodoxe. Mais qu'on ne s'y trompe pas, dans cet état de vigueur, que j'oserais presque appeler la *virilité du christianisme*; les passions ont éclaté toutes seules. La politique a gouverné la religion, et les hommes ont été conduits aux autels par d'autres hommes puissans en paroles, subtiles et artificieux, qui leur ont appris à servir Dieu avec adresse, en l'honneur et pour le profit de leurs conducteurs, et qui ont fait valoir leurs intérêts particuliers, comme autant d'actes religieux. Mais revenons de cette petite digression au divorce de Henri VIII. D'abord l'affaire avait semblé devoir prendre un tour favorable aux vues de ce monarque, quand, après beaucoup de subtilités affectées, et diverses (*c*) difficultés que la crainte et la ruse mirent en œuvre, Clément se déclara tout d'un coup pour (*d*) l'Empereur alors maître de l'Italie, et garda peu de mesure avec l'Angleterre. Il faut avouer aussi que Charles-Quint effraya le Pape par ses menaces, et que cela contribua beaucoup à cette politique incertaine du Pontife, qui promettait tout, même avec ser-

---

(*a*) Par exemple, les abus des indulgences, sur quoi l'on peut voir ce que Thiers rapporte dans son ouvrage contre les superstitions qui se sont glissées dans les sacremens.

(*b*) Charles V le retenait en prison. Knight, envoyé à Rome pour le divorce, fit tenir sa commission au Pape prisonnier, lequel répondit favorablement. Échappé de prison, il accorda la dispense pour le divorce, après avoir essayé de traîner l'affaire, et y ajouta quelques restrictions qu'on peut lire dans les historiens.

(*c*) La plus grande, et qui commença la rupture, fut le refus de communiquer au conseil du roi la bulle de dispense, que Campegge, légat du Pape, eut ordre de ne point relâcher, et même de brûler, après que le roi et le cardinal Volsey l'auraient vue. Ces démarches du Pape étaient l'effet de ses négociations avec l'Empereur.

(*d*) M. de Rapin dit, « que François Ier., en négligeant d'envoyer du secours à Lautrec, » son général en Italie, fut cause du tour que prit l'affaire du divorce, puisque, par-là, il » donna lieu au Pape de se tourner du côté de l'empereur ». *Hist. d'Angleterre*. L. XV. Belle matière à réflexion sur les vues bornées de la politique.

ment, nous dit-on, sans penser à tenir ses engagemens, lorsqu'ils menaçaient son autorité : tant il est vrai que le devoir est obligé de plier sous la politique, et que, pour être les successeurs des Apôtres, on n'est pourtant pas revêtu de la simplicité apostolique.

L'espérance de réussir auprès du Pape étant à peu près perdue, le roi, peu satisfait de sa Sainteté, résolut de pousser son divorce devant les légats apostoliques, Campegge et Volsey; mais le Pape, livré à l'Empereur par la crainte et par des vues intéressées, évoqua la cause de Henri VIII à Rome, annula le pouvoir donné aux légats pour le juger, et cita le roi et la reine (Catherine) à Rome. Anne de Boulein reparut alors à la cour : elle en avait été éloignée pendant la poursuite du divorce devant les légats. Cranmer, qui dans la suite fut un des principaux instrumens de la réformation anglicane commença aussi à se faire connaître par l'expédient qu'il imagina de consulter les savans et les universités de l'Europe touchant le divorce. Ce tour fut assez favorable à Henri VIII. Quelques auteurs catholiques ont écrit que les angelots d'Angleterre (c'était une monnaie de ce tems-là) contribuèrent beaucoup à gagner des suffrages (*a*) à la cause de ce prince. Ces fameuses consultations, où, (*b*) selon Burnet, les réformateurs d'Allemagne *se déclarèrent contre lui à l'égard du fait, encore qu'ils eussent prononcé en sa faveur à l'égard du droit . . . . parce qu'ils montraient la franchise, la bonne foi et la conscience des tems apostoliques;* ces consultations, dis-je, furent suivies d'une nouvelle tentative de la part de Henri à la cour de Rome. Il fit écrire au Pape en termes très-forts, par lesquels on faisait connaître à S. S. *que, faute d'une prompte satisfaction, l'on chercherait un remède ailleurs, mais qu'on n'en viendrait point aux extrémités, tant que l'on verrait quelque chose à espérer de la justice du Pape.* La réponse de Clément ne satisfit point du tout. Henri commença alors à défendre à ses sujets de tirer de la cour de Rome des expéditions contraires à son autorité. Il résolut en même tems de faire écrire en faveur de son divorce : mais, sur les raisons établies pour et contre, il faut renvoyer aux historiens des deux partis, ou du moins à ce que Burnet a recueilli sur cette matière (*c*).

Le roi communiqua au Parlement ce qui avait été écrit et décidé en sa faveur. Ensuite il s'adressa à l'assemblée du clergé, qui jugea que le mariage du roi avec Catherine n'était pas valable, et que la dispense donnée par Jules II n'avait point de force. Depuis cela, l'autorité du Saint Siége alla en décadence en Angleterre. Le clergé de la province de Cantorbéry fit le premier pas contre le Pape, en reconnaissant le roi *chef souverain et protecteur de l'Eglise et des ecclésiastiques d'Angleterre.* Quelque tems après, le Parlement retrancha le droit des annates, tribut odieux établi à toute rigueur sur les bénéfices, dont la cour de Rome ne donnait les expéditions que par le moyen du tribut. En abolissant ces annates, le Parlement déclara que, si, faute de payer ce droit, le Pape refusait les bulles à ceux qui

---

(*a*) Les Universités d'Angleterre, nous dit Rapin, eurent de la peine à se rendre, parce qu'elles craignaient les suites du divorce, qui étaient la propagation du Luthéranisme, et l'avancement de Cranmer, Luthérien lui-même. On appelait alors *Luthériens* tous ceux qui étaient hérétiques. Selon les auteurs catholiques, on employa la violence et les intrigues pour gagner les suffrages des docteurs, on corrompit les autres par des présens.

(*b*) *Hist. de la Réform. d'Angl.* L. II, p. 229. Edit. d'Amst. 1687.

(*c*) Ubi sup. p. 254 et suiv.

seraient désignés évêques ou archevêques, « les premiers seraient sacrés » par un archevêque, et les autres par deux évêques au choix du roi, et » que cette consécration aurait autant de force que si le Pape l'avait ordonnée «. Néanmoins le Parlement réserva pour lors au Pape le vingtième de la première année du revenu des bénéfices, et fit cependant une clause « qui annulait toutes les censures et toutes les excommunications que la » cour de Rome lancerait contre le roi ou contre ses sujets, et défendait de » les mettre à exécution, ordonnant que, sans y avoir égard, on conti- » nuât toutes les fonctions ecclésiastiques et le service divin «.

Passons ici plusieurs circonstances qui précédèrent d'autres démarches plus éclatantes contre le pouvoir du Pape; comme quelques lettres entre le Pape et Henri, la citation de ce prince à Rome, le refus d'y envoyer un procureur, l'élévation de Cranmer (*a*) à l'archevêché de Cantorbéry, etc. Au mois de février 1533, les appels à la cour de Rome furent abrogés. Cranmer (*b*) cassa le mariage du roi et de Catherine d'Arragon, confirma au contraire celui de ce prince avec Anne de Boulein (*c*), et la nouvelle reine fut couronnée peu de jours après. Telle fut la décision d'une affaire qui coupa le nœud de l'union avec Rome; décision fondée au moins en apparence, sur des motifs de conscience et de religion, qui servirent si utilement ceux qui penchaient vers une réforme. Le Pape ne manqua pas de condamner ce qui s'était fait, et de casser la sentence de l'archevêque. Le roi lui-même fut menacé de l'excommunication; cependant on lui fixa un terme pour se repentir (*d*). Au lieu de cela, Henri appela de cet arrêt de la cour de Rome à un Concile général assemblé légitimement: mais cette action d'éclat n'ôta pas encore absolument l'espérance d'une réconciliation, à laquelle même l'inconstance des idées du roi d'Angleterre pouvait donner lieu (*e*). La France se portait pour médiatrice entre le Pape et le roi. Henri lui-même paraissait vouloir se soumettre au jugement des cardinaux, pourvu que la faction impériale fût exclue du Consistoire. D'autre côté, le Pape semblait être disposé à être favorable à Henri. En un mot, tout s'acheminait à une réunion, lorsque le parti impérial rompit toutes ces mesures en pénétrant le projet (*f*). Les cardinaux de cette faction animèrent si bien l'esprit du Pape, qu'il précipita cette sentence fatale qui confirmait le mariage de Henri et de Catherine, sous peine au roi d'encourir toutes les censures de l'Eglise. Cela se passa (*g*) deux jours avant l'arrivée d'un cour-

---

(*a*) Le Pape expédia les bulles qu'on avait demandées pour le nouvel archevêque, en dissimulant le chagrin que lui causait cette élévation; Cranmer avait de fortes liaisons avec les Luthériens, il avait fourni des armes à son roi contre l'autorité du Pape. Il marquait des dispositions à la réforme. Cet archevêque fut sacré au mois de mars 1533, et ses bulles, dit Burnet, furent les dernières qui parurent en Angleterre.

(*b*) Au mois de mai 1533.

(*c*) Henri VIII avait épousé Anne de Boulein à Calais. Un prêtre, nommé *Roland Lée*, fit la cérémonie du mariage. Les historiens catholiques disent que la bonne foi de ce prêtre fut surprise de la part de Henri, qui lui dit, « qu'il avait enfin gagné son procès à Rome, et que » le Pape, en déclarant son mariage nul avec Catherine, lui avait permis d'épouser une autre » femme, etc. ». Voy. le Continuateur de Fleuri, T. XXVII, p. 298.

(*d*) Jusqu'en septembre.

(*e*) C'est Burnet qui parle ici.

(*f*) « Il y avait des deux côtés des dispositions favorables, au moins pour continuer le » procès, dit le P. d'Orléans *ubi sup.*, si le parti d'Autriche n'eût précipité les choses.

(*g*) Le courrier qui venait d'Angleterre avait été retenu par le débordement des eaux. C'est là un de ces événemens qui sont au-dessus de la prévoyance humaine, et que le parti qu'ils favorisent regardent comme des miracles.

rier qui apportait la soumission du roi d'Angleterre que la médiation de la France avait procurée.

Fixons ici après Burnet la grande époque de l'abolition du pouvoir du Pape en Angleterre. Henri, joué à la Cour de Rome, ne garda plus de mesures avec elle. Comme depuis quelques années les fondemens de ce pouvoir étaient ébranlés par des disputes réitérées, il n'en trouva que plus de facilité à le détruire. Ce fut en 1534, au mois de mars, que les Anglais furent dispensés de l'obéissance rendue auparavant au saint Siége, et de cette soumission *plus servile que filiale* que le Pape exige. Un chef de l'Église est nécessaire, mais son autorité ne doit pas être excessive, et dégénérer en despotisme. Si cette autorité s'était contenue dans ses justes bornes; si, dans la pratique, elle n'avait pas souvent combattu la morale de J. C.; si le père nvait ajouté aux bons exemples l'instruction, avec un peu d'indulgeuce, et quelque compassion pour ses enfans, au lieu de leur montrer pour la moindre faute contre son autorité le fer et le feu, les roues et les gibets, Luther et Calvin n'auraient jamais troublé l'Église; les Pays-Bas lui seraient encore soumis; Henri VIII n'aurait point commencé de schisme, et les enfans qui restent encore au père commun des Chrétiens ne s'éleveraient pas de tems en tems contre lui, à l'imitation de ceux qui se sont révoltés. Après donc qu'on eut résolu de ne plus reconnaître le Pape qu'en qualité de simple évêque, dont le pouvoir devait être renfermé dans son diocèse, et que le Parlement se fut déclaré hautement contre sa puissance universelle, la plupart des savans et des docteurs écrivirent sur cette matière, et s'efforcèrent de faire connaître aux peuples la justice et les avantages de cette nouvelle opinion; jusques-là, que l'on affectait de leur annoncer dans les sermons que le Pape n'avait plus de pouvoir dans le royaume, et que son autorité était une véritable tyrannie. En fallait-il davantage pour achever de mettre en mouvement les esprits d'une nation toujours disposée à prendre parti pour ses biens et sa liberté (*a*)?

Ajoutons que rien n'est plus redoutable, ni plus capable de persuader et de prévenir le peuple, qu'un homme qui tonne en faveur de la liberté du haut d'une chaire, et se montre à lui armé de la parole de Dieu pour attaquer ou défendre les opinions qu'il a résolu de détruire ou de maintenir. Les suites de la résolution du Parlement contre le Pape, et de ses dispositions en faveur du roi furent que le clergé se soumit à lui, et commença à reconnaître que le droit de le convoquer appartenait au souverain; que les lois ecclésiastiques furent examinées de près; que les Hérétiques commencèrent à jouir du bénéfice qu'on accorde aux accusés en Angleterre, c'est-à-dire, d'être entendus et même élargis en donnant caution, etc.

Il se passa dans le même tems un événement qui fit grand tort à la religion catholique, et rendit encore plus odieux le clergé romain. C'est d'Élisabeth Barton, que je veux parler; c'était une religieuse de Kent, appelée communément la *Pierge de Kent*. Quand même on ne croirait pas absolument l'histoire des extases de cette fille, telle que les historiens protestans l'ont racontée, il y resterait en gros assez d'impostures pour nous convaincre qu'elle était également criminelle devant Dieu et devant les hommes. On rapporte que, la religieuse de Kent étant sujette à des vapeurs, des

(*a*) La nouvelle loi du Parlement contre le Pape soulageait le peuple, abolissait le trafic des indulgences, etc.

moines adroits mirent à profit cette maladie, et la convertirent en inspiration. Ils firent passer les folies de la religieuse pour des révélations du ciel, et l'aidèrent à contrefaire la prophétesse. La fraude se soutint très-bien pendant quelque tems ; mais elle fut enfin découverte, et finit aux dépens de la religieuse et des moines. Il est bien fâcheux pour les moines qu'on les ait accusés plus d'une fois et en plus d'un lieu de pareilles fraudes. N'oublions pas que les manéges de cette espèce se renouvellent de tems en tems (*a*), et ajoutons qu'il est difficile de ne pas chercher à se maintenir par des moyens illégitimes, quand on se défie ou de la force, ou de la justice de sa cause : mais le résultat de ces fraudes est presque toujours d'exciter l'indignation du public, et, pour peu que les peuples penchent vers les révolutions, de les y déterminer entièrement. Je passe ici toutes les oppositions que le clergé faisait encore au progrès de la nouvelle religion, les controverses qui animaient de plus en plus les esprits, les livres contenant les nouveaux dogmes, et les partisans de ces nouveaux dogmes brûlés par les ordres, ou du moins par la connivence du souverain. On avait insinué à Henri VIII que, pour mieux justifier sa conduite à l'égard de Rome, il devait redoubler son zèle pour la vieille religion, et d'ailleurs ce prince n'avait pas renoncé à la doctrine de l'Eglise catholique, en renonçant à l'autorité du Pape. Cependant la bible ayant été accordée enfin en langue vulgaire, malgré la résistance des moines et du clergé, on vit la nouvelle religion s'étendre par tout le royaume avec une rapidité étonnante, parce que l'on ne s'étudia plus qu'à mettre en opposition la conduite du vicaire avec la morale et la conduite du maître, la doctrine de la bible avec les pratiques des moines et des ecclésiastiques du tems. La lecture des livres sacrés étant devenue vulgaire, chacun voulut l'examiner et l'interpréter à sa mode. On y chercha avidement la censure de la doctrine qu'on voulait abandonner, et tout ce qui ne se trouvait pas assez clairement dans la bible fut taxé d'erreur : d'où s'ensuivit que la tradition fut condamnée, avec la plupart des décrets et des Conciles. Voilà comment Henri VIII, conduit par des gens qui, avec la *simple parole de Dieu*, ne laissaient pas que d'avoir en partage la politique du monde, et de savoir employer l'adresse du siècle *pour pêcher des hommes* (*b*), avança toujours vers cette réformation qu'il ne cherchait pas, dans son divorce avec Catherine.

En l'année 1536, l'assemblée du clergé anglican dressa divers articles sur la religion, qui furent ensuite corrigés par le roi lui-même en qualité de chef de son Eglise. Cette pièce ne fut néanmoins qu'une ébauche de la réformation, à laquelle les nouveaux *ouvriers évangéliques* ne travaillaient que pied à pied, à mesure qu'ils trouvaient quelque terrain à gagner : non qu'ils n'eussent bien résolu de se séparer entièrement des Catholiques ; mais il fallait céder encore à la religion du souverain. Si donc, en plusieurs occasions, ils ne se conduisirent pas selon la simplicité de J. C. et de ses apôtres ; si divers autres défauts sur lesquels je me tairai (c) nous ont prouvé

(*a*) Sans parler de ce que nous avons vu du Quiétisme charnel de la C., nous pouvons citer ici les miracles de l'abbé Pâris, et les convulsions de ses dévots ; les prophètes d'Angleterre et ceux des Cévènes, etc. Renvoyons cela à la suite de ce volume.

(*b*) Allusion à ce que J. C. dit à S. Pierre et aux Apôtres.

(*c*) Voyez-en le détail dans l'*Hist. des Variations des églises protestantes*, par Bossuet. L. VII.

que la nouvelle mission n'était pas une mission divine, on peut dire au moins qu'ils profitèrent habilement de la situation d'Henri VIII, qui, en renversant la puissance du Pape dans ses états, ne prévoyait nullement (*a*), ou ne voulait pas prévoir qu'il serait forcé de démentir la protestation solennelle qu'il avait faite auparavant de conserver la religion catholique dans son entier. Voici quelques preuves de ce qu'on avance.

Henri VIII avait appelé du Pape à un concile général. Qui pouvait assembler ce concile ! Était-ce le Pape ? On le récusait dans plusieurs États de la chrétienté : il était partie de Henri VIII. Était-ce le corps de l'Eglise, ou un accord général des princes Chrétiens qui pouvait procurer ce grand avantage ? L'Église était divisée, les partis étaient liés, les engagemens étaient déjà pris. Les princes se prévalaient de l'état des choses, les intérêts avaient changé, et chez les puissances déclarées en faveur des nouvelles opinions, l'*abaissement du Papisme* commençait d'être regardé comme une chose absolument nécessaire : mais moins pour adhérer au nouveau système de religion, que pour suivre celui de la politique du seizième siècle. L'appel au concile fut donc à peu près éludé de cette manière. Le clergé, en se déclarant contre celui de Mantoue, qui fut un préliminaire de celui de Trente, montra les inconvéniens des conciles généraux, et forma des (*b*) difficultés qui étaient insurmontables dans la conjoncture de de ces tems-là. L'intérêt et la politique se mêlèrent aussi à la suppression des couvents (*c*); suppression que l'on voulut justifier en étalant aux yeux du public toute la mauvaise conduite des moines et des religieuses. Le prétexte n'était que trop capable d'éblouir, et malheureusement, depuis plusieurs siècles, il y avait peu d'exceptions à faire. Pour gagner la noblesse, et lui mieux faire goûter ces changemens, on lui vendit à bas prix les terres des couvens supprimés : pour appaiser le peuple et surtout les pauvres, qui vivaient des distributions que leur faisaient souvent les moines et leurs abbés, on exigea des gentilshommes, rendus propriétaires des terres nouvellement confisquées, qu'ils continueraient de faire des libéralités aux pauvres, et de régaler le peuple. La suppression ne fut générale qu'en l'année 1539. Ceux qui savent quel est le dévouement des moines à Rome conviendront assez que l'on ne pouvait éviter d'en venir là, après avoir renoncé à reconnaître le Pape. La suppression fut suivie d'un nouveau règlement sur la religion, *qui fut*, nous dit Burnet, *le premier acte de primauté pur et simple* que Henri VIII, *ait jamais fait, ayant auparavant toujours agi de concert avec le clergé du Royaume*. Par le règlement, il était ordonné aux ecclésiastiques ayant charge d'ames d'annoncer aux peuples tous les dimanches, durant trois mois, comptés depuis le jour de la publi-

---

(*a*) On trouve dans Burnet, *Hist.*, etc. *ubi sup.* L. III, p. 507 et suiv., les jugemens qu'on fit de ces articles et de la situation du roi.

(*b*) On peut voir ces difficultés dans Burnet, *Hist.*, etc. L. III, p. 510 et 511. On y cite à cette occasion un passage de S. Grégoire de Nazianze contre les Conciles. Remarquez que les Protestans citent volontiers les Pères, lorsqu'ils y trouvent leur compte : il est vrai que les Catholiques en font de même à l'égard des Protestans. L'homme se trouve partout.

(*c*) Rapin Thoiras, L. XV, dit que « l'espérance de profiter de leurs biens ne contribua pas » peu à faire pousser à Henri cette affaire avec une extrême ardeur..... que le choix qu'il fit de » Cromwel fit assez comprendre quel était le but du roi, puisqu'il se servait du ministère d'un » homme qui n'était rien moins qu'ami des moines ». Pour que cette *œuvre* eût été véritablement *évangelique*, il aurait fallu employer des gens qui n'eussent cherché que la vérité, et non pas le désir de se venger.

cation, et ensuite deux fois par quartier, que l'autorité du Pape était nulle, illégitime, sans fondement dans la parole de Dieu, etc. On y avertissait du retranchement de plusieurs fêtes inutiles, on y attaquait les reliques, les images, les pèlerinages pour substituer à la place de ces pratiques religieuses les aumônes et l'observation des commandemens de Dieu. On exhortait les ecclésiastiques à enseigner au peuple l'oraison dominicale, le symbole, le décalogue, etc., en langue vulgaire. On leur recommandait la résidence dans leur diocèse, de vaquer avec soin aux fonctions d'un véritable pasteur, d'administrer les sacremens avec révérence, de vivre régulièrement, de s'abstenir du cabaret, etc. et de faire part de leurs revenus aux pauvres. Ces règlemens excitèrent quelques révoltes, que fomentèrent les ecclésiastiques et les moines, mécontens de la réforme qu'on leur prescrivait. Henri VIII se tira heureusement de ce mauvais pas, et n'ayant plus rien à ménager avec les ecclésiastiques et les autres partisans de la vieille religion, qui ne pouvaient que le craindre et le haïr, il n'abandonna pas ses premiers desseins. Loin de se désister de sa réforme, il se crut obligé de la poursuivre avec plus de vigueur qu'auparavant, pour abattre tout à fait par ce moyen les défenseurs de l'autorité du Pape, qui étaient devenus ses irréconciliables ennemis. Cela acheva la suppression des couvens, et fit découvrir, dit-on, un nombre prodigieux de fourberies dans le culte des reliques et des images. On nous parle surtout d'un certain crucifix de Boxley, surnommé la *statue de grace*. Il se courbait, se haussait, se baissait, branlait la tête, remuait les lèvres, roulait les yeux, fronçait les sourcils, selon les différens mouvemens qui l'agitaient. Les moines, toujours ingénieux, avaient habilement inventé dans leurs cellules tous les ressorts qui faisaient mouvoir le miraculeux crucifix, et cette pieuse industrie avait long-tems édifié les Anglais dévots, et porté de grands profits aux moines. Malheureusement un évêque de la nouvelle religion découvrit toute la mécanique de ces miracles. Une découverte tout aussi fâcheuse pour les moines de Hales, mit au jour une charlatanerie un peu moins subtile. Ces bons religieux montraient dans une fiole du sang de canard pour du sang de N. S: le verre de la fiole était épais d'un côté et fort transparent de l'autre. Quand on voulait tirer de l'argent de quelque dévot, on lui montrait le côté épais de la fiole, et on lui disait que ses péchés rendaient le sang invisible. Le dévot effrayé contribuait aussitôt pour racheter ses péchés, et se procurer ainsi la consolation de voir le prétendu sang de N. S. Nous serions privés de bien des miracles, si l'on avait pu pénétrer dans tous les ressorts de la plus grande partie de ceux des siècles passés; et vraisemblablement nos légendes diminueraient des trois quarts, si l'on en retranchait ce qu'une espèce de charlatanerie de religion a fait ajouter aux vrais miracles. Heureusement pour nous, on peut être bon Chrétien sans croire aveuglément aux légendes. Quand on réfléchit sur toutes les supercheries religieuses, on ne peut s'empêcher de dire comme Cicéron; *serait-il possible qu'un (a) devin ne se moquât pas de l'autre?* En effet un homme qui démontre gravement à une troupe de spectateurs le fuérite et la valeur

(a) *Miror quod non rideat haruspex, cum haruspicem viderit.* Cic. L. I. de Natu Deor. Je traduis le mot d'*haruspex*, au lieu de substituer ici un terme plus convenable au Christianisme; mais il vaut mieux laisser à chaque parti la liberté de remplacer ce mot par tel terme qui lui paraîtra convenir le mieux.

de quelques pratiques dont il sent l'inutilité, ne saurait guères s'empêcher de rire de la charlatanerie d'un autre homme, qu'il voit se donner comme lui beaucoup de peine, pour faire valoir à une semblable troupe de spectateurs certaines pratiques qui ne valent pas mieux que les siennes. La découverte des fraudes et des supercheries monacales ruina bientôt le culte des images et des reliques : on brûla le corps du saint archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket, ce zélé défenseur du privilége que les Papes s'attribuaient autrefois de règner sur les rois et les empereurs. On raya la fête et l'office de (*a*) de ce martyr de l'autorité suprême du Siège romain. On mit sa châsse en pièces, et l'on abattit (*b*) ses autels. (*c*) Henri VIII affecta peut-être d'outrager la mémoire de ce Saint, et de venger sur ses cendres la haine qu'il portait au Pape.

C'est ainsi que la conduite du roi d'Angleterre acheva de le rendre détestable à Rome. On l'accusa de faire la guerre à Dieu et aux Saints, on le compara aux plus méchans princes de l'antiquité. Enfin le Pape lança contre lui ses foudres, et prononça la terrible sentence de déposition, déclarant les sujets du roi déliés du serment de fidélité, etc. ; mais les foudres du vatican ne servirent qu'à augmenter la colère de Henri VIII, contre le pontife qui le foudroyait. Il tira de ses évêques une nouvelle déclaration qui traitait le Pape de tyran, et d'usurpateur de la puissance temporelle : il permit la lecture de la bible à toutes sortes de personnes, et ordonna que les ecclésiastiques eussent des bibles dans les églises, qu'ils exhortassent leurs paroissiens à cette lecture, et à la pratique des devoirs qu'elle prescrit. On voulut aussi que les ecclésiastiques représentassent les pèlerinages, les reliques, les images, les répétitions du chapelet et du rosaire, etc. comme des pratiques inutiles et superstitieuses. Cromwel, revêtu, d'une (*d*) charge qui le mettait à la tête de la réforme, commanda que l'on abattît les images, défendit de les honorer de cierges ou de chandelles : mais il fut permis d'en faire brûler en l'honneur du S. Sacrement et du crucifix. Les suffrages des Saints furent dès lors attaqués et ébranlés par l'ordre donné aux curés de négliger les *Ora pro nobis*, selon l'expression de Burnet (*e*). Néanmoins, Henri VIII, continuait de persécuter divers hérétiques, et surtout les sacramentaires qu'il haïssait.

Six nouveaux articles sur la religion, et fort opposés aux progrès de la (*f*) réforme furent proposés en 1539, ou en 1540, et passèrent enfin au

---

(*a*) Bossuet, *ubi sup.* L. VII, fait un parallèle ingénieux de ce Saint avec Thomas Cranmer. C'est aux lecteurs Catholiques et Protestans, libres de tout préjugé, à en faire l'examen.

(*b*) Le sieur de Chevr., auteur d'un *Abrégé chronologique de l'Hist. d'Angleterre*, par J. G. D. C. (de *Chevrières*), imprimé à Amsterdam en 1750, et, malheureusement pour lui, plus connu chez les épiciers que chez les savans, dit assez bien au sujet de S. Thomas Becket, » que sa disgrace vint après la décadence de cette même autorité apostolique dont la défense, » scellée de son sang, lui avait acquis la couronne du martyre, et toute la faveur du Ciel.

(*c*) Ce qu'il y eut de ridicule dans la conduite de Henri fut de faire ajourner le Saint devant son tribunal, et de le faire condamner ensuite comme criminel de lèse-majesté.

(*d*) Vicaire général et vice-gérent : Burn, *ubi sup.*, p. 416.

(*e*) Ubi sup. L. III, p. 585.

(*f*) C'est-à-dire une réforme postérieure, puisque le contenu de ces articles et ce qui les avait précédé était déjà une réforme. Voy. ce que dit Bossuet, *ubi sup.*, sur ces six articles. Rapin, *ubi sup.*, L. XV, rapporte qu'ils furent appelés le *Statut du Sang* ; que Gardiner, évêque de Winchester, en fut le véritable auteur ; mais que le véritable motif de Henri était

Parlement, qui leur donna force de loi, après l'approbation de Henri VIII. Ces articles sont connus dans l'histoire d'Angleterre sous le titre de *Loi pour empêcher la diversité d'opinions en certains articles de la religion chrétienne*. Voici en gros la substance de cette loi, *destinée*, y disait-on, à *rétablir l'union et à prévenir les malheurs de la discorde*. Elle ordonnait de croire et d'enseigner 1. Qu'après la consécration du pain et du vin, il ne reste dans le Sacrement aucune substance de ce pain et de ce vin, mais seulement le corps et le sang de J. C. sous ces enveloppes.

2. Que l'Écriture n'établit pas la nécessité absolue de la communion sous les deux espèces, et qu'on pouvait être sauvé sans la croire, puisque le corps et le sang de J. C. existent ensemble dans chaque espèce.

3. Que la loi de Dieu ne permet pas qu'on se marie après avoir reçu l'ordre de prêtrise.

4. Que, suivant cette même loi, il fallait garder le vœu de chasteté quand on l'avait fait.

5. Que l'on devait observer l'usage des messes particulières, comme fondé sur l'Écriture, etc.

6. Que la confession devait être retenue dans l'église, comme étant utile et nécessaire; mais sans la croire pourtant (*a*) d'une nécessité absolue. On décerna la peine de mort, la confiscation des biens, etc. contre ceux qui combattraient ces articles, principalement le premier, et l'on prit de grandes précautions pour les faire observer exactement. Cette loi intimida pour un tems (*b*) ceux qui voulaient perfectionner la réforme, et releva le courage des Catholiques Romains: mais elle n'empêcha pas que les premiers ne fissent toujours quelques progrès, et que les autres ne reçussent quelques mortifications, telles que furent la continuation des suppressions des abbayes et des couvens, la vente des terres qui avaient appartenu aux abbés et aux communautés religieuses, la suppression des chevaliers de S. Jean de Jérusalem en 1540, la permission donnée ou plutôt réitérée aux particuliers de lire la bible. On voit par-là que les réformateurs perdirent fort peu de terrain; mais ils eurent d'autre côté le malheur de perdre Cromwel (*c*) qui avait toujours marqué un zèle extraordinaire pour leur cause. Par la mort de ce ministre de Henri VIII, Cranmer se trouva l'unique appui de la réforme, contre Gardiner qui soutenait les Catholiques, et avait assez d'adresse pour profiter de l'inégalité de son souverain, favorable par intervalles aux Catholiques et aux Protestans. La fermeté que le roi avait témoignée auparavant était due à la force d'esprit de Cromwel.

Je trouve la lecture de la Bible établie dans toutes les églises d'une façon remarquable en (*d*) l'année 1542; et, peu de tems après, je trouve

---

de rendre « ses sujets tellement dépendans de lui, qu'il ne s'en trouvât presqu'aucun qui ne » fût exposé à de fâcheuses recherches. Ainsi, ajoute-t-il, les partisans du Pape et les ré- » formés étaient également sous sa main ». De cette manière, ne semblait-il pas s'attribuer l'infaillibilité dans les décisions, et se rendre le Pape de l'Angleterre?

(*a*) Voy. Burnet, *ubi sup.*, addit. p. 854.

(*b*) Elle fit perdre à Henri la confiance des Protestans d'Allemagne. Voy. Burnet, *ubi sup.* p. 630.

(*c*) Il avait été vice-gérent. Sa mort, dit Burnet, ralentit beaucoup les succès de la réformation. Ce ministre mourut pourtant Catholique, et il le déclara sur l'échafaud, avouant qu'*il avait été séduit*. Malgré cela, Burnet veut qu'il ne soit pas mort dans la communion des C. R., et prétend qu'au tems de la réformation, le mot de *Catholique* marquait *une opposition aux innovations de la Cour de Rome*. Comment accorder cela avec l'aveu dont je viens de parler?

(*d*) Voy. Burnet, *ubi sup.*, p. 705 et 733.

de nouveaux efforts, selon Burnet, de la part des Catholiques (*a*) Romains pour décréditer cette lecture, sous prétexte d'infidélité dans la version. Je dois remarquer aussi que, par un mandement que donna l'évêque *Bonner* à la fin de 1542, ou au commencement de l'an 1543, la lecture de la Bible était fort recommandée aux gens d'église, avec divers points importans de discipline concernant l'instruction des peuples, l'éducation des enfans, la bonne conduite des prêtres, l'observation des bienséances dans plusieurs pratiques établies depuis long-tems, ou introduites alors dans la religion. Ces bienséances regardaient principalement les sermons, et l'usage de représenter des farces et des comédies dans les églises. Il s'était glissé d'étranges abus dans la manière de prêcher, et l'on ne pouvait guères décider lequel l'emportait dans les sermons de ce siècle et des précédens, de l'ignorance, du mauvais goût, ou de la superstition. En général, ils ne valaient guères mieux que les ridicules (*b*) comédies de la conception, de la naissance et de la passion de J. C., et les farces composées sur divers événemens de sa vie, plutôt sans doute pour divertir grossièrement (*c*) nos ancêtres, que pour les familiariser avec les vérités salutaires de l'évangile. Les farces que *Bonner* condamne dans son mandement n'étaient pas tout à fait de cet ordre. Burnet nous dit : » que le dessein » avait été, au commencement (de la réformation), de jouer les déréglemens des moines.... et des ecclésiastiques qui tenaient pour la vieille » religion. Ces pièces ..... étaient en prose, et ressemblaient à des ballades ..... la représentation n'en valait pas mieux que la matière ..... » après avoir produit sur le théâtre les vices des moines et les désordres » des couvens, on y fit monter le service superstitieux de la vieille religion, » et ce spectacle plut au peuple, qui, se souvenant de la cruauté et de la » mauvaise vie de quelques ecclésiastiques, se divertit à leurs dépens, et » vit avec joie la superstition exposée à la raillerie publique .... Le clergé » (*d*) dit que cela ouvrait la porte à toutes sortes d'impiétés et à l'Athéïsme... » Les plus sages d'entre les réformateurs.... condamnaient ce procédé, ne » le trouvant point conforme au génie de la vraie religion. Pour les politiques ils appuyaient ces représentations de tout leur pouvoir ..... » et l'on croit assez que, joints aux femmes, aux enfans, à la populace, et aux dévots indiscrets, ils devaient former un gros parti. A l'égard de sermons, Burnet remarque judicieusement les défauts de ceux qui étaient alors

(*a*) On ne doit pas prendre en mauvaise part cette distinction. Je ne l'emploie que parce que les Anglais opposés à la vieille religion se donnaient aussi le nom de Catholiques.

(*b*) Les auteurs de l'*Histoire du Théâtre Français* ne veulent pas qu'on donne le nom de *Comédies* à ces poèmes faits en forme de dialogues sur les mystères de la religion, et récités en public sur un théâtre par une société de dévots, à la mode de leur siècle, lesquels prirent le nom de *Confrères de la Passion*. Voy. préface de l'*Hist. du Théâtre Français*, p. xj et xvj de la préface, Ed. d'Amsterd. 1735. Mais, puisqu'ils reconnaissent ces poèmes pour des *poèmes dramatiques*, récités de la manière que je viens de dire, que le lecteur juge de la différence qui se trouve entre ces poèmes et d'autres comédies. Pour moi je n'y en trouve point d'autre que le défaut d'unité, et la division par journées, qui, au lieu d'une seule comédie, en fait plusieurs sous différens titres.

(*c*) Et pour les *faire pleurer avec effusion de cœur*, s'il en faut croire les auteurs cités *ubi sup.*, p. xx. « Les épisodes burlesques, ajoutent-ils, qui accompagnaient des mystères si respectables, loin de distraire la dévotion, ne faisaient que l'augmenter : les discours comiques » des diables faisaient rire les spectateurs, mais les châtimens réservés aux scélérats les effrayaient ».

(*d*) Catholique. Dans une telle circonstance le clergé protestant n'aurait pas parlé comme cela.

en usage dans son pays, défauts qui ne régnaient pas moins ailleurs. « Avant la réformation, nous dit cet auteur, il y avait eu peu de sermons, » sinon durant le carême. Les prédications des jours de fêtes étaient plu- » tôt des panégyriques que toute autre chose..... mais, dans le carême, » les moines mendians, qui se faisaient principalement valoir dans ce tems » de jeûne et d'austérité, mettaient en usage toute leur éloquence pour » émouvoir le peuple. Leurs discours étaient passionnés, mais..... pleins » d'affectation... ils songeaient presqu'uniquement à faire admirer quel- » qu'ordonnance de l'église, ... et à attirer au couvent les aumônes et » les offrandes du peuple..... On louait les pélerinages et les indulgences, » on parait les châsses et les reliques des Saints. Mais on n'avait guères » soin de représenter au peuple..... l'excellence de la sainteté..... On » mêlait un si grand nombre de fables avec les vérités de la religion, qu'on » en paraissait ridicule. » Ceux qui avaient entrepris la réforme de la religion en Angleterre, travaillèrent à corriger ces défauts : ils s'appliquèrent à donner au peuple la connaissance des principes et des fondemens du christianisme. Ils envoyaient leurs prédicateurs partout le Royaume, sans les fixer à une église particulière. » Ils allaient, dit Burnet, de côté et d'au- » tre instruire le peuple, étant revêtus pour cela d'une permission du roi... » mais le royaume étant encore divisé sur les articles de la croyance, ... » le roi fit deux choses. 1. Il défendit aux ecclésiastiques de prêcher » sans sa permission, ou celle de l'ordinaire. 2. Il fit imprimer un livre » d'homilies, contenant et expliquant les évangiles et les épîtres de chaque » dimanche et de chaque fête. Ce livre était une paraphrase .... de ces » parties de l'écriture, desquelles on tirait les instructions nécessaires à la » conduite de la vie. On y joignit diverses exhortations, et de légères ex- » plications des difficultés les plus communes .... à quoi l'on joignit » aussi des sermons pour diverses occasions, comme les mariages, les » baptêmes, les enterremens, etc. .... et ces sermons étaient lus par des » ecclésiastiques qui n'avaient pas droit de prêcher .... et, comme les » prédicateurs furent bientôt accusés de passion et d'emportement, ... » le roi, accablé de plaintes ..... de l'un et de l'autre parti, ordonna » d'écrire et de lire les sermons. C'est-là l'origine de cette coutume *établie* » *chez les Anglois*, de lire les prédications ». L'auteur loue beaucoup cet usage, et l'on doit convenir qu'à plusieurs égards il est fort louable. Les discours destinés à être lus dans les églises, et que les Anglais appellent *lectures*, sont généralement plus solides et plus travaillés que les sermons ordinaires, du côté du jugement et de la raison. Nous en avons des preuves dans ceux de Tillotson, et de Clarck, etc. mais ces discours ont quelquefois trop de force pour les auditeurs du commun, et même pour beaucoup de gens élevés par leur éducation au-dessus du peuple, mais qui n'ont pas assez de capacité naturelle pour suivre de longs raisonnemens, ni assez d'exercice et d'habitude pour en pénétrer la justesse. Au contraire, l'éloquence est pour tout le monde; elle est capable d'émouvoir le savant et l'ignorant. La délicatesse de son art s'allie très-bien avec la simplicité du christianisme. Ses figures, bien employées, remuent les consciences, et rappellent aux devoirs de la religion. Les prophètes et les apôtres les ont eux-mêmes employées fort à propos. En un mot, le but de la véritable éloquence est d'instruire, de persuader et de réformer. Si la plupart des prédicateurs la détournent vers d'autres objets, comme, par exemple, à des disputes aigres et injurieuses, à des invectives contre les

ennemis de leur parti, à de faux raisonnemens où l'on conclut du particulier au général, pour rendre telle et telle communion de Chrétiens plus odieuse, ce sont des sophistes, et non pas des imitateurs des prophètes et des apôtres, qui n'ont jamais employé l'éloquence que pour mieux persuader la vérité au peuple.

La guerre des Écossais et des Anglais en 1542, et la victoire que remportèrent ceux-ci, donnèrent lieu à des commencemens (*a*) de réformation en Écosse. Les prisonniers Écossais prirent connaissance en Angleterre des changemens que le roi y faisait dans la religion et dans le clergé. Ils les goûtèrent, nous dit-on, ils emportèrent avec eux dans leur pays des semences de la nouvelle religion. Dans le même tems, le Parlement d'Angleterre fit une loi pour avancer la véritable religion (*b*), et pour abolir celle qui lui était opposée. Il en approuva une autre qui confirmait les six articles dont j'ai parlé ci-devant. Cette loi était une espèce de formulaire de foi, que l'on regardait alors comme conforme à la doctrine des Apôtres. Mais on verra par la suite que cette foi ne fut pas toujours à la mode. La loi disait, que les différends de religion autorisaient les séditieux à abuser de l'Écriture (*c*), à la corrompre dans les sermons et dans les (*d*) livres, à la profaner dans les comédies et (*e*) les chansons; que, pour prévenir cet inconvénient, il fallait dresser un formulaire de foi *qui fût conforme à la doctrine des Apôtres*. Pour cet effet, on interdisait une version de la Bible faite par un nommé Tindal, comme fausse, pernicieuse et erronée. On défendit de même tous les livres contraires aux six articles de 1540, sous peine d'amende et de prison pour ceux qui les garderaient. Cependant on y conservait l'usage des Bibles traduites par d'autres que ce Tindal, en retranchant, ajoute Burnet, les notes et les préfaces. Les ordonnances du roi étaient conformes aux catéchismes et autres livres d'instruction imprimés en Angleterre avant l'année 1540. Le Parlement y défendit aussi d'imprimer aucun livre de religion sans privilége, de faire des explications de la Bible dans des comédies, . . . d'expliquer publiquement les écritures sans la permission du roi ou de l'ordinaire. Il

---

(*a*) Voy. ci-après.

(*b*) C'est-à-dire *la véritable religion du parti d'alors*.

(*c*) La cause de ce désordre venait de ce qu'il y avait alors des prédicateurs de tout âge, de toute condition, et peu s'en faut que je ne dise de tout sexe. Ces gens, qui n'avaient pour toutes lumières qu'un zèle indiscret, interprétaient l'Écriture à leur fantaisie : cependant, avec leurs prétendues lumières, ils croyaient prêcher comme des Apôtres. S'agissait-il d'attaquer *Babylone et l'Antechrist*, les raisons coulaient de source. Nos Français réformés, leurs contemporains, avaient de même cette facilité admirable.

(*d*) Les livres étaient d'un caractère semblable aux sermons, c'est-à-dire, les livres que publiaient des gens sans lettres, et qui voulaient pourtant s'ériger en juges de la religion. Mais, du reste, et savans et ignorans portaient en ce tems-là l'aigreur jusques dans les titres de leurs livres, et nous en avons vu d'intitulés *la Chasse de la Bête Romaine*, *le Renversement de l'Idolâtrie Papistique*, *de la Marmite Papale*, etc.

(*e*) On trouve assez de fragmens de pareilles chansons dans divers vieux livres. Les Protestans de France sont tombés dans le même excès, et, souvent, ils y ont mêlé de violentes invectives, ou des traits piquans et satyriques contre l'Église Romaine et le Pape. La *vache à Colas*, qui parut au tems de Henri IV est de la façon d'un des principaux d'entr'eux, et même on la donne à Théodore de Bèze. Pour avoir quelqu'idée de ces chansons on n'a qu'à ouvrir seulement certains recueils de chansons spirituelles. Au reste, qu'on ne croie pas que les Protestans soient les seuls qui sont tombés dans cet excès. Les Catholiques Romains leur ont rendu le change. Les Jansénistes en ont fait de même aux Catholiques anti-Jansénistes, en chantant la constitution sur l'air du *Branle de Metz*. Voyez Mém. Histor. et Critiques an 1722. Long-tems auparavant, ils avaient reproché aux Catholiques leurs chansons spirituelles sur *l'air de daie dan daye*, et de *vous y perdez vos pas, Nicolas*.

permettait aux seigneurs, aux autres gentilshommes, à leurs femmes, et même aux marchands tenant maison et ménage, de lire la Bible. Aux autres, l'usage en était interdit : mais, pour celui des pseaumes, du *Pater*, du *Credo* et de l'*Ave* en Anglais, il était également permis à tous. On condamnait la première fois à une rétractation les ecclésiastiques qui enseignaient des choses contraires à cette ordonnance, la seconde fois à l'abjuration et à porter un fagot sur les épaules, pour marquer qu'ils avaient mérité le feu; et même on les condamnait à être brûlés, s'ils refusaient d'abjurer et de subir la peine de l'amende honorable : mais, à la troisième fois, on était brûlé sans miséricorde. A l'égard des séculiers, la peine de leur seconde récidive était la confiscation des biens et la prison perpétuelle. Quoique cette loi, dit Burnet, dût calmer la crainte de ceux qui pouvaient être poursuivis pour les nouvelles opinions, leurs alarmes ne furent pas entièrement dissipées, parce que le roi pouvait la révoquer à toute heure. Ils étaient à sa discrétion : disons mieux. Ils dépendaient de son inconstance : aussi furent-ils persécutés en 1543, parce que Henri réconcilié avec l'empereur par une ligue offensive et défensive contre la France, recommençait d'écouter les partisans de la vieille religion. Ceux-ci firent brûler quelques Protestans à Windsor, et s'il en faut croire Burnet, Cranmer lui-même, qui était le chef des (*a*) *professeurs dans la nouvelle science* (c'est ainsi qu'on appelait par dérision les principaux Protestans), manqua d'être perdu (*b*) par quelques intrigues de ses ennemis. Cependant Henri ne laissa pas que de favoriser les Protestans en une chose; c'est qu'il engagea le Parlement à ordonner « que les prières usitées dans les processions, et les » litanies fussent traduites en langue vulgaire. Ce règlement fut envoyé à » Cranmer, avec ordre de le faire recevoir dans sa province ». On vit même, peu de tems après, divers fauteurs de la réforme revêtus des premières dignités de la nouvelle Église d'Angleterre, tandis qu'en d'autres occasions, les anciens Catholiques continuaient pourtant de se maintenir contre ces réformateurs. Une (c) harangue du roi à son Parlement, représente naturellement les défauts des deux partis dans les matières de religion, et combien le désordre et le libertinage régnaient, sous le prétexte d'une *réformation évangélique*. A la vérité, les grandes révolutions ne sont jamais exemptes de ces désordres, et il n'y a que celles qui partent véritablement de la main de Dieu qui retiennent les hommes dans leurs devoirs.

On dit qu'à la paix faite entre la France et l'Angleterre, il fut convenu que dans l'un et dans l'autre royaume, la Messe (*d*) serait changée en communion. Quoi qu'il en soit, Henri continua dans (*e*) *ses saillies* contre les réformateurs et leurs adhérans. Plusieurs d'entreux furent brûlés. On renouvella le dessein de perdre l'archevêque de Cantorbéry, et, avec lui, on essaya de perdre la reine (Catherine Parr), protectrice des Protestans. Ces desseins manquèrent, et attirèrent, nous dit Burnet, l'aversion du roi sur les partisans de la vieille religion : mais peut-être serait-il revenu de cette aversion, s'il avait vécu plus long-tems. Les Protestans, et Burnet en

---

(*a*) Voy. Burnet, ubi sup. p. 759.
(*b*) Burnet, ubi sup. p. 765 à 766.
(*c*) En 1545.
(*d*) Rapin Thoiras, ubi sup. liv. XV. allégue des raisons pour prouver que ce projet n'est pas vraisemblable.
(*e*) C'est l'expression du traducteur de Burnet, ubi sup. p. 792.

particulier (*a*), ont tâché de justifier, ou tout au moins d'excuser la conduite de ce prince; les Catholiques au contraire n'ont rien négligé de ce qui pouvait la rendre odieuse (*b*). Les uns et les autres ont-ils été exempts de ce qu'on appelle *esprit de parti*? S'il est comme impossible à des écrivains de se dépouiller de cet esprit, c'est certainement dans les affaires de religion, où la coutume, l'éducation et les intérêts temporels dominent presque toujours. Quoi qu'il en soit, le caractère violent et fougueux de Henri VIII, ses variations fréquentes, et quelques autres circonstances de sa vie, dont la principale est la primatie ecclésiastique, ont donné des martyrs à l'une et à l'autre religion. On a débité qu'après la mort de ce prince, son corps s'ouvrit, et que les chiens léchèrent ce qui en sortit. L'accident était trop remarquable pour échapper aux réflexions des Catholiques zélés. Ils le regardèrent comme un accomplissement de la prédiction du moine Payton, qui avait menacé Henri (*c*) *que les chiens lécheraient son sang, comme ils avaient autrefois léché celui d'Achab.* Qu'on mette un (*d*) Protestant à la place, il aurait fait le même usage de la prétendue prédiction contre un Catholique persécuteur.

Sous Edouard VI, on vit le comte de Hartfort, oncle du roi, de la maison de *Seymour* ou *Saint-Maur*, élevé à la dignité de *Protecteur* du royaume, pendant la minorité du roi. Il fut le chef du parti qui voulait une réformation complète, et le chancelier celui du parti de la vieille religion (*e*). On commença par ordonner aux évêques de prendre de nouvelles commissions du roi. Ce règlement fut donné, dit-on, parce que la plupart des évêques étaient si fort attachés aux anciennes opinions, qu'il fallait nécessairement les dompter par la puissance arbitraire, qui, en cela, les traitait comme ses subdélégués, ne leur laissant leur dignité qu'autant qu'elle le trouverait bon. Dans la suite, on rétablit l'ancien usage de donner les évêchés à vie. Le zèle se ranima contre les images, et les deux partis plaidèrent vivement pour et contre dans leurs écrits: mais il était dit que le parti réformé aurait le dessus. La tolérance de Luther (*f*)

(*a*) Voy. Burnet, en divers endroits de son histoire, et surtout pag. 814 et suiv.

(*b*) Premièrement à l'égard de sa mort; quelques-uns ont dit qu'à sa mort, il donna des marques de désespoir, tandis que d'autres prétendent qu'il est mort bon Catholique. Burnet veut aussi, mais dans un autre sens que les auteurs Catholiques, qu'il soit mort dans la communion de ceux-ci, car, dit-il, ce prince crut toujours les opinions les plus extravagantes (selon celui qui parle) de l'Eglise Romaine, telles que sont la Transubstantiation, etc. Secondement, toute la conduite qu'il tint est, de l'aveu des auteurs des deux partis, mêlée de beaucoup de désordres, avec cette différence néanmoins que les Protestans voudraient bien l'en justifier, ainsi que je viens de le dire. Un de ces désordres fut la cruauté. Il fit impitoyablement mourir ses principaux ministres, entre autres Morus, dont la mort n'est guères admirée des Protestans, parce qu'il n'est pas de leurs martyrs; mais les Catholiques ménagent fort peu Henri sur l'article de la cruauté. Ils ne l'épargnent pas non plus sur cette suprématie ecclésiastique dont Henri était jaloux à l'excès, et à laquelle plusieurs réformateurs adhérèrent avec trop de complaisance, pour mieux parvenir à leur but. Bossuet, ubi sup., n'a rien oublié de ce qui pouvait rendre la réforme digne de censure et de mépris en cette occasion.

(*c*) En 1534, *Payton*, prêchant devant le roi, prit ces paroles pour texte. Voi. *Burnet.* L. II, ubi sup, p. 352.

(*d*) J'en donne pour preuves les histoires qu'on a publiées de quelques persécuteurs, et les châtimens de Dieu sur eux, recueillis avec tant de soin dans les ouvrages de Jurieu et de plusieurs autres Protestans.

(*e*) Le chancelier fut privé de sa charge peu de tems après, et le parti du Pape perdit beaucoup par cette disgrace. Voy. *Burnet.* ubi sup. L. IV. p. 59.

(*f*) La reine Elizabeth parut aussi disposée à favoriser les images, et ce n'était peut-être qu'une

pour ces monumens de religion, qui arrêtent *pieusement* les fidèles du commun, et suppléent au défaut de *spiritualité* qui ne se fait que trop sentir dans le peuple, cette tolérance, dis-je, ne fut pas suivie en Angleterre. Les obsèques de Henri VIII donnèrent lieu à l'examen des messes et des obits, qui ont eu pour première origine, selon Burnet (*a*), l'ancienne commémoration des morts qui se faisait à la communion, et *n'était*, ajoute-il, *qu'une simple cérémonie, dans laquelle on célébrait la mémoire de ceux qui étaient morts en la foi*. Selon lui, l'opinion des Millénaires, qui établissaient le règne temporel de J. C. sur la terre pendant mille ans, et celle de la résurrection des Saints qui devaient participer à ce règne temporel, donnèrent naissance aux prières que l'on commença de faire pour leur repos et pour leur prompte résurrection. L'opinion des Millénaires ayant perdu son crédit, les prières restèrent pourtant, et l'on trouva qu'elles étaient absolument nécessaires au bonheur des fidèles décédés; parce que l'on découvrit que, malgré la fidélité rendue à Dieu, autant que l'humanité le peut permettre, ils étaient punis après leur mort de plusieurs péchés dont ils ne s'étaient pas bien purifiés par la pénitence durant leur vie. Voilà à peu près la substance de ce que nous dit Burnet. Que la superstition se soit glissée dans ces fondations de messes, que l'avidité des moines et des ecclésiastiques y aient introduit beaucoup d'abus qui induisent en erreur les âmes foibles, et que, pour l'ordinaire, on ait fait de ces fondations un commerce auquel les Protestans ont appliqué un passage (*b*) de Cicéron : voilà ce que les plus zélés des Catholiques éclairés n'ont pu s'empêcher de reconnaître.

Il ne s'agit pas de donner des détails, ni de transcrire servilement tout ce que les deux partis ont écrit sur ces révolutions dans la religion : ainsi je passe rapidement sur les attaques que l'on faisait tous les jours, et coup sur coup aux commandemens de l'Église, et à des points de doctrine moins importans. Tantôt on criait contre l'extérieur du service religieux, et cela dégoutait tellement les novateurs qu'ils ne pouvaient plus supporter la parole de Dieu revêtue de la pompe mondaine : d'autres fois, on s'élevait contre l'intercession des Saints. On ne les rejetait pas absolument, mais cependant on commençait de régler leur puissance à la Calviniste. Le carême fut décrié par un nommé *Glasser*, dans la chaire de Saint Paul. Trois prélats, *Gardiner*, *Bonner*, *Tonstal*, et la princesse Marie à leur tête, faisaient les derniers efforts pour soutenir une religion chancelante, que Cranmer ne doutait pas qu'il ne renversât bientôt, avec le secours du protecteur, et l'autorité d'un jeune roi nourri dans les principes de la réforme : mais à cette réforme, s'opposait, selon Burnet, la grande ignorance du clergé, et une basse avarice qui lui faisait favoriser les abus, à cause du profit qu'il en retirait. C'est ainsi que, sans prétendre faire aucune application odieuse, dans certains pays, la bigoterie et la superstition, fondées premièrement sur l'ignorance des peuples, font à leur tour les

---

suite de son humeur, portée à l'éclat et à la magnificence. L'Anglais de Burnet exprime trop bien ce caractère pour ne pas le citer ici. » Elizabeth, dit-il, love state and some magnificence » in the Church, as wel as in every thing else. She thought that in her brother reign they had » stript it to much of external ornaments, etc.

(*a*) L. IV. ubi sup. p. 52

(*b*) *Tota res est inventa fallaciis aut ad quæstum, aut ad superstitionem, aut ad errorem.* *Cic.* Lib. de *Divinatione*.

plus solides fondemens du despotisme ecclésiastique. Si cette réflexion est juste, il n'est nullement surprenant que le clergé d'Angleterre, c'est-à-dire, celui qui s'opposait à la réforme, et faisait encore alors la plus considérable partie des ecclésiastiques du royaume, se soit si fort élevé contre le retranchement des abus. Vraisemblablement, s'ils avaient eu la complaisance de céder d'abord en certaines choses qui n'étaient point d'une nécessité absolue dans la religion; s'ils eussent souffert de bonne grace la diminution d'une autorité sans laquelle l'Église de Jésus-Christ peut se soutenir, et qui n'est nullement essentielle au Christianisme; ils auraient empêché les schismes; et la religion, déchirée par les factions, qui doivent leur accroissement à l'avarice et à l'ambition de quelques hommes, en serait plus respectée et mieux servie. Pour s'opposer donc à ce que l'on craignait de la part de ce *clergé ignorant et superstitieux*, les directeurs de la réforme, c'est-à-dire, le conseil d'Edouard VI, ordonnèrent une visite ecclésiastique dans tout le royaume, pendant laquelle, la juridiction des prélats fut suspendue : et, parce que les disputes du tems rendaient le peuple incertain dans sa croyance, parce que la chaire ne servait aux ecclésiastiques qu'à se réfuter les uns les autres; « on défendit . . . . . aux évêques de » prêcher hors de leurs siéges, et aux autres ecclésiastiques de prêcher » ailleurs que dans leurs églises . . . . c'était-là, continue Burnet, un bon » moyen pour distinguer les prédicateurs qui appuieraient la réformation, » d'avec ceux qui y seraient opposés, etc. ». On fit aussi un nouveau livre d'homilies sur diverses matières (*a*), principalement sur le salut, « pour » apprendre au peuple, nous dit Burnet, de quelle manière nous sommes » sauvés selon la doctrine de l'évangile », et lui ôter une confiance excessive qu'il avait aux prêtres, et aux pratiques qu'ils lui prescrivaient pour gagner le Ciel. C'est encore ici un de ces excès où les ecclésiastiques se sont oubliés, pour avoir trop écouté leur intérêt temporel, en quoi ils ont été regardés par les sectateurs des nouvelles opinions (*b*) comme des charlatans, qui se vantent d'avoir le secret de guérir les maux les plus incurables, moyennant que l'on paie cher leurs recettes. La plus grande partie des règlemens et des changemens faits à la religion sous Henri VIII, conformément aux idées des réformateurs, fut renouvelée en même tems. Images (*c*), crucifix dans les églises, jet d'eau bénite dans les maisons et sur les lits, pour se préserver du démon, cierges allumés pour le chasser, son des cloches pour l'éloigner et le renvoyer dans sa véritable demeure, vœux et pèlerinages, en un mot toutes les pratiques que Henri VIII avait

---

(*a*) Gardiner et Bonner s'opposèrent de toute leur force aux homilies et aux mandemens des visiteurs. Voy. Burnet, L. IV. p. 82. et suiv.

(*b*) Voici ce que dit Burnet en Anglais » the greatest part of ignorant commons seemed to » consider their Priests as a sort of people who had such secret trick of saving their souls as » mountebanks pretend in the curing of diseases, and that there wasnothing to be done, but to » leave themselves in their hands etc.

(*c*) Les superstitieux, entre ceux qui suivaient les nouvelles opinions, remarquèrent, que, le même jour qu'on détruisit les images dans Londres, les Anglais gagnèrent la bataille de Pinkey sur les Écossais. Cette bataille se donna le 10 Sept. 1547. Les Écossais étaient encore pour la plupart zélés Catholiques, les Anglais au contraire s'éloignaient de plus en plus de l'Église Catholique : preuve manifeste, selon ces derniers, (les Anglais) que Dieu combattait pour eux. » Burnet dit très-bien à ce sujet. « It is common to all men to magnify great events, when they » make for them, but if they are against them, they turn it off by this, that god's ways are not » to be found out.

ébranlées furent abattues sous Edouard VI. Néanmoins on en laissa quelques autres que l'on ne voulut, ou qu'on n'osa pas absolument abolir, ou que la réforme ne crut pas devoir trouver mauvaises. Telles furent les *prières modifiées* pour les ames des défunts, « où l'on demandait à Dieu la » grace (*a*) que ces ames et ceux qui prieraient pour elles pussent au jour » du jugement entrer ensemble dans le repos éternel en corps et en ame ».

Par les règlemens du même conseil, dont la plus grande partie était dévouée aux desseins de ceux qui voulaient réformer, les évêques eurent ordre de prêcher au moins quatre fois par an dans leur diocèse, en quoi ils étaient encore bien éloignés des évêques des premiers siècles. Ces règlemens leur recommandaient aussi de ne recevoir pour pasteurs que des personnes vertueuses et capables de bien prêcher; de ne conférer les ordres qu'à des gens de probité, dont les lumières pussent éclairer l'église qu'ils devaient conduire. Mais, dans la suite, la réforme s'est bien relâchée sur cet article, de même que sur plusieurs autres. Elle a eu des pasteurs vicieux, livrés aux passions, ignorans, de mauvais exemples, comme ceux dont elle a prétendu reprocher et dont elle reproche encore tous les jours la conduite aux Catholiques. Le seul moyen de porter quelque remède à ce mal dans toutes les communions chrétiennes, au défaut d'une vraie connaissance de la *vocation intérieure*, connaissance qui n'appartenait qu'à J. C. et à ses Apôtres (*b*), c'est de choisir ceux qui paraissent les meilleurs sujets, et qui semblen appelés à servir l'Eglise; d'examiner avec jugement les certificats et les recommandations dont ils sont munis, et qu'on accorde trop facilement aux instances des parens et des amis des *candidats* (*c*). C'est de commettre l'examen de ces *candidats* à des personnes capables d'examiner : c'est de ne pas faire de la charge pastorale une *batterie* contre les opinions (même contre les plus tolérables) des partis contraires, et c'est enfin de ne pas donner cette charge comme un *gagne-pain* à des personnes mal élevées, de la plus vile extraction, et qui ne savent qu'assembler sans choix un tas de paroles mêlées de quelques figures de rhétorique, au moyen desquelles ils *babillent* deux heures devant deux mille auditeurs, qui reçoivent cela comme la parole de Dieu toute simple. Mais continuons de rapporter les usages corrigés ou établis par la Réforme. Le conseil d'Édouard ordonna la prière générale avant le sermon. Burnet montre qu'elle était en usage *du tems du règne des Papes et sous le roi Henri VII*. » Le *Prédicateur*, » ajoute-t-il, ayant lu son texte, et ayant fait la division, exhortait ses au» diteurs à se jeter à genoux, et leur marquait ce qu'ils devaient demau» der à Dieu ou aux Saints; et c'était alors que chacun disait son chapelet, » le pasteur comme le laïque . . . . Henri VIII effaça (de la prière) les » noms du Pape et des cardinaux, . . . y fit mettre le sien avec la qualité » de souverain chef, afin que le peuple s'y accoutumât, et respectât da» vantage un titre que les conducteurs spirituels avaient toujours à la » bouche. » Cranmer, après avoir fait révoquer les six articles dont on a

---

(*a*) Avant la réforme d'Édouard, ou plutôt de son conseil, on priait *pour les ames des trépassés qui attendent la miséricorde de Dieu*, et les fideles de ce tems-là lui demandaient d'*accorder aux ames la grace de sa présence en considération de ces prières*. Voy. Burnet, ubi sup. L. IV. p. 69.

(*b*) Voy. ce que dit Burnet, ubi sup. L. IV. p. 68. et 69.

(*c*) Je me sers ici de ce terme, parce qu'on le donne ordinairement chez les Protestans à ceux qui se présentent pour être *proposans ou ministres*.

parlé (*a*), et contribué aussi à faire annuler les ordonnances contre les Lollars, c'est-à-dire, contre les préeurseurs d'une réformation qui adoptait une bonne partie de leurs opinions, contribua pour lors aussi à faire tomber les messes privées, qui, comme bien d'autres choses, n'avaient que trop dégénéré en pratiques superstitieuses, par l'avarice, et souvent aussi par la pauvreté des prêtres des derniers siècles. Burnet, comme protestant, donne la généalogie de ces (*b*) messes à la protestante. Le rétablissement de la communion sous les deux espèces, par une ordonnance du Parlement donnée à la fin de l'année 1547, qui voulut aussi que le prêtre et le peuple communiassent également, et que la communion fût accordée à ceux qui la demanderaient avec la dévotion convenable; cette ordonnance, dis-je, causa la chûte des messes privées. Le Parlement voulut aussi que, la veille de la célébration du mystère, chaque curé fît une exhortation à ses paroissiens, et leur expliquât les avantages du sacrement reçu avec de pieuses dispositions, et le danger auquel s'exposent ceux qui le profanent par l'impénitence. C'est-là cette exhortation que les réformés Calvinistes vont entendre le samedi, veille du dimanche de leur communion, et qu'ils appellent *Sermon de préparation*.

Dans ce même tems, le marquis de Northampton se prévalut de l'exemple tout récent de Henri VIII, en se mariant publiquement avec une seconde femme, du vivant d'une autre dont il s'était de lui-même séparé pour adultère. L'affaire avait été examinée auparavant sous Henri VIII, mais elle n'avait pas été décidée. On la remit à l'examen sous le règne d'Édouard, et cependant le marquis impatient se remaria sans attendre la décision. Cette démarche étant faite, il chercha de quoi se justifier, dans la crainte de pécher contre les lois de la chasteté. Il allégua donc pour premier motif le feu de l'incontinence, ce feu qui brûle également le Catholique et le Protestant, car les faibles de l'humanité se trouvent dans toutes les religions. Parlons plus sérieusement : cette raison, qui peut-être n'aurait pas eu toute seule l'approbation du parti, fut heureusement soutenue des preuves que l'on prétendit trouver dans l'antiquité en faveur du second mariage de ce marquis : ainsi la réforme décida pour lui. Une décision si avantageuse à la conscience, ou plutôt si favorable à la plus ingénieuse, et la plus impétueuse en même tems de toutes les passions humaines, ne doit nullement surprendre, dans un siècle où prêtres et moines couraient au mariage, pour se délivrer, disaient-ils, du poids d'une continence forcée. Or, dans le besoin que chaque réformateur sentait en soi de se marier, pouvait-on refuser de décider en faveur des besoins des autres ? On avait bien décidé quelques années auparavant de la (*c*) bigamie d'un prince Allemand.

En l'année 1548, la fête de la Chandeleur, le jour des Cendres, le Carême et les Rameaux, avec quelques cérémonies de la Semaine Sainte passèrent par l'examen des réformateurs, et le résultat de l'examen fut la suppression des chandelles à la première, des Cendres à l'autre, des rameaux au jour de Pâques fleuries, de l'Adoration de la Croix au vendredi.

(*a*) Ubi sup. p. 11.
(*b*) Ubi. sup. L. IV. p. 98.
(*a*) Le Landgrave de Hesse. Voy. *Cérém. Relig. des Protestans.*

On porta le dernier coup aux images en achevant de les abolir entièrement. Comme les dissertations de ce recueil sont principalement destinées à la description des usages et des cérémonies de religion, il est nécessaire de décrire ici ceux dont nous parle Burnet à l'occasion des images, lesquels étaient véritablement superstitieux, pour ne rien dire de pis. « Il est » certain, nous dit-il, que quelques images causaient un véritable scandale, » comme, par exemple, celle de la Sainte Trinité. La coutume était que, » le jour des Innocens, un enfant, élu pour évêque par ses camarades, » faisait brûler de l'encens devant cette image : ce qui insinue que l'encense- » ment se pratiquait en d'autres jours d'une manière plus sérieuse, et par » l'évêque lui-même, s'il était présent. C'était déjà un abus grossier que » de vouloir représenter un mystère tout-à-fait incompréhensible : mais la » manière . . . . . n'était pas moins condamnable . . . . . à en juger par » les estampes qui nous en restent. Dieu le père y paraissait sous la forme » d'un vieillard, avec une triple couronne et des rayons autour de la tête; » le fils était de l'autre côté, sous la représentation d'un jeune homme, » ayant le visage environné de rayons et la tête ornée d'une simple cou- » ronne. La Vierge Marie était assise entre eux deux, et le Saint-Esprit se » déployait au-dessus d'elle sous l'image d'une colombe. Cette . . . . re- » présentation subsiste encore dans un livre d'heures . . . . . à l'usage de » Salisbury, imprimé en 1526 . . . . . Il semblait qu'en donnant » place à la Sainte Vierge entre les personnes de la T. S. Trinité, on eût » dessein de renouveler son . . . . Assomption à la nature divine, laquelle » a été crue anciennement par des moines hérétiques . . . . . L'Église » n'avait pas autorisé de si grands abus, mais un long usage y avait accou- » tumé le peuple et les ministres eux-mêmes . . . . . » et ce sont ces abus autorisés, ou permis, ou tolérés par les ministres, quoique toujours désavoués dans les corps de doctrine dressés sous l'autorité de l'Église après un mûr examen de ses docteurs; ce sont, dis-je, ces abus qui ont servi de prétexte aux innovateurs pour couper dans la religion jusqu'au vif, quoique véritablement l'Église anglicane l'ait un peu moins *décharnée* que les autres communions protestantes. Les retranchemens dont j'ai parlé au commencement de cet article furent suivis des ordres donnés par le conseil d'Edouard, de *prêcher la parole de Dieu toute pure, et d'exhorter les peuples à renoncer aux superstitions, quelque vieilles qu'elles fussent*. Il est inutile de répéter qu'au rang de ces *vieilles superstitions*, on mettait également les usages respectés dans l'ancienne et primitive Église, ceux qu'elle prit des Païens sous les empereurs, et ceux que l'intérêt des moines et du clergé ont l'adresse de consacrer à la religion, dans ces tems obscurs où l'essence du Christianisme consistait uniquement à respecter ceux qui s'en disaient les ministres. Après les retranchemens, on crut devoir examiner aussi les offices de l'Église, et la commission en fut donnée à quelques docteurs. Celui de l'Eucharistie fut soumis le premier à l'examen, et on y fit divers changemens, un peu moindres à la vérité que ceux qu'on a faits dans la suite. Dans l'exhortation préparatoire à la communion, on eut encore de l'indulgence pour la confession auriculaire. Le mystère de la Transsubstantiation y fut encore ménagé, puisqu'on y disait, « que les prêtres » auraient soin d'apprendre à leurs paroissiens à ne point s'embarrasser » s'ils recevaient une plus grande ou une plus petite portion du pain, » parce que le corps du Seigneur était contenu dans chaque morceau ». Cependant il fut dit qu'on ne ferait plus l'élévation du Sacrement. L'office,

ainsi réformé, fut confirmé par la déclaration du Parlement et l'autorité du roi; et l'on prit des mesures pour faire en sorte que, le jour de Pâques d'après cette réformation, la célébration de l'Eucharistie fût uniforme dans tout le royaume. Dans la circonstance des choses, cet office, déjà devenu plus que demi-Protestant, fut assez généralement reçu sans difficulté dans les états du roi d'Angleterre. Au moins c'est ainsi que Burnet l'assure, en exceptant pourtant Gardiner, qui manqua de complaisance ou de foi, et que l'on punit de sa trop grande fermeté par la prison, pour intimider ceux qui, à son exemple, voudraient résister aux nouvelles lois.

Cranmer, dont le zèle augmentait de jour en jour, composa un catéchisme qui comprenait les principes de la religion chrétienne (réformée ou à peu près, puisqu'on avait encore bien des changemens à faire.) Mais revenons à la réformation des offices. On prétendait qu'ils étaient remplis de superstitions, dans les consécrations de l'eau, du sel, du pain, de l'encens, des cierges, des cloches, des autels, des images, etc. On supprima donc ces usages : peut-être que ces réformateurs appelaient (*a*) superstitions beaucoup de cérémonies vétilleuses, beaucoup d'inutilités semblables à des actes de piété, et qui, pour trancher le mot, imitent un peu trop, dans la religion, les arrangemens et le verbiage d'un charlatan. Je prie les lecteurs Catholiques de me passer la comparaison : elle ne touche point à l'essence de la religion, ni à ses dogmes, et l'on peut être très bon Catholique sans s'embarrasser si les cloches ont été bénites de point en point selon l'ordre des Rituels, et l'encens consacré de telle façon qu'en vertu de l'observation régulière des moindres cérémonies qu'on lit dans ces mêmes Rituels, le Diable fuie de l'endroit où cet encens doit brûler. A ces retranchemens, on ajouta la suppression de l'absolution que le prêtre donnait aux pénitens confessés : et, comme cette absolution a quelque chose de particulier, je la mets ici dans les termes du traducteur de Burnet (*b*) : « Je t'absous, disait le prêtre à son pénitent, au nom du Père » et du Fils et du Saint-Esprit, et je t'accorde que toutes les indulgences » que tu as obtenues ou que tu obtiendras de quelque prélat que ce soit, » les bénédictions qui en dépendent, tes dévotions à prendre de l'eau » bénite et à te frapper la poitrine, les contritions de ton cœur, ta présente » confession et toutes tes autres dévotes confessions, tes jeûnes, tes absti- » nences, tes aumônes, tes veilles, tes disciplines, tes pèlerinages, et tous » les biens que tu as faits et que tu feras, tous les maux que tu as déjà en- » durés et que tu endureras, les souffrances de N. S. J. C, le mérite de la » glorieuse et bienheureuse Vierge Marie, et de tous les autres Saints, et » les prières de toute l'Eglise Catholique te puissent servir pour la rémis- » sion des péchés que tu viens de confesser et de tous les autres » péchés, pour l'accroissement de tes mérites, et pour te procurer des » récompenses éternelles ». On supprima de même les prières de l'Extrême-Onction, et l'absolution que l'on donnait aux morts en les mettant dans le tombeau. « Ces usages, dit Burnet, avaient accoutumé les gens à » s'entêter de la pensée qu'outre la route naturelle que l'Evangile propose » pour parvenir au salut, il y avait un art caché qui conduisait les hommes; » que les prêtres en étaient les dépositaires, et qu'il ne fallait qu'acheter

(*a*) Voy. *Cérém. Relig. des Juifs et des Catholiq.* Tome premier.
(*b*) Burnet. ubi sup. L. IV. p. 177.

» leur amitié pour s'assurer l'entrée du Ciel, sans passer toute sa vie sous » le joug . . . . . de l'Evangile ». L'office nouveau, d'où l'on retrancha aussi beaucoup de fêtes, dont on nous dit que le nombre était immense, fut donné au peuple en langue vulgaire. Les prières et les Litanies furent généralement changées. Il y resta cependant une prière, accompagnée des signes de croix, dans laquelle on demandait à Dieu la bénédiction *des Créatures de pain et de vin*, afin d'être ensuite aux communians le corps et le sang de J. C.; mais, avec le tems, on abolit et la prière, et les signes de croix qui l'accompagnaient. On ôta aussi plusieurs choses au baptême, à la confirmation, à l'office de la communion des malades et à l'office des morts, etc. Enfin l'office, ainsi dépouillé, devint cette Liturgie anglicane d'où nous tirerons la description de la religion qui porte aujourd'hui ce nom. Cette Liturgie, dressée sous Édouard V, fut pourtant encore changée sous Elisabeth.

Je ne dois pas oublier que Cranmer avait fait venir en Angleterre Pierre Martyr, célèbre réformateur, voulant profiter de ses lumières, et agir par ses conseils dans le plan de sa réformation. Calvin proposa aussi ses idées, et comme il avait assorti, si j'ose le dire, la sévérité de ses dogmes et de sa réforme à la sévérité de son humeur; en écrivant au protecteur d'Angleterre, il mêla dans sa lettre une espèce de censure contre la réforme, qu'il trouvait trop lente, trop embarrassée de pratiques condamnables selon lui, et trop retenue par un effet de la politique mondaine, que l'on respectait trop selon lui. Cet apôtre de la rigide réforme qu'en France on appelle *calvinisme*, a donné, parmi des qualités recommandables, beaucoup de marques d'un caractère impatient et impérieux, auquel se mêlait beaucoup d'aigreur dans la controverse, et une sorte de chagrin qui conduit insensiblement à la *haine théologique*. Cette aigreur est restée dans le parti, et, sans faire aucune application odieuse, on peut dire qu'en général ses successeurs ont plus hérité de ses défauts que de ses vertus. Il ne tint pas à ce zélé chef de parti que l'Angleterre ne se réformât selon ses idées.

Presqu'en même tems, le célibat des prêtres fut mis sur les rangs dans une assemblée du Parlement. Après quelques délibérations, le mariage leur fut permis, et les lois opposées au mariage furent révoquées. La plus forte raison qu'on pût alléguer pour le mariage des gens d'église, fut prise de leur incontinence, qui jusques-là, disait-on, les avait portés à des excès inouis. Il y avait beaucoup moins de peine à prouver la vérité de ces excès, qu'à fixer la croyance sur certains dogmes. Toute l'Europe, et Rome elle-même n'aurait pu s'empêcher alors de reconnaître la justice de ces reproches, sur lesquels on n'a qu'à lire les poésies du *Mantuan*, de *Sannazar*, de *Buchanan*, et de plusieurs autres beaux esprits de ce siécle-là; sans parler de ce que plusieurs historiens, et même des docteurs de l'Église en ont laissé par écrit.

J'oubliais presque une remarque importante; c'est que, dans une ordonnance donnée par le Parlement pour confirmer la nouvelle liturgie, il était dit que les commissaires établis par l'autorité du roi *pour dresser une forme de service qui eût cours partout le royaume, où l'on conservât la pureté de la doctrine établie dans l'Ecriture, etc. avaient achevé leur ouvrage d'un consentement unanime, et par l'assistance du Saint-Esprit.* Comme le Saint-Esprit n'est pas sujet aux variations, il fallut penser à se sauver du reproche qu'on aurait pu faire à l'égard des changemens qui pourraient être nécessaires dans la suite. On dit donc que cette assistance n'était point l'effet d'une

inspiration naturelle, et qu'on prétendait seulement « que toutes nos » bonnes pensées et nos saintes résolutions sont produites et fortifiées par » l'influence secrète de l'esprit de Dieu; que cet esprit saint assiste souvent » les fidèles dans leurs actions imparfaites, et qu'alors ce qu'il y a de bon » dans ces actions, est justement attribué à la grace de Dieu ». Par une telle distinction, on pouvait justifier, 1. tous les changemens faits ou à faire successivement, et selon les tems dans la réforme. 2. On pouvait excuser ce qu'il y entrait de politique mondaine, et de fautes personnelles. 3. On pouvait se persuader aussi la justice de beaucoup d'actions, dont les vues équivoques sont rectifiées, en leur appliquant *l'influence secrète du Saint-Esprit*. C'est donc avec le secours d'une application si favorable, que les cabales et les intrigues de toutes les assemblées ecclésiastiques peuvent infailliblement trouver en elles la grace du Saint-Esprit. Elles peuvent dire hardiment qu'il les assiste dans leurs actions imparfaites, et qu'il forme dans ces actions ce qui s'y trouve de bon.

En 1549, une nouvelle visite dans le royaume fit réformer divers usages, peu importans à la vérité, mais qui, après tout ce qui s'était fait dans la religion, ne pouvaient plus se considérer que comme des restes de superstition. Je parle du baiser donné à l'autel, des signes de croix du prêtre, du changement de la Bible d'un côté de l'autel à l'autre à la célébration de la Messe, ou plutôt à la communion, puisque c'est ainsi qu'il faut parler à présent; de l'usage des chapelets, des répétitions du *Pater* et des *Ave* en latin. Mais il se passa quelque chose de plus essentiel que cela. On disputa vivement sur la manière dont J. C. est dans le Sacrement (*a*) : la *présence corporelle* fut très-fortement attaquée, et défendue de même. Cependant cette opinion ne succomba pas encore aux attaques des réformateurs et de leurs théologiens. On entreprit aussi les Anabaptistes et leurs sentimens fanatiques; en quoi ils n'épronvèrent pas la tolérance des Protestans (*b*), puisque ceux-ci les brûlèrent, ne pouvant ni les convaincre (*c*), ni les porter du moins à une abjuration simulée. Les Protestans virent aussi naître, du sein des réformes de ce siècle, certains rigides *prédestinateurs*, dont la conduite dégénérait en libertinage ou en désespoir, en con-

(*a*) Malgré le sérieux que demandait une telle controverse, il s'y mêlait quelquefois des idées assez burlesques. Dans une dispute sur la présence corporelle de J. C, entre Cranmer, archevêque de Cantorbéry, et Bonner, évêque de Londres, le premier demanda à l'autre s'il croyait que J. C. fût dans l'eucharistie avec un visage, une bouche, des yeux, un nez, etc. Qu'on juge à quoi un pareil détail pouvait conduire.

(*b*) Il y avait beaucoup d'intolérance en ce tems-là dans toute la conduite des Protestans d'Angleterre. Outre le supplice des Anabaptistes, n'était-ce pas une grande intolérance que de poursuivre ceux qui ne fréquenteraient pas les églises (de la nouvelle réforme), et de rechercher ceux qui iraient à la messe? Tout cela se lit dans Burnet. Mais on peut répondre que la politique exigeait cette conduite, et qui sait si les Protestans d'alors ne pensaient pas que le Saint-Esprit, par son influence secrète, dirigeait ce qu'il y avait de saint dans cette manière d'agir : en sorte que, laissant à l'humanité l'imperfection de l'action, le reste pouvait être attribué à sa grace.

(*c*) Édouard refusa de signer l'ordre qui condamnait une certaine Jean Kent au feu. Il le signa enfin, mais en pleurant, sur les instances réitérées du *zèle* Cranmer. Rapin Thoiras avoue *que ce n'était pas là un des beaux endroits de sa vie*. Voy. ce judicieux historien, L. XVI. Le S. de Chevrières, son abbréviateur, a *brodé* le plus joliment qu'il a pu ce passage de M. de Rapin. La *broderie* finit par une réflexion qui *jure* aux oreilles des Catholiques Romains. C'est que « Cranmer en vint à cet excès sans avoir du penchant à la cruauté ». Voy. Tome III de l'abrégé, p. 378.

séquence du *décret éternel*, qui était le dogme favori de Calvin et de sa secte (*a*). Les suites dangereuses du dogme ne firent aucune impression sur l'inflexible Calvin. Au contraire, pour le justifier il allégua une raison fort avantageuse aux mystères, et à tout ce que l'homme ne peut éclaircir. « C'est qu'il eut la précaution, dit Burnet, d'avertir les peuples d'y songer » peu, puisque c'étaient des secrets que les hommes ne pouvaient jamais » pénétrer. Mais, ajoute l'historien anglais, il ne prouva pas fort claire- » ment que les conséquences tirées de ce dogme n'en coulaient pas vérita- » blement ».

Au commencement de l'année 1550, on ordonna de remettre aux commissaires du roi tous les livres à l'usage de la vieille religion, Antiphoniers, missels, graduels, processionaux, etc. sans oublier ceux qui contenaient les ordinations des évêques et des autres illustres de l'Église, parce qu'il avait été arrêté de changer la forme des ordinations, et de les réduire à toute la simplicité possible, c'est-à-dire, à la seule imposition des mains et à la prière. On ne regarda les autres cérémonies des ordinations que comme une broderie éclatante, fort propre à flater la vanité de ceux qui en sont revêtus, mais qui n'augmente ni la dignité de la religion, ni le mérite de ses ministres. Il n'est que trop vrai que l'appareil de leur réception ne sert qu'à les prévenir en faveur d'eux-mêmes. On a prétendu remarquer aussi que l'onction des prêtres ne s'est introduite qu'au tems qu'ils ont pensé tout de bon à se soustraire à la puissance temporelle; et qu'alors ils voulurent persuader que cette onction, par laquelle ils ressemblaient en quelque manière aux rois de la terre, les rendait sacrés et inviolables comme les monarques. Ils s'appliquaient aussi à la lettre ces passages de l'Écriture où les fidèles sont déclarés rois et sacrificateurs par J. C. Le changement dans l'ordination n'en apporta point dans le vêtement. Cependant, un certain évêque de la réforme, nommé *Hooper*, ne voulut jamais être sacré dans les ornemens pontificaux, qu'il trouvait trop pompeux, disait-il, et contraires à la simplicité du christianisme. On ne put jamais le gagner sur cet article, quelqu'effort qu'on fît pour lui prouver qu'une pratique de cette nature n'était point une erreur dans la religion. Il est à croire (*b*) que *Hooper* était de ces esprits inflexibles qui ne veulent connaître aucune conséquence de leur opiniâtreté. Lorsqu'il arrive à de telles gens d'être sacrifiés pour leurs opinions, certains dévots ne balancent pas à les respecter comme des martyrs.

Vers la fin de l'année 1550, les réformateurs, nous dit *Burnet*, revirent et corrigèrent leur nouvelle liturgie. *Bucer*, qui donna ses conseils pour la correction de cet ouvrage, jugea qu'on devait changer les habillemens des évêques et des prêtres, pour prévenir les divisions dont *Hooper* venait de fournir un exemple; qu'on devait mettre le pain de l'Eucharistie dans la main et non dans la bouche du communiant; qu'on devait retrancher une

---

(*a*) J'ai déjà averti qu'on ne doit pas prendre ce terme en mauvaise part.

(*b*) Dans la suite, « il consentit de se revêtir, dit Burnet, des ornemens pontificaux lors- » qu'il serait sacré, et toutes les fois qu'il prêcherait ou devant le roi, ou dans sa cathédrale, » etc. Sous ces conditions, on le dispensa de les porter en d'autres rencontres ». On peut regarder Hooper comme le premier chef des Non-Conformistes ou Puritains. Voy. Neal history of the Puritans, p. 69. et suiv.

Digitized by Google

espèce de prière pour les morts, et corriger celle (*a*) de la communion, qui selon lui, *sentait un peu trop la transsubstantiation;* qu'il fallait retrancher le chrême, l'eau bénite et la robe blanche du baptême, et y changer l'exorcisme en une simple prière; qu'il fallait supprimer l'onction des malades, le cierge offert par les femmes qui, après être relevées de leurs couches, se rendaient à l'église pour y remercier Dieu, etc. Je passe les autres remarques de *Bucer*, qui en ce tems-là fit un livre à l'usage du jeune roi, dans lequel il lui proposait un plan de réforme et de discipline bien plus étendu, et que vraisemblablement le jeune monarque aurait mis à exécution, s'il eût vécu plus long-tems (*b*). Pour *Bucer*, il mourut à Cambridge au mois de Janvier. (*c*)

La confession de foi des réformés d'Angleterre fut dressée par les nouveaux docteurs. Ils la commencèrent en 1551, et l'achevèrent à la fin de Janvier 1552. *Burnet* la rapporte en 42 articles, dont les plus remarquables sont le 3e, où l'on assure la vérité de la descente de J. C. dans les enfers; le 5e, où l'on ne reconnaît que l'Écriture pour règle de foi; le 7e, où l'on reconnaît les trois symboles, des apôtres, de Nicée, et de S. Athanase; le 9e, où l'on rejette le Franc-Arbitre; le 13e, qui condamne les œuvres de surérogation; le 15e, où l'on dit que l'on peut pécher, même après avoir reçu la grace, et qu'alors on se relève de sa chûte par la repentance; le 16.e, où le pécbé contre le S. Esprit est défini une malice profonde, une opiniâtreté invincible à déchirer la parole de Dieu et à la persécuter, quoique l'on soit convaincu de sa vérité; le 17e, sur la prédestination; le 20e, où l'on donne le caractère de l'Église, et où l'on taxe d'erreur l'église de Rome; le 21e, où l'on déclare qu'à l'égard de la foi l'église ne peut rien ajouter à l'Écriture; le 22e, où l'on rejette l'infaillibilité des conciles, etc. le 23e, où l'on rejette le Purgatoire, les indulgences, les images, les reliques, etc.; le 25e, qui appuie sur le service en une langue entendue du peuple; le 26e, et le 27e, qui réduisent les sacremens à deux, rejettent l'*Opus operatum*, et maintiennent l'efficacité des sacremens indépendamment des dispositions, ou de l'intention des ministres de ces sacremens, etc. le 29e, qui rejette la transsubstantiation, et le 30e, qui est une suite du 29e; le 31e, contre le célibat des ecclésiastiques; le 35e, qui confirme la nouvelle liturgie; le 36e, qui est contre le Pape, et maintient aux rois d'Angleterre la qualité de chef de l'Église; le 40e, sur l'état des ames après la mort. On y soutient qu'elles ne s'endorment point, et ne sont point privées de sentiment jusqu'au jugement universel; le 41e, est contre les Millénaires; le 42e, nie que les peines des damnés soient limitées à un certain tems. Revenons à la révision de la liturgie. On nous dit que divers endroits, qui furent retranchés ensuite, n'y avaient été conservés que pour un tems. On abolit donc l'Extrême-onction et l'huile de la confirmation, tout ce qui, dans la consécration de l'Eucharistie, semblait encore favoriser la présence corporelle de J. C, et les signes de croix à la communion et à la confirmation. Ce-

(*a*) Voy. ubi sup. p. 23.

(*b*) Dans le même tems l'évêque Ridley retrancha les ornemens des autels dans son diocèse, métamorphosa ces autels en tables (qui pourtant conservent encore le nom d'autel chez les épiscopaux ou Anglicans), corrigea quelques abus, ôta encore quelques cérémonies qui s'étaient échappées, du renversement général de la vieille religion, comme celles de se laver les mains à l'autel, d'élever le pain, de nétoyer le calice avec la langue, etc.

(*c*) Lisez: le 17 février 1551.

pendant (*a*) la génuflexion des communiaus fut conservée. « Dans l'office » de tous les jours, on inséra, soit pour le matin, soit pour le soir, une » confession générale des péchés..... On y joignit l'absolution générale, » où le prêtre annonce de la part de Dieu la rémission des péchés à tous » ceux qui sont touchés d'une repentance sincére.... On la crut plus utile, » ajoute-t-on, qu'une absolution vague et illimitée, telle que les prêtres » l'avaient donnée jusques-là dans les confessions ». Pour inspirer à l'avenir plus de respect à ceux qui s'approcheraient (*b*) *de la table* pour communier, « on ordonna de prononcer le décalogue à la tête de l'office de » la communion; que le peuple l'écouterait à genoux, et qu'à chaque com- » mandement, il y aurait une pause pour faciliter la dévotion des auditeurs, » qui, dans cet intervalle, demanderaient pardon à Dieu d'avoir violé le » précepte, et imploreraient..... sa grace pour l'observer mieux à l'ave- » nir. » Tels furent donc les changemens les plus importans. « Excepté » quelques légères altérations (c'est toujours *Burnet* qui parle), l'office » divin fut mis dés lors dans le méme état où nous le voyons aujourd'hui. » Ces altérations, ou plutôt ces corrections ne furent faites que pour éclaircir » quelques passages équivoques ou obscures de la liturgie ».

Après avoir ainsi épuré, selon l'expression des réformateurs, la doctrine et le service, on se proposa d'achever de réformer la discipline, de dresser des constitutions ecclésiastiques, de limiter la juridiction et les procédures des tribunaux de l'Église, de régler les fonctions de ceux qui la devaient gouverner. Cela se fit pendant l'année 1552. Pour le détail de ces règlemens, il faut renvoyer aux auteurs Anglais et principalement à *Burnet*.

Il faut rapporter au tems d'Édouard cette manière de créér les évéques qui, avec les retranchemens faits au pontifical romain, a fourni l'occasion d'examiner la validité des ordinations anglicanes. » Les évêques étaient créés » par lettres patentes du roi. Ces lettres marquaient d'abord que le siége » était vacant par mort, par déposition, ou par translation et par démission. » Le roi ajoutait qu'ayant été informé des louables qualités de N.., il le nom- » mait à cet évêché pour tout le tems de sa *vie naturelle*, ou pour tout » le tems qu'il se comporterait bien. Après quoi, le roi lui donnait pouvoir » d'ordonner et de déposer les ministres, de nommer aux bénéfices de son » diocèse, etc..... en un mot de faire tous les devoirs de sa charge pas- » torale, *autant que la parole de Dieu les attribue aux évêques :* tout cela » au nom du roi et sous son autorité..... Le jour d'après l'expédition de » ces lettres, on en envoyait à l'archevêque un certificat scellé du grand » sceau, avec un commandement de sacrer le nouvel évéque .... Barlow, » évêque de *S. David*, ensuite de *Bath* et *Well*, fut le premier que le roi » créa de la sorte, ... en la deuxiéme année de son règne.... De cette » manière de création par lettres patentes on peut conclure *pourtant* que » les ministres d'état attribuaient à la dignité épiscopale une autorité di- » vine, et qu'un sujet n'était nommé par le roi pour remplir le siége va- » cant, que comme les particuliers sont nommés aux bénéfices dont les » Laïques ont le patronage. Ces lettres autorisaient seulement le sujet » nommé à exercer.... les fonctions de la charge épiscopale, dont il

---

(*a*) Voy. dans Burnet, ubi sup. L. IV. 413, les raisons qu'on eut de la conserver.

(*b*) C'est la manière de s'exprimer des Protestans, en parlant de l'acte de la communion.

» devait être revêtu par l'imposition des mains. . . . . Ainsi l'on était bien » éloigné de la pensée de ceux qui ont voulu dire que les ecclésiastiques » avancés de cette manière à l'épiscopat, n'étaient pas véritablement » évêques, ou du moins n'étaient qu'évêques du roi, et non pas évêques » de J. C. » Voilà ce que nous dit *Burnet*. Nous en dirons davantage dans la suite.

Edouard mourut en 1553, âgé seulement de 16 ans. Les réformateurs sentirent la perte qu'ils faisaient d'un prince en qui les vertus paraissaient absolument décidées, malgré la faiblesse de son âge. A ne le considérer que comme Chrétien, on ne saurait lui refuser une piété sincère, et qui, par l'ingénuité dont elle se trouvait ornée, donnait plus d'éclat à sa dignité qu'elle n'en pouvait recevoir. C'est encore en le considérant simplement comme Chrétien que j'ose dire qu'il possédait (*a*) toutes les qualités essentielles à la religion. Marie, qui lui succéda, renversa tout l'édifice de la réformation. Je passe les controverses des deux partis dans les premières années de son règne, et les supplices qui suivirent les controverses, pour justifier la réponse qu'avait faite peu de tems auparavant (*b*) un nommé *Weston* à un Protestant. Il est à remarquer ici que, sous le règne de Marie, on ne réordina point ceux qui avaient reçu les ordres conformément au cérémonial d'Édouard: on se contenta de les réconcilier à l'Église, et d'ajouter à l'ordination anglicane les cérémonies omises du pontifical. Néanmoins *Burnet* nous dit qu'en brûlant les évêques Protestans, les catholiques Anglais « suivirent la vieille maxime *que les ordres conférés* » *dans le schisme ne sont pas valides*. Hooper et Ridley, n'étant point » réputés évêques, furent seulement dégradés de la prêtrise. Cependant, » ajoute-t-il, l'un et l'autre avaient été ordonnés suivant l'ancien cérémonial, » si l'on en excepte le serment prêté au Pape, et pour les autres qui » avaient été.... ordonnés suivant le nouveau, on ne les dégrada point du » tout, et pour raison de ce procédé, on allégua qu'ils n'étaient pas véri- » tablement dans les ordres.

Les persécutions de Marie enflammèrent le zèle des Protestans au lieu de l'éteindre, et c'est ainsi que dans tous les tems les vues des intolérans ont été trompées. On pardonnerait presqu'aux Païens toutes les cruautés qu'ils ont fait autrefois souffrir aux Chrétiens: mais comment accorder les cruelles persécutions de ceux-ci avec la douceur de la morale évangélique? Je ne trouve que de la contradiction dans cette conduite, et je ne crois pas qu'au-

(*a*) On ne pourrait lui reprocher que les préjugés dans lesquels les réformateurs se fortifièrent contre tout ce qui portait dans leur parti le nom de *Papisme*. Il ne pouvait s'empêcher de témoigner combien il haïssait la religion des Catholiques Romains, ensorte qu'avec de telles dispositions, il aurait bien pu devenir avec le tems *intolérant et bigot*. Le refus qu'il fit d'accorder à la princesse Marie sa sœur le libre exercice de sa religion, malgré le sentiment du conseil, prouve ces dispositions. Il se croyait dans le devoir indispensable d'extirper l'idolâtrie, et il attribuait ce nom, avec tout le parti protestant, à la religion de ses Pères, malgré le désaveu que les Catholiques Romains ont toujours fait du faux culte qu'on leur prête tous les jours. Dans des disputes autres que de religion, un tel désaveu pourrait contenter les disputans, ou du moins modérer leurs vivacités. Quoi qu'il en soit, Édouard croyait de la meilleure foi du monde que les Catholiques Romains *faisaient des images semblables à la Majesté de Dieu, et les adoraient ensuite*. On peut voir ce que dit Bossuet, L. VII, de *l'Hist. des Variat.*, sur le recueil de passages et de lieux communs que ce prince avait fait contre les images.

(*b*) *Vous avez la parole, nous avons l'épée*. La réponse roule sur une espèce de jeu de mots; *Word* signifie parole, et *Sword*, épée ou glaive.

cun ecclésiastique puisse la justifier, qu'en se donnant à soi-même le pouvoir qui n'est dû qu'à Dieu. Il est surprenant après cela que (*a*) l'intolérance soit plus ou moins de toutes les sectes, c'est-à-dire, pour m'expliquer mieux, que ceux qui dirigent les maximes et la doctrine de leur parti ne peuvent guères s'empêcher d'en reconnaître l'utilité. A la vérité, ils n'ont pas tous également le pouvoir de faire valoir leur intolérance : mais du moins il leur est permis à tous de haïr les hérétiques, et de les *brûler mentalement*.

Cranmer, qu'on pouvait appeler l'apôtre de la réformation anglicane, fut dégradé et brûlé (*b*) comme plusieurs autres prélats anglicans. A la vérité, il s'était rétracté solennellement (*c*), et, par cette rétractation, il aurait dû sauver sa vie, si la reine l'eut considéré seulement comme hérésiarque : mais elle trouvait toujours dans Cranmer, revenu de ses erreurs, le premier auteur du divorce de Henri VIII, et c'est ainsi qu'il faut distinguer, dans le zèle des dévots, la gloire de Dieu, et les passions de l'humanité. Le prétexte qui masqua celles-ci fut la nécessité de punir un hérésiarque qui avait empoisonné toute l'Angleterre. Si l'extrait que *Burnet* nous donne de la prédication d'un certain *Cole*, qui assista au supplice de l'archevêque hérétique, est bien véritable, on peut dire que la contradiction et la (*d*) *Momerie ecclésiastique* s'y donnaient la main. Il est honteux à notre religion qu'on l'expose à se justifier par des motifs si peu dignes de la droiture évangélique.

Donnons ici les commencemens des Presbytériens d'Angleterre, conformément à ce que *Burnet* en rapporte. Pendant la persécution de Marie, il s'était retiré beaucoup d'Anglais dans les pays étraugers, et particulièrement à Francfort. Ceux-ci, nous dit *Burnet*, » se persuadèrent qu'ils pourraient » s'accommoder des cérémonies du pays où ils vivaient. Cela fut cause » qu'abandonnant la liturgie d'Édouard, ils en dressèrent une autre sur le » modèle de Genève et des églises réformées de France. Cette démarche » fit murmurer bien des Anglais, qui estimèrent que renoncer à une forme » de culte divin, tandis que ceux qui l'avaient ou compilée ou corrigée en

---

(*a*) Il y a une intolérance nécessaire, et sans laquelle le libertinage s'introduirait dans la religion. Cette intolérance peut consister à priver les sectes de l'exercice public de leur culte, des charges et des emplois, sans forcer les consciences. Aucune secte ne saurait se plaindre d'une telle intolérance. Pour les Athées, et les fanatiques (supposé qu'il soit bien prouvé que les gens de cet ordre *dogmatisent au préjudice de la société civile*), il me semble qu'on doit les regarder comme criminels d'État.

(*b*) Le 21 mars 1556. Il était né à Astason en 1489, d'une famille noble. Il avait été pénitencier du Pape, et avait épousé secrètement en Allemagne une sœur d'Osiander. Bossuet l'appelle : « évêque et en même tems Luthérien, marié en secret, et archevêque suivant le pontifical Romain; soumis au pape, dont il détestait la puissance; disant la messe, qu'il ne croyait pas, et donnant pouvoir de la dire » ubi sup. L. 7.

(*c*) Il témoigna, dit le P. d'*Orléans*, une faiblesse qui déshonora les Protestans..... Il se fit Catholique pour avoir la vie, et mourut Protestant, pour se venger de ceux qui la lui avait refusée. Cela est tout au moins dit avec esprit, mais il y a plus que de l'esprit dans le portrait que Bossuet fait de Cranmer. V. la note précédente.

(*d*) On vit un exemple singulier de cette momerie ecclésiastique dans les procédures qui furent faites contre les corps morts de Bucer et de Fagius. On les cita par trois fois devant les juges. On publia que ceux qui voudraient entreprendre leur défense, après les trois citations, n'avaient qu'à se présenter. Les deux défunts ne paraissant point, ni personne pour plaider leur cause, on les condamna par contumace, on brûla les corps de ces deux hérétiques; et un évêque ne manqua pas de glisser dans le discours qu'il fit à cette occasion, *que les juges en venaient à ces extrémités avec répugnance, etc.*

» celaient la vérité de leur sang, c'était témoigner trop de mépris pour » leurs personnes, et faire bien peu d'état de leurs souffrances. » Sur ce récit, je dois remarquer deux choses : l'une, que, généralement dans toutes les sectes, on s'attache moins à la doctrine qui doit réunir, qu'à ceux qui forment les liens de l'union par des formulaires et des liturgies, etc., à quoi, avec le tems, on porte un respect sans bornes. Doit-on être surpris après cela que la plupart des hommes haïssent les nouveautés, que les éclaircissemens, même sur des points indifférens et qui ne ruinent par le salut, leur deviennent odieux, que l'excessive vénération qu'ils ont pour les formulaires réviennent toujours tôt ou tard à une espèce de tradition, et à ce mérite de l'antiquité que les *Chrétiens* des premiers siècles ont si bien reproché aux Païens? reproche d'autant mieux fondé, qu'un des plus grands hommes du Paganisme n'avait pas fait difficulté d'exhorter un de ses amis (*a*) à respecter même les fables. L'autre chose que je remarque, c'est que ce prétendu mépris des personnes qui avaient contribué à changer la liturgie suffisait seul pour former avec le tems beaucoup d'animosité. » La » dispute s'échauffa de plus en plus, continue l'auteur anglais. Cox.... » fit un voyage à Francfort, et.... obtint un ordre des magistrats que » l'église anglaise du lieu n'userait pas d'autre forme de service que de celle » d'Angleterre. Le différend alla plus loin qu'on ne s'était imaginé. Ceux » qui avaient de l'inclination pour la discipline de Genève..... se mirent à » censurer divers endroits de la liturgie anglaise. Un certain Knox, esprit » violent et impétueux (*b*), poussa chaudement la contestation, et y » engagea Calvin, qui écrivit là-dessus quelque chose de trop outré..... » Divers autres incidens rendirent la plaie encore plus grande. On se » brouilla fortement sur le sujet des censures ecclésiastiques..... Les es- » prits s'aigrirent si bien de part et d'autre que l'on s'engagea bientôt » dans des combats de plume, où les animosités régnèrent de toute leur » force....., dans des matières qui..... n'étaient en aucune sorte de » l'essence du christianisme, et n'intéressaient point la conscience..... » Telle (*c*) a été la semence des divisions qui ont depuis ce tems-là trou- » blé l'Église anglicane.

Parlons aussi du supplice qui fut infligé à la Bible traduite en anglais. Elle fut brûlée, je ne dis pas comme hérétique; il n'aurait pas été permis

---

(*a*) *Sit apud te honor antiquitatis, sit ingentibus factis, sit fabulis quoque.* C'est ainsi que parlait Pline à un de ses amis qui allait exercer la charge de magistrat en Grèce. L. VIII, Epist. 24. Comme la plupart des hommes sont les esclaves de l'ordre, de la forme et du système de leur religion, sans autrement s'embarrasser si elle est bonne, j'ose dire que, dans la pratique, il en est peu qui raisonnent autrement que Pline. Il leur suffit que d'autres réfléchissent et examinent pour eux.

(*b*) Ajoutons aussi d'un caractère fanatique. Il appelait la liturgie anglicane d'Édouard, *un plan de superstitions empruntées des Papistes* (*a superstitious modell borrowed from Papists.*) De ce caractère découlaient des maximes séditieuses, qu'il ne craignait pas de débiter, et qui étaient entièrement conformes à celles qui firent périr Charles I sur un échafaud. Il se mêlait aussi de faire le prophète : enfin ce Knox, qui fut l'apôtre des réformés d'Écosse, n'avait nullement les qualités apostoliques, à moins qu'on ne voulut appeler ainsi un zèle violent et bilieux que J. C. a toujours réprimandé dans ses Apôtres. Voy. à la tête d'une certaine *Histoire de la réformation d'Écosse*, imprimée à Londres en 1644, sans nom d'auteur, ni de libraire, la vie de ce Jean Knox. On peut dire que c'est le fanatisme tout pur. Aussi ce livre parut-il dans le tems du tyran Cromwel.

Cette histoire de la réformation d'Écosse est de Jean Knox lui-même. Elle est très-rare.

(*c*) Voy. aussi, sur ces commencemens du *Puritanisme*, Neal *History of the Puritans*. Ce livre a été imprimé en 1732.

aux Chrétiens de traiter la Sainte Écriture de cette manière. Il y a donc apparence qu'elle fut condamnée au feu comme faussement interprétée, ou comme inutile et dangereuse aux Laïques, ou comme un piége capable de précipiter les peuples dans les hérésies. Les *brûleurs* la trouvèrent coupable de ces trois crimes. En France dans ces derniers tems, on l'a justifiée des deux derniers. Elle a été traduite, interprétée, paraphrasée et commentée plus d'une fois en langue vulgaire à l'usage de tous les Laïques : et, quoiqu'il se trouve des gens qui désapprouvent cette absolution, ou plutôt cette réhabilitation accordée à un livre qu'ils regardent pour le moins comme fauteur d'hérésie, principalement chez les Ultramontains qui respectent la *Terre Sainte* d'Italie, comme Pline (*a*) vouloit autrefois que l'on respectât la Grèce ; il y a apparence que la Bible se maintiendra jusqu'au dernier siècle du monde, et qu'on ne lui fera d'autres reproches que celui d'être lue (*b*) sans fruit.

La mort de Marie fut, s'il est permis de parler ainsi, celle de la religion catholique, et ressuscita la réformation. Elizabeth, qui succédait à Marie, avait été élevée dans une forte aversion pour le Pape et pour la religion, dont il est le chef : mais comme d'autre côté, elle aimait (*c*) les cérémonies et l'éclat dans le culte religieux, cela fixa la réforme de l'extérieur de la religion tel qu'on le conserve jusqu'à présent dans cette partie de la *Communion réformée* qu'on appelle *Église Anglicane et haute Église*. A peine cette reine fut-elle montée sur le trône, que les Protestans se montrèrent aussi ardens à abattre les images, à insulter les prêtres, à supprimer la messe etc., que les Catholiques Romains l'avaient été à réparer les brèches faites à leur religion. La reine ordonna d'abord la lecture des évangiles et des épitres, de la prière dominicale, du symbole et du décalogue en anglais. Les litanies furent chantées dans la même langue, les prêtres cessèrent d'élever le sacrement. A la première assemblée du parlement sous son règne, on rendit les dixmes et les annates à la couronne, à la reine (*d*) la qualité de chef de l'Église ; au peuple, le service en langue vulgaire, la communion sous les deux espèces, etc.

(*a*) *Habe ante oculos*, disait Pline à son ami, parlant de la Grèce, *hanc esse terram quæ nobis miserit jura, quæ leges victa non acceperit, sed. . . . . dederit*, etc. Pline L. VIII. Epist. 24.

(*b*) Ce qui vient, selon l'auteur du livre intitulé, *Occasional toughts in reference to a virtuous or Christian life*, imprimé en 1705, de ce qu'on la lit, l'esprit tout préoccupé de sentimens, et des opinions de ses docteurs ou de ses maîtres. De cette manière, on est incapable d'y trouver autre chose que la doctrine de sa secte, etc. Voy. p. 134. et suiv. de ce livre. Mais comment faire ? tout le monde est-il en état d'examiner ? il faut donc lire la Bible pour profiter seulement des préceptes qu'elle fournit, et se reposant sur l'autorité de son auteur, abandonner la controverse des dogmes. Mais un ecclésiastique zélé pour la controverse, vous répondra que, cela étant, les offices de Cicéron valent autant que la Bible.

(*c*) Voy. Burnet, L. VI. p. 885. Voy. aussi Bossuet, *Hist. des Variat.* L. X.

(*d*) Voy. comment Bossuet s'explique, ubi sup. sur la répugnance qu'Élizabeth témoigna pour la qualité de *chef de l'église*. Mais le Sieur de Chevrières, qui en sait bien plus que les Bossuet et les Burnet, nous a subtilement développé les raisons de cette délicatesse d'Élisabeth. « Deux motifs, dit-il, engagèrent la reine à supprimer le titre de souverain chef : le désir de rendre aux Catholiques la liberté de reconnaître sa primauté ecclésiastique, sous un terme moins choquant et propre à faire taire la délicatesse de leur conscience ; le scrupule de se revêtir d'une qualité qu'elle ne croyait due qu'au fondateur de la Religion Chrétienne ». Voy. *Abrégé de l'Hist. d'Angleterre*, Tome IV. Je souhaiterais, pour mieux justifier le prix d'une si heureuse découverte, que tout le public fût instruit de l'habileté de cet auteur à pénétrer les *scrupules et les délicatesses de conscience.*

Il y avait eu des conférences de religion entre les Catholiques et les Protestans, dont le résultat avait été de rester de part et d'autre dans ses premières opinions, et de se séparer mécontens les uns les autres, en s'entreprêtant charitablement des faux-fuyans, des calomnies, des chicanes, etc. Quoi qu'il en soit, à la suite de ces conférences, où le parti protestant fut réputé victorieux, le Parlement fit une loi *pour établir l'uniformité dans le service de l'Eglise*, et des théologiens protestans furent nommés pour revoir la liturgie d'Édouard. Ici je crois devoir copier *Burnet*. « Le seul changement » considérable que firent ces théologiens, fut l'article de l'Eucharistie. » Le dessein était de dresser un office pour la communion, dont les expressions fussent si bien ménagées, qu'en évitant de condamner la présence corporelle, on réunit tous les Anglais dans une seule et même » Église; la plupart des gens étaient imbus de ce dogme (*a*). Ainsi la reine » chargea les théologiens de ne rien dire qui les censurât absolument, mais » de le laisser indécis comme une opinion spéculative, que chacun aurait » la liberté d'embrasser ou de rejeter. Pour cet effet, on retrancha de la liturgie d'Edouard la rubrique qui expliquait dans quelles vues l'Église » Anglicane ordonnait de recevoir la communion à genoux. Il y avait entre » autres choses ces mots : *Que, par-là, on ne prétendait rendre aucune » adoration à une présence corporelle de la chair et du sang de J. C., cette » chair et ce sang n'étant point ailleurs que dans le ciel. Il y eut une autre » correction à peu près de même nature.* Suivant la première liturgie » d'Edouard, le prêtre, en présentant le pain et le vin aux communians, » leur adressait ces paroles : *le corps ou le sang de N. S. J. C. garde ton » corps et ton ame pour la vie éternelle*..... Quand on publia la seconde » liturgie d'Édouard, on retraneha ces mots, qui semblaient trop favoriser la présence corporelle, et on mit ceux-ci en leur place ; *prends et » mange ceci, en te souvenant que J. C. est mort pour toi. Repais toi de » lui en ton cœur, par la foi et avec actions de graces ; ou en prenant le » calice, bois ceci en mémoire que le sang de J. C. a été répandu pour » toi, et lui en rends graces.* L'un et l'autre tour d'expression revenant » assez à l'intention des ministres de la reine, ils résolurent de les joindre » ensemble. On fit aussi quelque changement dans certaines oraisons ». Ceux du parti catholique s'opposèrent le plus fortement qu'ils purent aux nouvelles corrections de la liturgie, sur lesquelles un d'entre eux osa bien dire dans le Parlement « que la nouvelle religion avait eu ses révolutions tous » les deux ans, de quoi il prenait pour témoin le dogme de la présence de J. C. dans l'Eucharistie «. Ce parti ne s'opposa pas moins à tous les autres changemens, et principalement à la primauté ecclésiastique de la reine, qui coûta aux Catholiques la perte de leurs évêchés. Après cela, cette princesse acheva de rétablir en son entier l'ouvrage de la réformation, et ajouta même divers nouveaux règlemens à ce qu'avait fait Édouard. Elle s'obstina long-tems encore à demander grace pour les images : mais rien ne put fléchir la sévérité des évêques Protestans d'alors, et celle de leurs successeurs n'a pas été moindre contre des peintures, qui sont pourtant infiniment moins dangereuses que la licence sans bornes de toutes sortes de libelles contre le Christianisme, dont il ne paraît pas que les Protestans

(*a*) Voy. sur ces *Variations*, Bossuet, ubi sup.

craignent beaucoup le veniu. N'y aurait-il pas eu moyen de conserver les images dans les églises, ou comme de simples ornemens, ou comme des sujets d'édification pour le peuple, et de retenir celui-ci par de bonnes instructions pastorales? Quoi qu'il en soit, revenons aux nouveaux règlemens d'Élizabeth. Voici ceux qui regardent particulièrement les usages et les cérémonies de l'Église anglicane.

» Elle y disait que, pour prévénir la manière indécente et scandaleuse » dont plusieurs prêtres s'étaient mariés, les ecclésiastiques de l'ordre de prêtre » ou de diacre n'obtiendraient plus cette permission que par le consente- » ment de l'évêque diocésain, avec la participation de deux lieutenans de » police, et de l'aveu des parens ou des amis de la femme. Elle ordonnait » aux gens d'église de (*a*) s'habiller selon la coutume des deux univer- » sités, (Oxford et Cambridge) à proportion des degrés qu'ils y auraient » pris..... Elle interdisait aux cabaretiers et aux traiteurs la vente..... » durant le service divin..... Elle interdisait aussi la chaire aux prédi- » cateurs qui n'auraient pas pris de l'ordinaire des lieux (de leur résidence) la » permission de prêcher..... Elle chargeait les évêques de nommer dans » chaque paroisse quelques personnes sages et prudentes, pour obliger les » paroissiens d'aller à l'église les dimanches et les jours de fêtes..... L'on » devait agir (*b*) selon la rigueur des ordonnances contre ceux qui, » malgré les exhortations, s'abstiendraient de ce devoir. Elle voulait que » les prières marquées pour le service ordinaire, et les litanies fussent lues » tous les mercredis et les vendredis; que ceux qui se serviraient des noms » odieux de Papiste, d'Hérétique, de Schismatique, etc. (*c*) fussent ri- » goureusement punis; qu'aucun livre ne s'imprimât sans privilége, ou du » moins sans permission d'un archevêque, ou de l'évêque de Londres, ou » de l'un des chanceliers des deux universités, ou de l'évêque du diocèse, » ou de l'archidiacre du lieu; qu'on se tint à genoux pendant les prières; » qu'on fit une révérence, lorsque le nom (*d*) de *Jésus* serait prononcé ». Enfin elle ordonna touchant le pain de la communion, « qu'il fût simple, » de figure ronde, un peu plus grand et plus épais que la matière des » oublies, et qu'on n'y imprimât aucune figure; et, touchant la forme de » la prière qui précède immédiatement le sermon, que, dans l'endroit où » il est parlé des Saints en ces termes, *qu'eux avec nous, et nous avec* » *eux, nous puissions tous ressusciter glorieusement*, on retranchât ces » mots, *eux avec nous*, comme sentant trop la prière pour les morts ».

(*a*) Elle croyait qu'il était de la bienséance et de l'ordre que les ministres se distinguassent par la manière de s'habiller. Burnet, ubi sup. L. VI. p. 736.

(*b*) Le sieur de Chevrières, ubi sup. Tome VI, après avoir répandu plusieurs invectives contre les Catholiques Romains, ses anciens *Confrères de Religion*, s'explique pourtant judicieusement sur cette conduite d'Elizabeth. « Le parlement, dit-il,.... imposa des peines à tous les sujets qui refuseraient d'assister au service divin établi par les ordonnances. Celle-ci n'exceptait personne; toutes les sectes, même parmi les Protestans, étaient soumises au statut. Ainsi l'on vit renaître le tems de contrainte tant détesté sous l'Empire absolu d'Henri VIII. Élizabeth porta encore plus loin que son Père le despotisme sur les consciences, etc. » Cette conduite, effet de la politique du tems, est encore une des choses où la réformation ne se trouve marquée que du *sceau de l'humanité*.

(*c*) Ce règlement était digne d'une princesse Chrétienne. Les noms odieux et les invectives en matière de religion ne marquent rien moins qu'une personne véritablement religieuse. J'avoue que cela sert à soulager pour quelques momens la bile de certains faux dévots Catholiques et Protestans, qui se détestent mutuellement de tout leur cœur.

(*d*) Pour rendre hommage à la divinité de J. C.

On commença la lectnre de la nouvelle liturgie dans tout le royaume le jour de la fête de S. Jean-Baptiste, en l'année 1559.

Parker, aussi zélé partisan de la réforme que son (*a*) prédécesseur Cranmer, fut sacré archevêque de Cantorbéry vers la fin de la même année. Il le fut, nous dit Burnet, suivant le rituel des ordinations dressé dn tems d'Édouard VI. Parker, sacré archevêque, sacra ensuite quatorze évêques. Je place ici cet événement à cause de la grande question qui s'est formée de nos jonrs (*b*) *sur la validité des ordinations Anglicanes*. On a donc prétendu que la consécration de *Parker* n'avait pas été *valide* (*c*), parce que l'essentiel de l'ordination y avait été omis, et que *Barlow* son consécrateur n'avait pas été consacré (*d*) lui-même.

On a aussi débité que cette consécration de Parker s'était faite dans un cabaret, qui avait la tête d'un cheval pour enseigne. « C'est-là, dit-on, » que se rendirent les évêques nommés pour cette cérémonie. Après » que l'évêque de Landaff eut reçu défense de *Bonner*, évêque de Londres, » de sacrer *Parker*, ce prélat n'osant plus le faire, les évêques désignés » (*Barlow* désigné évêque de Chidester, *Scory*, désigné évêque de Hé- » reford), étourdis de cette défense, s'assemblèrent dans le cabaret que » j'ai nommé (avec *Coverdale*, qui avait tenu le siége d'Exceter sous » Édouard VI, et *Hodgkins*, suffragant de Bedford.) (*e*) Là, *Scory* » commanda à ses collégues de se jeter à genoux, et posa la Bible sur la » tête, ou sur les épaules de chacun d'eux..... quand il eut dit ces paroles » (*f*) *Reçois la puissance de prêcher purement la parole de Dieu*, ils se

---

(*a*) Entre Cranmer et Parker, il y a le cardinal Polus.

(*b*) Voy. préface de la *Dissert. sur la validité des Ordinat. des Anglais*, par le P. le Courrayer. On y lit que, long-tems anparavant (ce fut en 1616.), Mason, archidiacre de Norfolk, avait défendu ces ordinations; qu'un antre Anglais, nommé Champney, répondit à cet ouvrage, et fut réfuté; et qu'il (le père le Conrrayer) ne s'était déterminé à renouveler et à examiner plus à fond cette question, qu'à l'occasion d'un mémoire de l'abbé Renaudot sur cette matière, publié dans un ouvrage de l'abbé Gould sur la véritable croyance de l'Église Catholique, imprimé à Paris en 1720.

(*c*) Voici comment cette consécration fut faite à Lambeth, le 17. Déc. 1559. On commença par les prières dn matin, qui furent suivies d'un sermon ou d'une exhortation de *Scory*, convenable à cette cérémonie. Ensuite on présenta Parker à Barlow, et après les sermens de Suprématie, prêtés à la reine sur les évangiles, et la récitation des prières prescrites dans le nouveau rituel, on lui imposa les mains en lui disant, *Recevez le Saint esprit, et souvenez-vous de réveiller en vous la grace qui vous a été donnée par l'imposition des mains.* Puis on lui mit la Bible entre les mains, en prononçant ce qui suit, *soyez attentif à enseigner et exhorter* (le peuple conformément à ce saint livre), *et méditez continuellement les préceptes qu'il renferme*, etc. Ils communièrent tous ensemble: mais on ne mit pas le bâton pastoral entre les mains de l'archevêque.

(*d*) Voy. à la fin du tome second de la *Dissertation sur la validité des ordinations*, p. 78 et suiv. les pièces justificatives de cette consécration de Barlow, et, dans la dissertation même Ch. III, ce que le P. le Courrayer dit pour en prouver la réalité.

(*e*) Voy. dans la *Dissertation*, ubi sup. p. 21 et suiv. Tome premier, comment on réfute ce conte.

(*f*) A l'occasion de ces paroles, je dois remarquer ici que, selon la raisonnement que fait le P. le Courrayer, ubi sup. Tome premier, p. 111. « l'imposition des mains et la prière en général, c'est-à-dire, l'invocatiou du Saint-Esprit, pour obtenir à l'évêque élu les graces dont il a besoin pour s'acquitter dignement de son ministère, sont seules la matière et la forme essentielle du sacrement de l'ordre. La preuve en est, continne-t-il, dans les rituels et les pontificaux Grecs et latins que l'antiquité nous a conservés, etc. . . . . Or les Anglais, dans leur nouvelle formule d'ordination, ont conservé l'imposition des mains et la prière. Rien donc d'essentiel, ni du côté de la matière, ni du côté de la forme, n'a manqué à l'ordination de Parker » C'est cette proposition que le P. le Courrayer tâche de rendre évidente: je mets ce passage ici, comme écrivain impartial, uniquement pour montrer comment ce savant religieux a justifié le formulaire que je viens de rapporter plus haut, note (*c*).

» levèrent, comme s'ils eussent été véritablement sacrés évêques ». On peut voir dans Burnet (*a*) comment il justifie la validité de l'ordination de *Parker*, et réfute un conte inventé, dit-il, quarante ans après l'événement, et *dans le tems que tous ceux qui avaient assisté à cette cérémonie étaient vraisemblablement morts*. A l'égard de ceux qui ont douté de la validité de l'ordination, » parce que tous les évêques de la province de Cantorbéry n'assistèrent » pas au sacre de leur primat, et que, des quatre prélats qui tinrent leur » place, il s'en trouva trois sans diocèse, et l'autre simple suffragant » ; Burnet prétend la rendre canonique et légitime par des exemples de ce qui s'est passé du tems des évêques Arriens. Il ajoute d'autres raisons qu'on peut voir dans son *histoire de la réformation d'Angleterre*.

Achevons de rapporter ce qui concerne cette grande révolution. Les évêques d'Élizabeth donnèrent une nouvelle confession de foi, ou du moins ils firent des additions et des changemens à celle qui avait été dressée sous le règne d'Édouard. Voici ce qu'il y a de plus remarquable dans leurs corrections. 1. ils laissèrent indécise la manière de la descente de J. C. aux enfers 2. à l'article de l'*autorité de l'église*, ils ajoutèrent, *qu'elle a la puissance d'ordonner des cérémonies et des rits, et qu'elle est le juge des controverses, mais un juge qui relève de l'autorité de l'Ecriture.* (*b*) 3. Sur l'Eucharistie on dit, *que le corps de N. S. J. C. est donné et reçu d'une manière spirituelle, et que le moyen par lequel nous le recevons est la foi.* Je laisse le détail de la version de la Bible et plusieurs autres circonstances moins essentielles. Mais, avant que de finir sur cette matière, je dois apprendre au lecteur que dès le commencement de son règne, Charles II chargea les évêques et les théologiens de revoir la liturgie anglicane, et la forme de l'ordination, abolie avec l'épiscopat en 1646 par Cromwel. Cette liturgie, l'ordination, et les changemens qu'on y fit, furent approuvés par le Parlement en 1662, et c'est ici (*c*) l'époque de la dernière variation qu'on a reprochée à l'Église Anglicane sur cet article.

L'abrégé que je viens de donner serait imparfait, si je n'y ajoutais celui de l'histoire de la réformation d'Ecosse. Ses motifs ne diffèrent pas de ceux qu'ont donné les autres réformations. A les entendre, elles ont toujours pour principe le salut des ames, de même que toutes les autres révolutions des états ont toujours pour but le bien du public en ce qui concerne la société civile. Ainsi, les autres Protestans de ce tems-là, et tous ceux qui ont favorisé la réforme des Ecossais commencent par nous assurer que les désordres du clergé n'étaient pas moindres en Écosse qu'en Angleterre, et

---

(*a*) Ubi sup. L. VI. p. 950.

(*b*) Voy. Burnet, ubi sup. p. 954 et 955. Lib. VI. sur les précautions que l'on prit pour ne pas trop s'expliquer sur une matière si délicate, et ce que Bossuet, ubi sup. L. X. répond contre les raisons de Burnet.

(*c*) Il y a quelques années que M. Whiston publia une carte assez singulière, qu'il appela la *Règle de la foi Chrétienne*. C'était une table de tous les anciens symboles des trois premiers siècles, contenant les doctrines fondamentales de la religion Chrétienne, pour l'usage de toutes les familles des fidèles d'Angleterre. Il y a rangé en 22 colonnes autant de symboles des trois premiers siècles, de manière que les articles qui regardent le même sujet, se trouvent vis-à-vis l'un de l'autre, compris entre deux lignes parallèles qui traversent la carte d'un bout à l'autre. Ainsi, en lisant de haut en bas, on lit chacun des symboles à part, et en lisant d'un côté à l'autre, on trouve les différentes manières d'exprimer les mêmes articles de foi dans les mêmes symboles. Les Églises Chrétiennes auraient besoin d'un semblable catalogue de toutes les confessions de foi depuis la réformation, pour mieux sentir les variations, les différences et les obscurités de ces confessions.

dans les autres États de l'Europe, que les excès de ces désordres donnèrent lieu d'en rechercher l'origine, et de comparer ensuite les pratiques de ces ecclésiastiques, et leurs mœurs avec celles de J. C. et de ses Apôtres; que cette recherche produisit celle de la doctrine, laquelle, s'il faut ainsi dire, fonde les mœurs et autorise la conduite; qu'en découvrant dans cette doctrine beaucoup d'altérations et d'additions, *on se crut en droit de la réformer*, d'instruire les peuples de cette réforme, de les y appeler, et de séparer par ce moyen d'une église corrompue un corps de fidèles, digne d'être appelé l'Église de J. C. Voilà ce que dirent les réformateurs Écossais, et ce que diront toujours tous ceux qui porteront le nom de réformateurs, jusqu'à la consommation des siècles : mais, comme il n'appartient qu'à ceux que Dieu autorise, dirige et éclaire immédiatement d'accomplir une telle œuvre sans faiblesse, sans politique, sans variations, et sans les égards qu'exige la prudence du siècle, on ne sera pas surpris de trouver les mêmes défauts dans celle-ci que dans les autres dont j'ai parlé. Il est encore inutile de faire remarquer ici que *Wiclef* et les *Lollars* avaient préparé les voies aux réformateurs Écossais comme aux Anglais, et que les traces ne s'en étaient point encore perdues lorsque les Luthériens et les autres Protestans voulurent commencer leur schisme. Personne n'ignore que les nouvelles opinions de ceux-ci avaient percé dans le royaume d'Écosse, plusieurs années avant la mort de Henri VIII. Il en avait coûté la vie à *Patrice Hamilton*, distingué par sa naissance, et à plusieurs autres, pour ne les avoir pas voulu abjurer : mais ces supplices et tous les autres efforts du clergé n'empêchèrent pas les progrès du *protestantisme*. Les peuples furent curieux de connaître une doctrine pour laquelle les gens se faisaient brûler : telle est la suite ordinaire des persécutions qui, avec cela, ne laissent guères aux hommes la liberté de juger et d'examiner. Et, comme nous nous déterminons ordinairement pour les plus faibles, on ne doit pas s'étonner que la compassion nous contraigne presque malgré nous de décider, sans autre examen, que la vérité se trouve du côté des souffrances. C'est-là un de ces mouvemens naturels aux hommes, mouvement qui, par son activité, a fait regarder un grand nombre de conversions à la réforme comme des effets de l'opération du S. Esprit. Avec toutes ces dispositions, les Écossais écoutèrent facilement la doctrine de la réformation, et suivirent les nouvelles opinions avec la même rapidité qui venait d'entraîner l'Angleterre, et une grande partie de la France et de l'Allemagne. D'abord, ils demandèrent la Bible, et le Parlement fut obligé en 1543, d'en accorder la lecture en langue vulgaire. Cette demande, détachée de toutes ses suites, n'avait rien que de juste et de raisonnable. La donner aux Écossais, c'était les délivrer du joug d'un grand nombre d'abus favorables à l'excessive autorité du clergé, et opposés à ce que cette lecture apprend aux Chrétiens : mais aussi la leur abandonner sans restriction, c'était leur laisser le pouvoir de raisonner à perte de vue, et de la réconcilier trop hardiment avec toutes leurs fantaisies. On la donna pourtant ici, comme ailleurs, sans aucune restriction. Ainsi elle fit le même effet en Écosse qu'elle avait fait en Angleterre et en Allemagne; qui fut que chacun se donna la liberté d'y chercher la justification des opinions qu'il avait résolu de faire valoir ou d'adopter; que chacun y voulut trouver les moyens de séparer par soi-même *l'ivraie d'avec le bon grain*; enfin, que l'examen particulier fit disparaître chez les Écossais, comme il avait déjà fait ailleurs, toute l'autorité de l'Église.

Quoique *Patrice Hamilton*, *Seton* moine dominicain, et quelques autres soient généralement regardés comme les premiers auteurs de la réformation d'Écosse, les Puritains de ce pays-là ne veulent l'attribuer qu'a Knox, cet ardent antagoniste de la liturgie Anglicane, ainsi que je l'ai dit plus haut. Ce fut en 1547, que ce Jean Knox, reçut sa vocation, *telle quelle*, dirais-je presque, d'un autre (*a*) *Prédicant* Écossais nommé (*b*) Jean Rough. Knox prêcha publiquement contre le Pape, dans l'église paroissiale de S. André, le dimanche qui suivit sa vocation au ministère. A son exemple, il s'éleva divers *prédicans* de côté et d'autre contre l'Église (*c*) Romaine. Knox, appuyé de quelques seigneurs Écossais, s'en alla prêcher ensuite en divers endroits du royaume et donna la cène à la protestante chez divers gentilshommes Écossais. Il enseigna même assez publiquement sa doctrine dans Edimbourg. Ce fut en 1556 qu'il écrivit à la reine Marie, régente d'Écosse, une (*d*) lettre apologétique de sa doctrine, mais si peu respectueuse et si remplie d'invectives contre l'Église romaine, que cette princesse la traita de libelle, en la donnant à lire à Beton, alors évêque de Glasgow. Quelque (*e*) tems auparavant, les Anglais de Genève, qui suivaient (*f*) la liturgie de Calvin, l'avaient invité à se rendre auprès d'eux. Après son départ, on le brûla en effigie dans Edimbourg : mais les frères d'Écosse, entre lesquels étaient divers gentilshommes distingués, lui écrivirent de Sterling une lettre si pressante au mois de Mars de 1556, qu'il ne put se refuser à leurs instances, après avoir consulté Calvin, l'oracle de la réforme et avec lui les autres *frères* de Genève. Calvin et les *frères* trouvèrent *qu'il serait rebelle à Dieu* s'il ne suivait pas cette nouvelle vocation. Knox se mit donc en chemin au mois de septembre de la même année pour retourner en Ecosse auprès de ses *frères* : mais il fut retenu à Dieppe, par deux lettres (*g*) *peu agréables à la chair*, qu'il reçut de *deux fidèles* d'Écosse. Ces lettres marquaient divers contre-tems que souffrait la réforme d'Écosse. Le bilieux apôtre des Puritains écrivit aux *frères*, pour se plaindre de ce contre-tems, et les animer à se délivrer de l'oppression. Car, disait-il, vous « devez hazarder votre propre vie, et même contre les rois et les em» pereurs, pour délivrer les opprimés. C'est pour cela que vous êtes ap» pelés les *princes du peuple* . . . . . Vous ne recevez l'hommage et le » respect de vos frères, que par rapport aux devoirs de votre charge..... » *et ce devoir consiste à venger et délivrer vos frères et vos sujets de la* » *violence et de l'oppression*». Cette lettre et plusieurs autres firent effet sur la noblesse et sur les peuples, dont les dispositions, comme je l'ai déjà dit,

---

(*a*) Je ne prétends pas me servir ici de ce terme comme d'une injure ni y attacher aucun mépris. Je m'en sers pour désigner des prédicateurs sans Ordination, tels que sont les ministres des *Puritains*.

(*b*) Burnet, ubi sup. L. III. p. 785, dit qu'il fut brûlé en Angleterre sous le règne de Marie.

(*c*) Je parle selon la manière des Protestans, en appelant l'Église Catholique Église Romaine.

(*d*) Knox la fit réimprimer augmentée d'une explication en 1558.

(*e*) En juillet 1555.

(*f*) *Qui s'étaient séparés*, dit l'auteur Anglais, ubi sup. p. 102, *de l'assemblée superstitieuse et contentieuse de Francfort*, laquelle suivait le rit anglican. V. plus haut.

(*g*) Presque toutes les expressions dont je me sers dans ce récit sont prises de la lettre même de Knox.

étaient généralement favorables à la réformation. La congrégation, (c'est le nom que l'on commença (*a*) de donner alors aux nouveaux fidèles, fit (*b*) une convention pour se défendre, et promit *devant la majesté de Dieu* qu'elle maintiendrait, au péril même de la vie, la réforme et ses ministres *contre Satan, et contre tout pouvoir tyrannique qui s'éleverait contre elle.* Cette déclaration, et l'accroissement extraordinaire du parti des protestans intimidèrent la reine régente : d'abord elle se relâcha. La politique et la force l'emportèrent sur son zèle pour les Catholiques : et, comme elle tirait quelques services des Protestans, cette même politique lui fit promettre qu'elle ne les inquiéterait point sur la religion. Mais la déférence qu'elle eut ensuite aux remontrances du cardinal de Lorraine son frère, et le crédit de l'archevêque de S. André, et des autres prélats catholiques d'Écosse la portèrent à violer (*c*) sa promesse, ou du moins ne lui permirent plus de supposer à cette prétendue fermeté du clergé, disons mieux, à cette invincible obstination qui a toujours (*d*) exposé l'Église. Ne jugeons point d'elle par cette conduite, et croyons que ce n'est pas son esprit, mais celui des ecclésiastiques, qui fait consister la religion *à tout abîmer*, sans aucun égard ni aux circonstances, ni à la disposition des peuples. C'est ce même esprit qui fait violer cette foi, qui, selon les préceptes de J. C, doit même être gardée aux infidèles. Toujours inspirés de cet esprit, qui n'eut point d'égard aux révolutions que les états voisins donnaient pour exemples, les catholiques d'Écosse brûlèrent impitoyablement dans Saint André un vieux prêtre nommé (*e*) *Gautier Mill*, qui s'était déclaré Protestant : et cette exécution acheva d'irriter les Écossais.

Au lieu de s'intimider, les Protestans prêchèrent publiquement dans les églises de S. Jonston, et quand la reine commanda à mylord Rutven, maire de la ville, de faire rentrer ces rebelles dans le devoir, ce Seigneur répondit, *qu'il pouvait bien soumettre les corps et les détruire selon le bon plaisir de S. M.*, mais *qu'il n'avait aucune autorité sur les consciences.* Elle répliqua pour lors qu'il s'en repentirait et eux aussi. En même tems plusieurs autres places se déclarèrent pour la réforme, les ministres furent cités à Sterling. Il se mirent en chemin pour s'y rendre, mais si bien accompagnés qu'elle crut devoir les contremander, en les faisant assurer que la citation n'aurait point de suite. Cependant, ajoute-t-on, ils furent déclarés rebelles, pour n'avoir pas obéi à la sommation. Cette infidélité, où l'on reconnaît fort bien le caractère des Guise, grossit le parti des Protestans :

(*a*) *History of the reformation*, etc. ubi sup. p. 111.

(*b*) Cette convention est du mois de décembre 1557. Elle fut signée par plusieurs seigneurs Écossais. La lettre de Knox est datée de Diappe le 27 octobre 1557. V. *History*, etc. ubi sup.

(*c*) Elle les trompa long-tems, disent les Écossais *Puritains*, par de fausses promesses et par des déguisemens, jusqu'aux engagemens pris avec le cardinal de Lorraine. Pour lors, elle se déclara ouvertement contre eux, jusques-là qu'elle leur dit « quand vos ministres prêcheraient aussi vrai que S. Paul, ils seront tous bannis du Royaume.

(*d*) Un seul exemple le va prouver. En 1561, la France demanda par son ambassadeur à Pie IV, la communion sous les deux espèces : mais elle lui fut refusée. Le cardinal de S. Ange, donnant sa voix contre cette demande de la France dit, « que, plutôt que d'accorder un tel poison aux Français, il valait mieux les laisser mourir ». Cela se passait dans un tems où les plaies faites par le schisme des uns, et par l'inflexibilité des autres, étaient encore toutes fraîches.

(*e*) On assure que toute la ville s'obstinant à ne point fournir de corde pour attacher Mill au poteau, l'archevêque offrit charitablement les cordons de son lit pour cet usage.

d'autres mécontens se jetèrent parmi eux. A S.' Jonston, le peuple brisa les images, voulut assommer à coups de pierre un prêtre qui disait la messe, sous prétexte (*a*) *que Dieu ayant défendu l'idolâtrie, il ne pouvait souffrir qu'en dépit de lui elle fût exercée publiquement et en sa présence ;* força et pilla les couvens, abattit une maison de Chartreux : et les soulèvemens allèrent si loin qu'en peu de temps le parti se vit en état de mettre sur pied une armée assez considérable. Alors la Régence proposa une amnistie, et consentit de renvoyer au Parlement la connaissance des différends qui concernaient la religion. Enfin, pour abréger le détail, on nous assure que les promesses furent encore violées, et que la reine, pour se justifier, répondit, *que les princes ne sont point obligés de tenir ce qu'ils promettent aux Hérétiques.* « Ma conscience, ajouta-t-elle, m'engage à » exterminer les sectaires ». Cette réponse acheva de lui ôter toute la confiance des Ecossais. Chacun prit parti pour la réforme protestante, et pour lors on travailla tout de bon à supprimer ces anciens usages que les Protestans regardent comme des abus, et à confirmer tous les changemens qu'on avait commencé de faire dans les dogmes. A l'égard de la reine régente, le résultat de cette révolution de religion fut qu'elle perdit son autorité, les seigneurs d'Ecosse l'ayant déclarée déchue de l'administration du royaume. Elle mourut quelque tems après, dans une espèce de regret de tout ce qu'elle avait fait ; au moins s'il faut en croire les Protestans, qui ajoutent (*b*) « que la régence de cette princesse fut accompagnée de sagesse, » de justice et de douceur tant qu'elle suivit ses seuls mouvemens ». Après la mort de la reine, le Parlement s'assembla, et fit quatre ordonnances pour la réformation. Elles furent données pour abroger l'autorité du Pape, pour détruire la superstition, pour punir ceux qui diraient ou qui entendraient la messe, et enfin pour ratifier une confession de foi dressée par Knox, sur (*c*) le modèle de la confession de foi de Calvin.

(*a*) *History*, etc. ubi sup. L. II. p. 159.

(*b*) Burnet, ubi sup. L. VI. p. 975.

(*c*) En l'ann. 1560. L'article XXI est remarquable par le grand nombre de paroles qu'on emploie pour expliquer comment le fidèle mange spirituellement le corps de J. C. en faisant la cène. Voici une partie de ce qu'on dit dans les propres termes de l'original. » Notwithstanding the far distance of place, which is betwixt his body now glorified in the heaven, and us now mortall in this earth : yet we most assuredly beleeve, that the bread that we break is the communion of Christs body, and the cup which we blesse is the communion of his blood : so that we confesse, and undoubtedly beleeve that the faithfull in the right use of the Lords tabla so do eat the body and drink the blood of the Lord Jesus, that he remaineth in them and they in him. Yea that they are so made flesh of his flesh, and bones of his bones, that as the eternall god-head hath given tho the flesh of Christ Jesus, which of the owne condition and nature was mortall and corruptible, life and immortality ; so doth Christ Jesus his flesh and blood eaten and drinken by us give to us the same prerogatives : which albeit we confesse are neither given unto us at that onely time, neither yet by the proper power and vertue of the sacraments onely ; yet we affirme that the faithfull in the right use of the Lords table hath such conjonction with Christ Jesus, as the naturall mann cannot comprehend, etc. » La confession de foi de Calvin dit, « bien que J. C. soit au ciel, ... toutefois nous croyons que, par la vertu secrète et incompréhensible de son esprit, il nous nourrit et vivifie de la *substance de son corps et de son sang*, etc. Celle des Pays-Bas dit que nous recevons par la foi le vrai corps et le vrai sang de Christ, notre seul sauveur en nos ames pour notre vie spirituelle. . . . . Cependant la manière par laquelle nous le mangeons (assavoir le corps de J. C.) n'est pas la bouche, ains l'esprit par la foi ». Voy. sur ces deux dernières confessions, le volume des *Ceremonies Religieuses*, qui contient les Grecs et les Protestans. On voit, par ces différends passages que les fidèles d'Ecosse, de la réforme de Calvin en France, et de celles des Pays-Bas, ne parlent pas plus clairement que les fidèles de Rome et de la réforme de Luther. Après avoir travaillé si long-tems les uns et les autres sur une matière si inexplicable, ne vaudrait-il pas mieux se supporter charitablement et

Si, comme on vient de le voir dans cette révolution de religion, l'on doit reprocher aux ecclésiastiques catholiques, et à tout le parti de la cour l'intolérance avec beaucoup de mauvaise foi, l'on peut reprocher aussi aux Protestans Ecossais, et aux docteurs qui les réformaient, beaucoup de violence et d'emportement (*a*) des maximes séditieuses et entièrement opposées à cet évangile qu'ils voulaient suivre scrupuleusement et sans la moindre altération, une conduite bien différente de cette Église apostolique qu'ils prétendaient rétablir dans leur pays. J'ai cité divers passages qui peuvent donner une idée du caractère de Knox, leur principal prédicant. En voici quelques autres, qui représenteront au lecteur l'esprit de tout le parti. En l'année 1559, la Congrégation, *saintement irritée* contre le clergé romain, qui, de son côté, imitait aussi saintement les maximes de J. C., en attisant, autant qu'il pouvait, le feu de la persécution contre les Écossais Protestans; cette Congrégation, dis-je, lui adressa une lettre remplie de plaintes et de menaces, avec cette suscription : *A la génération de l'Ante-Christ, aux prélats pestilentieux, et à tous leurs adhérans*, etc. Dans une adresse présentée à la noblesse Écossaise la même année (*b*), par la Congrégation de J. C., après avoir représenté la nécessité d'une conférence publique, où l'on pût décider *si les abominations nommées et qualifiées religion par les pestilentieux Papistes, étaient effectivement la véritable religion de J. C.*, on représentait à cette noblesse qu'il était de son devoir (*c*) *de mettre un frein à la rage et à la fureur des méchans, fussent-ils des rois et des empereurs*. C'est-là cet esprit séditieux, qui, dans le dernier siècle, a donné la hardiesse aux sujets (*d*) de déposer et de faire mourir leurs

---

se traiter comme frères? mais, par malheur, le *Ministre* ne saurait souffrir un prêtre qui adore J. C. sous la figure de l'hostie qui n'est plus l'hostie; ni le prêtre, un ministre qui dit que le Sacrement de l'Eucharistie consiste à manger spirituellement J. C. Demandez aux uns et aux autres en quoi consiste l'esprit de la communion; c'est une question dont ils s'embarassent très-peu.

(*a*) Ces excès et ces emportemens ont aussi été mis sur le compte des Protestans de France par les écrivains catholiques : par exemple, ceux-ci leur ont reproché l'assassinat du duc de Guise, des sermons emportés et séditieux, des affiches et des placards de même nature, des invectives violentes contre l'Eglise Romaine, etc. Les Protestans tâchent de se justifier, par le désaveu de ces excès causés par des gens de guerre, ou par des particuliers, dont la réforme n'a jamais prétendu autoriser la conduite. Quelques-uns ajoutent que la religion ne s'est trouvée intéressée que par accident, et pour servir de prétexte dans les premiers troubles de religion. Quoi qu'il en soit, il faut rabattre des raisons et des reproches des uns et des autres. Mais on ne saurait accorder la même indulgence à ce qui a été posé pour principe par des synodes, ou par des chefs avoués de tout le parti. C'est de quoi je donnerai des exemples dans une des notes suivantes.

(*b*) Suscription de cette adresse.

(*c*) Voyez cette même maxime dans *History*, etc. ubi sup. p. 184. *Knox* s'exprime encore plus fortement contre Marie reine d'Angleterre, dans cette adresse que j'indique ici.

(*d*) Dans un entretien que Jean Knox eut avec la reine d'Ecosse *Marie Stuart*, il se servit d'une comparaison sophistique pour justifier ce principe *que les sujets peuvent tirer l'epée contre leur prince, et principalement pour défendre leur religion, et en obtenir l'exercice libre.* « Croyez-vous, lui disait la reine, que des sujets, ayant le pouvoir en main, doivent résister à leurs princes? Oui, madame, répliqua-t-il, si les princes excèdent les bornes de leur pouvoir, et font des choses auxquelles on ne doit point obéir, il est permis de leur résister. Doit-on honorer les princes et leur obéir au-delà de l'honneur et de l'obéissance que Dieu ordonne de rendre à un père et à une mère? Supposé qu'un père tombe en frénésie, et veuille tuer ses enfans, qu'alors les enfans se liguent ensemble pour leur commune défense, qu'ils saisissent ce père frénétique, lui ôtent les armes, le lient et le tiennent en prison jusqu'à ce que la frénésie soit passée, croyez-vous, madame, que ces enfans soient criminels, et que

souverains ; esprit au reste que le parti catholique ne doit pas trop reprocher aux Protestans, puisque, sans remonter jusqu'au tems où les empereurs étaient déposés, et leurs sujets absous du crime de désobéissance, nous avons eu chez nous le zèle séditieux des prédicateurs de la Ligue (*a*), et des apologies (*b*) imprimées publiquement des meurtriers des rois.

C'est à l'année 1560 qu'il faut fixer la réformation de l'Écosse, parce que, comme je viens de le dire, ce fut en cette année que le Parlement ratifia la confession de foi dressée par Knox. L'apôtre Ecossais établit dans son pays la discipline de Genève, avec les maximes et la doctrine de Calvin. A l'exemple des Eglises luthériennes, on élut, outre les ministres, un surintendant. Knox fit le sermon, et la prière pour le recevoir. On fit des anciens et des diacres. Les articles de la police ecclésiastique dressés par le même Knox, furent présentés à l'assemblée qui se tint dans le mois de janvier 1561. L'imposition des mains n'y fut conservée aux ministres que comme une chose qui n'était pas absolument nécessaire (*c*). Cependant ces articles ne furent point ratifiés, et ce ne fut que de leur autorité privée que les ministres établirent pour lors leur nouvelle discipline en Ecosse. En 1572, on donna une forme plus fixe à la discipline, mais on étendit le pouvoir des évêques au-delà de ce que souhaitaient les Presbytériens. Ces évêques, dont ils étaient désaccoutumés, ne durèrent pas long-tems, puisqu'on ne les toléra que pendant trois ou quatre ans, et que la Congrégation ne voulut point approuver positivement cette discipline. Copions ici le P. le Courrayer (*d*) qui a si bien rendu en français le sens des historiens Écossais « par le livre de discipline présenté au Parlement d'Ecosse en » 1578, on voit que les Ecossais ne conservèrent que le pur presbytéria» nisme, quoiqu'on retint encore le nom d'évêque..... On régla que les » évêques seraient soumis au presbytère, et qu'ils ne feraient aucunes » fonctions que celles dont ils seraient chargés par l'église ». Cette discipline fut pleinement établie à Edimbourg en 1581, et ce fut cette année que s'y forma le premier presbytère (*e*) sous l'autorité des lois. « A l'ombre

---

Dieu soit offensé de cette action ? De même, quand les princes font mourir ces enfans de Dieu qui sont leurs sujets, leur zèle aveugle est une véritable frénésie, pendant laquelle on doit leur ôter l'épée, leur lier les mains, les mettre en prison, jusqu'à ce qu'ils soient revenus à leur bon sens : et c'est-là la véritable obéissance qui s'accorde avec la parole de Dieu ». Telles étaient les maximes évangéliques de l'apôtre des Puritains, maximes avec lesquelles on renverserait bientôt les Etats. Je tire ce passage de l'*Histoire de la réforme d'Ecosse*, ubi sup. p. 317. L. IV. J'ai indiqué ci-dessus quelques excès de cet ordre, qu'on a reprochés aux Protestans de France. On peut y ajouter, comme digne de répréhension, l'article 47 du Synode national de Lyon tenu en 1563, et, s'il m'est permis d'étendre les reproches jusqu'à notre tems, j'y ajouterai aussi le caractère séditieux de ces libelles dont certains réfugiés ont *inondé le public* pendant quarante ans, et les sermons pleins d'emportemens de plusieurs de leurs ministres.

(*a*) Voy. les *Sermons* de Boucher, et autres.

(*b*) *Apologia pro Johanne Castellano*, livre in-8°.

(*c*) Ceci me donne occasion de parler d'une brochure de M. *Wihston*, où il prétend prouver que tous ceux qui sont nommés et employés au *ministère*, d'une manière solennelle quoiqu'irrégulière, sont pourtant de véritables pasteurs, et ont droit d'en faire toutes les fonctions, sans quoi, selon lui, il n'y aurait point de véritable clergé, ni de véritables chrétiens au monde. Une idée de cette nature, bien prouvée et bien établie, consolerait de tous les abus qui se glissent dans la vocation.

(*d*) *Dissertation sur la validité des Ordinat.* Tome premier, pag. 6.

(e) Je crois que le P. le *Courrayer* donne ce nom aux consistoires des Presbytériens, c'est-à-dire, à ces assemblées où se font les règlemens ecclésiastiques

» de cette discipline s'étendit la maxime qui faisait regarder comme inutile » l'imposition des mains pour le ministère..... Robert Bruce, qui depuis » plusieurs années prêchait à Edimbourg, ayant été choisi pour un des » ministres de cette ville en 1598, et étant pressé de recevoir l'imposition » des mains, la refusa, sous prétexte, disait-il, que l'approbation de » l'assemblée lui tenait lieu d'ordination. Il la reçut cependant, y étant » forcé par les instances de plusieurs personnes, mais en déclarant qu'il.... » regardait cette imposition des mains..... comme une destination à un » troupeau particulier..... Jacques I, qui réunit en sa personne les » royaumes d'Angleterre et d'Écosse, songea à rétablir l'épiscopat en » Écosse..... Il fit venir trois ministres en Angleterre, qu'il fit consacrer » en 1610 par les évêques de Londres, d'Ély, de Rochester et de Wor- » cester, et ces évêques en consacrèrent ensuite d'autres..... Au tems » de la rébellion qui conduisit Charles Ier. sur l'échafaud, on abolit de » nouveau l'épiscopat dans les assemblées de Glasgow et d'Édimbourg, » pour rétablir le presbytérianisme sur ses ruines. Il resta supprimé jus- » qu'au retour de Charles II, qui se fit un devoir de rendre aux évêques leur » autorité et leur consécration. Ce fut pour cela qu'en 1664 il fit venir » quatre ministres Presbytériens à Londres, qui..... furent consacrés » évêques par l'évêque de Winchester, assisté de deux autres..... La » révolution de 1688 en fit naître encore une nouvelle dans le gouverne- » ment de cette église. Les évêques d'Écosse étaient fort attachés au roi » Jacques II. A la nouvelle de l'expédition du prince d'Orange contre son » beau-père, ces prélats écrivirent au roi pour l'assurer de leur fidélité. » Cette lettre fut fatale..... à l'épiscopat..... Les Presbytériens, pro- » fitant de l'inclination qu'avait pour eux le roi Guillaume, ... firent » demander solennellement par les États, en 1689, l'abolition de l'épis- » copat, et cette demande leur fut accordée en 1695 ».

Telles ont été les deux réformations de la Grande-Bretagne : l'une appelée *Episcopale*, et qu'on peut bien regarder comme dominante ; l'autre *Presbytérienne*, maîtresse en Écosse, et néanmoins aussi très-puissante en Angleterre. J'ai donné en abrégé les raisons et les principaux motifs de la conduite de ces deux réformations ; et, sans affecter d'approuver ni de désapprouver leurs schismes, je n'ai pas craint d'avouer que les vices des moines et du clergé, les fausses dévotions qu'ils introduisirent pour leur intérêt particulier, et le pouvoir effrayant qu'ils s'attribuèrent sur la conscience des Chrétiens, avaient coloré les motifs de séparation, entraîné les peuples accablés sous ce pouvoir, et fortifié les schismes. Conformément à ces idées, j'ai pris la liberté de parler et de juger hardiment pour ou contre, selon que les actions des Catholiques et des Protestans m'en ont offert l'occasion : et, si quelquefois j'ai accompagné de réflexions libres les petits détails que je donne de la conduite des deux partis, je me flatte de ne l'avoir fait qu'en des circonstances où les passions humaines, l'intérêt de certaines personnes, les préjugés de naissance fortifiés par l'habitude, et enfin la politique des souverains s'autorisaient du prétexte de religion, et *jouaient la vérité*. L'expression n'est pas trop forte : la vérité a été souvent *jouée* des uns et des autres, et cela n'est pas surprenant. La réformation n'était pas une *œuvre divine*, comme l'établissement du Christianisme (*a*) et la

(*a*) Voudrait-il parler de la Révélation ?

fondation de l'Église chrétienne. Aucun réformateur, que je sache, ne saurait justifier la divinité de sa vocation, ni que Dieu lui ait donné l'autorité de réformer. Les anges n'ont point accompagné cette vocation, les miracles n'ont point marché devant elle. Les vues des Réformés ont été souvent incertaines, faibles, variables, et quelquefois dépendantes de la volonté des princes. Sur le fait des dogmes, une décision a souvent ruiné l'autre. Concluons donc que ces réformations de l'église ne sont que des ouvrages d'hommes (*a*), où les passions éclataient assez fréquemment; et, pour en être convaincu, il ne faut que lire l'histoire du siècle des réformations. Venons ensuite à l'Église catholique. J'y vois l'uniformité dans le culte et dans la doctrine, beaucoup de retenue et de docilité dans les peuples, une discipline et un ordre qui se font craindre et respecter, par où l'on empêche tout au moins que l'Église ne soit privée de son *autorité légitime*, et que chacun ne se fasse publiquement *une religion à sa mode*; ou ne dicte un nouveau corps de doctrine à quelques centaines de sectateurs (*b*), comme cela s'est pratiqué si souvent depuis la réformation du seizième siècle à la face des Consistoires et des Synodes.

Je vois enfin que la soumission et la société que l'Église catholique exige n'empêchent point la pratique des devoirs, ni la plus exacte observation des préceptes de l'évangile. En fallait-il davantage pour être Chrétien? Non, sans doute, répondra le Protestant, jusqu'à ces tems où l'ignorance des peuples a commencé de favoriser les excès de ceux qui gouvernaient l'église. Cette ignorance a crû peu à peu, les abus ont crû de même, et, lorsqu'ils sont parvenus à une *généralité raisonnable*, on n'a pas voulu distinguer l'autorité de l'Église d'avec celle du parti qui maintenait ces abus, et qui était devenu le plus puissant : de la même manière que, dans une société civile, *l'usurpation se rend légitime* par sa force. Je réplique au Protestant, c'est donc à cette usurpation qu'a commencé l'*ouvrage des hommes*? J'avoue de bonne foi que les excès de ceux qui gouvernaient l'Église chrétienne n'ayant pour eux, ni la révélation, ni la parole de Dieu, ni celle de l'Église primitive, l'on ne peut le justifier que par la (*c*) *tradition fausse et trom-*

(*a*) En regardant la réformation comme l'ouvrage des hommes, on ne doit pas lui refuser la justice qu'elle mérite. Elle a forcé les clergés à être plus circonspects, elle a fait revenir de beaucoup d'abus; les pratiques superstitieuses sont devenues moins fréquentes : et quelque imparfait que puisse être cet examen qu'elle regarde comme l'essence du Christianisme, il a pourtant appris aux Chrétiens à se rendre moins aveuglément à la volonté du clergé. Il faut avouer aussi que la réformation a eu des docteurs remplis de mérite et de vertu, qui ont excité l'émulation des docteurs de l'Eglise catholique. Mais de toutes les communions séparées, il me semble que l'Anglicane est celle qui a rendu le plus de services au Christianisme, par son savoir et sa tolérance.

(*b*) Et les Hérésies, dont le nombre égale presque celui des étoiles du Ciel?

(*c*) Il faut remonter à cette tradition corrompue, et au tems où l'on essaya de *tordre* la doctrine primitive, pour trouver l'*indispensable nécessité* de brûler les hommes. Les remontrances, les censures, le retranchement de l'Eglise sont des tems apostoliques, parce qu'il appartenait à la vérité d'exhorter, de censurer et même de retrancher (en ce qui regarde le spirituel.) Passons ensuite au clergé l'usage qu'il a fait de son crédit pour bannir les *Heterodoxes*, les exclure des priviléges des citoyens, et enfin pour les priver de leurs biens. Ces peines s'établirent quelques siècles après celui des apôtres. Il pouvait bien être permis à des empereurs de refuser des graces et des priviléges à ceux qui ne suivaient pas la foi du prince régnant, et même de leur ôter le droit de concitoyen. Leur ôter les biens, c'était déjà les persécuter. Mais, quand la tradition fut détournée de sa véritable source, pour n'être employée qu'à la gloire et au profit des moines et du clergé, alors aussi l'on commença d'infliger la peine de mort aux *Hétérodoxes* : encore fallait-il qu'ils *dogmatisassent* malgré la défense des lois pour être censés avoir mérité la mort. Longtems après, et principalement quand on voulut réunir les intérêts de la vérité avec ceux de cette

peuse des derniers siècles, laquelle est certainement l'*ouvrage des hommes*. Mais que me font ces abus, à moi qui sers Dieu dans l'intégrité de mon cœur selon la morale de J. C.? Quelle est l'autorité *qui m'a remis la coignée en main pour abattre l'arbre?* et, sous prétexte que l'*usurpation s'est rendue légitime*, qui m'a donné le droit de troubler l'état, y pouvant vivre dans un *silence respectueux*, et sans participer aux excès de ceux qui gouvernent? Que, d'autre côté, les théologiens disputent sur les dogmes impénétrables, et qu'ils se condamnent les uns les autres, ou comme des idolâtres, ou comme des profanes, ou comme des libertins, je dois les abandonner à leurs disputes; et, sans m'effrayer des excès des uns et des conséquences des autres, si J. C. est Dieu, je l'adore, et je travaille à imiter sa patience et sa vertu. Voilà le véritable Christianisme. Toutes les disputes de religion ne sont que des ouvrages d'hommes, qui *jouent aux dépens de la vérité, souvent en dupes, souvent aussi comme des filoux*. Le peuple regarde attentivement ces joueurs, mais, avec son attention, il n'est pas capable de pénétrer les détours du jeu : et, pour ceux qui jouent en dupes, ils n'ont d'autre avantage que leur bonne foi, qui contribue souvent à tromper le peuple.

---

tradition détournée, qu'il fallait rendre sainte et légitime, on établit indifféremment la peine du feu contre les *Heterodoxes*, et l'on ne distingua plus ce qui était contre la foi, d'avec ce qui était contre les *propagateurs* des observances inutiles. Tout fut renfermé sous le nom odieux d'*Heresie*. Il n'y eut plus de *petite erreur*; il n'y eut pas même de grace pour ceux qui toléraient les *moindres errans*. Les uns et les autres devinrent sujets à la même peine. Le feu qui les brûlait dans ce monde servait à leur représenter celui de l'enfer; mais, en même tems qu'il était l'image du supplice de Dieu destiné dans l'éternité aux impies, il devint celle de la charité et de la *miséricorde* des ecclésiastiques, qui, selon les lois de l'Eglise, ne doivent point répandre de sang, ni même donner des suffrages pour le répandre. On fit plus; on ne se contenta pas de connaître des erreurs, qui, en éclatant malgré les défenses, pouvaient causer du scandale aux ames faibles de certains fidèles; sous un tel prétexte, on eût pu justifier la sévérité du supplice. On les alla donc déterrer dans les endroits les moins suspects, on en créa et l'on en fit naître, pour ainsi dire, jusques dans les syllables et les virgules. Enfin, pour s'assurer entièrement la domination sur les ames, uniquement, nous dit-on, *pour l'amour et à la gloire de Dieu*, on pressa de tous côtés les consciences, et en les forçant de se déclarer orthodoxes ou hérétiques, on leur montra, pour les sauver, l'*abjuration* et le feu. Finissons par cette remarque. En détestant l'usage établi chez quelques nations Païennes de sacrifier les hommes aux Dieux, on condamne indirectement celui de brûler les hérétiques. En brûlant les hommes, n'est-ce pas les *sacrifier à Dieu?*

VIIme. DISSERTATION,

Qui renferme les Usages et les Cérémonies de l'Église Anglicane.

ON a vu dans la précédente Dissertation l'établissement de la Liturgie anglicane sous Édouard VI et sous Élisabeth. Jacques Ier. y fit quelques légers changemens (*a*). La Liturgie causa des troubles et des disputes pendant l'interrègne sous Cromwel, et l'autorité des Puritains la fit presque supprimer : mais Charles II la rétablit, et ordonna, en 1660, qu'elle fût corrigée et retouchée. Après cette révision, l'on publia, sous l'autorité du roi et du Parlement, l'ordre de s'y conformer dans tout le royaume (*b*), afin que le service divin se fît d'une manière uniforme. La préface de la Liturgie imprimée alors (*c*), rend raison de son rétablissement et des changemens qu'on y fit. (*d*) Le P. le Brun cite un endroit de l'Épître Dédicatoire d'une traduction latine de cette Liturgie de Charles II, où elle est

(*a*) Voy. Proclam., etc., à la tête de l'édit. française de 1616. Ces changemens furent faits après la conférence de Hamptoncourt, qui fut tenue en 1603, pour concilier les esprits au sujet de la Liturgie. La même année, on avait répandu dans le public un libelle intitulé : *Très humble requête des ministres de l'église d'Angleterre, qui demandent la réformation de certaines cérémonies, et de quelques abus*, etc. On s'y plaignait sur quatre chefs, qui étaient la forme du service, les ministres de l'église, la vie du clergé et la discipline. Comme les plaintes contenues dans cette requête préparaient à des suites fâcheuses, le roi tâcha de calmer les esprits par une proclamation, et promit une conférence, qui fut tenue sans beaucoup de fruit à Hamptoncourt.

(*b*) En 1662, au mois d'août.

(*c*) Voy. *Préf.* de la *Liturgie* impr. en français en 1663. La proclamation marque qu'elle est traduite par Durel. Ainsi ce n'était plus la version Gauloise qui avait paru sous les règnes précédens. Au reste, le français de celle de Durel n'est pas des meilleurs. C'est cette version qui s'est toujours réimprimée depuis 1663.

(*d*) Le P. le Brun, (tome IV de ses *Liturgies*,) rapporte ces changemens. Il faut les copier ici. 1. Dans une des litanies, on dit : *Délivrez-nous, Seigneur, des séditions, des conspirations secrètes, de toute fausse doctrine et du schisme*, etc. Sur ces paroles du *schisme* ajoutées pour la première fois, le P. le Brun dit que Henri VIII, Édouard VI et Elisabeth étaient trop évidemment auteurs du schisme pour le faire regarder comme un mal, dont il fallut souhaiter d'être délivré, etc. Ces paroles ne faisaient donc allusion qu'aux désordres causés sous le règne précédent par les Puritains. 2. « On avait si souvent reproché, continue cet auteur, la suppression de la prière pour les morts, qu'on crut ne devoir pas l'omettre entièrement ; mais on l'a mise de telle manière, qu'on a de la peine à voir si c'est une prière. Voici ce qu'on en lit dans les éditions de 1663 et suivantes. . . . . à la fin de la prière intitulée, *pour toute l'Église chrétienne militante ici-bas sur la terre.* (Nous bénissons aussi ton S. nom, pour tous tes serviteurs qui sont décédés en ta foi et en ta crainte, te suppliant de nous faire la grace d'imiter si bien leurs exemples, etc. ».) 3. On rétablit dans l'office de la communion, la rubrique d'Edouard, qui explique pourquoi les communians doivent se mettre à genoux pour recevoir la communion. *Elizabeth qui, selon les termes du P. le Brun, voulait tâcher de laisser le dogme indécis, avait fait ôter cette rubrique trop Zuinglienne, ou Calviniste, et trop affreuse aux Catholiques.*

traitée de *præstantissima* (d'incomparable), et la raison de cette épithète c'est (*a*) *que tout Chrétien, quelque dogme qu'il soutienne sur l'Eucharistie, doit en être satisfait.*

Cette Liturgie, à laquelle je me conformerai dans la description des usages et des cérémonies, est précédée de trois Préfaces. J'en ai cité une. Les deux autres concernent le service de l'église et les cérémonies retenues ou abolies. Dans l'une, on insinue la corruption du service religieux (*b*) par des additions d'histoires douteuses, de légendes, de répétitions et de répons inutiles, etc.; à quoi l'on ajoute, qu'avant la réformation anglicane, le service ne se faisait pas en langue entendue du peuple, c'était un vain son qui frappait seulement l'oreille sans toucher le cœur; que la lecture de divers livres de l'Écriture était commencée sans être achevée, parce qu'une infinité d'accessoires inutiles interrompaient cette lecture; qu'à l'égard des pseaumes divisés par les anciens Pères en sept parties appelées *Nocturnes*, on se contentait d'en répéter souvent quelques-uns, sans faire aucune attention aux autres; qu'enfin (*c*) les règles qu'on s'était prescrites depuis plusieurs siècles dans les *changemens du service*, (disons mieux, dans les fréquentes évolutions, s'il est permis d'employer ce terme) faisaient perdre beaucoup de tems à tourner les feuillets du livre; en sorte que les heures destinées à la lecture s'employaient à chercher ce qu'on devait lire. Outre que la nouvelle Liturgie a supprimé les inutilités dont on a parlé, et qu'elle ne s'exprime que d'une manière intelligible à tout le peuple, tout le service est renfermé dans un livre. On a établi des règles plus sûres et plus commodes pour conserver l'ordre des lectures d'une manière simple et conforme à la dignité de la religion. On a mis aussi à la tête de la Liturgie, un calendrier qui indique cet ordre, et par où l'on voit d'un coup d'œil toute la suite de ces leçons pour tous les dimanches de l'année, les jours de fêtes, les anniversaires, etc.

Dans l'autre préface, on parle du choix qu'il faut faire des cérémonies. Les unes ont été instituées à bonne intention, mais avec le tems elles sont devenues frivoles et superstitieuses. Les autres sont entrées dans l'Église par le moyen d'un faux zèle et d'une dévotion indiscrète. La complaisance que les Chrétiens ont eue pour celle-ci n'a fait qu'en multiplier les abus. Comme elles nuisent à la religion, et ne tendent qu'à aveugler les Chrétiens, il n'y a point à balancer, dit la préface : elles méritent d'être absolument rejetées; mais, à l'égard des premières, elles ont pu être retenues après en avoir retranché la superstition : après quoi, non-seulement elles peuvent servir à l'ordre et à la majesté du culte religieux, mais contribuer

---

(*a*) Et particulièrement les Catholiques Romains *In ea ipsi Pontificii nihil desiderare possunt, in ea nihil culpare reformati cujuscumque confessionis adeò est à partium studio aliena.* Le P. le Brun se moque avec raison, ce me semble, de ce prétendu moyen de conciliation que le traducteur latin trouve dans l'office de la communion. Il ajoute « loin que les Catholiques aient pu approuver cette Liturgie, il y a même plusieurs épiscopaux d'Angleterre qui n'en sont pas satisfaits, etc. ».

(*b*) « By planting in uncertain stories, Legends, Respons, verses, vain repetitions, etc. » Préface ubi sup. ».

(*c*) L'Anglais dit, *the number and hardnefs of the Rules called the PYE, and the manidfold changings of the service*, etc. Ce que les Anglais appellent *Pie*, et que le traducteur français a rendu par le mot de *Pie*, signifie ordre des leçons et des prières usitées dans l'église, du mot grec πινάξ table, d'où, par abbréviation, on a tiré le mot barbare *Pica*. On appelait *littera picata* la première lettre de chaque ordre de prières.

même à la dévotion des fidèles. Ce n'est pas que la religion dépende de telle ou telle cérémonie : considérées en elles-mêmes, elles sont de peu d'importance. Cependant (*a*) vouloir s'y opposer, les mépriser, les négliger, et par conséquent interrompre le bon ordre et la discipline de l'Église, c'est offenser Dieu plus que l'on ne croit, et s'il n'appartient pas à des particuliers d'établir cet ordre et cette discipline, il ne leur appartient pas davantage de les altérer et de les changer ; (*b*) à moins qu'une vocation légitime ne les autorise à cela. Selon la préface, toutes les cérémonies que l'église anglicane a conservées, sont également lumineuses et intelligibles. La religion chrétienne n'est pas une loi *cérémonielle*, comme celle de Moïse : elle ne doit donc pas être voilée de l'obscurité d'une infinité de cérémonies typiques et mystérieuses, qui tiennent les Chrétiens sous une espèce de joug. L'évangile est tout spirituel, et s'il a besoin d'un *culte cérémonial*, c'est parce qu'on ne peut le faire valoir au peuple sans certains usages, qui, à proprement parler, ne sont qu'un effet du bon ordre dans les églises chrétiennes. On ne donne pas la même valeur à ces cérémonies qu'à la religion, on ne les confond point avec elle ; et, par ce moyen, il n'y a pas lieu de craindre que dans la suite des tems, l'on en abuse, comme l'on a fait de tant d'autres cérémonies établies et entretenues par la superstition, l'avarice et la fausse dévotion. Au reste, en faisant l'apologie du *culte cérémonial des Anglicans*, on ne prétend point condamner les nations qui ne l'ont pas voulu recevoir. Il est permis à chaque peuple d'accompagner le culte qu'il rend à Dieu des cérémonies qu'il juge les plus nécessaires et les plus utiles à la religion, après les avoir dépouillées des abus et des superstitions. Telle est la substance de cette préface : je ne crois pas en avoir détourné le sens.

Je dois dire encore deux mots de cette uniformité que l'Eglise anglicane a tâché de conserver depuis sa séparation d'avec la Romaine. Pour y parvenir, il n'a pas moins fallu travailler à réunir ses peuples par le culte extérieur, que par la doctrine. Il fallait donc une même Liturgie pour tout le royaume. Rien n'est plus convenable, nous dit-on, que le même ordre et la même régularité dans une religion où l'on ne reconnaît *qu'un même Seigneur, une même foi*, etc. Outre cela, les hommes jugent (*c*) de la religion par l'ordre et la forme du culte extérieur. Ils s'imaginent que, les cérémonies et les usages étant différens des leurs, la religion ne peut que différer aussi : c'est de quoi l'on est convaincu par l'expérience. Le commun des Chrétiens Protestans a de la peine à se persuader qu'un *Ministre en manteau, et un Prêtre anglican en robe ou en surplis*, prêchent la même doctrine, et je ne doute presque pas que des gens d'un certain ordre ne se croient meilleurs Chrétiens, en se tenant inviolablement attachés à un rit plutôt qu'à un autre. Si une simple différence dans les usages est capable d'inspirer de tels préjugés, et de donner ensuite naissance à cette dange-

---

(*a*) *The wilful and contemptuous transgression and breaking of a common order and Discipline is no small offence before God.* Préface, ubi sup.

(*b*) Ces paroles méritent d'être remarquées.

(*c*) *By the form that is kept in the outward worship of God men commonly judge of religion*, etc. Préface, etc.

reuse aversion qui attaque l'ombre de la religion, comme si elle en était le corps, celle qui règne depuis si long-tems entre les Catholiques et les Protestans doit bien moins surprendre, puisque la différence de leurs dogmes est jointe à la différence du culte extérieur, et qu'à l'exception des premières vérités fondamentales du Christianisme, ils se regardent mutuellement comme *Anti-Chrétiens*. Souvent même on fait d'un *Papiste* (*a*) ou d'un *Huguenot* un homme plus dangereux qu'un Athée ou un Païen. Dispensons-nous d'un plus grand détail sur un sujet trop odieux et trop rebattu, je dirai même, si désespéré, qu'il semble que les remèdes y soient inutiles. On raisonne presque en pure perte contre les partis qui se forment et s'élèvent sur les différens systèmes de religion « et il est si prouvé qu'on pénètre rarement au cœur de ceux qui ont reçu la naissance et l'éducation dans telle ou telle religion, qu'il vaut presque mieux s'attacher à plaire à l'esprit, et les amuser tous ensemble par des cérémonies et des usages. C'est-là le but de mes descriptions.

CÉRÉMONIES ET USAGES RELIGIEUX DES ANGLICANS.

Il faudrait commencer par la dédicace des églises, puisque c'est-là que les fidèles s'assemblent pour prier Dieu : mais tout se réduit à une grande simplicité Rien ne convient mieux, nous dit-on, (*b*) que de consacrer ces édifices à Dieu, et de les garantir *d'une usurpation sacrilège par des Cérémonies Religieuses*. Ce qu'on appelle ici *des cérémonies* n'a pas le moindre rapport avec celles que les Catholiques Romains pratiquent en pareille occasion. La dédicace des églises anglicanes ne consiste qu'à les offrir à Dieu, par des prières, suivies d'une exhortation ou d'un sermon. L'Eglise primitive a pratiqué ces consécrations, si nécessaires pour séparer ce qui est destiné à la sainteté d'avec ce qui ne doit l'être qu'à des usages profanes. Elle savait combien il était important d'employer la solennité pour nourrir dans le cœur humain le respect et l'attachement pour la *maison du Seigneur*. Elle ne méprisait rien de ce qui pouvait distinguer avantageusement les édifices sacrés ; et, bien loin de là, si-tôt que l'église eut commencé d'être supérieure au Paganisme, elle n'eut rien plus à cœur que de réparer solennellement les églises que la persécution avait ruinées. L'évêque Anglican qui parle dans cette citation devait ajouter que, peu à peu, l'Eglise Chrétienne avait si bien réparé le mal que, pendant une assez longue suite de siècles, il était presque plus difficile de trouver un (*c*) *bon Chrétien* qu'une chapelle, un oratoire, ou une église. Ces églises n'ont proprement que deux parties, qui sont la nef et le presbytère ; (*d*) au lieu que celles des Grecs et des Catholiques en ont trois, qui sont la nef, le chœur et le presbytère. Appelons ainsi, pour nous conformer aux Anglais, la partie

(*a*) Noms injurieux que les Catholiques Romains et les Protestans se donnent les uns aux autres.

(*b*) *Rationale, or Practical exposition of the Book of common-Prayer by Sparrow*, London 1722.

(*c*) Je m'explique : un *bon Chrétien*, c'est celui qui ne se conforme qu'aux maximes et aux règles de l'évangile.

(*d*) En anglais *Chancel*.

mitoyenne entre la nef et l'autel. On nous apprend que (*a*), par le mot de nef, qui vient de *navis*, on a voulu nous faire comprendre que les fidèles sont dans le monde comme sur la mer, toujours agités, toujours battus de l'orage des tentations. Cette nef ressemble aussi au ciel visible, à celui qui nous environne. Elle ressemble encore à bien d'autres choses, et tout cela a été ingénieusement pensé après coup. Trouvons lui aussi de la ressemblance avec l'arche, et supposons que l'une et l'autre sont un type du salut du genre humain.

Ce qu'on appelle *presbytère* étant la partie de l'église où se tiennent les prêtres et les autres personnes du clergé, on a jugé nécessaire de le proposer comme type du Ciel invisible, et le clergé, comme celui des anges chantant des hymnes et des cantiques à la gloire de Dieu. Il est inutile de s'arrêter davantage sur cet article, non plus que sur ces tables qui servent à la communion auxquelles les Anglais ont toujours conservé le nom d'autel. Elizabeth ordonna que l'on mît ces tables dans les endroits où l'on voyait auparavant des autels.

Des églises, il est tout naturel de passer aux ecclésiastiques. A la tête de la hiérarchie anglicane sont deux archevêques, celui de Cantorbéry et celui d'York, tous deux se qualifiant de primats. Pour les accorder, il fut décidé, nous dit-on, que Cantorbéry serait déclaré *primat de toute l'Angleterre*, et York seulement *primat d'Angleterre*. Répétons ici que le serment de suprématie est fait au roi, comme chef de l'Église anglicane, et que c'est aussi comme chef de cette Église (*b*) qu'au jour de son couronnement il est revêtu du surplis, de l'étole et de la dalmatique. Lorsqu'il vient à vaquer un évêché, les chanoines de la cathédrale en donnent avis au roi, et lui demandent la permission d'élire un autre évêque, Sa Majesté, en leur envoyant cette permission, nomme celui qu'elle veut; après quoi, le doyen et le chapitre font élection du sujet nommé. Ensuite l'évêque élu, sacré, installé rend hommage au roi, prête le serment, et paie la régale. Les autres prérogatives que la qualité de chef de l'Église donne au souverain sont de faire des ordonnances (*c*) touchant les cérémonies et les rits, conjointement avec les commissaires ecclésiastiques et les métropolitains; de (*d*) donner la permission de convoquer les synodes; de donner force de loi (*e*) aux décrets de ces synodes, etc. Mais tout cela

---

(*a*) *Sparrow*, ubi supr.

(*b*) Il y a dans la cérémonie du couronnement quelques autres pratiques qui semblent tenir les unes de la religion, les autres de la superstition. 1. L'épée sans pointe, emblème de la clémence. 2. L'empoule, d'où l'on tire l'huile qui sert à oindre le nouveau roi. 3. Le bâton de S. Édouard porté en cérémonie par un des pairs au couronnement. 4. La couronne de Saint Édouard portée par le grand sénéchal. 5. La patène, le calice, pour la communion du roi, et la Bible portées par des évêques. 6. Les prières pour le roi et ses offrandes. 7. Les *regalia*, ou marques de la royauté posées sur l'autel, devant lequel le roi se met à genoux pour faire sa prière. 8. L'épée du roi offerte à l'autel, et rachetée.

Bernard a omis de dire que dans la cérémonie du couronnement, on fait, ou du moins on faisait autrefois asseoir le roi dans la chaise à bras qu'Édouard premier, dit le vieux, rapporta de l'Écosse dont il fit la conquête. Sous ce fantauil est enchâssée la pierre qui servait d'oreiller à Jacob, lorsqu'il vit en songe l'échelle mystérieuse. Cette relique ne vaut-elle pas bien la fameuse *hanse* de S. Joseph? Voy. *les Voyages de Monconys*.

(*c*) *Princeps novas leges condere potest circa ceremonias et ritus, cum consilio, in ea parte, vel commissariorum in causis ecclesiasticis, vel Metropolitani*, etc.

(*d*) *Synodus provincialis vel nationalis convocari non debet absque principis rescripto ad Metropolitanos directo.*

(*e*) *Nihil habet vim legis, priusquam Regius assensus fuerit adhibitus iis quæ Synodus decernenda censuerit*, etc.

ne fait pourtant du souverain qu'un *chef laïque*, et l'on aurait tort de l'appeler le *premier évêque*, ou le Pape d'Angleterre, comme il a plu à divers auteurs Catholiques de le nommer. La confession de foi dit, « que le sou» verain gouvernement de tous les Etats du royaume, soit ecclésiastiques, » soit séculiers, en toutes sortes de causes lui appartient....., sans lui » donner le pouvoir d'administrer ni la parole de Dieu, ni les sacre» mens..... » Mais on reproche à ce *chef laïque* d'avoir voulu (*a*) décider des dogmes, d'avoir changé, corrigé, fixé la doctrine à sa fantaisie, et voilà ce qui n'appartenait qu'au Pape, ou à l'Eglise. J'ai touché légèrement à cet article dans la dissertation précédente; et, comme c'est une matière de controverse, il faut chercher à s'en instruire dans les auteurs qui ont écrit pour et contre.

L'évêque est supérieur au prêtre, et le prêtre l'est au diacre. La Rubrique anglicane nous apprend que la véritable fonction de celui qui est fait diacre c'est de pourvoir aux besoins des pauvres, d'être l'assistant du prêtre (ou ministre) à la cène, de bénir ceux qui se destinent au mariage, de baptiser, de faire enterrer, et enfin de prêcher, de lire au peuple la S. Écriture et les Homilies. L'ordination de ces diacres consiste en une exhortation qui leur est faite, après laquelle un archidiacre, ou celui qui tient sa place les présente à l'évêque, et l'évêque, après avoir demandé à l'archidiacre les les a examinés et trouvés dignes du diaconat, s'adresse au peuple, tant pour savoir s'il n'y a aucun empêchement à leur élection, que pour les recommander aux prières des fidèles. Après ces prières et quelques litanies, on lit aux diacres dans le Ch. III de la première épître à Thimothée, depuis le 8e vers. jusqu'à la fin du chapitre, ou dans les actes des Apôtres, au chapitre VI, du vers. 2. jusqu'au 8e. L'évêque reçoit des ordinans le serment de *Suprématie*, et leur fait la question suivante, entre plusieurs autres qu'il est inutile de rapporter; « s'ils ont en eux la (*b*) *vocation inté*» *rieure du S. Esprit* au diaconat ». A une telle question, la réponse est toute prête, et il est sans exemple qu'un ordinant ait répondu *non*, parce que le parti est toujours pris, et que le S. Esprit est toujours d'accord avec les vues et les désirs de l'ordinant. Ensuite l'évêque, en mettant le N. Testament entre les mains de ces diacres, leur donne le pouvoir de lire et de prêcher la parole de Dieu au peuple. Il se communie et les communie tous aussi. La cérémonie finit par une prière convenable et par la bénédiction.

Voici ce qu'il y a de remarquable dans l'ordination des prêtres. Disons premièrement qu'ils participent des ministres Calvinistes et Protestans et des prêtres Catholiques. Ils n'offrent point de sacrifice au sens de l'Église Romaine, mais, nous dit-on, (*c*) ils sont les ministres de l'évangile, et, comme tels, ils sont pourtant sacrificateurs; ils offrent des sacrifices de louanges, d'actions de grace, etc. Si donc, par un prêtre qui offre des sa-

(*a*) Il semble que le Parlement ait donné cette autorité au roi. » Our said soverain Lords, his heirs and successors, Kings of this Realm shall have full power and authority from time to time to visit, repress, reform etc. all such errors, heresies, abuses, etc. » Extrait du statut qui déclara en 1535 Henri VIII, chef de l'Église. Cela veut dire en peu de mots, que Henri VIII, avec ses successeurs ont le privilége de réformer la doctrine, *reform, order, and correct..... errors*, comme celui de les réprimer (*restrain and amend.*)

(*b*) *Num credat se interno Spiritus Sancti instinctu vocatum esse ad istud munus suscipiendum.*

(*c*) Sparrow, ubi sup. p. 251. Ed. de 1722.

crifices de louanges, etc. on devait entendre un sacrificateur, le prêtre Anglican ne serait pas seul sacrificateur : le ministre Calvinistre le serait aussi. Mais ces sacrifices, ajoute l'évêque dont je cite les paroles, ne sont que métaphoriques et spirituels. Il y a un autre sacrifice *non sanglant*, que le prêtre Aglican offre en mémoire de la mort du Sauveur : et c'est ce sacrifice qui donne le nom de prêtre à ce ministre de l'évangile, qui administre les sacremens et prêche la parole de Dieu, etc. chez les Anglicans. La rubrique nous parle des choses qui précèdent l'ordination, comme les témoignages, les certificats, la naissance, la condition, l'étude, l'éducation. Sur tous ces articles, qui font l'essence de l'examen, mais ne sont pas de mon sujet, il y aurait bien des choses à dire : non qu'il ne faille croire charitablement que l'on fait les derniers efforts pour parvenir à des examens sûrs et exacts : mais tous les hommes sont trompeurs et trompés, les vues se trouvent fausses, les cabales et les intrigues se mêlent aux examens et aux témoignages. De la part des ordinans on se relâche, dans la suite on ne fait plus son devoir que comme un métier. Enfin l'énumération des cas non prévus, et de ceux que les situations font naître, que différentes circonstances amènent, est fort inutile ici. Un (*a*) auteur tout spirituel trouve les mœurs du clergé Anglican beaucoup plus réglées, que celles des ecclésiastiques Français. Une des raisons qu'il en donne c'est que les Anglicans sont élevés dans l'université d'Oxford, et dans celle de Cambridge, loin de la corruption de la capitale. La galanterie n'est pas leur vice. « Les » prêtres sont presque tous mariés, la mauvaise grace contractée dans l'Uni» versité, et le peu de commerce qu'on a *en Angleterre* avec les femmes, » font que d'ordinaire (*b*) *on* est forcé de se contenter de la sienne..... » Les ecclésiastiques sont presque tous réservés, et presque tous pédans.... » Cela est suivi d'un petit détail dans lequel l'auteur peint joliment nos *petits maîtres d'Eglise*, et suppose, pour conclusion, que ces Anglicans remercient *Dieu d'être Protestans*. Je réponds à notre compatriote qu'il faut faire d'ecclésiastique à ecclésiastique une compensation de vices. Le Français est tout léger, tout badin, tout amusant dans les siens, il s'y prête des excès, et son imagination, qui s'en joue ingénieusement, les sait grossir agréablement aux autres. L'Anglais est plus mystérieux dans les plaisirs d'un certain ordre. Il ne s'y repait ni de badinage, ni d'idées, et ne perd pas le tems à des *fleurettes françaises*. A des corps bien nourris, vigoureux, impétueux dans leurs désirs, il faut du corps et de la matière. Ils vont au solide, et, pour le trouver, ils creusent les plaisirs comme les sciences : mais c'est-là ce que nous appelons nous autres Français se *divertir tristement*. Avec ce caractère, on peut avoir des maîtresses d'un certain goût, ou d'une certaine valeur, et être galant d'une autre façon que notre clergé n'aime à l'être sur l'article du vin. L'auteur des lettres dit : les prêtres vont au cabaret : (il pouvait dire qu'ils y vont très-fréquemment, et avec si peu de retenue et de bienséance que cela choque les étrangers) l'usage le leur permet, et, s'ils s'enivrent, c'est sérieusement, dans une espèce de méditation. Rien n'est plus vrai ni plus marqué que cet air de recueillement et

(*a*) Voltaire, Lettres Philos. Lettre V.

(*b*) Un *évêque*, dit l'auteur. Par *on* j'y renferme le *prêtre*, *le diacre*, et toute la Hiérarchie.

d'application des ecclésiastiques anglais dans les *tavernes* (*a*), et l'on ne saurait dire lequel est le plus digne d'être considéré avec attention de ceux qui ne sont pas accoutumés à ces manières; du sérieux des débauches, ou de la constance avec laquelle les Anglais savent les répéter. Les *cafés* sont aussi des lieux de dissipation et d'amusement pour les ecclésiastiques anglicans. S'ils ne craignent pas de se montrer dans les tavernes avec l'habillement de leur *Rit*, ils craignent encore moins de se présenter dans les *cafés*, et d'y raisonner en détail sur les intérêts de tout l'univers, depuis ceux de la Divinité jusqu'à ceux du moindre *laïque de leur paroisse* : et comme, dans ces *cafés*, de même que dans les *tavernes*, l'usage est de recevoir et de souffrir également tout le monde pour son argent, un prêtre anglican n'y est ni plus respectable, ni plus respecté qu'un autre homme. Au reste cette digression ne doit point trop prévenir contre les ecclésiastiques d'Angleterre, et, pour donner un caractère général, il ne faut pas s'imaginer que tout le clergé soit méprisable. Personne n'ignore qu'il y a parmi les ecclésiastiques anglais quantité d'excellens hommes, du côté du savoir, et du côté de la vertu. Même, les usages que je viens de rapporter, quelque contraires qu'ils paraissent aux bienséances n'étouffent pas absolument le mérite. Quand toute une nation veut bien les autoriser en quelque façon par son indulgence, et qu'elle ne se plaint pas d'en être offensée, il me semble que cela les sauve un peu du ridicule. Revenons à l'ordination de ces prêtres. Elle consiste en trois choses, les prières, l'exhortation, et l'imposition des mains. Par les constitutions de l'année 1603, l'ordination des prêtres et des diacres se doit (*b*) faire les dimanches qui suivent les Quatre-Tems, au tems du service, dans l'église cathédrale, ou dans une paroissiale du lieu où l'évêque fait sa résidence, en présence de l'archidiacre, du doyen, de deux prébendaires, ou tout au moins de quatre personnes graves qui aient été reçues maîtres ès-arts, et reconnues pour prédicateurs légitimes : mais ils ne sont que les témoins de l'ordination. Elle n'appartient qu'à l'évêque, et ils n'y participent que par leurs prières et par l'imposition des mains. En un mot, l'évêque seul est en droit de dire à des ordinans, *Recevez le Saint-Esprit*. La différence qu'on met aussi en Angleterre comme chez les C. R., entre l'imposition des mains de l'évêque et celle des témoins ou assistans, c'est que l'une marque la puissance d'ordonner, et l'autre l'approbation seulement, ou la *confraternité*, s'il est permis de parler ainsi. Quoique, pour être prêtre, il faille passer par le diaconat, il arrive cependant qu'un ordinant reçoit les deux ordres en un même jour. L'examen fait et l'exhortation ensuite, laquelle précède immédiatement la cène, on lit l'épître ch. XX. des actes du vers. 17. au 36, et si, dans le même jour, l'ordinant reçoit le diaconat et la prêtrise, on ajoute le ch. III. de la première épître à Timothée : après quoi, on lit au dernier chapitre de S. Matthieu depuis le vers. 18. jusqu'à la fin, ou dans S. Jean au ch. XX. depuis le vers. 19. au 24. On chante ou lit ensuite le *Veni Creator*. Je laisse le reste de l'ordination, qui ne diffère presque pas de celle du diacre. Après l'invitation faite à l'assemblée des fidèles de contribuer par ses prières mentales au mérite et au succès de l'ordination;

(*a*) C'est le nom que l'on donne en Angleterre aux cabarets.

(*b*) *In diebus Dominicis immediatè sequentibus jejunia quatuor temporum. . . . . in Ecclesia Cathedrali aut parochiali*, etc.

invitation que suit un silence de quelques (*a*) momens, l'évêque prie tout haut, et fait immédiatement après l'imposition des mains avec les prêtres assistans. Les ordinans sont à genoux. L'évêque, en leur imposant les mains, emploie cette formule, qui est fort exposée à la censure (*b*) des *Puritains* : « Recevez le S. Esprit. Les péchés seront remis (ou pardonnés) à tous ceux » à qui vous les remettrez, etc. Soyez fidèles dispensateurs de la parole de » Dieu et des Sacremens, etc ». La traduction de la Bible suit la formule.

Venons à l'ordination des archevêques et des évêques. Me conviendrait-il de faire remarquer ici leurs devoirs? L'évêque est, après Jésus-Christ, selon l'idée des Anglicans (*c*) le premier pasteur de l'Église, et les ministres inférieurs sont ses curés. En son absence, le prêtre bénit les fidèles : mais, quand l'évêque assiste au service divin, il lui appartient de prononcer la bénédiction. Car, nous dit-on, puisque, selon l'apôtre, chap. VII. vers. 7. de l'épître aux Hébreux, le moindre est béni par le plus grand, conviendrait-il à un évêque d'être béni par son curé? Non, sans doute. Celui-ci doit l'être par son évêque, et voilà qui est dans l'ordre. Ce passage est un de ces endroits favoris que les ministres de l'Église chrétienne conservent pieusement dans leur mémoire : et qui sait si, parmi eux, on n'en trouverait pas un grand nombre que l'inspiration ou la divinité de l'Ancien et du Nouveau Testament ne frappe que par de tels endroits? Au reste la bénédiction de l'évêque est fort estimée des Anglicans : rien n'est plus ordinaire que de la lui demander, et même à genoux. En cela les Anglicans, qui prétendent être scrupuleux imitateurs des rits de l'Église primitive, se trouvent avoir conservé une partie de l'ancien usage (*d*).

On sait assez, et je l'ai dit et redit ci-devant, que la Hiérarchie anglicane est de *droit royal*, et non pas de droit divin : mais, selon les idées épiscopales, cela n'est pas vrai à la lettre, c'est-à-dire, en ce qui concerne la religion, quoique cela soit pour la tradition de l'autorité qu'ils ont dans l'Église. Selon l'auteur des lettres philosophiques (*e*), « c'est un grand » sujet de mortification pour eux, d'être obligés d'avouer qu'ils tiennent » tout d'une misérable loi faite par de profanes laïques ». Loi, au reste, qui fait pourtant des citoyens du clergé (*f*), *au lieu que cette idée de droit divin ne servirait qu'à faire des tyrans en camail et en rochet.* Quoi qu'il en soit, il y a deux archevêques et vingt-quatre évêques en Angleterre. Ils tiennent le rang de barons, ils ont la préséance sur eux, (*g*) et l'évêque de Londres étant le premier des évêques, il est aussi le premier baron du royaume. Ils sont tous pairs : en cette qualité, ils ont tous séance au Par-

---

(*a*) Pour donner le tems aux fidèles de faire leurs prières mentales.

(*b*) « Qua autoritate dicit (Episcopus) : Accipito Spiritum Sanctum, eadem etiam potest imitari Christum imperantem mari turbido, ut sit tranquillum, etc. Si verba, etiam signum externum insufflationis imitari potest, etc ». Voy. Calderwood, Altare Damasc. Cap. X. p. 432. et suiv. Edit. Lugd. Bat. 1708.

(*c*) Sparrow, ubi sup. p. 56.

(*d*) Dans les premiers siecles du Christianisme on n'osait pas même sortir de l'église sans avoir entendu la bénédiction de l'évêque ou du prêtre. On la recevait à genoux, et le diacre préparait à la bénédiction par cette formule, *baissez-vous*, (ou *mettez-vous à genoux*) *pour la bénédiction.*

(*e*) Ubi sup..

(*f*) Ce sont les paroles d'un Seigneur Anglais que M. de Voltaire désigne par le Lord B.

(*g*) Ceci est tiré des *Mémoires et observations faites par un voyageur en Angleterre*, impr. à la Haye en 1698.

lement, excepté l'évêque de l'île de *Man*, qui relève d'un seigneur particulier. « Le droit canon, ajoute l'auteur que je cite, ne permet pas que » les évêques opinent et donnent leurs suffrages dans la chambre haute, » lorsqu'il s'agit de condamner un criminel quand il va de la vie ou de la » mutilation de quelque membre, *parce que l'Eglise n'aime pas le sang* ». L'auteur, après avoir fait ses réflexions sur cette maxime, allégue une exception que l'on peut voir dans son livre. Ces prélats sont honorés du titre de *votre Clémence*, (*Grace* en anglais) titre que l'on donne aussi aux ducs comme aux prélats. Il n'est pas moins ordinaire de les qualifier *Révérends Pères en Dieu*, et pour preuve, il ne faut qu'ouvrir un livre à l'épître dédicatoire. Les Presbytériens d'Écosse attaquent leur faste et leur vanité, leur table (*a*), leur délicatesse, leurs meubles et leurs palais. Ils voudraient que tout fût encore aujourd'hui dans la simplicité des apôtres (*b*). Ils prétendent aussi qu'il n'y a aucune différence entre l'épiscopat des Anglicans et celui des Catholiques : même police et même administration, mêmes consistoires, mêmes causes, mêmes tribunaux, mêmes officiers ecclésiastiques, etc. Ce détail est *assaisonné* de quelques charitables invectives.

Voyons maintenant la consécration, tant des évêques, que des archevêques. Après la lecture du troisième chapitre de la première épître à Timothée, depuis le premier verset jusqu'au huitième, et de quelques versets du chap. X. ou XXI. de l'évangile de S. Jean, avec la récitation du Symbole, l'évêque élu est présenté par deux autres évêques à l'archevêque de la province, ou à quelqu'autre qui tienne sa place, en lui adressant ces paroles. « Très-révérend père en J. C., nous vous présentons cet homme » pieux et savant pour être consacré évêque ». Alors l'archevêque fait produire et réciter publiquement l'ordre du roi pour la consécration, lui fait faire le serment de suprématie, et celui d'obéissance à son métropolitain : mais on n'exige pas ce dernier, si c'est un archevêque qu'on doit consacrer. Le consécrateur, après avoir exhorté les assistans à implorer le secours du Ciel, adresse ces paroles à l'élu. « Mon frère, il est écrit dans l'évangile » de Saint Luc que J. C. notre Sauveur avait passé toute la nuit dans la » prière, avant qu'il fît choix de ses apôtres, pour les envoyer dans le » monde. Il est encore écrit dans les actes des apôtres que les disciples... » avaient employé le jeûne et la prière avant d'imposer les mains à Paul » et à Barnabé, et les destiner aux fonctions du sacré ministère. Ainsi » nous, à l'exemple de J. C. et de ses apôtres, nous emploierons la » prière, etc ». On chante ensuite les litanies, et après les paroles qui commencent en latin par ces mots, *Ut Episcopos, Pastores et Ministros*

(*a*) Elle n'est qu'un diminutif de ce qu'on lit dans l'histoire d'Angleterre, d'un Nevill, archevêque d'York, qui le jour de sa consécration, fit servir à dîner pour huit ou dix mille personnes, et d'un abbé de Cantorbéry, qui en régala cinq mille le jour de son installation. Le maître n'avait garde d'en faire autant : mais aussi quelle différence entre les serviteurs et leur maître !

(*b*) Caldervood, ubi sup. Chap. V. Les apôtres, dit gravement un auteur Italien, ne gouvernaient qu'une petite barque de pêcheurs, et l'Eglise de J. C. n'était alors qu'une chaumière. Mais les successeurs de ces pêcheurs étaient trop fidèles serviteurs de Dieu pour rester dans un état si méprisable. Il leur fut permis de *piller les Égyptiens*, et d'orner *le nouveau sanctuaire* de leurs dépouilles. Ils traversèrent la Mer Rouge et les déserts, c'est-à-dire, les persécutions et les tentations, pour arriver à Canaan qu'ils conquirent par le glaive, non par le glaive matériel, mais par cet autre qui est tout spirituel. Il faut avouer que voilà d'excellens types de la grandeur et de la domination des ministres de l'Eglise.

Ecclesiæ, etc. on ajoute, « nous vous prions, Seigneur, que vous daigniez » répandre, sur notre frère élu évêque, votre grace et votre bénédiction, » et qu'ainsi il puisse dignement remplir la charge à laquelle il est appelé » pour l'édification de l'Eglise, etc. » Le peuple répond, *Exaucez-nous*, » *Seigneur*, etc. Ces litanies se terminent par une oraison, après laquelle l'archevêque, assis dans un fauteuil, fait les demandes à l'élu en ces » termes. » Mon frère, puisque l'Ecriture Sainte et les anciens canons » nous avertissent de ne point imposer témérairement les mains à per- » sonne, ni d'admettre trop promptement au gouvernement de l'Eglise de » Jésus-Christ, qu'il a acquise par l'effusion de son sang, pour cette rai- » son, avant que de vous recevoir au sacré ministère..... il est juste de » vous faire quelques demandes..... » Ces demandes sont suivies de (*a*) l'hymne du Saint-Esprit qu'on chante, et qu'on termine par une longue oraison que dit l'archevêque, qui ensuite pose les mains sur la tête de l'évêque élu, tous les autres évêques présens faisant la même chose, et le consécrateur lui dit : « Recevez le Saint-Esprit, et souvenez-vous de res- » suciter en vous la grace de Dieu, qui vous a été donnée par l'imposi- » tion des mains, etc. ». L'archevêque, en prononçant ces paroles, et ayant une main sur la tête de l'élu, lui présente de l'autre une Bible, en lui disant, « soyez attentif à la lecture, à l'exhortation et à la doctrine » qui sont contenues dans ce livre, etc. Ne vous conduisez pas en loup, » mais en pasteur envers les brebis de Jésus-Christ..... soutenez les » faibles..... soyez rempli de miséricorde..... exercez-vous dans la disci- » pline..... ». Ensuite l'archevêque communie aussi bien que celui qu'on vient de consacrer, et tous les évêques assistans. La cérémonie finit par une oraison en forme de collecte, où l'on demande à Dieu qu'il répande sa bénédiction sur le nouveau prélat, etc.

Il est bon de remarquer ici quelques changemens dans ces ordinations, par le Rituel publié du tems de Charles II. Cette matière paraîtra sèche à quelques lecteurs; mais elle est absolument nécessaire dans un ouvrage tel que celui-ci. 1°. En ce qui concerne l'ordination des prêtres, on a fait quelques changemens à l'ordre des prières. Auparavant, la cérémonie commençait par la lecture de l'épître et de l'évangile, et continuait ensuite par le *veni creator;* après quoi se faisait la présentation des ordinans par l'archidiacre avec la notification que l'évêque en doit faire au peuple, et la collecte. Dans le Rituel réformé sous Charles II, l'on commence par la présentation des ordinans; suit la notification que l'évêque en fait au peuple, après quoi se lit la collecte, ensuite l'épître et l'évangile, différentes de celles qui sont dans l'Ancien Rituel. 2°. Dans l'un et dans l'autre Rituel, on trouve les mêmes exhortations et les mêmes interrogations; après cela, dans le nouveau, on trouve le *veni creator*, qui, dans l'ancien, se chante après l'évangile; ensuite vient l'oraison, qui tient lieu de la préface du Pontifical Romain, et qui est suivie de l'imposition des mains, avec une formule qui a été réformée dans le Nouveau Rituel. L'ancien porte : « Rece- » vez le Saint-Esprit. Les péchés seront remis (ou pardonnés) à ceux (*b*)

(*a*) *Veni creator.*

(*b*) *Accipite Spiritum Sanctum. Cujus remiseris peccata erunt ei remissa, et cujus ligaveris peccata erunt ei ligata. Tu verò fidelem age dispensatorem verbi Dei et sacramentorum*, etc.

» à qui vous les remettrez, et ils seront liés, (c'est-à-dire, retenus ou im-
» putés) à ceux à qui vous les lierez. Soyez donc le fidèle dispensateur
» de la parole de Dieu, etc. ». Dans le Nouveau Rituel, on a ainsi réformé cette formule (*a*). « Recevez le Saint-Esprit pour (remplir) dans l'Eglise de
» Dieu la charge et l'œuvre de la prêtrise, laquelle vous est commise par l'im-
» position de nos mains. Les péchés de ceux à qui vous les remettez,
» seront remis, et à ceux à qui vous les retenez, ils sont retenus. Soyez
» fidèle dispensateur, etc. ». 3°. Dans les premières éditions du Rituel d'Edouard, il est marqué, après qu'on a remis entre les mains des ordinans le livre des évangiles, qu'on chantera le symbole, sans déterminer lequel; mais, dans celui qui a été réformé par Charles II, il est marqué que ce sera (*b*) le symbole de Nicée; ensuite on trouve une collecte par laquelle se termine cette ordination, dans les premières éditions d'Edouard. Dans celui qui a été réformé sous Charles II, cette collecte se trouve suivie d'une autre oraison et d'une bénédiction.

On a fait moins de changemens à l'ordination des évêques. Les voici : d'abord on commence l'office par une collecte qui ne se trouve point dans les premières éditions du rituel d'Edouard. 2°. Après la lecture de l'évangile, le rituel de Charles II marque qu'on chantera le symbole de Nicée; au lieu que, dans celui d'Edouard, le symbole n'est point déterminé. Il est marqué aussi dans ce rituel de Charles II, qu'on fera une prédication, et qu'ensuite l'élu, vêtu d'un rochet, sera présenté à l'archevêque; au lieu que, dans le premier rituel, il n'est parlé ni de prédication, ni de rochet. 3°. Dans les interrogations faites à l'évêque élu, on en a ajouté une qui ne se faisait pas anciennement. La voici traduite au moins en substance (*c*), *Serez-vous fidèle dans les ordinations et les impositions des mains que vous ferez?* On a aussi changé presqu'entièrement dans le rituel de Charles II (*d*), la formule qui est jointe à l'imposition des mains. 4°. L'ancien rituel ne dit point quelle doit être la posture de l'évêque sur qui on doit proférer cette formule; au lieu que le nouveau marque qu'il doit être à genoux; enfin la prière et la bénédiction ajoutées dans l'ordination des prêtres à la collecte qui terminait la cérémonie selon le rituel d'Edouard, ont été ajoutées après une pareille collecte, dans la cérémonie de l'ordination des évêques.

Les Presbytériens se moquent de ces cérémonies qui mettent de la différence entre le prêtre et l'évêque; elles sont (*e*) l'objet de leur mépris. L'ordination, disent-ils, de l'un et de l'autre est la même; c'est la consécration

---

(*a*) *Accipe Spiritum Sanctum ad officium et opus Presbyterii in Ecclesia Dei, quod tibi committitur per impositionem manuum nostrarum. Quorum remittis peccata remittuntur, et quorum retines peccata retinentur. Et esto fidelis verbi Dei, et sanctorum ejus sacramentorum dispensator*, etc.

(*b*) *His peractis, Symbolum Nicænum cantabitur, aut recitabitur.*

(*c*) *Num fidelis eris in ordinandis et mittendis aliis, iisque manus imponendo ?*

(*d*) Le rituel d'Édouard dit : *Accipe Spiritum Sanctum, et excitare memineris gratiam Dei quæ in te est, per manuum impositionem. Dedit enim nobis Deus Spiritum non timoris, sed potestatis, charitatis et sobrietatis.* Celui de Charles II, *Accipe Spiritum Sanctum, ad officium et opus Episcopi in Ecclesia Dei, quod jam tibi*, etc. *Ac memento ut excuscites gratiam Dei quæ data est tibi per hanc manuum nostrarum impositionem. Non enim dedit nobis Deus Spiritum timoris, sed virtutem et sobrietatem.*

(*e*) Ils les appellent par dérision, *Ludicra Sacramentalia.*

seulement qui distingue l'évêque du prêtre ; et cette consécration donne-t-elle *d'autres clefs* à l'évêque? non ; mais il reçoit une dignité très-fastueuse aujourd'hui, très-simple dans la primitive Eglise, et à laquelle on était élu très-simplement. L'évêque était alors, par rapport aux autres prêtres, ce que l'archidiacre est aux autres diacres. Laissons ces débats, et voyons quelques droits particuliers que la rubrique attribue à l'épiscopat, en ce qui concerne l'Eglise. Les évêques ont celui d'ordonner les diacres et les ministres (ou prêtres) selon (*a*) l'*ordinal ;* de (*b*) dédier les églises nouvellement bâties ; de consacrer les cimetières, et de confirmer les enfans. Nous parlerons de la confirmation dans la suite. Remarquons seulement, touchant les églises, que les Anglicans ont un grand respect pour elles, et que, dans les constitutions ecclésiastiques de Cantorbéry en 1604, il est expressément défendu d'y tenir aucune (*c*) *cour séculière*, ni aucune autre assemblée profane. Ils évitent aussi d'entrer dans une cathédrale en portant quelque chose, et prennent ainsi, au dire (*d*) des Presbytériens, le passage de saint Marc, ch. 11, v. 16, à la lettre. Ils observent d'ôter le chapeau en entrant dans une église, et même beaucoup d'Anglicans font une demi-génuflexion en passant devant l'autel : tous le saluent au moins. Ce dernier usage déplaît encore plus aux Presbytériens que les autres, quoiqu'ils semblent croire charitablement que le respect rendu à l'autel est relatif à la communion ; mais ce que l'on doit croire avec eux, et qui n'est pas sans raison, c'est que la dédicace et la consécration des églises, en autorisant ces petites observances, ont augmenté les privilèges du clergé, fait naître les immunités, rétabli (*e*) le droit d'asile, ce droit si dommageable à la société civile en quelques pays chrétiens, surtout en Portugal, où il est porté à l'excès. La consécration des cimetières ne paraît pas moins absurde aux Presbytériens. Les sépulcres, disent-ils, sont par eux-mêmes des lieux sacrés et religieux. Telle était en effet l'idée qu'en a eue tout le Paganisme, et il n'est pas nécessaire de prouver ici, par des citations, une chose qui se lit à l'ouverture du premier auteur grec ou romain. Tout ce que je dois remarquer ici, est que l'usage de bâtir des cimetières autour ou près des églises, était très-bien établi chez les Païens, et que Licurgue avait ordonné, long-temps avant les Chrétiens, d'enterrer les morts dans les villes et aux environs des églises. Tout ce que les Chrétiens ont fait de plus, a été de justifier cet usage par un principe de religion ; et c'est par-là qu'on en a justifié plusieurs autres que les Païens avaient pratiqués avant nous. Il est inutile que je parle ici du pouvoir de censurer, d'interdire des fonctions ecclésiastiques, de dégrader, de déposer, d'*anathématiser*, d'excommunier ; ni de celui d'exiger et de lever les dixmes, de donner licence et approbation d'enseigner, etc., ni du droit de conférer (*f*) les bénéfices,

---

(*a*) C'est ainsi qu'on appelle le livre des ordinations.

(*b*) L'évêque devrait poser la première pierre aux fondemens d'une nouvelle église, et s'il ne le fait pas lui-même, il en donne la commission à quelqu'un de ses subdélégués. Voilà à quoi revient une citation que je trouve dans Calderwood, ubi sup. Chap. V. p. 248.

(*c*) *Curias seculares, lects* ou *Court lects*. Cours ou assemblées qui se tiennent pour réparations d'injures, etc. Calderwood, ubi sup. 250.

(*d*) Idem, Ibidem.

(*e*) Je dis rétabli, parce qu'il est originaire du paganisme.

(*f*) Pour obtenir un bénéfice, il faut premièrement, nous dit-on, se procurer légitimement une *Présentation* du véritable patron de l'Eglise, sans avoir fait aucun accord avec lui, ni

ni de plusieurs autres prérogatives qui sont uniquement du ressort du *droit ecclésiastique*.

A l'occasion des évêques, voici une remarque peu commune que je prends de la préface publiée par M. des Maizeaux, à la tête des *Mélanges curieux des pièces attribuées* à saint Evremond. Edit. de 1726. Cette remarque est faite au sujet de M. Collier, que le père de Courbeville avait qualifié *évêque anglican*. « Messieurs les non-jureurs, dit M. des Maizeaux, ayant » trouvé à propos de se soustraire à l'Eglise anglicane depuis la révolution, » et de faire secte à part, ont voulu avoir leurs archevêques, leurs évêques » de Cantorbéry, de Londres, etc. Les Catholiques Romains ont aussi les » leurs; de sorte que nous avons en Angleterre deux sortes d'évêques hété- » rodoxes, ou, pour parler plus civilement, d'évêques *in partibus*, qui » exercent leurs fonctions..... l'état les tolère..... tout ennemis de l'état » qu'ils sont, etc. ».

Les évêques anglicans ont leurs vicaires et leurs officiaux. Il y a dans chaque diocèse un official, mais cet officier ecclésiastique est plus connu des Anglicans sous le nom de *chancelier*. Outre celui-ci, qui est le vrai et principal official, il y a certains *commissaires* que l'on confond (*a*) sous le même nom, aussi bien que les archidiacres, qui autrefois n'étaient que les premiers entre les diacres. Aujourd'hui, ils sont chez les Anglicans au-dessus des prêtres. Les évêques, dit un Presbytérien (*b*), sont traités de *révérends;* les archevêques, de *révérendissimes;* les archidiacres, de *vénérables;* pour

---

directement ni indirectement, pour quelque somme d'argent que ce soit, ni par présent, ou autre moyen.

On appelle *Patrons d'église* ceux qui en sont les fondateurs, ou qui ont obtenu pour eux et pour leurs héritiers le *droit* de *Patronat*, c'est-à-dire, le droit de présenter à l'Evêque du diocèse, lorsque l'Eglise est vacante, une personne propre à la servir.

La *Présentation* étant faite dans les formes, signée et scellée par le Patron de l'Eglise, le postulant doit la porter à l'Evêque du diocèse où est l'Eglise, ou à son vicaire général, avec le certificat qu'il a obtenu avant que de prendre les ordres: et il doit le produire, s'il le faut.

Ensuite, il est examiné par l'Evêque ou par son chapelain. S'il est trouvé capable, il faut qu'il déclare en termes formels qu'*il se conformera à l'Eglise anglicane établie par les lois*. Il signera cette déclaration, et en tirera un *certificat* de l'Evêque ou de son substitut.

Près de recevoir son bénéfice, il prêtera le serment solennel contre la *Simonie*, qui consiste à déclarer qu'il n'a aucune connaissance, *ni directe ni indirecte d'aucun accord fait avec le patron du bénéfice, et que, s'il est fait à son insu aucun contrat simoniaque en sa faveur, il y renonce absolument*. Le serment étant prêté, l'Evêque ou son substitut lui donne l'investiture en ces mots: *Instituo te Rectorem Ecclesiæ Parochialis de ..... et habeto curam animarum, accipe curam tuam et meam*. L'Evêque envoie son *mandat* scellé du sceau épiscopal et de l'archidiacre du lieu, pour mettre le postulant en possession du bénéfice: cette mise en possession se fait par l'archidiacre en personne, ou par celui qu'il substitue à sa place, en lui mettant entre les mains la *corde pour sonner la cloche*. On le laisse tout seul dans l'église: il sonne, et par-là il prend possession de son bénéfice. C'est ce qu'en anglais on appelle *induction*.

Pendant deux mois, il doit lire publiquement dans l'église, et le dimanche, les 39 articles contenant la confession de foi de l'Eglise anglicane, et déclarer tout haut qu'il croit sincèrement et de bonne foi à tous ces articles. Dans le même espace de tems, il est obligé aussi de lire tout le service de l'Eglise ordonné pour ce jour-là, tant avant qu'après midi. Enfin il doit donner son consentement formel à toutes les choses contenues et prescrites dans le livre des *prières communes*, et à l'administration des sacremens, etc. suivant l'usage de l'Eglise anglicane.

Il doit lire publiquement aussi le dimanche, le *certificat* de sa souscription aux déclarations dont j'ai parlé.

(*a*) *Officiales foranei.*

(*b*) Citation prise de *Cartwright*, dans *Calderwood*, ubi sup. Ch. VI. p. 341. « Dedignantur » (Archidiaconi) pastores probatissimos Ecclesiæ agnoscere sibi æquales. Archiepiscopi Re- » verendissimi, Episcopi Reverendi, Archidiaconi venerabilis elogio cohonestantur. Presby- » terorum turba nullo ornatur honoris cognomento ».

les pauvres prêtres, on les confond dans la foule. Une des fonctions de l'archidiacre consiste à faire, par procuration et au défaut de l'évêque ou du vicaire, la visite du diocèse. Ces visites sont si détaillées (*a*), qu'il n'est pas étonnant que les évêques aient besoin de l'assistance de leurs officiers. La visite de l'archidiacre se doit faire au moins tous les trois ans. L'archidiaconat au reste n'est pas moins blâmé des Presbytériens que les autres dignités ecclésiastiques. Ils (*b*) ne peuvent souffrir que deux charges, qui étaient séparées au tems des apôtres, soient réunies dans une même personne, ni qu'en qualité de prêtre, l'archidiacre ait la prééminence sur les autres prêtres; et cela leur paraît d'autant plus irrégulier, que cet archidiacre n'est pas même toujours (*c*) prêtre. A l'égard de ceux que j'ai nommés (*d*) commissaires, ils sont des juges subdélégués aux évêques et aux archidiacres; la plupart (*e*) laïques et seulement docteurs en droit. Je ne dis rien des chanoines, des doyens, des lecteurs, des enfans de chœur: on sait ce que c'est. Je finis par quelques remarques qui concernent encore le clergé de l'Eglise anglicane.

Les cérémonies observées dans les ordinations, dont j'ai donné la description, se trouvent dans le Pontifical romain; mais les Anglicans en ont retranché quelques-unes qui leur ont paru superstitieuses ou inutiles. On peut comparer les ordinations anglicanes avec celles des Catholiques, telles que je les ai (*f*) décrites sur la foi des meilleurs rituels. Le lecteur y remarquera que, depuis la sandale jusqu'à la mître, il n'y a pas une pièce qui ne soit extrêmement significative, et même quelques-unes renferment une demi-douzaine de types; en sorte que, de quelque côté qu'on les regarde, on les trouve sacrées et religieuses, dignes du respect des laïques, donnant de l'éclat, de la force et de la vertu à celui qui en est revêtu. De même, dans le peu de cérémonies que l'*ordinal* anglican a retenues, on trouve aussi des types et des significations très-mystérieuses. Les Anglicans croient, comme les Catholiques, que la cérémonie et la dignité du vêtement donnent de la dignité aux actes religieux. Eh pourquoi, nous dit un de leurs auteurs, la religion serait-elle privée d'un éclat qui accompagne toujours les actions solennelles des rois et des juges temporels, et contribue à les faire respecter (*g*)? L'appareil qui accompagne la religion, ne sert pas moins à inspirer du respect pour elle; et, comme

(*a*) Dans *Calderwood*, ubi sup. p. 517. Ch. V. Il y a un passage remarquable sur cet article. En voici la substance. La visite se fait. 1. Pour empêcher qu'il ne se commette ni excès, ni fautes, ni négligences par les prêtres (ou ministres) dans la prédication, l'instruction de la jeunesse et du peuple, la visite des malades, etc. 2. Pour examiner si les *Économes* (c'est ainsi que la citation les nomme) veillent à ce que les paroissiens solennisent exactement le dimanche, et que les églises soient bien entretenues; s'ils (les Économes) dispensent fidèlement les deniers qu'ils reçoivent, s'ils veillent sur les déréglemens et les scandales. 3. Au sujet des maîtres d'école, pour examiner comment ils instruisent la jeunesse, etc. Pour empêcher le progrès des fausses doctrines, de l'impiété, du mépris de la discipline, des assemblées suspectes, etc.

(*b*) *Calderwood*, ubi sup. Ch. VI. p. 332.

(*c*) On cite ces paroles des *Constitutions* de l'année 1597. *Archidiacono Presbytero existente vel non existente.*

(*d*) *Officiales foranei.*

(*e*) *Plerique Doctores juris Civilis in nullo ordine sacro constituti.*

(*f*) Cérem. des Cath. Tom. II.

(*g*) *Rationale or exposition*, etc. ubi sup. By *Sparrow*, p. 249.

ce respect doit être inséparable de la religion, il est nécessaire qu'il y ait une distinction de rang dans l'Eglise, et des vêtemens sacrés qui marquent la distinction. Ce sont des bienséances qui entretiennent une crainte respectueuse, et l'expérience nous apprend que cette bienséance et cette crainte venant à manquer, la religion périt avec elle. Voilà ce que nous dit un illustre évêque anglican dont j'indique le passage. En faut-il davantage pour établir la valeur des types et des allégories dans les cérémonies d'une église.

Le plus essentiel de ces ornemens qui servent à distinguer l'ecclésiastique du laïque, c'est le surplis. Le ministre anglican doit s'en revêtir pour administrer les sacremens, et (*a*) en d'autres occasions que je ne détaille point ici. On nous assure qu'il se trouve des Anglicans si pourvus de vénération (ou de superstition) pour le surplis, qu'ils ne recevraient pas la cène de la main du ministre qui n'en serait pas revêtu. En revanche, on trouve des Presbytériens outrés qui (*b*) le regardent comme la livrée de l'antechrist. Au surplis il faut ajouter la chape; c'est l'ornement des évêques, de même que des chanoines et des doyens, dans les églises cathédrales; et ils doivent en être revêtus (*c*) quand ils administrent les sacremens, ou en s'acquittant de quelque fonction religieuse qui tienne de la cérémonie. La blancheur du surplis marque la sainteté que l'homme d'Eglise possède, ou doit posséder. On ne pouvait donc choisir un habillement plus décent, ni plus convenable à ces fidèles serviteurs de Dieu, qui par leur ministère (*d*), doivent paraître devant cet Être-Suprême, comme des (*e*) anges pour l'amour des hommes. Mais, si le surplis est le symbole de la pureté et de l'innocence, nous ne sommes pas moins fondés à dire que les vêtemens noirs de l'ecclésiastique sont le symbole de la modestie et de la sim-

---

(*a*) » In his ferè omnibus (scilicet Sacramentorum administratione, matrimonii celebratione, etc.) congruo superpelliceo et caputiis indui (debet) ».

(*b*) C'est ainsi qu'un ministre en robe a été long-tems un objet de scandale aux Protestans Wiclefistes et même aux vieux Français réformés des églises d'Amsterdam etc. Ce fut dans un des plus beaux jours d'été, à peu près au tems du Solstice, tems propre à faire des révolutions dans l'homme, que tout à coup, et comme par une espèce de saillie due à l'influence de la chaleur, il prit envie à un ministre, plus jeune et plus hardi que ses collègues, de se revêtir d'une robe, de monter en chaire dans cet équipage si peu orthodoxe, et de frayer ainsi le chemin à d'autres pasteurs, qui, avant lui, n'avaient pas eu le courage de rétablir ce point important, reçu autrefois en France et chez la plupart des Protestans des autres pays. La première fois que les vieux Wiclefistes virent un ministre en robe, ils crurent voir l'Antechrist prédit par S. Paul. Jusqu'à présent les Protestans Hollandais se sont heureusement garantis de cette hérésie contagieuse. L'auteur des *Mémoires et Observations*, etc. p. 119. et suiv. se joue avec beaucoup de raison de ce ridicule *mécanisme*, qui fait trouver de l'hérésie, et même de la profanation ou de l'impiété dans l'établissement de certaines choses fort indifférentes. Il représente le scandale que cause aux Anglicans un chapeau sur la tête du ministre qui prêche dans une église Française non-conformiste, et le scandale tout contraire que causa un jour dans une de ces églises non-conformistes la hardiesse d'un ministre prêchant sans chapeau, contre toutes les règles de leur orthodoxie.

(*c*) Selon l'*ordinal* d'Edouard, confirmé par Elizabeth au commencement de la liturgie, « Episcopus, in celebratione cœnæ, et administratione Sacramentorum, induat lineam aut albam, et cappam, vel casulam, et habeat baculum pastorale.

(*d*) Sparrow, ubi sup. p. 249.

(*e*) Sur cette ressemblance des prêtres ou ministres épiscopaux aux anges, un auteur presbytérien fait cet ingénieux raisonnement. « S'ils doivent être comparés aux anges, parce qu'ils les représentent dans l'Eglise, et si la blancheur du surplis représente cette pureté angélique, pourquoi ne pas donner des ailes aux ministres Anglicans, pour marquer qu'ils doivent être aussi prompts que les anges à exécuter les ordres de Dieu » ? C'est le sens de ce que je trouve dans Calderwood, ubi sup. Chapitre X. p. 657.

plicité ; qu'ils peuvent et doivent l'être aussi de sa mortification ; et enfin qu'ils le sont peut-être de l'affliction que le devoir de sa charge l'oblige de témoigner pour les désordres des hommes, qu'il appelle à la conversion en leur prêchant la repentance. Quoi qu'il en soit, rien n'est plus commode que les types et les symboles.

Pour être fait diacre, il faut avoir vingt-trois ans ; vingt-quatre pour être prêtre, et trente pour être évêque. Les ordres se donnent le dimanche d'après les Quatre-Tems (*a*), selon cette constitution ecclésiastique de 1603. « Les anciens Pères de l'Eglise ayant destiné, à l'exemple des apôtres, » un tems pour se préparer par la prière et le jeûne à la collation solen- » nelle des ordres sacrés, à ceux qu'on aurait choisis pour le ministère de » l'Eglise ; nous, à l'imitation de cette pieuse et sainte institution, avons » institué et ordonné que l'ordination des diacres et des ministres soit » faite le dimanche d'après le jeûne des Quatre-Tems, qui a été un tems » destiné par la même Eglise au jeûne et à la prière pour les ordinans, » ce qui s'est observé de même jusqu'à aujourd'hui dans cette Eglise ». Les Anglais prétendent que leur ordination, qui est chargée de peu de cérémonies, ainsi qu'on l'a pu voir par la description (*b*), ressemble beaucoup à celle de l'Eglise primitive.

Entre les pasteurs, (prêtres ou ministres) il y en a plusieurs qui ont le titre de *recteur*, et ceux-ci desservent ces Eglises, qui, au tems de la réformation, se trouvent indépendantes des monastères. D'autres n'ont que le titre de *vicaires* ; d'autres sont simplement curés, sans titre de bénéfice, et tributaires (*c*), si l'on peut le dire, à leur évêque. Entre ceux-ci il y en a de fort pauvres ; et même, parmi les bénéficiers, il y en a, nous (*d*) dit un auteur judicieux dans le choix de ses observations sur l'Angleterre, « dont le bénéfice ne leur apporte pas de quoi se vêtir, et cela les oblige » à chercher d'autres moyens, et souvent des moyens abjects (*e*) de gagner » du pain ».

Le clergé compose comme une espèce de Parlement, dont les archevêques et les évêques font la chambre haute. La basse est formée du reste du clergé.

Le bas clergé consiste en vingt-six doyens, soixante archidiacres, cinq cent soixante-seize chanoines, sans les curés et les diacres. Les chambres s'assemblent pour les affaires ecclésiastiques, dîmes, levées d'impôts, lois qui concernent l'Eglise, que le roi et le Parlement doivent ensuite ratifier ; mais, outre cela, il se tient des synodes nationaux, qui correspondent ensemble dans leurs délibérations, en sorte qu'ils ne prennent aucune résolution définitive que d'un consentement unanime.

Les universités ont trop de rapport à la religion pour ne pas devoir en dire deux mots. Elles envoient leurs (*f*) députés au Parlement. A Cambridge, pour obtenir le degré de docteur en théologie, après qu'on est fait maître ès-arts, il faut onze ans d'étude, c'est-à-dire, sept avant que d'être bachelier, et quatre pour être docteur. Un si long apprentissage

---

(*a*) Sparrow, ubi sup. p. 96.
(*b*) Sparrow, ubi sup. p. 141.
(*c*) *Curatus Presbyter, vel Diaconus stipendiarius, absque titulo perpetuo beneficii.*
(*d*) *Memoires et Observations faites par un voyageur en Angleterre*, p. 59.
(*e*) On m'en a montré un qui demandait l'aumône dans *Temple-barr*.
(*f*) Au moins Oxford.

ne devrait former que d'habiles gens. Celui de médecin est tout aussi long. C'est bien pis à Oxford ; il y faut sept ans d'étude pour être maître ès-arts, sept autres années pour être bachelier en théologie, et quatre de plus pour devenir docteur, ou pour en avoir le nom. Les examens ne sont pas moins rudes, à ce qu'on nous dit, que l'apprentissage est long ; et, malgré cela, il en sort, tout comme ailleurs, des docteurs qui n'ont point de science ; mais il semble que cela soit moins ordinaire qu'en d'autres pays, où souvent un esprit superficiel, orné de quelques brillans de peu de durée, forme avec la cabale et l'intrigue un docteur sans doctrine, et sujet à (*a*) l'errata d'un certain rieur. Il serait inutile de parler ici des droits et priviléges de ces deux universités. Cela passe le *religieux* qui est proprement la matière de ces dissertations. J'indiquerai donc un seul de ces droits, qui est, qu'à la fête de sainte Scholastique, les bourgeois d'Oxford paient un sol par tête à leur université comme un tribut, ou comme une marque de soumission. Je suis persuadé que cette sainte n'est remarquable dans le calendrier anglican que par cette circonstance.

Parlons ici d'un usage plus digne de l'attention du lecteur, et peu connu dans les pays étrangers. C'est le *bénéfice du clergé*. Je le rapporte dans les propres termes d'un auteur qui n'est nullement un compilateur sans choix (*b*). « Il y a six cents ans, sous le règne de Guillaume II, les peuples » d'Angleterre étaient dans une si étrange ignorance, que les prêtres » savaient à peine lire. Le roi, voulant rétablir les choses dans un meilleur » état, publia un édit par lequel il ordonna qu'en certains cas, comme » pour meurtre commis, etc..... le criminel convaincu pourrait racheter » sa vie, et souffrir seulement la peine d'être marqué d'un fer chaud dans » la main, s'il était assez habile pour lire. Et, quoiqu'aujourd'hui il n'y » ait guères de paysans du plus bas ordre en Angleterre qui ne sache lire ; » cette loi subsiste encore. On dit au criminel : *Toi N. qui es convaincu* » *d'avoir commis tel ou tel crime, qu'as-tu à demander en ta faveur pour* » *empêcher que sentence de mort ne soit prononcée contre toi?* Le criminel » répond, *je demande le bénéfice du clergé*. La demande lui est accordée, » et le ministre des prisons de Newgate, qu'on appelle l'*ordinaire*, lui » présente un livre en (*c*) caractères gothiques, dont le criminel lit quel- » ques mots. Alors le maître ou l'un des juges demande au ministre, *legit* » *ne vel non*? Et le ministre répond (*d*), *legit ut clericus*. Au reste, quand le

---

(*a*) On lit dans un des livres en *ana*, qu'on fit la malice à un docteur de lui corriger la qualification de *docte* dans un errata, et d'y substituer celle de *Docteur*.

(*b*) *Mémoires*, etc. ubi sup. Voici ce que je trouve de cet usage dans *Calderwood*, ubi sup. p. 309. « . . . id foro assisarum damnatus aliquis furti prima vice admittitur ad Clericatum. Et in hunc finem, ad forum assisarum mittit Episcopus judicem, sub sigillo authoritate munitum, ut de Clericatu judicet. Exhibet damnato Psalterium, ut pauca verba legat. Rogatus à judice in foro assisarum commissarius Episcopi, *legit ut Clericus?* Si responderit *legit*, traditur Episcopi commissario, ut committatur carceri Episcopi custodiendus. . . . . » Les Évêques d'Angleterre ont des prisons particulières et le droit d'y emprisonner.

(*c*) C'est un caractère assez connu en Angleterre, quoiqu'aujourd'hui il soit moins en usage qu'autrefois. On s'en sert dans les actes publics, etc.

(*d*) Dire, *il lit comme un clerc* était autrefois un grand éloge ; car, comme dit *Pasquier*, ce nom de clerc « signifiait à nos anciens tantôt l'*Ecclesiastique*, tantôt se donnait à celui que l'on estimait savant ». Dans la suite du tems, les choses changerent, et l'on s'accoutuma à voir des clercs ignorans, comme on est aujourd'hui accoutumé à voir des docteurs sans savoir. C'est-là peut-être l'origine de cette phrase vulgaire, *faire un pas de clerc*. Dans l'ancien français, ce nom de clerc a signifié aussi un jeune homme, comme aujourd'hui chez les Anglais le terme de *batchelour* signifie encore la même chose.

» criminel est dans le cas de pouvoir prétendre au bénéfice du clergé, on » n'examine point s'il sait lire. Qu'il soit docteur, ou qu'il ne connaisse » ni A ni B, tout cela est égal, pourvu qu'il donne quelque chose au mi- » nistre; car alors le ministre lui dit à voix basse (que tout le monde en- » tend) trois ou quatre mots que l'autre prononce haut, et le voilà hors (*a*) » d'affaires. Le lord ou pair est toujours censé savoir lire, et n'est pas » marqué du fer chaud, lorsqu'il se rachète par le privilége du clergé ».

(*a*) Le *bénéfice du clergé* me fournit l'occasion de décrire en peu de mots les procédures criminelles, sur la foi de l'auteur des *Mémoires et observations*, etc. ubi sup. p. 355. « Aux assises, qui se tiennent huit fois l'année à Londres, de distances à peu près égales, ... le maire, avec divers autres officiers de justice, étant assis sur leurs bancs élevés, revêtus de leurs robes de magistrats, l'un d'entre eux fait un discours sur le sujet qui les amène là. Ensuite on appelle les prisonniers un à un, à l'endroit qu'on nomme la barre. . . . . Un des officiers lui ordonnant de lever la main, après qu'on a lu tout haut l'accusation, lui demande en deux mots, *guilty* ou *not guilty*, c'est-à-dire, *êtes-vous coupable* ou *non coupable?* Il faut remarquer que l'accusation doit être lue en latin et en anglais, et que, si l'accusé peut prouver qu'il y ait quelque faute d'ortographa ou construction dans le latin, toute la procédure devient nulle, c'est à recommencer, et, par ce moyen, l'accusé obtient du répit. Si l'accusé ne répond point à l'interrogation de l'officier, et s'obstine au silence, après avoir été interrogé deux fois, on le met dans un cachot, et ce silence, qui s'observe quelquefois par un criminel coupable de félonie, c'est-à-dire, meurtre, vol, etc. dit l'auteur, p. 339 est affecté, pour empêcher la confiscation de ses biens. Dans ce cachot (dit le même auteur p. 340) on l'étend nud sur le dos, les bras et les jambes tendus par des cordes attachées aux quatre coins du cachot. On met un ais, ou une plaque de fer sur son estomac, et on charge cela de pierres jusqu'à un certain poids. Le lendemain ou lui donne en trois tems trois petits morceaux de pain d'orge, et rien à boire; le jour suivant trois petits verres d'eau, et rien à manger. Et, s'il s'opiniâtre à ne rien dire, on le laisse en cet état jusqu'à ce qu'il meurre. Si l'accusé répond qu'il est coupable, ce qui arrive fort rarement, on le renvoie en prison jusqu'à ce que le tems soit venu de lui prononcer sa sentence. S'il dit qu'il n'est pas coupable, on lui demande *par qui voulez-être jugé?* et il répond, *par Dieu et par ma patrie*. Alors on lui montre ses juges, qui sont douze jurés (ces jurés sont douze habitans de la province et des environs du lieu, où le crime a été commis: ils doivent être du moins principaux locataires d'une maison, gens d'honneur et reconnus tels, et avoir atteint l'âge de 21 ans. Ils sont les Pairs du criminel, c'est-à-dire, bourgeois, artisans, ou marchands comme lui; ce qui est conforme à la loi, qui veut que tout homme accusé de crime soit jugé par ses Pairs. Voy. p. 273 et 374). Quand ces jurés ont entendu toute l'information du procès, et le discours de ceux qu'on appelle les grands juges, et ont fait serment de juger selon l'équité, ils se retirent dans une chambre, on les y enferme sous la clef, sans leur donner aucune sorte de nourriture et sans se chauffer, jusqu'à ce qu'ils se rencontrent tous douze dans un sentiment unanime. A la vérité, si le cas se trouve absolument évident, ils jugent quelquefois sur le lieu même (Voy. p. 275). Dans l'accusation du crime de félonie, le criminel peu récuser jusqu'à vingt jurés; et trente-cinq, dans celle de haute trahison p. 274. Un étranger jouit du privilége des étrangers, qui est, d'être jugé par six jurés de sa nation (ou d'une nation voisine, s'il ne se trouvait point de jurés de la sienne) et par six autres de la nation Anglaise. Ces jurés prêtent serment, un des grands officiers de justice leur fait un discours, et les témoins qui déposent sont écoutés, (sans serment) à moins qu'ils ne se trouvent légitimement récusables. S'il ne se présentait pas de témoins, l'accusé serait renvoyé absous par les jurés, quand même il aurait confessé son crime.... on demande (aussi) au prisonnier s'il n'a pas de témoins pour lui-même; s'il en a, on les écoute, comme on a écouté les autres. . . . . Les témoins ayant été ouïs de part et d'autre, le grand juge déclare à l'accusé qu'il a entendu les dépositions pour et contre lui, et l'avertit que, s'il a quelque chose à dire pour sa défense, on l'écoutera. (On donne aujourd'hui des avocats à ceux qui sont accusés du crime de haute trahison: mais pour les autres crimes, l'accusé plaide lui-même sa cause). Après que l'accusé a tout dit à loisir et en liberté, on le fait retirer. . . . . Un des grands jurisconsultes (ou juges). . . . . résume le pour et le contre. . . . . , tire ses conclusions, et déclare aux jurés qu'ils doivent prononcer de telle et telle manière, conformément à l'état des lois du pays. Les jurés. . . . . tirent de cela tel avantage qu'ils peuvent ou veulent. . . . . et s'assemblent dans un lieu particulier, ainsi que je l'ai déjà dit; ensuite de quoi, ils viennent prononcer leur irrévocable arrêt par cet mots, *guilty* ou *not guilty*. Le mot de *guilty* emporte seul la peine qui est affectée aux crimes, lesquels sont tous dans les classes de félonie, haute et petite trahison. Voy. p. 274. La procédure entière se fait à voix haute et à huis ouverts dans un lieu public. c'est un des priviléges de la nation. . . . . »

Je finis ce qui concerne le clergé en donnant au lecteur une petite description de la chapelle royale. Le doyen de cette chapelle est ordinairement un évêque, lequel ne reçoit ses ordres que du roi. Il a sous lui un sous-doyen, douze autres ministres pour faire le service divin, vingt chantres laïques, qu'on appelle *clercs de la chapelle*, et douze enfans de chœur. Entre ces clercs, le plus habile instruit les enfans de chœur. Deux autres de ces chantres font la fonction d'organistes. On fait les prières trois fois le jour dans la chapelle royale, et l'on y prêche deux fois, les dimanches et les jours de fêtes. L'oratoire particulier du roi a pour directeur un ecclésiastique appelé en anglais *clerk of the closet*, c'est-à-dire clerc du cabinet, lequel est ordinairement auprès de la personne du roi; et ce clerc a deux ministres sous lui pour desservir l'oratoire en son absence; outre cela, quarante-huit chapelains prêchent tour à tour les dimanches et les jours de fêtes. On nous dit que, pour tenir la balance égale entre les partis et pour éviter d'exciter de la jalousie entre les deux universités Oxford et Cambridge, on choisit vingt-quatre de ces chapelains dans l'une, et vingt-quatre dans l'autre. Je passe le grand aumônier et le sous-aumônier, le garde de la chapelle, etc.

Venons aux usages établis dans la dévotion des Anglicans. D'abord, selon la rubrique, tous les prêtres et tous les diacres sont obligés de faire journellement, et soir et matin les prières. Celles du matin sont précédées de sentences et de passages de la Sainte Ecriture, que le ministre récite tout haut. Les Anglicans ont raison d'être persuadés de la valeur de ces prières publiques, et de les regarder comme une espèce de dédicace que l'on fait de sa journée à Dieu. Toutes les religions le disent, et le diront toujours de même. Les Païens ont été convaincus long-tems avant nous de l'utilité des prières faites en public, et dès le matin, et les Juifs de même. Les Mahométans sont sur cet article d'une exactitude à toute épreuve. Qu'avons-nous de plus que ces religions? la certitude et la confiance, qui semblent avoir manqué aux Païens, la solidité, qui manque aux Mahométans, la simplicité et la clarté, qui manquent aux Juifs : mais avec ces avantages nous avons autant de *Pharisaisme*, qu'il s'en trouve dans les autres religions. Nous nous faisons un mérite particulier devant Dieu de la régularité de nos prières, (*a*) et cette régularité fait très-souvent la seule preuve de notre fidélité à la religion. Voici l'ordre des prières dont je parle. Les sentences sont suivies d'une belle exhortation, laquelle prépare à la confession des péchés, que l'assemblée des fidèles doit dire à genoux après le ministre. On nous avertit que cet usage, de commencer le service religieux par la confession, (*b*) est du tems de S. Basile, et que, bien loin d'être particulier à l'église de ce saint docteur, on l'observait exactement dans toutes les autres églises; de même que la coutume de la répéter après le ministre. L'absolution se prononce par le ministre qui est debout, mais le peuple reste toujours à genoux, parce que *recevoir l'absolution* demande une posture humiliante; comme la donner, en demande une qui marque l'autorité : c'est pourquoi le ministre la donne debout. Disons ici en passant

---

(*a*) Comme si ces prières avaient l'efficacité de déranger le cours habituel et nécessaire des choses, de nous préserver de tous dangers, de verser sur nous tous les biens. J'aime tout autant les talismans et autres momeries de l'art Magique.

(*b*) *L'Estrange* alliance of divine Offices London 1690. p. 75. *Sparrow* Rationale, etc.

que l'Église anglicane a trois formules différentes d'absolutions ; celle dont il s'agit ici, aux prières du matin ; celle qui est en usage à la visite des malades, et enfin celle de la communion. Après l'absolution, le ministre dit à genoux l'oraison dominicale, et l'assemblée, aussi à genoux, la répète après le ministre. Quelques répons suivent avec le chant d'un pseaume, des leçons prises de l'ancien Testament, selon l'ordre prescrit dans un Calendrier qui est à la tête de la liturgie, le chant ou le récit du (*a*) *Te Deum*, ou du *Benedicite omnia*, une autre leçon prise du N. T., un hymne ou un pseaume, le chant ou le récit du symbole, le peuple étant debout, une autre fois l'oraison dominicale, divers répons, trois collectes, une prière pour le roi et la reine, une pour la famille royale, une autre pour le clergé, la prière de S. Chrysostôme. Je rapporte tout cela dans l'ordre, et voici ce que remarquent ceux qui ont expliqué la Liturgie. D'abord ils font observer que la *Doxologie* a été retranchée de l'oraison dominicale dans le service Anglican : la *Doxologie*, (*b*) c'est ces paroles, *car à vous appartient le règne ou le royaume*. La raison de ce retranchement, qui n'est nullement sans exemple dans l'antiquité, est qu'elle ne fait pas partie de la prière. On croit aussi que cette *Doxologie* est une addition de l'Église Grecque. Sur ce répons, *Seigneur, ouvrez mes lèvres*, etc. après nous avoir averti que Dieu nous ouvre la bouche, cette bouche que le péché avait fermée, on nous dit que ces paroles, et celles-ci du répons suivant, *hâtez-vous de venir à notre secours*, (*c*) sont un excellent préservatif contre les attaques du démon, etc. par où l'on voit que, chez les Anglicans, de même que chez les autres chrétiens, ce démon qui est dit attaquer les hommes est, sinon en tout, du moins en bonne partie auteur du mal que les hommes souffrent et font souffrir aux autres. Sur les leçons prises, les unes de l'ancien Testament, et les autres du nouveau, on nous dit que cela est conforme à l'ancien usage des Eglises d'Egypte, et marque allégoriquement cette harmonie qui se trouve entre les deux alliances, dont l'une est l'*Evangile prévu et montré de loin*, et l'autre l'*Evangile accompli*. La rubrique ordonne que le ministre, lisant les leçons, soit debout, et qu'il se tourne (vers l'assemblée) pour en être mieux entendu. Cela est très-bien, parce que ces leçons, comme aussi le décalogue, etc. servent d'instruction au peuple : mais, lorsqu'il parle à Dieu par la prière, le chant ou le récit d'un pseaume, et la confession, alors il doit se détourner du peuple, c'est-à-dire, qu'il doit se tourner vers cette partie de (*d*) l'église où est l'autel, (*e*) laquelle est aussi la plus distinguée, la plus respectable à cause de la *présence mystérieuse de Dieu* (à la communion), et cela est encore susceptible d'explications allégoriques qu'il est inutile de rapporter. Au chant ou récit d'un hymne ou d'un pseaume, on est debout, parce que cette

(*a*) Le *Te Deum* est communément attribué à S. Ambroise et à S. Augustin : mais on prétend qu'il doit l'être à Nicetius, évêque, qui vivait au commencement du sixième siècle. Pour le *Benedicite*, on veut qu'il soit du septième, et la première fois qu'il en a été fait mention, c'est, dit-on, au 4e. concile de Tolède tenu en 654.

(*b*) Proprement, *discours à la gloire* (de δόξα, *gloire*, et de λόγος). Par cette raison, on appelle aussi Doxologie le *Gloria Patri*.

(*c*) *Rationale*, etc., p. 19. *Which verses are a most excellent defence against all incursions of the Devil, etc.*

(*d*) *Towards the upper end of the Chancel.* Rationale, etc., ubi sup., p. 29.

(*e*) *Rationale*, etc.

posture marque mieux (*a*) que le cœur *est élevé* par la joie : le réeit ou chant du symbole dans la même situation, témoigne combien nous sommes prêts à faire notre profession de foi, à la justifier, à la défendre. Entre le symbole et l'oraison dominicale récitée la seconde fois, ces paroles du ministre, le *Seigneur soit avec vous*, et la réponse du peuple, *et avec votre esprit*, marquent entre autres choses la communion des saints, qui, en qualité de membres d'un même corps, prient mutuellement les uns pour les autres. Passons ce qui se remarque sur l'*Oremus*, une petite litanie et les répons, pour venir aux trois collectes, appelées ainsi, nous dit-on, ou parce que le prêtre faisait ces prières (*b*) pour l'amour de l'assemblée, ou parce qu'elles sont comme une (*c*) *collection* de la dévotion du peuple pour la présenter à Dieu ; ou (*d*) parce que le prêtre assemble et réunit en un corps plusieurs prières ; ou enfin parce qu'elles forment comme un recueil de plusieurs petites parties de la sainte Ecriture.

L'ordre des prières du soir est le même que de celles du matin. Seulement, en certains jours, on change les prières, les collectes et les leçons : par exemple, aux fêtes de Noël, de l'Epiphanie, etc. on chante ou récite le symbole de S. Athanase, au lieu de celui des apôtres. Le dimanche au matin, le mercredi et le vendredi, on chante de même, ou l'on réeite les grandes litanies. Outre cela, il se trouve des circonstances qui demandent des prières particulières. On en a pour la pluie, pour le beau tems, pour la famine et la cherté, pour la guerre et pour les émotions populaires, pour les maladies contagieuses et épidémiques, pour ceux qui doivent être admis aux ordres sacrés tous les jours des semaines des Quatre-Tems, pour le Parlement pendant ses séances. Il n'est pas nécessaire d'apprendre au leeteur que ces prières sont ou de précaution, ou d'actiou de graces.

Si le dimanche est un jour solennel chez tous les chrétiens, il l'est bien plus partieulièrement pour les Anglais, et il semble qu'après avoir vu l'attention, l'ordre, la régularité et la dévotion extérieure que l'on observe pendant ce jour-là dans tout le royaume, l'on doit décider hardiment que le dimanche n'est (*e*) un *jour de lumière* que pour les Anglais. En Hollande, on le profane par le travail, et même par un travail public, moyennant une permission du magistrat : en France, on le profane par les spectacles, les concerts et la comédie. En d'autres pays, on le profane publiquement par divers excès, également criminels devant Dieu et devant les hommes. En Angleterre, il n'est pas même permis de jouer dans sa propre maison, ni de chanter le dimanche, et si, pour le jeu, les personnes de qualité font exeeption à la règle, ainsi que le dit l'auteur (*f*) des *Lettres Philosophiques*, il n'en est pas moins vrai qu'elles se cachent ordinairement de leurs domestiques, pour que les cartes ne les scandalisent pas. Comme il

---

(*a*) *The erection of the body expresses the lifting up of the heart in joy*. Rationale, etc., p. 54.

(*b*) *Super collectam populi.*

(*c*) *Rationale*, etc., ubi sup. p. 50.

(*d*) *L'estrange*, alliance of divine Offices. Ubi sup., p. 85.

(*e*) On lit dans l'Histoire ecclésiastique qu'anciennement on appelait le dimanche *jour de pain et jour de lumière*, à cause des deux sacremens de l'Eucharistie et du baptême, qui étaient administrés le dimanche. Les anciens Chrétiens appelaient le baptême *lumière* ou *illumination*, et le jour du baptême, *jour de lumière*, ou *jour d'illumination*.

(*f*) Lettre VI.

n'y a point de milieu entre travailler ou se divertir, et prier Dieu, on est à la fin à peu près contraint de s'accoutumer à la piété, du moins à la piété extérieure; quoique l'Angleterre ne pratique pas cette espèce d'inquisition qui, à Genève et en divers endroits de la Suisse (*a*), force les gens d'aller à l'église. Les presbytériens sont particulièrement rigides observateurs du dimanche, et c'est à eux, nous dit-on, qu'est due la sanctification de ce jour. Les lois forment l'habitude des peuples, et l'habitude produit des actions sans élévation, sans réflexion. Tel est le malheur de l'humanité : mais, après tout, il faut des lois, une discipline, des règles, (*b*) des gens qui conduisent et dirigent, d'autres qui soient dirigés, conduits et réglés. Une chose à remarquer par la singularité du scrupule, c'est que les criminels condamnés commencent leur confession par avouer qu'ils ont manqué d'observer religieusement le dimanche. « S'ils avaient tué père ou mère, nous » dit un auteur que je citerai plusieurs fois encore (*c*), ils ne mettraient » cet article qu'après celui d'avoir manqué à l'observation du sabbat ». Il entend par là le dimanche. Cependant les lois, l'habitude qui les suit, les scrupules qu'elles font naître, n'empêchent pas qu'en Angleterre les passions ne jouent leur jeu comme dans les autres pays. On dirait qu'elles rendent à l'ame cette vertu élastique, qu'il semble que les lois et l'usage général lui font perdre en cette occasion. Le dimanche est sanctifié par des dévotions publiques et régulières : (*d*) mais, dit l'auteur que je cite, on fait bonne chère, on se régale avec excès, on s'enivre, si l'on veut, chez soi, ce même dimanche : et, pour avoir été au sermon d'une manière qui édifie le prochain, on n'en va pas moins au cabaret et chez les filles de joie.

Passons aux fêtes. Cette sorte de solennité, qui tient du culte superstitieux, (je parle en zélé Puritain) n'a pas été épurée au creuset du sévère Calvin. Le calendrier anglican est encore chargé de fêtes, entre lesquelles il s'en trouve en l'honneur des apôtres, seuls reconnus pour Saints qui méritent des jours de fêtes, avec les évangélistes, S. Etienne, S. Jean-Baptiste et Saint Barnabé. La solennité de ces jours consiste en prières propres au sujet, en collectes, en leçons et en méditations convenables, et en une commémoration des vertus du Saint du jour. Cependant les boutiques restent ouvertes comme à l'ordinaire, la liberté du travail n'est ôtée à personne, et tout aussi peu celle des plaisirs. Si l'on en use autrement à Noël,

---

(*a*) A Genève, un magistrat de police qu'on appelle *auditeur*, fait la ronde par la ville, et s'il remarque des gens qui ne prennent pas le chemin du prêche, il les note, et on les censure. A la vérité, ceux qui sont forcés d'être religieux pendant les dévotions du dimanche, se dédommagent amplement après le prêche par des plaisirs licites et illicites.

(*b*) Quelque mal qu'on puisse dire des clergés, il faut pourtant convenir qu'ils sont nécessaires à la société. Toutes les histoires sont remplies, nous dit-on, de leurs usurpations et de leur domination tyrannique : mais qu'on ôte les clergés, et l'on verra si les peuples en seront mieux du côté de la religion. Il y a des maux dont on ne saurait se passer, et contre lesquels on crie et l'on criera toujours. Cependant il est nécessaire de répéter de tems en tems les malversations des clergés. Cela éclaire les yeux des laïques. On a prétendu se prévaloir d'un passage de *Minutius Felix*, pour prouver qu'il est possible de se passer d'ecclésiastiques; mais je doute qu'on en puisse tirer cette preuve. Voici le passage, où cet auteur commence par représenter les désordres des clergés du Paganisme : » *Ubi magis à sacerdotibus*, etc. . . . . *tamen ante eos « diu regna tenuerunt Assyrii*, etc. . . . *cum pontifices*, etc., *non haberent. Min. Fel.* p. 262. Ed. 8. *Lugd. Bat.* 1709.

(*c*) *Mémoires et Observ.*, etc., p. 95.

(*d*) *Mémoires et Observations*, etc., p. 96.

à Pâques, etc., c'est uniquement, nous dit-on, par coutume ou par bienséance, et parce qu'on prend part volontairement à la dévotion de ces jours. A l'égard des fêtes des Saints, les Puritains ne peuvent souffrir une dénomination qui leur paraît tenir de l'idolâtrie : mais on leur répond que la dénomination marque seulement que les leçons prises de la Sainte Écriture pour la solennité du jour qui porte le nom de tel ou tel Saint, ont toujours du rapport à la vie, aux actions, aux souffrances, au martyre de ce Saint, sans y mêler la moindre superstition. A cela, les Puritains répliquent spécieusement que le peuple ne l'entend pas ainsi, et qu'il prend la dénomination à la lettre. Il faut avouer que, si cette réponse était solide, il faudrait supprimer avec une bonne partie des choses qui regardent immédiatement la religion, toutes les expressions figurées des auteurs sacrés, et leurs sublimes descriptions; parce qu'il est fort à craindre que le peuple dont la capacité se borne à des idées matérielles, ne traite de même tout ce qu'il trouve au-dessus des sens dans ces descriptions.

Plusieurs de ces fêtes ont des vigiles. On sait que les vigiles préparent à la fête par le jeûne et l'abstinence. Les Puritains disent de ces vigiles (*a*) et des autres jeûnes de l'Église anglicane. « On jeûne pour mortifier la » chair et pour dompter la férocité : mais, le lendemain, on restitue avec » usure à la chair ce qu'on lui avait retranché, et on la rend plus impé» tueuse, plus rebelle à la religion qu'auparavant ». Voici, suivant un (*b*) évêque anglican, l'utilité que les fêtes nous présentent. 1. Elles donnent de l'éclat et de la dignité à la religion. 2. (*c*) Elles témoignent invinciblement pour la vérité. 3. Elles excitent à la piété. 4. Elles sont l'ombre de notre félicité éternelle dans les cieux. 5. Sur la terre, elles sont un monument authentique qui nous enseigne, pour ainsi dire, *au doigt et à l'œil* tout ce que nous devons croire. « Toutes nos fêtes, continue cet évêque, » se rapportent à un seul chef, qui est Jésus-Christ, etc., et c'est pour » cela que notre année ecclésiastique commence à l'Annonciation glorieuse » de sa naissance (à la Sainte Vierge). . . . . ; et, comme J. C. . . . . » a aussi manifesté sa grandeur et sa dignité dans ses Saints, et que le » jour de leur sortie de ce monde doit être à l'Église chrétienne comme » celui de la naissance ou du couronnement des empereurs et des rois, » *on en a distingué* plusieurs dont nous célébrons la mémoire tous les ans, » seulement pour imiter leur exemple et célébrer Jésus-Christ qui a été glo» rifié en eux. C'est ainsi que nous méditons en lui sur le martyre des bien» heureux Innocens, qui ont souffert la mort pour l'amour de lui, avant » que d'être en âge de le connaître; sur celle de S. Etienne, qui a souffert » pour lui avec connaissance, et a vu avant sa mort la gloire du Paradis; » sur le voyage des Sages venus d'Orient pour l'adorer, conduits par une » *lumière extraordinaire;* sur la prédication de S. Jean-Baptiste, le second » Élie, et le précurseur de Jésus-Christ. Nous célébrons S. Michel et tous » les anges, pour nous exciter à glorifier Dieu comme eux : et c'est le

---

(*a*) *Hodie jejunant ad domandam carnis ferociam, ut ajunt, cras quod à carne detraxerant reddunt, et eamdem ferociorem quam prius efficiunt.* Voy. deux passages remarquables sur les fêtes, dans la suite de cette dissert.

(*b*) *Rationale*, etc. *By* Sparrow, p. 66.

(*c*) L'Anglais dit, *forcible witnesses of antient truth.*

» même devoir qui nous engage à solenniser la fête de tous les (*a*) » Saints ».

Après toutes ces remarques, qui peut-être ne paraîtront pas inutiles, et auxquelles j'en pourrais ajouter une autre, qui est que l'Église commence son année le 25 de mars, jour que l'on croit être, nous dit-on, (*b*) celui de l'incarnation; après, dis-je, ces remarques, je vais donner la table des fêtes de l'Église anglicane, avec les vigiles et les autres jours de jeûne ou d'abstinence; ensuite de quoi je rapporterai les usages particuliers à certaines fêtes.

Les quatre dimanches de l'Avent.
La Naissance de J. C.
S. Etienne, martyr.
S. Jean, l'évangéliste.
Les Saints Innocens.
La Circoncision de N. S., et le premier jour de l'année.
L'Epiphanie.
La Conversion de S. Paul.
Le martyre du roi Charles premier.
La Purification de la Sainte Vierge.
Saint Mathias, apôtre.
L'Annonciation de la Ste. Vierge.
Paques.
S. Marc, évangéliste.
S. Philippe et S. Jacques, Apôtres.
L'Ascension de N. S
Le rétablissement de Charles second.
La Pentecôte.
S. Barnabé.
La Naissance de S. Jean-Baptiste.
S. Pierre, Apôtre.
S. Jacques, Apôtre.
S. Barthelemi, Apôtre.
S. Mathieu, Apôtre.
S. Michel, et tous les Anges.
S. Luc, évangéliste.
S. Simon et S. Jude, Apôtres.
La Toussaint.
La Conspiration des poudres.
S. André, Apôtre.
S. Thomas, Apôtre.

Les fêtes précédées de vigiles sont : la Naissance de J. C., la Purification de la Sainte Vierge, S. Mathias, l'Annonciation, etc., Paques, l'Ascension, la Pentecôte; la Nativité de S. Jean-Baptiste, S. Pierre, S. Jacques, Saint Barthelemi, S. Mathieu, S. Simon et S. Jude, S. André, S. Thomas, la fête de tous les Saints.

Les autres tems de jeûne ou d'abstinence sont, le Carême.

Les jours de jeûne des Quatre-Tems, qui sont le mercredi, le vendredi et le samedi après. Le premier dimanche du Carême, la fête de la Pentecôte, le 14 de septembre, le 13 de décembre.

Les trois jours des Rogations, qui sont le lundi, le mardi, mercredi avant le jeudi de l'Ascension.

Tous les vendredis de l'année, excepté celui qui se trouverait le 25 décembre jour de Noël.

Je ne dis qu'un mot de l'*Avent*. On l'appelle ainsi, nous dit l'évêque anglican que j'ai cité, parce que c'est un tems de préparation à la venue de Jésus-Christ, *en chair*. « Les dimanches de l'avent, sont à la fête de Noël » ce que S. Jean-Baptiste est au Sauveur du genre humain ». Un autre au-

(*a*) L'Anglais porte la fête *des bienheureuses ames*. J'avertis aussi que j'ai cru devoir paraphraser le passage que je rapporte, pour lui donner plus de clarté qu'il n'en aurait eu en français, si j'avais traduit littéralement.

(*b*) Voy. *Mémoires et observ.*, etc., ubi sup, p. 7., l'inconvénient qui résulte de cet usage.

teur nous dit que, comme un grand nombre de prédictions ont précédé l'*incarnation* du Sauveur, de même, l'Église chrétienne a cru devoir faire une espèce de commémoration de ces prédictions par les quatre dimanches de l'avent « Ils sont, ajoute-t-il (*a*), comme des héraults, qui publient » que la fête approche ».

Je laisse l'antiquité de la fête de Noël, dont le tems est incertain selon les critiques. Cette fête n'a été généralement fixée au 25 de décembre que depuis l'année 500 ou environ. Le tems de Noël est, nous dit-on, un mélange de dévotion chrétienne et de divertissemens mondains pour les Anglais ; et cela dure jusqu'après les rois. Au lieu que les présens ne se font en France que le premier jour de l'an, on en fait en Angleterre dès Noel, et même, ajoute-t-on, les cabaretiers et les traiteurs donnent, en partie, ce qu'on va boire et manger chez eux le jour de Noël et aux fêtes qui le suivent. Ils font payer le vin, mais ils donnent *gratis* le pain et le fromage (*b*), apprêté d'une manière qui invite gracieusement et l'ecclésiastique et le laïque à réitérer plusieurs fois les rasades de gros *vin de Portugal et de Xeres*. « Dans les familles, dit l'auteur des (c) mémoires et » observations, on fait à Noël un fameux pâté (*d*), qu'on appelle le pâté de » Noël (*Christmas-Pie*.) C'est une grande science que la composition de » ce pâté : c'est un docte hachis de langue de bœuf, de blanc de volaille, » d'œufs, de sucre, de raisins de Corinthe, d'écorce de citron, d'orange, » de diverses sortes d'épiceries, etc., etc. ».

Saint Etienne, Saint Jean et les Innocens, qui suivent immédiatement le jour de Noël, me rappellent ce qu'a dit je ne sais quel ancien auteur sur ces fêtes réitérées, et qui se suivent de si près : « Une fête n'attend » pas l'autre, le serviteur est immédiatement honoré après le maître, (ou » mot à mot) les honneurs du serviteur succèdent à la théophanie du » maître ». On appelait autrefois la fête de la Naissance de Jésus-Christ du nom de *théophanie* qui signifie *apparition* ou *manifestation de Dieu*. Pourquoi ces trois fêtes marchent-elles ainsi de suite? La tradition veut que Saint Etienne ait été lapidé au mois d'août : pour les Innocens, on convient qu'ils doivent être fort près de Noël. Sur cela, un ingénieux mystagogue a découvert heureusement des raisons qui, peut-être, ont contribué à placer ces fêtes de suite (*e*). « Il y a (dans ces trois solennités) trois » différentes sortes de martyre ; martyre volontaire et effectif, c'est celui » de Saint Etienne ; martyre volontaire et non effectif, c'est (*f*) celui » de Saint Jean l'Apôtre ; martyre effectif et non volontaire, c'est celui » des Innocens » qui n'étaient pas en âge de connaître le mérite du mar-

---

(*a*) *As so many heralds to proclaim the approaching of the feast.* L'Estrange, ubi sup., ch. V, p. 134.

(*b*) Des tranches de pain et de fromage rôti.

(*c*) Ubi sup., p. 322.

(*d*) Au lieu de pâté, nous avons une *bûche*. Voici la cérémonie qu'observent, entr'autres, les matelots Provençaux. Ils la lient d'une corde à trois nœuds. Cette corde est tenue par tous les assistans, qui jettent la bûche au feu (la veille de Noël) en disant trois fois : Au nom du Père, etc. ; puis ils font sur la bûche une libation de vin. *Voyez les voyages de Monconnys.*

(*e*) *Durandus* in *Rational.* Cet auteur, et les autres *Mystagogues* sont tous fort ingénieux à inventer des raisons mystérieuses des usages et des cérémonies de l'Eglise.

(*f*) La tradition veut qu'il ait été jeté dans une chaudière d'huile bouillante, et qu'il en soit sorti sain et sauf.

tyre. Que cette découverte est consolante et spirituelle (*a*)! Un Anglican vient avec d'autres raisons, qui ont aussi leur mérite. « Saint Etienne suit » Jésus-Christ, c'est-à-dire, sa naissance, parce qu'il a été le premier » martyr. Saint Jean l'évangéliste le suit, parce qu'on ne pouvait célébrer » sa fête le jour qu'il est mort, (*b*) qui est celui de Saint Jean-Baptiste». Pour ce qui est des Innocens, il n'y a qu'une voix sur leur compte. Ils sont à leur place. Je ne sais si j'amuse ou si j'instruis le lecteur en rapportant ces petits détails, mais ils ne me paraissent pas absolument inutiles, et, en tout cas, ils auront le mérite de la nouveauté pour bien des gens.

Sur la fête de la Circoncision, qui l'est aussi du nouvel an, je n'ai rien à remarquer, sinon qu'elle n'a paru dans l'Eglise, sous le premier nom, qu'environ l'année 1090; mais que, plus de quatre cents ans auparavant, on la trouve indiquée sous le nom d'*octave de la Nativité*, par divers auteurs ecclésiastiques; et la raison qui ne l'a fait célébrer que tard, c'est, à ce que croit l'auteur que (*c*) je cite, parce qu'elle se rencontrait avec celle du nouvel an, qui était chez les Païens un jour de désordre et de profanation, à cause de quoi le sixième Concile général défendit absolument de solenniser une fête que saint Chrysostôme, avant cette interdiction, avait appelée *fête diabolique*. Il est bien vrai qu'en qualité de fête du nouvel an, elle n'est pas même exempte chez les Chrétiens des désordres du Paganisme, et qu'avec le renouvellement de l'année, nous ne renouvelons pas moins que ces anciens idolâtres nos vices et nos débauches. Laissons cette matière aux prédicateurs, et contentons-nous d'observer que les souhaits, les étrennes, les présens et les festins étaient à la mode le premier du mois de janvier chez les Romains comme chez nous, et qu'ils commençaient l'année par des prières et (*d*) des sacrifices. Outre cela, ils observaient de la commencer par le travail; croyant superstitieusement, comme beaucoup de Chrétiens le croient encore, que donner ce jour-là des marques de son adresse et de son industrie, était un présage de l'une et de l'autre pour toute l'année.

Personne n'ignore que la fête des rois s'appelle aussi l'*Epiphanie* (manifestation), et qu'on la célèbre le 6 janvier. Je dois remarquer ici un usage pratiqué par les rois d'Angleterre; c'est d'offrir le jour des rois de l'or dans une bourse, de la mirthe dans une autre, et de l'encens dans une troisième. Cela s'offre aussi le jour de l'an; et à cette occasion je dois remarquer encore qu'en d'autres fêtes ces rois font aussi des offrandes. Ils offrent une pièce d'or à Noël, à Pâques, à la Pentecôte et à la Toussaint; ils l'offrent aussi à la Chandeleur, le dimanche de la Trinité, à la fête de Saint Jean-Baptiste et à celle de Saint Michel. Un de nos auteurs (*e*) traite fort mal

---

(*a*) le docteur *Sparrow*, évêque de Norwich, a trouvé ces raisons si belles, qu'il a cru devoir les employer sans citer *Durand*. Voy. *Rationale*, etc., p. 78.

(*b*) Qui le lui a dit? une tradition incertaine: et quand cela serait vrai, on pouvait aussi bien assigner la fête de l'Evangéliste au 26 ou au 27 juin qu'au 27 décembre. Il fallait, nous dit l'Anglican, le mettre près de son maître. » No day cloud be assigned to this John more proper, « that he might be nigh his master, etc.

(*c*) *L'Estrange* Alliance, etc., ubi sup., p. 158.

(*d*) *Cernis odoratis ut luceat ignibus æther*, etc., dit Ovide, *Fast.* L. I. V. 75, en parlant du 1er. de janvier.

(*e*) *Pasquier*, dans ses *Recherches*. Au reste, sur *Fève* et *Roi de la Fève*, voy. ce que *Marville* a extrait, p. 467 du tom. III de ses *Mélanges*, etc., éd. de 1725, d'une *Dissertation sur le Paganisme des Rois de la Fève et du Roi-boit*, impr. à Paris en 1664. Un autre reste

les usages de la *fève* et du *roi-boit* à la fête des rois, et prétend que cette fête tient chez les Chrétiens la place des saturnales païennes. Il est bien vrai qu'aux saturnales, comme à nos rois, la royauté était tirée au sort; et il suffira d'alléguer pour preuve un passage de Tacite (*a*).

La conversion de Saint Paul a ceci de remarquable. Un loup féroce devient un agneau : c'est (*b*) un miracle que sa conversion et la vision qui l'accompagne; elle nous apprend aussi que les plus grands pécheurs ne doivent jamais désespérer de leur réconciliation avec Dieu. Il est donc juste que l'Eglise témoigne publiquement sa joie pour cette conversion miraculeuse.

Pour la fête, ou plutôt le jeûne que l'Eglise anglicane a consacré au roi Charles premier, c'est une réparation qu'elle fait au sang d'un prince, condamné et exécuté à mort par ses sujets. Un de nos poètes a bien eu raison de traiter cet événement (*c*) d'événement sans exemple. Mais, quoi qu'il en soit, ne l'attribuons pas à toute la nation, il est dû au plus hardi de tous les chefs de partis, qui eut l'adresse de se revêtir d'une autorité plus redoutable et plus dangereuse que celle qu'il avait renversée. On observe un formulaire particulier de prières, de leçons et de collectes, convenables à l'anniversaire de Charles premier, qualifié martyr en cette occasion; et lorsque ce jour, qui est le 30 janvier, se trouve un dimanche, on remet le jeûne au lendemain.

Je passe la Chandeleur ou la Purification de la Sainte Vierge sur laquelle je n'ai rien à dire; mais cette fête de la Purification m'oblige à parler de la *bénédiction des femmes relevées de couches* (*d*), qui est une espèce de purification et un reste du faux zèle judaïque selon (*e*) l'expression d'un auteur Presbytérien. Une femme relevée de ses couches se doit rendre à l'église en habit modeste (*f*), et même le visage couvert. Sur quoi les Presbytériens, vrais *gloseurs* de toutes les cérémonies anglicanes, disent : Est-ce la honte qui l'oblige de se cacher, comme si elle avait commis quelque acte d'impureté? Je répondrais aux Presbytériens, que se cacher ainsi est un effet de la modestie prescrite par la religion; et, par ce moyen, la modestie est très-bien placée là; comme au contraire elle le serait fort mal, si cette relevaille de couches était la suite d'un commerce irrégulier, caché à l'église. Dans l'église, elle se met à genoux à l'entrée du chœur, ou même assez près de la sainte table. En cet état, la femme récite avec le prêtre un psaume convenable à la circonstance; après quoi il la bénit et la re-

---

des *Saturnales* dans le Christianisme était cette *liberté de décembre*, dont il parle avec *Belet* et *Durand* qu'il cite. « L'évêque, les chanoines et tout le bas clergé s'assemblaient dans les cloîtres » de leurs églises, y jouaient tous ensemble à la paume, ou à la boule, et même y chantaient » et dansaient aux chansons, etc.

(*a*) *Festis Saturno diebus inter alia æqualium ludicra regnum lusu sortientium evenerat ea sors Neroni.* Tacitus. *Annal.* L. XIII.

(*b*) *Sparrow*, ubi sup., p. 147.

(*c*) *Benserade*, dans un sonnet.

Le soleil n'a rien vu de si prodigieux,
Et je ne pense pas que l'avenir le croye.

(*d*) En anglais, *the churching of women.*

(*e*) *Calderwood*, ubi sup., p. 651.

(*f*) Cela ne se pratique presque plus. On ne demande aujourd'hui que la modestie dans l'habillement.

commande à Dieu par une prière. Elle doit faire une offrande après avoir rendu graces à Dieu; mais pourquoi des actions de graces solennelles en cette occasion, ajoutent encore (*a*) les Presbytériens? La maladie de l'accouchement est-elle plus dangereuse que le feu et l'eau, que les autres maladies, qu'une infinité de périls auxquels on est tous les jours exposé? et pour celui-ci les femmes s'y exposent si volontiers, diraient les rieurs. Si l'on veut savoir pourquoi les actions de graces sont plus particulièrement nécessaires à la relevée de couches, on trouvera, dans un livre anglais (*b*), que Dieu lui-même a particulièrement distingué cette maladie. Le reste du détail que l'auteur y fait, se réduit à représenter beaucoup de maux et de soins dans une grossesse, dont les préliminaires ne promettaient pas ces épines; beaucoup de peine et de mal dans l'accouchement; beaucoup de fatigue, beaucoup de soucis, beaucoup de travail après. Telle est la suite du péché originel. Ajoutons à tout cela beaucoup de tourment d'esprit et un grand nombre de soins qu'il en coûte pour former, élever, instruire l'enfant nouveau né; et c'est en parti ce qui a fait dire à un poète (*c*), avec quelque air de libertinage, *que c'était bien la peine de naître*. Mais, comme il appartient à la grace de Dieu de changer ces épines en roses, il est juste et nécessaire qu'une femme relevée de couches remercie Dieu solennellement à la face de toute l'Eglise.

Je reviens aux fêtes anglicanes. Les Anglais observent le carême (*d*); mais ils ne connaissent pas, ou ne veulent pas connaître les divertissemens licencieux du carnaval. Il serait fort inutile de répéter ici l'antiquité du carême, son mérite, comment il imite le jeûne de N. S., comment il est un excellent préparatif à la communion de Pâques qu'aucun Chrétien ne doit négliger, et sa mystérieuse signification qui est que (*e*) les souffrances de Jésus-Christ s'étant terminées par une pâque, l'Eglise a cru de même que nos afflictions spirituelles et nos pénitences doivent s'y terminer aussi. Il y aurait bien des choses à recueillir ici de la même force, mais je ne rappor-

---

(*a*) *Calderwood*, ubi sup., p. 651.

(*b*) *L'Estrange*, ubi sup., p. 326.

(*c*) *Regnier des Marais*. Mais *Manilius* avait bien mieux dit auparavant en beaux vers latins. L. IV. *Astron.*

Quid tam sollicitis vitam consumimus annis?
Torquemurque metu, cœcaque cupidine rerum,
Æternisque senes curis, dum quærimus ævum,
Perdius, et nullo votorum fine beati,
Victuros agimus semper, nec vivimus unquam?

Un théologien nous dira que, dans la bouche d'un Païen, ces vers ne signifient pas grand'chose: et c'est beaucoup s'il ne les taxe pas de libertinage.

(*d*) On prétend que j'ai dit trop décisivement que les Anglicans observent le Carême, et que, tout au plus, il fallait dire: *quelques Anglais scrupuleux*. Cependant je ne manque pas d'autorités pour défendre cette assertion. 1°. *Calderwood*, page 24 de son *Altare Damascenum*, dit positivement la même chose que moi. *Jejunium quadragesimale seu paschale etiam observant*, et cette assertion est accompagnée d'une citation authentique. 2°. Il y a un office et des prières pour le Carême dans la Liturgie anglicane. 3°. Le docteur *Sparrow*, évêque de Norwich, rend raison de cet office, pag. 90 de son *Rationale or practical exposition of the book of Common-prayer*, preuve authentique de l'usage qu'on en fait dans son église. Mais il y a apparence que ceux qui ont censuré mon expression se sont imaginé que j'ai voulu dire que les Anglais observent le jeûne du Carême comme les Catholiques Romains, et c'est à quoi je n'ai point du tout pensé.

(*e*) *Rationale on the Common prayer*, etc. p. 92.

terai qu'un seul type. Le jeûne du carême signifie les orages et les peines de cette vie. La pâque signifie le repos céleste, la félicité éternelle. Si au reste l'on trouve étrange qu'un jeûne qui doit imiter celui de N. S., ne soit pas placé au même tems que le sien, qui fut après son baptême, au tems de l'épiphanie, on répond, entr'autres raisons, que le tems auquel on jeûne (c'est la veille ou le commencement du printems) est un tems de révolutions et de mouvemens dans le sang; il fermente; les passions s'irritent et se rebellent; il faut les mâter par le jeûne; et ainsi nous jeûnons dans un tems fort convenable, dit saint Jérôme, cité (*a*) par l'auteur que je nomme ici au bas de la page.

Ces révolutions excitées dans le corps humain, ou plutôt dans toute la nature par le printems, me fournissent pour digression une espèce de fête badine, qui est celle de saint Valentin. La veille de cette fête, fixée dans le calendrier au 14 février, « les jeunes gens, nous dit l'auteur (*b*) des *Mémoires et Observations*, etc., célèbrent en Angleterre et en Ecosse, par » une coutume fort ancienne, une petite fête (*c*), qui est une image du » renouvellement de la nature, et de ce desir *inné*, s'il faut ainsi dire, » dans tous les êtres vivans et animés, de perpétuer son espèce. Nombre » égal de filles et de garçons se trouvent ensemble; chacun et chacune » écrivent leurs vrais noms, ou des noms empruntés sur des billets sépa- » rés, roulent ces billets et tirent au sort; les filles prenant les billets des » garçons, et les garçons les billets des filles; de sorte que chaque garçon » rencontre une fille qu'il appelle *sa Valentine*, et chaque fille rencontre » un garçon qu'elle appelle *son Valentin*. De cette manière chacun a » double Valentin et double Valentine..... le sort ayant ainsi associé la » compagnie en divers couples, les Valentins donnent bals et cadeaux, » portent pendant plusieurs jours, sur le cœur ou sur la manche, les » billets de leurs Valentines..... Cette petite cérémonie se pratique avec » quelque diversité dans les différentes provinces, et selon le plus ou moins » de sévérité des Valentines. On tient encore pour une autre sorte de Va- » lentin ou de Valentine le premier garçon ou la première fille que le » hasard fait rencontrer dans les rues ou ailleurs le jour de la fête ».

(*d*) Le premier jour du carême, ou le mercredi des cendres, se fait ce que les Anglais nomment la *Commination*, c'est-à-dire la *dénonciation* des jugemens de Dieu contre les pécheurs. Après les prières du matin, la litanie étant récitée ou chantée selon l'usage, le prêtre dit ces paroles : « Mes » frères, la discipline de l'Eglise primitive obligeait les pécheurs déclarés » et convaincus de leurs péchés, à faire pénitence publique au commen- » cement du carême. Ils étaient châtiés en ce monde, afin que leurs ames » fussent sauvées, et que la crainte d'être exposé à un semblable châti- » ment servît d'exemple aux autres pécheurs. Au lieu de cette discipline, (*e*)

(*a*) *Sparrow*, Rationale, etc. ubi sup.

(*b*) Ubi sup. p. 40.

(*c*) Ces paroles ne sont pas de la citation.

(*d*) *Caput jejunii* : c'est le nom que l'on donne à ce Mercredi dans quelques anciens auteurs. On l'a appelé le *jour des cendres*, parce qu'on mettait des cendres sur la tête des fidèles, pour leur apprendre qu'ils étaient mortels, ou pour leur montrer qu'ils avaient bien mérité d'être consumés et réduits en cendres à cause de leurs péchés. Sparrow, ubi sup. p. 93.

(*e*) Sparrow, ubi sup. p. 233.

» que le tems a abolie, on a trouvé bon de lire en votre présence les ma-» lédictions que Dieu a prononcées contre les pécheurs impatiens, etc. ». Cette préface, que le prêtre ou ministre prononce étant au lutrin, est suivie de la lecture de ces malédictions, à chacune desquelles l'assemblée des fidèles répond *amen*; et le ministre, qui est monté en chaire pour les prononcer, fait ensuite une exhortation et quelques prières à l'assemblée. Un auteur presbytérien (*a*) s'imagine qu'en récitant les malédictions de Moïse dans la chaire, et l'exhortation, les prières, les litanies etc., au lutrin, les Anglicans ont voulu imiter l'ordre que Dieu donna à Moïse de prononcer les bénédictions sur la montagne de Guerizim, et les malédictions du Mont-Hebal; mais il paraît, par ce que rapporte un auteur anglican (*b*), qu'il est fort inutile de chercher des mystères dans cette coutume, puisqu'elle est l'effet d'une espèce de hasard, et une de ces choses qui s'introduisent on ne sait comment.

Ceci me conduit naturellement aux (*c*) Quatre-Tems : on sait l'origine de ce nom et les tems auxquels on les observe. Les Anglais leur donnent un nom qui doit se traduire littéralement, *les* (*d*) *semaines des cendres* chaudes, « à cause que nos pères, dit Bacon cité par le docteur Sparrow, » ne mangeaient, dans ce tems de jeûne, que des gâteaux cuits sous les » cendres, pour mieux se ressouvenir qu'ils n'étaient eux-mêmes que de la » cendre ».

Ayant parlé de la commination, je ne puis éviter de parler aussi des deux excommunications. La moindre, appelée *mineure*, retranche de la communion celui qui, après une citation dans les formes, refuse de comparaître à la cour ecclésiastique. Ce pouvoir d'excommunier peut être délégué par l'évêque à un prêtre anglican, auquel est adjoint le chancelier, premier official de l'évêque. Pour l'excommunication majeure, outre qu'elle retranche de la communion, elle exclut aussi en quelque sorte des affaires civiles, puisque l'excommunié ne peut être, nous dit-on, ni plaignant, ni témoin dans aucune cour, soit civile, soit ecclésiastique; et si l'on continue d'être rebelle pendant le terme de quarante jours, la cour de chancellerie ordonne de saisir et d'emprisonner l'excommunié. L'évêque seul a le pouvoir de frapper de l'excommunication majeure; mais il ne l'emploie ou ne la doit employer que contre les crimes avérés et capitaux d'hérésie, d'adultère, d'inceste, etc. L'anathème est encore plus redoutable que l'excommunication majeure. Il déclare l'hérétique ennemi de Dieu, et abandonné à la damnation éternelle. L'évêque lance l'anathème en présence du doyen et du chapitre, ou de douze autres ministres. Ces excommunications ne se font pas en public, non plus que l'absolution, mais dans l'officialité.

Le jeudi saint, jour connu dans l'antiquité, du moins dans les églises d'occident, et encore aujourd'hui à Rome, sous le nom de *cœna domini*,

---

(*a*) Calderwood, ubi sup. Ch. X. p. 524.

(*b*) L'*Estrange*, ubi sup. Ch. XI. On n'a point connu, dit-il, le Lutrin (reading pew) avant l'année 1603. La trop grande étendue du chœur dans quelques églises a fait introduire la coutume de réciter les prières, etc. à ce Lutrin, afin de ménager l'attention des peuples, qui auparavant ne pouvaient que profiter faiblement de ces prières, etc.

(*c*) Voy. sur les Quatre-Tems ce qu'on a dit, Tom. II. des *Cérémonies des Juifs et des Catholiques*.

(*d*) *Ember-weeks*.

les rois d'Angleterre font des aumônes à autant de pauvres qu'ils ont d'années. Ces pauvres sont conduits dans une salle de Whitchall, où ils trouvent une table bien couverte, c'est-à-dire, pour chacun d'eux, un plat de poisson, six petits pains, une bouteille de vin, de la bierre, du drap pour un habit, de la toile pour deux chemises, des bas, des souliers, avec deux bourses de cuir rouge, l'une contenant autant de petites pièces d'argent, et l'autre autant de schellings que le roi régnant a d'années. Autrefois ce régal et les présens étaient précédés de la cérémonie de laver les pieds à ces pauvres; et, si le roi ne faisait pas lui-même cet acte d'abaissement et d'humilité, qui, dans les cours catholiques des autres monarques, imite fastueusement l'humilité de Jésus-Christ, il en donnait la commission au grand aumônier : c'est lui qui distribue ordinairement les présens et qui fait le festin à ces pauvres. Comme une cérémonie en appelle une autre, je ne saurais mieux faire que de placer ici la prétendue vertu de guérir des écrouelles, que s'attribuaient les rois d'Angleterre, mais que nos auteurs français leur ont toujours contestée, prétendant qu'elle n'appartient qu'aux rois de France. Il paraît bien singulier que des hommes fort élevés, je l'avoue, au-dessus des autres par la dignité et la naissance, mais qui malheureusement se trouvent souvent à une distance infinie des vertus divines qui devraient seules distinguer les rois du genre humain, s'attribuent le plus grand des privilèges divins, qui est le don des miracles, ou les guérisons miraculeuses et surnaturelles. Il semble aussi que ce n'était pas à la vertu de leur personne, mais à celle du sacre que cette opération miraculeuse était due. Les Protestans l'ont jetée dans le décri, et je ne sais si, dans le siècle où nous sommes, il se trouve beaucoup d'autres Chrétiens qui portent la bonne foi jusqu'à croire ces guérisons plus réelles que celles que l'antiquité a attribuées à la main et au pied (*a*) de Vespasien, et à l'oreille de Pyrrhus, qui guérissait ceux qui étaient incommodés de la rate. Le don de guérir des écrouelles est encore attribué aux rois d'Arragon, et (*b*) Favin n'a pas cru devoir le refuser à ceux de Navarre. On nous a parlé aussi de celui de guérir de la lèpre, comme étant autrefois particulier aux rois d'Angleterre; du privilége de chasser le démon et de faire parler les bégues, comme accordé aux rois d'Espagne et aux princes de la maison d'Autriche; ajoutons-y celui de guérir du goître. Du Mai (*c*), qui rapporte ces guérisons prétendues miraculeuses, nous dit qu'elles se font sans beaucoup de cérémonie. Pour ôter le goître, ils donnent de leur propre main un verre d'eau à un goîtreux, et baisent celui qui est bégue pour lui dénouer la langue. Quoi qu'il en soit, voyons comment la guérison des écrouelles se faisait par la main des rois d'Angleterre. « Chacun sait, dit » l'auteur des *Mémoires et Observations*, etc. (*d*), qu'Edouard le confes-

---

(*a*) Voy. Tacite, Histor. L. IV.

(*b*) *Hist. de Navarre.* J'ai lu dans les *Mélanges d'Histoire et de Littérature de Marville*, Tome III. p. 205, éd. de 1725, qu'à *Dalet*, Village d'Auvergne, « il y a une confrérie dédiée au S. Sacrement, où l'on élit tous les ans un enfant du village pour en être roi, et que son père est obligé de jeûner certains jours de la semaine, depuis Pâques jusqu'à la Fête-Dieu, et de faire de bonnes œuvres. Le jour de la fête, il (le père) fait ses dévotions, et emmène son fils à l'église, où il touche plusieurs malades qui y arrivent des montagnes d'Auvergne et de Forez... le père conduit la main de l'enfant, et dit, *le roi te touche*, etc. Cet auteur ajoute que cet usage est aboli depuis quelques années.

(*c*) *État de l'Empire d'Allemagne.*

(*d*) Ubi sup. p. 116.

» seur, canonisé par Alexandre III, fut le premier (*a*) qui prétendit avoir » la vertu de guérir des écrouelles, en touchant ceux qui en étaient ma- » lades (*b*)..... Cette opinion a peut-être continué sans interruption » jusqu'à Guillaume III... Le peuple Anglais avait, et a peut-être encore » une grande foi en ce remède anodin. Pendant les derniers mois du règne » de Jacques II..... quantité de gens accoururent de toutes parts pour » être touchés. Le roi ayant été averti, eut la bonté de faire dire qu'il » toucherait plus souvent que de coutume, et de marquer tous les jours. » Je fus présent à la dernière cérémonie. Le roi était assis (dans la grande » salle de Whitehall) dans un fauteuil élevé sur une estrade de deux ou » trois degrés. Le père Peter, en petit collet et en manteau traînant, était » debout à la droite du roi. Après quelques oraisons, les gardes de la » manche firent défiler les malades, ou soi disant, (l'auteur nous dit à la » marge qu'il en défila près de trois cents) ils défilèrent entre une double » balustrade étroite et faite exprès, dont l'avenue faisait face au roi. » Chaque malade..... se mettait à genoux l'un après l'autre aux pieds du » roi. Le roi, avançant ses deux mains, lui touchait les deux joues. Le » Jésuite, qui tenait une enfilade de médailles d'or attachées à un cordon » de ruban de fil blanc, passait le cordon au cou du patient en même » tems que le roi le touchait, et disait je ne sais quoi d'équivalent à ce » qu'on dit en France : *Dieu te guérisse; le roi te touche*. Cela se faisait » en un moment; et, de peur que le malade ne vint se refourrer dans la » foule pour attraper une nouvelle (*c*) médaille, d'autres gardes le rele- » vaient par le bras et le menaient en lieu sûr. Quand le roi était las de » faire la même action d'allonger le bras et de toucher la joue, ou le » menton, le père Peter lui présentait le cordon sur le cou du malade. » La vertu passait de la main au cordon, du cordon à l'habit, de l'habit » à la peau, de la peau à la source du mal. Après cet attouchement royal, » ceux qui étaient réellement malades, étaient mis entre les mains des » médecins; ceux qui n'étaient venus que pour la médaille, n'avaient pas » besoin de remède ».

Le vendredi saint est le jour de jeûne le plus rigide de tout le carême chez les rigides Anglicans, pour l'amour de Jésus-Christ crucifié le ven- dredi. Le samedi est de même un jour de jeûne et d'abstinence. Le dimanche jour de Pâques amène une dévotion consolante pour le fidèle; oserai-je dire aussi plus joyeuse. L'évangile, l'épître, les collectes, les antiennes sont autant de motifs de consolation pour les véritables Chrétiens anglicans; l'Église veut aussi que ce soit un jour de joie pour eux (*d*), après avoir jeûné et pleuré le vendredi et le samedi précédens pour la mort de N. S. Au dimanche de Pâques, dit le même auteur que je cite, on ajoute le lundi et le mardi suivans, comme une suite ou une dépendance de la fête de Pâques, et pour mieux la solenniser. Il ajoute que cette fête était appelée autrefois la *reine des fêtes*, et le passage qu'il allègue de Saint Ambroise

---

(*a*) Il fallait dire, *qu'on prétendait*.

(*b*) J'ai retranché ici quelque chose des paroles de l'auteur que je cite.

(*c*) Chaque médaille, dit cet auteur, vaut à peu près deux écus, apparemment valeur de son tems en France, ce qui ferait environ dix schellings aujourd'hui. On l'appelle *Angel*, ou *Angelot*. Le roi Guillaume III convertit en œuvres pies le fond destiné à ces médailles.

(*d*) *Rationale*, etc. ubi sup p. 105.

semble dire que tout le tems qui s'écoule entre la fête de Pâques et celle de Pentecôte, ne doit être qu'une fête continuée. Ne prenons pas ce passage si fort à la lettre que nous en tirions cette conséquence qu'il ne faut donc penser qu'à se divertir. Les véritables Chrétiens savent distinguer deux sortes de joie ; mais je ne puis m'empêcher de remarquer, comme quelque chose de bien froid, cette réflexion de Tertullien rapportée dans la même citation : *Que toutes les fêtes du Paganisme mises ensemble, n'égalent pas celle de Pâques, cette grande et solennelle fête des Chrétiens.* Cela ne pouvait pas se dire sérieusement à des Païens obstinés et prévenus, car ce raisonnement revient à ceci : *Tout le culte que l'on rend au démon, ne vaut pas celui que l'on rend à Dieu.* Le docteur Sparrow remarque encore (*a*) que, pendant les cinquante jours d'allégresse, entre Pâques et Pentecôte, les fidèles ne se mettaient pas à genoux, parce que c'est la situation des gens affligés ; mais qu'ils priaient debout selon que cela se pratique le dimanche pour témoignage de leur joie. Les pères nous ont transmis un grand nombre de remarques de cette importance. Voici ce qui sera trouvé essentiel par des lecteurs qui aiment à prendre les véritables raisons des usages ; c'est que le baptême, qui autrefois (dans la primitive église) n'était accordé qu'aux (*b*) Adultes Catéchumènes, étant fixé aux veilles de Pâques et de Pentecôte, les fidèles consacraient à la réjouissance, aux prières et aux actions de graces les jours qui suivaient ces fêtes, pendant lesquels le nouveau baptisé se présentait toujours à l'église en (*c*) vêtemens blancs, au milieu des cierges qui étaient son entrée ; dans la suite le baptême fut réservé aux enfans ; mais les jours qui servaient à le solenniser restèrent établis comme auparavant, sans qu'ils eussent la même destination.

Par les paroles de la collecte du troisième dimanche après Pâques, où l'on demande à Dieu sa grace sur ceux qui sont reçus dans la communion du christianisme, etc., l'Eglise anglicane fait en quelque sorte la commémoration de l'ancien baptême dont je viens de parler. La collecte du cinquième dimanche nous prépare à recevoir la consolation du Saint-Esprit. Les Anglicans l'appellent le dimanche des Rogations, à cause des trois jours qui suivent. Sur ces Rogations, je dois remarquer que les Anglicans jeûnent, mais sans commandement exprès de l'Eglise. Les litanies et les prières de ces jours de Rogations, tendent à implorer la bénédiction de Dieu sur les fruits et sur les autres productions de la terre. Je trouve dans un auteur extrêmement opposé aux Anglicans (*d*), un usage dont je ne puis dire s'il est fort généralement observé : c'est la procession autour des cérémonies des Catholiques, mais qui n'est cependant, selon notre auteur, qu'un reste superstitieux du Papisme et du Paganisme. Les Anglicans font, dit-il, une lustration des champs en chantant des pseaumes et les grandes litanies, et récitant des prières convenables. Le prêtre, qui marche à la tête de cette procession, est suivi, comme chez les Catholiques, d'une foule de paysans et d'autres dévots, qui s'intéressent par zèle ou pour

---

(*a*) Ubi sup. p. 111. et 115.

(*b*) Principalement à cause des conversions des Païens.

(*c*) C'est la raison du nom que porte en latin le dimanche de l'octave de Pâques, *Dominica in Albis*. Les Anglais l'appellent *low-sunday petit Dimanche*, par rapport à celui de Pâques qui est le grand.

(*d*) Calderwood, ubi sup. p. 523.

l'amour de leurs champs, à cette dévotion de campagne. Je ne saurais rien remarquer touchant l'Ascension, que la justesse et la convenance des collectes, des prières et des leçons (*a*) selon le docteur Sparrow, avec beaucoup de (*b*) types et d'allégories, dont j'oserais dire ce que j'ai déjà dit (*c*) quelque part, sans croire manquer au respect que je dois à notre excellente religion; que, si les Indiens nous jugeaient par nos allégories et nos expressions mystiques, ils nous trouveraient des idées aussi absurdes que nous leur en trouvons à eux, parce qu'il nous plaît de prendre à la lettre ce qu'ils nous disent allégoriquement de leurs Dieux, ou de leurs génies, et des mystères de leur religion.

Le dimanche et la semaine qui suivent l'Ascension portent en anglais le nom de (*d*) *semaine d'attente*, parce que les apôtres attendaient l'accomplissement de la promesse du seigneur. Les Anglicans nomment la Pentecôte le (*e*) *dimanche blanc*, à cause de la solennité du baptême de la veille, après laquelle, ainsi que je viens de le dire, les nouveaux baptisés se présentaient vêtus de blanc à l'assemblée des fidèles : peut-être aussi lui a-t-on donné ce nom pour un témoignage de cette lumière que le Saint-Esprit répand dans le cœur des fidèles.

Le 23 avril, qui est le jour de Saint Georges, que l'Angleterre catholique a regardé autrefois comme son patron, est remarquable par la procession des chevaliers de la Jarretière. Cette processiou me rappelle ici la cérémonie de l'ordre de la Jarretière. L'origine de l'institution de cet ordre est trop connue pour la rapporter. Il suffira de copier, touchant cette chevalerie, ce qu'en dit l'auteur des (*f*) *Mémoires et Observations*. « Edouard III institua » l'ordre dont il est question (vers 1349) sous les auspices de Saint Georges, » patron d'Angleterre. Le nombre des chevaliers est de vingt-cinq, y com» pris le souverain, qui est le roi. Ils portent le cordon bleu passé en » baudrier, et à ce cordon est attachée la figure de Saint Georges com» battant le dragon. La jarretière se met à la jambe gauche, et n'est quel» quefois qu'un simple ruban bleu, de la même largeur que celui du cor» don. Quelquefois elle est ornée de ces paroles : *Honni soit qui mal y* » *pense*..... Le chapitre de l'ordre se tient ordinairement à Windsor, et » la cérémonie de l'installation se fait dans la chapelle du même château..... » On n'accorde en Angleterre qu'à des personnes de la première qualité, » d'être fait chevalier (de la jarretière). Si néanmoins un gentilhomme » non titré, c'est-à-dire qui ne serait ni marquis ni duc, etc., s'était acquis » à la fois, et une grande réputation par quelques beaux exploits, » et une grande part à la bienveillance du roi, il ne serait pas nécessaire » qu'il fût du nombre des lords pour être capable de recevoir l'ordre..... » Quand le roi crée des chevaliers, il leur touche l'épaule d'une épée nue,

---

(*a*) Ubi sup. 125.

(*b*) V. Ibid. p. 120. et suiv.

(*c*) *Cérém. Relig.* etc. Tom. I. des Idolâtries, vers la fin du supplément.

(*d*) *Expectation-week*.

(*e*) *White-Sunday*. *L'Estrange*, Ch. V. p. 146. croit que le mot de *White* est corrompu en cette occasion du Français *huit*, prononcé à la manière Anglaise, et cela est d'autant plus ingénieusement trouvé qu'en comptant le dimanche de Pâques, celui de Pentecôte est le huitième après Pâques.

(*f*) Ubi sup. p. 54. et suiv.

» cux étant à genoux, et leur dit, ou plutôt disait autrefois : *Sois chevalier au nom de Dieu. Avances, chevalier*». Disons ici en passant, et toujours en citant le même auteur, que le mot de noble étant d'un usage plus resserré en Angleterre qu'en France, on ne doit pas s'en faire la même idée; et si l'on veut savoir ce qu'il rapporte pour prouver cela, on doit le lire à l'article qui concerne la noblesse, aussi bien que sur les différences de chevalier, baronnet, Knight, qu'il traduit par chevaliers bacheliers, et esquire ou écuyer, à l'article qui concerne les chevaliers. Aux chevaliers de la Jarretière joignons-en de bien inférieurs; ceux du bain institués par Henri IV, roi d'Angleterre, au nombre de 46. On les nomma *chevaliers du bain*, parce que, la veille de la cérémonie de leur réception, après s'être revêtus d'un habit d'hermite, ils veillaient toute la nuit et se baignaient.

On sait assez que le dragon terrassé est un des grands attributs de l'ancien patron de l'Angleterre, et le beau fruit de la valeur de ce Saint. Les Anglais, autrefois aussi excellens légendaires qu'aucune autre nation chrétienne, lui firent une légende, dont l'auteur des *Mémoires et Observations* (*a*) nous donne un fort long extrait. Il est trop étendu pour le copier, et je croirais le gâter, si je l'abrégeais. Je ne connais aucun roman de chevalerie qui contienne des extraits plus originaux que cette légende, et l'on peut dire que le dragon, qui, après le saint, est le héros de la pièce, est fort au-dessus de tous les dragons qui ont fait figure dans l'antiquité chrétienne et païenne. Nous en avons eu en France : mais ils ont été combattus avec moins de peine, et l'appareil de l'expédition a été plus simple que celui qu'il a fallu pour vaincre (*b*) le dragon Lybien, et tous ces autres dragons terrassés en Grèce et dans l'Orient. Par exemple, S. Romain, qui a laissé après lui le privilége de la *Fierte* (chasse) à la ville de Rouen, n'employa que son étole pour dompter celui qui (*c*) *infestait* les environs de la ville. Il la lui mit au cou, le fit conduire en cet état dans Rouen par un prisonnier condamné à mort, qu'il avait pris pour témoin de cet exploit, et le fit brûler en place publique à la vue de tout le peuple. La mort du dragon fit accorder la grace au prisonnier compagnon de Saint Romain : et c'est pour conserver la mémoire de cet événement que, tous les ans, à l'Ascension, on délivre un prisonnier condamné à mort pour quelque crime que ce soit, moyennant qu'il aide à porter en procession la châsse, ou la (*d*) *fierte* de Saint Romain. Je renvoie à la note (*e*) ce qui se trouve de remarquable dans cette cérémonie.

(*a*) Ubi sup. Article *S. George*, p. 214.

(*b*) La Légende Anglaise dit que S. George terrassa le dragon en Lybie.

(*c*) Connu sous le nom de la *Gargouille*.

(*d*) Fierte à *Feretro*.

(*e*) Voici ce que je trouve dans un vieux livre peu commun, intitulé *Plaidoyers et réponses concernant le privilége de la Fierte Saint Romain*, imprimé à Paris en 1611, p. 20 et suiv. » Saint Oven, chancelier de France, ayant succédé à Saint Romain en l'évêché de Rouan, pour perpétuer la mémoire de cette délivrance miraculeuse (du Dragon), et donner subject au peuple Catholique de rafraîchir par chacun an, et renouveller la recognoissance d'un si grand bien, par continuelles prières à Dieu et actions de graces, obtint du roi Dagobert pour l'archevêque, doyen, chanoines et chapitre de Rouan, le pouvoir et faculté d'élire en leur chapitre chacun an, le jour de l'Ascension de notre Seigneur, un prisonnier, pour quelque cas qu'il fût détenu, et icelui mettre hors des prisons et à pure délivrance, sans que puis après il peust être recherché

Je ne trouve rien de particulier dans ce qui s'observe le dimanche de la Trinité, ni dans les jours de fêtes destinés à Saint Barnabé, à Saint Jean-Baptiste et à la mémoire des Apôtres. La naissance et le rétablissement de Charles second, et autres jours de cet ordre, consistent en une dévo-

---

ne inquiété pour les crimes par lui commis. Ce privilége a été confirmé de tems en tems par nos rois, et en ont toujours les archevêque, doyen, chanoines et chapitre de Rouan pleinement et paisiblement joui sans aucun contredit. Depuis . . . . . il ne s'est passé une seule année en laquelle ils n'ayent délivré un prisonnier criminel. . . . . (p. 23.) fors et excepté pour le crime de lèze-majesté : et d'autant que, pendant la prison de Richard, roi d'Angleterre et duc de Normandie, le chapitre n'avait délivré aucun prisonnier, il lui avait été permis d'en délivrer deux l'année en suivante. Tant était grande la prérogative de ce privilége que la possession du chapitre ne pouvait être interrompue, par quelque accident que ce fût, non pas même par la captivité d'un roi leur duc et . . . . seigneur. . . . . (p. 25.) Cette délivrance se fait toujours en public, à la vue de tout le monde et en grande solemnité. Car, treize jours avant l'Ascension, quatre des chanoines, accompagnés de quatre chapelains revêtus de surplis et aumusses, ayant l'huissier devant eux, vont sommer les officiers du roi en la grand' chambre du parlement, puis au bailliage, et en la cour des aydes, de cesser et faire cesser à l'endroit de tous criminels détenus ès prisons du roi toutes procédures extraordinaires, jusques à ce que leur privilége ait sorti son plain et entier effet. Le lundi des rogations, deux chanoines prêtres, accompagnés de deux chappelains, de l'huissier du chapitre, et du notaire, aussi prêtre, vont ès prisons, prennent les dépositions de ceux qui veulent se prévaloir du privilége, et continuent à y vaquer ès jours suivans jusqu'au jour de l'Ascension, auquel les prisonniers sont sommairement recolés et interrogés, s'ils persistent en leurs confessions, et s'ils n'y veulent rien ajouter : puis après, sur les sept heures du matin du même jour, tous les chanoines prêtres s'assemblent en leur chapitre, invoquent la grace du Saint-Esprit, font serment solemnel de ne rien révéler des dépositions des criminels. . . . . Les dépositions leues, le choix du prisonnier fait, le nom d'icelui est écrit en un cartel scellé et cacheté des sceaux du chapitre, et promptement envoyé par un prêtre chappelain revêtu de son surplis et aumusse au Parlement assemblé. . . . . attendans la nomination du prisonnier, sur laquelle sur le champ ils donnent leur arrêt, par lequel il est dit que le prisonnier éleu par le chapitre lui sera délivré pour jouir du privilége de la châsse Saint Romain, pour lui et ses complices. . . . . ils sont délivrés et mis hors des prisons, et lors, en la présence de tout le peuple, sont brûlées sur l'autel toutes les dépositions des autres criminels qui n'ont point été éleus par le chapitre. Puis se fait la procession, en laquelle paraît la Gargouille, ou le Dragon, élevé au haut d'une perche, et sous les pieds de S. Romain (p. 56. de la *Défense de la Fierte*(et est portée sa châsse, dont le prisonnier nu-tête porte le premier bout du brancard, accompagné des autres qui depuis sept ans ont été délivrés, tenans tous en leurs mains des torches ardentes. La procession faite, se dit la Messe, pendant laquelle le prisonnier va à chacun des chanoines; et demande pardon à genoux, et est exhorté par tous d'amander sa vie. . . La Messe ouïe, il est mené en la maison du maître de la confrairie S. Romain, où, quelque pauvre qu'il soit, il est traité et servi magnifiquement. Le lendemain matin, il se présente au chapitre, où étant à genoux en la présence de tout le peuple, il est blasmé selon l'énormité de son crime par un des chanoines à ce commis, et admonesté de rendre graces à Dieu et à Saint Romain et au chapitre, et finalement après qu'il a promis de venir ou envoyer par chacune des sept années prochaines avec une torche ardente en la procession, et s'être confessé au pénitencier de l'église, il reçoit l'absolution de ses fautes. . . . . ». Telle est la cérémonie, où l'on ne saurait reconnaître que de grands abus, quelque soin qu'on prenne pour la justifier par des usages pareils de l'antiquité, et surtout par celui qu'avaient les Juifs de délivrer tous les ans un criminel la fête de Pâques. Mais, quoi qu'il en soit, elle n'est pas moins déshonorable à la religion que le dangereux privilége des asiles, par où l'on sauve la vie à une infinité de scélérats en certains pays, à la honte de leurs clergés, qui, en traitant une *immunité violée* comme le plus énorme de tous les crimes, autorisent en quelque façon les plus grands désordres de la société civile, par l'espérance de l'impunité. Un des auteurs du Recueil d'où je tire cet extrait a raison de dire, en parlant de la Fierte et de la Gargouille, » qu'on y exhibe un monstre presque aussi grand que cette Gargouille, ... un homme . . . . couvert de crimes, pour le ravir des mains de la justice et lui acquérir une impunité, comme pour admonester ceux qui sont présens . . . . . , que si quelqu'un a conçu en son entendement de méchancetés semblables, il les peut librement exécuter, etc. » Au reste ce même auteur combat hardiment (p. 63 et suiv.) et le miracle et le tems auquel on place le Saint qui le fit. Les raisons sont fortes; elles sont trop convaincantes au Grand conseil, comme cela se voit par l'extrait de ses registres (p. 152 et suiv.). La défense produite par le chapitre de Rouen, pour justifier le privilége de la Fierte de Saint Romain contre ces raisons, est misérable et pleine de ces petits sophismes que la bigoterie fait prendre pour de bonnes raisons. Je ne trouve dans cette défense qu'une particularité digne de

tion, dont j'ai déjà dit qu'elle est plus remarquable par des excès de joie que par des excès de piété. A quoi servirait-il donc de décrire ici toutes les irrégularités des anniversaires de cette espèce? C'est de ces anniversaires qu'on peut dire véritablement qu'on y reconnaît (*a*) le caractère et le génie des peuples qui les solennisent. On y trouve l'Anglais, impétueux et mutin, égayant sa mélancolie avec le secours du *rhum*, et des bierres fortes de son pays, ou par le moyen des gros vin de Porto; l'Allemand, porté pesamment vers cette joie qu'excite le vin, et y prenant feu au moindre ombrage que se fait son point d'honneur; le Hollandais, regardant froidement les plaisirs des autres, ou rêvant tristement à ses intérêts, la pipe à la bouche, et l'esprit aussi concentré pendant la fête que pendant les circonstances les plus épineuses de son commerce; le Français, vif et pétillant, plus content d'une saillie de gaieté que de l'affaire la plus sérieuse, passant avec la légèreté d'un papillon d'un objet à l'autre, et, en un mot, aussi peu appliqué à ses plaisirs qu'à ses affaires. A l'égard de la fête que les Anglicans ont conservée en l'honneur de Saint Michel, l'Église veut qu'on la chôme, (*b*) parce que les Anges, (car elle n'est pas uniquement pour Saint Michel) sont les ministres de Dieu sur la terre, et qu'ils combattent pour nous contre Satan. Ils *représentent aussi notre condition au trône de grace*. Enfin, si la fête porte particulièrement le nom de l'Archange S. Michel, c'est qu'après avoir été l'Ange tutélaire de l'Église juive, il l'est devenu ensuite de l'Église chrétienne. On ne doit pas douter que cette *Eglise chrétienne* ne soit ici, préférablement à toute autre communion, l'*Eglise anglicane*, puisque c'est un Anglican qui parle. Les Presbytériens prétendent qu'une telle fête prépare tout au moins les superstitieux Anglicans au culte des Anges; et qui leur a dit, continuent-ils, que (*c*) l'Ange Saint Michel n'est pas Jésus-Christ? qui leur a dit, ajouterais-je à mon tour, si je ne craignais d'irriter les orthodoxes, qu'il existe des Anges; que ces Anges doivent prendre un intérêt tout particulier aux hommes? Il est vrai que nous croyons hardiment que, toute la nature ayant été créée pour nous, tous les êtres qu'elle renferme se doivent aussi réunir pour nous, et nous prenons ainsi présomptueusement à la lettre, tout ce que l'Écriture semble

---

remarque et tirée du *Rational* de *Durand*. C'est que, parlant des Rogations, il dit que, de son tems, on y portait en procession un dragon, lequel les deux premiers jours des Rogations avait la queue *enflée et levée* en haut par le bout, pour signifier que, *sous la loi de nature et escrite, le Diable, fier et orgueilleux, avait exercé sa puissance sur tout le monde; et le troisiéme, il avait la queue désenflée et ravalée contre bas, pour représenter que le Diable avait perdu la plus grande part de sa puissance sous la loi de grace signifiée par le troisiéme des Rogations*. Si l'on est curieux de connaître quelques particularités sur la Fierte et touchant le Dragon Gargouille, on doit lire les *Recherches de la France* de Pasquier au ch. XLII du livre IX. A cette *Gargouille*, si heureusement vaincue par Saint Romain, j'ajouterai, pour amuser les lecteurs, le Dragon que S. Quirin dompta aussi avec l'étole de S. Nicaise, et celui que Saint Donat, évêque en Epire, fit mourir par le signe de la croix. Ce dernier Dragon, auprès duquel tous les Dragons du Christianisme et du Paganisme, y compris l'Hydre d'Hercule, ne sauraient être comparés, était d'un poids et d'une grandeur si énormes qu'il fallut seize bœufs pour le traîner au lieu du supplice, car il fut brûlé dans les formes; et il le méritait bien après tout le mal qu'il avait fait. Quel dommage, au bout de tout cela, que le Dragon ne soit pas un animal plus réel que le Sphinx, l'Hyppocentaure, la Chimere, etc.

(*a*) Voy. ce que dit Apulée, Lib. *de Deo Socratis*, sur les différentes manières de chômer les fêtes.

(*b*) Sparrow, Rationale, etc. ubi sup. p. 155.

(*c*) Calderwood, ubi sup. page 479. où il cite quelques passages des SS. PP. qui ont cru que S. Michel était J. C.

dire de favorable à notre amour-propre. Selon cette idée, les Anges doivent être nos gardiens, ils doivent combattre cet être nommé *Satan*, qui serait peut-être un ennemi moins connu si les hommes ne se proposaient sa haine comme un prétexte tout propre à pallier devant Dieu le mauvais usage qu'ils font de cette raison, malgré laquelle bien souvent on les distingue à peine des bêtes (*a*). La collecte de la S. Michel demande à Dieu le secours de Saint Michel et de ses Anges en faveur des hommes, et l'épître du jour contient ce que l'apocalypse rapporte historiquement, ou allégoriquement, de leur combat contre Satan et contre les autres démons ses ministres.

Je passe toutes les collectes, les prières, etc. du 5 novembre, jour trop connu en Français sous le nom de *Conspiration des poudres*, et pourtant moins odieux en apparence que celui de *Conspiration des Papistes*, qu'on lui donne en Angleterre, et, quoi qu'il en soit, également déshonorable à la religion sous l'un et l'autre nom. Je ne remarquerai rien non plus touchant le jour qui porte le nom de Saint *André*, sinon que la collecte du jour ne parle plus du martyre de cet Apôtre, qui, selon la tradition et quelques martyrologes, a été crucifié. Pour la Toussaint, chacun sait que cette fête est une commémoration de tous les Saints, réunis, pour ainsi dire, en un seul jour, afin de n'en oublier aucun. Les Anglicans ne font qu'insinuer ce motif. « Ce serait, dit l'un d'eux, (*b*) une charge trop pé-» nible que de vouloir nous rappeler la mémoire de chaque Saint en par-» ticulier que Dieu a honoré de ses graces; et cependant, comme on peut » craindre d'avoir manqué à quelque devoir dans la célébration de chaque (*c*) » fête particulière, l'Église a eu soin d'instituer un jour de commémoration » générale, pour suppléer au défaut de négligence.

L'Église anglicane solennisait au commencement de sa réforme la fête de Sainte Marie-Magdelaine le 22 juillet. On l'a supprimée avec la collecte, parce qu'il a paru incertain aux derniers réformateurs de la liturgie si la Sainte dont on avait jusques-là chômé la fête, était Marie-Magdelaine, ou l'autre Marie sœur de Lazare. Dans cette incertitude, quelques rigides dévots auraient dit qu'il n'y avait qu'à chômer les deux fêtes de ces Saintes en un même jour: et ainsi les deux Saintes étaient également honorées.

J'ai fini sur l'article des fêtes; mais il est nécessaire de parler encore, en peu de mots, sur le service Anglican. On sait que le service religieux doit être public, et, plutôt que d'y manquer faute d'église, la rubrique avertit qu'on le doit faire en particulier. On sait qu'une autre rubrique ordonne au prêtre ou ministre de faire le service en surplis, et d'y ajouter, (*d*) la chape, pour la communion dans les églises cathédrales et collégiales. On sait enfin que, conformément à une autre rubrique, « le curé de » chaque paroisse, ou tel ministre qu'il substitue à sa place, doit instruire » et examiner en public sur le catéchisme tous les enfans de la paroisse, » et cela le dimanche et les jours de fêtes, demi-heure au moins avant la

---

(*a*) Boire sans soif, faire l'amour en tout tems, voilà, dit plaisamment Beaumarchais, tout ce qui nous distingue des autres bêtes.

(*b*) Sparrow, ubi sup. p. 153.

(*c*) *In these particular feasts..... We may justly be thought to have omitted some of our duty*, etc. ubi sup. p. 155.

(*d*) Rubrique, etc. dans Sparrow, Rationale, ubi sup. p. 248.

» prière du soir ». *C'est au défaut d'instruction*, disaient les Théologiens du synode de Dordrecht, *qu'il faut attribuer les hérésies*; mais, comme le terme d'*hérésie* est un des plus équivoques qui soient introduits dans la religion, et que, ne pas approuver certaines explications autorisées par le parti le plus fort, est aussi une hérésie, ces Théologiens pouvaient bien ajouter, *c'est au défaut de soumission à la* raison *du système autorisé qu'on doit attribuer les hérésies*. Allons plus loin. Il se trouve de tems en tems des gens difficiles, qui remarquent que tout ce qui est l'ouvrage de l'esprit humain est sujet à l'imperfection. Ces gens ne regardent pas les systèmes comme des oracles du Saint-Esprit. Ils croient qu'on peut rectifier des idées reçues de longue main, et éclaircir des opinions établies. Ils hasardent souvent d'expliquer des choses qui peuvent être expliquées : et, comme les systèmes prennent racine avec l'âge, que les nouveautés acquièrent de l'autorité et se rendent respectables en vieillissant, les idées qu'on essaie de leur substituer manquent rarement d'être odieuses et de se faire regarder comme un attentat à la religion. Un Théologien qui se trouve dans cette disposition peut dire, dans quelque secte que ce soit, *c'est aux éclaircissemens et aux instructions qu'on doit attribuer les hérésies*. Quoi qu'il en soit, disons un mot des sermons, qui, au dire (*a*) d'un auteur Anglican, ruinent chez les Presbytériens tout le mérite des catéchismes, et usurpent l'autorité que l'instruction devrait avoir dans l'Eglise. Il est très-vrai qu'aujourd'hui, comme du tems de cet auteur Anglican, les sermons font le grand objet de la dévotion Calviniste ou Presbytérienne : peut-être, parce que cette sorte de dévotion est moins difficile et moins gênante que toute autre, et pour le prédicateur et pour l'auditeur. Il semble aussi que celui-ci s'amuse agréablement parmi les fleurs et les figures qu'il trouve répandues dans les sermons, et que le prédicateur se fait valoir comme un apôtre auprès des dévots, par l'adresse qu'il montre dans la distribution de ces ornemens. Cette agréable dévotion ne tourne que trop en habitude : on se plaint qu'elle donne à beaucoup de fidèles cette confiance présomptueuse que J. C. reprochait aux Pharisiens. Un dévot Calviniste ou Presbytérien, après avoir entendu cinq ou six sermons pendant la semaine, est si fier de son mérite devant Dieu, qu'il se croit établi pour décider souverainement de la religion de celui qui n'en a entendu qu'un le dimanche. Cela l'autorise à médire charitablement de tous ceux qu'il a vus dans l'Eglise, et dont il a *épluché* jusqu'au moindre geste avec une sainte curiosité. Cependant, une régularité extérieure n'accompagne pas même cette sorte de dévotion, et il semble qu'on pourrait lui appliquer ce qu'un bel esprit Romain a (*b*) reproché à ceux qui allaient entendre au Barreau les harangues des orateurs de son tems. Rien ne ressemble mieux à ce qui se passe dans nos églises.

Rendons justice aux sermons des Anglicans. Ces sermons instruisent et parlent au cœur, sans employer avec excès, depuis le commencement du discours jusqu'à la fin, ces traits hardis de rhétorique qui souvent étourdissent sans persuader, ni ces agréables fleurs qui amusent l'auditeur sans

---

(*a*) *L'Estrange*, Alliance, etc. Ch. IV. p. 97.

(*b*) *Plerique..... tempus audiendi fabulis conterunt, ac subinde sibi nunciari jubent an jam recitator intraverit, an dixerit præfationem, an ex magna parte evolverit librum : tunc demum, ac tunc quoque lentè cunctanterque veniunt, nec tamen permanent, sed ante finem recedunt, alii dissimulanter et furtim, alii simpliciter et liberè.* Plin. Ep. XIII. Lib. I.

l'appliquer. Ils ne montrent les vérités de la religion qu'avec la simplicité de l'Evangile. En effet, la vérité est trop lumineuse par elle-même pour avoir besoin d'aucun éclat emprunté. Si l'usage, observé aujourd'hui chez les Anglicans, d'éviter dans les discours Chrétiens ce que j'oserais bien appeler la *charlatanerie de la religion*, est comme une espèce de mode, elle est trop belle pour ne pas souhaiter qu'elle ne se perde jamais chez eux, et qu'elle passe bientôt chez tous les peuples Chrétiens. Une autre chose digne de remarque chez les Anglicans, c'est l'usage permis aux prédicateurs de lire leurs sermons en chaire, (et même les sermons d'autrui.) On ne conçoit pas ailleurs l'utilité de cette méthode, et il y a tel pays Calviniste, où les fidèles se ligueront toujours pour lui préférer une espèce de pompeux galimatias prononcé d'un ton décisif et d'une voix hardie; un jargon mystique qui sonne à l'oreille de certains dévots, comme le langage de S. Paul, un discours tissu de phrases qui jurent, malgré la peine que leur assemblage a coûtée au compilateur, et celle qu'elles lui coûtent pour les réciter. Les fidèles qui écoutent prennent les efforts du prédicateur et tout le désordre de son visage pour un zèle apostolique. Je renvoie à une remarque (*a*) la critique qu'un zèle Presbytérien a faite de quelques usages des Anglicans.

USAGES DANS LES SACREMENS, ETC., SELON L'ÉGLISE ANGLICANE.

Je commence par la communion, et sans m'arrêter à ce que ce mot signifie, ni à l'idée qu'il présente, je vais décrire la manière dont ce sacrement est administré selon le rit anglican. Ceux qui prétendent participer à la communion, dit la liturgie, doivent en avertir le ministre le jour précédent; et si, parmi eux, il s'en trouve qui soient en mauvais exemple à l'Église par une vie déréglée, ou par les injustices qu'ils commettent, etc. il est du devoir de ce ministre de les reprendre, et de les exhorter à la

(*a*) Calderwood, Altar. Damasc. Cap. X. p. 455. et suiv. se plaint que la prédication, qui, selon lui, devrait être l'ame de la liturgie, n'en est pourtant qu'un accessoire : il est vrai, ajoute-t-il, qu'il se trouve un grand nombre de prêtres Anglicans qui sont incapables de prêcher (*imò nec plerisque locis magis aptus est sacerdos Anglicanus ad concionandum quam asinus ad Lyram*). Mais cette incapacité est beaucoup moindre aujourd'hui que du tems de Calderwood. Il étale beaucoup de raisons pour prouver que la prédication est la partie essentielle du devoir des évêques et des prêtres. Prêcher aux peuples, c'est, dit-il, faire la dissection du pain aux affamés. Tout ce que la liturgie prescrit, un enfant de dix ans le pourrait faire. Elle est l'abrégé de celle des Catholiques Romains, un abrégé reformé, *épuré* même, si l'on veut : cependant, au dire des Puritains outrés, le grand avantage de cette réforme est d'avoir produit seulement une liturgie plus commode, et moins fatigante que celle des Catholiques. Si l'on répond que la lecture des homilies supplée dans les églises anglicanes à ces prédications, le zèle puritain réplique qu'avec une homilie on ne fait pas la véritable dissection du pain de vie : *non est illud Dei verbum rité secare, homiliam legere*. Le Presbytérien condamne aussi les répétitions que le peuple fait des prières après le prêtre, ces prières prononcées tantôt haut et tantôt bas, les uns à genoux, les autres debout; ces litanies qu'ils traitent de *battologie* superstitieuse, et contraire à l'institution de J. C.; ces collectes qui se suivent par intervalles presqu'égaux, et ne valent pas une prière toute continue; ce choix de jours, pour dire ou chanter les litanies; cette manière d'entendre l'évangile debout, tandis qu'à l'épître il est permis d'être assis; cette inclination du corps au nom de *Jésus-Christ*; c'est-à-dire, qui n'est seulement usitée que depuis les commencemens de la transsubstantiation. La critique des usages s'étend bien plus loin : je ne fais qu'indiquer les principaux.

repentance avant de les admettre *à la Sainte Table.* Il les empêchera d'en approcher jusqu'à ce qu'ils aient donné des marques sincères de leur repentir. Il leur demandera la restitution des biens mal acquis, il réconciliera ceux qui se haïssent. Les tems sont tels qu'il faut généralement se contenter de ce que la bouche promet, et cela dans tous les pays Chrétiens sans exception. Nous ne vivons plus au tems des apôtres, ni sous le joug de ces persécutions qui servaient à purifier l'Eglise. Sur l'article de la réconciliation, la liturgie ordonne de recevoir à la communion celui qui pardonne à son ennemi, et de dénoncer à l'ordinaire celui qui refuse de se réconcilier. Voilà le préliminaire de la communion : c'est un point de discipline. L'hypocrisie, qui masque si souvent dans les actes religieux, est la seule chose qui puisse le rendre un point de cérémonie.

L'autel, (c'est le nom que les Anglicans donnent ordinairement à la table de la communion,) doit être couvert d'une belle nappe bien blanche. Je répète, après la liturgie et dans ses propres termes, qu'il doit être dans le corps de l'Eglise, ou dans le chœur, au lieu où il est ordonné de faire les prières du matin et du soir. Hors du tems de la communion, ce même autel est couvert d'un tapis de soie, et (*a*) toujours placé dans un lieu décent. Les canons de l'Eglise anglicane l'ordonnent ainsi : mais ces précautions excitent (*b*) la mauvaise humeur des Presbytériens, et je crois que ce que j'en pourrais rapporter ici, ne servirait qu'à ennuyer le lecteur. Le ministre célébrant, étant debout auprès de l'autel du côté (*c*) du nord, récite l'oraison dominicale, et, après cette oraison, une collecte, que suit le décalogue récité distinctement par le prêtre, accompagné à chaque précepte de la loi, d'un (*d*) *Kyrie*, que l'assemblée dit à genoux. Après cela, vient une collecte pour le roi, que le prêtre récite (*e*) debout, ensuite la collecte du jour, et immédiatement après, la lecture de (*f*) l'épître et celle de (*g*) l'évangile. A cette dernière lecture, le peuple est aussi debout, et il l'est de même lorsque le ministre chante ou récite la confession de foi du concile de Nicée, ou de Constantinople, laquelle suit la lecture de l'évangile. La liturgie nous dit que, dans l'intervalle qu'il y a entre cette confession de foi, et le sermon ou l'homilie, le prêtre annonce au peuple les jeûnes et les fêtes, (s'il y en a) de la semaine suivante. C'est alors aussi que l'on publie les bans, (ou pour parler à la Calviniste, les annonces) les citations, les excommunications, etc. Rien, dit-elle, ne doit être publié dans l'église pendant le service divin, que par le ministre, (ou le prêtre) et celui-ci ne doit rien faire, en cette occasion, qui ne soit conforme aux

---

(*a*) *Altar-wise*, dit l'Anglais.

(*b*) Calderwood, ubi sup. p. 529.

(*c*) Pourquoi du côté du Nord, plutôt qu'au Midi ou à l'Orient ? dit notre zélé Presbytérien, ubi sup. p. 529. Je trouve de quoi répondre dans l'*Estrange*, p. 166. « le prêtre Anglican, *posté* du côté du Nord, semble vouloir prendre le *contre-pied* du prêtre Catholique Romain, qui, à la messe, tourne le visage vers l'Orient ». Que le lecteur se contente, s'il lui plaît, de cette raison, puisqu'on n'en donne pas de meilleure.

(*d*) *Seigneur, ayez pitié de nous, et disposez nos cœurs*, etc.

(*e*) Pour marque de son autorité. Voy. ci-dessus. Etre debout, et se tourner vers le peuple, désigne la qualité d'Envoyé de Dieu. Le prêtre annonce les ordres de Dieu au peuple, la paix et la réconciliation aux vrais fidèles, etc. Voy. Sparrow, ubi sup. p. 16.

(*f*) L'Épître représente, ou représentait autrefois la Loi, dit l'*Estrange*, Alliance, etc. p. 167. Il est donc naturel qu'elle précède la lecture de l'Évangile.

(*g*) Au nom de l'Évangile, le clergé et le peuple chantent, *gloire soit à Dieu*, etc.

règles de la liturgie, et aux ordres du souverain ou de l'ordinaire du lieu.

Sur le sermon, il n'y a rien à remarquer, sinon que, suivant une constitution faite du tems d'Elizabeth (*a*), le prédicateur n'y doit rien dire qui ne soit conforme aux Saintes Ecritures, et à ce que les Pères catholiques, (ce qui signifie orthodoxes) et les anciens évêques ont recueilli de conforme à cette doctrine (de l'Ecriture). Quelle est cette conformité? et en quoi consiste-t'elle, diront éternellement des Chrétiens, dont la foi est accablée sous le poids des controverses et des systèmes? Voici donc encore une de ces idées arbitraires et équivoques dont nous devons espérer que J. C. seul déterminera un jour le vrai sens. Après le sermon, ou l'homilie, le prêtre retourne à l'autel, et commence la seconde partie du service de la communion, qui est l'offertoire, en disant plusieurs sentences tirées des Saintes Ecritures : *sentences*, (*b*) dit *Calderwood*, avec cette malignité qu'on reconnaît assez dans tous les partis qui tendent à attirer les libéralités des fidèles envers les pauvres. Il est tenté de censurer celles qui servent à l'entretien des ministres, et pour lesquelles il y a des jours fixés, (*c*) qui partagent à peu près l'année en quatre quartiers, selon le règlement de l'année 1536. Pendant la lecture des sentences, (*d*) les diacres et les curateurs de l'église, ou enfin d'autres personnes commises à cet effet reçoivent (*e*) les aumônes pour les pauvres, et les autres libéralités du peuple, dans un bassin convenable appartenant à la paroisse; après quoi, ils remettent respectueusement ces charités au prêtre, qui doit les recevoir humblement, et les poser sur l'autel. « La liturgie ajoute que, lorsqu'on » fera la sainte cène, le ministre mettra sur la table (ou l'autel) autant de » pain et de vin qu'il le jugera nécessaire ». Il y a donc un service de communion sans communians. Nous verrons ce qui en est. Après l'offertoire, vient la *prière pour toute l'Eglise militante*, différente aujourd'hui de ce qu'elle était dans la liturgie (*f*) d'Édouard VI. On y lisait alors une commémoration de la Sainte Vierge et des Saints. On l'a retranchée avec une espèce de prière pour les morts. « Quand le ministre, continue la liturgie, » avertit de la célébration de la sainte cène, ce qui se fait le dimanche, » ou un jour de fête qui précède immédiatement, à la fin du sermon ou » de l'homilie, il lit une exhortation (pour bien disposer ceux qui doivent » recevoir la communion), et s'il remarque de l'indifférence ou de la » froideur pour ce sacrement, il fait une autre exhortation » qui sollicite vivement les fidèles à la communion; à quoi se joint un petit discours qui réitère aux communians les avantages spirituels du sacrement, et l'impiété d'une communion sans repentance, etc. Après cela, le prêtre, supposant les communians bien préparés, les invite à se confesser à Dieu en s'approchant de la *Sainte Table*. Le prêtre et les fidèles sont à genoux pendant la confession. L'absolution suit, que le même prêtre, (ou l'évêque, s'il est présent) prononce debout, et en se tournant vers l'assemblée; y ajou-

(*a*) Voy. Sparrow, Rationale, etc. p. 163.
(*b*) Ubi sup Ch. X. p. 530.
(*c*) Noël, Pâques, S. Jean-Baptiste et S. Michel.
(*d*) *Liturgie*, etc.
(*e*) *The devotion of the people.*
(*f*) Voy. dans l'*Estrange*, Ch. VI. p. 158. et *Historical Account*, etc. p. 159. à la tête du *Rationale*, etc. du docteur Sparrow.

tant quelques passages choisis et pris d'ordinaire dans les livres du nouveau Testament. Pour achever de fixer toute l'attention des communians à cet acte religieux, le prêtre dit, *élevez vos cœurs en haut (sursum corda)* etc. qu'on peut lire dans la liturgie. La préface que ces paroles précèdent n'est pas toujours la même, puisque les jours de Noël, de Pâques, de l'Ascension, de Pentecôte, de la Trinité ont chacun la leur. Le (*a*) trisagium suit cette préface. Lorsque le prêtre se met à genoux auprès de l'autel, il prie au nom de tous ceux qui doivent communier. Il se relève et s'y tient debout, dit la liturgie, « afin qu'il puisse rompre le pain plus facilement et avec » plus de bienséance devant le peuple, et tenir la coupe entre ses mains » avec moins de peine ». Etant ainsi debout, il dit la prière de la consécration, et c'est à cette consécration que commence la troisième partie du service de la communion. Remarquons ici ces paroles de la prière qui font la consécration. « Ecoute nos prières, ô Père de miséricorde, et nous fais » la grace que, recevant ces *créatures* de pain et de vin, selon la sainte » institution de J. C. . . . . , en commémoration de sa mort et de sa » passion, nous puissions être faits participans de son corps et de son sang » précieux : lequel, en la même nuit qu'il fut livré (*b*), prit du pain, et » ayant rendu graces (*c*), le rompit, et dit, prenez, mangez, ceci (*d*) est » mon corps, qui est rompu pour vous ; faites ceci en mémoire de moi. » De même, après le souper, il prit (*e*) la coupe, et, ayant rendu graces, » il la leur donna, disant, buvez-en tous : (*f*) ceci est mon sang, le sang » du nouveau Testament, lequel est répandu pour vous..... en rémission » de vos péchés : faites ceci toutes les fois que vous en boirez en mémoire » de moi.....». Quel est donc le sentiment des Anglicans dans cette manière de recevoir le sacrement de l'Eucharistie ? La prière qui précède celle de la consécration, demande à Dieu (*g*) *que nous mangions de telle maniere la chair de J. C. et que nous buvions tellement son sang, que nos corps pleins de péchés soient nettoyés par son corps*, etc. Une prière qui suit la communion dit, (*h*) *nous avons été sustentés de la nourriture spirituelle du corps et du sang précieux de J. C.* On ne saurait attribuer aux Anglicans de croire la présence réelle dans le sens des Catholiques Romains, « (*i*) c'est-à-dire, une présence physique, qui conserve au corps » de J. C. sous des impressions étrangères, toutes les propriétés naturelles » des corps..... Mais ils ne laissent pas d'admettre une présence, qui, » quoiqu'invisible, est très-véritable. La seule qu'ils excluent est une pré- » sence naturelle, sensible, physique et locale ; et ils ne refusent point » (*k*) d'en admettre une invisible, spirituelle, (*l*) sacramentelle ; mais

---

(*a*) Voy. Liturg. Angl., après la préface.
(*b*) Le prêtre prend la patène.
(*c*) Il rompt le pain.
(*d*) il met la main sur le pain.
(*e*) il prend la coupe ou le calice.
(*f*) Il met la main sur tous les calices, s'il y en a plusieurs.
(*g*) *So to eat the flesh of thy dear son J. C. and to drink his blood that our sinfull bodies may be made clean by his body*, etc. Liturg. Angl. J'ai cité le Français de la traduction.
(*h*) .... *Who have duly received these holy mysteries with the spiritual food of the most precious body*, Lit. Anglic.
(*i*) *Relat. Apolog. des sentimens du* P. le Courrayer. Tome prem. p. 109.
(*k*) Voici comment le petit catéchisme s'exprime dans la liturgie Anglicane. « Le corps et le sang de J. C. sont vraiment et effectivement pris et reçus en la S. Cène.
(*l*) « No can there be a true commemoration without the body, and blood exhibited and participated ; because Christ gave not those visible elements, but his body and blood

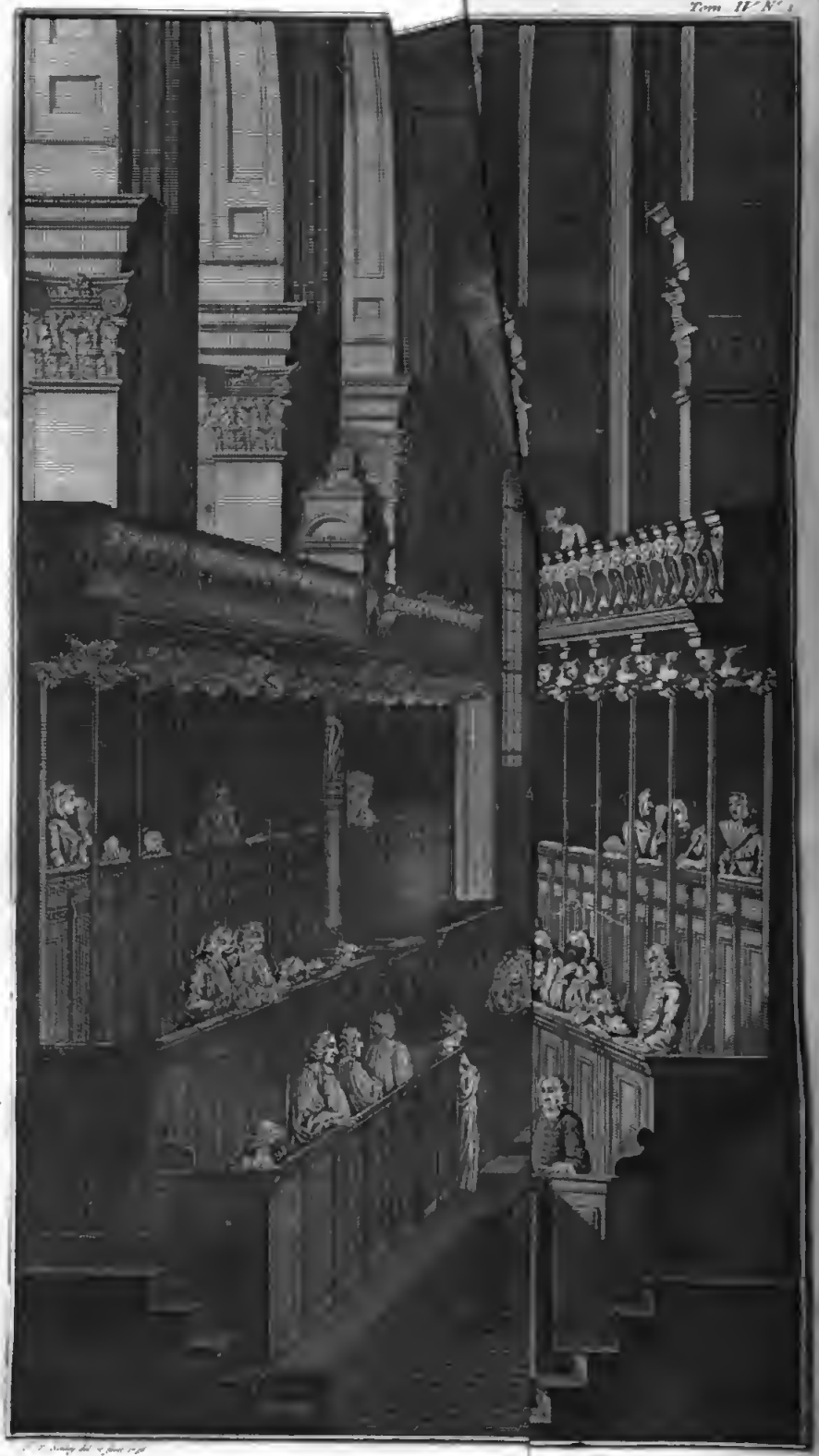

» véritable pourtant, et telle qu'ils jugent convenable au dessein de » J. C..... » *Un corps présent spirituellement!* c'est ce que les Catholiques Romains conçoivent aussi peu que les Anglicans, un corps de l'étendue naturelle du corps humain compris dans le petit espace d'une hostie, etc. mais il ne nous appartient pas de *controverser* dans une matière si difficile, et qu'on peut bien regarder comme un des plus incompréhensibles mystères du Christianisme; à l'égard duquel il me semble que tout bon Chrétien devrait faire (*a*) la prière de *Montluc*, évêque de Valence, sans vouloir travailler inutilement à approfondir un mystère si impénétrable. Avant de finir cette petite digression, je demanderai à des lecteurs éclairés si l'on avancerait un paradoxe, en disant que les premiers Chrétiens n'ont été si fréquemment accusés par les Païens de manger de la chair humaine dans leurs prétendus festins, qu'à cause d'une connaissance confuse qu'avaient les Païens du sacrement de l'Eucharistie, et des passages qui le concernent dans l'évangile selon S. Jean, etc.

Le prêtre se communie le premier, (*b*) il communie ensuite les autres prêtres, et les diacres, etc., s'il y en a, et enfin le peuple (c). Ils reçoivent tous la communion à genoux. *Ils la reçoivent dans leurs mains*, dit expressément la Liturgie, (*d*) parce que l'usage de la recevoir dans la bouche, de la main du prêtre, favorise la transsubstantiation. Je ne décide pas de la solidité de cette raison, ni s'il était à craindre que le peuple ne réunît ici deux idées qui paraissent si éloignées l'une de l'autre. Je remarquerai seulement que, quelques siècles avant qu'on eût commencé de disputer en Occident sur la nature de l'Eucharitie, il s'était tout au moins introduit une sorte de respect pour ce mystère, bien plus scrupuleux qu'il ne l'était dans les premiers siècles du Christianisme. On nous cite (*e*) *Eusebe et S. Cyprien* pour garans de l'usage *de mettre la communion* dans la main du fidèle communiant : et, pour nous apprendre comment les faux scrupules s'étaient glissés dnas la dévotion à ce sacrement, on nous montre, près de quatre cents ans après ces Pères, les fidèles Grecs n'osant toucher ces très-saints mystères, de peur de les profaner, et ne les portant à la bouche que sur une petite patène d'or ou d'argent : usage qui, malgré le respect apparent de ces timides fidèles, ne laissa pas de déplaire au (*f*) VIe. Concile de Constantinople, qui le supprima. Pour la coutume de recevoir la communion à genoux, elle est certainement digne d'un mystère qui demande toute notre vénération. « (*g*) Appartiendrait-il au sujet de se familiariser avec son » seigneur? et comment oserions-nous recevoir le mystère de notre éter- » nelle *rédemption* autrement que dans la posture la plus soumise et la » plus humiliée »? A la vérité, ajoute l'auteur qui s'exprime de la sorte, la manière de communier à genoux n'était pas reçue généralement dans l'Église primitive, parce que, les jours de communion, les fidèles priaient

---

to make theat spiritual representation ». *L'Estrange*, Alliance, etc. Ch. VII. p. 210.

(*a*) *Seigneur, faites-moi la grace de vous recevoir de la manière que vous vous êtes donné à vos Apôtres.* V. *Confession Cath. de Sancy*, aux remarques sur le *Journal de Henri III.*

(*b*) *Rubrique de la Liturg. Anglic.*

(*c*) La double planche qu'on voit ici représente la communion des Anglicans.

(*d*) *L'Estrange*, Alliance, etc. ubi sup. p. 209.

(*e*) Idem, Ibid.

(*f*) Général, appelé aussi *Quini-Sexte.*

(*g*) Je rends seulement le sens de ce que dit à cette occasion *L'Estrange*, ubi sup. p. 209.

debout : mais aussi, en recevant la communion, ils inclinaient le corps (*a*) comme par manière d'adoration. C'est en vain cependant que les Anglicans plaident pour leur génuflexion, en soutenant aux Presbytériens que la crainte d'une rechute dans (*b*) *l'idolâtrie Papistique*, est une crainte frivole ; les Presbytériens ne trouvent pas de posture moins convenable, ni de plus fâcheuse conséquence que celle-là. (*c*) La génuflexion, disent-ils, est contre l'institution de Jésus-Christ (*d*) ; elle est une invention de l'Antechrist, et, quand même elle serait indifférente par elle-même, il suffit, pour la rejeter, que l'Antechrist l'ait *souillée*, l'ait corrompue par le moyen de son infâme idolâtrie. Mais être assis autour d'une table, voilà, selon ces véhémens orthodoxes, une situation convenable à l'institution du Seigneur. On trouve même une signification mystique toute prête pour justifier cette manière de prendre la communion. (*e*) Etre assis, dit le Puritain, marque la dignité à laquelle Dieu nous élève, la familiarité à laquelle il nous appelle. Etre assis, dit un Calviniste (*f*), marque le repos spirituel du fidèle en Jésus-Christ. Heureuse méthode que celle des explications mystiques ! Elle sera éternellement utile à tous les partis.

Le prêtre, en donnant la communion, dit (*g*) sur chaque espèce une petite prière. La rubrique de la Liturgie ajoute que, si le pain et le vin destinés à la communion viennent à manquer, le prêtre doit en *consacrer* davantage ; et qu'au contraire, s'il en reste après la communion, le prêtre retournera à la table, (ou à l'autel), y posera avec respect ce qui reste des *élémens consacrés*, (*h*) et les couvrira d'un linge blanc. Ici commence la quatrième partie du service. Après la communion, suivent l'Oraison Dominicale et quelques prières d'actions de graces. On chante aussi le *Gloria in excelsis*, cet hymne que l'antiquité a appelé *l'Hymne des Anges*. Et pourquoi, nous dit (*i*) un docteur anglican, chante-t-on au sacrement du corps (de J. C.) ce que les Anges chantèrent à la naissance du corps (de J. C.) ? Parce qu'il n'était pas moins convenable de chanter cet hymne en l'honneur (de J. C.) (*k*) *uni avec nous* dans le sacrement, qu'à la fête de sa naissance, qui l'a fait être (*l*) *un d'entre nous*. Une autre raison qui doit nous obliger à chanter ce saint cantique, c'est que le sacrement de la communion nous élève à la condition des Anges. Enfin nous imitons aussi le Sauveur, qui, après le souper (*eucharistique*), chanta un hymne. La religion est toute pleine de ces imitations *cérémoniales*, s'il m'est permis de parler ainsi, infiniment moins difficiles que toute autre. Le *Gloria in excelsis* étant chanté,

---

(*a*) Κύνησιν τρόπου προσκυνήσεως

(*b*) *The fear of reverting to Popish Idolatry is altogether vain*, etc. L'Estrange, Alliance, etc. p. 209.

(*c*) Voy. dans Calderwood, ubi sup. p. 541. et suivantes, les raisons qu'allèguent les Presbytériens.

(*d*) Ibid. p. 574. *geniculatio in percipienda Eucharistia ab Antichristo instituta..... etsi per se res adiaphora ..... tamen cùm postea ab Antichristo inquinata superstitione*, etc.

(*e*) Calderwood, ubi sup. p. 541.

(*f*) Voy. la citat. ubi sup. p. 555.

(*g*) S'il y a un diacre ou un autre prêtre, il aide à l'officiant, et donne le calice au peuple.

(*h*) La rubrique défend de porter ces restes hors de l'église. « Le prêtre, dit-elle, et ceux des Communians qu'il jugera à propos d'appeler pour cet effet, les mangeront et les boiront avec *respect et gravité*, immédiatement après la bénédiction ». Ce *grave respect* est un sujet de censure aux Presbytériens.

(*i*) Sparrow, Rationale, etc. p. 181.

(*k*) *Made one with us in the Sacrament :* le terme français n'exprime pas assez la force des termes Anglais.

(*l*) Cela fait un petit jeu de mots qui n'a pas déplu au docteur.

Le SERMENT *de la* FIL*stique.*

le prêtre (ou l'évêque, s'il est présent) congédie les fidèles en leur donnant la bénédiction.

Chaque paroissien doit communier pour le moins trois fois l'année. C'est la Rubrique qui le dit ainsi. Une de ces communions, c'est celle de Pâques. » Alors, ajoute-t-elle, chaque paroissien paiera les droits ecclésiastiques » au recteur, au vicaire ou au substitut, ou à celui ou ceux qu'ils auront » commis à cet effet. A l'égard de l'offertoire, le prêtre (ou ministre) et » les curateurs disposeront, après le service divin, de l'argent reçu, pour » telles œuvres pies qu'ils jugeront nécessaires ». Dans les églises cathédrales et collégiales, où il y a plusieurs prêtres, il est de l'usage de communier tous les dimanches, à moins qu'il n'y ait de *justes raisons* qui l'empêchent. « On ne doit point célébrer de cène sans un nombre convenable » de personnes pour communier avec le prêtre (le nombre et le choix des » personnes sont laissés à sa prudence) . . . . . mais, quand même » il n'y aurait dans toute la paroisse que vingt personnes d'un âge à » pouvoir communier, il n'y aura point de cène sans communians ». La Rubrique dit qu'il doit y avoir du moins trois ou quatre communians avec le prêtre; mais les ombrageux Puritains regardent cela comme une Messe tout au moins *demi-privée* (*a*). Cependant la même Rubrique marque les collectes qu'on doit dire après l'offertoire, lorsqu'il n'y a point de communians. Cet offertoire, objectent les Puritains, est inutile quand personne *n'offre*, et il n'y a point d'offrande sans communians. La Rubrique ajoute « les dimanches et les jours de fêtes, s'il n'y a point de communians, on » dira pourtant tout ce qui se doit dire à la cène jusqu'à la fin de l'homélie » (ou jusqu'à) la fin de la prière pour l'Église, etc. ». C'est ce qui choque encore les Puritains. (*b*) *Voilà*, disent-ils, *une Messe sèche, une ombre sans corps*.

Venons au Baptême. « Il serait convenable, dit la Liturgie, que ce sa- » crement fût toujours administré les dimanches et les jours de fêtes. Les » assemblées des fidèles étant alors plus nombreuses, elles peuvent mieux » rendre témoignage de l'introduction des baptisés dans l'église. Outre » cela, tous ceux qui assistent au baptême peuvent se ressouvenir alors de » la profession publique qu'ils ont faite devant Dieu et devant l'Église à » leur baptême, (ou que leurs parrains et leurs marraines ont faite pour » eux) ». Mais la nécessité fait des exceptions, et ainsi, l'on peut baptiser les enfans quelqu'autre jour que ce soit. (*c*) Il y a deux parrains et une marraine pour un garçon, et au contraire, un parrain et deux marraines pour une fille. « Ces parrains et ces marraines se rendent auprès des (*d*) fonts » avec les enfans, immédiatement après la dernière leçon des prières du » matin et du soir . . . . . le prêtre se rend aussi auprès de ces fonts » (remplis d'eau pure), et là, se tenant debout, il fait la demande ordi-

---

(*a*) *Vides*, dit Calderwood, ubi sup. p. 535. *quam propè accedant ad missam privatam.*

(*b*) Calderwood, ubi sup. p. 534.

(*c*) *Liturg. Anglic.*

(*d*) Les fonts, nous dit-on, sont à l'entrée de l'église près de la porte, les parrains et les marraines se présentent devant ces fonts du côté de la porte. Les Presbytériens remarquent malicieusement le mystère de ces deux usages, où l'on trouve l'entrée des fidèles dans l'église par le Baptême. Voy. Calderwood, ubi sup. p. 605.

» naire à ses parrains et à ses marraines », après quoi suivent les (*a*) prières, une leçon touchant le Baptême, une exhortation qui, avec une autre prière, précède l'abjuration du démon, que le prêtre exige des parrains et marraines, et leur confession de foi. Ensuite le prêtre prend l'enfant entre ses mains, en disant aux parrains et aux marraines de le nommer; et, en le nommant après eux, il le plonge doucement dans l'eau, supposé que cet enfant soit en état de supporter l'immersion : sinon, il lui verse de l'eau sur le visage. Après avoir prononcé la formule du Baptême, *je te baptise*, etc., il fait le signe de la croix sur l'enfant (*b*), et toute cette cérémonie est suivie de la prière dominicale, et d'une exhortation aux parrains et aux marraines.

Selon les Presbytériens, le Baptême ne doit jamais être administré qu'en public. Ils condamnent donc le Baptême domestique, lequel est pourtant permis dans une absolue nécessité, (*c*) moyennant qu'il soit administré d'une manière décente, et sans négliger les conditions essentielles au Baptême. Si l'enfant survit à un tel Baptême, il doit être présenté à l'église, et le prêtre doit s'informer des parrains et des marraines devant l'assemblée, *par qui et de quelle manière cet enfant a été baptisé*. S'il l'a été par le ministre (ou le curé) de la paroisse, il en fait sa déclaration publique. Cette formalité est suivie de quelques prières, etc. S'il paraît, par des réponses douteuses, ou autrement, que l'enfant n'ait pas été baptisé, ou qu'il l'ait été d'une façon irrégulière, le prêtre le rebaptise en public, conformément à l'institution du Baptême, « excepté, ajoute la Liturgie, qu'en plongeant l'enfant dans les fonts, le » prêtre emploiera ce formulaire : *Si tu n'es point déjà baptisé, je te bap-* » *tise au nom du Père*, etc. ».

Passons au Baptême des adultes. On commence par les examiner, pour voir s'ils sont bien instruits dans la religion, bien préparés par la prière, bien régénérés par le jeûne, la réflexion et la méditation. Trouvés capables, ils se présentent au tems et aux jours prescrits devant les fonts, avec leurs parrains et leurs marraines. Ici les parrains et les marraines sont plutôt témoins de ce Baptême que pères et mères spirituels, comme ils sont réputés l'être au Baptême des enfans. Le prêtre s'adresse aux adultes, les exhorte, prie pour eux et avec eux. (*d*) Ils renoncent eux-mêmes à Satan, à ses œuvres, aux affections de la chair, et à la vaine gloire du monde : ils font leur confession de foi. Pour les baptiser, le prêtre les prend par la main droite, les place auprès des fonts, et les baptise par aspersion. Il finit par une exhortation adressée d'abord aux parrains et aux marraines, et ensuite aux personnes nouvellement baptisées. La Rubrique dit aussi que ceux qui ont été baptisés de cette manière doivent être confirmés sans aucun délai après leur baptême, afin d'être admis à la communion.

(*a*) La première de ces prières s'appelle la bénédiction de l'eau. C'est, pour ainsi dire, une prière de respect. On ne la regarde pas comme étant d'une nécessité absolue, puisqu'on ne s'en sert pas au Baptême domestique. Voy. Sparrow, Rationale, etc. p. 184.

(*b*) Les Anglicans justifient le signe de la Croix. Nous ne le regardons, disent-ils, ni comme efficace par lui-même, ni comme capable de produire des effets miraculeux : mais cela ne contente pas les Puritains.

(*c*) Voy. Sparrow, Rationale, ubi sup. pag. 194. La figure représente ici le Baptême domestique.

(*d*) C'est la formule d'abjuration.

J'ai parlé de la Confirmation. Chez les Anglicans, comme chez les Catholiques, l'évêque est le ministre de cet usage religieux. Je ne saurais trouver de terme plus respectueux pour désigner la Confirmation, puisque les Anglicans l'ont dégradée de la dignité de sacrement : et cependant, telle qu'elle est, encore se trouve-t-elle blâmée, méprisée, haïe des Presbytériens (*a*). L'auteur que je cite, la traite de source d'ignorance (*b*). Elle règne cette ignorance par-tout où règne la confirmation, et pourquoi cela ? c'est que ceux que l'on confirme, semblables à des perroquets (*c*), n'apprennent par cœur qu'un *catéchisme cérémonial*, qu'ils récitent à l'arrivée de l'évêque, et qu'ils oublient aussitôt après, parce qu'ils ne l'entendent pas. N'insistons point là-dessus : les choses ont sans doute bien changé depuis ce rude censeur, qui nous assure que, de son tems, beaucoup de prêtres n'entendaient pas eux-mêmes ce catéchisme, et qu'il s'en trouvait qui méritaient d'être comparés à ces Ninivites (*d*), dont il est dit, qu'ils étaient incapables de discerner leur main droite de leur main gauche.

Le petit catéchisme que doivent avoir appris ceux qui se présentent à l'évêque pour recevoir la Confirmation, se trouve dans la Liturgie anglicane. Dans ce catéchisme, les dogmes et les devoirs sont réduits, autant qu'il se peut, à cette simplicité nécessaire aux commençans : et il ne paraît pas que, jusqu'à présent, les (*e*) *catéchismes substantiels*, si vantés des Presbytériens, aient mis plus de clarté dans la religion, et plus de véritable piété dans le cœur de ceux qui les ont appris, ni répandu plus de lumière évangélique dans leurs ames. Au contraire, il semble que, dans les pays où l'on est si pourvu de ces *catéchismes substantiels*, la religion n'y ait acquis d'autre mérite que d'être plus spéculative. Quoi qu'il en soit, voici ce que prescrit l'Eglise anglicane en ce qui concerne l'instruction de ses fidèles *commençans*. « Les dimanches et les jours de fêtes, après la seconde leçon des prières du soir, le ministre de chaque paroisse s'emploiera soigneusement à instruire et examiner publiquement..... sur le » catéchisme..... les enfans qui lui seront présentés pour être instruits. » ..... Les pères et les mères, les maîtres et les maîtresses enverront » à l'église leurs enfans, leurs serviteurs, et leurs apprentis, (qui n'ont » point encore appris le catéchisme) à l'heure assignée, et les obligeront » d'écouter le ministre, de lui obéir, de se laisser conduire par lui, jusqu'à ce qu'ils aient appris tout ce qu'il leur est ordonné d'apprendre..... » les enfans..... qui sont trouvés raisonnablement instruits (*f*), sont » présentés à l'évêque, conduits chacun par un parrain et par une marraine, » comme témoins de la confirmation..... Ils se rangent devant l'évêque, » qui lit lui-même, (ou un ministre pour lui) » ce que l'on appelle la *préface de la Confirmation*, où la nature et les fins de la Confirmation sont

(*a*) Il est inutile de copier ici ce que l'on trouve sur cette matière dans Calderwood, ubi sup. p. 259. et suiv.

(*b*) *Ubi major regnat ignorantia quam ubi viget confirmationis istius ritus?* etc. ubi sup. p. 266.

(*c*) *Psittaci pueri*, p. 262.

(*d*) *Qui distinguere nesoirent inter oves et navis.* Calderwood, ubi sup. p. 654. En Anglais, *Sheep* signifie une *Brebis*, et *Ship* un *Navire*, mais ce jeu de mots ne peut se rendre en Latin ni en Français.

(*e*) C'est ainsi que les appelle Calderwood, ubi sup. p. 266.

(*f*) La liturgie s'explique plus en détail.

expliquées succinctement, après quoi l'évêque fait réitérer à ceux qu'il va confirmer tout ce que leurs parrains et leurs marraines ont promis pour eux au Baptême, ce qui se termine par une prière; ensuite ces jeunes fidèles se mettent à genoux devant l'évêque, qui prie encore une fois en posant les mains sur leur tête. Une bénédiction fait la conclusion de cette cérémonie.

Il est bon de remarquer ici divers changemens que les derniers réformateurs de l'ancienne liturgie anglicane ont cru devoir faire au Baptême et à la Confirmation. L'office du Baptême, nous dit-on (*a*), se communiquait à la porte de l'église. Après la première collecte, le prêtre demandait le nom, et faisait le signe de la croix sur le front et sur la poitrine de l'enfant. Après la seconde collecte suivait l'exorcisme. Il faisait une triple immersion en plongeant l'enfant dans les fonts à droite, à gauche, et enfin le visage de l'enfant directement tourné vers ces fonts. L'immersion faite, le prêtre lui mettait le chrêmeau, et lui faisait l'onction sur la tête. A la Confirmation, l'évêque faisait le signe de la croix, et une prière convenable au signe sur le front des enfans qu'il confirmait. Je laisse divers changemens de moindre importance.

Sur le mariage, je commencerai par remarquer que les Anglicans publient les (*b*) annonces de leurs mariés pendant trois dimanches dans leurs » églises à l'heure du service divin. Cette publication se fait, selon la liturgie, immédiatement avant les sentences qui se lisent pour l'offertoire ». Il serait fort inutile de rapporter la formule de ces annonces, laquelle n'a rien de particulier. « Si ceux qui veulent se marier sont de différentes paroisses, les annonces seront publiées dans les deux paroisses, et le ministre de l'une de ces paroisses ne mariera point sans avoir une attestation de l'autre ministre, afin qu'il paraisse que les annonces ont été » également publiées trois fois de suite dans les deux paroisses. Le jour » marqué pour la célébration du mariage, les futurs conjoints se rendent » dans la nef de l'église, (avec un cortége de parens et d'amis, s'ils en ont) » et se présentent au prêtre, (ou ministre) l'époux à la main droite de » l'épouse ». Alors il fait une exhortation générale sur les devoirs, la condition et la chasteté du mariage, laquelle est suivie d'une autre plus courte qu'il (*c*) adresse aux futurs conjoints. « S'il arrive que, le jour du mariage, » quelqu'un se présente pour y mettre opposition, soit par rapport aux » lois divines, ou à celles du royaume; si outre cela il s'oblige par caution envers les parties, et si (en s'offrant à prouver l'obstacle), il s'engage à déposer la valeur des frais et dépens que ces mariés pourraient » faire, on différera la cérémonie jusqu'à l'entier éclaircissement de la vérité. Mais, s'il n'y a point d'opposition », la cérémonie continue de la manière suivante. Le ministre demande aux conjoints s'ils se veulent mutuellement; puis ils se donnent la foi, (cette foi qui est si souvent une foi cérémoniale,) et, en la donnant, ils se prennent tour à tour par la main droite, se disant réciproquement : « Je te prends pour ma femme (ou

---

(*a*) *Sparrow*, ubi sup. ou plutôt l'auteur de l'*Appendix* qui précède le *Rationale*, p. 174 et suiv.

(*b*) Les *Bans*.

(*c*) Il exhorte les mariés à déclarer sans déguisement, s'il n'y a point d'obstacle légitime à leur mariage.

Le MARIAGE CLANDESTIN.

Ceremonies FUNEBRES DOMESTIQUES chez les ANGLOIS.

Digitized by Google

» pour mon mari), et je te promets de te garder depuis ce jour, soit (que » tu deviennes (*a*)) meilleure ou pire, plus riche ou plus pauvre, malade » ou saine; de t'aimer, de te chérir (*b*), selon les commandemens de Dieu, » jusqu'à ce que la mort nous sépare; et je t'en donne ma foi ». A Dieu ne plaise que j'affecte de répéter ici, du ton d'un vrai misantrope, que, de tous les contrats que nous faisons devant Dieu et devant les hommes, celui-ci est le plus dur et le plus insupportable par mille et mille suites fâcheuses qu'il est inutile de détailler. Disons-en deux mots, que toutes les contradictions n'y sont que trop souvent rassemblées; que, non-seulement les vices y désespèrent, mais que la (*c*) vertu même si belle en tout autre état, fait souvent enrager dans celui-ci; et cependant ils sont d'une nécessité indispensable ces contrats pour l'honneur et la sûreté du genre humain. Il se fait des trèves; on se donne (*d*) des amnisties, et pour lors le monde se peuple. Le marié et la mariée retirent la main, après avoir dit les paroles que j'ai rapportées. « L'homme doit donner à la femme un » anneau qu'il met sur le livre, (je suppose que c'est celui de la liturgie) » avec ce qui revient au prêtre et au clerc. Le prêtre prenant l'anneau, » le donne à l'homme pour le mettre au (*e*) quatrième doigt de la main » gauche de la femme. En le mettant, il répète après le prêtre : *Je t'épouse* » *de cet anneau* (*f*); *je t'honore de mon corps*, etc. L'un et l'autre se

---

(*a*) La femme dit la même chose au mari. Je trouve ce qui suit dans un extrait de la liturgie, traduite en latin : moi un tel je te prends pour ma femme, (ou pour mon mari) et je promets de t'aimer, etc. préférablement à d'autres, (*præ aliis*) qui son meilleurs ou pires (que toi) etc. Cette traduction me paraît plus naturelle.

(*b*) Ici la femme ajoute, *et de t'obéir*.

(*c*) Par exemple qu'y a-t-il de plus affligeant pour une femme qu'un mari d'une retenue et d'une sagesse à *canonniser* dans le monde? Malheureusement pour cette femme, il a la même retenue chez lui. Il porte la sagesse et la religion jusques dans le lit conjugal. Il observe à point nommé le tems du devoir, et va droit au but avec méthode, sans varier dans les heures et les quarts d'heures. Qu'y a-t-il de plus triste pour un mari qu'une femme inexorable et revêche, parce que sa chasteté est toute effrayée de ce devoir? Encore se supporterait-on mieux de part et d'autre avec quelques accès de débauche, et quelques retours de coquetterie. Dryden a très-bien dit touchant les coquettes;

—— in unchaste Wifes.
There's yet a kind of recompensing ease.
Vice keeps' em humbles, gives' em care to please :

Et de la vertu des prudes;

A vertuous Woman but a cursed Wife.

(*d*) Qu'il y ait de tems en tems quelques petites querelles, à la bonne heure; mais qu'il n'y ait jamais de fiel. Chez les Grecs, les mariés, en sacrifiant à Junon qui marie, (*gomeliæ*) arrachaient la chœur de la victime, et le jettaient derrière l'autel, pour montrer que la rancune doit être bannie du mariage.

(*e*) Le doigt annulaire. On nous dit gravement que la raison qui fait mettre l'anneau à ce doigt plutôt qu'à un autre, c'est qu'il s'y trouve une veine qui va droit au cœur. Cette raison chimérique est réfutée par l'anatomie : d'autres anatomistes, encore plus ignorans, disent que c'est un nerf qui se rend au cœur.

(*f*) Cela veut dire, à ce qu'on assure, que le marié renonce au pouvoir qu'il a sur son propre corps, lequel consiste à l'engager à un autre, par voie de mariage, ou d'adultère, ou de fornication, etc. D'autres expliquent le mot Anglais de *Worshiip*, que l'on traduit *honorer*, par celui de *bow*, qui signifie *s'incliner*, ce qui signifia, ajoute-t-on, *je m'incline vers toi. I bow to thee.* Pour cette inclination, les dévots l'interpréteront d'une manière, les rieurs

» mettent à genoux ; le prêtre prie..... leur joint les deux mains droites » après la prière, et leur donne la bénédiction..... Alors le prêtre ou » les clercs s'approchent de la table du seigneur (l'autel), et chantent un » pseaume..... les mariés étant à genoux devant la table, et le prêtre de- » bout qui lit une litanie, etc..... La liturgie ajoute qu'il est convenable » que les nouveaux mariés fassent la cène lorsqu'ils épousent, ou à la pre- » mière occasion qui s'en présentera après leur mariage ».

Voici ce que les derniers réformateurs de la liturgie ont retranché dans la cérémonie du mariage. Le marié, après avoir dit à la mariée : *Je t'épouse de cet anneau*, ajoutait, *je te donne cet or et cet argent*, et le lui donnait en même tems. La collecte qui suivait cette promesse, avec la déclaration du mariage à l'assemblée, faisait allusion à cette cérémonie. A la bénédiction du mariage, le prêtre faisait le signe de la croix sur les mariés.

On voit ici la représentation du mariage clandestin ; et, puisque je viens de nommer un usage si plein d'abus, dont les conséquences sont si dangereuses, et souvent les suites si déshonorables aux familles, je ne dois pas le laisser passer sans rapporter ce qu'il y a de plus remarquable. « En Angleterre, dit un (*a*) auteur trop récemment réfugié lorsqu'il écri- » vait pour se déclarer aveuglément le défenseur de tous les abus de sa » nouvelle patrie, un garçon se peut marier à quatorze ans, une fille à » douze, malgré parens et tuteurs, sans qu'il soit possible de dissoudre leur » mariage ; l'un fût-il fils d'un porcher, et l'autre fille d'un duc. Cela produit » souvent de terribles bigarrures. Il y a encore une chose étrange... non- » seulement ces enfans peuvent être ainsi maîtres de leur destinée, mais » ils en deviennent maîtres par des voies faciles. Si pour se marier il était » nécessaire de se faire publier trois fois en pleine église, on serait informé » des choses, et on pourrait peut-être dissuader une.... fille qui se serait » mise en tête d'avoir un mari..... Mais les mariages se font si incognito, » qu'on est tout étonné de voir accoucher (*b*) (une jeune femme, crue » encore fille) sans avoir ouï parler du père..... La loi veut que les » annonces soient publiées ; mais la coutume et la pratique d'un *dispen-* » *sing power*, (pouvoir de dispenser) rend cette loi absolument nulle. » Faire publier des bans n'est point une chose qui se fasse (communé- » ment aujourd'hui) : personne ne veut aller déclarer ses affaires en pu- » blic, pendant que, pour une pistolle, il les peut faire en cachette..... » et les prêtres, qui trouvent leur compte à cela, se donnent bien de » garde de l'empêcher. On achète..... ce qui s'appelle *des dispenses*, et » l'on se marie dans son cabinet..... (ou dans un cabaret), en présence

---

d'une autre. Au reste, il est inutile de compiler ici des citations pour montrer que toutes les nations civilisées ont toujours exigé directement ou indirectement, dans les conventions nuptiales, le renoncement au pouvoir qu'on a sur son propre corps avant le mariage. Quand par exemple, les lois ordonnaient aux Athéniens de n'*épouser qu'une seule femme*, cela emportait ce renoncement, sans lequel la société civile deviendrait un état de discorde et de division. Il semble même que le mariage est seul capable d'établir l'affection réciproque des pères, des mères et de leurs enfans de laquelle les bâtards étaient dispensés par les Athéniens ; puisqu'une de leurs lois portait, *que le bâtard ne pourrait être obligé à nourrir son père*, parce qu'il ne lui devait le jour que par hasard, et sans dessein. *Cui cum meretrice consuescit*, non ἐν ἐρυτῷ κείτῳ, sed ἐτέρῳ κείτῳ consuescit

(*a*) *Mémoires et Observations*, ubi sup. p. 295.

(*b*) Ce qui se trouve renfermé dans des parenthèses est ajouté dans la citation.

» de deux amis qui servent de (*a*) témoins; et voilà (*b*) qui est conclu » pour jamais; il y a pis, on peut même se marier sans dispense; il y a » des chapelles privilégiées pour cela. Prenez les deux premières per- » sonnes (*c*) rencontrées, deux gueux si vous voulez; allez vous-en avec « eux à l'église privilégiée, si matin qu'il vous plaira, le curé vous y ma- » riera, sans que le roi ni le parlement puisse vous démarier : on en est » quitte pour deux écus. Cela produit des mariages de laquais avec des » filles de qualité, et par conséquent de fort malheureux ménages. De-là » naît encore une polygamie facile et trop pratiquée ».

A l'égard des noces, « il y aurait (*d*), dit le même auteur, des choses » assez agréables à rapporter sur cet article, mais..... on serait exposé à » un détail inépuisable parce que tout y varie selon les diverses cou- » tumes des provinces, selon les divers rangs ou qualités des personnes, etc... » Voici ce qui est ordinairement pratiqué chez les Anglicans, particuliè- » rement parmi ceux d'une médiocre condition (et aux environs de Londres). » Les personnes..... de qualité (et celles qui les imitent), ont..... la » coutume de se marier le soir fort tard dans leur chambre, ou à la cam- » pagne, passons ici l'augmentation des repas, la joie, les danses, les » chansons, les jeux). On donne des livrées de noces, des nœuds de rubans, » que les conviés portent attachés sur le bras, et cela s'appelle des *faveurs*. » Non-seulement on en donne à ceux de la noce, mais même à plus de » cinq cents personnes. On en envoie, on en distribue (de côté et » d'autre (*e*)) à ses connaissances..... Quand, parmi les personnes de » médiocre condition, on veut faire la débauche de se marier en public, » ce qui arrive rarement, on prie ses parens et ses amis, chacun s'habille » de neuf et plus proprement qu'à l'ordinaire; c'est, nous dit-on, une chose » toujours ridicule d'aller aux noces autrement qu'en habit neuf. Les hommes » conduisent les dames, (les Anglais, pour le dire en passant, se piquent » d'une extrême courtoisie envers elles) on monte en carosse, et l'on va » ainsi en cortége se marier en plein midi à l'église..... les divertissemens » suivent..... c'est là l'extraordinaire..... mais l'ordinaire est l'incognito. » Le *bridegroom* (le fiancé,) et la *bride* (la fiancée,) conduits par leurs » pères et mères ou par ceux qui les représentent,) et accompagnés de » deux *bride-men* et de deux *bride-maids*, qui sont (*f*) leurs amis et amies

---

(*a*) On achète aussi des témoins, et pour cela, et pour autre chose. Il y a des abus partout. C'est dommage que celui-ci puisse être imputé à une nation si estimable.

(*b*) Ceux qui passent de Hollande ou d'ailleurs en Angleterre, pour se marier incognito, sont obligés, de retourner chez eux, de se remarier en face d'église.

(*c*) Une note de cet auteur dit qu'une personne suffit, si l'on veut, parce que le clerc du curé peut servir de second témoin.

(*d*) Ubi sup. p. 316.

(*e*) cette distribution triviale est l'effet d'une vanité de bourgeois. Il me semble qu'elle pourrait être mise en parallèle avec celle qui se fait en quelques villes de Hollande. On y régale de ce qu'on appelle les *larmes de la mariée*. Ces *larmes*, composées de vin de Rhin et de sucre, s'envoient indifféremment aux parens, et aux moindres amis.

(*f*) Ce sont des *paranymphes*. J'ai employé ce mot dans les dissertations précédentes, quoique j'avoue que les anciens paranymphes différaient des nôtres. Mais enfin je ne crois pas qu'il y ait aucun terme plus expressif que celui-là dans notre langue. A la vérité, il est d'origine Grecque et comme tel il a dû être critiqué par un certain bel-esprit, qui lui substituait ingénieusement ceux de *garçon* et *fille de noce*. Ce bel-esprit, qui se mêle d'écrire en français, quoique né en terre étrangère, et devenu dans son pays *fausonnier du sel attique*, est de ceux qui peuvent dire, *inter Sauromatas ingeniosus ero*.

» de bienséance s'en vont un beau matin (*a*), la dispense en poche, faire » lever le curé et son clerc, lui disent leurs..... raisons, se marient à » voix basse et à huis clos, donnent la guiuée au ministre, l'écu au curé; » échappent ensuite, l'un d'un côté, l'autre de l'autre..... vont se rendre » au cabaret..... ou dans la maison de quelqu'ami..... après quoi on se » rassemble dans quelqu'autre lieu marqué, on fait un bon repas, et, » vers le soir, on se rand sans bruit au logis. Si les..... violons étaient » avertis (de ce mariage,) ils viendraient dès le point du jour faire le » vacarme..... il faudrait leur donner de l'argent..... Avant de se cou- » cher, on boit un coup, et quand l'heure..... est venue, les *bride-men* » ôtent les jarretières à l'épouse, qui les avaient dénouées pour les laisser » pendre..... les jarretières sont attachées au chapeau des galans. Les » *bride-maids* mènent la mariée au lit nuptial; elles la deshabillent et la » couchent. Il faut qu'elle jette ou perde toutes ses épingles. Malheur à » la mariée, (nous dit-on) s'il lui en reste une seule..... malheur aussi » aux *bride-maids* si elles en gardent quelqu'une; car elles ne seront pas » mariées avant Pâques. (Passons cette petite superstition à la faiblesse du » vulgaire). Il est inutile d'ajouter que toutes les femmes de la parenté » conduisent la nouvelle mariée au lit nuptial. Les jeunes hommes parens » et amis y accompagnent le marié. Ces jeunes gens prennent les bas de » l'épouse, et les filles ceux de l'époux. Les uns et les autres s'asséient » au pied du lit, et chacun jette ces bas par dessus sa tête, tâchant de » les faire tomber sur celle des mariés. Si les bas de l'homme jetés par la » fille tombent sur la tête du marié, c'est signe qu'elle sera bientôt mariée » elle-même, et (tel est aussi le pronostic des bas de la femme jetés par » les garçons; souvent il se fait des engagemens fondés sur le présage » tiré de la chûte des bas,) quoiqu'eux-mêmes ne regardent cela que » comme un vrai badinage..... pendant lequel on va préparer le *posset*. » Ce *posset* est une espèce de *chaudeau*..... (Il est destiné aux mariés, » et l'on sait assez pourquoi.....) on en apporte une autre le lende- » main que l'on appelle *sack-posset* ».

Je trouve dans mon chemin des choses qui entreraient assez bien dans la classe des usages, et qui, par leur singularité, pourraient piquer la curiosité des lecteurs. Malheureusement je n'oserais recueillir un grand nombre de ces bagatelles, parce qu'elles n'ont pas encore acquis la gravité de celles qui se sont introduites dans la religion, et jusqu'à ce qu'elles soient scellées du sceau de l'Église, ou plutôt de ceux qui la gouvernent, confirmées par des canons, ratifiées par des formules, il faut les supprimer, ou il faut tout au plus se contenter d'en remarquer trois ou quatre. J'indique d'abord ce que l'inscription de la figure appelle le *serment de la fille enceinte*, dont je ne crois pas qu'on trouve d'exemple ailleurs; et ce ne serait nullement par cette bisarre ou plutôt injuste cérémonie, qu'il faudrait juger de l'équité des lois de la Grande-Bretagne. Une de ces filles que l'on peut bien appeler des *amphybies*, se trouve enceinte; elle ignore ou veut ignorer l'auteur de cette grossesse furtive : pour se débarrasser du soin de l'enfant qu'elle doit mettre au monde, elle jette les yeux sur quelque homme riche, et le

(*a*) La note dit ici; » d'ordinaire on montre la dispense au Curé le jour précédent, et on lie » la partie avec lui.

désigne pour père à l'enfant; ordinairement, dit-on, elle s'adresse à un bon bourgeois sans le connaître et même sans l'avoir jamais vu; ensuite elle se rend chez un juge ou justicier de paix, devant lequel elle appelle le prétendu père; et, en sa présence, jure sur la Bible qu'un clerc lui présente, *qu'elle reconnaît et déclare pour père de l'enfant qui doit naître, un tel, par elle assigné devant le juge de paix.* L'équivoque et les restrictions qui se trouvent dans le serment semblent la sauver du parjure. Qu'un casuiste sévère en décide. Quoi qu'il en soit, cet homme élu et déclaré père par cette formalité de justice, est condamné à une amende arbitraire, et à convenir d'une somme d'argent destinée à l'entretien de l'enfant.

Je vais rapporter un autre abus dans les termes de l'auteur des *Mémoires et Observations*, etc. » Les femmes ou filles qui ont reçu sentence de mort, » ne manquent jamais de dire qu'elles sont grosses quand elles sont en » âge de l'être, pour obtenir suspension d'exécution jusqu'après l'accouchement. Sur cela, on les fait visiter par des matrones..... qui souvent (soit par argent, soit par un mouvement de compassion) déclarent » qu'elles les trouvent grosses. Souvent aussi..... elles le sont en effet: » car, quand elles seraient entrées vierges dans la prison, il y a là des valets » qui..... ne manquent pas de les avertir..... que, si elles ne sont » pas grosses, il faut travailler à le devenir, pour.... traîner le tems en » longueur en cas de condamnation à la mort..... Comment n'écouterait-on pas un avis si salutaire » ? Je dois remarquer aussi la manière de punir les querelleuses et les débauchées. « (*a*) On attache une chaise » à bras à l'extrémité de deux espèces de solives longues de douze ou » quinze pieds, et dans un éloignement parallèle.... ces deux pièces de » bois embrassent..... (*b*) la chaise qui est entre deux, et qui y est attachée comme avec un essieu, de telle manière qu'elle a du jeu et... demeure toujours dans son état naturel.....: afin qu'on y puisse rester » assis, soit qu'on l'élève, soit qu'on l'abaisse. On dresse un poteau sur » le bord de l'eau, et, sur ce poteau, on pose presqu'en équilibre la double pièce de bois, à une des extrémités de laquelle la chaise se trouve » au-dessus de l'eau. On met la femme dans cette chaise, et on la plonge » ainsi autant de fois qu'il a été ordonné, pour rafraîchir.... la chaleur » immodérée de cette femme ». On voit bien qu'il est ici principalement question de la peine infligée à ces filles *féminisées* vingt cinq ou trente fois par jour, et à ces *Quartilles* qu'on loue par heure, ou qui se marient à tant par nuit. A la Haye, on les fait tourner jusqu'à l'évanouissement dans une cage posée sur un pivot.

Passons à un autre usage assez ridicule : je ne le rapporterais pas, si le ridicule ne lui donnait quelque espèce de mérite. Le même auteur me le fournit. » J'ai, dit-il, rencontré quelquefois dans les rues de Londres une » femme portant un fantôme mâle, couronné d'une belle paire de cornes, » précédée d'un tambour, et suivie de quelque populace, faisant le charivari avec des pincettes, des grils et des chaudrons..... c'était une » femme toute charitable... qui..., par cette burlesque cérémonie, vangeait une pauvre voisine, qui avait bien *rossé* son mari pour l'avoir accusée d'infidélité ». On comprend assez que le *fantôme cornu* c'était le mari : mais revenons à des choses plus dignes de cette dissertation.

(*a*) *Mémoires*, etc. ubi sup. p. 92.
(*b*) On appelle cette chaise *cucking stool* : *cuckean* en anglais, veut dire une débauchée.

Selon la discipline anglicane, » quand quelqu'un est malade, on aver-
» tira le ministre de la paroisse, qui, entrant dans la maison du malade,
» doit dire, *paix soit sur cette maison et sur tous ceux qui y demeurent....*
» Etant arrivé auprès du malade, il se met à genoux et prie, etc., il ex-
» horte le malade », il lui récite les articles de foi, que ce malade doit ratifier par sa réponse. Il examine, il *épluche* même la conscience du malade, et tout cela, sans que j'y insiste davantage, est du devoir et du pasteur et du malade, surtout s'il y a quelqu'apparence de danger: car on me permettra bien de remarquer que *visiter un malade*, n'emporte pas la nécessité de l'exhorter avant de le voir dans le danger. La religion nous ordonne d'être *toujours prêts*, et la cérémonie, de l'être quand il faut mourir. La liturgie ajoute, « que, si le malade trouve que sa conscience soit
» chargée de quelque (*a*) scrupule important, il sera exhorté de faire
» une confession particulière de ses péchés, après laquelle le prêtre lui
» donnera l'absolution », et l'absolution sera suivie d'une collecte convenable, etc. Il y a au reste des prières pour les malades agonisans, et pour d'autres qui sont encore comme entre la vie et la mort, pour des personnes malades d'esprit, pour des voyageurs sur terre, sur mer, etc. Avant la révision de la liturgie par les derniers réformateurs, on faisait l'onction aux malades, mais seulement sur le front et sur la poitrine. Avec l'onction l'on faisait le signe de la croix, et une prière relative à cette onction.

Les Presbytériens ne sauraient souffrir cette absolution pure et simple (*b*) que donne le prêtre au malade. Ils blâment d'autres choses dans la visite des malades, mais qui me paraissent moins dignes d'attention. L'Église anglicane ordonne la fréquente communion, dans un tems de peste et de maladies contagieuses. Supposé qu'alors aucun paroissien, aucun voisin n'ose approcher du malade, à cause de la contagion; la liturgie nous dit qu'il sera permis au ministre de communier seul avec lui. Excepté cette circonstance, l'ordre de la communion des malades s'observe de la manière suivante. « Un malade qui ne peut se rendre à l'église pour communier, et
» désire néanmoins de faire la cène chez lui, le fait savoir au ministre dès
» le matin, ou même la veille. Il l'avertit aussi du nombre de ceux qui se
» disposent à communier avec lui; et, pour lors, on choisit un lieu conve-
» nable dans la maison..... pour y administrer le sacrement avec révé-
» rence.... ». Après une collecte, etc., le prêtre se communie, ensuite il communie les assistans, et après eux le malade. Une circonstance mérite d'être remarquée, c'est que, si le malade ne se trouve pas en état de communier « à cause de la violence du mal, dit la liturgie, ou pour quelqu'au-
» tre *empêchement* légitime, le prêtre assurera le malade..... qu'avec le
» secours d'une repentance sincère et la foi..... il mange le corps et boit
» le sang de J. C....., pour le salut de son ame, quoiqu'il ne reçoive
» point le Sacrement de sa bouche ». Le changement qui a été fait dans cet usage religieux à la révision de la liturgie, consiste en ce que le malade venant à demander la communion le jour de la communion publique, (*c*) *on réservait autant qu'il fallait du sacrement du corps et du sang de J. C. pour communier le malade; et ceux qui devaient recevoir le sacrement*

(*a*) *With any weighty matter.*

(*b*) *Absolvit*, disent-ils, *More pontificio.* Calderwood, ubi sup. p. 645.

(*c*) Traduction littérale de ce qui se trouve dans l'appendix du docteur Downes, qui précède le *Rationale* du docteur Sparrow, p. 171.

avec lui. Le prêtre allait au sortir de l'église communier ce malade, et si, le jour de cette communion domestique il n'y en avait point de publique, il lui portait la communion avant midi. S'il se trouvait plusieurs malades à communier le même jour, le prêtre réservait de même de la première communion domestique autant qu'il fallait pour les autres malades qu'il avait à communier. Les Presbytériens disputent à perte de vue contre cette communion. (*a*) Ils trouvent de la contradiction entre cet ordre que porte la Rubrique, (*b*) *qu'il y ait un nombre suffisant de communians qui communient avec le malade*, et cet autre qui permet à un malade attaqué de peste de communier seul avec le prêtre (*c*). Pour cette dernière communion, ils n'en sauraient digérer la superstition; car y a-t-il rien, disent-ils, qui ressemble mieux à une messe privée? Outre cela, ces (*d*) communions domestiques font négliger la communion en face d'Église : cela rend trop attaché aux *signes charnels*. Les Hérétiques peuvent abuser de cette communion domestique, et l'administrer d'une façon irrégulière. Enfin la communion domestique ressemble trop à ce *Viatique Romain*, et l'on sait que ce viatique est surtout l'*abomination* du Calviniste, et du Puritain.

Une rubrique dit, (ou a dit pour le tems auquel elle a été faite), (*e*) qu'à l'agonie du malade il faudra sonner la cloche, qu'on en fera de même après qu'il aura expiré. Un canon statue qu'aux approches de la mort, le battant de la cloche battra seul d'un côté, mais qu'après la mort il battra des deux. Aux premiers coups, on recommande l'ame du mourant à Dieu, dit presque ironiquement le Puritain : mais que veulent dire les autres coups? C'est ce qu'il demande ensuite, et je doute qu'on pût justifier ces derniers coups autrement que par une bonne raison mystique. Je doute aussi que ce son des cloches soit encore aujourd'hui en usage : peut-être l'est-il en quelques endroits; mais, quoi qu'il en soit, venons au dernier période des Anglicans, qui est la sépulture des morts. D'abord on nous avertit à la tête du *service*, ou, comme l'appelle la liturgie, *de l'ordre de la sépulture des morts*, « qu'il ne se doit point dire pour ceux qui meurent sans » avoir été baptisés, ni pour les excommuniés, ni pour ceux qui se sont » défaits eux-mêmes ». C'est là le moindre opprobre que mérite le *Suicide*, (*f*) qu'un auteur moderne a voulu peut-être justifier, en insinuant que les Romains lui devaient une partie de leur courage. Pour l'honneur de ceux qui se défont eux-mêmes, nous ne pouvons regarder le *suicide* que comme l'effet d'une de ces (*g*) quatre maladies, si communes et si dangereuses en Angleterre.

La liturgie nous dit » que le prêtre, rencontrant le corps mort à l'entrée

---

(*a*) Calderwood, ubi sup. p. 643.

(*b*) *Liturg. Anglic.* Pour sauver cette Communion du reproche de contradiction, la Rubrique dit que la Communion des voisins ou des amis avec le malade, est un acte de consolation et de charité.

(*c*) Les Presbytériens, qui ne passent rien aux Anglicans, objectent un Canon des Constitut. Ecclés. de 1603, qui semble dispenser un Ministre (Prêtre ou Curé) de visiter un malade attaqué, et même simplement soupçonné de contagion. Voy. Calderwood, ubi sup. p. 649.

(*d*) Calderwood, ubi sup. 648.

(*e*) Calderwood, ubi sup. p. 649.

(*f*) Voy. *Considérations sur la grandeur et la décadence des Romains*

(*g*) Ces quatre maladies destructives sont, dit l'auteur des *Mémoires et Observat.* ubi sup. p. 293, le scorbut, les *ricquets*, ou *rachitis*, la consomption, et la mélancolie hypocondriaque. A celle-ci les Anglais doivent l'homicide de soi-même. Il n'est pas nécessaire de rapporter ici divers beaux passages de Cicéron et d'autres auteurs Païens contre le *suicide*.

» du cimetière, dira ou chantera avec les clercs, en allant à l'église, ou » ou vers la fosse. (*a*) *Je suis la résurrection et la vie*, etc. » à quoi il ajoutera quelques autres passages de la Sainte Écriture. Dans l'église, il doit lire ou chanter quelques pseaumes convenables, y joindre une leçon qui s'accorde à la cérémonie du jour. Auprès de la fosse, et tandis que tout se prépare à mettre le corps dans la terre, le prêtre et ses clercs continueront de lire, ou de chanter ce qui (*b*) convient, et enfin l'on jettera de la terre sur le corps, après quoi l'on dira diverses prières. Entre ces prières, il y en a une (*c*) qui choque les Presbytériens, (*d*) parce qu'on y dit à Dieu. « Nous vous prions, ou nous te prions, pour parler à la Cal» viniste, que nous puissions obtenir une entière (ou parfaite) (*e*) con» sommation, et la bénédiction (ou la félicité) du corps et de l'ame avec » *notre frère et tous ceux qui sont morts* dans la foi ». Ils appellent cela *prier pour les morts*. Le chant réitéré des antiennes, ces prières suivies d'autres prières et avant et après l'inhumation, ne leur paraissent qu'une confirmation de l'abus de cette autre prière. Sur ce que le curé jette le premier de la terre sur le mort, cela convient-il, dit-on, chez les Puritains à un ministre de l'Evangile ? Peu s'en faut qu'ils ne proposent de rétablir la défense que la loi Mosaïque faisait aux Lévites d'assister à des funérailles. On a la coutume en Angleterre, comme dans les autres États de l'Europe de faire des sermons ou des oraisons funèbres en l'honneur des morts : autre usage blâmé des Presbytériens, et d'autant plus digne de blâme, qu'il n'est pas universel. On accorde ce devoir fort inutile, mais qui flatte agréablement les vivans, aux personnes riches, jamais aux pauvres. Un auteur presbytérien nous dit aussi (*f*) qu'on achète les *Sermons funèbres* pour quatre florins la pièce, et qu'à ce prix modique, le ministre mercénaire, qui sans doute a une manufacture bien fournie, monte en chaire, et substitue à la parole de Dieu les louanges d'un usurier, ou d'un fornicateur, ou d'un libertin qui peut-être n'a de sa vie entendu *prêcher*. Les gens raisonnables font autant de cas aujourd'hui des louanges de ces oraisons funèbres que de celles des épîtres dédicatoires. Les croix sur les cercueils, les repas, les distributions de vivres et d'aumônes aux funérailles, l'absolution donnée aux excommuniés après leur mort, la dédicace ou consécration des cimetières, le privilége d'être enterré dans ces cimetières bénis refusé aux excommuniés, sont autant de superstitions et d'abus, que les (*g*) Puritains jugent dignes de censure.

Les principales différences (*h*) qui se trouvent entre l'ancienne liturgie et celle qui est présentement en usage, sont, que le prêtre, en jetant le premier de la terre sur le corps, disait, » je recommande ton ame à Dieu,

---

(*a*) C'est un passage de S. Jean Evang. Ch. XI. v. 25.

(*b*) Ce qu'il lit ou chante commence par ces mots, *l'homme qui est né de femme, est d'une vie courte et pleine d'ennui.* C'est une Antienne tirée de Job.

(*c*) C'est la prière qui se dit après qu'on a inhumé le corps.

(*d*) Calderwood, ubi sup. 650.

(*e*) Dans Calderwood, il y a *absolution*, au lieu de consommation, *Precantes. . . . . ut perfectam consequamus absolutio em*, etc.

(*f*) Calderwood, ubi sup. p. 642.

(*g*) Voy. Calderwood, ubi sup. p. 248, 306 et 650. Je ne crois pas que tous ces usages subsistent encore aujourd'hui. S'il en subsiste quelqu'un, ce n'est plus aussi généralement que du tems de ce Presbytérien.

(*h*) Voyez *Appendix*, etc. ubi sup. qui précède le *Rationale*, p. 172.

» ton corps à la terre, la terre à la terre, les rendres aux cendres, etc. » Il se récitait deux collectes, lesquelles semblaient demander à Dieu le repos (*a*) de l'ame du défunt. Il en était de même de celle qui suivait les petites litanies. Outre cela, il y avait un *office de communion* pour les funérailles, et l'on y communiait.

Passons maintenant à ce que j'appellerai, si le lecteur me le veut permettre, la *partie civile des funérailles* (*b*). Des figures représentent ici le *corps exposé* et l'*enterrement;* mais cela ne suffit pas. Les uns veulent qu'on leur peigne les usages, les autres qu'on les leur décrive : et, pour les décrire, il n'est rien tel que de s'adresser à des auteurs dignes de foi par l'exactitude et par l'attention qu'ils ont eue de ne parler que comme témoins oculaires. Je m'adresse donc encore une fois à l'auteur des *Mémoires* que j'ai cité en plusieurs endroits de cette dissertation. Il écrivait en 1698, je ne voudrais pas assurer que depuis, près de quarante ans, il n'y ait eu aucun changement à cet égard dans une nation, que nous pouvons bien regarder comme l'*émule de notre inconstance.* « (*c*) Dès qu'une personne » est morte, nous dit cet auteur, on est obligé d'en aller avertir le minis» tre de la paroisse, et ceux qui ont la commission de visiter les corps » morts. Cet ordre fut établi..... après la peste qui ravagea Londres » en 1665, afin qu'on pût savoir d'abord s'il y aurait des maladies conta» gieuses, et qu'on y pût remédier. Ce sont ordinairement deux femmes » qui font ces visites. Le clerc de la paroisse reçoit leur certificat, et il » s'en fait chaque semaine un abrégé qu'on imprime. On voit par cet » abrégé combien de personnes de chaque sexe sont mortes dans la se» maine, par quelle maladie, ou par quel accident. Par acte du Parle» ment, c'est-à-dire par une loi du pays, les morts doivent être ensevelis » dans une étoffe de laine..... qu'ils appellent flanelle, sans qu'il soit » permis d'y employer seulement une aiguillée de fil de (*d*) chanvre et » de lin. Cette étoffe est toujours blanche, mais il y en a de plus et de » moins fines..... Ces *habits de morts* se trouvent tout faits, à tous » prix et de toute grandeur..... chez des lingères et autres per» sonnes, qui ne s'occupent qu'à cela. Après qu'on a bien lavé le corps et » qu'on l'a rasé, si c'est un homme à qui la barbe soit venue pendant sa » maladie, on lui donne une chemise de *flanelle*, qui a communément » une manchette godronée au poignet, et une petite *campane* semblable, » qui accompagne de chaque côté l'ouverture de la chemise sur l'esto» mac..... La chemise doit être plus longue que le corps étendu, » d'un demi pied pour le moins, afin qu'on y puisse resserrer les pieds du » défunt comme dans un sac. Quand on a ainsi plissé le bas de cette chemise » tout joignant la plante du pied, on lie l'endroit plissé avec un fil de laine, » de telle manière que le bas, ou l'extrémité de la chemise fait une espèce » de houpe. On met sur la tête un bonnet, qu'on attache avec une assez » large mentonnière, et on ajoute des gants et une cravatte, le tout de » laine..... Il y en a qui mettent au fond du cercueil environ quatre » doigts de son. Au lieu de bonnet on donne aux femmes une certaine

(*a*) Comme ces paroles, *nous recommandons à ta miséricorde l'ame de notre frère.*
(*b*) *Voy.* la planche.
(*c*) *Mémoires et Observations*, etc. ubi sup. p. 129.
(*d*) Cela se pratique ainsi pour contribuer au débit des laines.

» sorte de coiffure avec un bandeau. La bierre dans laquelle le corps est » couché est quelquefois magnifique. Il y est visité une seconde fois pour » voir s'il est enseveli avec de la *flanelle*, et s'il n'y a rien d'attaché avec » du fil. On le laisse dans cet état..... trois ou quatre jours, et on a » tout ce tems-là..... pour préparer le deuil et les funérailles. On en- » voie inviter par des billets, ou l'on fait une liste de ceux qu'on veut con- » vier à ces funérailles..... Avant que l'assemblée se forme pour le con- » voi funèbre, on pose le corps dans son cercueil sur deux tabourets, dans » une chambre où chacun peut l'aller voir..... et, pour cet effet, on » lui ôte de dessus le visage un petit carré de *flanelle*, qui est fait tout » exprès pour le couvrir. C'est en cette occasion que la richesse de l'équipage » fait honneur aux vivans. Les parens, et particuliérement ceux du grand » deuil sont..... dans une chambre..... le gros des conviés est ré- » pandu en divers autres endroits de la maison. Quand on est prêt à partir, » on cloue le dessus du cercueil, et des valets ou des servantes présentent » aux conviés des bassins pleins de branches de romarin, et chacun en » prend une qu'il porte jusqu'à ce que le corps soit mis dans la fosse. Alors » chacun y jette aussi sa branche de romarin. Avant qu'on parte, et après » qu'on est revenu, la pratique commune est de présenter à boire à l'as- » semblée.. ..... et chacun boit deux ou trois coups..... il » faut remarquer qu'il ne va point d'hommes aux enterremens de femmes, » comme il ne va point de femmes aux enterremens d'hommes.....

» Les paroisses ont toujours des draps mortuaires de différens prix » pour en fournir à ceux qui font les frais d'un enterrement. Ces draps » qu'ils appelent (*a*) *pallo* (poile) sont, les uns de velours noir, les au- » tres de drap, avec une bordure de toile ou de tafetas blanc, large d'un » pied, ou environ. Pour un garçon, ou pour une fille, ou pour une femme » morte en couche, le drap est blanc. Il se met sur la bierre, et il est si » ample, que six ou huit hommes vêtus de noir, qui portent le corps sur » leurs épaules, sont cachés sous ce drap jusqu'à la ceinture, et que les » coins et tous les bords du drap pendent encore assez pour être portés, » selon l'usage, par des amis ou par des amies, selon l'occurrence. On donne » ordinairement des gants blancs ou des gants noirs, et des crêpes noirs à » ceux qui portent les coins du drap. Ils portent aussi quelquefois des » écharpes de taffetas blanc. Tout (*b*) étant prêt à partir, un ou plusieurs » bedeaux marchent les premiers, tenant chacun leur long bâton, » au bout duquel est une grosse pomme ou masse d'argent. Le ministre de » la paroisse, ordinairement accompagné de quelqu'autre ministre et du » clerc, marche après, et le corps, porté comme je l'ai dit, suit immé- » diatement. Les parens en grand deuil, et tous les conviés deux à

(*a*) Ce mot anglais vient de *pallium*, et sans doute que le mot français qui s'écrivait autrefois *poualle*, en vient aussi. *Menage*, plus heureux en étymologie, s'est donné le plaisir, ou la peine, si on veut, de le faire venir de *patere*, *étendre*, parce que, dit-il, on l'étend sur le cercueil. Cela est aussi ingénieux en son espèce, que la nouvelle manière de guérir les maladies des yeux, inventée par le docteur Taylor, cet esculape anglais, qui, en 1735, a fait voir aux hommes ce qu'on n'avait point encore vu depuis le miracle de J. C. sur l'aveugle né. Mais il faut laisser aux grands hommes, qui se sont attachés à le suivre et à l'admirer, le soin de décrire ces merveilles.

(*b*) Je parle toujours, dit l'auteur, de gens de médiocre condition, car c'est dans cet état médiocre qu'il faut chercher l'usage ordinaire, qui fait la principale coutume.

» deux font le reste du convoi. L'ordinaire est qu'on porte ainsi le » corps dans l'église, au milieu de laquelle on le pose sur deux tréteaux, » pendant qu'on fait, ou un sermon contenant l'éloge (du mort), ou son » oraison funèbre, ou (que l'on dit) les prières composées et ordonnées » pour pareille occasion. Si l'on n'enterre pas le corps dans l'église, on » le porte au cimetière de la même église. Alors le ministre fait sur le » bord de la fosse le service qui autrement se fait dans l'église. Il est en- » terré à la vue de tout le convoi qui environne la fosse, et qui ne se retire » que quand la fosse est recouverte..... Le convoi s'en retourne dans le » même ordre qu'il est venu, et l'on boit encore chacun (*a*) deux ou trois » coups à la ronde. Parmi les personnes distinguées on embaume ordinai- » ment les corps, et on les expose pendant quinze jours, ou davantage sur » un lit de parade; après quoi, on les transporte dans un chariot garni » de drap noir, et destiné à cet usage *dans le lieu que le défunt s'est* » *choisi*. Ce chariot est suivi d'un cortége de carrosses drapés, etc.

Je finis cette dissertation par certains abus et par quelques superstitions que je crois devoir rapporter, presque sans choix et sans ordre. J'avoue que cet article n'appartient qu'au *petit peuple*, et à ceux qu'une incapacité naturelle fait toujours *naître et mourir peuple*. On a pourtant des gens de cet ordre : prétendrait-on que l'Angleterre en fût absolument dépourvue, parce que des personnes éclairées et distinguées par leur jugement travaillent dans ses États avec une liberté qui n'en a pas de semblable dans toute l'Europe? On l'admire cette liberté, et même dans (*b*) les *pays à fagots* : mais comme il lui arrive souvent d'éblouir par des paradoxes, en quoi elle ressemble à une lumière trop éclatante, il se trouve aussi qu'elle ne pénètre pas toujours jusqu'à une vue mal disposée : et cette vue c'est celle du peuple.

Je trouve d'abord entre les superstitions je ne sais quoi qui ressemble à des reliques : c'est la chaise des rois d'Écosse, siége fatal, qui a pu être regardé comme le *Palladium* de cet État. Un ancien oracle Écossais avait prédit, nous dit-on, « que quand cette chaise sur laquelle les rois d'Écosse » s'asséyaient lorsqu'ils devaient être couronnés, serait transportée hors de » l'Écosse, le royaume serait aussi transporté avec cette chaise. » Elle est présentement à Westminster, et sert à la cérémonie du sacre des rois d'Angleterre. Que ne dirions-nous pas ici sur les pierres miraculeuses et *fatidiques*, ou capables de prononcer des oracles, d'assurer la fortune des États ou de procurer les bénédictions du ciel aux particuliers, s'il était permis de rassembler en si peu d'espace toutes les merveilles qu'en ont raconté nos ancêtres? Dans la chaise dont il s'agit ici est enchâssée une de ces pierres. Elle rendait au commencement ses oracles en Irlande. Les Écossais l'enle-

(*a*) L'usage de boire aux enterremens se rapporte en quelque façon aux *Epulæ ferales*. Mais laissons-là l'érudition, et remarquons plutôt comme des usages assez bizarres, celui de boire à la *prospérité de l'eglise* et celui *de boire aux morts*, tous les deux pratiqués en Angleterre. A la vérité, on en trouve d'aussi bizarres dans l'antiquité, quand ce ne serait que celui de porter la santé des Dieux. La formalité de ces santés et d'autres semblables, c'est *de faire raison* à celui qui les porte (*pledge*, ou *pléger*, selon notre vieux français), à quelque prix que ce soit. Ce sont la plupart du tems des *santés d'intrigue d'Etat*, ou de cabale, ou de passion. Les Anglais y mettent de pair l'incapacité de boire et celle d'être traître au parti pour lequel ils se déclarent.

(*b*) C'est ainsi que s'exprime, avec sa délicatesse ordinaire, l'auteur de la *Bibl. Anglaise*, tom. XIV, sec. part. en parlant des pays où l'on brûle les hérétiques. Il est bon d'en avertir le lecteur, qui s'imaginerait que fagot devrait signifier tout autre chose.

vèrent et la placèrent à *Scone*, lieu destiné au couronnement de leurs rois. Dans la suite elle a échappé aux Écossais; on l'a fixée à Westminster. De Païenne qu'elle était sous les Druides, elle devint Chrétienne, ou pour le moins juive sous les moines : et cette conversion lui procura l'honneur d'avoir été autrefois (*a*) le chevet du patriarche *Jacob*. Je passe les fameuses reliques de S. Thomas Becquet, des gouttes de son sang que l'on montre encore, cette ampoule, si bien copiée sur celle de Reims, dont l'huile qu'elle renferme sert à l'onction des rois au couronnement, et qui est un présent de la Sainte Vierge au Saint Thomas que j'ai nommé, et tant d'autres qui n'ont aujourd'hui aucun mérite dans la religion Anglicane.

A Coventry, ville de la province de Warwick, on célèbre tous les ans une fête ridicule, que l'auteur des *Mémoires*, etc. nous décrit de la manière suivante (*b*) » sous le règne d'Édouard le confesseur, *Geofroy*, seigneur » de Coventry, ayant quelque sujet de plainte contre cette ville, la dé» pouilla de ses privilèges, etc. Les habitans, après avoir tenté inutilement » toutes les voies imaginables pour recouvrer leur liberté, s'avisèrent heu» reusement enfin de se jeter aux pieds de *Godiva*, (c'était le nom de » l'épouse de *Geofroy*.) Ils la conjurèrent d'intercéder pour eux; elle pro» mit de le faire. Ses premiers soins furent inutiles..... Cependant » *Godiva* ne se rebuta point, elle importuna tant son mari, qu'enfin il lui » dit qu'il lui accorderait sa demande à une certaine condition, si elle la » voulait accepter. *Par S. Matthieu*, répondit la dame, je ferai jusqu'à » l'impossible pour délivrer *Coventry* de sa servitude : par S. *Thadée*, » reprit *Geofroy*, vous serez donc mise toute nue sur une haquenée blan» che, et serez ainsi promenée par toutes les rues de la ville. *Godiva* ba» lança un peu, mais, comme elle avait juré de faire même l'impossible, » elle accepta la condition, et la résolution en étant prise, fit publier à » son de trompe qu'en tel jour et à telle heure, chacun eût à se retirer, » qu'on ne laissât ni portes, ni fenêtres ouvertes dans le tems qu'elle pas» serait, sous peine de mort aux contrevenans. Tous obéirent, excepté » un boulanger qui fut puni comme il méritait..... *Godiva* obtint » ainsi la délivrance de *Coventry*. Aujourd'hui, la statue de cette dame, » magnifiquement revêtue et ornée de fleurs est portée tous les ans dans » la ville en procession solennelle, au milieu des illuminations et des ac» clamations publiques. On voit aussi la statue du boulanger à la même » fenêtre et dans la même posture où il était lorsqu'il fut arrêté. Celui qui » demeure dans cette maison est obligé de faire peindre la statue tous les » ans, et de lui donner une perruque et un chapeau.

A cette fête, folle ou badine ? il faut assortir trois ou quatre superstitions, si vulgaires à la vérité que j'ai presque honte de les indiquer : mais il se trouve des lecteurs à qui les *riens* font plaisir; et il ne manque à ceux-ci que le mérite d'avoir été mis en œuvre par un *abbé de Choisy*, cet auteur qui travaillait si élégamment sur rien. Je copierai quelques-unes de ces superstitions des (*c*) *Mémoires et Observations* etc. « J'ai, dit-il, souvent » remarqué un fer de cheval cloué au seuil des portes (chez les gens de

(*a*) Voy. Genès. Ch. 28.
(*b*) *Mémoires*, etc. ubi sup. p 72.
(*c*) *Mémoires et Observ.*, etc. ubi sup. p. 192 et 411.

» petite étoffe). J'ai demandé ce que cela voulait dire. On m'a répondu.... » généralement..... que ce fer se mettait pour empêcher les sorciers » d'entrer. Ils rient en disant cela, mais ils ne le disent pourtant pas tout » à fait en riant, car ils croient qu'il y a là dedans, ou du moins qu'il » peut y avoir quelque vertu secrète, et, s'ils n'avaient pas cette opinion, » ils ne s'amuseraient pas à clouer ce fer à leur porte. Cette petite supers- » tition me fait ressouvenir d'une autre..... Le petit peuple fait un cas » particulier de l'argent qu'il appelle d'*étrenne*, c'est-à-dire de celui » qu'ils reçoivent de la première vente qu'ils font. Ils le baisent en le rece- » vant, crachent dessus et le mettent dans une poche à part. » Les Anglais ont une autre superstition touchant les verrues. » Ceux qui ont » des verrues ou des poreaux au visage cultivent avec grand soin les poils » qui naissent ordinairement sur ces excroissances, et plusieurs m'ont dit, » ajoute l'auteur des *Mémoires*, qu'ils regardaient cela comme des mar- » ques de bon augure ». La nécessité qu'on s'impose (chez le petit peuple, surtout chez les femmelettes et les enfans) de manger une oie le jour de la Saint Michel, sans quoi on n'aurait point d'argent tout le reste de l'année, est encore une extravagance méprisable, mais peut-être que le mépris qu'on a pour les abus de cet ordre contribue beaucoup à les maintenir. A cet échantillon de superstitions (*a*) particulières au petit peuple d'Angleterre, ajoutons celui de quelques autres abus. Dans la province de Galles, les Gallois ornent leur chapeau d'un poireau naturel ou artificiel,

(*a*) Ce fragment de lettre que je prends dans le tome premier du *Babillard*, p. 302, contient quelques autres superstitions populaires, qui pourront amuser les lecteurs capables de s'y amuser. Selon le *Spectateur*, tom. 5 p. 213. il paraît que le peuple anglais n'est guères moins peuplé qu'ailleurs. « On ne saurait concevoir, dit-il, jusqu'où va le nombre des sorciers, des bohé- » miennes et des devins qui sont répandus dans les provinces, les villes et les bourgs de la Grande- » Bretagne, sans parler de ceux qui se mêlent de dire l'horoscope, etc. Nous avons ici, dit la » lettre du *Babillard*, trois filles qui furent déférées au Magistrat samedi dernier, en qualité de » sorcières. Les témoins déposèrent contre la première, qu'elle tient renfermés des esprits qui » paraissent quelquefois tout en feu et jettent des flammes bleuâtres; qu'elle a des herbes en- » chantées avec quoi elle attire tous les jours à sa maison quantité d'hommes qui en sortent la » bouche brûlée, les lèvres écumantes, l'haleine infectée, et que, par la vertu magique de ces » herbes, quelques hommes sont métamorphosés en pourceaux, se vautrant dans la boue pen- » dant plusieurs heures, avant que de pouvoir reprendre leur première forme.

» On accusa la seconde de mettre en pièces les corps de certains pendus, de faire ensuite des » trous dans la terre, et d'y enterrer ces morceaux de chair, en marmotant quelques paroles » d'enchantement.

» Les informations portaient contre la dernière, qu'elle fait avec de la pâte des figures d'hom- » mes, de femmes et d'enfans, et que ces figures, étant sechées à un feu lent, faisaient beaucoup » de mal aux voisins qui en avaient les entrailles brûlées.

» Les prévenues n'eurent pas le mot à répondre : elles se retranchèrent à nier les faits, et l'on » prévoit bien que cette simple négative ne suffira pas pour les tirer d'affaire quand on leur fera » leur procès dans les formes. En attendant, chacun en raisonne à sa fantaisie, et notre curé se » signale par la singularité de son sentiment. C'est un homme fort incrédule, et qui traite tout » ceci de bagatelle. Aussi s'attire-t-il bien des duretés; on crie tout haut à l'Athée, et l'on cabale » même pour s'en plaindre à l'Evêque. Admirez la bizarrerie de ses solutions. Il dit que la pre- » mière de ces trois femmes vend du tabac et de l'eau-de-vie, que les hommes vont chez elle » pour fumer et pour boire, qu'il s'y enivrent, et s'y convertissent en bêtes brutes. Il ajoute » que la seconde qui est fille de boucher, coupe quelquefois en quartiers les moutons que son » père a tués, et que l'on pend d'ordinaire pour en faire écouler tout le sang, et qu'il se peut » bien aussi que cette fille ait enterré quelques éguillettes de bœuf, comme un remède pour se » faire passer des verrues. Il soutient enfin que la dernière fait du pain d'épice, que, pour » plaire aux enfans, elle y relève quelques figures, et que, si ce pain brûle les entrailles des » gens, c'est ou parce qu'ils en mangent trop, ou parce qu'ils ne boivent pas assez en le man- » geant ».

le 1. mars, jour de S. David leur patron ; parce qu'à pareil jour, leurs ancêtres se distinguèrent de cette manière dans un combat contre les Anglais. Le roi lui-même a, dit-on, la complaisance de mettre, pour l'amour des Gallois, un porreau à son chapeau. Oserai-je parler ici comme d'une espèce d'abus, de l'*anniversaire des laitières*. Dans les premiers jours de mai elles vont rendre visite en cérémonie à leurs chalans, parées de tout ce qui est capable de servir d'ornement à une paysanne, fleurs, guirlandes, rubans, etc. Elles empruntent quelquefois de la vaisselle d'argent ornée de même, la mettent sur leur tête au lieu de celle de terre ou de cuivre qui leur sert à porter le lait de maison en maison, et, dans cet équipage, elles vont danser de porte en porte au son d'une musette telle quelle, ou d'un violon qui jure : et tout cela, pour amasser quelque argent. C'est là toujours le but de ces fêtes. Combien n'en a-t-on pas aussi dans la religion qui tendent au même but ?

Je devrais parler aussi des superstitions Irlandaises, au moins de celles qui concernent les Irlandais, en tant que Chrétiens ; car, pour ces autres qu'on regarde comme (*a*) *Wild-Irish* et demi-Païens, j'en ai parlé dans le tome II des *Cérémonies Religieuses des Peuples Idolâtres*. Je trouve chez les Irlandais Chrétiens le feu *inextinguible* de Sainte *Brigite* à *Kildare:* on l'y garde avec beaucoup de précaution dans un couvent de religieuses, appelé à cause de cela (*b*) *the Firehouse*. Ce feu imitait celui de *Vesta*, et Sainte *Brigite* la représentait sans doute au milieu de ses *Vestales Chrétiennes*. (*c*) Le *purgatoire* de S. *Patrice* est assez connu : mais on connaît moins le grand *gobelet* de S. *Magnus*, gardé autrefois religieusement dans une des îles Oreades. Les insulaires disaient l'avoir hérité de S. Magnus, premier évêque de l'île. Il servit à éprouver la *capacité bachique* de ses successeurs. Si l'évêque le vidait tout d'un trait, cela était regardé de ces bonnes gens comme un présage de fertilité. Ne nous arrêtons pas à cette fontaine de *Munster*, province d'Irlande, si dangereuse à toucher, puisque, la toucher de la main, c'était vouloir attirer sur le pays une pluie continuelle que rien n'arrêtait qu'une messe dite promptement par un prêtre vierge dans une chapelle voisine de la fontaine. Passons de même ce moulin voisin d'*Ossory*, qui ne pouvait moudre le dimanche, cette pierre creuse auprès de Cork, qui fournissait toujours autant de vin qu'il en fallait pour dire la messe, ces cercelles, qui ne se laissaient prendre qu'au *nom de Dieu* et de *S. Colman*, et plusieurs autres absurdités très-dignes d'être oubliées.

(*a*) C'est-à-dire, *Irlandais sauvages*.
(*b*) *La maison du feu*.
(*c*) Voy. tome second des *Superstit. anc. et mod.* touchant ce Purgatoire.

VIIIme. DISSERTATION,

Contenant ce qui concerne (a) *la Discipline Ecclésiastique des Presbytériens.*

Les difficultés que firent les Presbytériens en l'année 1564 de souscrire à la discipline de l'Eglise anglicane, de se soumettre à sa liturgie, et de suivre ses cérémonies, leur attirèrent alors le nom odieux de *Puritains*. Je l'appelle odieux, parce que, par une malignité assez ordinaire dans les disputes de religion, l'on affecta peut-être de comparer les Puritains à ces Manichéens qui furent nommés (*b*) *Cathares* au troisième siècle; ou à ces Hérétiques Albigeois, du douzième, qui reçurent le même nom, des *Orthodoxes* de ce tems-là. Quoi qu'il en soit, les Presbytériens, loin de prendre le nom de Puritain pour un reproche, le regardent encore aujourd'hui comme un éloge: et c'est par ce nom qu'ils témoignent combien ils souhaiteraient de voir plus de *pureté* (*c*) dans la discipline de l'Eglise, et dans la forme du culte religieux. « (*d*) Lorsque l'Arminianisme se fit » connaître vers la fin du règne de Jacques Ier., ceux qui restèrent attachés » à la doctrine de Calvin (touchant la grace et la prédestination) furent » d'abord appelés (*e*) *Puritains dans la doctrine;* mais, dans la suite, le » nom devint odieux, et servit à flétrir ceux *dont la conversation était* » *véritablement sainte*, et qui, dans leurs dévotions, tâchaient de suivre » *d'un cœur pur* les instructions du ministre. Un *Puritain* était donc *un* » *Chrétien pratiquant une morale sévère, Calviniste dans la doctrine, Non-*» *conformiste* à l'égard des cérémonies et de la discipline de l'Eglise » (anglicane), quoiqu'à cela près, il ne se séparât pas entièrement d'elle ».

Les Presbytériens, même les plus tolérans, prétendent que n'étant proprement séparés qu'extérieurement des Anglicans, puisque la doctrine et les dogmes des deux partis sont essentiellement les mêmes, leur séparation est également avantageuse à la religion et à l'Etat. Du côté de la religion (*f*), disent-ils, nous entretenons l'émulation dans le clergé. Nous le forçons, pour ainsi dire, d'être jaloux des devoirs qu'exigent la charge pastorale et la religion. S'il n'y avait pas des assemblées de Protestans

(*a*) Cette discipline se trouve à la fin de l'*Histoire des Puritains*, par *Neal*.
(*b*) *Cathari*, *καθαροί puri*.
(*c*) *Neal*, Preface of the *History of the Puritans*.
(*d*) C'est ainsi que parle l'historien du *Puritanisme*, ubi sup.
(*e*) *Doctrinal Puritans*.
(*f*) *Neal*, Preface ubi sup.

Non-conformistes, on verrait régner bientôt le relâchement dans la discipline; et l'on peut dire hardiment que, quand nos assemblées seront supprimées, et que chacun sera contraint d'aller servir Dieu à sa paroisse, l'ignorance et la négligence prévaudront chez le clergé, les Laïques deviendront généralement superstitieux, la profanation et l'athéisme s'empareront de leurs esprits. A l'égard de l'Etat, qui a mieux défendu que nous, continuent-ils, les lois et le gouvernement du royaume? Qui a plus contribué à la révolution qui mit Guillaume III sur le trône, et à cette succession perpétuée dans la ligne Protestante? Ainsi, tant qu'il y aura des Non-conformistes en Angleterre, il y aura aussi de bons citoyens et des défenseurs de la liberté publique. Au lieu donc d'opprimer les Presbytériens, ou de (*a*) les renfermer par force dans le bercail, il est de l'intérêt public et de la bonne politique d'adoucir leurs plaintes, de les tolérer, et de maintenir leur liberté.

Voilà comme on parle en Angleterre : à peine même ose-t-on penser de cette manière dans d'autres pays. Quelle secte ou quel parti aurait la hardiesse d'y dire *que le protéger et l'entretenir* est une chose qui intéresse l'Etat et la religion dominante, et que, par *politique*, on ne doit point travailler *à le réunir à l'Eglise?* que, sans cette désunion, on verrait bientôt *la tyrannie s'établir dans l'un, et la superstition dans l'autre?* Je suis convaincu que ces remontrances seraient regardées comme le comble de l'impudence, et que les *dévots* qui n'auraient pas assez de pouvoir pour brûler de tels Hérétiques devant les hommes, *les brûleraient du moins devant Dieu* avec tout le zèle dont ils sont capables.

Il serait bien nécessaire de donner ici l'abrégé des oppositions que les Puritains firent depuis l'année 1564 à l'établissement du culte extérieur selon le rit Anglican. A ne s'en rapporter qu'à l'historien Anglais du *Puritanisme*, les différends des deux partis furent accompagnés de circonstances assez singulières. (*b*) On voit d'abord, sous le règne d'Elizabeth, le chancelier de l'évêque de Londres montrant aux Presbytériens un prêtre Anglican revêtu des ornemens de la prêtrise, et s'adressant gravement du haut de son tribunal à des ministres Non-conformistes en ces termes : « Ministres de Londres, le bon plaisir du conseil (de la reine) et que vous » observiez exactement (*c*) l'*unité d'habillement*, est que vous vous con» formiez à celui de cet ecclésiastique, que vous voyez ici, revêtu *canoni*» *quement* du bonnet carré, de la sontane, (*d*) et du surplis lorsqu'il est » appelé au service religieux : souscrivez par ce mot *volo*, et vous oppo» sans écrivez *nolo*. Allons, soyez brefs, et ne raisonnez pas ». Après ces paroles qui ferment la bouche aux opposans, on nous représente la détresse, l'effroi de ces pauvres Non-conformistes, que l'on veut comme forcer de prendre la *livrée de l'Antechrist*, et la marque de la bête. Le plus grand nombre a pourtant la faiblesse de souscrire, les autres se garantissent de la corruption, et sont déclarés indignes du ministère. Quelle intolérance du côté des Anglicans d'alors! mais aussi quel zèle du côté des Presbytériens leurs contemporains! Il produisit en 1565 un écrit

(*a*) *Or comprehending them in the church.*
(*b*) *Neal*, ubi sup. p. 211.
(*c*) *The unity of apparel.* Ne dirait-on pas qu'il s'y agit de l'unité de doctrine dans l'Eglise?
(*d*) *Tippet.* C'est une espèce d'écharpe que portent les Chanoines et les Chapelains.

Presbytérien, où l'on voulait justifier par les Saintes Ecritures qu'il était impossible de se revêtir des habillemens pontificaux de l'*Eglise Papiste*, sans témoigner que (*a*) *l'on consentait à l'Idolâtrie*. Une cause si digne de l'évangile méritait bien quelques martyrs. Les Presbytériens en eurent. Appelons ainsi ceux qui furent ou privés de leurs revenus et de leurs pensions, ou emprisonnés, ou forcés de s'exiler, etc. L'année 1566, fut l'époque de la séparation des Presbytériens d'Angleterre. Quoique le surplis et les autres ornemens pontificaux, avec quelques cérémonies, fussent le grand objet de leur scandale, il y avait pourtant plusieurs autres choses qui leur déplaisaient dans le service Anglican : et voici comment leur historien les rapporte. (*b*) Ils trouvaient à redire à la supériorité que les évêques s'attribuent sur les prêtres, à leur pouvoir trop étendu suivant eux, et à tout ce faste dont j'ai parlé ci-devant. Ils rejetaient, comme je l'ai dit aussi, les distinctions d'archidiacre, doyen, etc. La discipline leur paraissait trop relâchée. Ils ne pouvaient souffrir les répétitions des prières, pas même de l'oraison dominicale, les interruptions fréquentes par les *répons*, la lecture de plusieurs livres Apocryphes, les fêtes, le service trop éclatant des Cathédrales, le chant en musique, le signe de la croix au baptême, la purification des femmes, l'usage des parrains et des marraines, la confirmation, la manière de recevoir la communion à genoux, celle de s'incliner au nom de Jésus, l'anneau donné dans la cérémonie du mariage. Il était nécessaire de récapitnler ici ces griefs, quoique je les aie presque tous indiqués dans la Dissertation précédente. Il ne faut pas oublier non plus que ces Puritains ne sont pas moins zélés défenseurs que les Calvinistes et en général tous les autres Protestans, de cette autorité attribuée à chaque Chrétien d'examiner sa religion, de se l'enseigner et de se l'expliquer à soi-même, selon les lumières qu'il a reçues de Dieu.

Les assemblées des Presbytériens furent regardées, sous le règne d'Elizabeth, comme des assemblées schismatiques. On interrompit ces *conventicules* (c'est ainsi qu'on appelait alors (*c*), et qu'on a appelé depuis les assemblées des fanatiques et des sectes désavouées. On menaça, on emprisonna, on mit à l'amende ceux qui s'y trouvaient ; mais le zèle des Presbytériens n'en fut que plus irrité, et cela marche ordinairement à la suite de l'intolérance. Ils crièrent encore plus haut qu'auparavant, (*d*) ils continuèrent de s'exhorter les uns les autres fraternellement à ne pas aller aux sermons des ministres de la paroisse, qui ne voulaient pas, disaient-ils, défendre l'évangile contre des *restes de Papisme*, c'est-à-dire, contre le surplis, etc. Un autre d'entre eux, plus modéré en apparence, (*e*) déclarait *qu'il n'y avait à la vérité rien d'impur dans les ornemens et les cérémonies Papistes ;* mais qu'il était pourtant résolu, *avec le secours de la grace de Dieu,* de ne jamais porter ni bonnet carré, ni surplis, à cause qu'il ne trouvait dans ces habillemens ni décence, ni édification, et qu'au contraire, ils étaient comme (*f*) des instrumens de discorde dans l'Eglise de J. C. Il déclarait

(*a*) Ubi sup. p. 215.
(*b*) Ubi sup. p. 235 et suiv.
(*c*) Ou les appelle *meetings*, comme qui dirait rencontres.
(*d*) *Néal*, ubi sup. p. 246.
(*e*) Ubi sup. p. 250.
(*f*) A qui était-elle due, cette discorde? à ceux qui se séparaient pour ces minuties.

aussi qu'il ne prendrait jamais la communion à genoux, parce que cela lui paraissait *trop Papiste*, et ressemblait entièrement à l'adoration de l'hostie. On peut reconnaître à ces traits que le zèle de parti est toujours subtil. Cette délicatesse si scrupuleuse, qui ne permettait pas de supporter des usages qui n'influaient en rien sur la doctrine, prouve aussi qu'une orthodoxie trop vétilleuse, et la superstition sont deux extrémités qui se touchent.

Je trouve (*a*) dans l'*Histoire du Puritanisme*, qu'au milieu des mauvais traitemens que les *Puritains* reçurent des *Conformistes*, et dans le fort des disputes, où il faut s'en rapporter aux *Puritains*, les Conformistes ne furent victorieux que par la force et l'autorité, le premier *Presbytère*, c'est-à-dire la première église Presbytérienne fut établie clandestinement à *Wandsworth*, village à quatre milles de Londres. Cet établissement est de l'année 1572. Ces Puritains travaillèrent à se former une discipline particulière dans quelques assemblées de leurs ministres, que l'historien rapporte à l'année 1576. *Cartwright*, zélé et savant Presbytérien, la revit ensuite, et (*b*) la mit en ordre avec le secours de quelques autres ministres; après quoi il la traduisit en latin en l'année 1584, et y ajouta une préface. On la donna pour être imprimée à Cambridge : mais l'archevêque de Cantorbéry en fit enlever les exemplaires, et condamna cette discipline au feu comme factieuse et séditieuse. C'est cette même discipline que je rapporterai ici, après que j'aurai fait encore quelques remarques concernant les Puritains.

1. L'historien de ce parti lui donne la gloire d'avoir contribué au respect que les Anglais ont généralement aujourd'hui pour le dimanche. (*c*) En l'année 1595, un certain docteur Presbytérien nommé *Bound*, publia un traité sur le sabbat, dans lequel il voulait prouver que les Chrétiens doivent cesser toutes sortes d'ouvrages et se *reposer* le dimanche, avec autant de précaution et de régularité que les Juifs le samedi. Suivant ce principe, il ne permettait aucune sorte de récréation le dimanche. Ce livre, dit l'historien, fut extrêmement applaudi du peuple, et commença de rétablir dans sa dignité un jour que l'on profanait alors par les divertissemens les plus indécens. Les Puritains prétendaient qu'on ne devait attribuer ces désordres qu'aux *Conformistes*, dont ils (*d*) disaient tout le mal possible, en se donnant eux-mêmes pour les seuls Chrétiens d'Angleterre qui fussent scrupuleusement exacts en matière de religion. Surtout, ils prétendaient se distinguer le dimanche par leurs dévotions publiques et particulières. Un livre qui produisait des changemens si avantageux méritait bien d'être épargné. Néanmoins on le censura rigoureusement : les Anglicans prétendirent qu'il tendait à introduire la *dévotion Judaïque du samedi* : ils y trouvèrent aussi que ces principes ne s'accordaient pas avec les lois de l'Etat. Enfin le livre fut supprimé par ordre de *Whitgift*, archevêque de Cantorbéry, et défense faite de le réimprimer : mais la suppression ne

(*a*) Ubi sup. p. 301.

(*b*) *Neal*, ubi sup. p. 449.

(*c*) Udi sup. p. 577.

(*d*) Un de ces Puritains rigides a bien osé dire, dans un de ses livres, qu'on ne trouvait d'honnêtes gens que dans son parti, et qu'il n'y avait point de milieu entre *abolir l'Episcopat et rappeler de l'enfer le Pape*. Voy. *Bayle*, Dict. critique, à l'article d'*Amesius*.

servit qu'à le faire lire et acheter avec plus d'avidité. L'auteur le réimprima augmenté, quelques années après cette suppression.

2. La doctrine de l'Eglise (Anglicane) sur la grace, la prédestination, etc., avait toujours paru favorable aux explications de Calvin touchant ces matières, jusqu'à ce que, vers la fin du seizième siècle, et au commencement du dix-septième, (*a*) on parla d'*adoucir*, et ensuite de *renverser les opinions établies*. Dès que l'Arminianisme eut prévalu sur le vieux système, la Théologie Calviniste, dit l'historien, n'étant plus regardée (par les Conformistes) que comme une *Théologie à la vieille mode*, on donna par dérision le surnom (*b*) de *Puritain* à ceux qui s'en déclaraient les défenseurs. Lorsque ces disputes commencèrent, la mémoire de Calvin était encore *si fort en bénédiction* en Angleterre, qu'il aurait mieux valu attaquer tout à la fois tous les Saints de l'Eglise Chrétienne, que ce seul apôtre de la réforme. Il n'en a pas été ainsi dans la suite; et pour voir combien on y a senti les défauts de son caractère, il ne faut que lire ce qu'un (*c*) docteur Anglican en a écrit. Je ne puis cependant m'empêcher de redire ici ce que j'ai déjà dit ailleurs; qu'il y avait une espèce d'analogie entre la sévérité des dogmes de Calvin et celle de son caractère.

Une preuve de l'attachement qu'on avait alors pour la doctrine de Calvin se trouve dans le zèle de l'université de Cambridge pour la défense des dogmes de ce théologien, qui produisit en 1595, malgré l'archevêque de Cantorbéry, comme il semble qu'on en peut juger par l'histoire, ce que l'on appelle les *articles de Lambeth*. Il ne m'appartient pas, à moi (*d*) laïque, d'examiner ces matières épineuses. Il me suffit d'exposer le premier article aux yeux du lecteur, » Dieu a prédestiné de toute éternité quelques hommes à la « vie, réprouvé (ou condamné) les autres à mort. » En style de laïque, » cela pourrait se paraphraser ainsi, » Dieu a prédestiné quelques hommes » à être sauvés (quoiqu'il leur (*e*) arrivera plus d'une fois dans leur vie » de faire tout ce qui sera capable de les perdre) au contraire, il en a » placé d'autres sur les bords du précipice, non seulement avec des forces » trop faibles pour les empêcher d'y tomber, et par conséquent dans » l'impossibilité d'éviter cette fatale chute, mais même avec le dessein » prémédité de les y laisser tomber sans les secourir » (belle démonstration de la bonté du *Dieu de miséricorde*.) Les Puritains furent aussi mêlés dans une autre dispute qui se forma touchant la descente de J. C. aux enfers, et ses souffrances.

3. Il y eut enfin, dans les derniers tems de la vie d'Elizabeth, comme une trêve entre les Episcopaux et les Presbytériens. La politique fit cette trêve

---

(*a*) *Neal*, ubi sup. p. 579.

(*b*) *Puritains* dans la Doctrine, ou *Doctrinal Puritans*. Voy. une des notes précédentes.

(*c*) Voy. l'*Appendix* du docteur *Downes*, qui précède le *Rational* etc. de *Sparow*, évêque de *Norwith*. p. 177.

(*d*) Malgré le privilége de l'examen, les Laïques doivent toujours une entière déférence aux Théologiens, parce que quelle que puisse être la capacité des premiers en toutes sortes de sciences, quelques études qu'ils puissent avoir faites; quel que puisse être enfin l'examen qu'il leur est permis de faire de leur religion, il leur reste toujours *une tache d'ignorance*, qui est de n'avoir pas le *caractère et l'habit Ecclesiastiques*, de n'avoir pas fait un cours de Théologie dans les Universités et dans les Académies, reçu le bonnet de docteur, disputé régulièrement sur les bancs, etc.

(*e*) Selon le second article, la volonté de Dieu suffit toute seule pour les sauver. Selon le 5e, l'Esprit de Dieu n'est point éteint dans les prédestinés.

(je parle ici en Presbytérien.) Les Episcopaux voulaient ménager l'héritier de la couronne, né presque, et élevé Puritain. Ceux-ci se réjouissaient à la vue d'un règne, qui semblait leur promettre un solide établisement, après tant de mortifications souffertes sous le long règne d'Elizabeth. Ils ignoraient encore que cette même politique, ou l'indifférence, ou l'inconstance dût faire de Jacques I, un Anglican de religion. Ils lui présentèrent (*a*) une adresse dans laquelle ils se dépaignaient comme vivant sous un joug insupportable, c'est-à-dire sous le service Anglican, et la discipline, les cérémonies et les usages ecclésiastiques des Episcopaux. (*b*) Mais, selon ces Episcopaux, Jacques Ier. fut trop sage pour se laisser surprendre aux plaintes des Puritains, qui tendaient *à altérer la constitution de l'Eglise* : tout au contraire, suivant ceux-ci, il n'entendit ni ses intérêts, ni ceux de l'Eglise, en se soumettant aux idées des Episcopaux, idées qui, *à tout prendre*, disaient les Presbytériens, *n'étaient qu'un Papisme déguisé, dont Jacques Ier. n'eut jamais le courage de se défendre*. Sa partialité pour ces Episcopaux alla si loin, qu'après avoir accordé la *Conférence de Hamptoncourt*, dans laquelle ce Prince fut plutôt docteur et théologien que monarque ; après avoir entendu les plus forts argumens des Presbytériens (*c*), il leur déclara que, s'ils n'avaient rien autre à dire pour se défendre, il était résolu de les rendre Conformistes (*d*), ou de les chasser de l'Etat.

4. Pour achever de représenter en deux mots et l'état et le caractère de ces premiers Presbytériens, je vais copier ce que leur historien nous en rapporte. Ils souffrirent, à ce qu'il prétend, avec patience et modération ces injustices et les hauteurs des cours ecclésiastiques : les duretés qu'ils essuyèrent sous le long règne d'Élizabeth ne les empêchèrent pas d'être toujours fidèles à leur souverain : pour défendre leur cause, ils n'employèrent jamais que des argumens pris de l'Écriture, et, avec ces argumens, des larmes et des prières. Ils ne haïssaient tous les usages religieux des Anglicans qu'à cause de leur origine Papiste, et ils ne feignaient pas de le dire. La moindre apparence de Papisme enflammait leur zèle. Si le surplis n'avait pas eu le malheur d'être porté par un prêtre Romain, il aurait été moins haï. A tout prendre, les Puritains étaient les Protestans les plus courageux de la nation, Calvinistes résolus, prédicateurs véhémens, et attachés à la cause protestante. Tous ces traits sont employés à louer le parti Presbytérien. Voici ceux qu'emploie leur historien à les blâmer, mais cependant en les ménageant autant qu'il peut. Il avoue d'abord qu'en évitant une extrémité, ils risquaient de tomber dans l'autre, et que ce zèle (*e*), si ardent pour le nouveau plan de discipline, aurait pu les trahir s'il eût été reçu et appuyé par les lois. Ensuite il avoue que les Presbytériens n'avaient que des idées confuses et peu claires du droit des hommes par rapport à la religion et à la société civile. Ces idées, qui avaient beaucoup de relation avec la théocratie judaïque, ne pouvaient plus être suivies dans des tems si différens de celui de la théocratie. Outre ces défauts, ils en avaient de fort contraires à l'esprit du siècle. Ils étaient trop sévères,

---

(*a*) Connue en Anglais sous le nom de *Millenary petition*.
(*b*) *Appendix* etc. ubi sup. p. 200, à la tête du *Rational*.
(*c*) Ibid. p. 200.
(*d*) Ibid. Il y a quelque chose de plus fort dans cette expression anglaise, *Clear the land of them*.
(*e*) Je crois que cela veut dire qu'ils seraient devenus aussi intolérans que les autres.

et ne cessaient de censurer trop vivement les mauvaises mœurs, partout où ils les trouvaient. Les moindres fautes, dans quelque âge que ce fût, leur paraissaient capitales. Dans toutes leurs actions, ils témoignaient un extrême respect pour la religion, priant Dieu assidûment, ne jurant jamais, et évitant avec soin les discours trop libres et indécens. On a déjà dit qu'ils observaient fort religieusement le dimanche. Dans ce premier siècle du Puritanisme, aller deux fois le dimanche au prêche avec une Bible sous le bras, était la marque infaillible à laquelle on reconnaissait le Puritain. Les veilles des dimanches étaient employées à prier Dieu, à répéter des sermons, à catéchiser les enfans, et, pendant toute la semaine, on avait aussi des heures réglées de dévotion. Je ne dis rien des autres vertus que l'auteur attribue à ces premiers Puritains. La description qu'il en fait nous montre l'*âge d'or* de la secte; mais toutes ces vertus touchaient peu les Anglicans : ils ne désignaient jamais les Presbytériens que sous les noms odieux de (*a*) *Précisiens*, *Schismatiques*, *ennemis de Dieu et de l'Etat*.

5. Si l'on veut s'en rapporter à ceux-ci, on trouvera dans les Anglicans des vices tout opposés aux vertus du Presbytérianisme. A peine le clergé des Catholiques Romains surpassait-il celui des Anglicans en ignorance. En général, les prêtres Anglicans n'étaient pas même capables de lire les prières de leur église et les homélies. A la campagne et dans les quartiers éloignés, on était ou Papiste ou à peu près Païen. (*b*) Tout ecclésiastique ou laïque qui se distinguait ou par la piété, ou par l'observation du sabbat (le dimanche), et se déclarait ennemi de la profanation et du Papisme, ne manquait pas d'être traité de Puritain. L'attachement des évêques pour le culte extérieur faisait, disait-on, beaucoup de tort à la réforme; et le Papisme, contre lequel on ne prêchait pas assez, regagnait beaucoup de terrain. Enfin, la tolérance d'Élizabeth pour la vieille religion choquait les Presbytériens. Comme elle aimait extrêmement l'éclat des cérémonies, et qu'elle ne pouvait se désabuser de (*c*) quelques pratiques condamnées par la réforme, (*d*) les Puritains trouvaient qu'elle penchait pour le Papisme, et l'en accusaient presque ouvertement, quoiqu'elle affectât de tenir le milieu entre les partis, en ménageant le Papisme et le Puritanisme.

6. Les mesures (*e*) trop violentes qui furent prises contre les Presbytériens sous le règne de cette princesse n'ayant contribué qu'à les irriter, bien loin de les ramener à l'unité de l'Eglise anglicane, il s'éleva du milieu d'eux un parti encore plus épuré et plus rigide que les Puritains. Ces rafineurs du Puritanisme se firent connaître en 1581, sous le nom de *Brounistes*, qu'ils reçurent de Robert Brown, prédicateur de Norwick. Un tempérament violent et tout plein de feu donnait au prétendu réformateur de la réforme le caractère qu'il faut pour être excessif dans les disputes de religion. Ses talens consistaient surtout à déclamer avec emportement contre la discipline et les cérémonies de l'Église (anglicane). Il courut le royaume avec un certain Harrison, prêchant partout avec la même violence contre

(*a*) Voy. *Neal*, ubi sup. p. 597. *Précisien* est un terme fait exprès pour marquer cette précision dont les Presbytériens se faisaient un mérite dans la Religion.
(*b*) Citation dans *Neal*, History, etc., ubi sup. p. 600.
(*c*) Les images, etc.
(*d*) *Neal*, History, etc., ubi sup. p. 601.
(*e*) Je parle toujours selon le style des *Puritains*.

les évêques, l'ordination, les cours ecclésiastiques, etc. Il se forma un parti considérable, mais le ministère et le clergé le dissipèrent bientôt par leur vigilance. *Brown* et ses sectateurs se retirèrent à Middelbourg en Zélande. Ils y établirent leur nouvelle église; mais le rigide prédicateur se dégoûta de son établissement, et, ayant repassé en Angleterre en 1589, y renonça tellement à la sévérité de ses principes, qu'il tomba dans une extrémité opposée. Son parti ne laissa pas que de se maintenir malgré la désertion du chef, et les rigueurs que le gouvernement exerça contre eux, jusqu'à punir de mort deux de leurs ministres en 1583, pour avoir (*a*) répandu des libelles contre la Liturgie anglicane. En l'année 1592, on les appela *Barrowistes*, du nom d'un certain *Barrow*, qui se fit leur chef. Le parti s'était si fort accru qu'on comptait jusqu'à (*b*) vingt mille de ces *Barrowistes*, entre lesquels on trouvait des personnes d'une grande réputation. On leur donna aussi le nom de *Séparatistes*, parce qu'ils avaient entièrement renoncé à la communion de l'Église (anglicane). Il se firent des ministres, des lecteurs, des anciens, des diacres, tous Laïques hors les ministres. Ils baptisaient les enfans par une simple petite aspersion, et ils n'admettaient ni parrains ni marraines à leurs baptêmes. Pour la cène, ces *Barrowistes* faisaient apporter quelques pains blancs, que l'on mettait sur une table. Le ministre les bénissait par une courte prière, les rompait, en donnait à quelques communians, et les diacres continuaient après cela de communier le reste de l'assemblée. Entre les communians, les uns étaient assis, les autres debout. On suivait le même ordre en donnant la coupe. La conclusion de la dévotion était le chant d'un cantique, ou d'un pseaume, avec une (*c*) collecte pour les pauvres. Celui qui se rendait *Barrowiste* faisait la protestation suivante en présence de ses *frères*, la première fois qu'il se trouvait dans leur assemblée. « Je déclare que je cheminerai » avec vous aussi long-tems que vous cheminerez dans la voie du Seigneur, » et autant que la parole de Dieu me garantira que cela se doit ». Tels furent les règlemens qu'ils établirent dans l'Église formée à Londres chez un des frères en l'année 1592. Cette assemblée ne fut pas la seule, il s'en forma d'autres : mais elles furent enfin découvertes. Dans l'examen que subirent ceux qui furent arrêtés, ils déclarèrent que, pendant quelques années, ils s'étaient assemblés tous les dimanches dans les champs : en été, à cinq heures du matin, en hiver, dans des maisons particulières; que là, ils employaient toute la journée à la prière et à l'explication de l'Écriture; qu'ils dînaient *fraternellement* ensemble; qu'après le dîner, on se *cotisait* pour le repas, et que le surplus de l'argent recueilli, (s'il y en avait de reste) était destiné aux frères prisonniers; qu'ils ne récitaient point l'oraison dominicale, croyant que J. C. ne l'avait donnée que comme un formulaire de prières. Leurs ennemis, ajoute l'historien, leur imputaient plusieurs extravagances sur le baptême, le mariage, le ministère des Laïques, etc. Tel est et tel sera toujours l'esprit de parti dans les disputes de religion. Les misérables *Barrowistes* furent (*d*) traités conformément à l'intolérance de cet

---

(*a*) Pour mieux justifier cet acte de sévérité, on débita que ces libelles renversaient la constitution de l'Eglise, qu'on n'y reconnaissait point l'autorité de la Reine dans la Religion, etc.

(*b*) *Neal*, ubi sup. p. 543, sur le rapport du célèbre *Walter Raleig* dans le Parlement.

(*c*) C'est le terme qu'emploient les *Calvinistes* en cette occasion.

(*d*) L'historien dit qu'on les sollicita de céder à l'autorité, et de se rendre *Conformistes*; qu'un

esprit, et *Barrow*, leur chef, (*a*) fut pendu avec un autre ministre de sa secte. Ces gens avaient demandé d'entrer en conférence avec les Épiscopaux : mais cela leur fut refusé, pour des raisons d'autant plus dignes d'être remarquées, qu'on pouvait les mettre au rang de ces armes équivoques employées par tous les partis (*b*), lorsqu'ils se sont crus en état d'en faire valoir la force.

Rassemblons ici les principes des *Barrowistes* ou *Brounistes*. Sur la foi, ils ne différaient point des Anglicans, mais ils niaient pourtant que leur Église fût la vraie Église, et que leurs ministres fussent légitimes. Ils appelaient la discipline des Anglicans une discipline Papiste et Antichrétienne. Ils niaient aussi la validité des sacremens administrés par les Anglicans, et défendaient aux fidèles de leur secte d'assister aux dévotions anglicanes. Enfin ils ne rejetaient pas seulement la communion des Anglicans, ils renonçaient encore à toute Église séparée de la Romaine, qui ne se conformait pas à la leur. Ils faisaient de chaque Église une petite république isolée et indépendante; croyant que le gouvernement des Églises devait être entièrement démocratique. Ceux qui se convertissaient aux principes des *Brounistes* commençaient par faire une confession de foi publique, et signaient une manière de confédération, par laquelle ils s'obligeaient à se conformer à l'Évangile, selon les règles et les conventions exprimées dans cette confédération. Le pouvoir d'admettre ou d'exclure les membres de ces petites démocraties ecclésiastiques, et la décision des controverses résidait dans la *confrérie*. Appelons ainsi les assemblées de la secte, dont tous les membres s'appelaient mutuellement *frères*, comme les Vaudois, les Bohémiens, etc. Ils choisissaient dans ces assemblées leurs ministres, leurs anciens, leurs diacres, etc., et ces élections se faisaient après le jeûne et la prière, par l'imposition des mains. La prêtrise, ou plutôt le ministère ne demandait point chez eux une ordination, et n'était point d'un caractère *indélébile*. Le ministre recevait de la *confrérie* l'autorité de prêcher et d'administrer les sacremens; et les élections des ministres, etc., se faisant à la pluralité des voix, (*c*) on pouvait leur ôter leur charge, les déposer et les réduire à la condition de Laïque, par la même voie qu'ils avaient été élus.

Lorsque le nombre des communians était trop considérable pour pouvoir

---

des ministres de la Secte ayant déclaré qu'il ne le pouvait être, ou assister au service Anglican, sans dissimuler et devenir hypocrite, un juge lui répondit, » allez à l'Eglise (anglicane), » obéissez à la Reine, dissimulez et soyez hypocrite ou Diable, si vous voulez «. Malheureuse condition que celle des Chrétiens qui se trouvent soumis à la tyrannie de cet esprit de parti ! Lorsque son pouvoir devient despotique, il n'est plus permis d'imiter la sincérité de J. C., ni la charité du Christianisme; et ceux qui se plaignent qu'on viole les Lois de l'Evangile sont regardés comme des profanes et des libertins.

(*a*) L'historien rapporte qu'ils souffrirent la mort avec beaucoup de constance, et en priant Dieu pour la prospérité de la Reine.

(*b*) Voy. *Neal*, ubi sup. p. 554. Ces raisons sont au nombre de douze, et voici une de ces raisons. Il n'est pas juste qu'une religion établie par le Parlement soit soumise à l'examen d'une autorité inférieure.

(*c*) Un auteur moderne, des plus hardis que notre siècle ait vu naître, a poussé ces idées de Démocratie beaucoup plus loin dans un livre intitulé, *Discourses concerning Religion and government*. Non-seulement il voudrait que les Ministres, Prêtres, etc., fussent ecclésiastiques et laïques tour-à-tour, pour bannir de l'Église chrétienne tout ce qui tend à la tyrannie et au despotisme; mais il prétend aussi qu'on devrait réduire tout le Christianisme à une parfaite égalité de condition, en ôter toutes les relations de père, de mère, frère, sœur, etc., sous prétexte que ces relations donnent lieu à une fausse déférence, à des brigues, à des cabales. Quel fanatisme ! V. Discours 5 et 10.

tenir assemblée dans un même lieu, l'Eglise se partageait, ou plutôt de cette Eglise, il en sortait un autre tout aussi libre, tout aussi indépendante que sa mère. Elle se choisissait ses ministres, et devenait sœur de cette mère, sœur absolument égale en condition et en dignité : et, en cette qualité, elles se donnaient mutuellement la main d'association. Car, il faut le répéter ici, une Eglise n'avait aucun droit sur l'autre, et tout se réduisait à des remontrances et à des conseils. Si une de ces Eglises se fût écartée des règles du Christianisme, telles que la secte les avait établies, si elle eût abandonné ou négligé des vérités capitales, ou regardées comme telles, et qu'en cet état elle eût refusé de rentrer dans le devoir et de se soumettre aux remontrances et aux censures, les autres Eglises ou assemblées de la secte se seraient seulement séparées de cette Eglise, et ne l'auraient plus reconnue pour Eglise de J. C.

Le pouvoir des ministres du *Brounisme* était extrêmement borné. Le ministre d'une assemblée ne pouvait administrer ni le Baptême, ni la Communion dans une autre. On ne se soumettait à aucun formulaire de prière. Un *frère*, quoique laïque, avait la liberté de *prophétiser* dans l'assemblée; les *Brounistes* appelaient prophéties les exhortations que l'on y faisait de vive voix. Après les sermons, il était assez ordinaire qu'un des frères fît des questions sur la religion, proposât ses doutes. Ils tenaient entre eux des conférences sur la matière qui avait été prêchée. Dans les censures, chaque Eglise conservait une parfaite indépendance. Le pouvoir suprême résidant, selon toute son étendue, dans chaque petite république ecclésiastique, on ne connaissait chez les *Brounistes* ni classes, ni convocations, ni commissaires ecclésiastiques, ni Synodes, ni Conciles.

A l'égard des raisons, justes ou non, qui avaient obligé les *Brounistes* de se séparer de toute autre Eglise, et surtout de l'Anglicane, les voici. Les lois du royaume et l'autorité de la reine ont introduit, disaient-ils, beaucoup d'usages nouveaux dans l'Eglise, ajouté à la religion de J. C. diverses choses qui ne peuvent se justifier. Ils soutenaient aussi que le service religieux était fort défiguré par les erreurs grossières qu'ils y trouvaient; qu'on avait voulu rendre ces additions et ces erreurs essentielles et nécessaires ; que la persécution étant la marque d'une fausse Eglise, celle d'Angleterre était fausse, puisqu'elle persécutait. Enfin toute la hiérarchie, tout le gouvernement ecclésiastique leur paraissait si corrompu, que la réforme en était, suivant eux, impraticable : et ils croyaient qu'il valait mieux établir un gouvernement nouveau que de réformer l'ancien. Selon ce principe, ils résolurent de se rapprocher du gouvernement de l'Eglise, telle qu'elle était sous J. C. et ses Apôtres : mais leurs efforts se réduisirent à des distinctions odieuses et pharisaïques, au lieu qu'ils auraient dû supporter par un principe de charité chrétienne ces autres Eglises qu'ils refusaient de reconnaître.

Si l'on voulait suivre aveuglément ceux qui ont donné des catalogues et des descriptions de sectes et de religions, on multiplierait sans peine les branches du Puritanisme. Par exemple, il faudrait joindre aux Brounistes et aux Barrowistes, qui, comme on l'a vu, ne font qu'une même secte, certains Indépendans réunis aux Presbytériens, selon l'auteur des (*a*)

(*a*) *Mémoires et Observ.*, etc., ubi sup. p. 567.

Mémoires et Observations sur l'Angleterre : mais ces prétendus Indépendans ne sont que des Brounistes (*a*) masqués sous ce nom. Un auteur (*b*) ne se contente pas de séparer entièrement les Puritains des Presbytériens, il forge encore libéralement des Prédestinations. Il nous parle de la secte des Oints ; et, pour lui donner un relief à sa mode, il appelle ces Oints les Oints d'Angleterre. Cette secte commença sous un chef nommé *Writ*. Des Oints, dit l'historien français des Religions, sur l'autorité de Sanderus, auteur récusable à cause de sa partialité, croyaient que personne ne péchait, sinon ceux qui rejetaient leur doctrine, qu'ils appelaient la *doctrine de vérité*. Qui ne voit que c'est là une conséquence faussement tirée de la doctrine des Brounistes ? Ces Oints sont aussi connus sous le nom de Millénaires, parce qu'ils croyaient au règne de mille ans, et que J. C. reviendrait alors une seconde fois sur la terre, après quoi suivrait le jugement dernier. En un mot, ces Oints n'étaient effectivement que les Millénaires, sous un autre nom qui tient un peu du fanatisme. Parlons un peu au long de ces Millénaires.

On sait assez que l'opinion qui établit le règne de mille ans a été renouvelée plus d'une fois depuis le commencement du Christianisme : mais personne ne l'a fait plus agréablement que l'ingénieux auteur anglais de (*c*) l'état de

---

(*a*) Voy. ci-après.

(*b*) *Jovet*, tome premier et second de son *Hist. de toutes les Religions*. Ce livre a renchéri sur celui de *Ross*, *bon homme et méchant auteur*, dit celui des *Memoires et Observ.* etc. ubi sup. p. 366. *Jovet* est plein de contradictions, d'ignorance et de mauvaise foi.

(*c*) *Telluris theoria sacra* de Th. *Burnet*. Cet auteur prétend qu'avant le Déluge, la terre était toute unie, sans montagnes, et sans inégalités ; que c'était une croûte endurcie par la chaleur du soleil, que cette croûte, qu'il compare à un *eolipyle*, renfermait le grand abîme d'eau qui produisit le Déluge universel. Cette violente *rupture* de notre terre, d'où l'on vit sourdre ces eaux immenses, fut causée par l'extrême raréfaction du feu central. En un mot, tout se passa pour lors comme dans un *eolipyle*. La terre fut fracassée, toute son économie fut détruite. Les montagnes, les collines, les vallées, les cavernes qui se formèrent alors nous représentent, depuis ce bouleversement général, une ville détruite par un violent tremblement de terre. La masse de l'air, et en général tout l'intérieur de notre *atmosphère* souffrit de cette révolution. La nature se corrompit, l'air perdit sa première pureté, la terre sa première vigueur, les plantes et toutes les productions de la terre perdirent leur force : les sucs avaient dégénéré des sucs primitifs. La vie de l'homme, si longue avant le Déluge, devint extrêmement courte. La terre n'étant plus que fort inégalement échauffée par le soleil, Dieu établit les saisons, qui n'étaient nullement nécessaires au premier monde, mais qui l'étaient absolument à notre terre ruinée'ete., Telle fut sa première révolution dans le Déluge : elle en souffrira une autre par la violente *éruption du feu central*. Cette révolution commencera par une terrible sécheresse. Le *corps de la terre* deviendra plus spongieux ou plus poreux, et le *feu central* transpirera d'une manière étonnante par tous les pores de la terre, après quoi elle s'allumera tout d'un coup d'une manière épouvantable. On doit comprendre que d'abord les fleuves et les fontaines, l'Océan même seront consumés par l'extrême sécheresse. Les lits des rivières, celui de la mer deviendront des étangs de feu at de soufre. Après l'incendie universel, par lequel la terre sera purifiée, nous serons rétablis dans l'état de pureté du premier monde. La terre reprendra sa première forme, elle sera unie, et égale comme auparavant. *Burnet* croit trouver des preuves de ce changement dans les premiers versets du Chap. 40 des Révélations d'*Isaïe*, at dans les v. 4 et 5 du Chap. 3 de l'Évangile selon S. Luc. L'embrasement de la terre commencera par le siége de l'*Antechrist*, et J. C. apparaîtra, revêtu de feu, pour consumer cet *Antechrist*. Les éclipses, les tremblemens de terre etc. seront des avant-coureurs de cette révolution, dans laquelle les ennemis de l'Eglise de J. C. seront consumés, après quoi J. C. règnera avec les SS. sur la terre. Les *justes* la posséderont, selon les promesses réitérées du S. Esprit, promesses qui ne peuvent être appliquées à l'état des gens de bien pendant cette vie, qui ne leur présente que des afflictions. Le règne de mille ans sera le *Sabbat*, ou le jour de leur repos, après avoir travaillé (c'est-à-dire souffert) pendant six jours de la semaine : car, selon l'ingénieux et savant Anglais, le monde (la terre) ne doit durer qu'autant de milliers d'années qu'il y a de jours dans la semaine.

Ces idées ne sont pas nouvelles : elles remontent même à la plus haute antiquité. Nous mon-

la terre avant et après le déluge. Le fameux théologien Protestant, qui publia des visions et des prophéties en 1686 et 1687, sous le titre d'*Accomplissement des Prophéties*, a voulu aussi établir une cinquième monarchie, ou le règne de mille ans. Selon lui, ce n'est qu'alors que (*a*) J. C. règnera véritablement sur la terre. L'époque de ce règne, c'est la conversion de toutes les nations à J. C., et en particulier celle des Juifs. Cependant, comme la chute de l'Antechrist aura commencé avant cette conversion, on pourrait bien dater le commencement du règne de J. C. (du règne de mille ans) de la chute de cet Antechrist. Ce théologien Prophète ajoute qu'*apparemment Dieu comptera les mille ans de ce point là*. En 1686 il calculait le reste des années du règne de cet Antechrist; et (*b*) après avoir trouvé qu'il serait un peu difficile de marquer précisément la fin de ce règne, *parce que Dieu dans ses prophéties n'observe pas si exactement la chronologie*, et qu'à un Prophète, *quelques années de plus ou de moins ne font rien*; il se détermine à poser la chute de l'empire anticbrétien au commencement du dix-huitième siècle, et, selon toutes les apparences, depuis l'année 1710 jusqu'à l'année 1715. Peu s'en fallut que le livre du théologien ne rendit Millénaires la plus grande partie des Protestans réfugiés. Au moins est-il sûr qu'un grand nombre d'entre eux se flattèrent de survivre à la ruine de l'Antechrist, et de jouir du commencement des félicités millénaires. Avant l'auteur de l'*Accomplissement des Prophéties*, Comenius n'avait pas mieux supputé, en commençant le règne de mille ans à l'année 1672. Ces deux Prophètes moururent assez à propos pour n'être pas témoins de la vanité de leurs calculs. N'oublions pas ici que M. Whiston, aussi singulier dans ses idées, et aussi malheureux en fait de systèmes apocalyptiques que les Prophètes du règne de mille ans ses confrères et ses prédécesseurs, fixa (*c*) son Millénaire et la destruction de l'Antechrist au 10 mars, vieux style, de l'année 1714.

Le théologien qui prophétisait en 1686 flatte les Juifs de la manière suivante, dans la suite de ses prophéties. Il ne serait pas raisonnable de suivre littéralement ce qu'il semble dire d'eux dans les deux volumes qui avaient paru avant cette suite; puisqu'il s'est plaint qu'on avait mal expliqué ses pensées. Il dit donc qu'il croit que les Juifs (*d*) seront rassemblés dans la terre de Canaan; que ce retour des Juifs dans le pays de Canaan arrivera dans *le siècle prochain*, c'est-à-dire le 18e.; mais que ce peuple ne sera rétabli qu'après sa conversion à J. C., non par voie de conquête, mais par une concession volontaire de tous les peuples chrétiens; que les Juifs rebâtiront Jérusalem, et qu'ils y seront le *temple vivant du Seigneur*; que les Juifs

---

trerons ailleurs leur rapport avec l'opinion des Indiens sur la Cosmogonie, et nous essayerons de faire connaître l'allégorie cachée sous ces fictions, en apparence ridicules.

(*a*) Jurieu, *Accomplissement des Proph.* tom. 2 p. 216 et 217.

(*b*) Idem, ubi sup. p. 52 et suiv.

(*c*) Le *Babillard* touche plaisamment ce système en ridicule Art. VIII de la traduction imprimée à Amst. en 1735. » Alors tous les habits seront réduits à leur simplicité primitive..... » toutes les personnes qui auront eu le courage de résister à la tentation des modes, et de » s'habiller toujours de la même manière, recevront un pourpoint qui durera dix siècles sans » se gâter, etc. «

(*d*) C'est ici le commencement du règne de mille ans. V. p. 79 et suiv. de la *suite de l'Accomplissement*, etc.

seront la nation la plus glorieuse (il a voulu dire la plus glorifiée) de toutes les nations, *dans la cinquième monarchie* (de mille ans), parce qu'elle a donné naissance au Messie, etc.; mais qu'elle n'aura qu'une primauté d'ordre et non d'empire; qu'elle aura les dons les plus extraordinaires, et les plus excellens prophètes; que les Juifs seront toujours distingués de cette façon jusqu'à la consommation des siècles; que, dans le corps de l'Église universelle, l'Eglise judaïque sera la sœur aînée, et celle des Gentils la cadette; que, pendant ce long et heureux règne, il y aura uniformité de culte et de religion, un même esprit, une concorde parfaite (et par conséquent plus de controversiste bilieux toujours prêt à la troubler, en ne voyant jamais que des hérésies monstrueuses dans les opinions des Théologiens ses confrères); enfin que les Juifs se dépouilleront de cet esprit de mépris pour les autres religions, si ordinaire à ce peuple (et qui ne l'est encore que trop aux Chrétiens, dans toutes les Églises du Christianisme).

Avant les auteurs Millénaires dont j'ai rapporté les opinions, il y en avait eu parmi les Protestans plusieurs autres depuis le commencement de leur réforme; et il semblait aussi que les idées de réforme et de règne de mille ans se conciliaient en cette occasion. Les Protestans s'entre-disaient que la réforme les séparaient de l'Antechrist, et le publiaient dans les chaires. La haine portait à souhaiter sa destruction, et la controverse la faisait attendre. Mais il fallait donner un fondement à cette espérauce: on le cherchait dans les prophéties, et sur-tout on trouvait de quoi bâtir solidement dans l'apocalypse. Les anciens Chiliastes n'ont pas raisonné autrement que les Millénaires modernes. Ils avaient alors leur Antechrist, comme les nouveaux Millénaires ont eu le leur dans la suite: les Chrétiens Chiliastes se flattaient comme les Millénaires de notre siècle; les moins charnels, d'un règne tout spirituel; les plus grossiers et peut-être les plus sensuels, d'une félicité sensuelle, qui a été l'opinion de quelques Chiliastes et de plusieurs Millénaires modernes. Personne n'ignore qu'entre ceux-ci, les uns voulaient établir un règne de mille ans tout spirituel, et les autres un règne temporel et spirituel tout ensemble. Comme entre les Protestans, les (*a*) Calvinistes et les Presbytériens sont ceux qui ont donné le plus hardiment dans cette opinion, il est raisonnable, à ce qu'il me semble, de ranger les Millénaires dans la classe de ces derniers; j'aurais dû y rapporter aussi certains Sabbataires ou Scvendays, dont il a été dit quelque chose; lorsqu'il s'est agi (*b*) de décrire les usages et les cérémonies des Juifs. On attribue à ces Sabbataires, que l'on dit former une société particulière et peu *ébruitée*, une partie des opinions des Millénaires; et peut-être que leur dévotion pour le sabbat pourrait se concilier avec le règne de mille ans. Plusieurs auteurs Millénaires ont appelé mystiquement ce prétendu règne le *grand sabbat*, après avoir cherché et trouvé mille belles choses dans le nombre septénaire, qui est celui du sabbat; comme par

---

(*a*) Il y a eu beaucoup de *Millénaires* parmi les *Presbytériens* d'Angleterre, et peut-être y en trouverait-on encore un grand nombre. En France, *Amyraud*, *Launay*, et autres ont été suivis. La Hollande a eu *Cocceius*, qui a trouvé dans la chute de *Gog* et de *Magog* celle de l'*Antechrist* et du *Papisme*, et le règne de J. C. sur la terre. On compte parmi ceux qui ont suivi *Cocceius*, les noms de *Witsius*, d'*Alting*, etc.

(*b*) V. Tome I. Des *Juifs* et des *Cath.*

exemple les louanges de Dieu chantées sept fois le jour par le roi prophète, et la chute du fidèle jusqu'à sept fois; les sept péchés mortels marqués par l'Eglise; l'exhortation que fait Jésus-Christ de pardonner les injures sept fois soixante-dix fois, et l'envoi qu'il fit de sept fois dix prédicateurs de son évangile; enfin pour abréger le détail de ces mystères, quelques-uns de ces Millénaires remarquent une consécration toute particulière que Dieu a voulu faire du nombre de sept, en se reposant le septième jour; et que n'auraient-ils pas trouvé dans celui de mille, s'ils s'étaient donnés la peine de travailler sur ce nombre? Renvoyons-les à un (*a*) auteur qui a distillé son imagination sur cette matière.

Je n'ai garde de chercher à multiplier les sectes et les hérésies à l'imitation de Ross de Jovet, et d'autres semblables auteurs, la plupart ouvriers à la toise, et taxés à tant la feuille par des libraires. Les écrivains de cet ordre trouveraient une secte de (*b*) Congrégationaux, qui sont les mêmes que les Indépendans, les Brounistes ou les Borowistes, pour les dogmes et pour la discipline, comme on peut le voir par les articles qu'ils dressèrent en 1691. Ils n'oublieraient pas les Cameroniens, ainsi nommés d'un Archibald Cameron, leur chef, qui était un ministre de campagne, violent Puritain et ennemi de la maison royale. Ce Cameron et ses partisans se séparèrent des autres Presbytériens, parce que ceux-ci n'étaient pas de leur opinion au sujet de la liberté de prêcher, que Charles II, rétabli sur le trône, avait accordée aux ministres de ce parti. Les Cameroniens prétendaient qu'une permission donnée par le roi, au sujet des affaires ecclésiastiques, établissait sa souveraineté dans l'Eglise. Ils ne se contentèrent

---

(*a*) *Bungus* de Bergame. Il a fait un livre intitulé, *Numerorum mysteria*. On y trouve que le nombre de mille est le cube de l'éternité, qu'il est un type ou symbole de la perfection céleste; qu'il désigne l'espérance de la vie éternelle; qu'il représenta le Ciel; qu'il doit être attribué à J. C, comme étant un nombre très-parfait. Est-il possible que de si belles idées aient échappé aux Millénaires?

(*b*) Répétons encore une fois que la pluralité de noms donnés à une même Secte par des auteurs ignorans ou mal informés l'a souvent *triplée et quadruplée*. *Congrégationaux*, *Indépendans*, *Brounistes*, *Barrowistes*; tout cela ne fait qu'un troupeau sous différens noms, qui tâche de se maintenir dans la *bergerie du Seigneur*, sans exclure absolument les autres troupeaux; bien entendu cependant que ces troupeaux doivent être *Anti Romains*. *Louis du Moulin* a fait un livre en faveur des *Indépendans*, sous le titre de *Conformité de la conduite de ceux qu'on appelle communément Indépendans avec celle des anciens Chrétiens*, imprimé à Londres en 1680. Cet auteur l'écrivit pour ses frères les Protestans de France, qui, pour la plupart, condamnaient les *Indépendans* sans les connaître, et, selon les termes de la Préface, » se » les figuraient comme des monstres horribles, et s'en formaient des idées presque aussi terribles que les bigots d'Italie et d'Espagne se font des Protestans en général, qu'ils *croient* avoir » des pieds de bouc et des cornes à la tête «. Du *Moulin* prétend que, de tous les Gouvernemens Ecclésiastiques, celui des *Indépendans* est le plus raisonnable » et qui approche le plus » près de l'Eglise apostolique, et de ses plus proches successeurs. . . . . qu'il est le plus compatible avec la souveraineté des Monarques et le Gouvernement des Puissances séculières, parce » qu'il n'usurpe rien sur leur Juridiction, ni sur leur autorité, etc. «. On nous insinue aussi qu'on les a condamnés sur l'étiquette. Le nom d'*Indépendans*, » donne à l'esprit une idée de » gens qui sont ennemis de toutes les Puissances légitimes, et qui ne peuvent souffrir du supérieurs : caractère dont ils sont bien éloignés, comme cela se voit par le Ch. XXIV de leur » Confession de foi « que l'auteur a insérée toute entière dans son livre. Ils prétendent seulement « que, dans les différends qui peuvent naître touchant les Doctrines de l'Evangile, ou la » manière du service Divin. . ., l'Evangile ne donne pas au Magistrat le pouvoir de priver de la » liberté ceux qui d'ailleurs retiennent les fondemens de la Doctrine, et n'empêchent pas les » autres dans la manière de servir Dieu qui diffère de la leur «. Ces *Indépendans* s'appellent en Anglais *Congrégationaux*, » pour signifier des troupeaux qui font leurs assemblées à part, sans » dépendre les uns des autres, ni des Synodes, soit pour la conduite, soit pour la Doctrine «. En voilà assez pour montrer que ces *Congrégationaux* sont les mêmes que les *Brounistes*.

pas de récuser la permission et de faire schisme à cette occasion, ils se soulevèrent contre le roi, et prétendirent qu'il était excommunié et déchu de la couronne. Ces Cameroniens se réunirent à l'Eglise presbytérienne d'Ecosse en 1690.

Voilà ce que je trouve de plus digne d'être remarqué touchant les Presbytérieus, et ceux qui, pour ainsi dire, sont originaires de cette secte. Voici l'abrégé de la discipline des Presbytériens, ou des Puritains, pour nous attacher plus scrupuleusement au nom qui fut donné à ce parti et à l'idée qu'il laisse.

ABRÉGÉ DE LA DISCIPLINE DES PURITAINS.

D'abord, elle établit la nécessité de la vocation au Ministère, mais elle défend en même tems d'y entrer par brigue, ou par intrigue, ou par violence. Après que la vocation du sujet a été déterminée d'une façon convenable, et qu'on a fait choix du frère qui doit être ministre d'une congrégation particulière, il ne lui est plus permis de convoler à un autre; il est lié à cette première épouse spirituelle, avec laquelle il peut à la vérité faire divorce, moyennant qu'elle y doune son consentement.

Le sujet à qui la vocation est adressée doit souscrire, avant toutes choses, aux dogmes et à la discipline de l'Eglise, et signer la confession de foi. Avant son élection, il doit produire uue (*a*) attestation de sa vie et de ses mœurs, par où il paraisse qu'il a (*b*) consenti en tout à la doctrine de l'Eglise (puritaine), et comment il a été constamment orthodoxe, évitant surtout de lire des livres hérétiques, ou de s'amuser à de vaines spéculations, à des paradoxes et à des recherches vétilleuses. Il doit être examiné publiquement sur la discipline, sur les principaux points de la théologie et sur l'Écriture. Les examinateurs y choisissent eux-mêmes les passages sur lesquels ils lui demandent son explication, et cet examen est réitéré plus ou moins souvent, à la volonté des examinateurs. On ne manque pas de lui représenter aussi la charge et les devoirs du ministére, et comment il est obligé d'y préférer à ses intérêts la gloire de Dieu et l'édification de l'Eglise, y maintenir la sainte doctrine, c'est-à-dire la doctrine reçue et la discipline ecclésiastique. N'oublions pas que l'Église, pour laquelle se fait l'élection, s'y doit préparer par le jeûne et la prière.

Il est bien permis au ministre d'une église ou (*c*) congrégation, d'aller prêcher dans une autre, pourvu que ce soit du consentement de la première, ou que la nécessité l'exige.

L'ordre du service Puritain est presque le même que celui des Calvinistes. D'abord un pseaume, dont on chante une pause, et les pseaumes se chantent régulièrement de suite, depuis le premier jusqu'au dernier, pendant l'année. Après le pseaume, une petite exhortation; laquelle prépare les fidèles à la prière qui suit, et qui est terminée par l'oraison dominicale. Ensuite un sermon, et enfin une prière qui récapitule quelquefois les principaux points du sermon; et sert toujours à représenter à Dieu les besoins des fidèles, à lui demander sa bénédiction sur l'Église et sur

(*a*) C'est le terme Calviniste.
(*b*) *Consenting in all things to the Doctrine.*
(*c*) Les *Puritains* emploient également l'un et l'autre terme.

l'État, etc. Cette prière est aussi terminée par l'oraison dominicale, après quoi une bénédiction finale sert à congédier l'assemblée. A l'égard du sermon, on y recommande la clarté, la solidité, la pureté (dans la doctrine); de bonnes preuves, tirées seulement de l'Écriture, une application convenable de la matière, etc., aux circonstances du tems, ou à l'état de l'Église; point de recherches trop curieuses, trop litigieuses, etc., que les textes ne soient point pris dans les livres apocryphes, mais seulement dans les canoniques, et principalement dans ceux du Nouveau Testament; que le ministre fuie les nouveautés; que son langage soit simple, que les expressions en soient graves, et toujours à la portée du peuple. Je laisse la voix et le geste, où l'on recommande d'éviter les trop grandes agitations du corps, et ses *conversions* fréquentes et soudaines, c'est-à-dire de n'être ni bateleur, ni arlequin. Il se peut que, dans quelques assemblées de Calvinistes de notre tems, cette souplesse de corps plaise à certaines coquettes de haute volée, qui se donnent pour dévotes, à quelques petits maîtres demi-Chrétiens et demi-libertins, ou à des personnes qui mettent de niveau le sermon et la comédie, en regardant l'un et l'autre comme des amusemens qui ne diffèrent que dans le sujet; mais, quoi qu'il en soit, elle ne prouvera jamais la dévotion du prédicateur, ni que son ame ait acquis cette flexibilité qui la dispose à recevoir les impressions de ces vérités qu'il doit persuader à ses auditeurs.

On doit prêcher tous les dimanches deux fois, et le sermon ne doit être que d'une heure, s'il est possible. Il est nécessaire aussi de catéchiser dans l'église; mais, comme tous les fidèles n'ont pas la même capacité, il doit y avoir deux sortes de catéchismes, l'un plus étendu et plus détaillé, l'autre plus court, et propre à examiner les jeunes Catéchumènes avant la cène.

Après le prêche, se fait l'administration des sacremens. Au baptême, le père doit présenter son enfant, ou une autre personne le présentera en son nom; et, à l'égard du nom, il faut prendre garde de n'en point donner de ceux qui sentent le Paganisme ou le (*a*) Papisme. Il faut choisir les noms dans la Bible, et y chercher surtout ceux des prophètes et des saints. Pour la communion, les Catéchumènes ne doivent point y être admis au-dessous de l'âge de quatorze ans, à moins que le consistoire ne juge à propos de faire quelque exception, à cause du mérite du sujet. Sept jours avant la cène, ils doivent donner leur nom au ministre, afin que les anciens aient le tems de rechercher les mœurs et la conduite de ces Catéchumènes. La discipline ordonne qu'ils seront examinés devant des ministres et des anciens, un mois avant la communion : après quoi, ces Catéchumènes et tous ceux qui seront admis pour la première fois à la cène, dans la congrégation puritaine, feront leur confession de foi, et déclareront qu'ils se soumettent à la discipline de l'Église. Elle ordonne aussi que, dans les sermons du dimanche qui précède la cène, on prêche aux fidèles l'examen de la conscience, la paix et la réconciliation.

Excepté un jour de jeûne annuel, et qui en certaines circonstances peut être réitéré deux ou trois fois l'année, la discipline des Puritains a voulu que toutes les fêtes fussent abolies.

Sur le mariage, elle n'a rien de particulier. On sait que les fiançailles le précèdent toujours chez les Protestans Calvinistes, et qu'ils ne permettent point de brusquer la cérémonie. De l'engagement des parties, à la

(*a*) Cela est de conséquence : un *Presbytérien* s'appellerait-il comme un *Papiste ?*

solennité du mariage, il ne doit y avoir tout au plus qu'un intervalle de deux mois. Outre cela le mariage est indissoluble : point de rupture, quand même de part et d'autre on y consentirait, et que la séparation s'offrirait mutuellement. Trois annonces, publiées pendant trois dimanches consécutifs, doivent précéder la cérémonie du mariage, et la solennité s'en peut faire tous les jours d'Église, hors un jour de jeûne.

Pour l'instruction des enfans, cette discipline établit des écoles où l'on doit leur enseigner le catéchisme, des prières, des formulaires de religion. Entre les étudians, ceux qui sont trouvés capables d'étudier pour le ministère, s'exercent à expliquer la Sainte Écriture, et à *proposer*, en présence de quelques ministres, après avoir achevé ce qu'on appelle un (*a*) cours de théologie. La proposition faite, le proposant se retire pour laisser toute liberté à la censure qui suit; et quand elle est faite, le proposant rentre pour la recevoir en personne du ministre qui est directeur, ou président, ou, comme on l'appelle dans les synodes, modérateur de cet exercice.

Elle veut que tout se fasse à la pluralité des voix dans les consistoires. Comme chez les autres Calvinistes, cette assemblée règle les affaires ecclésiastiques, conserve les registres des baptêmes, des mariages, des morts, des communians, etc., et veille à l'ordre de l'église. Les anciens et les diacres font partie du consistoire. Les premiers sont commis avec les ministres à la garde, à l'entretien et à la sûreté du troupeau; les diacres ont soin des malades et des pauvres. Les uns et les autres sont révocables; cependant on ne doit pas les révoquer trop légèrement : on doit de même user de prudence et de discrétion dans les censures, tant à l'égard des personnes qui le méritent, que des choses qui en sont l'objet. Les grandes fautes, surtout si elles sont publiques, odieuses par leurs circonstances, ou par leurs caractères, accompagnées de mépris et d'obstination, sont du ressort du consistoire. Dans les petites fautes, il faut suivre le précepte de Jésus-Christ, qui nous exhorte à cacher les fautes de notre prochain, et à les lui représenter sans témoins. Si celui qui mérite l'excommunication est revêtu de quelque charge ecclésiastique, il faut premièrement le déposer de sa charge. Deux circonstances obligent aussi d'interdire le ministère au ministre, l'ignorance et l'incapacité; une troisième oblige à la même chose, mais sans déshonneur pour le ministre. C'est la maladie ou l'âge. Le soupçon d'hérésie demande un mûr examen, et, en attendant qu'on puisse le faire, une suspension, laquelle est commise à la prudence de quelques ministres éclairés et reconnus gens de bien. L'hérésie est-elle reconnue, l'admonition rejetée, la censure méprisée? la suspension de la cène, et enfin l'excommunication suivent. Tel est aussi l'ordre avec lequel on pro-

(*a*) En certains pays Protestans, un Cours de Théologie n'est presqu'autre chose qu'un Cours de disputes et de controverses, rangées par classes sous des noms qui doivent inspirer du respect et de la religion à ceux qui enseignent et à ceux qui sont enseignés : mais c'est à quoi l'on pense bien moins, qu'à une certaine Dialectique, qui, pendant quelques années, apprend à raisonner sur des Dogmes, sans apprendre à devenir plus raisonnable. Les questions qui font l'essentiel du *Cours* sont proposées subtilement, expliquées, examinées de même, et souvent sans beaucoup de bonne foi. Quand on sait bien tout cela, et qu'à l'*art d'argumenter* on a ajouté, avec le secours des *Etudes Académiques*, un catalogue détaillé des Dogmes de sa religion *divisés et subdivisés*, pour mieux se distinguer de toute autre Communion, comme le dit très-bien M. *Lock*, dans ses Lettres au tome II de ses *Œuvres div.* Ed. d'Holl. 1732, quand avec ce catalogue, on a appris bien des lieux communs par cœur, on se fait examiner, on prend, avec une gravité mystérieuse et jugée nécessaire, l'habit noir, un manteau de même, et un rabat, et l'on va prêcher. Heureux ceux qui, par la force de leur génie et de leur vertu, surmontent les défauts de ces études !

cède contre tout autre cas où un des frères Puritains mérite d'être censuré. Lorsque l'excommunication ne peut être davantage éludée ni différée, voici comment elle est annoncée. Le premier dimanche de l'Annonce, le crime ou la faute du frère pécheur est déclaré, sans nommer le frère. Le dimanche suivant, on le désigne par son nom, et cela pour exciter au jeûne et à la prière, à l'occasion de cette excommunication prochaine. Le troisième, on avertit que l'excommunication sera publiée le dimanche ensuite, et ce dimanche, qui est le quatrième, on la prononce solennellement. Il y a des fautes qui sont des crimes; elles outragent le corps de l'Église, souvent aussi elles font brèche aux lois de l'État. Quelle que puisse être la repentance que le pécheur témoigne par ses paroles et par ses larmes, il doit être du moins suspendu pour quelque tems de la communion, pour l'exemple des autres fidèles, et pour réparation de sa faute. La suspension est plus ou moins longue, selon que le consistoire le juge à propos. La suspension étant finie, le frère rétabli doit donner des marques de sa repentance en face d'église. Pour les ministres à qui le malheur arriverait de tomber dans ces fautes capitales, il faudrait les déposer. Les Puritains se plaignent du relâchement des Épiscopaux sur cet article. A quoi bon, leur disent-ils, cette excellente morale spéculative qui se prêche parmi vous? il est bien vrai qu'elle ne vaut guères mieux dans la bouche d'un prédicateur peu réglé dans sa conduite, que dans celle d'un philosophe qui, après avoir déclamé avec force contre la turpitude de l'ivrognerie, s'en irait ensuite comme Despréaux (*a*), s'enivrer avec celui qu'il aurait prêché pendant deux heures.

Sur les assemblées ecclésiastiques et les synodes, il est dit qu'on n'y traitera que des matières qui sont du ressort de ces assemblées, de l'état des Églises qui sont de leur corps, de la manière dont la discipline est observée, la doctrine enseignée, le ministère exercé, etc. Pour députés à ces assemblées et aux synodes, on ne choisit que des personnes revêtues de charges ecclésiastiques. En un mot, tout se passe à peu près dans les assemblées des *Puritains*, comme dans celles des autres Calvinistes. Les assemblées, ou les conférences ecclésiastiques, se doivent tenir de six semaines en six semaines, les synodes tous les six mois. Les uns sont provinciaux, les autres nationaux, et il y a aussi, ou plutôt il pourrait y avoir le synode universel, œcuménique. Le provincial se doit tenir trois mois avant le national, afin de pouvoir recueillir et arranger les actes et les matières qui doivent être portés du synode provincial au national. Enfin, pour dernière remarque, on doit lire dans les synodes le traité complet de la discipline, (c'est celui d'où je tire cet abrégé), faire la *censure* ou la *mercuriale*, selon le terme usité dans les assemblées séculières, et communier fraternellement ensemble. A l'ouverture du synode, on prêche, on prie, on invoque le Saint-Esprit. Cela est dans l'ordre, et se fait de même ailleurs.

(*a*) *Despréaux*, rencontrant un jour Chapelle au palais, lui parla à cœur ouvert sur la crapule à laquelle il se livrait, et n'oublia aucune raison capable de ramener son ami, « ah! voilà » qui est fait, mon cher ami, je vais entièrement me mettre en règle, répondit Chapelle la » larme à l'œil. . . . . je suis charmé de vos raisons, elles sont excellentes, et je me fais un plaisir de les entendre. Redites-les moi, je vous en conjure, afin qu'elles me fassent plus d'impression. Mais, dit-il, je vous écouterai plus commodément dans ce cabaret qui est ici proche: » entrons-y mon cher ami, et me faites bien entendre raison, car je veux revenir de tout cela. » Mr. *Despréaux*, qui croit être au moment de convertir Chapelle, le suit, et en buvant un » coup de bon vin, lui étale une seconde fois sa rhétorique. Mais le vin venait toujours; de manière que ces Messieurs, l'un en prêchant, et l'autre en écoutant, s'enivrèrent si bien, qu'il » fallut les reporter chez eux ». *Vie de Molière par Grimarét.*

DISSERTATION

SUR LA RELIGION DES QUAKERS.

Les (*a*) Quakers, que l'on appelle aussi *Trembleurs*, doivent l'origine de leur secte à *George Fox*, et on la fixe communément (*b*) à l'année 1649 ou 1650. Ils (*c*) s'attribuent le nom d'*Évangéliques* et d'*Apostoliques*, parce qu'ils se croient les plus parfaits de tous les Chrétiens, et les plus conformes à J. C. et à ses Apôtres, en vertu du témoignage intérieur de l'esprit. Ils prétendent suivre à la lettre les préceptes et la morale de l'Évangile, par la direction de la *lumière intérieure* (*d*), qui est leur règle et le guide de leurs actions : et il n'a pas tenu à eux que toute la société civile n'ait été changée selon leur système. Cette *lumière intérieure* étant, suivant les Quakers, J. C. lui-même, il serait peut-être permis de dire d'eux et de leur doctrine comme un bel esprit de nos jours, » que les *Quakers* datent depuis J. C., et qu'il fut le premier *Quaker*.

George Fox, patriarche, apôtre, ou docteur du *Quakerisme*, a été, disent les *Quakers*, suscité de l'esprit de Dieu pour rendre l'innocence et la pureté au Christianisme, et (*e*) *allumer le flambeau de la religion*. C'est par lui *que la véritable parole de Dieu a succédé à la corruption qui avait obscurci le Christianisme pendant une longue nuit d'apostasie;* c'est-à-dire, pendant près de seize siécles. Ce Fox naquit en 1624 au village de Dreton, dans le comté de Leicester. (*f*) On dit de lui que, dès son enfance, il était fort particulier, d'une humeur sombre et mélancolique, et qu'il se plaisait à être seul; qu'il ne jouait point comme les enfans de son âge, et qu'il méprisait tous les amusemens de l'enfance; qu'avec cela il était rêveur et taciturne. Qui pourrait s'empêcher de reconnaître dans ces qualités des préliminaires du fanatisme, ou du moins les conditions nécessaires pour y

(*a*) *Quake* signifie trembler.

(*b*) L'auteur *des Lettres sur les Anglais* paraît la mettre en 1642. *Fox* n'était alors, comme Jacob Boehme, son prédécesseur en rêveries, qu'un garçon cordonnier à peine connu hors de sa boutique.

(*c*) C'est *Croesius* qui parle ainsi; mais il me semble que ce qu'il dit en cette occasion ne s'accorde pas exactement avec ce que les auteurs Anglais nous ont rapporté de la Doctrine des *Quakers*.

(*d*) Ceci est tiré des auteurs Anglais.

(*e*) Ces expressions, suivant *Croesius* et autres, se trouvent répandues dans les écrits des *Quakers*.

(*f*) *Croesius*, L. 1. *Histor. Quaker.*

parvenir? J'ose dire aussi que, souvent, ces qualités peuvent aider à faire les deux extrêmes; le fanatique et le *(a)* Saint. Dans *Fox* elles firent l'un *(b)* et manquèrent l'autre. Les *Quakers* ajoutent que, dans le feu de la première jeunesse, les mœurs de Fox furent toujours irréprochables, et sa vertu exemplaire; que sa piété l'était à un tel point, qu'elle le portait à se recueillir sans cesse : mais, dans ce recueillement, il s'exerçait à méditer tristement sur la parole de Dieu, tandis que les jeunes gens de son âge ne s'appliquaient qu'au plaisir et à la vanité. Ce fut ainsi que, pour me servir de l'expression de l'auteur des *Lettres* que j'ai citées, Fox, avant l'âge de vingt-cinq ans, se trouva *un homme saintement fou*. Cependant cet homme savait à peine lire et écrire, il s'énonçait pesamment et parlait fort mal sa propre langue, il n'avait aucune teinture de science, et *(c)* ainsi il était bien éloigné d'avoir fait divers livres qu'on a voulu lui attribuer, et qui ont paru sous son nom tant en latin qu'en anglais.

Tels furent donc ces talens qui firent de *Fox* un garçon cordonnier et l'apôtre d'une secte : mais il se passa quelque tems avant que sa mission devînt publique. Cependant il se voyait tous les jours réduit à ne pouvoir mettre que quelques petits momens à profit; car tout ce qu'il pouvait faire, c'était de méditer et d'étudier l'Écriture à la dérobée, dans les intervalles que lui laissait son métier. Il n'avait dans ces distractions d'autres secours pour se l'expliquer que ces fantaisies qu'il eut dans la suite l'adresse de travestir en lumière surnaturelle et divine, comme on le verra bientôt. On dit de lui que, dans ses longues et continuelles méditations, il avait si bien appris la Bible par cœur, que tous ses discours n'étaient que des centons composés des passages et des propres termes de l'Écriture : en sorte, ajoute-t-on, que, si la Bible se fut perdue, on aurait pu la retrouver dans la mémoire de *Fox*. Quoi qu'il en soit, jusqu'à l'âge de dix-neuf ans, son apostolat ne s'étendit pas hors de la boutique, et il n'eut pour auditeurs que les compagnons cordonniers, qui se moquaient de ses exhortations et payaient souvent de mépris et de coups ses remontrances. *Fox*, rebuté, se retirait en gémissant de la perversité de ses camarades, et s'en allait méditer tristement à son ordinaire dans quelque endroit écarté de la maison. Un jour qu'il se promenait seul à la campagne, rêvant à sa manière sur les désordres des hommes, et sur les moyens de les réformer pour la gloire de Dieu et pour leur félicité temporelle et spirituelle, il crut entendre une voix divine, ou plutôt il sentit en lui-même un de ces mouvemens subits qui *(d)*, selon les *Quakers*, sont l'effet du S. Esprit. Cette voix

---

(a) Il ne faut pas prendre ici le terme de *saint* à la rigueur. On sait assez qu'il y a plusieurs sortes de Saints.

(b) Selon nos idées, car selon celle des Quakers, *Fox* fut un saint homme et un véritable apôtre. Rien n'est moins compliqué que le caractère qui doit faire un véritable Saint : mais il y a long-tems que l'*attirail* de la sainteté a rendu cette idée fort équivoque. Outre cela, elle le devient par les préjugés de parti? mais, si l'on se conformait à celle que l'Evangile présente aux hommes, la sainteté serait si marquée qu'il serait impossible de la méconnaître. Au caractère que l'Evangile nous donne de la sainteté, les hommes ont ajouté certains miracles qui, quelquefois, orneraient mieux un *Conte de Fée* que la vie ou la légende d'un Saint, des actions qui bravent la nature et forcent l'humanité, des pratiques souvent impossibles, beaucoup de désordre et d'irrégularité dans les idées; et, souvent, enfin une révolte assez marquée contre les lois de l'Etat.

(c) *Croesius*, ubi sup. L. I. p. 20.

(d) Selon les anciens *Quakers*, dit *Croesius*, L. I. *Hist. Quak.* p. 24 tout mouvement extraordinaire, tout effort qui porte l'esprit au bien après une profonde méditation, est l'effet du S. Es-

prétendue ou ce mouvement de l'esprit de Dieu, après lui avoir représenté l'extrême corruption de l'homme, depuis son enfance jusqu'à la dernière vieillesse, où, pour tout retour à Dieu, il ne reste que des sens anéantis et une seconde enfance, l'exhortait à vivre dans la retraite, et à se séparer pour jamais de la corruption générale. Ce fut là le véritable commencement de la vocation de *Fox* : depuis cette exhortation céleste, sa retraite fut encore plus grande qu'auparavant. Il fit une nouvelle revue de son état, et y trouvant encore du superflu, il le retrancha, et n'exerça plus le métier de cordonnier qu'autant qu'il en avait besoin pour vivre. Il allait prêchant de côté et d'autre, et ne craignait pas de disputer contre les théologiens et les ministres, guidé seulement par cette prétendue voix divine, qui (*a*) *parle intérieurement au cœur, et entraine l'homme*. Il est à remarquer que, dans le tems de cette inspiration déclarée, (*b*) la mélancolie, de *Fox* avait considérablement augmenté ; et, pour juger de la violence de cette mélancolie, il suffit de rapporter les propres paroles de l'auteur qui a écrit en latin l'histoire des Quakers. (*c*) Il dit que *Fox* se plaignait « que Satan le tourmentait sans relâche, que cet esprit malin le tentait » et le persécutait avec une telle violence qu'il se trouvait quelquefois dans » une espèce de désespoir qui lui faisait préférer la mort à la vie ». Le même auteur ajoute qu'il se plaignait aux ministres des attaques de Satan, et qu'il s'en trouvait parmi eux (*d*) qui disaient, avec raison, qu'il fallait le traiter en hypocondre, c'est-à-dire appliquer au corps des remèdes capables de guérir l'esprit. Mais laissons les petits détails qu'on nous fait de la mélancolie de cet homme : personne n'ignore les effets d'un mal qui a donné à toutes les nations des fous et des visionnaires : et que prouveraient-ils de plus ces détails ; sinon (*e*) que les vapeurs de la rate et des hypocondres ont été souvent métamorphosées en oracles, en prédictions, et en apparitions ?

Fox, qui n'était encore qu'un fanatique contemplatif dans la retraite et la solitude, où il n'avait d'autre compagnon que la Bible, ni d'autre maître pour l'interpréter que sa *direction intérieure*, reçut donc enfin pour fruit du recueillement (*f*) des visions, des inspirations, des insomnies toutes divines, de saints pressentimens, quelques prétendues prophéties. Ces tristes accompagnemens de la mélancolie le mirent au jour, et furent capables de lui attirer en peu de tems plusieurs milliers de sectateurs : mais, afin qu'on

---

prit, et des discours qui suivent de tels mouvemens sont autant de voix célestes, autant d'Oracles venus du Ciel. C'est pourquoi, ajoute-t-il, ces *Quakers* commençaient hardiment leurs discours par ces paroles, *Dieu, ou le Saint-Esprit parle par ma bouche*. Les Anabaptistes fanatiques parlèrent à peu près de même.

(*a*) Expressions fanatiques qui se trouvent dans divers écrits des *Quakers*.

(*b*) Ubi sup. p. 28. *Hist. Quaker.* L. I.

(*c*) *Querebatur Foxus se sine ulla intermissione maximis angoribus et tentationibus Satanæ eruciari pené ad desperationem, ut interdum vitæ mortem præferret*, ubi sup.

(*d*) *Quum. . . quidam censerent corpori, æquè atque animo medicinam adferendam esse.* ubi sup.

(*e*) La plus grande partie des visions, des extases, des inspirations, des possessions, etc., tant anciennes que modernes, si elles pouvaient être examinées et vérifiées sur le tempérament, ne se trouvereient plus que des productions de mélancolie. Cette mélancolie diffère à la vérité, selon les tempéramens. Elle ne conduit pas toujours à un sombre fanatisme. Dans les uns, elle est ce que les Espagnols appellent *le bain du Diable*. Dans les autres, elle est le [illegible] *l'affection héroïque* des Grecs : c'est-à-dire une certaine disposition qui rend propre à de grands desseins, et les fait exécuter noblement et avec adresse.

(*f*) Voy. *Croes. Hist. Quak.* ubi sup. L. I. p. 30 et 31.

ne s'imagine pas que la mélancolie de ce visionnaire et ignorant cordonnier a été dépourvue de cette simplicité artificieuse qui a si souvent trompé les peuples, on doit remarquer que ce fut ici une mélancolie réfléchie pendant (*a*) trois ans, une mélancolie systématique, et travaillée sur les dispositions naturelles. Fox étudia, médita son plan, forma son système, et le corrigea; les trois années qu'il y employa se peuvent appeler les *études académiques* ou le cours de théologie de ce garçon cordonnier, qui cessa tout à fait de l'être, dès qu'il se vit un grand nombre de disciples, d'auditeurs et de sectateurs, au milieu desquels on croit assez qu'il ne pouvait manquer de rien. Cet homme imposait par sa modestie apparente et par sa sobriété, il était vêtu de cuir depuis la tête jusqu'aux pieds, et, dans cet état, il s'en allait déclamant de lieu en lieu contre l'Eglise et le clergé, avec d'autres hommes, ses émissaires ou ses collégues, qu'il appelait *enfans de la lumière*. Ils ne parlaient que d'établir un système de religion tout nouveau, de fonder une Eglise toute nouvelle. Fox, comme séditieux, fut mis en prison à Nottinghaun en 1649, à l'âge de vingt-cinq ans, et c'est là l'époque véritable du Quakerisme; époque marquée de la guérison d'une femme prétendue démoniaque, et de quelques autres miracles de même espèce qui grossirent le parti des fanatiques, et firent illusion, (*b*) nous dit-on, à beaucoup d'honnêtes gens, fort opposés en apparence au caractère de fanatique; mais; comme le dit spirituellement l'auteur des *Lettres sur les Anglais*, *l'enthousiasme est une maladie qui se gagne*. Fox, sorti de prison à Nottinghaun, continua de prêcher en d'autres endroits, où ses extravagances et sa hardiesse à interrompre les ministres dans leurs sermons le firent maltraiter du peuple. A Darby, il fut enfermé six mois dans une maison de correction, et, quand on l'en tira pour subir l'interrogatoire devant *Jeremie Bennet*, le juge de paix, il s'attira à lui et à ses disciples le nom de *Quakers* ou *Trembleurs*, parce qu'il répétait fréquemment, dans ses réponses et dans ses exhortations, qu'il fallait trembler à la parole de Dieu; mais, dans la suite, cette secte s'est fait honneur d'un nom qui n'avait été donné à ses fondateurs que pour les rendre ridicules.

Ce ne fut pas seulement à *Darby* que les saillies de *Fox* furent mal payées : ses (*c*) incivilités selon le monde, ses tutoiemens, ses avis donnés de la part du ciel et tous ses autres excès y avaient été punis de la prison et du fouet. Ailleurs ils le furent du pilori, et d'autres peines aussi ignominieuses. Il fut battu presqu'à mort en plusieurs endroits, mais il recevait tous ces affronts conformément au précepte littéral de l'Evangile, demandant à ses juges la répétition du châtiment, tendant la joue à ceux qui l'avaient soufflété, et le dos à ceux qui l'avaient fouetté de verges. Souvent aussi, la populace se faisait elle-même justice de ses écarts, et il manqua plus d'une fois d'être lapidé et de périr sous le bâton : mais il pouvait se consoler de ces *afflictions temporelles*, voyant croître tous les jours le nombre de ses sectateurs, entre lesquels on remarque une certaine *Eliza-*

(*a*) V. *Croesius*, L. I. p. 53. *Mansit Foxus in hoc statu prope triennium, quod tempus ei velut curriculum Academicum extitit*, etc.

(*b*) Voyez-en quelques exemples dans *Croesius* ubi sup. Il est au reste à remarquer que cet auteur est extrêmement diffus et peu méthodique, que souvent il parle plutôt en déclamateur de collége qu'en historien, et qu'au milieu de son verbiage, on a souvent de la peine à démêler s'il parle pour ou contre les *Quakers*.

(*c*) Il se présentait devant ses juges sans les saluer et sans ôter son bonnet.

beth Hoton, comme la première femme qui osa prêcher en public. Après celle-là, une autre, qui avait été la femme d'un nommé *Fell*, converti au Quakerisme par *Fox*, et qui, après la mort de ce *Fell*, épousa l'apôtre des Quakers, se mit aussi à prêcher publiquement.

La réputation de *Fox* et les progrès de sa secte parvinrent bientôt jusqu'à Cromwell, qui, dit-on, méprisa d'abord et les Quakers et leurs principes : car à quoi pouvait servir dans l'État une secte qui prêchait la *patience littérale* de l'Évangile, qui s'offrait aux injures et aux outrages, et où les gens affectaient de se laisser battre pour l'amour de Dieu ? Cependant ce même Cromwel cessa de mépriser le Quakerisme quand il vit la rapidité avec laquelle il s'étendait par tout le royaume. Il sollicita (*a*) ces enthousiastes, il leur offrit de l'argent pour les gagner, et ne trouva (*b*) chez eux qu'une *incorruptibilité* vraiment digne de l'Évangile, laquelle le força de (*c*) louer *ces gens de nouvelle espèce ; qu'il ne pouvait s'attacher ni par des présens, ni par des bienfaits, lui qui, jusques-là, pouvait se vanter d'avoir gagné toutes sortes de partis par ces moyens.*

En 1658, la secte avait si bien prospéré qu'elle crut devoir tenir une assemblée générale dans le comté de Bedfort chez un de ses principaux chefs. Cette convocation dura trois jours : trois ans auparavant, la secte avait pénétré en Irlande, et, presque dans le même tems, un missionnaire boucher la fit connaître en Ecosse. Fox lui-même voulut y aller, et fut d'abord assez mal reçu (*d*). Il s'en vengea pieusement en décriant autant qu'il put les Presbytériens de ce royaume. Cependant il ne traitait guères mieux les Épiscopaux et les autres Protestans, dont il censurait continuellement la doctrine et la discipline avec cette véhémence, et s'il faut ainsi dire, cet emportement d'esprit, qui avait si bien marqué le commencement de son fanatisme : à (*e*) quoi, si l'on ajoute la hardiesse des décisions fondées sur l'inspiration, le mépris continuel que les *Quakers* affectaient pour les bienséances et les usages tant civils que religieux, et la distinction présomptueuse qu'ils mettaient entre leur secte et les autres religions, distinction fondée sur une sanctification qu'ils n'attribuaient qu'à leur secte, on ne sera nullement surpris qu'ils aient été traités quelquefois comme des perturbateurs de l'État, et quelquefois aussi comme des fous dignes des petites maisons. Par cette prétendue inspiration, et sous prétexte d'imiter (*f*) J. C. et ses Apôtres, ils déclamaient contre les prières et les autres exercices de dévotion des Anglicans, ils invectivaient contre les églises et les ministres. S'ils avaient assez de patience pour ne les pas interrompre dans leurs sermons, ils ne manquaient pas de les réfuter après, et ils ajoutaient même l'insulte à ces réfutations sans ordre et sans liaison.

(*a*) *Fox* reçut en particulier beaucoup d'honneurs de Cromwel, qui tâcha de le gagner par des caresses. V. *Croes.* ubi sup. L. I. p. 75.

(*b*) Selon Mylord *Clarendon*, tom. 6 de son *Histoire de la Rebellion et des Guerres Civiles d'Angleterre*, p. 473, ils furent toujours les ennemis irréconciliables de Cromwel.

(*c*) *Croesius*, ubi sup. p. 75. L'auteur des *Lettres Philosophiques sur les Anglais*, etc., n'a pas jugé à propos de rapporter ces paroles de Cromwel, et il leur a substitué ce qui suit. Cette *Religion est la seule contre laquelle je n'ai pu prévaloir avec des guinées.*

(*d*) *Croesius*, ubi sup. p. 95.

(*e*) Idem, ibid. p. 124.

(*f*) *Juxta exempla Prophetarum et Christi et Apostolorum*, etc. V. *Croes.* p. 126. ubi sup. Voyez aussi p. 140 et suiv. divers exemples des invectives et des déclamations des *Quakers*.

Le petit peuple et les femmes de la secte enchérissaient en cette occasion sur les autres, par le ridicule qu'ils donnaient aux communions protestantes; et cela n'est pas surprenant, parce que l'ignorance est presque toujours moqueuse. Ceux que les *Quakers* insultaient de cette manière grossirent à leur tour les objets, et, pour les rendre plus odieux, les accusèrent de libertinage et d'impiété, (*a*) comme par exemple d'écumer et de s'enfler avec des mouvemens convulsifs, à la manière des *Ventriloques* et des démoniaques; de se dire semblables et égaux à Dieu, et à J. C; de soutenir, comme quelques anabaptistes fanatiques l'ont fait avant eux, que J. C. n'a point eu d'autre corps que l'Église; d'avoir enseigné que son incarnation ne s'est faite que typiquement, etc. Ces accusations, qui retombaient surtout sur Fox et sur les autres chefs du parti, faisaient tellement détester le Quakerisme, (*b*) qu'il n'y eut sorte d'avanie, et de persécution qu'on ne mît en œuvre contre ceux qui étaient reconnus pour Quakers.

Les Quakers se flattèrent d'un peu plus de calme à l'avénement de Charles second au trône, et alors les accès du fanatisme diminuèrent aussi (*c*). Les emportemens étaient déjà moins fréquens, les invectives et les déclamations contre les ministres et dans les églises plus rares, et ces pieuses extravagances que les Quakers appelaient des inspirations, ne revenaient plus si souvent: au moins elles ne paraissaient pas tant en public, et les enthousiastes ne répétaient plus devant les juges, lorsqu'on les interrogeait, ces phrases favorites du fanatisme, *que leurs noms étaient inconnus au monde*, qu'ils étaient *originaires de Canaan et qu'ils ne vivaient qu'en Dieu*, etc. Il y eut aussi plus d'ordre et plus de méthode dans la doctrine, plus de consistance et plus d'uniformité dans la secte. Elle commença même de tenir un rang et de se faire reconnaître. *George Keith* et *Robert Barclay*, tous deux Écossais, contribuèrent à augmenter peu à peu sa réputation, et plaidèrent méthodiquement pour elle, principalement le dernier, connu par son (*d*) apologie des Quakers qu'il présenta au roi Charles second en 1675. Keith fut dans la suite docteur ou professeur des Quakers à Philadelphie, ville capitale de la (*e*) Pensilvanie. Il fit aussi quelques traités en Anglais, pour mieux expliquer et développer la doctrine du Quakerisme: et ce fut lui enfin qui proposa de choisir des gens capables de dresser une confession de foi au nom de tout le parti, comme un moyen propre à resserrer l'union: ce qui fut pourtant rejeté des Quakers, parce que cela leur semblait un acte de maîtrise et d'autorité, et un engagement qui tenait de la servitude.

Le serment que les *Quakers* refusèrent de prêter au roi, parce que, selon (*f*) leurs principes, il doit être défendu de jurer, et que la parole toute seule fait l'engagement et vaut un serment, fut encore un prétexte d'intolérance à leur égard. Le refus de payer les dixmes en fut un autre.

(*a*) *Crœsius*, ubi sup. p. 133.
(*b*) On en peut voir le détail dans *Croesius*, ubi sup. vers la fin du livre prem. de son Histoire.
(*c*) *Croesius*, ubi sup. L. 2.
(*d*) *Theologiæ verè Christianæ Apologia.*
(*e*) Province de l'Amérique septentrionale, peuplée de *Quakers*, et qui a reçu son nom de *Guillaume Penn*, un des plus fameux de la secte.
(*f*) C'est aussi celui des *Anabaptistes*, comme on le verra dans la suite: et ce n'est pas, comme on l'a déjà pu remarquer, le seul principe qui soit commun aux uns et aux autres.

Les mauvais traitemens et les persécutions recommencèrent. *Gorge Fox*, non le fondateur de la secte, mais un autre qui se faisait surnommer *le Jeune*, pour se distinguer du premier, adressa au roi (*a*) une remontrance en faveur de ses frères, toute pleine de traits hardis et de reproches, à quoi il ajoutait des menaces de la part de Dieu. Il ne tint pas au duc d'Yorck, depuis Jacques II, que cette remontrance ne fît pendre son auteur. Il en vint d'autres après celle-là, qui ne furent pas mieux reçues; et les persécutions qui continuèrent furent autorisées d'un nouveau sujet, aussi odieux pour le moins à la nation que le fanatisme et le refus de prêter le serment de fidélité. Depuis quelque tems, on avait affecté de publier qu'on soupçonnait que la secte recevait des Catholiques Romains travestis en *Quakers*. Dans la suite, on débita ces soupçons comme des vérités constantes. Il fut démontré qu'il s'y trouvait des Jésuites, qu'ils allaient prêcher aux *Quakers* après avoir dit la messe aux Catholiques Romains. Si, dans les conventicules des *Quakers*, quelque *Prédicant* parlait avec éloquence, c'était un Jésuite; et quel pouvait être, au dire des ennemis des *Quakers*, le motif d'un tel travestissement? C'est que les Catholiques Romains, ennemis mortels du serment de fidélité, par un autre principe que les *Quakers*, croyaient trouver un peu plus de sûreté parmi ceux-ci. De tous ces bruits de ville, on fit des romans au désavantage des uns et des autres.

Dans le tems que les *Quakers* souffraient des persécutions, dont, à l'imitation des autres sectes et religions, ils donnent un long détail à leur avantage, et que l'historien latin cité déjà plusieurs fois a rapportées d'après les Mémoires de la secte, *Guillaume Penn* (*b*) commença de se faire connaître. C'était en 1666. Revenu de ses voyages en France et dans les autres pays étrangers, il passa en Irlande, où le *Quakerisme* provignait depuis quelque tems, et où, comme en Angleterre et en Ecosse, il souffrait persécution pour l'amour du refus constant de payer les dîmes, de faire serment, et de céder à plusieurs usages établis dans le Gouvernement civil et ecclésiastique. *Penn* (*c*), qui était d'un caractère d'esprit et d'un tempérament tout disposé à recevoir les impressions du *Quakerisme*, ayant entendu parler de cette secte en Irlande, se rendit à une de leurs assemblées clandestines, et malheureusement, ou heureusement pour lui, l'assemblée ayant été découverte, il fut saisi et emprisonné avec les autres; mais cet accident n'effraya point (*d*) le jeune homme. Il se sentait appelé au *Quakerisme*, et il devait être en fort peu de tems un des principaux élus du parti. *Penn* s'instruisit à fond des principes du *Quakerisme*, et se confirma dans la résolution de se convertir à cette secte. De retour en Angleterre, il se présenta en *Quaker* devant son père, c'est-à-dire, le chapeau sur la tête, sans le saluer, en le tutoyant et en l'appelant son ami. Le jeune *Quaker* fut d'abord très-mal reçu, et regardé comme un visionnaire, ou comme un fou. Le père affligé, irrité, employa toutes sortes de moyens pour ramener ce fils égaré; prières, menaces, raisons, châtiment. Le nouveau *Quaker* fut inflexible, et le père, presque au désespoir

(*a*) Voy. cette pièce dans *Croesius*, Hist. *Quaker*. L. 2. p. 208.

(*b*) Ce fondateur de la Pensilvanie naquit à Londres en 1644. Il était fils du chevalier Penn, vice-amiral d'Angleterre.

(*c*) *Croesius*, ubi sup. p. 286 et seq.

(*d*) Il était âgé de 22 ans.

de l'obstination d'un fils que rien ne pouvait gagner, le chassa de sa maison. *Penn* supporta patiemment ces afflictions, mais la tendresse paternelle reprit enfin le dessus. *Penn*, réconcilié avec son père, hérita des grands biens de sa maison, et eut la consolation de voir ce père, auparavant si déclaré contre les *Quakers*, mourir lui-même à peu près *Quaker*, à en juger par les dernières paroles que (*a*) l'historien latin rapporte de lui.

Penn s'acquit bientôt un très-grand crédit parmi les Quakers, tant par ses prédications que par ses écrits; à quoi contribuèrent aussi ses richesses et l'accès qu'il avait à la Cour, où son humeur bienfaisante, et la tolérance dont il faisait profession l'engageaient à intercéder souvent non-seulement pour ses frères, mais même pour les Catholiques Romains. Il poussait cette tolérance à l'excès, et mettait une espèce d'égalité entre toutes les sectes du Christianisme, en ne croyant pas qu'aucune dût être exclue de l'autorité civile : principe faux et dangereux, dit l'historien latin, qui, en étendant les bornes de la liberté, la renversait entièrement. Au reste, il n'en fallait pas davantage pour faire de Penn un *Athée*, un *Jésuite* et un *Papiste* : de n'en faire qu'un *Latitudinaire*, c'eût été trop peu. La tolérance de ce fameux Quaker était fondée sur ce principe que, pour être bon Chrétien, il suffit de s'en tenir aux articles fondamentaux de la religion Chrétienne : c'est-à-dire aux vérités exprimées clairement pour être à portée de l'intelligence de chacun, et qui sont confirmées par l'autorité de l'Ecriture. J. C., reconnu sauveur du Monde, était une des vérités essentielles. Outre cela, il recommandait extraordinairement l'étude de la morale et la pratique de ses devoirs. Il faut renvoyer à la suite de cette Dissertation tout ce qu'on a pu recueillir des dogmes des premiers et des derniers Quakers.

A peu près dans ce tems-là, les persécutions se rallentirent. Les Quakers profitèrent de ce répit pour se former des règles et une discipline : sur quoi je répéterai en peu de mots ce que l'historien latin rapporte en beaucoup de paroles inutiles et souvent assez embarrassées. (*b*) Ils s'établirent des ministres ou des pasteurs fixes; c'est-à-dire que, forcés de reconnaître, malgré l'égalité qu'ils affectaient, qu'il y a toujours des personnes supérieures aux autres en mérite et en talens, ils en choisirent parmi celles-ci de propres à diriger leurs assemblées, et à entretenir l'ordre parmi eux. Entre ces pasteurs, ceux qui vont (ou qui allaient au commencement de la secte) de lieu en lieu pour instruire les fidèles, examiner les prosélytes, etc., ont reçu le nom d'*Apôtres*. Ces prérogatives ne sont pas seulement affectées aux hommes, les femmes y ont le même droit. Après ces ministres, ou, pour parler comme les Quakers, ceux qui sont dans le ministère, viennent les anciens et les anciennes, qu'on suppose plus sages que les autres, à cause de l'âge qui donne de l'expérience. Ils veillent avec les ministres à la discipline, et les assistent de leurs conseils. Ils travaillent aussi avec eux à entretenir la concorde et l'union : ils pourvoient aux be-

---

(*a*) *Croesius*, ubi sup. p. 288. On trouve dans la IV Lettre de M. de Voltaire *sur les Anglais*, un badinage fort agréable et fort ingénieux sur la conversion de *Penn* au *Quakerisme*, etc. Cette lettre est toute pleine d'esprit : mais il faut se défier d'un poète, qui, dans ses récits, paraît entraîné par la rapidité de sa verve, et qui traite les faits historiques comme il traiterait les Episodes d'un poème épique.

(*b*) Ubi sup. Liv. II. p. 295 et suiv. Cet auteur est assez approuvé des *Quakers* en tout ce qui concerne leurs dogmes et leur discipline.

ASSEMBLÉE des QUAQUERS à Londres
A Quaquerésse qui prêche

ASSEMBLÉE des QUAQUERS à Amsterdam
A Quaquer qui prêche

Tom II. N° 4

soins des pauvres et des malades. Ils recueillent les deniers, et sont comme les trésoriers de la secte.

Ces ministres et *anciens* ont des assemblées régulières, qui ressemblent à celles que les Protestans appellent des *presbytères* ou des *consistoires*. L'historien latin dit qu'on avait voulu établir, chez les *Quakers* de Hollande, une espèce de sénat ecclésiastique dans chaque église, et que ce sénat aurait été composé de personnes mariées et d'un âge mûr, lesquelles auraient dirigé les assemblées suivant certaines lois arrêtées : mais cela fut rejeté, sous prétexte qu'un tel règlement conduisait à une nouvelle hiérarchie, détruisait l'égalité, et *contraignait ou annulait les dons de l'esprit*.

Ils ont aussi, tant hommes que femmes, des assemblées plus générales, qu'on peut appeler des *classes*, des *colloques*, des *synodes*. Dans ces assemblées, qui sont ou provinciales et convoquées tous les trois mois, ou générales et convoquées tous les ans, on fait les censures, la révision des affaires ecclésiastiques, l'examen des livres, on enregistre les affaires importantes dans les archives. En Angleterre, le synode général des Quakers s'assemble le troisième jour d'après Pentecôte, non par un principe de superstition, comme si les députés de la secte devaient être plus particulièrement inspirés dans le tems où l'on célèbre la descente du Saint-Esprit sur les apôtres; mais uniquement par un principe de régularité, parce qu'il fallait déterminer un tems fixe, et s'assembler dans une saison convenable. D'ailleurs les Quakers n'ont point de fêtes et n'observent aucune solennité. Le Saint-Esprit (*a*) (l'esprit intérieur) ne connaît point ces distinctions. A ces synodes généraux se rendent, (ou se rendaient au tems que l'auteur écrivait,) les députés de tous les Quakers de l'univers. Le synode a un secrétaire pour enregistrer, ou rapporter, ou copier les matières discutées; mais il n'a point de président visible, parce que c'est le Saint-Esprit qui préside.

Sur leurs exercices de dévotion, je n'ai autre chose à faire remarquer que les figures qui les représentent ici, les uns dans une rêverie profonde, les autres dans l'extase et la contemplation, pendant qu'un d'entre eux, soit homme, soit femme, se lève quelquefois avec beaucoup de tranquillité et d'un air rassis; d'autrefois avec impétuosité comme s'il était entraîné par une force invincible, souvent aussi en soupirant, en gémissant, en pleurant. Tous ces différens mouvemens ne sont que des impressions de cet esprit qui dicte souvent au prêcheur ou à la prêcheuse des sermons de deux ou trois heures, après un silence morne, qui a comme endormi l'assemblée de ces enthousiastes pendant un si long espace de tems. Les Quakers disent que, dans cette léthargie spirituelle, ils sont concentrés en eux-mêmes, absorbés, s'il faut ainsi dire, dans une méditation par laquelle l'esprit se prépare les voies qui le conduisent au cœur des fidèles. Mais l'esprit ne dicte pas toujours des sermons ou des exhortations; quelquefois il inspire des prières aux Quakers; d'autres fois, il leur inspire de psalmodier. Pendant le discours, la prière ou l'exhortation du fidèle que l'esprit a saisi, les autres fidèles se recueillent, s'examinent, soupirent, se font des applications de ce qu'ils entendent, s'agitent aussi dans le combat intérieur de l'esprit contre les passions, et dans les efforts que Satan, à ce

(*a*) Les *Quakers* Anglais l'appellent *the spirit within*.

qu'ils disent, ne fait que trop souvent pour se maintenir en eux. C'est durant ces agitations et ces combats qu'il prend un tremblement au fidèle; et il est même arrivé, nous dit (*a*) Croesius, que le tremblement a été si universel dans l'assemblée, qu'on aurait dit qu'il se faisait un tremblement de terre dans le lieu où l'on était assemblé. Il arrive encore, et même (*b*) plus d'une fois, que l'assemblée se sépare sans que personne y ait prêché ni exhorté; mais enfin on n'en prie pas moins intérieurement. J'ai parlé du chant des Quakers : qu'on ne s'imagine pas qu'il ressemble au nôtre : c'est une manière de bourdonnement digne de l'assoupissement spirituel de la secte.

La méditation, la prière, le recueillement, la contemplation, et enfin la lecture de l'Écriture; voilà leurs occupations domestiques plus ou moins longues, fréquentes, diversifiées selon que l'esprit l'inspire. C'est à quoi ils appliquent aussi leurs enfans, auxquels ils donnent avec cela une éducation fort simple et fort modeste, sans s'embarrasser de parure ni de beaux habits, ni de ce qu'on appelle les belles manières, ni de plaire aux yeux des autres. L'habit du Quaker est ordinairement noir, tout uni et presque semblable à une veste, sans plis aux côtés, sans boutons sur les poches et sur les manches. Leurs chapeaux sont à grands bords rabattus. Leur politesse se réduit à avoir l'abord franc et la conversation naturelle (*c*).

(*a*) *Croesius*, ubi sup. Liv. II. p. 300. Comparez cela avec les convulsions, dont on parlera dans la dissertation suivante.

(*b*) Je dois avertir ici que la description ingénieuse que donne des assemblées des *Quakers*, l'auteur des *Lettres Philosophiques*, n'est qu'une belle fiction où il a répandu le vrai autant qu'il l'a jugé propre à embellir le tableau. Je mets la description dans cette note, et j'y marque en lettres italiques les endroits dont on doit se défier.

« Les Quakers ont plusieurs chapelles à Londres; celle où j'allai est près de ce fameux pilier » que l'on appelle le Monument. On était déjà assemblé lorsque j'entrai avec mon conducteur. » Il y avait environ quatre cents hommes dans l'église, et trois cents femmes. Les femmes se » cachaient le visage avec leur éventail, les hommes étaient couverts de leurs larges chapeaux; » tous étaient assis, tous dans un profond silence. Je passai au milieu d'eux sans qu'un seul » levât les yeux sur moi. Ce silence dura un quart d'heure : enfin un d'eux se leva, ôta son cha- » peau, et après *quelques grimaces* et quelques soupirs, débita moitié avec la bouche, *moitié* » *avec le nez, un galimatias tiré, à ce qu'il croyait, de l'Evangile, où ni lui ni personne* » *n'entendait rien.* Quand ce faiseur de contorsions eut fini son beau monologue, et que l'as- » semblée se fut séparée toute édifiée, et toute stupide, je demandai à mon homme pourquoi les » plus sages d'entre eux souffraient de pareilles sottises. *Nous sommes obligés de les tolérer,* » *me dit-il, parce que nous ne pouvons pas savoir si un homme qui se lève pour parler sera* » *inspiré par l'esprit ou par la folie. Dans le doute, nous écoutons tout patiemment*, nous » permettons même aux femmes de parler; deux ou trois de nos dévotes se trouvent souvent » inspirées à la fois, *et c'est alors qu'il se fait un beau bruit dans la maison du Seigneur*, » (tout cela et ce qui suit fait une jolie description poétique, et n'est qu'une paraphrase libre des » idées des *Quakers*, où l'auteur mêle les siennes.) Vous n'avez donc point de prêtres, lui dis- » je. Non, mon ami, dit le Quaker, et *nous nous en trouvons bien. Alors, ouvrant un livre* » *de sa secte, il lut avec emphase ces paroles : A Dieu ne plaise que nous osions ordonner* » *à quelqu'un de recevoir le Saint-Esprit le dimanche, à l'exclusion de tous les autres fidèles.* » *Grace au ciel, nous sommes les seuls sur la terre qui n'ayons point de prêtres. Voudrais-tu* » *nous ôter une distinction si heureuse? Pourquoi abandonnerons-nous notre enfant à des* » *nourrices mercenaires, quand nous avons du lait à lui donner?* Ces mercenaires domineraient » bientôt dans la maison, et *opprimeraient la mère et l'enfant.* Dieu a dit, vous avez reçu » *gratis*, donnez *gratis*. Irons-nous, après cette parole, *marchander l'Evangile, vendre* » *l'Esprit Saint, et faire d'une assemblée de chrétiens une boutique de marchands? Nous ne* » *donnons point d'argent à des hommes vêtus de noir pour assister nos pauvres, pour en-* » *terrer nos morts, pour prêcher les fidèles; ces saints emplois nous sont trop chers pour* » *nous en décharger sur d'autres* ».

(*c*) *Lettres Philosoph.*, etc. ubi sup. Lettre prem.

« Ils ignorent l'usage de retirer une jambe derrière l'autre, et de porter à » la main ce qui est fait pour couvrir la tête ». Si le Quakerisme n'inspirait rien de plus singulier ni de plus blâmable que ces usages, il serait presqu'à souhaiter que tous les hommes se fissent Quakers.

J'ai dit qu'ils n'ont point de fêtes, mais comme tout se fait chez eux par inspiration, il leur est permis de s'assembler tous les jours, quoiqu'en Angleterre et en Hollande ils s'assemblent plus régulièrement tous les dimanches. Mais, ni dans le public ni dans le particulier, ils ne prieront ni ne parleront à haute voix que quand *l'esprit intérieur* leur aura dit de le faire. Si l'esprit se tait, ils se contenteront de *penser*, soit dans l'église, soit à table, soit en se couchant; et à cause de cela, dit l'historien, leurs ennemis les ont accusés de ne prier jamais Dieu, et de n'agir *(a)* que par instinct, à la manière des bêtes. De même, à cause qu'en Angleterre, *(b)* ils étaient autrefois contraints, pour se mieux cacher, de s'assembler dans de fort petits endroits, où par conséquent il arrivait souvent que, pour prévenir des défaillances, les gens d'une complexion faible tiraient un petit flacon de leur poche, et se faisaient revenir le cœur avec du vinaigre, ou avec de l'eau de la reine de Hongrie; il n'en fallut pas davantage pour calomnier les pauvres Quakers, et faire publier partout qu'ils s'inspiraient eux-mêmes et faisaient descendre l'*esprit* par la force d'une certaine liqueur. Les calomnies de cette espèce ne s'usent jamais, et sont toujours mises dans tous les partis. Elle vont du peuple aux ecclésiastiques, et par un retour avantageux aux partis, elles sont renvoyées avec adresse de l'ecclésiastique aux laïques.

Ils méprisent assez les langues et les sciences, quoiqu'ils ne prétendent pas que ces connaissances soient absolument inutiles; mais, disent-ils, elles ne sont pas nécessaires au ministère. C'est l'esprit qui parle; et il est bien vrai que, dans leur système, cet esprit n'a besoin ni de philosophie, ni de grec, ni d'hébreu pour expliquer l'Écriture et la développer au peuple. Ils méprisent sur toutes choses la théologie scolastique et la philosophie, et plus qu'aucune autre celle de l'école, les regardant comme des *inventions de Satan*.

Ils rejettent les titres d'honneur *(c)*, tant ceux qu'on a dans l'église que

---

(*a*) *Numquam orare Deum et pecudum ritu prosilire ad omnia*, ce qui dit un peu plus qu'agir par instinct.

(*b*) *Croesius*, ubi sup. p. 305.

(*c*) Sur les honneurs et les distinctions, voici l'entretien de M. de Voltaire avec son *Quaker*.
« Avoue, dit-il, que tu as eu bien de la peine à t'empêcher de rire, quand j'ai répondu à toutes » tes civilités avec mon chapeau sur la tête, et en te tutoyant. Cependant tu me parais trop » instruit pour ignorer que, du tems du Christ, aucune nation ne tombait dans le ridicule de » substituer le plurier au singulier; on disait à César Auguste, *je t'aime, je te prie, je te re-* » *mercie*; il ne souffrait pas même qu'on l'appelât *Monsieur*, *Dominus*. Ce ne fut que très- » long-tems après lui, que les hommes s'avisèrent de se faire appeler *vous* au lieu de *tu*, comme » s'ils étaient doubles, et d'usurper les titres impertinens de Grandeur, d'Eminence, de Sainteté, » que des vers de terre donnent à d'autres vers de terre, en les assurant qu'ils sont avec un pro- » fond respect, et une fausseté infâme, leurs très-humbles et très-obéissans serviteurs. C'est » pour être plus sur nos gardes contre cet indigne commerce de mensonge et de flatteries que » nous tutoyons également les rois et les charbonniers, que nous ne saluons personne, n'ayant » pour les hommes que de la charité, et du respect que pour les Lois.
» Nous portons aussi un habit un peu différent des autres hommes, afin que ce soit pour » nous un avertissement continuel de ne leur pas ressembler. Les autres portent les marques de » leurs dignités, et nous celles de l'humilité chrétienne ».

ceux du monde, et n'estiment pas davantage les grades établis dans les académies. Toutes ces distinctions, disent-ils, ne servent qu'à donner des maîtres. Or, selon l'Evangile pris à la lettre, nous sommes tous frères égaux. Ils traitent de mercenaires les ecclésiastiques Protestans, à cause de leurs revenus, ou des dixmes qu'ils reçoivent, ou des pensions, ou de leurs autres salaires : et l'on peut bien croire que, dans leur système, ils ne doivent pas approuver non plus que les ministres soient réduits à un certain nombre, et la vocation pastorale fixée à un certain ordre de gens, puisque l'*esprit* n'est point, et ne peut être borné. Outre qu'ils croient que le nombre des pasteurs est trop petit pour les besoins de l'église, et qu'ils voudraient des missionnaires qui travaillassent sans cesse, comme ceux des Catholiques, à la propagation de la foi. Il leur paraît que, de la manière dont les Protestans se gouvernent en cette occasion, ils frayent le chemin de l'Antechrist.

Les droits, les impôts, les gains et les salaires excessifs, la plupart des moyens que l'on emploie dans la société civile pour porter les hommes à faire leur devoir, ou à se rendre utiles, en leur proposant l'espérance d'un gros profit, paraissent aussi aux Quakers des choses odieuses et dangereuses, qui font des mercenaires et non pas des citoyens; et des ouvriers esclaves de l'avarice plutôt que des Chrétiens qui ont cœur à leur devoir.

Je le répète encore, et je dis en style de Quaker, que dans le Quakerisme l'esprit est libre et ne s'assujettit ni aux Synodes, ni aux lumières du siècle, ni à la sagesse du monde. C'est-là un des points fondamentaux de la secte. Tous les membres de l'Eglise peuvent et doivent concourir au bien de ce corps, tous peuvent éprouver le même secours du Saint Esprit, et ressentir les mêmes effets de sa vertu. Comme les membres de notre corps, ceux de l'Eglise sont tous nourris et vérifiés par une même vertu et de la même manière; en sorte que, par cette vertu, ils peuvent concourir tous à l'édification du corps mystique, comme les autres, au bien commun du corps humain. Sur ce principe, appliqué du mieux qu'ils peuvent au ministère évangélique, on dit chez les Quakers que, l'esprit, en faisant connaître par son impulsion les besoins du corps de l'Église, oblige les membres dans lesquels il fait cette impulsion, à secourir promptement le corps mystique; mais ne peut-il pas arriver que, par paresse, ou par négligence, ou par distraction, on ne sente pas l'impulsion? Souvent nous ne faisons pas attention aux défauts des membres du corps. Il faut se réveiller (*a*), répondent les Quakers, et éprouver en soi, par un parfait recueillement, les dons, et la vertu de l'esprit de vie. C'est-là toute la vocation pastorale : elle ne demande ni appareil, ni cérémonie, ni culture de l'esprit, ni préparation, ni examen, ni en un mot aucun des moyens usités dans les autres sectes du Christianisme pour donner des pasteurs à leurs églises. Cependant, lorsqu'après l'examen intérieur, il arrive que quelqu'un se sent entraîné par l'esprit vers le ministère, on doit faire la formalité d'examiner dans le conseil ecclésiastique si l'inspiré y est véritablement propre, s'il doit être destiné à cette fonction : après quoi, on lui fait une exhortation qui tend à lui en apprendre l'importance, tant par rapport à lui-même, que par rapport à l'Église : et, de cette manière il semble que les autres pas-

(*a*) *Croesius*, ubi sup. 510. *dicunt unumquodque membrorum Christi oportere se expergefacere et experiri in se*, etc.

teurs (*a*), et l'assemblée des fidèles Quakers concourent avec l'esprit à l'élection. Il sort ainsi de l'assemblée et le voilà ministre ou pasteur. A cela, s'ajoutent quelquefois des lettres de recommandation des autres églises ou sociétés des Quakers. L'entretien de ces ministres ne consiste qu'en libéralités volontaires, sans convention, sans contrat. Chacun les fait librement selon ses moyens, et le ministre ne les doit accepter qu'autant qu'il en a besoin pour vivre; c'est-à-dire, pour vivre frugalement. Si, faute d'entretien, le ministre tombe dans la pauvreté, il lui est permis de renoncer à l'église qu'il desservait, et même, dit l'historien latin, *il peut secouer la poudre de ses pieds contre cette église.*

A l'égard des dixmes qui sont des revenus de l'église, et des droits ou des impôts qui s'élèvent en tems de guerre, (*b*) voici le parti que prennent aujourd'hui les Quakers, pour éviter les persécutions qu'ils ont souffertes pendant long-tems à cette occasion : c'est de payer ces droits sans vouloir savoir et sans s'informer à quel usage on les lève : et, pour ne pas choquer la discipline de leur secte, laquelle est absolument contraire à ces droits, on fait semblant de ne pas s'apercevoir de cette infraction, et l'on passe là-dessus, comme sur une faute d'infirmité qu'on traite d'inévitable. Autrefois (c), ils auraient été inflexibles sur cet article : aussi leurs ennemis ne leur passent pas un détour si contraire à la morale évangélique; et qu'on peut bien mettre au rang de ceux que Pascal a censurés dans ses lettres provinciales.

Pour peu qu'on ait entendu parler des Quakers, on ne peut guères ignorer qu'ils n'ont ni Baptême, ni Communion. Aussi est-on comme forcé de s'écrier avec surprise, à l'imitation de l'auteur des lettres sur les Anglais, (dans l'entretien où il se fait interlocuteur avec un Quaker) : *comment morbleu, vous n'êtes donc pas Chrétiens !* La vérité est qu'ils traitent le Baptême de cérémonie Judaïque; qu'ils consentent pourtant que les autres Chrétiens le regardent comme un signe de régénération, d'initiation, d'introduction au Christianisme, à condition que, dans une religion toute sainte et toute spirituelle, le signe ne prévaudra pas sur le devoir, et qu'il n'arrivera pas qu'en vertu de ce Baptême, un méchant homme soit reconnu pour Chrétien, tandis qu'un homme non baptisé, qui pratiquera tous les devoirs du Christianisme, ne sera pourtant regardé que comme un Gentil. Le véritable Baptême de Christ, disent-ils, c'est le Baptême ou l'ablution de l'ame, et celui-là seul sauve les hommes. On n'est

(*a*) *Croesius*, ubi sup. p. 312, *ut accitu arcessituque quasi horum veniat ac Spiritus.*

(*b*) Dans cette conversation avec un *Quaker*, si ingénieusement supposée par l'auteur des *Lettres sur les Anglais*, on lit ce qui suit, concernant l'idée que les *Quakers* se font de la guerre : « Nous n'allons jamais à la guerre; ce n'est pas que nous craignions la mort, au contraire nous bénissons le moment qui nous unit à l'Etre des Etres, mais c'est que nous ne sommes ni loups, ni tigres, ni dogues, mais hommes, mais chrétiens. Notre Dieu, qui nous a ordonné d'aimer nos ennemis, et de souffrir sans murmure, ne veut pas sans doute que nous passions la mer pour aller égorger nos frères, parce que des meurtriers vêtus de rouge, avec un bonnet haut de deux pieds enrôlent des citoyens en faisant du bruit avec deux petits bâtons sur une peau d'âne bien tendue. Et, lorsqu'après des batailles gagnées tout Londres brille d'illuminations; que le Ciel est enflammé de fusées, que l'air retentit du bruit des actions de graces, des cloches, des orgues, des canons, nous gémissons en silence sur ces meurtres qui causent la publique allégresse ».

(*c*) Non-seulement ils refusaient de présenter requête pour être élargis, après qu'on les avait mis en prison, et de payer les amendes auxquelles ils étaient condamnés, ils refusaient même de payer les gages ou les droits du geôlier, et ils appelaient cela des *gages d'iniquité.*

pas moins scandalisé de leur opinion sur le sacrement de la communion : et, après avoir entendu leur confession sur cet article, on ne peut guères s'empêcher d'être encore l'écho de l'auteur des Lettres, et de répéter après lui, *quoi, point de communion !* mais les Quakers nous répondront de la manière qu'il se fait répondre par l'un d'eux, *nous n'en avons point d'autre que celle des cœurs*.

Sans répéter ici ce qu'on a pu remarquer de l'aversion qu'ils ont pour les sermens et les juremens, comme tous les Anabaptistes, il suffira de rapporter les propres paroles de ce même auteur. « Nous ne faisons jamais » de sermens, pas même en justice; nous pensons que le nom du très-haut » ne doit point être prostitué dans les débats misérables des hommes. » Lorsqu'il faut que nous comparaissions devant les magistrats pour les » affaires des autres (car nous n'avons jamais de procès), nous affirmons » la vérité par un *oui* ou par un *non*, et les juges nous en croient sur notre » simple parole, tandis que tant d'autres Chrétiens se parjurent sur l'évan- » gile ».

Dans le mariage, même simplicité que dans tout le reste. *Il suffit que la nécessité nous l'ordonne*, disait un Quaker Hollandais à qui l'on faisait un crime de cette simplicité, et de la *sainte indifférence* qu'il témoignait dans un acte d'hommage dû à la nature, où le vieillard même s'efforce de fondre les glaçons de l'âge. La nature ne parle pas autrement aux Quakers qu'à toutes les sectes, et à toutes les religions; mais ils tâchent de la corriger et ils veulent qu'elle s'explique comme parfaitement régénérée. On commence donc par exhorter chrétiennement les jeunes gens sur tout ce qui concerne l'état du mariage, sans oublier de les avertir que le mariage est une affaire délicate, d'un grand examen, qu'on ne doit point entreprendre sans l'aveu et le consentement de ses parens, ni sans choix et sans réflexion. Si, après les exhortations, l'on persiste dans cette résolution de se marier, il faut donner connaissance de son dessein au conseil ecclésiastique, et ici l'on fait ces questions, *si l'on est en état de se marier, si l'on a le consentement de ses parens*, etc. Le conseil s'adresse aussi à tous ceux qui sont présens, pour savoir s'il n'y a point d'opposition au mariage, ensuite de quoi l'on publie une espèce de ban, le dimanche d'après la communication donné au conseil. Voilà tout le préliminaire du mariage, et voici ce qui achève de le rendre valable chez les Quakers. Après les bans, les *aspirans au mariage* se rendent à l'assemblée avec les parens et les amis qu'ils jugent à propos d'inviter. Là, en présence de ces parens et amis, on leur demande s'ils s'aiment, s'ils se veulent mutuellement, s'ils sont résolus de se secourir et de s'assister l'un l'autre et autres choses convenables à la circonstance. Sur tout cela, les Quakers répondent comme l'on répond ailleurs, avec les meilleures intentions du monde. La réponse donnée, on enregistre le consentement des futurs conjoints et ils signent leur nom au bas, de même que les parens et amis témoins de l'engagement; après quoi l'on envoie ces nouveaux mariés obéir religieusement aux ordres de la nature. Les excès des noces leur sont inconnus, ou doivent l'être. Selon l'esprit de la secte, le (*a*) corps étant l'*habit de l'ame*, il faut le conserver et l'entretenir, mais dans la simplicité, dans la modestie, sans luxe et

(*a*) *Corpus animæ vas ac vestimentum.*

sans chercher à flatter les sens aux dépens de la pureté de l'ame. Autrefois, nous dit l'historien latin, ces mariages des Quakers étaient tenus pour illégitimes, mais, dans la suite, on a bien voulu les permettre en Angleterre, et ils y sont tenus pour valables.

Quatre ou cinq jours après la naissance des enfans, on assemble avec la sage-femme la garde et la *remueuse* toutes les commères qui ont assisté à l'accouchement, et l'on reçoit leur témoignage que l'on enregistre. En même tems, on nomme l'enfant.

Pour les funérailles, ils ne s'embarrassent ni de pompe, ni d'oraisons funèbres. Selon leurs principes, cela n'est pas moins contraire à la simplicité chrétienne que les *folies autorisées* dans les préliminaires des mariages chez tous les Chrétiens. (*a*) Dans les funérailles, qu'y a-t-il de plus extravagant, disent-ils, que de se mettre plusieurs ensemble, parens, alliés, amis, à suivre tristement un corps mort, et de l'accompagner en habit de deuil au tombeau, pour revenir ensuite dans la maison du défunt (*b*) boire et s'enivrer en son honneur? Quel contraste dans cette conduite? et d'ailleurs, quelle comédie que cette tristesse si méthodique de quelques parens vêtus de longs manteaux de deuil, et faisant semblant de pleurer un mort, qui les fait rire de bon cœur pour l'amour des biens qu'il leur laisse? Les Quakers évitent la plupart de ces abus, en faisant porter leurs morts sans appareil et sans deuil au cimetière de la secte. Seulement, on se contente en cette occasion de méditer sur la fragilité de la vie humaine, de s'exciter à la vertu, et d'être imitateur du mort, s'il est vraiment digne d'être imité, etc.

Voilà ce que j'ai pu recueillir de leurs usages. Revenons au progrès du Quakerisme. En l'année 1667, Keith étant en prison à Aberdéen en Écosse, écrivit un traité de la révélation immédiate de Jésus-Christ dans l'homme. Penn fut aussi emprisonné à l'occasion d'un livre qui, selon les orthodoxes, détruisait la Trinité. Un certain Eccles, de musicien devenu prédicateur Quaker, auteur visionnaire et fanatique déterminé, entreprit une nouvelle manière de convertir. Il entra, lui quatrième, dans un conventicule de Catholiques, portant un réchaud plein de feu sur sa tête, avec lequel il menaça (*c*) de les brûler (peut-être et en ce monde et en l'autre), s'ils ne renonçaient à leur idolâtrie. Il courut avec la même fougue les rues de Londres, et se fit enfin châtier selon ses mérites en Irlande. En l'année 1670, les Quakers furent extrêmement maltraités. Le détail que l'historien latin donne de cette persécution, supposé qu'il soit exactement vrai, fait plus de tort aux persécuteurs qu'aux persécutés. On remarque de ceux-ci que leur opiniâtreté, presque toujours aussi ridicule que peu chrétienne, avait pourtant quelque chose de touchant. En voici un exemple. Quand on les chassait avec toutes sortes d'outrages des endroits où on les avait surpris assemblés, au lieu de se dérober aux insultes de la populace, ils se rassemblaient tranquillement devant la porte de la maison, et s'exposaient volontairement à toutes sortes d'outrages. Les commencemens de la guerre de 1672, entre l'Angleterre et la Hollande, leur donnèrent quelque relâche, et l'on

(*a*) Ceci est un peu paraphrasé sur le latin de *Croesius*, *p.* 230.

(*b*) Quoique cet usage continue encore, il n'est pas à beaucoup près si commun qu'il l'était du tems de *Croesius*.

(*c*) *Cæteroquin futurum ut universi igne intereant.* Croesius, ubi sup. p. 320.

peut dire que, depuis ce tems-là, l'Angleterre s'accoutuma insensiblement à voir des Quakers.

Ici je retrouve Fox, que j'avais presque perdu de vue. En 1671, il passa en Amérique, et alla visiter tout ce qu'il y avait de frères Quakers dans les pays du nouveau monde appartenant à l'Angleterre. Revenu de son voyage, il fut encore emprisonné. Enfin mylord Hales, ayant bien voulu intercéder pour la liberté de Fox, celui-ci n'enfouit pas le talent. Il écrivit de tous côtés des lettres de remontrance et des exhortations à la conversion (au Quakerisme). Il prêcha aussi par lettres aux Juifs d'Amsterdam, aux Catholiques Romains et au Pape même. Il écrivit aux princes d'Afrique et au Grand Turc, car c'est de ce titre qu'il qualifiait le grand seigneur. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de suivre cet homme d'année en année jusqu'au bout de sa carrière. Il mourut au commencement de l'année 1691. Cet homme, nous dit-on, avait le corps et l'esprit également infatigables, l'un par la bonté du tempérament, l'autre à force de persévérance et d'ardeur; car du reste, outre qu'il ne l'avait nullement orné, il manquait de délicatesse, et n'avait qu'une pénétration fort médiocre. Quoiqu'à l'exemple des Anabaptistes ses prédécesseurs, il méprisât généralement toutes sortes d'arts et de sciences, jusqu'à en ignorer les moindres principes, il ne laissait pas que d'employer quelquefois des subtilités capables de le faire passer pour un habile homme. Il était laborieux et infatigable, et ne craignait pas de prendre beaucoup de peine pour peu de chose. Sa fermeté, ou plutôt l'opiniâtreté et l'ardeur avec lesquelles il soutint sa doctrine et ses disciples, n'eurent point d'exemple qui les surpassât. Avec cela, il était extrémement patient et d'une sobriété sans pareille. Il évitait toutes sortes d'excès avec soin, moins pour l'amour de sa santé, que par devoir et par un principe de religion. A un grand courage, il joignait une présomption et une hardiesse extraordinaires, et avait une si haute idée de ses talens, qu'il voulait être partout, se mêler de tout; et ne croyait rien de bien fait que ce qu'il avait exécuté de sa main, ou dirigé par ses conseils. Une modestie et une simplicité feintes cachaient cet orgueil, qui, en même tems qu'il lui permettait d'être doux et affable envers ceux qui étaient de son parti, l'irritait saintement contre les autres. A la vérité cette colère, toute sainte en apparence, ne lui permettait point de leur nuire autrement que par des paroles; mais ces paroles, pour traduire à la lettre le texte (*a*) de l'historien latin, ne manquaient quelquefois ni d'imprudence, ni d'impudence. Après la mort de Fox, la division se mit parmi les Quakers. Son autorité avait toujours entretenu l'union et empêché les cabales. On verra dans la suite que les sentimens de Keith, sur l'humanité de Jésus-Christ, furent l'origine de ces dissensions, qui causèrent une espèce de schisme et pensèrent ruiner la secte.

Je ne ferai qu'indiquer ici la conférence qu'il y eut à Londres en 1674, entre les Anabaptistes et les Quakers. L'origine de cette conférence fut qu'un ministre Anabaptiste, nommé Hick, avait injurieusement imputé aux Quakers de n'être pas Chrétiens, parce qu'ils enseignaient, disait-il, que Jésus-Christ n'existe (*b*) pas personnellement hors de l'homme; mais que

(*a*) *Croesius*, ubi sup. L. 2 p. 385, *verbis*..... *quantùm poterat, lædens, in eoque interdum non solum imprudens, sed et inverecundissimus atque impudens.*

(*b*) *Christum non esse personam, quæ sit extra hominem, at hominis cujusque lucem mentis internam Christum esse.*

cette lumière qui éclaire l'ame intérieurement, est seule Jésus-Christ; imputation fondée sur ce que quelques auteurs Quakers avaient écrit, *qu'aucun homme n'a jamais vu Jésus-Christ des yeux du corps*. Selon l'historien latin, la conférence tourna entièrement à la honte des Anabaptistes. Deux ans après, Robert Barclay écrivit et publia cette fameuse (*a*) apologie des Quakers qui fut presqu'aussitôt réfutée par divers théologiens Protestans de Hollande et d'Allemagne.

Presque en même tems parut (*b*) Michel Molinos en Italie. Ce prêtre espagnol écrivit en italien sa Guide spirituelle, qui contient toute la doctrine mystique des Quiétistes. Le tems de la (*c*) naissance du Quiétisme, et le rapport de ses dogmes à ceux des Quakers, ont fait regarder les uns et les autres comme enfans d'une même secte; et il est vrai qu'un des principaux Quakers (*d*) parle d'une manière si conforme au langage de Molinos, qu'à peine trouve-t-on de la différence entre l'un et l'autre.

Les persécutions continuèrent à peu près jusqu'à la fin du règne de Charles II. L'historien latin rapporte des choses si odieuses sur cet article, qu'elles seraient capables de justifier tout au moins devant les hommes les excès que l'intolérance a fait commettre dans les autres religions. Jacques II, monté sur le trône, pencha d'abord pour une tolérance générale, dans la vue de favoriser sa propre religion, par un moyen qui flattait tous les partis. Les Quakers, après l'avoir félicité sur son avénement à la couronne, lui dirent, dans le style de la secte : « Nous avons appris que tu n'es pas dans les sentimens de l'Église anglicane non plus que nous. Nous te demandons la même liberté que tu prends pour toi ». La secte éprouva la bonne volonté du souverain pour la tolérance. Près de quinze cents Quakers étaient détenus dans les prisons; ce prince leur fit rendre la liberté; et comme, malgré cet acte de tolérance, on ne laissait pas que d'en emprisonner encore pour le refus de payer les dixmes, ou de prêter le serment, ou de contribuer à divers besoins de l'État, il ordonna de les relâcher, et ne voulut point qu'ils fussent inquiétés ni pour leurs sentimens, ni pour leurs usages. Ainsi il leur fut permis de passer devant le roi, comme devant un particulier, et de paraître en sa présence avec le cha-

(*a*) Il la présenta au roi (Charles second). Voici comment cet auteur lui parle dans son Epître dédicatoire. « Tu as goûté de la douceur, et de l'amertume; de la prospérité, et du » malheur. Tu as été chassé des pays où tu règnes à présent. Tu as senti le poids de l'oppression : » tu dois donc savoir combien l'oppresseur est en horreur à Dieu et aux hommes. . . . . Au » lieu d'écouter la voix des flatteurs de la Cour, écoute celle de la conscience, qui ne te flattera » jamais ». L'auteur des *Lettres philosophiques* assure *que cette lettre, écrite au roi par un particulier obscur, fit cesser la persécution*. Je remarque deux choses ici : l'une que les *Quakers* furent presque toujours persécutés jusqu'à la fin du règne de Charles second, l'autre que Barclay n'était nullement un *particulier obscur*.

(*b*) Voy. *Corom. Relig.*, etc., tome pr. des *Juifs et des Cath. R.*

(*c*) Ou plutôt de la renaissance.

(*d*) *Keith*. Voy., dans un passage que cite *Croesius*, *Hist. Quaker*, L. 2, p. 350, comment ce *Quaker* s'exprime sur l'*influence de Dieu* dans l'ame; la quiétude du fidèle pendant l'influence et l'*opération* de Dieu; la *persévérance dans la quiétude* avant de passer à l'*activité*, en sorte que, par ce moyen, l'esprit acquiert au peu de tems une *vie divine et sainte*, etc. Avant que d'entreprendre quoi que ce soit, on doit être convaincu que l'*esprit se meut et agit en nous*. Il doit nous faire sentir que *la liberté d'agir* nous est donnée, *qu'il ordonne ou permet l'action*.

La foi ressemble aux greffes; elle prend, elle attire à soi le suc, ensuite elle agit en croissant et fructifiant. Ce jargon mystique est aussi celui des *Quiétistes*.

peau sur la tête, de le tutoyer, de le traiter familièrement et comme un égal.

Penn s'acquit les bonnes graces de Jacques II, et profita de sa faveur pour se rendre utile au parti : mais, parce qu'on crut qu'il avait conseillé au roi l'abolition du serment et des lois pénales, et que chacun se persuadait qu'un projet si odieux ne tendait qu'à rendre la religion catholique dominante en Angleterre, il perdit presque toute la confiance de son parti, et s'attira la haine des Protestans. Ceux-ci le traitèrent de Papiste et de Jésuite. Les Quakers, qui prévoyaient ou crurent avoir à craindre, dans la suppression du serment et de ces lois, le rétablissement du Papisme, disaient hautement qu'un prince de cette religion ne manquerait pas de rétablir ces lois pour s'en servir contr'eux aussi bien que contre les Protestans, aussitôt qu'il se verrait affermi en Angleterre. Penn donnait lieu tout au moins à de grands soupçons contre lui. Il avait défendu par un écrit l'abolition des lois pénales, et il s'était toujours déclaré pour une tolérance universelle dont le plan était de laisser à tous les Chrétiens la liberté de servir Dieu chacun selon ses principes, et de n'exclure personne des charges et des emplois, non pas même des plus hautes dignités, pourvu qu'on s'y gouvernât toujours d'une manière pacifique et modérée. Pour se réconcilier les uns et les autres, Penn crut devoir faire son apologie ; il publia donc un autre écrit pour se défendre de l'accusation du Papisme. Il eut le bonheur de persuader les Quakers ses frères, et de regagner leur confiance ; mais beaucoup de Protestans d'Angleterre, et, parmi ceux-ci, les nouveaux réfugiés de France ne purent se résoudre à renoncer aux idées qu'ils s'étaient faites de lui ; ils eurent même lieu de se confirmer dans leurs soupçons, lorsqu'à la révolution causée par l'avénement du prince d'Orange au trône, on intercepta une lettre que Jacques II, réfugié à la cour de France, écrivit à Penn. On l'examina sur cette correspondance. Penn répondit avec (*a*) sagesse et avec générosité ; mais, dans l'agitation où se trouvaient les partis au tems de cette révolution, la réponse de ce Quaker ne fut guères mieux reçue qu'une déclaration ouverte en faveur de la cause de Jacques II, et la plupart des Protestans d'alors, surtout les faiseurs de libelles, traitèrent de trahison la qualité d'ami de ce prince. Depuis cette affaire, Penn se retira entièrement et se recueillit dans son domestique jusqu'en l'année 1693. Il faut le suivre à présent en Amérique.

Long-tems avant Penn, et dès l'année 1653, il avait passé des Quakers dans les colonies du nouveau monde, qui appartiennent aux Anglais. Dès leur arrivée, ils y reçurent les plus mauvais traitemens ; on donna des ordres extrêmement sévères contr'eux. On les punit par des amendes, par le fouet, par la prison, etc., etc. ; s'il faut s'en rapporter aux mémoires de la secte, ils trouvèrent plus d'humanité chez les Sauvages, que chez les Anglais leurs compatriotes ; mais que cela ne surprenne point. Les idées de ces Sauvages étaient toutes simples : telles devraient être les nôtres, si les préjugés dont on les charge ne rendaient insensiblement les hommes persécuteurs et mauvais. Pour empêcher les progrès du Quakerisme dans

(*a*) Il déclara qu'il n'entrait ni dans les vues, ni dans les projets de Jacques II, et qu'il faisait simplement profession d'être son ami ; qu'il avait aimé ce prince dans le tems de sa prospérité et qu'il ne croyait pas devoir le haïr dans l'adversité.

ces colonies, la loi ajouta aux amendes, au bannissement et aux autres peines, que quiconque serait dénoncé comme Quaker, ou se serait converti au Quakerisme, aurait la première fois l'oreille coupée, si c'était un homme; et si c'était une femme, le fouet. Enfin la peine de mort fut ordonnée contre quelques-uns des plus obstinés : on pendit des Quakers à Boston. C'est par-là que je finis ce petit détail, pour revenir à Penn.

Le roi et le Parlement lui donnèrent en 1680 la propriété, et la souveraineté d'une province de l'Amérique au sud de Maryland, pour le dédommager des grandes avances que son père avait faites à la couronne, desquelles il n'avait pas été remboursé. La province reçut le nom de *Pensilvanie*, du Quaker son souverain (*a*), qui commença par la peupler de gens de sa secte. Il y fonda la ville de (*b*) Philadelphie, fit une ligue avec les Sauvages des environs, donna des lois à cette république de Quakers, et établit de la manière que je vais le rapporter cette tolérance, et cette (*c*) liberté Chrétienne, plus capables d'inspirer la véritable religion que la roue et les galères, pourvu que sous le nom de liberté, on ne tolère pas le libertinage. « Le nouveau législateur, déclara que tous ceux qui reconnaîtraient un seul Dieu, tout-puissant, créateur et conservateur de » l'Univers, qui lui témoigneraient leur fidélité en suivant exactement les » règles de cette vertu qui est seule capable d'approcher l'homme de son » créateur, et de le rendre semblable à lui; que ceux-là, dis-je, jouiraient » d'une entière liberté, et qu'ils ne seraient forcés à aucun acte religieux » contraire à leur conscience, ni contraints d'assister à un culte qu'ils » désapprouveraient : et s'il arrivait à quelqu'un de maltraiter son con- » citoyen de quelque façon que ce pût être, au sujet de la religion, il » ordonna qu'un tel homme fût puni comme un séditieux et comme un » perturbateur du repos public » (*d*). Une loi si raisonnable ne faisait ni des hypocrites, ni des profanes, et ne permettait aucune de ces factions ecclésiastiques qui plus d'une fois ont aidé à la décadence des États. Il ne

---

(*a*) En 1712, Penn vendit aux Anglais la Pensilvanie. Il finit ses jours en 1718, à Ruschomb, dans la province de Buckingham. Penn eut une existence honorée, une mort donce, et laissa une mémoire à jamais chérie. Cet homme, vraiment vertueux, ne se démentit point dans la cours d'une longue carrière, et les persécutions qu'il éprouva ne purent altérer ses principes.

(*b*) Ce nom fut donné à la capitale de la province, pour témoigner l'union et la fraternité de la Secte.

(*c*) Voy. L. 3, ubi sup. *Hist. Quaker*, *p.* 459.

(*d*) Cet article, le premier du Code que Penn fit pour ses États, est si beau, si touchant que j'ai cru faire plaisir au lecteur en le rapportant ici dans son entier.

« An nom de Dieu, le Père des Lumières et des Esprits, l'auteur et l'objet de toute connaissance divine, DE TOUTE FOI, et DE TOUT CULTE :

» Je déclare et établis pour moi et pour les miens, comme première loi fondamentale de » ce pays, que toute personne qui y demeure, ou qui viendra s'y établir, jouira d'une pleine » liberté de servir Dieu de la manière qu'elle croit en conscience lui être plus agréable; et, » tant que cette personne ne changera pas sa liberté en licence, et qu'elle n'en usera pas au » préjudice des autres, en commettant quelque mal moral, ou en faisant quelque injure à ses » concitoyens, elle sera protégée par le magistrat civil, et maintenue dans la jouissance de la » susdite liberté, etc ».

On remarque avec peine que, dans cette dissertation, Bernard s'est un peu écarté de l'impartialité dont il a fait profession jusques-là, et qu'il tend visiblement à donner des Quakers (en général les plus probes des hommes) une opinion peu favorable. Ce défaut, au surplus, comme je le montrerai tout-à-l'heure, devient bien plus sensible encore dans les dissertations suivantes, surtout à l'égard des Anabaptistes.

En revanche, il parle des Sociniens comme tout homme juste et raisonnable le doit faire, et il est aisé de reconnaître que Bernard professait, ou du moins approuvait leur discipline.

se contenta pas de tolérer toutes sortes de sectes et de religions, de ne demander même qu'une simple croyance en Dieu à ceux qui voudraient s'établir dans sa république; il leur fut encore permis, comme je l'ai dit, de prétendre à la magistrature et aux autres dignités de l'État; avec cette différence néanmoins que les Quakers ne pouvaient manquer d'être préférés, plutôt à cause de leur grand nombre, que par brigue ou par cabale, nous dit l'historien latin, parce que cela est contraire à la simplicité du Quakerisme. Il suppose ainsi que cette simplicité est inviolable, qu'il n'y a jamais eu, et qu'il ne peut y avoir jamais ni exceptions, ni contraventions à ces lois. C'est ce que j'ignore, et je ne voudrais pas garantir non plus qu'un tel Etat pût durer des siècles dans la même simplicité. Un doute proposé d'une certaine manière, une solution nouvelle étaient capables de la faire perdre, et cela pensa arriver de la manière suivante. A peine cette nouvelle république était fondée, lorsque (*a*) Keith y causa quelques disputes très-vives, sur lesquelles les Pensilvaniens prirent parti pour et contre. Le sujet de la dispute fut le sentiment de Keith sur l'humanité de J. C. Selon lui elle était double; l'une céleste, spirituelle et éternelle, l'autre terrestre et véritablement corporelle. Celle-ci était le corps de J. C., né de la Vierge Marie. J'ai déjà parlé d'un Traité de Keith où il établissait cette opinion singulière, qui faisait un double J. C., selon l'objection des Quakers du parti contraire. Mais Keith objectait que son sentiment avait été constamment suivi de toute la secte, qu'il était la base du Christianisme, et qu'en nier l'orthodoxie, c'était nier la passion et la mort de J. C. Keith menaça même de se séparer de ceux qui s'opposeraient à ce sentiment. Cette dispute en fit naître d'autres entre ceux qui s'étaient déclarés contre Keith. Les uns soutenaient que J. C. n'était ni ressuscité ni monté au Ciel, avec le corps qu'il avait pris naissant de Marie; les autres, que J. C. était véritablement ressuscité avec ce corps, mais qu'il l'avait quitté à son Ascension : les autres enfin restaient dans le doute, et, pour me servir des termes de l'historien latin (*b*) *ou ne savaient ce qu'ils disaient, ou ne savaient ce qu'ils voulaient dire.* Les plus modérés traitaient cette question de peu importante et d'inutile au salut. Ces vaines recherches furent suivies d'autres aussi vaines. On voulut s'embarrasser de l'*état des ames après la mort*, et il s'en trouva qui soutinrent que les gens de bien allaient droit au Ciel, et les méchans droit en Enfer. Cela supposait, leur disait-on, que les uns et les autres étaient jugés immédiatement après la mort, et que, par conséquent, il ne devait y avoir ni résurrection finale, ni jugement universel. D'autres Quakers prétendirent que les hommes ont le Paradis et l'Enfer en eux dès cette vie. On imputait encore à Keith de croire la transmigration des ames. Toutes ces questions frivoles, auxquelles se mêlèrent beaucoup d'obstination et d'aigreur, devinrent enfin l'objet d'une assemblée générale des Quakers, qui se tint en 1691. Keith y triompha; sa doctrine touchant J. C. fut reconnue orthodoxe, mais il eut bientôt d'autres assauts à soutenir. Un nommé *Fitzwater* l'accusa d'enseigner que *la lumière de J. C. n'est pas suffisante aux hommes;* ceux qui, en vertu de la décision du Synode de 1691, devaient lui faire réparation, la refu-

---

(*a*) *Croesius*, ubi sub. p. 446 et suiv.

(*b*) *Neque quid dicerent cognoscebant.* Cette expression peut recevoir un double sens.

sèrent, et, bien loin de là, persistèrent dans leur accusation. Enfin, ils conduisirent les choses au point d'obtenir une révision du jugement de 1691 dans une assemblée de 1692, où Keith fut condamné, par l'intrigue de ses ennemis, sans être ouï, et traité d'homme qui n'a pas la crainte de Dieu. Cela fut suivi d'autres circonstances que j'omets, et qui obligèrent Keith et son parti d'appeler (*a*) de ces procédures au (*b*) roi et à la reine d'Angleterre. L'appel n'eut point lieu : Keith se rendit aux instances de ses amis, qui l'exhortèrent de céder au tems, et d'éviter une plus grande désunion. Le bruit de ces divisions parvint bientôt aux Quakers de Londres, à quoi la présence de Keith revenu de l'Amérique contribua, et, malgré les précautions qui furent prises pour empêcher la contagion de ces disputes des Quakers Américains, les Quakers Anglais se divisèrent en deux partis. On fit une nouvelle confession, on assembla le grand Synode annuel : mais ces deux grands moyens, que toutes les communions ont coutume d'opposer aux dissensions ecclésiastiques, échouèrent chez les Quakers comme ailleurs. Trois Synodes consécutifs examinèrent l'objet de la controverse, et tâchèrent inutilement de réconcilier les partis. Enfin il fut résolu au Synode de 1695 que Keith, aussi obstiné à soutenir sa conduite et la manière dont il s'était expliqué dans ces disputes, que les autres l'avaient été à le chicaner sur cette manière de s'expliquer, ne serait plus reconnu pour frère, qu'il serait déclaré coupable de schisme et de division, et qu'il resterait exclus et séparé de la société des Quakers, jusqu'à ce qu'il eût reconnu sa faute en public, et s'en fût sincèrement repenti.

Voilà ce que je trouve de plus digne de remarque concernant les progrès du Quakerisme en Angleterre. Selon l'auteur des *Lettres Philosophiques*, leurs assemblées s'y éclaircissent tous les jours. Je renvoie ce qu'il dit à une (*c*) note, pour ne point gâter la légèreté avec laquelle il s'exprime. Si ce qu'il rapporte est exact, on doit presque craindre qu'au défaut de cette secte, il ne s'en établisse d'autres qui fassent regretter les Quakers, et que l'on ne dise d'eux un jour ce que (*d*) Galba disait de Néron.

L'auteur des *Mémoires et Observations d'un Voyageur en Angleterre*, parle (*e*) d'une secte de Philadelphes « qui publient que leur société est le » germe, ou le commencement de l'unique vraie Eglise, Epouse-Vierge de J. » C., dont les membres, dispersés dans les diverses religions du monde, vont » bientôt paraître et s'unir à eux, pour former cette Eglise pure et simple, » telle qu'était celle de (*f*) Philadelphie à la naissance du Christianisme».

(*a*) Dans la concession de la *Pensilvanie*, le roi Charles avait réservé à la couronne le droit de juger en dernier ressort les causes qui ne pourraient être décidées dans la colonie, et celles qui ne le seraient pas à la satisfaction des parties.

(*b*) Guillaume et Marie.

(*c*) « La religion..... des *Quakers* dépérit tous les jours à Londres. Par tout pays, la reli» gion dominante, quand elle ne persécute point, engloutit à la longue toutes les autres..... » Ils sont réduits à la nécessité de gagner de l'argent par le commerce : leurs enfans, enrichis » par l'industrie de leurs pères, veulent jouir, avoir des honneurs, des boutons et des man» chettes. Ils sont honteux d'être eppelés *Quakers*, et *se font protestans, pour être à la* » *mode* ».

(*d*) *Nero à pessimo quoque semper desiderabitur..... providendum est ne etiam à bonis desideretur.* Tacit. *Historiar.* Lib. I.

(*e*) P. 569 et 570. L'auteur écrivait cela en 1697.

(*f*) *Apocal.* Chap. III. v. 7 et suiv.

Il ajoute, « que l'opinion commune fait de ces Philadelphes une espèce de » Quakers ».

Les faiseurs de catalogues de sectes en ont fabriqué une de Mugletoniens et de Réeviens; voici ce que c'est. Deux Quakers ou Anabaptistes s'avisèrent en 1653 ou 1654 de s'annoncer dans Londres en qualité des *deux derniers prophètes de N. S. J. C., nommés par lui pour préparer les hommes à sa venue avec ses anges et ses dix milliers de saints*, etc. Ces fanatiques se firent quelques sectateurs, et eurent la hardiesse de défendre les fonctions pastorales aux ecclésiastiques Anglais, sous peine de damnation éternelle.

On trouve dans Stouppe, auteur du petit livre intitulé: *Religion des Hollandais*, le nom de certains sectaires qu'il appelle *Borrelistes*. Que cette secte existe encore, c'est de quoi je doute; que le récit de cet ex-ministre converti (*a*), et devenu officier général dans les armées de France, soit fort exact, c'est ce que je me garderai bien d'affirmer d'un auteur, qui, outre le changement de parti, a deux taches considérables; l'une beaucoup de haine pour les Hollandais, et l'autre beaucoup de négligence dans le récit qu'il fait des hérésies de Hollande, pour ne pas dire beaucoup d'ignorance, ou quelque chose de pis que cela. « Les (*b*) Borrelistes, nous dit cet auteur, » ont pris leur nom de (*c*) Borelle, chef de leur secte, homme très-savant..... » dans les langues hébraïque, grecque et latine. C'était le frère de M. » Borelle, ambassadeur des États auprès du roi (Louis XIV). Ces Borrelistes » ont la plus grande part des opinions des Mennonites, quoiqu'ils ne se » trouvent point dans leurs assemblées. Ils ont choisi une sorte de vie très- » sévère, employant une bonne partie de leurs biens à faire des aumônes, » et s'acquittant avec grand soin de tous les devoirs d'un Chrétien. Ils ont » en aversion toutes les (autres) Églises, et l'usage des sacremens, des » prières publiques, et de toutes les fonctions extérieures du service de » Dieu. Ils soutiennent que toutes les Églises qui sont dans le monde, et » qui y ont été . . . . . depuis les Apôtres . . . . . , ont dégénéré de la » pure doctrine . . . . . , parce qu'elles ont souffert que la parole de » Dieu . . . . , contenue dans les Vieux et Nouveau Testamens, ait été expli- » quée et corrompue par des docteurs qui ne sont pas infaillibles, qui veulent » faire passer leurs confessions, leurs catéchismes, leurs liturgies et leurs » sermons, qui sont des ouvrages des hommes, pour ce qu'ils ne sont » point, à savoir pour la pure parole de Dieu. Ils soutiennent qu'il ne faut » lire que la seule parole de Dieu, sans y ajouter aucune explication des » hommes. S'il se trouvait aucune telle assemblée, où l'on se contentât de » la seule lecture de la parole de Dieu, quelles que pussent être d'ailleurs » les personnes qui voudraient y être reçues, pourvu qu'elles reconnussent » que la Sainte Écriture est la parole de Dieu; ils soutiennent qu'on de- » vrait les recevoir dans sa communion «. Il y a deux choses à remarquer à l'égard de cette prétendue secte. 1. Que cette doctrine touchant la corruption de toutes les Églises, l'inutilité des sacremens, etc., pourrait bien être un assemblage mal entendu de celles des Brounistes, des Anabaptistes

---

(*a*) Il fut tué à la bataille de *Stenquerque*, en 1692.

(*b*) Il écrit *Borrelistes* et *Borelle*, au lieu de *Boréel*. La famille des *Boréel* est illustre en Hollande, et a occupé plusieurs charges dans l'Etat.

(*c*) Je crois que c'est *Adam Boréel*.

et des Quakers, de la façon de Stouppe lui-même, ou de celui qui l'a instruit des sentimens des sectes qu'il veut décrire. 2. Que l'erreur capitale de Borelle, et peut-être la seule qu'on puisse lui attribuer véritablement, consistant en ce qu'il soutint en 1645 que la parole de Dieu, contenue dans les Vieux et Nouveau Testamens, (*a*) ne doit être ni expliquée, ni prêchée, mais simplement lue, moyen infaillible, selon ce docteur, d'éteindre toutes sortes de schismes; il pourrait bien être vrai que l'erreur de Borelle eût fourni un nombre infini de conséquences. Quelle moisson pour les écrivains du caractère d'un Stouppe, d'un Jovet, d'un Ross, d'un Prateole, et de ceux qui viendront après eux!

Le patriarche Fox fut le premier qui fournit (*b*) des missionnaires Quakers à la Hollande. Il s'en établit en plusieurs villes des provinces. De-là ils passèrent dans la Westphalie: la princesse Palatine (*c*) Élizabeth, qui résidait dans ce pays-là, ne dédaigna pas d'entendre prêcher ces missionnaires. Un certain Ames commença l'établissement à Amsterdam, à Rotterdam et ailleurs. Ils s'y gouvernèrent comme en Angleterre. (*d*) On leur ordonne de se retirer, ils s'obstinent à rester; on les met en prison, après leur avoir défendu de faire les *prédicans*; à peine se voient-ils libres qu'ils prêchent en place publique. On les bannit le soir de la ville, ils y rentrent dès le lendemain matin. On les traita à peu près de même partout: on les emprisonnait, on les envoyait aux petites maisons: à la fin, ils se firent jour, et la singularité ou l'obstination de ces gens forcèrent les magistrats de les tolérer, ou plutôt de les mépriser. Le Quakerisme resta de cette manière dans l'obscurité à peu près jusqu'en 1664; et, pour lors, on commença de confondre les Quakers avec les Sociniens: mais ce nuage (*e*) s'étant dissipé, la secte se fixa, et prit sa place comme les autres dans les Provinces-Unies. On peut dater son véritable établissement en Hollande de l'année 1669; et en Frise, du commencement de la guerre avec la France en 1672. De-là, ils passèrent dans la Frise Orientale, et voulurent commencer de s'établir à Embden en 1674; mais ils y trouvèrent la même persécution qu'ils avaient éprouvée ailleurs. Ils fructifièrent fort peu en Allemagne. Dans (*f*) le Palatinat, la récolte se réduisit aussi à fort peu de chose.

Les Quakers firent aussi quelque tentative du côté de la France. Deux de leurs missionnaires essayèrent leur mission à Dunkerque, un autre en fit autant à Calais, un autre enfin passa plus avant en France. Les trois

---

(*a*) V. *Otii Annal. Anab.* An. 1645.

(*b*) Les premiers missionnaires *Quakers* passèrent la mer en 1655.

(*c*) L'auteur des *Lettres philosophiques* ou *sur les Anglais* dit que les amis, (c'est le nom que se donnent les *Quakers*) eurent audience de cette princesse à la Haye. *Fox* lui députa deux *Quakeresses* qui eurent des conférences avec la princesse. Elizabeth répondit fort civilement à *Fox*, et lui témoigna qu'elle était fort disposée à écouter ses conseils et ceux des *amies*. *Penn* eut aussi quelques entretiens avec la princesse.

(*d*) Ce qu'on rapporte ici leur est arrivé à Amsterdam.

(*e*) Les Etats avaient donné un Edit contre les Sociniens, etc. Les Synodes hollandais travaillèrent à le faire mettre à exécution. En l'année 1626, les Etats de Frise avaient aussi donné un Edit contre les Sociniens, les Quakers et les Anabaptistes, connus en Anglais sous le nom de *Dippers* (plongeurs).

(*f*) Tous ces *Quakers* sont confondus en Allemagne sous le nom d'*Anabaptistes*, comme l'espèce sous le genre: et, pour preuve de cela, on n'a qu'à comparer la doctrine des uns et des autres. V. *Otii Annal. Anabapt.*

premiers jugèrent à propos de se retirer d'un pays où le fanatisme est traité en crime d'État. (*a*) Le dernier y périt vraisemblablement, puisqu'on n'a jamais entendu parler de lui. Depuis ce tems-là, je ne trouve, ni chez nous, ni ailleurs, aucune espèce de secte qui ait du rapport au Quakerisme, que les *Prophètes du Dauphiné*, les *Fanatiques des Cévènes*, et les *Convulsionnaires de S. Médard*. Ajoutons y les Convulsionnaires de Londres, répaudus depuis à Amsterdam, à Berlin, et en plusieurs autres endroits, d'où ils ont été successivement chassés. Mais avant de parler des uns et des autres, il faut rapporter ici les dogmes des véritables Quakers.

CROYANCE DES QUAKERS.

On a de la peine à réunir exactement le corps de doctrine de la secte, et nous allons voir bientôt qu'il en est de même des Anabaptistes. Les docteurs Quakers n'expliquent pas leurs sentimens d'une manière uniforme, et même ils semblent varier assez souvent dans leurs idées. Leur langage est si obscur et si mystérieux, qu'il est presque toujours aussi inexplicable que celui des alchimistes : et peut-être aussi ne s'entendent-ils pas eux-mêmes. Si cela est, il est difficile qu'ils se fassent entendre des autres.

(*a*) On raconte que, dans le tems de la guerre qui suivit la révolution d'Angleterre, une certaine *Quakeresse* qui s'appelait *Esther Bidley*, s'avisa d'aller exhorter à la paix, de la part de Dieu, les puissances qui étaient en guerre. Elle s'adressa d'abord à la Reine d'Angleterre, (Marie), et lui fit ses représentations. Cette princesse eut la complaisance d'écouter l'ambassadrice, et cette complaisance ne faisant qu'animer son zèle ou son fanatisme, elle supplia la Reine de vouloir lui accorder les moyens de passer en France, ayant résolu, disait-elle, de se présenter au monarque de ce royaume, et de lui faire de semblables remontrances de la part de Dieu. La Reine tâcha de la détourner de cette résolution; mais, voyant qu'elle ne pouvait vaincre l'obstination de cette femme, elle eut encore la bonté de céder à ses sollicitations, et même de lui faire donner quelque argent pour ce voyage. Avec ce petit secours, l'ambassadrice se rendit à Saint-Germain. Elle y obtint audience du roi Jacques II, et lui présenta ses patentes pour Louis XIV, dont la teneur était, « que, par les ordres de Dieu, Souverain Mo» narque des Monarques, elle se rendait auprès de S. M. Louis XIV, pour le prier de faire la « paix avec Dieu et avec les nations, et d'arrêter par ce moyen les torrens de sang qui cou» laient depuis long-tems pour la malheur du genre humain ». Jacques II, qui connaissait la *Quakeresse*, ayant reçu autrefois d'elle de pareilles exhortations, l'adressa au duc d'Orléans, frère du Roi : mais le Duc témoigna fort peu d'attention pour la lettre et l'ambassadrice, et lui fit comprendre qu'elle ne pourrait point parler au Roi : sur quoi, la *Quakeresse* lui répondit en pleurant : « Je m'entretiens tous les jours avec la Monarque des Monarques, et il ne me sera » pas permis de parler un seul moment au Roi d'une nation » ! Aussitôt que le Roi sut l'arrivée de la *Quakeresse*, il voulut la voir, il lui donna audience en présence de la Cour : et, après avoir eu la patience de l'écouter, S. M. lui répondit, « ma bonne femme, je souhaite la paix » comme vous, allez dire au prince d'Orange qu'il ne tient qu'à lui de la procurer ». Le Roi la congédia avec cette réponse, et lui fit donner de quoi s'en retourner chez elle. Je remarque ici en passant que les révolutions d'Etat et de religion sont d'ordinaire avantageuses au fanatisme, et qu'on voit alors beaucoup plus de prophètes et d'inspirés qu'en d'autres tems. La révocation de l'Édit de Nantes, le refuge qui la suivit, et la révolution d'Angleterre donnèrent l'esprit de prophétie à un si grand nombre de réfugiés de ce tems-là, que l'on ne voyait et l'on ne rencontrait que prophètes, et fauteurs de prophètes. Mal en eut pris alors à celui qui aurait contredit aux heureuses conciliations de l'Apocalypse avec ses révolutions. On l'aurait si bien noté comme espion, jésuite, apostat, qu'enfin on l'aurait envoyé tout au moins faire quarantaine, dans une prison, pour s'y purifier du mauvais air de Babylone. Ce qu'il y a de plus singulier est que la plupart de ces prophètes, au lieu de détester l'*Egypte* qui les avait chassés, ne prophétisaient guères que sur l'espérance de leur retour, et sur les avantages qu'ils se flattaient d'y retrouver, conduits par leurs Moïses et leurs Josués. La *manne des déserts*, où ils se voyaient forcés de vivre, et où ils ne pouvaient s'empêcher d'avouer que Dieu les avait conduits, leur plaisait toujours infiniment moins que les gros *oignons d'Egypte*.

Quoi qu'il en soit, voici l'exposition de cette doctrine, sur la foi (*a*) d'un Anglais très-moderne.

Tout homme qui vit moralement bien, et pratique sincèrement les devoirs de la religion naturelle doit être regardé comme ayant l'essence d'un bon Chrétien. Entre un vertueux Païen et un bon Chrétien, il n'y a pas d'autre différence que la foi historique pour certains faits extraordinaires, telle que l'ont les Chrétiens. Cette foi qui manque aux Païens, n'est nullement essentielle au salut.

Jésus-Christ est *la véritable lumière intérieure qui éclaire tous les hommes*. Cette lumière intérieure éclaire les hommes par une inspiration immédiate, et non la doctrine extérieure de l'Evangile, que Jésus-Christ a annoncée aux hommes pour en faire la règle de leurs sentimens et de leur conduite. La prédication extérieure de la doctrine évangélique n'est pas la voie ordinaire dont Dieu se sert pour éclairer les hommes; mais il les éclaire par des inspirations intérieures qu'il leur communique à tous. L'Evangile n'est proprement que cette lumière intérieure, et l'on doit adorer cette lumière, comme n'étant autre chose que J. C. et Dieu lui-même.

L'Écriture n'est pas la véritable règle, ni le vrai guide de la doctrine et de la morale chrétienne : mais c'est la lumière intérieure que chacun a au-dedans de soi, ou qui se manifeste dans les assemblées des frères ou des *amis*, selon le nom que les Quakers se donnent chez les Hollandais. Nous ne devons pas avoir le même égard pour la *lettre morte* des écrits sacrés que pour la prédication de ceux qui en sont les auteurs. Les écrits dont la Bible est composée, ont été adressés à des Églises, ou à des personnes particulières, et ne nous regardent point.

La publication de l'Evangile n'a pas aboli les inspirations immédiates, et, comme il arrive une infinité de cas particuliers, où l'Écriture ne peut nous servir de règle, il faut nécessairement regarder la lumière intérieure comme la véritable règle qui doit diriger la conduite des hommes. Ce n'est point par l'Écriture qu'on doit juger de la certitude des révélations : il est nécessaire que chaque fidèle ait une inspiration immédiate, et les préceptes de l'Évangile ne nous obligent qu'autant qu'ils sont confirmés par cette inspiration.

L'inspiration du Saint-Esprit qui nous enseigne intérieurement, est la principale règle de notre foi, et l'Ecriture n'est qu'une règle subordonnée à cet esprit. Il nous est aussi nécessaire qu'aux Apôtres d'être immédiatement inspirés. Cette inspiration nous enseigne tout ce qui est nécessaire au salut. La promesse que Jésus-Christ a faite aux Apôtres de les *instruire dans la vérité par son Saint-Esprit*, et que le Saint-Esprit *demeurerait toujours avec eux*, n'est nullement bornée aux seuls Apôtres. Elle regarde tous les fidèles; et c'est de tous les fidèles qu'il est dit que l'*onction leur enseignera toutes choses*.

Il vaut bien mieux converser avec Dieu immédiatement que médiatement. *La joie et le plaisir que nous sentons dans nos assemblées à la manifestation de l'esprit est une preuve certaine qu'il habite au milieu de nous*. C'est ainsi que parle un fidèle Quaker.

(*a*) *Smith*, dans le livre intitulé *Préservative against Quakerisme*. London 1752. Voy. aussi *Croesius*, p. 113 et suiv. *Hist. Quaker*.

On ne peut avoir une preuve certaine de la vérité du Christianisme et de l'autorité de l'Écriture que par le témoignage intérieur de l'esprit. Ce témoignage est nécessaire, quelque fortes que soient les preuves extérieures que l'on a de la vérité de l'un et de l'autre : et, de même, il est néeessaire pour la vraie intelligence de l'Écriture Sainte. C'est à l'esprit seul qu'il faut avoir recours pour entendre les choses obscures qui se trouvent dans cette Écriture.

Tous les véritables ministres de Jésus-Christ (*a*) sont aussi infaillibles en ce qu'ils enseignent, que les (*b*) Prophètes et les Apôtres l'étaient : sans cela l'esprit de Jésus-Christ ne serait pas infaillible. Tous ceux qui sont remplis des dons de l'esprit ont la même infaillibilité ; sans quoi il faudrait séparer l'infaillibilité de l'esprit. Il n'y a point de forme extérieure de doctrine, qui puisse servir à juger de la vérité de celle qu'on prêche. L'inspiration immédiate suffit à un ministre sans le secours des Écritures, ou des autres moyens extérieurs pour prêcher. Ceux qui parlent et raisonnent sur les paroles de Jésus-Christ ou des Apôtres, sans une inspiration particulière, sont de faux Prophètes et des trompeurs. Il ne doit point y avoir d'autre ministère dans l'Église que celui de ceux qui sont appelés par une inspiration immédiate : et, pour la preuve d'une vocation immédiate, il ne faut d'autres miracles que des miracles intérieurs dont les extérieurs n'ont été que la figure. Il n'est point nécessaire que les Quakers fassent des miracles pour autoriser leur doctrine, puisqu'ils n'annoncent point un Évangile nouveau. Une succession de ministres extérieurement établis, c'est-à-dire par ordination, ou autrement, est tout de même inutile. Tout homme qui se sent intérieurement appelé au ministère est assez qualifié pour exercer cet emploi. La sainteté intérieure est nécessaire pour un véritable ministre, comme elle l'est pour faire un membre véritable de l'Église.

Il peut y avoir de véritables membres de l'Eglise parmi les Juifs, les Turcs, et les (*c*) Païens, quoiqu'extérieurement ils ne fassent pas profession d'être

---

(*a*) Dans un livre du *Quaker Wyeth*, intitulé *Switch for the Snake*, c'est-à-dire, *la houssine destinee au serpent*, titre digne d'un *illuminé*, on trouve que la *lumière intérieure* est toujours communiquée aux ministres *Quakers* d'une *maniere surnaturelle*, *qui les élève à la prophetie et aux visions* ; que Dieu se manifeste a ses enfans *au plus haut degré de la révelation immediate* ; qu'en vertu de ce privilége, les ministres reçoivent l'Evangile, ou la parole de Dieu, comme S. Paul : c'est-à-dire, immédiatement par J. C. Ceux qui ne sont pas infaillibles *n'ont pas l'esprit* (ou mot à mot *ne sont pas dans l'esprit*), et par conséquent ne sont pas ministres. Chaque véritable membre de la véritable église *possède la certitude et l'infaillibilité de jugement, qui lui montre l'infaillibilité de la vérité* dont il fait profession. Tous les membres de l'Eglise de J. C. ont nécessairement *une mesure de l'esprit de J. C.*, sans quoi ils n'appartiennent pas à J. C. *Or la plus petite mesure de cet esprit, ou la moindre manifestation* de cet esprit (ou la plus *petite lumière intérieure*), doit être infaillible. Cependant l'infaillibilité, disent-ils aussi, ne réside pas dans chaque particulier, ou du moins il y a plus d'infaillibilité dans l'Église en corps. Comment accorder ces contradictions? Il est vrai pourtant qu'elles ne sont pas toujours dans un même auteur.

(*b*) Ils conviennent pourtant que *la manifestation*, (ou la communication) qui s'est faite du S. Esprit aux auteurs de l'Ecriture, a été plus grande en eux que dans les *Quakers* d'aujourd'hui. Voici une autre contradiction. Cependant, ajoutent-ils, ceux qui, *par leur obéissance, augmentent et perfectionnent leur talent* acquièrent le S. Esprit au même degré, pour la lecture et l'intelligence de l'Ecriture, que les Apôtres et les Prophètes l'ont eu pour le composer.

(*c*) Quelques auteurs ont cru, long-tems avant qu'il y eût des *Quakers* en Angleterre, qu'il s'est conservé par tradition chez les Païens une *lumiere générale* (même une *lumière intérieure*), qui leur a tenu lieu de révélation. Ceux qui n'ont pas résisté à cette lumière, un Socrate, et tout ce qu'il y a eu de gens de bien dans la Paganisme, ont pu être sauvés, nous dit-on, par

de l'Eglise, et que même ils n'aient aucune connaissance de J. C. et des Ecritures. C'est un très-grand orgueil aux ministres de s'approprier le nom de clergé, nom qui doit être commun à tous les Chrétiens; et c'est être un faux ministre que de ne prêcher que le Christ extérieur, au lieu de prêcher celui qui est au-dedans de nous, et de ne pas apprendre au peuple à le sentir.

Suivant ce même principe, les femmes peuvent prêcher comme les hommes, et être ministres de l'Eglise; *car, en J. C., il n'y a aucune distinction de mâle et de femelle*, et le Prophète *Joël* a prédit que, sous l'évangile, les femmes prophétiseraient comme les hommes.

A l'égard du ministère de l'Évangile, c'est le traiter mécaniquement et d'une façon peu honorable que de fixer des pensions et des salaires pour l'entretien des ministres : salaires qu'ils exigent comme une dette. Le paiement des dixmes est un reste de Judaïsme, et une marque d'Antichristianisme. En un mot, c'est porter le caractère de faux prophète que de tirer du salaire de son ministère; et cela est condamné par J. C.

Il n'est dit nulle part dans l'Écriture, que le Père, le Fils, et le Saint-Esprit soient trois personnes, quoiqu'il y ait trois manifestations différentes. En faire trois personnes, c'est en faire réellement trois Dieux. L'Écriture n'ayant rien déterminé sur la manière de l'unité, ni sur la distinction qui se trouve dans la Trinité, c'est une témérité à l'Église chrétienne de s'en embarrasser. (*a*) La distinction des personnes dans la divinité est une subtilité spéculative, dont la recherche ne tend en rien à nous rendre meilleurs, et nuit au contraire beaucoup à la conservation de la paix. Pour bien exprimer les articles de foi, il faut se borner aux termes dont se sert l'Ecriture.

Le véritable Christ est celui qui était avant que d'être manifesté en chair, et qui n'a jamais été vu des yeux de la chair. J. C., comme Dieu, a une humanité céleste, dont la terrestre n'était proprement que l'habit, et le type ou la figure. J. C., la parole, et le Fils de Dieu, ne s'est point uni personnellement à notre nature humaine. Il ne l'a prise que comme un vêtement dont il se devait revêtir pour quelque tems. Elle était inspirée, comme tous les autres hommes, quoique d'une manière plus particulière. J. C. N'A PU S'UNIR PERSONNELLEMENT A UNE NATURE CORROMPUE. J. C., né intérieurement au-dedans des hommes, est un plus grand mystère que sa naissance extérieure. La foi et la connaissance de J. C. selon la chair, et celle de tous ses mystères n'étaient qu'une espèce de rudiment pour l'enfance du Christianisme. Ce rudiment est devenu inutile après notre sortie de l'enfance : aussitôt après en être sortis, nous avons commencé à être en Christ, à être de nouvelles créatures, *à laisser passer les choses anciennes pour faire place aux nouvelles.*

Ce n'est pas l'effusion extérieure du sang de J. C. qui nous a mérité l'expiation de nos péchés : son sang n'était pas plus précieux que celui d'un autre Saint. Ce n'est pas non plus le sang extérieur de J. C. qui a racheté l'Eglise, mais un sang intérieur et spirituel. Par ce sang intérieur, il pu-

---

la vertu de cette lumière. Comment accorder cela avec cet idée flatteuse, *qu'il ne peut y avoir qu'un seul peuple choisi et chéri de Dieu, à l'exclusion de tout autre.*

(*a*) Ce qui est contenu dans cet article justifie le préjugé vulgaire, qui est, qu'il y a beaucoup d'*Ariens*, d'*Antitrinitaires* et de *Sociniens* cachés parmi les *Quakers*.

rifie nos cœurs et nos consciences. Ce n'est point du sang extérieur que l'Écriture dit qu'il a été répandu pour notre justification. Enfin ce n'est pas de ce sang que J. C. dit, que *si on ne boit son sang, on n'aura point la vie.* Tout ceci a assez de rapport avec les systèmes des Illuminés modernes.

L'Écriture ne dit point que J. C. ait satisfait à la justice de Dieu pour nos péchés. Comme ce n'est pas une injustice en Dieu de pardonner les péchés sans satisfaction, cette satisfaction n'est nullement nécessaire. Elle est incompatible avec la rémission gratuite de nos péchés, et l'on ne peut concilier avec la justice de Dieu la punition de son Fils qui est innocent.

J. C. n'est point monté au ciel avec le corps dont il a été revêtu sur la terre. Ce n'est point ce corps terrestre qui est maintenant dans le ciel et à la droite de Dieu. C'est une erreur de croire que le corps de J. C. qui est dans le ciel occupe une place particulière et bornée. Ce corps doit être partout où est son esprit. Si le corps de J. C. est séparé de nous par la distance des lieux, il ne peut nous sauver, et c'est être un faux ministre que de prêcher une telle doctrine.

Il y a présentement dans l'Eglise ce même don de discernement et d'examen des esprits qu'il y avait au tems des Apôtres.

Quand nos péchés nous ont été pardonnés, il n'est plus nécessaire de s'en repentir, ni de continuer de demander à Dieu le pardon de ces péchés. Nous devons en être purifiés avant que d'être serviteurs de Dieu. Nous verrons dans la suite ce même sentiment dans l'ancien Anabaptisme.

Dieu n'accepte la justice de personne, avant que d'avoir rempli toute la loi et la justice. On peut parvenir à la perfection de la justice sans commettre aucun péché; et, pour parvenir au salut, il est nécessaire de vivre sans aucun péché. Il n'y a aucun fondement dans l'Écriture pour distinguer deux sortes de péchés et de pécheurs. Enfin Dieu ne demande pas seulement que nous nous abstenions de péché, que nous nous en rendions exempts par nos efforts; il veut un degré de perfection en connaissance et en grace, qui ne soit susceptible d'aucun accroissement.

Le serment, et même en justice, est un péché. Jésus-Christ l'a défendu.

Il n'est pas permis de faire la guerre, ni même de repousser la force par la force; et c'est ce que J. C. nous a prescrit en nous défendant de résister au mal.

Tout homicide, même en guerre, est contraire au précepte d'aimer ses ennemis. Il est défendu de donner aux hommes des titres d'honneur et des distinctions qui marquent un respect tout particulier; de se découvrir devant eux, et de s'incliner pour leur marquer ce respect. Le commandement d'honorer son père et sa mère ne doit s'entendre que du respect intérieur. Il n'est pas permis de se conformer aux modes du siècle; et il ne convient ni à l'humilité ni à la vérité de donner, et de recevoir le titre de *Vous* (*a*).

Personne n'est obligé d'être de la communion de l'Église qui est établie par les lois. On ne doit point appeler l'Écriture *parole de Dieu*, puisque ce nom ne convient qu'à J. C.

(*a*) *Wyeth*, ubi sup., dit : *the holy Spirit enjoyns us to use thee and thou, or the plain language.* Cela veut dire en un mot qu'ils tutoient par ordre du Saint-Esprit.

Dieu n'a point ordonné qu'on lût l'Écriture dans le service public. Les ministres n'ont rien qui les autorise à prêcher sur des textes de cette Écriture. Saint Paul dit lui-même qu'il n'est pas le ministre de la lettre, mais de l'esprit.

Dieu écrit ses lois dans les cœurs des fidèles, ou par une inspiration immédiate, ou par le ministère de ceux qui sont immédiatement inspirés. Il y a des personnes qui arrivent à un tel degré de connaissance et de foi, que cela leur rend inutiles et le ministère et les préceptes extérieurs.

Toutes les prières extérieures, c'est-à-dire les prières accompagnées de signes extérieurs, (*a*) ne sont agréables à Dieu qu'autant qu'elles sont faites par l'inspiration immédiate de Dieu. Il n'est point nécessaire d'avoir un tems déterminé pour les prières publiques ni pour les particulières, ni pour le matin, ni pour le soir. L'homme agit toujours par une impulsion plus ou moins forte, qui le porte à prier intérieurement; et c'est ce que veut dire l'Écriture, lorsqu'elle défend de prier ou de prêcher sans un mouvement particulier de Dieu. On doit donc garder le silence dans les assemblées publiques, quand il ne s'y rencontre personne qui sente ce mouvement. Les Chrétiens d'aujourd'hui, comme autrefois les Prophètes et les Apôtres, ont des inspirations particulières qui les disposent à prier, en sorte que tous les formulaires extérieurs de prières sont incompatibles avec les mouvemens de l'esprit. L'ordre que nous avons de la part de J. C. de veiller pour prier, c'est d'attendre le mouvement de l'esprit, et cette impulsion dont j'ai parlé. Il est inutile de prier avant ou après le repas, si l'on ne sent cette inspiration.

Nous ne devons point offrir nos prières à Dieu au nom de Jésus Fils de Marie, ni à Jésus-Christ existant corporellement et extérieurement dans le Ciel. Enfin tout signe extérieur de vénération et de respect dans le culte public est contraire au précepte d'honorer Dieu en esprit et en vérité.

Le Baptême extérieur n'a pas été ordonné par Jésus-Christ, ou du moins ne l'a pas été comme une loi perpétuelle. Croire que cet ordre de baptiser doit s'entendre d'un Baptême d'eau, c'est ajouter au texte, qui n'en dit rien. Le Baptême prescrit par Jésus-Christ est un Baptême d'esprit, et non un Baptême d'eau. Le Baptême d'eau était celui de Saint Jean, lequel a été aboli. Saint Paul dit qu'il n'a pas été envoyé pour baptiser, mais pour prêcher. C'était par indulgence pour la faiblesse des Juifs que les Apôtres ont pratiqué le Baptême d'eau : mais cette sorte de Baptême ne peut être d'aucun usage pour le bien de l'ame. L'Écriture ne parle nulle part du Baptême par aspersion. Le Baptême d'eau et le Baptême spirituel sont deux Baptêmes différens. Le seul Baptême intérieur, c'est le Baptême de Jésus-Christ.

On ne doit point baptiser les enfans, puisqu'ils ne sont capables d'aucun engagement, ni de faire une profession de foi, ni de répondre à Dieu selon le témoignage d'une bonne conscience.

Prendre ou recevoir l'Eucharistie n'est pas d'une obligation perpétuelle. Cette institution n'a été faite autrefois que pour les nouveaux convertis à la

---

(*a*) Ils disent aussi que la pratique des commandemens de l'Ecriture, sans l'impulsion de l'esprit, est abominable devant Dieu. « To practise any command of Scripture without the moving of the Spirit, is an abomination to the Lord.

religion chrétienne, ou pour des Chrétiens faibles, dans le commencement de leur Christianisme.

Si nous sentons en nous-mêmes ce que signifie le Baptême, et le pain et le vin de l'Eucharistie, l'un et l'autre Sacrement nous deviennent inutiles. L'Evangile étant la substance de la religion, toutes les choses extérieures ne sont que des ombres, qui cessent d'être utiles, puisqu'on a la substance. Les institutions du Baptême et de l'Eucharistie, et leurs signes extérieurs, n'obligent point ceux qui prétendent à une inspiration immédiate. Quand l'Apôtre dit *que le pain que nous rompons et le vin que nous buvons sont la communion du corps et du sang de Jésus-Christ*, cela ne doit point s'entendre de l'Eucharistie. On peut et l'on doit faire en tout tems la commémoration de la mort de Jésus-Christ sans participer à l'Eucharistie; et ce n'est point au corps et au sang terrestre de Jésus-Christ que l'on participe par l'Eucharistie, mais à celle du corps céleste, le seul par le moyen duquel Jésus-Christ communique la vie aux hommes.

Le bonheur éternel de l'ame ne consistera point à être réunie à son corps. La résurrection du même corps ne saurait contribuer à l'accroissement du bonheur ou du malheur des hommes.

On ne doit pas toujours entendre de la résurrection du corps ce qui est dit de la résurrection des morts. L'Apôtre traite d'*insensés* ceux qui veulent rechercher la nature de la résurrection.

Ce ne sera pas le même corps substantiellement qui ressuscitera. La chair et le sang ne peuvent hériter au royaume de Dieu. La croyance de la résurrection du même corps en substance n'est pas un article fondamental de la foi chrétienne. Un corps qui est changé ne saurait être le même en substance : mais, quoi qu'il en soit, il importe peu de croire la résurrection du même corps, pourvu que l'on croie qu'on ressuscite avec un corps. Et il ne nous importe pas davantage de savoir quand cette résurrection se fera.

Outre *l'avénement de Jésus-Christ en chair à Jérusalem*, il y en aura un autre à la fin du monde.

Le ciel est la présence de Dieu au-dedans des hommes. Jésus-Christ nous a dit lui-même que son royaume était en nous.

C'est une vaine imagination de croire que le ciel de Dieu et des bienheureux soit un lieu visible et matériel où l'on vivra comme ici, et que ce ciel ait de la conformité avec ce monde visible.

Il n'y a point de mal ni d'hérésie à nier que le ciel et l'enfer soient un espace ou un lieu particulier. On doit entendre par le ciel quelque chose de spirituel.

A ce détail, que fournit (*a*) le *Préservatif contre le Quakerisme*, il faut ajouter ce qui suit. Je le tire de Wyeth, et de quelques autres auteurs peu connus ailleurs que chez les Quakers.

Les nouvelles révélations (*b*) sont nécessaires pour donner aux anciennes le droit et l'autorité de nous gouverner, (ou pour justifier qu'elles sont la règle de notre conduite).

L'ame est une portion de la Divinité. C'est ainsi que s'est exprimé Fox,

---

(*a*) Cité, ubi sup.

(*b*) *We must have new Révélations tojustify our being governed by old ones.*

le patriarche des Quakers. Les auteurs qui sont venus après lui ont voulu justifier cette expression, en (*a*) l'interprétant de l'*union intime de l'ame avec Dieu*, en sorte *qu'elle devient comme une portion de son essence*.

C'est une absurdité de croire que la félicité des Saints soit imparfaite dans l'état de séparation de l'ame et du corps, et que le bonheur de l'ame dépende de celui du corps.

(*b*) J. C. c'est-à dire (*c*) le *Corps céleste*, ou le *corps spirituel* de J. C, différent de celui avec lequel il a paru dans le monde, ressuscite dans les hommes par leur conversion. Les péchés des hommes le percent, le déchirent et le crucifient. Il meurt en eux par leurs désordres, et par leur rébellion contre Dieu; ou plutôt cette mort n'est qu'une profonde léthargie, parce que la lumière intérieure ne s'éteint jamais entièrement.

(*d*) Le *corps spirituel* de J. C. est en tout tems la nourriture du fidèle. Il ne cesse jamais de manger la chair de J. C, ni de boire son sang.

A ces deux dogmes de *Keith*, il faut en ajouter un autre moins déclaré, mais qu'il semble pourtant que *Keith* et ses disciples ont favorisé. C'est celui de la transmigration des ames. On le réduit à ceci. Toutes les ames ont été créées, et habitent dans un autre monde, avant que de s'unir à un corps. Après cette union, il leur faut quatre mille ans de purification; et c'est cette purification qui les prépare à la félicité éternelle. Tahus qu'elles sont de la patience divine les prépare au contraire à des peines longues et cruelles, qui les attendent à la fin des siècles. Pendant ces quatre mille ans, l'ame doit souffrir douze révolutions (ou retourner douze fois dans le même corps): chaque révolution des ames se fait au bout de 333 ans et quatre mois. A la vérité, il y a des ames toutes extraordinaires qui se trouvent purifiées dès la première, ou tout au moins dès la seconde révolution. Les ames ne se perfectionnent pas pendant qu'elles sont absentes de leur corps; elles restent absolument les mêmes. Celles qui ont souffert quelqu'une de ces révolutions avant la mort du Christ né de la V. M., et n'ont pas été sauvées alors, peuvent l'être par l'Evangile de J. C, quand elles rentrent dans un corps: mais, à l'égard de celles qui se sont unies à des corps depuis la mort de J. C., et s'y uniront encore jusqu'au dernier jour sans avoir connu l'Evangile dans leurs différentes révolutions, elles en auront une finale en un même tems et en un même lieu: et pour lors elles entendront la voix de l'Evangile, et seront sauvées si elles croient.

Le retour des Saints sur la terre est la *première résurrection* ou le règne de mille ans, pendant lequel ils vivront ensemble sans péché, comme Adam dans l'état d'innocence. Il y aura une seconde résurrection, après laquelle les Saints ressembleront au second Adam, *et ce qui leur restait de terrestre sera comme absorbé dans les corps célestes* dont ils seront revêtus; la félicité des gens de bien sera éternelle, mais les peines des méchans seront limitées.

(*a*) Il semble aussi que quelques *Quakers* et principalement *Keith*, confondent la lumière intérieure (le Christ intérieur), *the light within*, et Christ *within*, avec l'ame. Les plus modérés de la Secte disent que cette erreur a été attribuée à leurs frères, faute d'entendre les expressions mystiques et hyperboliques qu'ils ont employées. André Cesalpin, philosophe du 16e siècle, a cru, après plusieurs anciens philosophes, que l'ame de l'homme est une portion de la Divinité.

(*b*) Ces deux articles renferment la doctrine de *Keith* touchant le double corps de J. C. Voy. ci-dessus, page 141.

(*c*) Ils se servent de l'une et de l'autre expression.

(*d*) Voy. ci-dessus le sentiment des *Quakers* concernant l'Eucharistie.

Ici je dois remarquer que quelques Quakers, et même des théologiens de l'Église anglicane ont renouvelé l'opinion Platonicienne de la perpétuité des passions et des désirs dans les méchans, après cette vie. Leur ame, disent-ils, conservera dans l'autre monde les mauvaises habitudes qu'elle a contractées dans celui-ci; et cette corruption qui efface en elle l'image de Dieu. Cette perpétuité de passions et de désirs qu'elle ne pourra satisfaire seront le *ver qui ne meurt point*, et ce feu de l'enfer qui ne peut s'éteindre. Elle verra, comme Tantale, l'objet de ses désirs sans y atteindre. Une furie, c'est-à-dire le désespoir continuel de l'ame dans cet état, attisera sans cesse ce feu de la convoitise qui la brûlera sans la consumer; c'est-à-dire sans jamais la satisfaire. Virgile nous a parfaitement bien représenté le méchant puni par la perpétuité des passions, quand il dit :

——— Furiarum maxima juxta
Accubat, et manibus prohibet contingere mensas,
Exsurgitque facem attolens, atque intonat ore. Æneid. liv. VI.

Les gens de bien participent dès ce monde aux priviléges qui appartiennent à la nature divine. Un de ses privilégcs est la joie et la tranquillité qui procèdent d'une imagination vive et délicate, que l'on *doit à la lumière intérieure*, et qui, dans le cours de cette vie mortelle, nous fait *trouver infailliblement le ciel sur la terre*. Par le moyen de cette joie, nous possédons ici bas les félicités du paradis, et cette félicité se trouve dans toutes sortes de tems, d'âge, de circonstances, de conditions, de sociétés, et de pays, etc.

La tranquillité intérieure, si essentielle à la vraie joie, doit être le seul but des fidèles. C'est déjà un état de perfection, et le commencement de la vie éternelle en ce monde, et la même que de celle du paradis : car, comme il n'y a qu'un seul Dieu, il n'y a aussi qu'un seul moyen de perfectionner son image, un seul amour de Dieu, une seule véritable joie, une seule tranquillité, etc. La plus grande marque d'amour que l'on puisse donner à Dieu et de soumission à sa volonté, c'est de ne s'affliger de quoi que ce soit qui arrive dans le monde.

Tels sont les dogmes des Quakers, et en particulier de quelques-uns de leurs docteurs, entre lesquels il s'en trouve que la secte a désavoués. Peut-être aussi qu'entre ces dogmes, il y en a qui ne sont que mal exposés ou mal entendus : mais, quoi qu'il en soit, on ne peut nier que les Quakers ne détruisent le Christianisme, à force de vouloir le rendre spirituel, et qu'ils n'en fassent une religion chimérique, ou impraticable. Il est si visible que l'égalité qu'ils ont voulu établir dans la société civile en ruinant toute subordination, la défense de jurer, de faire la guerre et de se défendre, ne peuvent subsister avec le bonheur du genre humain, qu'ils sont comme forcés de reconnaître l'impossibilité de se conserver sans les règles que la société civile a établies, et de se borner à (*a*) dire qu'elles ne conviennent

(*a*) « Civil magistrate is ordained by God to punish with the sword, but it is unlawful for any..... to make use of it. The carnal weapons are onely allowed to such as are not under the Gospel Ministration, etc. » *Wyeth* ubi sup.

point à leur secte. On traite aussi de vrai fanatisme leur inspiration immédiate et leurs impulsions intérieures : mais l'on traite encore plus mal leur prétendue jouissance de (*a*) la félicité du ciel sur la erre.

(a) Un ministre, nommé *Leenhof*, publia en 1703, à Zwol, un petit livre hollandais, intitulé le *Ciel sur la Terre*. Comme il s'efforçait d'y établir cette *félicité prématurée*, et qu'il découvrait avec exagération les avantages et la nécessité de la *joie temporelle*, il fut aussitôt traduit devant les Consistoires et les Synodes de son pays. Les ministres ses confrères firent tomber sur lui une grêle de réfutations, qui firent de cet auteur un *libertin*, un Epicurien, un Spinosiste et un Athée; car c'eut été trop peu que de n'en faire qu'un *Quaker* et un fanatique. Les zélés théologiens, après avoir examiné la doctrine de *Leenhof*, passèrent dans le domestique de ce ministre, et voulurent y examiner aussi ses mœurs et sa vie. Ils examinèrent à toute rigueur : en un mot *avec cette tristesse* si opposée à la joie, et décrite par *Leenhof*, p. 51. de son livre, comme une source de défauts, un moyen sûr pour faire des ignorans, des hypocrites et des tyrans. On a soupçonné aussi qu'une des hérésies capitales de ce ministre Flamand, fut d'avoir caractérisé la conduite de quelques-uns de ses confrères, p. 52 et 53 de ce livre. Or, dans quelque Secte que ce soit, que l'on cherche dans tous les pays du monde,

De Paris au Japon, du Japon jusqu'à Rome ;

les hérésies de cette espèce approchent beaucoup du péché contre le Saint-Esprit. Elles sont irrémissibles et inexpiables : mais revenons aux principes de *Leenhof*. Un des endroits de son livre qui donna le plus de prise contre lui, fut celui où il réfute, p. 83 et 84, l'objection prise de la tristesse de J. C. Après avoir répondu que la tristesse de J. C. a été une suite de ses souffrances pour les péchés du genre humain, il ajoute que les fidèles ne doivent plus sentir de tristesse, et qu'au contraire ils doivent travailler à être constamment joyeux, puisque J. C. a expié par sa mort ces iniquités qui pouvaient être un sujet de tristesse pour les fidèles. S'affliger (ou être triste) pour les péchés, c'est payer deux fois : il faut donc servir Dieu avec toute la joie possible; sa justice ne lui permet pas d'exiger le même paiement deux fois. C'est ainsi que je développe le commencement du second paragraphe de la page 84, et il me semble que je ne m'écarte pas du sens de l'auteur. Quoique cet endroit de son livre se puisse interpréter favorablement, on doit convenir pourtant que les expressions en sont trop dures. Il dit ailleurs, p. 106, etc., qu'il serait à souhaiter que l'on pût éviter de porter les hommes à la dévotion et à la piété par la crainte, ou par la terreur, ou par l'effroi dont on frappe les consciences en les menaçant des peines de l'enfer. Il est certain que ce sentiment peut d'autant mieux s'interpréter selon les règles de l'orthodoxie, qu'il paraît directement opposé à ce qu'on appelle *fausse attrition* : mais il faut pourtant convenir que la manière dont l'auteur du *Ciel sur la Terre*, tâche de le faire valoir, est mêlée de sophismes. Voici à quoi je le réduis, afin qu'il soit à la portée de tous les lecteurs. (P. 106 et suiv.) « On peut distribuer en trois classes tous ceux à qui la crainte et la rigueur des peines peuvent servir de frein contre le libertinage, ou de moyens efficaces pour les conduire à la religion. La première classe comprend les méchans, l'autre les personnes éclairées et capables de sentir la nécessité des devoirs, et la troisième les personnes faibles et timides, qui ont besoin de consolation, et que l'on ne doit point effrayer. Les impies et les méchans ont pris leur parti. *Ce frein qu'on appelle Religion et crainte des peines de l'Enfer* ne les retient point. Ils ont secoué le joug; ils s'en moquent. En ce monde une mort prématurée et souvent honteuse n'est pas capable de les effrayer, après avoir vécu à leur fantaisie. Les remords qu'ils sentent alors sont plutôt l'effet de l'impuissance où ils se trouvent de faire du mal que celui d'un véritable repentir. . . . . Un magistrat, ajoute-t-il, à l'occasion des peines et des loix civiles, est plus capable de réprimer les impies et les méchans, que tous les ministres ensemble.

» Aux gens éclairés et à tous ceux qui sentent par eux-mêmes la nécessité des devoirs que prescrit la religion, il est inutile de leur présenter les peines et les menaces. Ils vivent déjà de la vie des bienheureux; ils possèdent la tranquillité intérieure, et cette *joie* supérieure à la *tristesse* des châtimens.

» Pour ce qui regarde les ames faibles, je le répète en deux mots, il leur faut la joie et la consolation : . . . . . la vertu, la religion et la pureté des mœurs ne peuvent se maintenir (chez eux) que par la joie. . . . . c'est à elle qu'il faudrait conformer l'extérieur de la religion et toutes ses cérémonies. . . . . (P. 109). Il serait nécessaire de diminuer le nombre des jours destinés *à la tristesse* et à l'affliction » (il y a apparence que par ces jours l'auteur entend les jeûnes, et les communions des Protestans) mais il ne peut s'empêcher d'avertir un moment après « que ces jours sont nuls au peuple. . . . . et qu'on doit vaincre certains vices par le jeûne et par la

prière » ; tant il est vrai que, dans les systèmes qui tendent au paradoxe ou à des singularités dangereuses, il est difficile d'éviter les contradictions., p. 110. L'auteur, toujours prévenu en faveur de cette idée que la religion doit être gaie, et que, dans la vie des fidèles, il doit y avoir une joie continuelle, proposait que l'on bannît des Eglises protestantes le chant trop grave, (et selon lui triste et lugubre) des Pseaumes, et qu'on substituât à la poésie froide et languissante de la traduction une poésie plus vive et plus animée. Il voulait aussi que l'on abolît toutes les cérémonies funèbres, tout ce qui réveille des idées affligeantes, et qui par conséquent est contraire à la *joie religieuse;* qu'on cessât aussi d'enterrer les morts dans les églises, où les fidèles ne doivent s'assembler que pour se réjouir en Dieu.

Tel est à peu près le *Ciel* que *Leenhof* nous offrait *sur la terre*. J'ai paraphrasé en quelques endroits le sens da l'auteur. Il a eu ses partisans, mais il n'a point formé de Secte, et le nom de *Leenhovien* ne parut que comme un éclair après la première dénouciation du livre. Cependant il n'en faudrait pas davantage à un *Ross*, à un *Jovet*, et à un *Stouppe*, auteur de la *Religion des Hollandais*, pour nous donner une Secte complète de *Leenhoviens* avec des ministres, une discipline, etc.

DISSERTATION

CONTENANT *une description historique de plusieurs sectes et assemblées fanatiques peu nombreuses ou peu connues, ou qui ont cessé d'exister.*

JE commence par les *Prophètes de Dauphiné*. Le fanatisme qui les inspira environ l'année 1688, s'était manifesté dès le tems de la révocation de l'édit de Nantes, et, jusqu'à ce tems-là, on aurait de la peine à produire tout-à-la fois de la part de la réforme autant de merveilles et de miracles qu'on en vit naître coup sur coup, et sans avoir le tems de se reconnaître, les trois ou quatre premières années qui suivirent la suppression de l'édit. Dès l'année 1686, (*a*) *on entendit dans les airs, et aux environs des lieux où il y avait eu autrefois des temples. . . . des voix si parfaitement semblables au chant. . . . des pseaumes* (tels que les Protestans les chantent), *qu'on ne put les prendre pour autre chose.* Non-seulement on nous assure que cette mélodie était céleste, mais on ajoute encore que ces voix angéliques chantaient les pseaumes selon la version de *Clément Marot* et de *Théodore de Beze*, et cela était dans les règles. Il fallait chanter en français à des Français. Les voix furent entendues dans le Béarn, dans les Cévènes, à Vassy, etc. Mr. *Jurieu*, ministre d'une grande réputation dans le parti Protestant, et qui paraissait prédestiné à recueillir les merveilles de ce tems-là, en faveur de ceux que les illusions n'édifient pas moins que la vérité, a rassemblé avec soin les témoignages de ces merveilles; après quoi il a conclu, de la manière que pouvait conclure un aussi excellent logicien que l'était cet écrivain, controversiste juré du parti, et le plus déterminé champion qui soit jamais entré en lice pour la défense des nouvelles révélations, il a conclu, dis-je, que *Dieu s'étant fait des bouches au milieu des airs*, c'est un reproche indirect que la *Providence fait aux Protestans de France pour s'être tus trop facilement*, etc. Peut-être que, dans un tems où les esprits auraient été moins agités, on aurait découvert l'illusion du premier coup : mais il faut avouer aussi qu'au milieu des violences et des cruautés antichrétiennes qu'on faisait souffrir aux Protestans après la suppression de l'édit, il était fort possible de leur persuader les plus absurdes chimères, pour peu qu'elles parussent favoriser leur parti. Le miracle *des voix célestes, chantant* et *psalmodiant* dans le langage de Marot et de Beze, passa bientôt d'un endroit à l'autre; et (*b*) le son de la trompette

(*a*) Septième *Lettre Pastorale de Jurieu*, an 1686.

(*b*) Lettre insérée dans les *Lettres Pastorales de Jurieu*, troisième année.

s'y joignit dans le haut Languedoc. Des (*a*) ministres fugitifs furent escortés de cette psalmodie divine, et même la trompette ne les abandonna qu'après avoir franchi les frontières du royaume, et être arrivé en pays de sûreté.

Des miracles de cet ordre devaient avoir des suites toutes merveilleuses. La bergère de Cret parut. Cette petite Dauphinoise était âgée de 15 ou 16 ans, quand ses extases et ses visions commencèrent. M. Jurieu, qui lui-même avait déjà commencé (*b*) d'acquérir le don de Prophétie, (*c*) rapporte dans un grand détail la manière dont la nouvelle Prophétesse instruisait et consolait ses auditeurs. Il a eu soin de nous avertir aussi que les instructions de la bergère étaient sans méthode, et hors des règles ordinaires... par où elles n'en avaient qu'un plus grand caractère de divinité, outre que les inspirés dans leurs écrits et dans leurs discours n'ont pas suivi les méthodes humaines. Une seule expression nous va montrer la proportion de cet esprit Prophétique à la condition de la paysanne, et, par conséquent, la différence de l'ancien esprit au moderne. Elle appelait les couvertisseurs de son tems des *marchands et des tricoteurs d'Ames*. Cela méritait-il d'être comparé au sublime des anciens Prophètes? et, en faisant une telle comparaison, n'était-ce pas avilir le caractère de la Prophétie? C'est ce que firent peu judicieusement M. Jurieu, et plusieurs ministres nouvellement réfugiés, ses imitateurs. Les prédictions de la petite bergère furent marquées d'un caractère de vérité tout pareil à celui que le ministre Prophète, son apologiste, a donné des siennes dans les trois volumes de son *Accomplissement des Prophéties*.

La contagion du fanatisme s'étendit plus avant dans le Dauphiné, et gagna le Vivarais. On vit naître alors des essains de petits Prophètes, presque tous enfans, nous dit-on, et incapables de tromper, tous également simples, et tous également grossiers. Il est presque vraisemblable que la propagation de la Prophétie se fit parmi une partie de ces campagnards, de la manière que le P. Mallebranche (*d*) nous a si ingénieusement décrit celle de la magie et des sortilèges. (*e*) Quoi qu'il en soit, au lieu que l'esprit de Prophétie semble devoir réveiller et animer les nôtres, les remplir de feu, et les subtiliser, pour ainsi dire, afin qu'ils prennent l'essor vers le Ciel, et qu'ils se tiennent constamment au-dessus de la matière; au lieu de mettre dans les expressions des inspirés ce désordre merveilleux que les anciens ont appelé *langage des Dieux*, et qui a fait confondre souvent les Poètes avec les Prophètes; on débitait que les extases de ceux de Dauphiné ne consistaient qu'en un assoupissement. Si c'en était un en effet, il ne pouvait que ressembler à celui qui précède notre sommeil, ou à celui que l'on sent après une grande dissipation d'esprits

---

(*a*) *Lettre insérée*, etc. ubi sup.

(*b*) Son *accomplissement des Prophéties* était imprimé dès l'année 1686.

(*c*) *Réflexions sur le miracle arrivé dans la personne d'une Bergère de Dauphiné*, troisième année des *Lettres Pastorales*.

(*d*) *Recherche de la vérité*. L. I. Ch. Voy., ou défaut du P. *Mallebranche*, son copiste, M. *le Clerc*, dans sa *Pneumatologie*.

(*e*) La fourberie s'y trouva mêlée. Ils avaient des maîtres qui leur apprenaient la manière de prophétiser : mais le prophète *Jurieu* ne voulut pas en avoir le démenti. Il soutint toujours qu'il y avait en cela quelque chose de divin.

animaux, qui ne laisse que la liberté de penser et de parler à demi. D'autres ont cru que c'était (*a*) une léthargie, pendant laquelle ils répétaient sans règle, et par le simple moyen de la réminiscence qui leur restait en cet état, ce qu'ils avaient ouï dire, ou appris par cœur en veillant. C'était de cette manière et en cet état qu'ils priaient, chantaient des pseaumes, faisaient des promesses à leurs auditeurs, usaient de menaces dans un langage intelligible à tout autre qu'à des paysans de leurs cantons.

Tels furent donc les Prophètes dont l'auteur des *Lettres Pastorales* a dit, (*b*) *que Dieu n'avait pas fait de si grandes choses depuis que le Christianisme était établi.* Jamais auteur ne fut plus fertile en raisons pour défendre une mauvaise cause : aussi avait-il, avec une grande subtilité d'esprit, l'heureux talent de ne rester jamais court.

Soit que la prophétie de Dauphiné fût l'effet d'une maladie, ou d'une imagination frappée par imitation, ou d'un zèle déréglé qui passait par contagion d'un voisin à l'autre, et se répandait dans les familles, ou de la fourberie de quelques personnes mal intentionnées ; soit enfin que ces quatre causes y contribuassent toutes ensemble, « il est sûr, du moins, » que la prophétie ne fut pas toujours un présent du sommeil ou de l'as» soupissement. Le prétendu Esprit excita bientôt dans plusieurs de ces » Prophètes les mouvemens et les agitations ordinaires aux fanatiques » confirmés ; convulsions, tremblemens de membres, vue égarée, paroles » entrecoupées, etc. Mais donnons plutôt en abrégé une petite relation » de cette société de Prophètes. Une lettre (c) de ce tems-là me fournira » ce que j'en vais dire ». On y lit que l'inspiration des petits Prophètes commença au mois d'octobre 1688. La bergère de Cret avait cessé de prophétiser peu de tems auparavant, et, vraisemblablement, depuis qu'on la tint renfermée. La mission prochaine des petits Prophètes fut sa dernière prédiction, après quoi son Esprit se tut. D'abord l'Esprit prophétique ne saisit que trois ou quatre jeunes enfans ; il en saisit après jusqu'à quinze : mais, en peu de tems, il se répandit de telle sorte qu'on en comptait jusqu'à trois ou quatre cents, et même le nombre surpassait de beaucoup celui-là vers le mois de mars 1689, en sorte que quelques villages du Dauphiné n'avaient plus que des Prophètes pour habitans. Enfin, la rapidité de la prophétie était telle que, selon la lettre, « on voyait des troupes de » deux ou trois cents petits Prophètes naître en une nuit comme des cham» pignons... On voyait des gens de bon sens (remarquez l'expression), » ne pensant à rien moins qu'à prophétiser, dans un tems où l'on em» prisonnait les Prophètes, se retirant la nuit d'une assemblée avec des » personnes de leur village, (*d*) tomber tout à coup dans les neiges, comme

(*a*) Il arriva tout le contraire à *Christine Poniatovia*, prophètesse de Pologne en 1628, et fille d'un Polonais, qui, par une heureuse métamorphose, de moine qu'il avait été, se fit ministre. Elle tomba en 1629 dans une si profonde léthargie qu'on la crut morte. Elle en revint, mais privée pour jamais du glorieux don de prophétie. Quelque tems après, elle acheva de perdre la qualité de visionnaire en se mariant. Personne n'ignore que le mariage est aux femmes un excellent préservatif contre les vapeurs. En général, les prophétesses devraient être ou filles ou veuves. Les prophéties de cette Christine ont été recueillies par Comenius, avec celles de *Kotter*, corroyeur, et de *Drabicius*, ministre.

(*b*) *Lettres Pastorales*, 5e année.

(*c*) Lettre écrite de Genève, le 13 fév. 1689.

(*d*) Pendant la courte durée de cette secte de Prophètes, on s'y servait de ce mot pour dire prophétiser, parce que le premier symptôme de la prophétie était le subite léthargie du pro-

» frappés du haut mal, se veautrer sur une couche de deux pieds de neige, » jusqu'à ce qu'on les relevât et qu'on les mit en leur séant. Alors, les » yeux fermés, et comme des gens qui dorment, ils commençaient de » prêcher et de prophétiser, sans songer que le curé, qui, avec ses satellites, » avait dissipé l'assemblée précédente, allait les faire décréter tous le » lendemain ». Cet esprit de prophétie se répandit ainsi en plusieurs endroits, et passa jusques dans le haut du Languedoc. Selon quelques écrits du tems, une maladie d'environ quinze jours y précédait le miracle de l'inspiration. Divers accidens étaient aussi des préliminaires plus ou moins éloignés de l'inspiration. J'en indiquerai seulement (*a*) trois, que les moins habiles médecins peuvent expliquer sans se donner la torture.

Les discours prophétiques de ces prédicans de tout sexe et de tout âge promettaient d'abord la prochaine délivrance de l'Eglise. La *Bergère de Cret* l'avait fixée avant eux au mois de septembre de l'année 1688. Mais les prédicans Dauphinois la reculèrent tout-à-fait à la fin de cette même année, ou au commencement de 1689. Pour sauver l'honneur de la prédiction, on disait que la délivrance aurait eu lieu en septembre, (*b*) si l'on se fût repenti; et qu'elle n'aurait son effet, ni à Noël, ni au commencement de 1689, sans la même condition de se repentir. Ceux qui voulaient, à quelque prix que ce fût, la vérité de ces prophéties tâchèrent de les faire rencontrer avec la révolution d'Angleterre : mais une chose embarassait ces derniers Apologistes. Quelquefois les prédicans se brouillaient, et prédisaient de violentes persécutions : comment accorder cela? Rien de plus facile à ceux qui entendaient l'harmonie (*c*) des prophéties de ce

---

phète, laquelle l'exposait à la chute : et même cette chute n'était pas toujours prévenue, témoin celle du prophète dont parle la *lettre écrite de Genève*, qui, se trouvant saisi de l'*Esprit* en voyageant, *tomba* dans un bourbier, où il se cassa la jambe. A la vérité, la verve prophétique suspendit sa douleur pendant qu'il était dans le trou, et il y prophétisa aussi patiemment que s'il ne se fût point fait de mal. Très-souvent, quand on voyait le prophète tomber d'assoupissement, s'endormir ensuite, et commencer de prêcher dans ce sommeil, on le portait ainsi endormi au lit, et il y prêchait ou prophétisait quelquefois trois ou quatre heures de suite. Voyez la lettre, ubi sup. Comme les symptômes prophétiques ne sont pas toujours les mêmes, les convulsionnaires d'Angleterre recevaient souvent l'Esprit en s'agitant, en se promenant, ou par des tressaillemens, ou même dans le transport de certaines caresses dévotes. Ceux de Paris le reçoivent avec des mouvemens qui ressemblent à des sauts.

(*a*) La lettre parla 1. de la saignée qui fut faite à un petit prophète âgé de sept à huit ans, à cause d'une rougeur extraordinaire qui lui était survenue aux yeux : ses parens dirent au chirurgien « qu'ils croyaient que ce pourrait bien être *une préparation à l'autre maladie*, (c'est-à-dire à l'inspiration dans le sommeil). Trois jours après, le *sommeil de prophétie* prit à l'enfant. Il prêcha et prophétisa ». 2. Une petite prophétesse de 11 à 12 ans disait qu'avant que de tomber dans la léthargie, « elle sentait quelque chose qui s'élevait peu à peu depuis les pieds jusqu'à la gorge. Lorsque cela (par *cela* il faut entendre l'Esprit) était arrivé à la gorge, le sommeil l'assoupissait; elle ne sentait plus rien ». Plusieurs témoins assuraient que, pendant la prophétie, qui durait aussi long-tems que le sommeil léthargique, on ne pouvait réveiller le prophète ou la prophétesse, ni en les piquant avec une épingle, ni en les pinçant bien fort. « 3. Lorsqu'on voulait empêcher les prophètes de prêcher ou de prophétiser en dormant, surtout les petits qui ne pouvaient porter la force de l'Esprit qui les agitait, ou leur causait de la souffrance. Un petit enfant de 8 ans paraissait se tourmenter beaucoup, (parce qu'on l'empêchait de prêcher) il criait à sa mère, la priant au nom de Dieu de l'éveiller, parce qu'il ne pouvait plus se retenir de parler ». Voilà bien le somnabulisme de Mesmer.

(*b*) S. Bernard s'était servi de la même raison pour se justifier sur la fausseté des siennes. Il n'y a point d'imposteur, dit *Bayle* avec beaucoup de raison, Art. de S. *Bernard*, qui ne se puisse cacher derrière ce retranchement.

(*c*) La circonstance était favorable à la prédiction. Les prédiseurs rencontrèrent aussi heureusement en prédisant la continuation des assemblées, et celle des *petits prophètes*. On pouvait

tems-là. Les persécutions regardaient les Protestans de France, et la délivrance les Protestans d'Angleterre : mais j'ai presque honte de m'amuser si long-tems sur l'article des prophéties Danphinoises ; et cependant il faut nécessairement achever d'en donner l'idée malgré le décri où elles tombèrent bientôt, et même chez les réfugiés les plus emportés en leur faveur.

Les prophéties de ces gens-là étaient confuses et conçues en mauvais Français, d'un style bas et rampant, souvent difficile à entendre à ceux qui n'étaient pas accoutumés (*a*) au patois du Vivarais, et du Dauphiné. Qu'elles eussent été seulement décousues, sans ordre et sans liaison, on aurait pu le passer à des prophéties modernes, comme on doit le passer à celles qu'on reconnaît authentiques. Je dis plus : les défauts de liaison et de méthode ont toujours été approuvés, et dans la prophétie et dans la poésie. Ils ne serviront jamais de preuve contre la vérité de ces prophéties qui, depuis tant de siècles, sont reconnues pour inspirées. Les prédications des Dauphinois étaient pareilles à leurs prophéties. Ils entassaient à tort et à travers tout ce qu'ils avaient pu retenir d'expressions et de passages pris de la Bible ; et c'est ce que leurs auditeurs aussi enthousiastes qu'eux appelaient *une suite de belles exhortations... qui leur arrachaient des larmes*. Je ne suis nullement surpris de cela : la plaie était toute fraîche, les persécutions continuaient contre des gens dont tout le crime consistait en ce qu'ils voulaient s'assembler *pour servir Dieu : les uns*, selon l'éducation qu'ils avaient reçue, et les autres, selon que leur conscience et leur raison le leur apprenaient. En fallait-il davantage pour exciter de la componction dans les cœurs pour les attendrir ? Et l'expérience ne nous apprend-elle pas que les discours qui s'accordent avec nos sentimens, gagnent toujours notre approbation, et souvent même notre admiration ? Dans une telle disposition d'esprit, il n'y a pas bien loin de l'admiration à l'enthousiasme. J'ai dit que ces Prophètes multiplièrent en fort peu de tems d'une façon extraordinaire. (*b*) Une lettre écrite du pays où ces nouveaux docteurs évangélisaient (c'est ainsi qu'elle s'exprime) rapporte qu'il s'en trouvait quelquefois des assemblées de quinze cents, et de deux mille. A la vérité ils ne (*c*) tombaient pas tous à la fois, ils ne parlaient pas tous en même tems : mais ils avaient tous un droit égal à l'inspiration. Ainsi nous pouvons bien appeler *Prophètes* tous ceux qui composaient les assemblées, On y voyait prophétiser des hommes, des femmes et des enfans, même des enfans de trois ans : quelques Catholiques furent aussi saisis de la contagion prophétique, et détestèrent la messe par imitation. La lettre ajoute que,

---

se mettre prophète ou devin à peu de frais. A l'égard de la descente du prince d'Orange en Angleterre, il n'était pas plus difficile de la prédire. La chose arrivait actuellement, et les Protestans de France étaient soigneusement instruits, par leurs parens réfugiés en Angleterre et en Hollande, des mesures qui se preoaient pour chasser le roi Jacques de ses États.

(*a*) On avoue dans la lettre que le plus mauvais français était encore au-dessus de la portée de ces prophètes, *si pauvres, si misérables, si maussades*, y dit-on, que rien de plus. Pour en juger, voici une de ces exhortations. « Le chemin du Paradis est étroit, il n'est pas plus large » qu'un cheveu, et aussi fin..... On n'y peut passer, quand on est chargé de péchés..... Vous » qui êtes présens, il y a long-tems que vous n'avez été à la messe, mais je crains bien qu'à la » première persécution, vous n'y retourniez ; mais n'y allez pas du tout, faites vous plutôt *cha-* » *pouter*, faites vous mettre plutôt sur le *chapoutier* que d'y retourner, etc. ».

(*b*) Copie d'une lettre, etc. dans la lettre, ubi sup.

(*c*) Il en tombait tout à la fois jusqu'à 20 ou 30.

parmi tant des gens, il n'y avait que du *commun peuple* et très-peu qui susseut lire mais, d'une vie exemplaire; « car ils criaient hautement qu'ils » ne recevaient la grace et les dons que par une repentance sincère de » leurs familles, ne pouvant l'obtenir, s'il en restait un seul en péché.

» Avant que de parler, ils étaient quatre ou cinq jours sans manger, » et après ils ne prenaient presque point de nourriture..... Ils prê- » chaient..... jour et nuit...., en public, au milieu du village..... » Les auditeurs étaient toujours à genoux, ne les pouvant souffrir autre- » ment..... Si, dans l'assemblée, il y avait de plus grands pécheurs que » les autres, les prédicateurs les appelaient à eux : ils tombaient dans des » tourmens terribles, (daus des convulsions) jusqu'à ce que les pécheurs » se fussent approchés d'eux..... Ils mettaient les mains sur eux, et » criaient sur leur tête miséricorde et grace, exhortant ces pécheurs à la » repentance, et le public à prier Dieu qu'il leur pardonnât. Ils faisaient » chanter des pseaumes, souvent le 51°. (pour l'amour de ces pécheurs) et » réciter des prières..... Si les pécheurs se repentaient sincèrement,... » ils tombaient eux-mêmes par terre, comme morts....; revenus à eux, » ils sentaient une félicité inexprimable ». Qu'on ne s'imagine pas que la » discipline, dont il est ici questiou, fut exercée seulement par des per- sonnes d'un âge mur, et d'un caractère respectable. (*a*) Des bergers de 15 à 16 ans, quelques-uns même qui n'en avaient que 8 ou 9, s'as- semblaient et tenaient consistoire, y faisait faire à 50 ou 60 pénitens à genoux réparation solennelle *de leur apostasie*, c'est-à-dire de leur retour à l'Église Catholique. Outre ces réparations, ils en faisaient faire pour des juremens et des blasphêmes, pour avoir assisté à la messe, etc. Ces enfans s'acquittaient de ces fonctions avec une autorité de maître, ques- tionnaient avec sévérité les pécheurs, leur dictant eux-mêmes la prière par laquelle ils devaient témoigner leur repentance, et finissant par une espèce d'absolution exprimée par ces paroles, *Dieu vous en fasse la grace.*

Les accès de prophétie varièrent : la règle ordinaire était de tomber, de s'endormir, ou d'être surpris d'un assoupissement dans tous ses membres, à quoi se joignaient aussi des mouvemens convulsifs. Les exceptions de la règle furent de s'agiter, et de prophétiser en veillant, quelquefois dans une extase simple et uniforme, souvent avec quelques convulsions. Une des fourberies qui trahirent à la fin ce fanatisme fut, que l'on employait des (*b*) maîtres de prophétie et des souffleurs.

(*a*) Lettre de Genève, ubi sup.

(*b*) *Lett. part. de Jurieu*, 3e *année*. Deux Prophètes du Vivarais et du Dauphiné, vinrent à Genève en 1689, et voulurent continuer d'y contrefaire les inspirés. Quelques particuliers exa- minèrent si bien leurs démarches et leurs discours, qu'ils forcerent les prétendus Prophètes de se déclarer eux-mêmes imposteurs devant le conseil de Genève. Toute leur justification se réduisit à dire qu'ils avaient contrefait les Prophètes, pour fortifier leurs frères, et les porter à persévérer et se repentir : mais, malgré la simplicité apparente de cet aveu, ils furent chassés de Genève.

CAMISARS DES CÉVÈNES.

Quelques années après (*a*), ceux que l'on appelait (*b*) *Camisars* parurent dans le Languedoc et dans les montagnes des Cévènes. Environ quatorze ans s'étaient passés entre les petits Prophètes et ces (*c*) Camisars. Dans un si court espace de tems, le *feu prophétique* ne s'éteignit point, et le fanatisme ne fut interrompu qu'extérieurement. Les habitans de ces cantons étaient presque tous des Protestans, élevés et nourris grossièrement. Ils roulèrent toujours dans leur tête ces idées d'inspiration, que la solitude et la manière de vivre fortifiaient. Enfin le fanatisme éclata; la révolte et la rébellion le suivirent, et cette rébellion fut entretenue ou encouragée par quelques puissances étrangères qui étaient en guerre avec la France. Voilà du moins ce que l'on trouve dans quelques Mémoires de notre tems; mais cette circonstance ne fait rien à notre sujet. Voyons seulement en peu de mots en quoi consistait le fanatisme de ces Camisars. Selon les nouvelles de ce tems-là, les premiers Camisars commencèrent leur soulèvement sous prétexte d'impuissance de payer la capitation : mais ce prétexte fut de très-courte durée. Le fanatisme perça, et se fit jour avec une ardeur qu'il est inutile de décrire; et si quelque chose est capable de la justifier, c'est la force des préjugés qui gouvernaient ces peuples ignorans : mais l'ignorance et les préjugés qui gouvernent la société civile, y deviennent des crimes d'État. On ne doit donc pas être surpris que ces fanatiques aient été poursuivis et punis comme criminels. Donnons ici leur caractère et celui de leurs chefs plus en détail.

Les Camisars faisaient profession d'être ennemis jurés de tout ce qui portait le nom et le caractère de Catholique Romain. On oserait bien assurer que c'était le premier article de leur religion. Croyant qu'il y avait du mérite devant Dieu à piller et brûler les églises, et à massacrer les prêtres, ils accompagnaient ces désordres de la lecture de sa parole, du chant des psaumes et des prières. Aurait-on pu se persuader que cette conduite dût jamais trouver des apologistes? Elle en trouva dans les pays étrangers. Certains écrivains osèrent dire « que ces Camisars faisaient la » guerre avec toute la retenue que l'on y peut observer. . . . Mais qu'à la » vérité *ils brûlaient et pillaient les églises romaines, et ne faisaient pas bon* » *quartier aux prêtres*, ... qu'à cela près ils ne faisaient aucun désor- » dre ». On fit plus : on leur prêta charitablement des manifestes, et quelques beaux-esprits réfugiés de Hollande et d'Angleterre déclamèrent en vers et en prose en leur faveur. Des ministres même prêchèrent en leur honneur, et demandèrent à Dieu qu'il lui plût de les secourir.

Les chefs des Camisars étaient, comme la plupart d'entre eux, des gens de néant. Les personnes de quelque distinction furent entraînées dans ce parti par un zèle mal entendu et une crédulité aveugle. Ils regardaient leurs chefs comme des Moïses et des Josués qui détruisaient les Cananéens,

---

(*a*) En 1703.

(*b*) Ils furent nommés *Camisars* parce qu'ils portaient une chemise blanche par-dessus leurs habits. *Camise*, en patois Languedocien, signifie une chemise.

(*c*) D'autres disent qu'on les nomma *Camisars* à cause de leur souquenille de toile, qui est l'habillement ordinaire des paysans de ces montagnes.

et, pour rendre la ressemblance plus parfaite, Cavalier, Roland, Catinat et Ravanel, qui étaient les chefs, se donnaient pour inspirés de Dieu, et faisaient l'office de ministres de l'Evangile. Ils bénissaient les mariages, ils baptisaient et donnaient la Cène, ils faisaient et prêchaient des sermons, ou plutôt ils cousaient ensemble des passages de la Bible ou des lambeaux de prêches qu'ils avaient retenus de ceux qui leur avaient été prêchés par des missionnaires réfugiés revenus des pays étrangers, ou par des prédicans, qui, avant la venue de ces missionnaires, s'étaient élevés entre les frères des Cévènes et du Vivarais. Outre cela, munis d'un renfort de vieille dévotion (*a*), que Genève leur fournissait de tems en tems, ils débitaient à leurs assemblées cette *manne*, que leur ignorance falsifiait.

Cavalier, destiné par sa naissance à la profession de muletier, ou à quelque chose d'équivalent, devint bientôt le général, et en quelque façon le législateur et le prophète de ces Camisars : mais, avant que de parvenir à ce haut degré, il passa par plusieurs autres charges que je ne crois pas devoir indiquer, puisque la plus remarquable fut celle de garçon boulanger. (*b*) *Etant forcé de prendre un parti qui pût lui donner du pain, il prit celui d'en faire lui-même,* dit agréablement Mad. du Noyer dans ses Lettres; et ce fut en abandonnant un métier dont il s'acquittait fort mal, qu'il commença son apprentissage d'inspiration. Dieu, disait-il, lui (*c*) avait fait connaître sa volonté par des songes, et lui avait ordonné d'aller au secours de ses frères. Il se rendit auprès d'eux, et fut, comme je viens de le dire, leur prophète, leur docteur, et leur général. Selon Madame *du Noyer*, (*d*) il avait » auprès de lui une petite prophétesse, nommée *Isabeau*, qui » ne le quittait ni jour, ni nuit. Il avait eu soin de la choisir jeune et » jolie; elle marchait toujours à ses côtés, et, par ses enthousiasmes, se » rendait très-nécessaire à la troupe . . . . . La Prophétesse, après des » agitations violentes, déclarait de la part de Dieu qu'il fallait obéir au » chef, et le regarder comme un Moïse. . . . peu à peu, continue-t-elle, » il (Cavalier) voulut réunir en sa personne les charges d'Aaron et de Moïse. » Il se revêtit du sacerdoce, forma un corps d'Église parmi les Cévenois, » et s'en établit le Pape ou le Patriarche ». En cette qualité, il dirigeait la pénitence de ses fidèles, et lançait l'excommunication. S'il en faut croire les Lettres que j'ai citées, cela se pratiquait de la manière suivante. Cavalier, « avant que d'administrer la Cène aux fidèles, les exhortait à la repen- » tance, les avertissait de ne point s'approcher de la Table, s'ils n'avaient » les dispositions nécessaires pour bien communier, assurant que Dieu lui » ferait connaître ceux qui devaient y être admis . . . . . Pendant la cé- » rémonie, on voyait son bras se roidir de tems en tems et refuser le pain » à ceux qui se présentaient pour le recevoir . . . . les exclus se retiraient

---

(*a*) Genève fournissait alors beaucoup de livres de dévotion au Languedoc. Entre ces livres, il y en avait un grand nombre qui traitaient la controverse *à la vieille mode*; c'est-à-dire, avec quantité d'invectives et en vrais ergoteurs. Comme, depuis quelque tems, cette controverse avait commencé de tomber dans le mépris, les libraires envoyaient autant qu'ils pouvaient de ces livres aux Protestans du Languedoc, et cela était regardé dans la province comme le *pain de la parole de Dieu*, faute d'en pouvoir connaître d'autre.

(*b*) *Lettres Galantes et Historiques* de mad. *du Noyer*; tome III.

(*c*) Il osa s'en vanter à Genève, et porta la hardiesse jusqu'à soutenir la même chose, après sa retraite hors de France et la déroute du parti.

(*d*) *Lettres*, etc., ubi sup.

» contristés, et allaient prier jusqu'à nouvel ordre . . . . . il les rappelait, » quand il les croyait suffisamment pénitens....

Tel était ce général (*a*). Il eut l'adresse de faire goûter aux siens l'accommodement qu'il fit avec le maréchal de Villars, en les assurant qu'il le faisait (*b*) par ordre de Dieu et pour le bien du troupeau. « Il tomba en » extase devant ses amis, avant d'aller trouver le maréchal ; le lit dans » lequel il était couché trembla par la force de ses agitations ; et Dieu lui » ordonna, par une voix qui sortait de sa propre bouche, etc..... de » faire ce que l'on souhaitait de lui..... mais cette révélation n'imposa » pas aux plus éclairés ». L'accommodement du chef causa la déroute du parti. Ces enthousiastes avaient reçu parmi eux les débris de la cabale dauphinoise, et de ces débris s'était formé le nouveau troupeau dans les Cévènes. Ils se rassemblèrent de la même manière en Angleterre, et y formèrent, de leurs nouveaux débris, une nouvelle société de Prophètes. Cavalier, se défiant des promesses et des conditions spécifiées dans l'accommodement, y passa avec ses frères, et fut reçu d'abord comme un ange tutélaire de la religion Protestante. Ce n'est rien de dire qu'il fut couru de tous les réfugiés en Hollande et en Angleterre ; qu'il *marcha* pendant quelque tems sur les parens et les amis qu'il trouvait partout, et qui voulaient à toute force (*c*) lui appartenir par quelque endroit. On lui déféra des honneurs si extraordinaires qu'il ne lui manquait que ce culte subordonné au culte divin, tel que l'Eglise catholique le rend aux Saints. Un réfugié véritablement zélé aurait eu de la peine à décider alors lequel des deux devait être le plus agréable à Dieu, d'un boulanger devenu Prophète, chef d'enthousiastes, exterminateur des Papistes, ou de Malboroug, libérateur de l'Allemagne.

On doit avouer de bonne foi que les premières années de ce siècle ont été fertiles en enthousiastes. L'Allemagne eut alors un Tenhard, dont les visions, qui méritaient bien de rester dans leur langue naturelle, ont été traduites en français. Cet homme, qui était à moitié fou, n'a pas laissé que d'avoir des disciples et des sectateurs, même des sectateurs sensés, qui ne cessèrent de

---

(*a*) On ne lui fera aucun tort en le comparant à Jacob, ce fameux Hongrois, qui, de moine de Cîteaux, que l'on dit qu'il avait été dans sa jeunesse, passa chez les Mahométans, et revint ensuite en Europe, avec la qualité de Prophète et d'Illuminé, se mettre à la tête des Pastoraux, qui étaient en général des paysans et de la populace ramassée de tous côtés. Cet enthousiaste assurait qu'il conversait très-familièrement avec la Ste. Vierge et les Anges. Il avait dans ses étendards un agneau tenant une croix. Les Pastoraux firent beaucoup de désordres en France, et cela n'empêcha pas qu'en quelques endroits ces visionnaires ne fussent regardés comme des prophètes. Jacob eut même la hardiesse de prêcher publiquement dans les ornemens pontificaux, et de consacrer l'eau bénite, etc.

(*b*) Voy. le *Théâtre sacré des Cévènes*. L'Esprit lui dit en cette occasion plusieurs choses qui furent démenties par l'événement. Telles furent les deux prédictions suivantes. Selon l'Esprit, Cavalier, rentré en grace, on, pour parler plus noblement, réconcilié avec le roi, devait s'entretenir avec lui. A peu près dans la même circonstance de tems, un petit prophète Camisar prédit qu'en l'année 1706, il se passerait des choses extraordinaires, « Que les frères chanteraient les louanges de Dieu dans les rues; que leurs ennemis se prosterneraient devant eux ; » que le roi (de France) entendrait le bruit de ces merveilles, et s'en informerait, qu'alors il » demanderait tout étonné, *que font ces enfans ?* qu'on lui répondrait, *ils prient Dieu* : sur » quoi il répliquerait, qu'on les laisse donc prier Dieu ».

(*c*) A. A..... il fut accompagné à l'église d'un cortége de Languedociens, qui faisaient retentir bien haut le nom et les louanges du Prophète des Cévènes, et répétaient souvent d'un ton éclatant, *mon cousin*, *mon cousin*, afin que le public ne pût ignorer combien ils méritaient d'être distingués, à cause d'une parenté si illustre.

l'être qu'en courant après les visions de Tenhard; mais il sera toujours vrai que la folie est plus contagieuse que la sagesse. Cet homme semblait rapporter toutes les pensées à l'inspiration divine, sans en excepter les plus ridicules et les plus profanes : mais, doutant ensuite que toutes les pensées fussent d'inspiration divine, il en attribuait une partie (*a*) aux suggestions de Satan. Il croyait (*b*) le serment mauvais, en quoi il suivait le sentiment des Quakers; mais il ajoutait une clause très-pernicieuse, qui tendait à excuser le mal quand il est supposé inévitable. Il semblait regarder le travail comme inutile. Il est vrai qu'il paraît mettre (*c*) une condition à cet article. Un autre de ses sentimens, qui participait de celui des Quakers, c'était l'indifférence de religion, qu'il accompagnait (*d*) de beaucoup de mépris pour ceux qui l'avaient réformée. Il se déclarait contre les plaisirs, et surtout (*e*) contre les plaisirs du goût. Enfin il ajoutait, selon celui de son pays, beaucoup de foi aux (*f*) apparitions du diable. Un autre prophète allemand de ce tems-là fut Godfried ou Godefroy Winckler. Le don de prophétie lui vint en 1707, à l'âge de quatorze ans, âge marqué par la nature pour servir d'époque à l'utilité que la société retire des hommes. Cet âge, qui lui sert à fixer une des grandes révolutions du corps humain, ne lui sert pas moins à décider de la maturité du jugement, de la détermination de l'esprit. Il parut visiblement que les prédictions de ce jeune homme étaient l'effet d'un esprit malade, et leur fausseté acheva d'en désabuser le public.

On produirait plus d'un enthousiaste de cet ordre : mais à quoi cela servirait-il? sinon à apprendre au lecteur ce qu'il sait déjà; qu'on peut devenir visionnaire par accident, persister à l'être par le succès que l'on trouve, et enfin (*g*) se tromper soi-même en trompant les autres. J'avoue qu'il

---

(*a*) A la page 192 de ses Révélations, on trouve les paroles suivantes. « Le Diable, par ses » suggestions, m'avait voulu faire naître des doutes pour me ravir la perole intérieure ». Il distinguait donc entre les doutes, et la parole intérieure qui est l'inspiration.

(*b*) P. 268 de la pr. P. Il demande à Dieu s'il osera faire un serment, et Dieu lui répond : « Je te le permets, quoique cela soit mal fait, parce *que nécessité n'a point de loi*..... La loi » n'est point établie pour les justes ».

(*c*) Etant en doute sur cet article, Dieu lui apparut, et lui dit : « Qu'as-tu à faire de travailler, » *pu sque tu as des revenus?* Je ne prends point plaisir aux grands travaux, mais à une vie » sainte ».

(*d*) « Dieu, dit-il, me fit connaître que le docteur Luther eurait bien mieux fait d'employer » pour lui-même les lumières que Dieu lui avait données,.... au lieu d'ériger une nouvelle » secte;.... *il y en a eu beaucoup moins de sauvés que si l'on fût demeuré dans le Papisme*, » et que chacun y eût travaillé à mener une vie véritablement chrétienne..... *Il n'y a pas un* » *cheveu de différence pour la valeur, d'une religion à l'autre* ». (Vérité trop peu connue.)

(*e*) Un jour il fut assez voluptueux pour accompagner un hareng grillé d'un plat de choux, et mangea de ces deux mets avec beaucoup d'appétit et de plaisir. Dieu l'en censura, et lui dit ces belles paroles : *Tu deviendrais bientôt un cochon.* Dans un autre occasion, Dieu lui dit : *Reçois le pain comme je le donne, et n'en retranche pas ce qui t'en déplaît, car, de cette manière, tu le reçois de la main du Diable*.....

(*f*) Il parle de ces apparitions en divers endroits de ses visions. Croirait-on, pour le dire en passant, que le fameux *Abbadie*, qui a si bien défendu le Christianisme, eût eu une pareille faiblesse? Il lui est pourtant arrivé, étant à Dublin, de crier une nuit d *l'aide* contre un fantôme : mais ceux qui accoururent au bruit trouvèrent que le fantôme était une vache, qui de tems en tems lui montrait sa tête comme par une fenêtre de l'étable.

(*g*) A peu près comme les personnes accoutumées à mentir, à qui il arrive de réciter si souvent le même mensonge, qu'à la fin elles oublient que c'en est un.

y a des Prophètes isolés, s'il faut ainsi dire, tels que l'ont été les deux Allemands dont j'ai parlé, et tant d'autres qui n'ont pas eu le bonheur de se faire des sectateurs. Cela prouve que la folie ne rencontre pas toujours, et qu'avec un certain caractère, il lui faut certaines circonstances pour se faire suivre. Si cela lui manque, elle reste dans l'obscurité.

Environ un an après la peste de Provence, il parut dans le Languedoc une secte, ou société, ou confrairie assez bornée, de gens dont on a parlé fort diversement. Les uns ont cru qu'ils se disaient illuminés, et qu'ils avaient quelque rapport à la secte ou confrairie de Rosecroix. D'autres ont cru que c'étaient des gens de bonne foi, et parmi eux il se conservait aussi des restes de cet enthousiasme des Cévènes que nous allons voir bientôt reparaître en Angleterre. D'autres prétendaient enfin que c'était des libertins et des débauchés de profession, qui couvraient beaucoup d'infamies sous des mystères extravagans, où se mêlaient quelques apparences de religion. Quoi qu'il en soit ces Illuminés disaient, ou du moins on leur fait dire, « que le Père et le Fils ayant eu leur règne, il faut que l'Esprit » règne à son tour, et c'était ce dernier règne qu'ils prétendaient rétablir. » Pour cet effet ils employaient plusieurs cérémonies puériles opposées à » l'Évangile. Entre ces cérémonies, il y en avait quelques-unes de Judaïques. » Ils fêtaient également le samedi et le dimanche. Ils initiaient aux mys- » tères de leur secte par un baptême d'eau-de-vie, et, avec ce baptême, » on assure qu'ils pratiquaient aussi la circoncision. Les prétendus chefs de » cette secte, si tant est que c'en fût une, étaient vêtus de robes blanches » dans le tems des assemblées, et portaient des couronnes sur la tête, ou » des bonnets surmontés d'une espèce d'aigrette. Les couronnes étaient » composées de douze plumets, qui signifiaient, disaient-ils, les douze » Apôtres. Le verre dont elles étaient composées représentait la pureté, » dont la transparence du verre était l'emblême. L'aigrette du bonnet » l'était de l'inconstance des choses humaines. Ils portaient aussi un bau- » drier, et ce baudrier, qui était peut-être comme la marque d'un ordre » de chevalerie, était orné de rubans de plusieurs couleurs, de fleurs de » lis, etc. ». On ajoute qu'un taffetas blanc, qui couvrait ou environnait les couronnes ou les bonnets, représentait l'innocence; qu'une dentelle qui bordait ce taffetas, désignait (bien obscurément à la vérité) le salut et l'amour de Dieu; que les rubans de la couronne noués en croix, signifiaient que Jésus-Christ avait couvert nos péchés comme d'un chapeau. Qui ne sent l'extravagance d'une pareille assemblée?

FRÈRES DE LA ROSECROIX.

Je viens de nommer la confrairie des *Rosecroix*. Voyons-la sur le rapport de Naudé, qui en fait le sujet (*a*) d'une dissertation.

La société ou confrairie des Rosecroix est née en Allemagne. On suppose qu'environ l'an 1394, un jeune homme de seize ans (*b*), élevé dans un couvent depuis l'âge de cinq, fit connaissance avec quelques magiciens, apprit leur science, et alla voyager ensuite en Levant et en Arabie; que là, il apprit des secrets extraordinaires des docteurs Arabes, qui l'assurèrent qu'il serait l'auteur d'une réformation générale. On ajoute que d'Arabie, il alla en Barbarie et en Espagne, où il fréquenta les cabalistes Maures et Juifs; qu'étant chassé d'Espagne, où il prétendait commencer sa réformation, il s'en retourna en Allemagne sa patrie, et y mourut en 1484, âgé de cent six ans. Le corps de cet homme fut porté dans une grotte, et on l'y mit en dépôt sans l'enterrer. L'oracle ou la destinée avait ordonné qu'il y resterait cent vingt ans; et, conformément à ce décret, il ne fut découvert (*c*) qu'en 1604. Cette (*d*) découverte donna lieu à l'établissement des *Frères de la Rosecroix*. En 1615, un autre Allemand imprima le Manifeste et la Confession des Frères.

(*a*) *Instruction à la France sur la vérité de l'Histoire des Frères de la Rosecroix*. Paris, 1623.

(*b*) C'était un gentilhomme Français, né en 1378, qui embrassa la vie monastique, et prit le nom de *Rosen-Creu*.

(*c*) Voici, selon une Chronique Allemande des *Rosecroix*, comment cette découverte se fit. Un des *Rosecroix*, plus pénétrant apparemment que les autres, aperçut en un endroit de la grotte une pierre percée d'un clou. Il ôta cette pierre, et l'ayant ôtée, découvrit la grotte, où était en dépôt le fondateur de la confrairie, avec cette inscription : *Au bout de cent vingt ans, je serai manifesté*. Au-dessus du monument ou du sépulcre du fondateur, on lisait, après ces quatre lettres A. C. R. C. : *Pendant ma vie, je me suis donné pour sépulcre cet abrégé de l'Univers*. A ces paroles étaient jointes des devises. Le corps tenait entre ses mains un livre écrit en lettres d'or, où était couché l'éloge du fondateur, et comment, après avoir amassé plus de trésors que les Monarques, trouvant le siècle indigne de posséder ces richesses, il les avait abandonnées, ou pour mieux dire, enfouies, laissant à la postérité le soin de les découvrir, et se contentant d'acquérir en abrégé la connaissance de toutes choses : après quoi, il avait rendu l'ame à son Créateur, sans maladie et sans souffrance, après avoir vécu quelques années au-delà de cent ans, etc.

(*d*) Je trouve ce qui suit dans une autre Dissertation touchant les *Frères de la Rosecroix*. « Il y a environ trois cents ans que la société de ces Frères commença, (ou plutôt se renouvela comme on va le voir) en Allemagne. Les conditions de la société furent, de se jurer foi mutuelle....., et de s'engager par même serment de ne violer jamais les lois de la confrairie. Ces lois consistaient principalement à être secret, à ne parler ni écrire que par énigmes et allégories. Le plan de la société était de rétablir la discipline et les sciences; surtout la médecine, dont ils prétendaient avoir le secret : mais celui-là n'était pas seul. Ils se vantaient d'en avoir un très-grand nombre, dont le moindre était celui de la *Pierre Philosophale*. Ils disaient les successeurs et les restaurateurs de plusieurs anciennes confrairies, qui, comme la leur, avait eu pour but la recherche de la vérité, et la perfection des sciences, (et ainsi on les pouvait bien appeler les *Rosecroix de l'Antiquité*). Tels étaient les mystérieux prêtres et philosophes d'Egypte, les *Eumolpides* dépositaires des mystères de Cérès, et originaires de ceux d'Isis; ces *Eumolpides* descendans d'un *Eumolpe*, fils du poète Musée, avaient la clef des mystères de la Déesse. Tels étaient aussi les Samotraces, dépositaires des moyens qui conservent la santé, et qui le furent aussi des secrets qui empêchent la pauvreté, puisqu'ils avaient le *grand-œuvre*, et par conséquent la clef de tous les trésors. Tels étaient enfin les Mages, qui passèrent leur vie à étudier la nature; et les Chaldéens, les Brachmanes, et les Gymnosophistes ».

D'abord ils n'étaient que quatre ; ils s'accrurent au nombre de huit, et même bien davantage dans la suite. Ils devaient tous garder leur virginité, et ne se faire connaître dans le monde que sous le nom d'*Illuminés de la Rosecroix*. Selon leurs lois et leurs règles, ils ne pouvaient exercer la médecine que *gratis*, et par principe de charité. Il leur était ordonné d'être bienfaisans envers tout le monde ; de s'étudier à acquérir la sagesse et la piété ; de s'appliquer à réformer la religion, d'en retrancher le superflu, et de défendre constamment la vérité des maximes de leur confrairie, lesquelles, selon ce qu'on leur fait dire, dureront jusqu'à la fin du monde. Leurs usages et leurs opinions consistaient, suivant le rapport de Naudé, à s'habiller à la manière du pays où ils se trouvaient ; à assister au moins une fois par an aux assemblées de la société, sinon ils devaient donner de justes raisons de leur absence ; à avoir toujours le caractère de la Rosecroix, comme une marque ou un symbole de la confraternité, à se regarder comme destinés à réformer toutes choses ; et, en vertu de ce droit, comme seuls possesseurs de toutes les graces que la nature donne. Ils devaient publier hautement que le Pape est l'Antechrist, et qu'ils renverseraient un jour sa triple couronne. Ils condamnaient la doctrine du Pape et de Mahomet, qualifiant l'une et l'autre de *blasphèmes d'occident et d'orient*. Ils appelaient leur confrairie la *Confrairie du Saint-Esprit*. Ils prétendaient avoir le droit de se choisir leur successeur, et de pouvoir lui remettre leurs priviléges et leurs vertus, avec la qualité de représentant. Ils se donnaient pour connaître par révélation ceux qui étaient dignes de devenir membres de la confrairie. Ils prétendaient avoir la puissance de soumettre les démons et de découvrir les trésors. Leur confrairie, disaient-ils encore, ne pouvait jamais être détruite, ajoutant que Dieu les environnait d'une nuée impénétrable à leurs ennemis. Ni faim, ni soif, ni maladie, ni aucune infirmité ne pouvait les incommoder. Quelqu'un des frères venant à mourir, sa sépulture devait rester inconnue, et les congrégations devaient être fort secrètes pendant cent vingt ans. C'était comme un article de foi de la secte, *que la compagnie venant à défaillir, elle pouvait être réparée au monument (au sépulcre) de son fondateur*. Enfin, ils se vantaient d'avoir trouvé un nouveau langage pour exprimer la nature de toutes choses ; il veut dire une langue universelle. Cependant, et c'est toujours Naudé qui parle, ils ne s'exprimaient ni par énigmes, ni par paraboles ; ils ne voulaient point passer pour auteurs de nouveautés, et l'on ne devait point s'imaginer qu'il y eût ni imprudence où sottise, ni malice ou fourberie dans le détail qu'ils donnaient de leurs merveilles. A la vérité, il fallait les croire sur leur parole, comme l'exigent ordinairement les charlatans et les alchimistes, avec lesquels les frères Illuminés avaient beaucoup de conformité, tant pour le jargon, que pour les mystères de leurs prétendues sciences. Aussi les uns et les autres ont été formés et instruits aux écoles des Arabes et des Allemands.

Les Rosecroix disaient encore, qu'un soleil éclairait la grotte où le corps de leur fondateur était en dépôt, et que ce soleil recevait sa lumière du soleil du monde ; que, par ce soleil, on découvrait les merveilles de la grotte. Quelques-unes de ces merveilles étaient gravées sur une plaque de cuivre posée sur un autel. On y voyait par exemple quatre figures avec ces quatre inscriptions : *Jamais vuide le joug de la loi, la liberté de l'Évangile, la gloire de Dieu*. Je laisse les autres merveilles, qui seraient bien dignes du commentaire d'un alchimiste, ou d'un cabaliste visionnaire,

entre lesquels on en trouve (*a*) qui ont promis, comme les frères de la Rosecroix, la réparation des brèches et des défauts de l'univers, comme si la nature était capable de vieillir, et que cette providence qui la gouverne fût affaiblie au point de (*b*) la laisser tomber dans la décadence; le

---

(*a*) *Naudé*, ubi sup., cite *Postel*, qui a écrit *de instauratione rerum omnium*, etc. *Paracelse*, qui a prédit la venue d'un *Élie* artiste, lequel, en révélant le secret du grand-œuvre, apportera l'abondance, la sagesse, etc.

(*b*) C'est une erreur populaire que de croire la décadence de la nature, et qui n'est pas mieux fondée que l'erreur de ceux qui s'imaginent que les mœurs et les déréglemens des hommes vont en empirant. Sur quoi, l'on peut voir ce qui a été remarqué dans la première partie du tome II des *Cérémonies des Peuples Idolâtres*. Un savant du siècle passé a très-bien parcouru toute la nature, pour prouver combien elle est constante dans ses Lois à l'égard de tous les Êtres, de tous leurs différens états, etc., et par conséquent qu'elle ne vieillit point, qu'elle n'est point en décadence, qu'elle ne s'use point dans ses mouvemens et dans ses révolutions, comme les ressorts des ouvrages faits de main d'homme. A la vérité, il se fait en nous et autour de nous un mélange, une transmutation, un alliage des élémens. La matière se montre à nous sous une infinité de formes et de figures différentes. La nature croît et décroît dans ses parties; les plantes végètent, se dessèchent et meurent enfin; les hommes naissent, se perfectionnent, se réparent par la voie de la génération, décroissent, s'affaiblissent et meurent ensuite. La raison même, parce qu'elle dépend en nous des organes de notre corps, croît et décroît avec ce corps, en proportion du bon ou mauvais état de ces organes; et l'ame, ce fen divin, ce *je ne sais quoi*, qui est, selon sa véritable destination, la véritable image de l'Être Suprême, est forcée de participer à cette décadence du corps par le décret de la Providence, seule immuable, du maître souverain de la nature. Notre terre et le tourbillon d'air qui l'environne souffrent aussi des révolutions, (c'est-à-dire un mouvement infiniment varié de la matière), qui n'influent que trop sur les mœurs et sur les inclinations de l'ame, par les liaisons étroites et nécessaires de cette ame avec notre corps : et il est encore vrai que de ces inclinations qui forment, qui *attisent* les passions, qui font éclore les projets, naissent ces autres révolutions qui bouleversent les Empires et les États, et rendent les peuples tour à tour maîtres et esclaves. Mais, quoi qu'il en soit, la nature, toujours stable, toujours constante, ne souffre ces vicissitudes que dans les Êtres, et dans les corps qui font partie de l'Univers. L'Être Suprême, qui est souverain moteur sans être ébranlé, veut qu'il soit toujours le même dans cette perpétuelle agitation de ses parties. En un mot, selon ces beaux vers de *Manilius*, Astr. L. I.

Exutæ variant faciem per sæcula gentes.
At manet incolumis mundus, suaque omnia servat
Quæ nec longa dies auget, minuitque senectus,
Nec motus puncto currit, cursusque fatigat.
Idem semper erit, quoniam semper fuit idem,
Non alium videre patres, aliumve nepotes
Aspicient. Deus est qui non mutatur in ævo.

Ceux qui prétendent que ce dernier vers doit s'appliquer au sentiment qui établit l'éternité de la manière l'expliqueront tout autrement que je ne l'explique. Il me semble que *Deus est*, etc., ne doit s'appliquer qu'à l'Être Suprême premier moteur, etc. Mais, pour revenir à *Jonstan*, qui est le savant indiqué au commencement de cette note, il publia en 1654 un petit traité intitulé, *de Natura circonstantiæ*, divisé en cinq propositions, qui sont; 1. *La constance de la nature en son tout.* 2. *En ce qui concerne le Ciel et les corps célestes.* 3. *Dans les Élémens.* 4. *Dans les corps mixtes et les créatures animées et inanimées.* 5. *Par rapport à l'homme.* Pour prouver la première proposition, il ne faut que considérer 1. ce mouvement circulaire de la nature, auteur ou créateur, s'il faut ainsi dire, de ces mouvemens innombrables qui dérivent du mouvement général, qui ont tous des périodes fixes, dont la plus grande partie nous est inconnue, par lesquels les Êtres, composés de parties et de particules de matière, paraissent et disparaissent sous différentes formes, et sous différens arrangemens de ces parties. 2. A l'égard du Ciel et des corps célestes, leurs mouvemens et leurs révolutions y sont les mêmes qu'autrefois, et il ne faut que la moindre connaissance de l'astronomie, pour en être convaincu. Enfin la matière de ces corps, leur mouvement, leur lumière, etc., sont toujours et incontestablement les mêmes. Certaines taches dans le soleil, et dans quelques autres planètes, certaines irrégularités remarquées dans leurs mouvemens, etc., tout cela n'a ni changé la nature de ces corps, ni raleuti leur action, ni dérangé leur économie, et jusqu'à présent nous n'apprenons pas qu'aucun philosophe ait pu démontrer que les choses vont aujourd'hui dans le ciel tout autre-

rétablissement de l'homme dans sa vigueur et sa vertu primitives (*a*); l'abondance et la communauté des biens, la connaissance universelle des sciences, la conversion générale de tous les peuples et l'unité de religion.

---

ment qu'autrefois. On peut voir tout cela plus en détail, p. 17, 18, 19 et 20 de ce petit ouvrage.

5. Si nous passons aux Élémens, ils sont encore les mêmes qu'autrefois : car ont-ils changé dans le nombre, ou dans la qualité? dans la proportion ou dans la transmutation ? Il y en a toujours quatre, ou trois seulement, selon notre auteur, qui en excepte le feu, comme n'étant, dit-il, que la partie la plus subtile, la plus pure, la plus délicate de l'air : et d'ailleurs, continue-t-il, on doit s'en tenir au nombre *ternaire*, qu'il semble que la nature ait affecté d'observer. Je ne le suivrai pas dans le petit détail qu'il donne touchant ce nombre *ternaire* : écoutons le plutôt sur la constance des Élémens. A l'égard de l'air, tous les phénomènes qu'on nous offre de sa part, ses influences, ses effets, ses rigueurs, les maladies qu'il cause, tout cela va et vient comme autrefois par des règles justes et nécessaires, dont nous jugeons tout autrement, parce que nous ne les connaissons pas. Par exemple, les historiens des siècles passés nous parlent d'hivers beaucoup plus rudes que ceux que nous avons vus de nos jours. On il ne faut rien croire, ou il faut être persuadé sur la foi des historiens, entre lesquels on en trouve d'inspirés du Saint-Esprit, et qui font partie des SS. Écritures, que l'antiquité a vu des pestes plus effroyables que celles de notre siècle : mais les pays où elles ont régné étaient différens. Soit : comparons donc pays à pays, et encore n'y trouverons-nous pas notre compte. L'air nous a ôté des maladies, mais il nous en a donné d'autres; et qui sait aussi, s'il ne les a pas conservées au genre humain sous d'autres noms? Peut-être encore que les symptômes ne sont pas toujours les mêmes partout; peut-être qu'ils se mélangent, augmentent ou diminuent, selon les corps, les âges, les saisons. Mais ne perdons pas de vue le grand système, qui est que tout est et sera toujours constamment une suite du mouvement des parties de la nature. La prétendue malignité de l'air et ses influences tantôt bonnes, tantôt mauvaises, sont de même des mouvemens réglés, périodiques, nécessaires, dont nous ne connaissons pas le secret : ainsi quelques maladies vont et viennent par ces mouvemens, et, quoi qu'il en soit, si nous leur changeons quelquefois leur nom, c'est parce que, dans ces mouvemens, il s'y ajoute ou s'y diminue, etc. Nous n'avons peut-être que la maladie vénérienne pour remplacer la lèpre de nos ancêtres, et peut-être aussi que nous avons encore la même chose sous d'autres noms. Le scorbut, pour m'exprimer dans les termes des disciples d'Hippocrate, est une *Cachexie* du corps, qui procède d'une mélancolie maligne, d'obstruction de rate, etc. Mais, outre que nous lisons dans quelques auteurs de l'Antiquité qu'il existait un tel mal dans les pays où il existe encore, nous ne sommes pas faits autrement que ces anciens. Ils avaient comme nous une rate, qui pouvait se charger d'humeurs, ils ont eu des *hipocondriaques*, et des *cachectiques* comme nous, et par conséquent ils avaient des maux semblables à notre scorbut, dans les pays où le mouvement de l'air pouvait le produire. Je ne suivrai pas ici mon auteur dans les preuves qu'il allègue de la connaissance qu'Hippocrate et Gallien ont eue de ce scorbut; ni en ce qu'il dit touchant les feux souterrains anciens et modernes; ni en ce qui concerne l'eau et la terre et leurs prétendues variations, leur décadence, leur épuisement. Le trop grand détail me mènerait au-delà des bornes d'une remarque.

4. Passons aux corps mixtes, soit animés, soit inanimés. Nous y voyons des météores, des fossiles, des plantes, des animaux, l'homme enfin que j'aurais dû nommer le premier; quoiqu'après tout il ne soit peut-être pas le seul qui doive se vanter de surpasser en excellence et dignité les autres Êtres créés : car qui nous a dit qu'on ne trouve pas dans le reste de l'univers une infinité de mondes et de substances, aussi excellentes, aussi parfaites, aussi agréables à Dieu que nous, qui, en prenant le texte des SS. Écritures à la lettre, nous regardons hardiment comme destinés à être seuls possesseurs, seuls dominateurs de la nature? Les météores sont les mêmes qu'autrefois. Ils ne font ni plus ni moins de désordres, ni plus ni moins que jadis de changemens sur la surface de notre terre, et dans le tourbillon qui l'environne. En faisant exception de ces pluies imaginaires de sang, de pierres, de lait, etc., que la superstition et l'ignorance ont inventées, de ces éruptions subites et effroyables de monstres dans des tremblemens de terre et des débordemens d'eau, de ces combats d'armées dans les airs, qui n'étaient que l'effet du mouvement des nuées, figurées différemment aux yeux des peuples, selon que l'air agitait ces nuées, et la crainte l'esprit des peuples : en faisant, dis-je, ces exceptions, nous ne voyons pas que les météores diffèrent en rien aujourd'hui de ce qu'ils étaient chez les anciens. Je ne touche point aux fossiles : on sait que leur germe ne se détruit point et qu'ils renaisseut; ni aux plantes et aux animaux, à l'égard desquels l'expérience toute seule justifie la constance de la nature.

5. Venons à l'homme. D'abord il faut avouer que, depuis près de quatre mille ans, sa vie est à peine la 15e partie de ce qu'elle était avant le déluge, à ce que dit la Bible. A cela l'on ne peut répondre autre chose si ce n'est que, toujours d'après la Bible, cette brièveté de la vie est

Morhof parle d'un diminutif, ou d'un rejeton des Rosecroix, sous le nom de *Collegium Rosanium*, société de Rosay, du nom d'un visionnaire qui essaya de la former en Savoie, près du Dauphiné, environ l'an 1630.

---

l'effet de la volonté de Dieu. Passons outre. Peut-on dire que, par rapport à nous, la terre a perdu sa force? Les accroissemens et les décroissemens de l'homme ont-ils changé de nature, les révolutions des années climatériques sont-elles déplacées, et la plus reculée antiquité les a-t-elle fixées autrement que nous? Peut-être que dans les premiers tems, la vie de l'homme étant plus simple et plus uniforme, on cherchait beaucoup moins qu'on l'a fait ensuite les moyens de l'abréger : et en ce cas, ce n'est pas la nature qui déchoit, mais l'ame qui est en nous précipite, par le faux usage de la raison, le décadence du corps. D'ailleurs, si la vie était encore si longue au tems des derniers Patriarches, on trouve aujourd'hui des pays où elle ne l'est pas moins. Le Nord de l'Europe, les montagnes d'Ecosse, de Suisse et de France, l'Ethiopie même, et les Indes en fournissent des exemples que l'on peut lire dans les *Œuvres* du chevalier *Temple*, et dans plusieurs relations d'Afrique et d'Asie. *Johnston* rapporte aussi des exemples de vies extrêmement longues, mais il faut avouer qu'il y en a quelques-uns de suspects. A l'égard de la taille, s'il y a eu des géants autrefois, il y en a de même aujourd'hui; quoiqu'ils ne forment ni des peuples, ni même des familles entières : car nous devons mettre au rang des choses ou fabuleuses ou mal expliquées tout ce qui est parvenu jusqu'à nous touchant les anciens géants, de même que ce qui nous est raconté des *Pigmées*, des *Acephales*, des *Cyclopes*, etc. Les os gigantesques déterrés en plusieurs pays se sont trouvés tout autre chose que des os humains, et il s'en est trouvé aussi qui ont végété dans la terre comme des fossiles, et peut-être de la même manière que la barbe et les ongles croissent aux cadavres humains. Supposons pourtant qu'il y ait eu autrefois des pays peuplés de gens d'une taille extraordinaire, nous leur opposerons nos relations modernes qui nous parlent aussi des Patagons qui ont treize pieds de haut, de même que nous avons les Samoyedes et les Zembliens qui valent à peu près les *Pigmées*. Dire que la matière prolifique était autrefois plus forte, plus pure, plus abondante, est une autre erreur, puisque, dans l'antiquité, les peuples ont dégénéré, comme dans ces derniers tems, par la délicatesse, le luxe, les débauches, etc., qui ont *débilité* chez les anciens, tout comme il est ensuite arrivé chez les modernes, cette matière prolifique. En un mot, la force de cette matière n'était ni plus générale, ni plus étendue que dans ce siècle. Le mélange de faiblesse et de vigueur était le même, et soit débauche d'esprit, soit excès du corps, soit infirmité des parens, on voyait alors des hommes rester fort au-dessous de la croissance fixée par la nature, tandis que d'autres montaient au-delà. Je passe les exemples, cités par *Johnston*, d'une force extraordinaire, qui ne doit rien à celle des premiers hommes dont l'Ecriture nous parle, ni à celle des héros vantés dans l'Antiquité profane. Voyons les facultés de l'esprit humain. Il n'est plus question de matière : car je ne considère pas l'ame comme telle. J'avoue pourtant que cette matière pourrait avoir des propriétés à nous inconnues, qui la rendraient capable d'exercer toutes les facultés que nous attribuons en nous à une substance distincte de cette matière : mais tenons-nous au plus sûr, et puisque la matière ne nous présenta aucune propriété qui puisse former en elle aucune pensée, croyons que l'ame est une substance toute différente de cette matière, et qui n'a d'autre rapport à elle que celui qu'il a plu à Dieu de lui donner par ses liaisons avec nos corps. Si, dans cet état, nous examinons l'une après l'autre toutes les facultés de notre ame, nous trouverons aujourd'hui la même mémoire et le même jugement que les anciens avaient autrefois, et des exemples aussi surprenans de l'une et de l'autre qu'il s'en puisse trouver chez eux. A l'égard de la plupart des sciences qui découlent de ces deux facultés, il est comme démontré qu'elles ont augmenté en vigueur au lieu de diminuer : et, quand même il serait vrai que nous n'avons rien ajouté à ces sciences, que nous n'avons que renouvelé les systèmes, redonné au public une infinité de choses qui n'étaient qu'égarées, nous serions du moins au pair avec les anciens. En nous reprochant que nous nous attribuons des découvertes qu'ils ont faites, ils ne feraient qu'avouer que nous avions la capacité de faire tout ce qu'ils ont fait, et un génie aussi propre à inventer que l'était le leur.

Il serait peut-être trop odieux de toucher à nos vices et à nos abus, pour montrer que la puissance de mal faire est aussi grande aujourd'hui que dans les siècles passés. Dans la religion, mêmes superstitions, mêmes préjugés et mêmes abus; dans la politique, mêmes fraudes, mêmes détours, même substitution du mensonge à la vérité pour cacher aux peuples ce que l'intérêt, la honte, ou la jalousie, ou d'autres motifs veulent qu'on leur tienne caché. Toutes les passions ont le même force, parce qu'elles sont accompagnées du même feu, et échauffées par les mêmes objets. Nous avons des monstres de cruauté, d'avarice, de luxure. Les femmes et les maris se voient réciproquement l'honneur dans le mariage, et y méprisent tous les devoirs qu'il prescrit. Les biens, les honneurs, le mérite, les talens de l'esprit, souvent même la vertu, (par où j'entends la vertu naturelle et non pas la vertu chrétienne) n'étaient pas plus stables dans le vieux tems, et la fortune, ou plutôt la Providence ne les avait pas autrement fixés.

La société n'était que de trois personnes. Un certain Mornius, qui se donna beaucoup de peine pour en être le quatrième, fut rejeté. Toute la faveur qu'il put obtenir fut d'être admis pour serviteur. Les trois secrets capitaux de la petite confrairie étaient (*b*) le mouvement perpétuel, l'art de changer les métaux et la médecine universelle.

Après cette petite description, que doit-on croire (*c*) d'une société sup-

---

Ils roulaient alors tout comme aujourd'hui d'un homme à l'autre, et de famille en famille. Par des révolutions, nécessaires alors comme en notre tems, et tout aussi inconnues, la fortune fuyait souvent le mérite et le rendait malheureux; le mérite gémissait de l'insolence de tant de malhonnêtes gens infiniment heureux en ce monde, par un effet, sans doute, de l'arrangement des choses sous la direction de la Providence. Peut-on mieux parler, en cette occasion, que l'excellent poëte que j'ai cité au commencement de cette longue remarque? D'abord il se laisse aller à la verve, en disant peut-être avec dépit;

Quin etiam infelix virtus et noxia felix,
Et malè consultis pretium est, prudentia fallit,
Nec fortuna probat causas sequiturque merentes:
Sed vaga per cunctos nullo discrimine fertur.

Mais revenant ensuite à la nécessité de l'ordre éternel, il ajoute:

Scilicet est aliquid quod nos cogatque regatque
Majus, et in proprias ducat mortalia leges.

Manil. L. IV. *Astronomic.*

Telle donc a été toujours, et telle sera sans doute jusqu'à la fin la constance de la nature. Telles ont été ses révolutions générales, et telles aussi celles qui nous concernent particulièrement. Nous roulons comme tous les êtres, et achevons notre course au milieu de ces révolutions. Mais Dieu nous y a donné, pour nous conduire et nous consoler, la religion et la vertu, par où nous devons aussi nous sacrifier à Dieu, au prix duquel toute la félicité sublunaire n'est pas même comme un point comparé à tout l'univers.

Quid cœlo dabimus, quantum est quo veneat omne?
Impendendus homo est, Deus esse ut possit in ipso.

Manil. L. IV.

Cette longue note est bien peu de chose: ce ne sont, pour ainsi dire, que de timides *demi-vérités*.

Sans doute, la matière est éternelle, et ne peut s'anéantir. Ainsi l'Univers, c'est-à-dire la totalité de la matière l'est aussi. Mais les modifications de cette matière, qui constituent ce qu'on appelle son organisation, et qui sont produites par le mouvement éternel d'impulsion et de répulsion, d'aggrégation et de disgrégation, ces modifications, dis-je, varient aussi perpétuellement. Le monde est un animal, un corps organique. Il doit donc se former, vivre, vieillir, se dissoudre, quant à son organisation, bien que la matière qui le compose soit indestructible.

(*a*) C'est pour cela que divers chimistes et alchimistes fameux ont été regardés par les adeptes et autres illuminés comme *Frères de la Rosecroix*; Hermes par exemple, ou Mercure Trismegiste, Raymond Lulle, Arnaud de Villeneuve, Flamel, Paracelse, le Trevisan, Glauber, etc.

(*b*) On peut voir le détail et l'explication de ces trois secrets dans *Morhof*, L. I. Chap. 13, ubi sup.

(*c*) Pour connaître à fond ces prétendus *Illuminés de la Rosecroix*, il faut lire le Traité de *Libavius*, intitulé *de Philosophia Harmonico-magica Fratrum de Rosea Cruce*. Au reste, les *Rosecroix* ont trouvé des défenseurs. Un allemand nommé *Meyer*, fit leur apologie sous le titre de *silentium post clamores*, *h. e. tractatus apologeticus*, *quo causæ non solùm clamorum seu revelationum fraternitatis Germanicæ de R. C. sed et silentii, seu non redditæ ad singulorum vota responsionis, unà cum malevolorum refutatione traduntur et demonstrantur*. *Robert Fludd*, et *Jean Heidon*, anglais, ont aussi écrit en faveur des *Rosecroix*, et il paraît, par ce que dit *Morhof*, Tom. I. L. I. Ch. 13 de son *Polyhistor*, que le dernier fait beaucoup valoir la force des nombres, soit pour évoquer les génies, soit pour faire de grandes merveilles dans

posée toute parfaite, possédant la clef de tous les trésors et de toutes les sciences, mais toujours également inconnue, invisible comme les esprits, inaccessible aux infirmités humaines? Que c'est une fiction qui méritait bien d'orner un conte de Fées. Il est pourtant vrai que des folies de cette nature (*a*) frappent le peuple, et qu'il s'en entretient volontiers; ainsi nous aurons toujours des charlatans et des fous.

Comme certains Illuminés d'Espagne faisaient parler d'eux à peu près dans le même tems que les frères de la Rosecroix, il est bon d'en dire deux mots. La singularité des idées et quelque conformité de sentimens, ou plutôt certains rapports que l'on voulait trouver à quelque prix que ce fût entre les uns et les autres, firent des Illuminés et des Rosecroix une même secte : mais ne les multiplions pas ces sectes, et regardons plutôt ces Illuminés comme des contemplatifs de la plus dangereuse espèce, et d'une *quiétude* très-criminelle, s'il est vrai du moins qu'ils aient cru, comme les Mamillaires, que l'esprit, absorbé dans l'oraison mentale, et uni à Dieu de l'union la plus intime, ne participe point en cet état aux crimes du corps. A cela ils ajoutaient que les Sacremens étaient inutiles, etc., que l'élévation à Dieu tenait lieu de bonnes œuvres. L'inquisition leur compta soixante et seize erreurs, ce qui ne doit nullement surprendre d'un tribunal comme celui-là, qui ne veut rien que d'extraordinairement purifié en matière de religion. Les Illuminés parurent vers la fin du seizième siècle : mais l'inquisition arrêta bientôt les progrès de leur fanatisme, jusqu'à ce qu'ils reparurent aux environs de Séville, dans les premières années du siècle suivant : et pour lors ils passèrent pour des frères Rosecroix dans l'esprit du peuple.

Environ l'année 1525, il avait paru dans les Pays-Bas et en Picardie une espèce d'Illuminés, assez conformes à ceux d'Espagne. Ces Illuminés Flamands eurent pour chefs un tailleur nommé Quintin, et un certain Copin, artisan de pareille étoffe. En ce tems-là, tout homme était bon pour prêcher. On leur attribue d'avoir enseigné que l'intention seule fait le péché, que l'esprit de Dieu participe à toutes les actions des hommes, et que vivre tranquille sans se former ni doutes, ni scrupules, est vivre dans l'innocence. Cette intention seule qui fait le péché, et cet esprit intimement uni à Dieu pendant que le corps pèche tout à son aise, me paraissent à peu près la même chose. Il n'est pas difficile de comprendre quelles seraient les suites funestes de ces dogmes dans un état gouverné par des fanatiques si unis à Dieu et si parfaitement détachés de la matière.

---

la nature. Reste à savoir si le pouvoir des nombres était un des secrets des *Rosecroix* : car *Morhof* ne s'explique pas sur cet article. On formerait sans peine une bibliothèque assez nombreuse des livres, tant Latins qu'Allemands qui ont été publiés sur les *Rosecroix*.

(*a*) La confrairie des Rosecroix fit beaucoup de bruit en France pendant les 15 ou 20 premières années du siècle passé, en sorte qu'on mit en prison plusieurs personnes qui se vantaient d'être de cette confrairie. Une affiche d'un prétendu *Frère* donna lieu à la folle crédulité du peuple : la voici. « Nous députés du collège des *Frères de la Rosecroix*, faisant séjour visible » et invisible en cette ville, par la grace du Très-Haut vers lequel se tourne le cœur des justes » nous montrons et enseignons sans livres ni marques, à parler toutes sortes de langues des » pays, où nous voulons être, pour tirer les hommes nos semblables d'erreur de mort ». C'est ainsi que *Naudé* rapporte l'affiche dans son *Instruction à la France*, ubi sup. En 1615, on publia qu'un des *Rosecroix* de Barbarie, nommé *Muley ibn Hamet*, après avoir défait avec une poignée de gens sans armes l'Empereur de Fez et de Maroc, allait fondre sur l'Espagne et la conquérir. Quelques prétendus *Illuminés* ayant paru dans le même tems en Espagne, l'Inquisition fit des recherches qui arrêtèrent bientôt le progrès de ces visions.

BOHÉMIENS.

S'imaginerait-on devoir trouver parmi des enthousiastes un ordre de gens qui est regardé par toute l'Europe comme l'égoût des peuples qu'elle renferme? On les y trouvera pourtant, et je ne saurais me dispenser d'en parler, quand ce ne serait qu'à cause de l'origine qu'on peut leur donner. Il s'agit de ceux que nous appelons *Bohémiens*, ou *Bohèmes*, les Italiens *Cingares*, et les Allemands *Zigenners;* d'où les Italiens ont tiré le mot de Cingares. D'abord je trouve dans Borel (*a*) que Boem, en vieux gaulois, a signifié ensorcelé, ce qui s'accorde assez à l'art de deviner et aux sortiléges, que le vulgaire leur attribue. Ces gens sont errans et vagabonds, comme étaient autrefois chez les Germains et dans le Nord (*b*) les Druidesses, les Sibylles septentrionales, les Voles, et les Fées de nos ancêtres Gaulois. Je serais tenté de regarder ces Bohémiens, dans leur première origine, comme des restes des anciens Druides, que le Christianisme rendit méprisables et décrédita tellement que, n'étant en aucune considération dans les villes, ils furent obligés de se retirer dans les cavernes, et d'errer dans les campagnes. Et, comme les gueux et les vagabonds cherchent ordinairement les gens de leur sorte, il se pourrait qu'à ceux-là il s'en fût associé d'autres, venus d'Afrique et d'Asie; par exemple, des (*c*) Kaulis de Perse qui, comme les Bohémiens, courent les pays, et se retirent dans les endroits écartés, vivent sans culte et sans religion, du moins qui paraisse, et n'observent ni règles, ni lois. Ces gens se répandent par toute la Perse, et vraisemblablement gagnent les pays voisins, comme l'Arabie, et l'Egypte vers le midi, et la Tartarie vers le nord, d'où ils se répandent plus loin. Aussi les appelons-nous Egyptiens, par la même raison qu'en Saxe on les (*d*) appelle Tartares. Nos crédules ancêtres s'imaginaient autrefois que ces Egyptiens, ou Bohémiens étaient les espions du Turc, et que, pour expier les crimes qu'ils avaient commis chez eux, ils étaient obligés de vivre de vol et de rapine en pays Chrétien. Plaisante pénitence! nous l'avions faite auparavant, mais d'une manière plus noble et plus héroïque, lorsque nous nous croisions, pour piller et ravager ces infidèles. Au reste, ce qui rendrait probable que la plus grande partie de ces Bohémiens viennent des pays méridionaux d'Afrique et d'Asie, que les auteurs des siècles passés confondaient sous le nom d'Egypte, avant les navigations des Européens aux Indes Orientales par le Cap de Bonne-Espérance, c'est qu'on trouve

---

(*a*) *Recherches et Antiquités Gauloises*, etc.

(*b*) Voy. *Keisleri Antiq. Sept. et Celtic.*, etc. 8. Hanov. 1720.

(*c*) Voy. sur ces *Kaulis*, *Chardin*, Tome VIII de ses Voyages, *in*-12, Edit. de 1711, p. 244 et suivantes. Par *Kauly*, dit-il, on entend un homme exécrable, un incestueux. Un conte Persan les fait descendre de l'inceste d'un homme qui s'appelait *Kau*, avec sa sœur qui s'appelait *Ly*. On les appelle aussi *Korbetis* et *Koboalis*, termes, dit le même *Chardin*, qui signifient le crime contre nature. Ces *Kaulis*, que nous pouvons bien appeler les Bohémiens de Perse, sont peut-être eux-mêmes des restes de ces Uxiens qui habitaient dans les montagnes de l'Arménie Majeure, où sont les sources du Tigre. On dit qu'ils se mêlaient de prédictions, et qu'ils allaient prédisant de côté et d'autre comme les Bohémiens.

(*d*) *Taterns*, parce que les Saxons les croient originaires de *Tartarie*, d'où ils viennent par la Russie et la Pologne.

dans un des premiers (*a*) auteurs qui ont parlé d'eux « qu'en 1433, les » Ciganes, qui se disaient venus d'Egypte, abordèrent en Allemagne », et ce fut à peu près dans (*b*) le même tems, selon un autre vieux auteur cité par (*c*) Pasquier, qu'ils vinrent roder en France. Le passage est curieux. On y lit que ces gens étaient originaires de la basse Egypte, et qu'après avoir renié la foi Chrétienne, se voyant misérables, chassés de chez eux, rebutés de tout le monde, l'Empereur, qui les rebuta comme les autres puissances Chrétiennes, leur dit, « qu'il convenait qu'ils allassent » au S. Père à Rome..... et là ils confessèrent en général leurs péchés..... » Le Pape leur ordonna ensuite d'aller sept ans en pénitence parmi le » monde, sans coucher en lict, etc..... puis se départirent, et furent » avant cinq ans par le monde, qu'ils vinssent à Paris. Et vinrent (les » principaux) le 17 d'août l'an 1427, et le jour (*d*) de S. Jean décolace » vint le commun ». Cet auteur ajoute, que ces Egyptiens avaient tous les oreilles percées, à chaque oreille un anneau et quelquefois deux, que les hommes étaient fort noirs, qu'ils avaient les cheveux crépés; que leurs femmes étaient aussi fort noires et fort laides, avec des cheveux comme la queue d'un cheval; que l'habillement de ces femmes était une (*e*) vieille flossoye très-grosse, ceinte d'un lien de drap ou de corde, et que, parmi ces femmes, il y en avait de sorcières, qui regardaient ès mains des gens, c'est-à-dire, qui disaient la bonne aventure. En un mot, ces Egyptiens exilés, renégats, misérables, rebutés partout, et destinés à errer sept ans par la pénitence que le Pape (*f*) leur imposa, ressemblent entièrement aux Bohémiens de notre tems. L'auteur cité par Pasquier ajoute qu'ils furent excommuniés avec ceux qui se faisaient dire la bonne aventure, et qu'ils s'en allèrent de Paris à Pontoise le jour de Notre-Dame en septembre.

J'ai du penchant à croire qu'il faut remonter bien plus haut que ces Egyptiens, pour trouver l'origine de ceux que nous appelons Bohémiens; et je crois aussi que nos anciens Druides, les Kaulis de Perse, les Uxiens d'Arménie n'ont que très-peu contribué à l'origine de ces misérables aventuriers. Ne pourraient-ils pas la devoir plutôt à ces (*g*) Massaliens, errans et dispersés dans la Thrace et dans la Bulgarie, etc., confondus avec plusieurs autres sectes et hérésies sous le nom de Manichéens? et que les

---

(*a*) Citat. dans *Fromman* de Fascinat. p. 527. On dérive même le mot *Cigane*, *Zigenner*, *d'Egyptianus* en mauvais latin pour *Egyptius*. Les Espagnols appellent les *Bohémiens Gitanos*.

(*b*) En 1427.

(*c*) *Rech.* de la France, L. IV, Ch. 19.

(*d*) La *Décolation* de S. Jean-Baptiste.

(*e*) *Flossoye*, grosse couverture faite du plus grossier et du plus mauvais lin, ou même d'étoupes; de *Flax*, qui, en Allemand, signifie *lin*. Le mot est resté en Languedoc. *Flassade* y signifie une grosse couverture de lit.

(*f*) Cette pénitence a été pour eux une malédiction, semblable à celle que Dieu fit sentir à Caïn; puisqu'ils ont toujours continué depuis ce tems-là d'être errans et vagabonds. Pasquier a raison de croire que la pénitence imposée aux Egyptiens est fabuleuse.

(*g*) En Grec, *Euchites*, prians. Le nom de *Messalien* ou *Massalien* vient de l'Hébreu ou du Chaldéen, *Tsala* צלא, au participe *Metsala*, qui prie. On les appelait ainsi, à cause qu'à la manière de nos modernes Quiétistes, ils étaient perpétuellement en extase et en contemplation. D'autres dérivent le nom des *Massaliens* de *Mosul*, nom que les Arabes donnent à l'Assyrie; et la raison de ce nom vient, dit-on, de ce que l'Hérésie des *Massaliens* commença en Assyrie.

compilateurs d'hérésies ont chargés libéralement d'un grand nombre (*a*) d'épithètes, qui les rendirent avec le tems plus noirs et plus monstrueux que les (*b*) démons infernaux aux yeux des Chrétiens orthodoxes. On date les commencemens de ces Massalieus du règne de l'empereur Constance. D'abord, ils n'étaient qu'en petit nombre : peu à peu, ils se multiplièrent, et quand on commença de les connaître, on les confondit avec les Manichéens : aussi avaient-ils une (c) bonne partie des dogmes des Manichéens, selon les écrivains du quatrième siècle. Les premières lois pénales qui furent faites en ce tems-là contre les Schismatiques et contre les Hérétiques, autorisèrent l'Église à rechercher les Massaliens : et, pour lors, ces gens que l'on avait moins regardés comme des (*d*) Chrétiens que comme des Idolâtres et des Païens, se firent Chrétieus, et même Chrétiens (*e*) très-orthodoxes, nous dit-on, par crainte, ou par politique et par intérêt.

Comme je ne prétends parler ici de ces Massaliens, qu'autant qu'ils ont de conformité avec les Bohémiens, j'indiquerai simplement ce qui les rapproche les uns des autres. Il ne travaillaient pas, nous dit-on, et ils ne vivaient que d'aumônes, pour se conformer aux Apôtres, à qui J. C. avait commandé de ne rien posséder en propre. Cette oisiveté perpétuelle, leur pauvreté volontaire, et le mépris qu'ils faisaient des commodités de la vie et de la subordination, ne pouvaient manquer de les conduire au mépris de la discipline et des lois. Il est donc fort vraisemblable que les vices et les désordres entrèrent dans le troupeau, et que, parmi les Massaliens de bonne foi, il s'y en fourra bientôt un grand nombre qui firent toute autre chose que prier Dieu. Non-seulement on les accusa de vivre entr'eux sans ordre, sans règles et sans observer les bienséances les plus ordinaires, on prétendit encore qu'ils menaient une vie tout-à-fait cynique, et qu'après avoir erré et fait les vagabonds pendant tout le jour dans les champs, ils se rassemblaient la nuit, (*f*) et couchaient ensemble pêle-mêle, sans distinction d'âge ni de sexe. Ils prétendaient, (ce sont toujours les Orthodoxes qui parlent) qu'il fallait suivre entièrement la nature, manger et boire et se soulager, quand elle l'ordonne, et n'avoir aucun jeûne que ceux que la santé et le besoin de faire diète exigent de nous. Outre cela, ils avaient des assemblées et des festins nocturnes, où ils commettaient, selon les Orthodoxes de ce tems-là, toutes les abominations que les Païens avaient imputées aux Chrétiens, et qui le furent dans la suite aux Hérétiques des derniers siècles, pour les rendre plus odieux aux peuples Catholiques.

(*a*) A la tête d'un petit ouvrage d'*Euthymius Zigabenus* contre ces *Massaliens*, publié par *Tollius* en 1696, ils sont appelés Enthousiastes, Athées, Blasphémateurs : et, de peur que la secte ne parut trop simple aux yeux des Orthodoxes ses contemporains, le Moine Grec l'appelle aussi πανσοφία, qui est composée de plusieurs espèces (de sectes).

(*b*) On leur donna même le surnom de *Sataniens*, à cause qu'on leur attribuait d'adorer le Diable, pour l'empêcher de leur nuire.

(*c*) Aux opinions des Manichéens sur les deux principes, etc., ils en avaient ajouté d'autres qui leur étaient particulières sur les Sacremens, la Croix, la Ste. Vierge, les Saints, la nature de l'ame, la corruption de l'homme, etc.

(*d*) Dans le titre de la Formule d'abjuration des Manichéens et des Paulieiens, on appelle les Orthodoxes *Chrétiens* tout court. Il en est de même aujourd'hui en divers lieux d'Espagne, d'Italie et de Provence, etc.

(*e*) On lit dans l'Histoire Ecclésiastique que les Manichéens affectaient extérieurement beaucoup de dévotion et de piété ; qu'ils parlaient comme les Orthodoxes, etc.

(*f*) Tout ce détail fait des *Massaliens* de véritables *Adamites*.

Vers la fin du treizième siècle, il parut en Italie certains Fratricelles, auxquels on donna aussi le nom de Bizoques, qui se peut également traduire par grossier et bigot. Je m'imagine que ce nom leur fut donné à cause de leur manière de vivre, et de la grossièreté de leurs mœurs. Le rafinement de dévotion qu'ils affectèrent d'abord a pu de même contribuer à les faire appeler Bizoques. Pour ce qui est du nom de Fratricelles ou Frerots, qu'on prétend leur avoir été donné parce que les premiers Fratricelles étaient des Moines; ne pourrait-on pas croire qu'il est le même que celui d'Adelphiens, qui a été donné aux Massaliens? Nous allons voir la conformité de ceux-ci avec les Fratricelles, qui, à ce qu'on nous dit, eurent pour premiers docteurs Pierre Maurato et Pierre de Fossombrone. On leur donne pour chef un Moine apostat, et déserteur du couvent nommé Pongiloup. Quoi qu'il en soit, ces gens, errans la plupart et vagabonds, à cause des persécutions qu'on leur faisait, et de la vie libertine dont ils furent accusés, mêlaient plusieurs erreurs capitales à la débauche et à l'impureté : et, s'il faut s'en rapporter aux auteurs contemporains, ces vices étaient chez les Fratricelles et les Massaliens les suites nécessaires de leurs erreurs. Les uns et les autres prétendaient que les biens devaient être communs, et condamnaient le travail des mains. Ils niaient que l'on dût obéir aux Magistrats, ils admettaient la pluralité et la communauté des femmes, à quoi les Orthodoxes Grecs ajoutèrent l'imputation vraie ou fausse de ne s'assembler de nuit que pour commettre toutes sortes d'excès, comme ceux d'Italie l'imputèrent aussi dans le même siècle aux Fratricelles. Nous verrons dans la Dissertation suivante que les chefs des Anabaptistes tombèrent dans tous les excès de ces trois erreurs capitales, avec plusieurs de leurs sectateurs; ce qui semble être du moins une preuve indirecte du libertinage dont on accusait les Massaliens et les Fratricelles. Il semble aussi que cela suffisait pour justifier les persécutions que les Orthodoxes firent souffrir à ces Hérétiques. Oserai-je pourtant m'expliquer en faveur d'une partie de ces malheureux? Il est bien vrai que la doctrine des chefs fait non-seulement juger de leurs mœurs, mais encore de celles de leurs troupeaux; cependant il est vrai aussi que cette conséquence, si bien établie dans toutes sortes de sectes et de partis, n'est pas toujours équitable : car, de même que la sainteté de la doctrine n'empêche pas toujours le libertinage d'un troupeau qui fait profession de la suivre, la mauvaise doctrine n'empêche pas toujours la vertu de ceux qui ont le malheur d'être membres de la secte qui l'enseigne. A Dieu ne plaise pourtant que je veuille justifier les Hérésies; mais il me semble qu'on devrait diminuer cette haine qui fait une partie de la foi de beaucoup de gens. Je suis aussi disposé à croire qu'excepté un certain nombre de personnes, qui se dévouent aux vices sous l'autorité de quelques systèmes dangereux, le reste du troupeau ne cherche nullement à pénétrer dans les opinions dont ils sont réputés être sectateurs. Ils y vivent et meurent par habitude, comme beaucoup d'autres vivent et meurent dans l'Orthodoxie la plus marquée.

Revenons aux *Massaliens*, tant de Grèce et du Levant, que d'Italie. S'il est vrai que, parmi eux, il se soit glissé autant de libertins de profession que les Controversistes et les historiens des siècles passés l'ont dit, on peut croire aussi que la circonstance des tems, jointe à l'ignorance et à la persécution, n'ont que trop contribué à réduire à la pratique les excès de leurs fausses Doctrines. Il en est ici comme d'une personne qui tombe dans un crime capital, ou qui se trouve être diffamée par quelque mauvaise

action. Les hommes la fuient et la méprisent, et ce mépris qui la rend odieuse à la société civile, la conduit souvent à la misère, et à une espèce de désespoir qui la perd entièrement.

Une autre chose que je dois remarquer ici, est que les anciens et les modernes Controversistes ont rendu souvent les sectes et leurs systèmes plus dangereux qu'on ne doit peut-être les croire en effet. Il faut pardonner au zèle, diront ceux qui affectent d'enseigner à leurs troupeaux qu'il ne doit jamais être borné lorsqu'il s'agit de disputer contre l'hérésie : mais on pourrait leur répliquer que le zèle qui entre dans les disputes ne doit point éteindre la charité, et qu'un controversiste subtil, *qui exprime avec force tout le venin qui se peut tirer d'une opinion*, fait plus de mal à la société que celui qui l'a quelquefois trop précipitamment adoptée, et que le dépit ou l'orgueil forcent ensuite de soutenir avec opiniâtreté. Ce même zèle dont je parle a fait aussi attribuer à une même secte des dogmes absolument opposés et contradictoires : tant la précipitation de l'*orthodoxie* est grande, quand il s'agit de charger ses ennemis de toute la haine d'un parti régnant. Je m'imagine qu'on peut attribuer à cette précipitation, si peu charitable, ces catalogues, où l'on a rassemblé en si grand nombre toutes les propositions supposées dans un système, sans s'embarrasser si elles peuvent se lier les unes aux autres, ou si elles se combattent, etc. Ceux qui ont senti ce défaut, se trouvant embarrassés de s'en tirer avec honneur, ont pris le parti d'inventer des noms de mépris pour qualifier les sectes chargées de toutes ces contradictions; et c'est ainsi que les Manichéens, les Massaliens, etc., ont été qualifiés chez les Grecs d'un terme qui revient à ceux de (*a*) mélange impur, de même que les Albigeois, les Vaudois, les Luthériens même et les Calvinistes, l'ont été chez les Latins (*b*) d'un autre qui signifie ou *populace* ou *racaille*.

Finissons par une remarque. Le nom d'Adelphien qui fut donné aux Massaliens, leur venait d'un certain Adelphius, qui était un de leurs docteurs. Flavien, Patriarche d'Antioche, fit chasser cet Adelphius de Syrie, après lui avoir arraché par des tours d'adresse le secret de sa doctrine.

Les Massaliens, toujours errans et vagabonds, s'éloignèrent insensiblement du pays de leur origine. J'ai déjà montré comment les persécutions et les outrages que leur firent les Orthodoxes, purent autant contribuer à les éloigner des villes et à exciter l'aversion des peuples, que la fausseté des principes et le libertinage des mœurs. La propagation de la secte fit celle des dogmes, et l'on peut bien croire qu'en s'étendant vers l'Europe, elle y trouva, comme en Asie, des libertins qui s'accommodèrent de l'inaction et de l'oisiveté que prêchait la secte. L'ivraie se mêla parmi le bon grain (*c*), et le peuple, qui juge du particulier au général, prit même le bon

(*a*) Μασσαλιανοί. On les appela aussi, pour sauver les contradictions, πολυώνυμοι, secte à plusieurs noms : après quoi, on pouvait y renfermer hardiment toute secte qui n'était pas orthodoxe.

(*b*) *Colluvies*, mot qui, dans la bonne Latinité, a toujours signifié *canaille*. Peut-être pourrait-on justifier les controversistes, en disant qu'ils ne connaissent que la Latinité de leurs écoles.

(*c*) Qu'on ne s'y trompe pas : j'appelle *bon grain*, certains principes qui, étant réduits à une juste modération, pouvaient être regardés comme dignes du véritable Christianisme. Mais ce que les sectes ajoutent à ces principes et les couleurs qu'elles y donnent, c'est-là d'ordinaire ce qui grossit le parti, parce que le nombre de ceux qui se prennent à l'extérieur et à l'accessoire est infiniment plus grand que celui des Chrétiens qui jugent et qui raisonnent.

grain pour de l'ivraie. Ils s'arrêtèrent dans la Grèce en Thrace, en Bulgarie, en Transylvanie, en Hongrie, et enfin en Bohème. Dans les pays où l'on parle la langue esclavone, les Massaliens, ou leurs ennemis les Orthodoxes, convertirent le nom de la secte en celui de Bogomiles (*a*). Après s'être réfugiés dans la Bulgarie et aux environs, ils rendirent le nom de (*b*) *Bulgare* odieux par toute l'Europe et surtout en France et en Italie. Il est à présumer qu'ayant passé de la Bulgarie et de la Hongrie en Bohème, dans un tems où les Bohémiens commençaient de lever l'étendard contre l'Église, les Orthodoxes confondirent bientôt les Bohémiens avec les Bogomiles ou Massaliens, et que, de ces tems de crise pour l'Eglise de J. C, beaucoup de misérables et de gueux s'étant mis de la partie, tout fut confondu sous un même nom : et c'est ainsi que celui de Bohémien ne fut affecté enfin qu'à des vagabonds, et à des coureurs, gens sans principes, sans lois et sans religion, que les (*c*) États bien policés ne souffrent pas dans leurs villes, et qui aujourd'hui n'ont d'autre retraite que des cavernes et des souterrains; ni d'autre ressource pour vivre que de gueuser et de voler. S'il fallait croire tout ce que les gazettes nous ont débité de romanesque touchant ces Bohémiens, qui ont couru, il y a environ cinq ans, la haute et la basse Allemagne, (*d*) leurs preuves de valeur seraient assez singulières.

PROPHÈTES OU CONVULSIONNAIRES D'ANGLETERRE.

Je reviens aux *Prophètes des Cévènes*. J'ai dit qu'ils portèrent leur enthousiasme (*e*) en Angleterre. Ils y trouvèrent des esprits tout disposés à recevoir ses impressions : et, soit faiblesse d'esprit, soit malice ou libertinage, il y eut des personnes de réputation qui favorisèrent la nouvelle prophétie, et firent une cabale assez forte pour la maintenir avec succès pendant quelque tems. Mais entrons dans le détail.

En l'année 1706, et au commencement de l'hiver, trois Camisars, Marion, Fage et ce Cavalier dont j'ai parlé ci-devant, s'avisèrent de se

---

(*a*) *Bog* en langue Esclavone, signifie *Dieu*, et Myle *propice*. *Bogomile* signifie donc qui implore la grace ou la miséricorde divine.

(*b*) De *Bulgare*, qui était le nom sous lequel on connaissait les *Massaliens*, on fit *Bulgre*. On sait ce que signifie ce mot, quand de l'U on fait la diphtongue *ou*.

(*c*) « Par des actes faits sous le règne de Henri VIII et de ses deux filles....., les Bohèmes » ou Egyptiens sont pendables, comme félons, dès l'âge de 14 ans, un mois après leur arrivée » en Angleterre.... Avant la mois accompli, ils en sont quittes pour perdre leurs hardes..... » *Mémoires et Observat. faites par un voyageur en Angleterre*, p. 51. Par divers Edits renouvelés en divers tems, ils sont bannis de France, sous peine de galères et de punition corporelle.

(*d*) Quelques Gazettes de l'année 1731 racontent de ces Bohémiens d'Allemagne que c'était parmi eux une marque de distinction de n'avoir point d'oreilles, qu'avant que d'initier les nouveaux confrères, on leur en coupait une, et que l'autre leur était coupée après la première expédition jugée héroïque. Je n'ai garde d'appuyer sur de pareilles sornettes, débitées par des gens qui rassemblent la plus adroitement qu'ils peuvent le vrai et le faux, pour remplir leur tâche deux ou trois fois par semaine.

(*e*) On prétend que les Frères Camisars ne passèrent en Angleterre que pour obtenir des moyens de se rétablir dans les Cévènes, et que, si le siége de Toulon, qui suivit quelque tems après, avait eu le succès qu'en attendaient les Anglais et les Hollandais, ces deux Nations auraient favorisé de leur mieux ces Camisars : et c'est-là, nous disait-on, alors le droit de la guerre.

redonner à Londres, en présence de ce qu'il y avait alors de plus illustre et de plus éclairé dans toute l'Europe, le don de prophétie, et les inspirations qu'ils avaient eues dans les Cévènes. La réputation que les Camisars s'étaient acquise, la circonstance du tems, et la haine invétérée que les réfugiés portaient généralement à leur patrie, qui vingt ans auparavant les avait traités en marâtre; enfin la disposition de certaines personnes d'esprit au libertinage, et l'occasion avantageuse de le faire valoir à la honte, comme ils croyaient de l'ancienne prophétie, voilà ce qui procura aux prophètes la confiance des uns, et la protection des autres. Sur ces différens motifs qui portaient à les soutenir, on se fit aussi des idées différentes de la nouvelle mission prophétique : quelques-uns crurent, nous dit-on, dans « un (*a*) écrit de ce tems-là, que c'étaient des gens envoyés pour » sonner de la trompette, afin de lever des soldats pour leurs compa» triotes..... et peut-être que certaines personnes se flattaient qu'on ne » pourrait pas résister à la voix de Dieu, donnant ordre de lever une ar» mée pour la défense d'un pays, dont il avait fait le théâtre de ses mer» veilles..... Un des agens du parti ne put s'empêcher d'avouer que tout » le dessein de l'intrigue était d'envoyer du secours dans les Cévènes.... » Plusieurs personnes attribuèrent le prétendu talent prophétique à une » imagination blessée;..... quelques autres se persuadèrent que la » nouvelle prophétie était un art, et que les prophètes avaient appris les » mouvemens extatiques, tout comme on apprend à sauter et à danser sur » la corde; » preuve de cela, ajoute l'écrit, « c'est que, depuis que les » Camisars sont à Londres (ils se sont fait beaucoup de disciples en cet » art), plusieurs personnes les imitant si exactement qu'elles pourraient, » supposé qu'elles en eussent envie, établir une autre compagnie de pro» phètes «. Or si c'est un art, ajoutaient ceux qui se piquaient de (*b*) penser plus hardiment que les autres sur la religion, pourquoi ne croirons-nous pas aussi que l'ancienne prophétie en était un?

Ceux qui se déclarèrent les protecteurs ou les promoteurs de cette *école de prophéties* avaient trop d'esprit et trop de lumières pour qu'on ose croire d'eux qu'ils fussent de bonne foi. Entre ces protecteurs, on en remarquait principalement trois, dont jusqu'alors le caractère n'avait pas été tourné du côté du fanatisme. Ces trois étaient *Lacy*, gentilhomme Anglais, d'abord disciple, ensuite prophète, et prophète très-distingué dans le nouveau séminaire prophétique, (*c*) auteur en un mot d'un volume assez gros de prophéties; le chevalier *Richard Bulkeley*, *Fatio Duillier*, Génevois ou Suisse de naissance, grand mathématicien, mais à qui on reprochait en même tems d'avoir fort peu de religion, et de ne (*d*) s'accommoder proprement d'aucune. Celui-ci était non-seulement, nous dit-on, le secré-

---

(*a*) *Clavis prophetica*, ou *Clef des Prophéties*, etc., à Londres 1707. J'ai fait un léger changement dans les paroles que je cite.

(*b*) On les appelle en Anglais *Freethinkers*.

(*c*) *Avertissemens de l'Esprit éternel par la bouche de son serviteur Jean surnommé Lacy.* Le livre était écrit en anglais. Cependant le Prophète *Lacy* prophétisait souvent en français. Cet homme ne pouvait être regardé que comme un grand fou, ou comme un grand fourbe.

(*d*) V. *Clavis prophetica*, ubi sup. On l'y accuse d'avoir dit que la vérité pure et sans mélange d'erreur ne se trouve dans aucune religion. S'il n'avait parlé que de la pratique, on lui aurait donné gain de cause.

taire des prophètes, (*a*) mais encore leur *inspirateur*. Un quatrième, qui était (*b*) *Misson*, écrivit les merveilles de la prophétie. A l'égard des prophètes Cévenois, c'était, comme je l'ai déjà dit, un Marion que (*c*) Fatio conduisait et dirigeait immédiatement; un Fage, qu'on nous définit *le plus pauvre de tous les mortels*; un *Cavalier*, que l'on nous représente comme *fort capable de l'opération prophétique*, en ce qui concernait l'enthousiasme extérieur, et les mouvemens du corps; mais d'ailleurs trop peu sérieux pour un pareil rôle, et n'ayant pas assez de mémoire pour en retenir un long; un Flotar, dont on a dit qu'il était en même tems prophète, agent et trésorier de ses frères de Londres et des Cévènes; plus favorisé de l'esprit et plus heureux que les autres, s'il est vrai que l'esprit qui le dirigeait dans l'administration des deniers lui ait laissé le pouvoir de s'en approprier ce qu'il jugeait à propos; un Allut, menuisier, avec sa femme *Henriette*; et enfin une *Betty* ou *Elizabeth Gray*, qui avait mouché les chandelles à la comédie. L'esprit qui inspirait Marion procura l'édition de ses prophéties en l'année 1707. Les deux recueils de Lacy venaient d'être imprimés presqu'en même tems, avec (*d*) cette approbation de l'esprit, qualifié *Esprit éternel* à la tête de l'ouvrage: *que ceci soit imprimé*.

Le jeu, disons mieux, la fourberie prophétique, commença d'abord avec beaucoup de simplicité: les convulsions et les déclamations étaient moins violentes qu'elles ne le furent dans la suite: les invectives étaient générales, ou dans la vieille routine des sectes anticatholiques; c'est-à-dire, qu'on ne prophétisait encore que contre Babylone et l'Antechrist, par où les plus idiots Protestans comprennent à demi mot qu'il s'agit de Rome et du Pape. Cela seul (*e*), nous dit l'auteur de la clef, » euflammait le zèle des Protestans; peu d'entr'eux..... ont la force de se fâcher contre des gens qui ont l'adresse..... de faire des imprécations vigoureuses sur ce sujet ». Mais les Protestans se trompaient. Au lieu d'un Antechrist Romain et d'une Babylone Papiste, on entendait par ces invectives une Rome, et un Antechrist cachés dans le sein de la réforme. L'esprit leur disait: (*f*) *Babylone et l'Antechrist sont partout*; » avec ces deux mots, pris dans un sens tout nouveau, il leur dictait tout ce qu'il voulait contre les Églises (réformées), même contre ce qu'il y a de plus pur dans la réformation..... Si l'on se fût plaint, l'esprit aurait dit: *Je parle de Rome, je parle du Pape*. A tout cela, se joignirent la vocation des Juifs, et l'approche du règne de mille ans, avec quelques autres opinions agréables (*g*) à diverses personnes, disposées, en Angleterre comme ailleurs, à croire aux chimères et aux visions ». *Pharao et la destruction de ses états* trouvèrent aussi leur place dans les

---

(*a*) Voy. *Clavis proph.*, etc., p. 6 et 7.

(*b*) Fort connu par son *Voyage d'Italie*. Il est auteur du *Théâtre sacré des Cévènes*.

(*c*) *Clavis*, etc., ubi sup., p. 7 et suiv. *Fatio* est dit-on, l'auteur du Recueil de *Marion*.

(*d*) Voy. *Lettre première d'un particulier à M. Misson, l'honnête homme, touchant les miracles burlesques*, etc., à Londres 1707.

(*e*) Ubi sup., p. 16.

(*f*) P. 96 des *Prophéties de Marion*, on lit ce qui suit, « mon enfant, l'Antechrist n'est pas » en un endroit, seul. Il y a plus d'un Antechrist: il y en a plusieurs sur la terre. Il n'y a nul » lieu où il n'habite. Ne vous flattez point les uns les autres. Vous avez *tous* trempé dans l'er» reur ». Cela était conforme au sentiment que l'auteur de la *Clef* attribue au Prophète *Fatio*.

(*g*) L'auteur de la Clef, ubi sup., p. 18, donne à entendre que le secrétaire *Fatio* avait bien examiné la disposition des esprits.

prophéties, et Pharao était Louis XIV, ensuite on menaça directement l'Angleterre, d'où l'on vint à la ville de Londres en particulier. Enfin l'on prédit un massacre général, et l'on menaça l'État et l'Église. On peut voir les extraits de ces prophéties dans le petit écrit que je cite (*a*).

La cabale prophétique essaya de se mettre en réputation par des miracles (*b*). L'impression d'une partie de ses prophéties, bien loin de l'accréditer, la menaçait de la décadence. On voulut donc hasarder quelques miracles, et, pour cet effet, l'esprit ordonna à Lacy et à son séminaire de sortir de Londres, et d'aller à la campagne. Cependant ils y revinrent bientôt : ils étaient à peine hors de Londres, lorsque l'esprit saisit ce Lacy pour lui déclarer que ni lui, ni aucun des siens ne devaient avoir honte d'être les ministres du Seigneur, et, pour faire cette déclaration, l'esprit jeta le Prophète dans le transport que je vais décrire. « Ravi d'une si » glorieuse commission, il se leva de son siége, fit plusieurs fois le tour de » la chambre, en contrefaisant de sa voix le son que rend le tambour, » quand on le bat pour l'enrôlement des milices. Ensuite, il se remit sur » son siége, battit sur sa chaise à droite et à gauche, les deux poings » fermés, comme s'il eût voulu imiter un timbalier; faisant cependant par » intervalles l'exercice du mousquet et du drapeau, tirant l'épée, présen- » tant la pique. Après tous ces mouvemens, il se leva une seconde fois, » marcha gravement, fit quatre ou cinq fois le tour de la même chambre, » continuant à contrefaire la marche d'un régiment de la voix et de la » main. Après tant d'agitations, le discours suivit. Le lendemain, le Pro- » phète sonna la charge, et fit quelques mouvemens militaires, avant que » de prononcer ou chanter ces belles paroles en méchant français; *O Dieu* » *tu nous feras danser. Nos esprits feront agir tous les membres capables* » *de te servir pour les célébrations et les festivités incessantes* ». Ces paroles furent le prélude d'une espèce de sacrement, que le Prophète Anglais voulait instituer en faveur des initiés à la prophétie. Mais, avant que de décrire ce sacrement, il faut rapporter, sur la foi de l'écrivain (*c*) que je cite, les différentes manières de s'agiter de ces Prophètes, leurs postures bizarres et leurs mouvemens extatiques. Il les a pris à la marge des avertissemens prophétiques. On pourrait bien appeler cela *les évolutions de l'exercice prophétique*. « 1. Ici, il (le Prophète) présente comme un poi- » gnard à son estomac. 2. Ici, il lève le poing, et le remue, en se tenant » à une fenêtre, qui regarde au nord. 3. Ici, il passe de cette fenêtre à » celle qui regarde vers l'orient. 4. Ici, le Prophète pleure, et se tord les » bras d'une manière pitoyable. 5. Ici, il étend ses deux mains ouvertes. » 6. Ici, il va vers le nord. 7. Ici, il court à l'orient. 8. Ici, il étend les » bras vers le nord et vers l'occident. 9. Ici, il lève le bras en haut d'un » air menaçant, et remue la main comme s'il donnait le fouet. 10. Ici, il » s'assied tout pensif, regarde en haut, regarde en bas. 11. Ici, il tombe » sur ses genoux, prie avec une grande ferveur, va sur ses genoux d'une » extrémité de la chambre à l'autre, remue les bras de côté et d'autre avec » une extrême vitesse, imite le mouvement d'une pendule, se met en » garde comme s'il faisait des armes, allonge une botte, etc. 12. Ici, il

(*a*) *Clef*, etc., ubi sup., p. 25 et suiv.
(*b*) *Lettre* à M. *Misson*, etc., ubi sup.
(*c*) *Deuxième lettre d'un particulier* à M. *Misson*, etc., p. 2.

» siffle comme un merle ». Cette apostille est originale, peu de gens s'attendraient à voir siffler un Prophète. Les miracles répondaient aux agitations prophétiques. La petite Gray, âgée seulement de 15 à 16 ans, avait passé, de la qualité de *moucheuse de chandelles* à la comédie, à la dignité de *femme, sœur* du Prophète Anglais, et cette nouvelle dignité l'avait rendue en même-tems Prophétesse. En cette qualité, elle servit à plus d'un miracle. (*a*) Un jour elle se trouva tout à coup paralytique, c'est-à-dire, les membres si engourdis qu'elle ne s'en pouvait servir. Lacy mit la main sur elle, on sait quelle est en certains cas la vertu de la main d'un homme. Cela fut suivi d'agitations et de grimaces. Le Prophète dit gravement d'un ton d'inspiré, *je te réserve à de grandes choses . . . . je mettrai mon bracelet à ton bras* . . . . et prit les bras de la fille, les lui mit sur son sein, y conduisit dévotement sa main gauche, ajoutant ces mots, *je mettrai une chaîne autour de ton cou*, et en même-tems, porta soudainement la main au cou de la pauvre malade. . . . Le miracle suivit, le corps de la paralytique se dégourdit, etc. Une autrefois, la petite Prophétesse devint aveugle. On la porta dans une autre chambre : elle s'y jeta sur un lit, et y resta vingt minutes, y pria, y tomba en extase. Elle avait eu auparavant quelque doute : l'esprit qui devait lui rendre la vue censura ce manque de foi, mais enfin il s'appaisa; et, passant tour à tour du Prophète à la Prophétesse, il se fit entre eux un dialogue (*b*), dont la conclusion fut le recouvrement de la vue pour la petite Betty Gray. Le Prophète Lacy fit le miracle, en frappant doucement jusqu'à trois fois de ses deux pouces les yeux de la prétendue aveugle. Je passe le miracle opéré après les (*c*) vapeurs, et les convulsions artificielles de la Prophétesse; comment l'esprit conduisit encore heureusement la main du Prophète à la gorge de la patiente, et de-là au sein, etc.; comment le nom de cette petite Prophétesse fut changé en celui de Sara, et le mariage célébré (*d*) entre Abraham (Lacy) et Sara (*e*), père et mère des nouveaux croyans. Je ne dis rien non plus de la vocation merveilleuse du Prophète mathématicien à une espèce d'apostolat; après laquelle l'esprit donna le pouvoir au mathématicien d'imposer les mains, et d'accorder la vertu du Saint-Esprit. Je renvoie le détail de cette vocation à la note (*f*), pour dire un mot de la hardiesse que la ca-

---

(*a*) *Prem. lettre*, etc., ubi sup., p. 8.

(*b*) Le dialogue est un chef-d'œuvre de libertinage. Le voici : « Seigneur, je viens à toi pour » te demander du secours. C'est toi seul qui peux le donner. *Lacy*; quel est ton mal? B. Sei» gneur, tu le sais. Je suis aveugle..... tu peux me rendre la vue. Seigneur, il faut que ta » main le fasse.... viens promptement. L. Combien y a-t-il que tu es aveugle, mon enfant, et » comment cela est-il venu? (*Lacy* avait toujours été présent). B. Seigneur, tu le sais. L. » Pourquoi t'adresses-tu à un homme incapable de te rendre la vue? B. Je vous ai été amenée » pour être guérie. L. Par qui? B. Par le bon et Saint-Esprit. L. Donc la gloire de ta guérison » sera due entièrement à cet Esprit éternel, qui envoie et donne la foi, qui donne la guérison. » Veux-tu attribuer la gloire de ta guérison à lui seul? B. Oui, Seigneur, je le veux ».

(*c*) Ubi sup., p. 19.

(*d*) *Lacy*, dans l'accès de l'enthousiasme, appelait ce beau mariage *les éternelles épousailles entre lui et sa bien-aimée*.

(*e*) Comme mère des croyans, elle fut inspirée de travailler avec les Prophètes à la vigne du Seigneur. En vertu de l'inspiration, *Abraham* (Lacy) l'embrassait et la bénissait en présence des autres Prophètes, qui, entr'autres choses remarquables, ne purent s'empêcher d'être frappés de la belle jambe de *Sara*. V. *Lettre* 3e à M. *Misson*, p. 14 et 15. Tout cela se passait pendant le voyage des Prophètes à la campagne.

(*f*) Lettre deuxième, etc., ubi sup., p. 16. « La petite rusée *Betty* prit le mathématicien par » la main. Il se laissa mener, se mit à genoux comme un enfant devant..... *Lacy*, qui lui fit

bale prophétique osa prendre d'inviter tout le public à une résurrection, qui devait être de la façon du Prophète Lacy. Pour y réussir, « il ne fal-» lait pas, nous dit-on (*a*), un de ces morts qu'on enterre tous les » jours, ... mais un mort de la façon des inspirés. La petite Betty » Gray, qui avait achevé de faire son apprentissage dans le voyage de » campagne, entreprit de jouer cette comédie à Londres. Le 17 d'août 1707 » fut choisi pour cela ; . . . quelques Anglais, curieux de voir les extases » prophétiques, s'y rendirent le jour de la résurrection. . . . . La petite » comédienne était alors dans la rêverie . . . . . et l'agitation. Les ac-» teurs de la pièce disaient qu'elle était à l'extrémité . . . . . qu'elle serait » étouffée, et que Lacy la ressusciterait. La cabale avait cependant aposté » un médecin de sa faction pour autoriser l'imposture. . . . . Les Anglais » (spectateurs de la pièce) jugèrent à propos d'observer la fille, et toutes » les démarches de la cabale. La comédie dura huit heures . . . . . parce » que les acteurs avaient dessein de lasser (ces incommodes spectateurs), » et ceux-ci ne voulurent pas se lasser. De tems en tems ils tâtaient le pouls » de la comédienne, en sorte qu'elle ne put trouver un moment favorable » pour faire la morte ». Ce miracle manqué produisit contre eux deux petits écrits anglais (*b*), qui leur ôtèrent une grande partie de leurs partisans et de leurs admirateurs : outre que, deux mois auparavant, le lord chef de justice leur avait défendu les assemblées, ce qui fut peut-être la véritable cause de leur course à la campagne. Le Prophète Marion, élève de Fatio, fut condamné (*c*), *comme atteint et convaincu d'imposture, de fourberie, et d'impiété dans ses prétendues prophéties.* Ceux qu'on regardait comme les chefs ou les directeurs furent attachés publiquement au Pilori, au commencement de l'année 1708, et ce fut aussi là le commencement de leur dispersion dans les pays étrangers.

Ces affronts ne découragèrent pas absolument les Prophètes. Ils avaient osé demander presqu'en même-tems la permission d'établir des (*d*) conventicules à la manière des autres sectes ; ils revinrent à la charge, et présentèrent une requête à la reine. Comme il leur restait encore un grand nombre de partisans, ils eurent la hardiesse de fixer une nouvelle résurrection au 5 du mois de Juin 1708, et publièrent que ce même jour un certain docteur Emes, mort et enterré, ressusciterait. La foule des spectateurs qui accoururent pour voir la prétendue résurrection fut si grande que le gouvernement fut obligé d'envoyer des gardes à la place des Morfields, où se devait faire le miracle, pour y empêcher le désordre. Cepen-

» un long discours plein de promesses magnifiques de la part de l'esprit..... Il devait être une » colonne..... dans la maison de Dieu, posséder les charmes de l'éloquence, avoir le don » de guérison et celui des langues. Pour achever de ratifier la vocation, *Lacy* donna le nom » d'*Isac* au *frère Fatio*, au lieu de celui de *Nicolas*, qu'il portait auparavant..... » et ac-» compagna la vocation de ces paroles : « Tu seras le Patriarche Isac : ta vie ne sera pas, en ses » circonstances extérieures, semblable à celle d'Isaac. Elle sera plus errante (cette prédiction » fut accomplie quelque tems après, mais un affront public précéda l'accomplissement : l'apôtre » fut condamné au Pilori.), tu hériteras des promesses faites à Abraham. (*Lacy*) Tu dois » m'être soumis comme Isaac le fut à son père, etc ».

(*a*) Trois. Lettre, ubi sup., p. 19 et suiv.

(*b*) *The honest Quaker et Enthusiasticks Impostors.* Ces petits livres étaient de la façon de ceux qui avaient voulu être témoins de la prétendue résurrection.

(*c*) Terme de la sentence.

(*d*) *Conventicule*, en français, se prend toujours en mauvaise part. Il n'en est pas de même en anglais.

dant le mort resta mort, et les Prophètes, pour ne pas rester absolument courts, se défendirent par l'incrédulité des spectateurs.

Au mois d'août de l'année 1707, le fanatique Lacy et les autres directeurs de la secte avaient institué une nouvelle manière de sacrement de la Cène, que voici. (*a*) Il couvrait une table d'une nappe, y posait une assiette, et, sur l'assiette, une tasse, se plaçait lui-même au haut bout de cette table, avec la petite Prophétesse sa *femme sœur*. Les autres directeurs et Prophètes se rangeaient aussi autour de la table, après quoi Lacy se levait, passait au bas bout de cette table, et, dirigé par l'esprit, adressait ces paroles à ses convives spirituels. « Mes amis, si je ne vous avais appelés, vous » ne seriez point venus. Je vous ai preparé cette table, pauvre et chétive » extérieurement, mais cependant pourvue de mets spirituels. Je suis celui » qui sers mes pauvres Apôtres » : Après cela, il reprenait sa place et continuait en ces termes : « Buvez de ce vin, il me coûte cher... Le vin que je vous » donne, c'est mon esprit avec sa grace, etc. Se levant ensuite, il faisait » le tour de la table, prenait la main de la Prophétesse, la mettait dans » la sienne en lui disant : *Je te scelle ici les promesses, en voilà le signe* » *solennel*, etc. Il en disait autant aux autres, leur ordonnant de manger » (c'est-à-dire spirituellement.) Cette première partie de la cérémonie » étant faite, il ôtait la tasse de dessus l'assiette; prenait l'assiette, et la » présentant à la ronde, il disait : *Voilà les richesses* (spirituelles), *prends-* » *les, nourris toi*, etc. ». La cérémonie de la coupe eucharistique se faisait à peu près de la même manière. Par un privilége tout particulier, le Prophète menuisier Allut, qui était, un jour de Cène, étendu par terre, et dans l'extase la plus parfaite, fut relevé par Lacy, et honoré d'un discours que le directeur lui adressa. Lacy ayant achevé de communier son assemblée, prit le Prophète Allut par la main, et tous deux agités, inspirés d'un même esprit, ils firent trois ou quatre tours de danse autour de la chambre en chantant ces paroles; *le grand roi vient en triomphe*. Mais ne nous amusons pas davantage à ce fanatisme outré, mêlé, comme je l'ai déjà dit, de faiblesse d'esprit, de libertinage et de malice. Une description courte et bornée peut instruire et amuser agréablement. Je finis donc par la création burlesque qui fut faite d'un Patriarche de la secte; Patriarche de nom seulement, puisque le plan de ces sectaires, (et c'est aussi celui de tous les inspirés en général) était de n'avoir point de supérieur dans leur Église, et d'arracher (*b*) *toutes les plantes bâtardes qui l'ont corrompue*. C'est ainsi qu'ils traitaient le clergé des Églises d'Angleterre. Le Patriarche qu'ils élurent fut un petit garçon de cabaret, âgé de treize ans. Le menuisier le préconisa, la Prophétesse Betty lui imposa les mains, en déclarant au séminaire prophétique qu'elle en *allait faire un instrument de sa gloire*, elle changea son nom et lui donna celui de Jacob. En ce même instant l'esprit prophétique saisit Lacy, de Lacy il passa au menuisier, du menuisier il se répandit dans toute la chambre, agita violemment les Prophètes directeurs, et jeta les autres dans un silence extatique. Allut rompit enfin le silence, et parlant par la vertu de l'esprit, il publia à haute voix et avec transport les prochains miracles du petit idiot devenu Patriarche (*c*). Lacy

(*a*) *Deuxième Lettre*, etc, ubi sup., p. 4.
(*b*) Voy. *Lettre deuxième*, etc., ubi sup., p. 9.
(*c*) Il ne savait ni lire, ni écrire.

ajouta qu'il *lui donnait la main d'association . . . . . pour travailler conjointement avec lui dans la vigne du Seigneur.*

Ces fanatiques, quoique décriés et décrédités à Londres, se répandirent pourtant en plusieurs provinces de la grande Bretagne, et vraisemblablement jusques dans l'Écosse. Les nouvelles de 1709 nous dirent alors qu'il s'y était formé une assemblée assez nombreuse de semblables enthousiastes, sous la conduite d'un Écossais montagnard, nommé *Mack-milian*. Elles ajoutaient que ces gens prêchaient et faisaient leurs autres exercices de dévotion en pleine campagne; qu'ils avaient une manière toute particulière de faire la Cène (on ne nous dit pas quelle était cette manière); qu'ils excommuniaient les devins et les sorciers, ceux qui avaient accepté (*a*) le test, et ceux qui communiaient à genoux à la façon des Anglicans. En Écosse, les uns regardaient ces gens comme Jacobites et ennemis du gouvernement, les autres comme un reste de ces Caméroniens dont il a déjà été parlé (*b*). Quelques-uns voulaient enfin qu'ils fussent des Camisars fugitifs, et proscrits, en Angleterre. Quoi qu'il en soit, les Prophètes d'Angleterre se réfugièrent bientôt en Hollande et en Allemagne. Allut et ses frères restèrent plusieurs mois à Amsterdam, où ils formèrent d'abord une petite société qui reçut à soi, comme en Angleterre, trois sortes de gens, des fous, des libertins et des ignorans : mais ces gens se dispersèrent encore. Des ordres supérieurs troublèrent le nouveau séminaire prophétique; et, destinés à courir le monde, ils eurent pourtant la consolation de gagner à leur parti (*c*) une personne en qui se conservaient comme un dépôt, des restes de cette force prophétique qui avait animé le célèbre Jurieu pour la cause des Prophètes Dauphinois. Tout ce qui s'est pu réunir de ces débris d'enthousiastes prophétisans a formé long-tems une secte peu connue des étrangers, même des habitans d'Amsterdam. Elle s'assemblait (*d*) hors de la juridiction de la ville dans une maison, où elle tombait à petit bruit dans les transports prophétiques et les mouvemens convulsifs.

CONVULSIONNAIRES DE FRANCE.

Des Convulsionnaires d'Angleterre (on peut bien les nommer ainsi), passons aux nôtres. Ce n'est pas une secte, ce n'est pas une hérésie, ce n'est pas un schisme, c'est un ordre de gens que je ne dois ni définir, ni juger, et qui, comme tout autre parti, dit avoir à cœur, avec toutes les apparences de sincérité, la gloire de Dieu. L'origine des Convulsionnaires et des convulsions est due aux miracles opérés au tombeau de l'abbé de Paris, enterré à Saint Médard. François de Paris était un diacre (*e*) de

(*a*) C'est-à-dire, le serment qui consiste à renoncer à toute autre primauté que celle du roi dans l'Eglise, etc.

(*b*) Voyez ci-dessus, Dissertat. sur les *Presbytériens*.

(*c*) Madame Jurieu.

(*d*) Sous le nom de *Trembleurs*.

(*e*) Il était fils d'un conseiller au Parlement de Paris et l'aîné de sa famille. A la mort de son père, il céda la charge de conseiller à son frère, pour se consacrer à une vie retirée, pauvre et pénitente dans l'Etat ecclésiastique qu'il avait déjà embrassé. M. *Paris* menait une vie si austère, que plusieurs de ses amis crurent devoir essayer de l'engager à en modérer les rigueurs. Il était appelant et réappelant. Voy. *Nouv. Eccles.*, année 1728, p. 158.

l'église de Paris, fils d'un conseiller au Parlement, et qui mourut en odeur de sainteté le premier mai de l'année 1727. Ces miracles décident en faveur de la doctrine Janséniste; au moins c'est ainsi que les Jansénistes le disent. Un parti opposé les combat (*a*), et ruine ces miracles : mais ce n'est pas-là notre affaire. Le premier miracle constaté est du mois de septembre 1727, en la personne d'un nommé *Lero*. Celui-ci fut suivi de plusieurs autres, en sorte qu'on en a fait (*b*) des recueils assez considérables, où chaque miracle est muni des informations, déclarations et dépositions nécessaires. Est-il possible après cela que l'incrédulité se soit déchaînée avec violence et qu'elle se déchaîne encore? Elle se déchaîna cependant dès le commencement des miracles, de vive voix, et par un grand nombre d'écrits de toute espèce, (*c*) sérieux, raisonnés, satyriques, burlesques (*d*), comiques. Les miracles du Saint Janséniste furent condamnés par des mandemens, anatémathisés en chaire, et joués sur le théâtre. Cette même incrédulité ne se déchaîne pas moins aujourd'hui chez les Protestans, et l'on peut dire qu'ils n'ont pas mal secondé les Jansénistes. En un mot, jusqu'à présent la légende des miracles de l'abbé de Paris n'a trouvé du crédit que dans le parti Janséniste, malgré toutes les démonstrations que les Convulsionnaires et leurs défenseurs ont données de leur authenticité.

Jusques vers la fin d'août 1731, les miracles des guérisons s'étaient faits au cimetière de Saint Médard avec assez de simplicité. Les malades

---

(*a*) Un Jésuite de Reims les compara aux miracles de l'Antechrist, des Enchanteurs de Pharaon, de Simon le Magicien, etc. La tirade que les *Nouv. Eccles.* citent de la façon du R. P. est singulière : elle finit par ces paroles. « Le seul et unique miracle des Jansénistes, qui les » rendra célèbres à jamais..... c'est de faire passer tous les jours, de France en Hollande, des » solitudes dans les villes, des Chartreuses à Utrecht; de changer des capuchons en perruques » et en chapeaux bordés, des prêtres en laïques, etc. ». *Nouv. Eccles.*, etc., ann. 1728, p. 180. Je m'étonne que ce R. P. ait pu ignorer la façon de vivre des Jansénistes réfugiés. Je crains bien que l'esprit de parti ne l'ait emporté sur celui de religion, qui ne permet pas de juger témérairement.

(*b*) *Recueil des miracles opérés au tombeau de* M. de *Paris*; 2 vol., à Utrecht, 1723.

(*c*) Voy. *Nouv. Eccles.*, ann. 1731 — 1734.

(*d*)

Un grand tombeau, sans ornement, sans art,
Est élevé, non loin de Saint-Médard.
L'Esprit divin, pour éclairer la France,
Sous cette tombe enferme sa puissance :
L'aveugle y court, et d'un pas chancelant,
Aux Quinze-Vingts retourne en tâtonnant.
Le boiteux vient, clopinant sur la tombe,
Crie *Hozanna*, saute, gigotte, et tombe.
Le sourd approche, écoute, et n'entend rien,
Tout aussitôt de pauvres gens de bien,
D'aise pâmés, vrais témoins de miracle,
Du bon Pâris baisent le tabernacle.

PUCELLE, ch. 3.

Ajoutons ce quatrain de la Duchesse du Maine :

Un décroteur à la royale,
Du talon gauche estropié
Obtint pour grace spéciale
D'être boiteux de l'autre pié.

Le duc de la Vallière avait réuni treize vol. *in*-4°. de simples pamphlets publiés sur cette matière.

Le CIMETIERE de S.t MEDARD.

Différentes AGITATIONS des CONVULSIONNAIRES.

faisaient des neuvaines, et imploraient l'intercession du Saint diacre en s'étendant sur son tombeau et baisant même la terre qui l'environnait : mais, dans le mois d'août 1731, Dieu changea ses voies, et celle dont il se servit (*a*) alors pour la guérison des malades fut « de les faire passer » par des douleurs très-vives et des convulsions très-extraordinaires et » très-violentes », auxquelles les rieurs du parti Moliniste donnèrent le nom de *Sauts*, et aux Convulsionnaires celui de *Sauteurs*. Les premières convulsions miraculeuses qui éclatèrent dans le public furent celles de l'abbé de Bécheran, né à Montpellier à peu près dans le tems des Prophètes du Dauphiné et du Vivarais. Les Constitutionnaires ne manquèrent pas cette remarque. *Pouvait-il venir quelque chose de bon de Nazareth?* Le chevalier de Follard fut aussi guéri par les convulsions de plusieurs infirmités, qui étaient le fruit de ses campagnes. Insensiblement, la foule des Convulsionnaires devint si grande, et les conséquences en parurent si dangereuses à la cour qu'on publia le 27 Janvier 1732 une ordonnance du roi *(a) pour fermer la porte du petit cimetière de la paroisse Saint Médard....*

(*a*) *Nouv. Eccles.*, etc., ann. 1731, p. 245.

(*b*) *Nouv. Eccles.*, etc., ubi sup., p. 50, ann. 1732. On rendit publics en même tems les procès-verbaux que les médecins et chirurgiens avaient dressés et signés par ordre du Roi, au sujet des personnes soi-disant agitées de convulsions. Ces personnes étaient alors au nombre de sept, à savoir : *Pierre-Martin Gontier*, *Jean Fiet*, *Guillaume-Antoine Maupoint*, *Marie Tussiau*, *Claude-François Tiersault*, *Pierre Lahir* et *Pierre la Porte*. On y dit qu'elles reconnurent toutes que leurs mouvemens et leurs convulsions étaient volontaires. Comme ces procès-verbaux seraient trop longs pour être insérés ici, on se contentera de donner celui qui concerne *Guillaume-Antoine Maupoint*.

« Nous maître *Elie Col de Villars*, *Louis Lehoc*, docteurs régens de la faculté de méde-» cine en l'Université de Paris, conseillers-médecins ordinaires du Roi, jurés au Châtelet, » *François-Bernard d'Albon*, *Barthelemi Lombard*, *Charles Dorlet*, chirurgiens ordinaires » du Roi audit Châtelet de Paris, et *Egide de Bertran Pibrac*, premier chirurgien de la » Reine d'Espagne, *Jean Marsolan*, premier chirurgien de Mr. le Duc d'Orléans, et maître » chirurgien juré à Paris, et *Matthieu Carrère*, chirurgien ordinaire du château de la Bastille, » par ordre de M. le lieutenant-général de police, en date de ce jour, nous sommes transportés » audit château de la Bastille, en une chambre où est le nommé *Guillaume-Antoine Maupoint*, » à l'effet de l'examiner et de connaître si les convulsions dont il est agité sont volontaires ou » forcées. En entrant dans sa chambre, nous l'avons trouvé assis sur une chaise, remuant la tête » à droite et à gauche, et ensuite en tous sens comme sur un pivot, avec beaucoup de vitesse » et de rapidité, en grinçant les dents, ayant néanmoins le reste du corps tranquille, la vue » assurée, l'ouïe, la parole et la raison libres, répondant aux questions que nous lui faisions, » et sans que nous ayons remarqué de contraction ni de roidissement dans les muscles du » col, ayant même tiré la langue lorsque nous lui avons dit de la faire; ensuite il s'est roidi » les bras et les mains, et les a contournés derrière le dos avec violence, en serrant et roi-» dissant les doigts, et cependant il nous a été facile de les remettre dans leur état naturel. » Nous avons aussi remarqué des mouvemens très-ordinaires dans les jambes et dans les pieds, » bien moins violens que ceux de la tête et des bras. Dans les grandes agitations de sa tête, » nous avons jeté dessus inopinément de l'eau fraîche, qui l'a surpris, et a suspendu lesdits » mouvemens, ensuite de quoi il les a recommencés. Après avoir cessé toutes lesdites agitations, » nous lui avons trouvé le poulx fréquent et une palpitation de cœur sensible. Lui ayant de-» mandé pourquoi il était allé à St. Médard au tombeau de M. Pâris, il nous a répondu que » c'était parce qu'il avait une difficulté de parler, ne pouvant prononcer librement la lettre *s*, » et que le fruit qu'il en a reçu était de la prononcer mieux. Ne lui ayant remarqué aucune » maladie, nous estimons que toutes lesdites agitations sont affectées, et dépendent absolument » de la volonté dudit *Maupoint*. Fait à Paris, audit château de la Bastille, le 15 janvier 1732, » et ont signé en la minuta.

« *Col de Villars*, *Lehoc*, *d'Albon*, *Lombard*, *Dorlet*, *Marsolan*, *Pibrac et Carrère.*

» Nous soussignés avons examiné le nommé *Guillaume-Antoine Maupoint*, pour connaître » la nature des mouvemens extraordinaires dont il est agité, après l'avoir requis de nous les » faire voir, il nous a répondu que cela ne dépendait pas de sa volonté, mais que, sitôt qu'il » se mettrait en prières, ses agitations naîtraient, on pourraient arriver : il s'est mis à genoux,

avec défense de l'ouvrir sinon (a) pour cause d'inhumation. Quelques semaines après, on enleva le *chef* et le *maître des Convulsionnaires*, c'est ainsi qu'on appelait (*b*) l'abbé de *Becheran* : mais, malgré toutes les défenses et les oppositions, les miracles et les convulsions, qui ne cessaient point à Paris, commencèrent de gagner pays et parvinrent à Vendôme, à Tours et même à Abbeville, où l'on essaya de les faire passer pour des accès de huguenotisme; enfin à Limoge et à Montpellier, où un peu de terre du tombeau de l'abbé de Paris guérit une femme.

Bien loin que la clôture du cimetière diminuât les convulsions, on les vit aller au contraire en augmentant. J'ai dit que les miracles furent très-simples d'abord, que dans la suite, les convulsions, ou les contorsions, les tressaillemens intérieurs et extérieurs, les agitations, les (*c*) *chaleurs* furent nécessaires; sans doute, pour rendre les miracles plus éclatans et plus singuliers. Mais, à la fin de l'année 1732, il commença de se passer quelque chose de plus remarquable encore. Aux convulsions se joignirent les prédictions, dont les partisans des Convulsionnaires assurent qu'on vérifia l'accomplissement, des découvertes de choses très-cachées, des reconnaissances de personnes inconnues. Je ne dois pas oublier les discours, les exhortations, les prières, les descriptions très-pathétiques, très-sublimes, et en un mot tout à fait extraordinaires de la part de personnes très-simples ou très-peu instruites, et desquelles on ne devait attendre rien de pareil. (*d*) « Il est vrai, nous dit-on pourtant, (*e*) qu'on remarque dans

---

» et en récitant son Pater, il a eu un tremblement depuis l'épaule jusqu'à l'extrémité des » doigts, monvemens que nous avons suspendus en le questionnant, et que nous avons arrêtés » totalement en lui serrant les poignets et les bras. Pour lors, il nous a déclaré n'en pouvoir » faire davantage : mais quelque tems après, l'ayant prié de faire les mouvemens de tête dé- » crits dans le procès-verbal ci-dessus, il les a sur le champ imités volontairement, avec les » mêmes circonstances que celles énoncées dans le rapport précédent, en date du 15 du pré- » sent mois, et les a cessés dans l'instant qu'on l'en a requis, d'où nous concluons qu'aucun des » monvemens ci-dessus rapportés ne sont ni convulsifs ni surnaturels : En foi de quoi nous » avons signé le présent certificat. *A Paris*, le 23 janvier 1732, et ont signé.

» *Chirac, Hermant, Azevedo, Winslow, Baron, Pousse, Silva, Col de Villars, Ver-* » *nage, Lehoc et Gouttard.*

» *La Peyronie, Petit, Malaval, Ledran, Benomont, Lombard, d'Albon, Dorlet, Pibrac,* » *Morand, Sorbier, Housiet et Carrère* ».

(*a*) Il est nécessaire de rapporter les motifs exprimés dans l'ordonnance. 1. Le rapport des médecins et chirurgiens que je viens d'insérer ici, d'où il résulte que les convulsions sont des illusions, etc. 2. Le concours du peuple, qui était devenu une occasion de licence, de libertinage et de vols. 3. La contravention et la désobéissance de la part de Convulsionnaires et de leurs adhérans au Mandement de l'Archevêque de Paris. Après cette ordonnance, l'exhumation du saint corps fut proposée, et cependant n'eut pas lieu. On prit le parti de mettre des gardes autour du tombeau pour en éloigner le peuple, et cela ne fit qu'augmenter en lui le désir d'en approcher.

(*b*) Il fut mis à S. Lazare, et remis en liberté environ trois mois après, au commencement de juin. Sur ce qu'on objectait touchant cet abbé, qu'il n'avait point eu de convulsions à Saint Lazare, on répondit qu'il semblait que Dieu l'eût permis ainsi, pour cacher la vérité à ceux qui ne cherchent qu'à la combattre, etc. Voy. *Nouv. Eccles.* année 1732.

(*c*) Voy. *Nouv. Eccles.*, etc., ann. 1732, p. 233.

(*d*) Le somnambulisme de Mesmer produit des effets aussi extraordinaires, s'il faut en croire ses partisans. Un somnambule, *mis en rapport*, indique d'une manière précise la cause de sa maladie, et le remède (de quelle nature qu'il soit) qui doit infailliblement le guérir. Il parle avec beaucoup de sagacité de sciences qui lui sont inconnues dans l'état de veille. Il répond en toute sorte de langues, il fait connaître les choses les plus cachées, révèle les secrets de la nature, dévoile aux Alchimistes les mystères de l'art, etc. Heureux qui pourrait, à ce prix, entretenir un somnambule ! Aussi Mesmer prenait-il cent louis à ses souscripteurs pour les rendre participans de sa puissance, et c'était-là, sans doute, la partie la plus positive de sa doctrine. L'abbé Fiard, chanoine de Notre-Dame, s'est imaginé dévotement que Mesmer était le Diable. Ce bon abbé ne voit que Diables partout.

(*e*) *Nouv. Eccles.*, etc., ubi sup., p. 235.

» plusieurs Convulsionnaires des énonciations fausses, des prédictions aux-» quelles l'événement n'a pas répondu, des petitesses, des choses frivoles » et peut-être choquantes ». Mais qui doute, répondrai-je pour les Jansénistes, que le mensonge ne se mêle à la vérité, et que les Prophètes véritables n'aient été souvent imités par des fourbes, et des imposteurs? On répliquera que cette réponse est trop générale, et (*a*) qu'elle ne décide point qui sont les véritables Convulsionnaires : aussi je ne prétends point en décider, et il n'y a que Dieu, les Jansénistes, et ceux qui souffrent les convulsions, qui puissent décider de l'autorité de ces convulsions, et des preuves qu'elles doivent donner à tout le Christianisme de la vérité de leur cause.

Au mois de mars de l'année 1733, il fut défendu de la part du roi à toute personne attaquée de convulsions *de se donner en spectacle*, c'est-à-dire de souffrir des convulsions en public, ni de faire des assemblées dans des chambres et des maisons de particulier; aux particuliers non Convulsionnaires, il fut défendu de même d'aller voir ceux qui étaient tels. Dans le style du parti, c'était comme si les souverains des Juifs avaient défendu autrefois aux anciens Prophètes de donner des témoignages publics de leur inspiration, et aux peuples d'écouter la voix de cette inspiration. L'ordonnance prétendait que les convulsions venaient ou d'une imagination déréglée, ou d'un esprit d'imposture (*b*), par lequel on voulait abuser de la crédulité du peuple : on y traitait les Convulsionnaires de fanatiques, et leurs prophéties de fausses et chimériques, etc. Les Jansénistes étaient trop éclairés pour ne pas sentir tout le danger de ces imputations : aussi défendirent-ils les Convulsionnaires contre l'ordonnance, avec toute l'adresse dont on sait qu'ils sont capables, et toujours sans manquer au respect dû au souverain et à l'Église. Mais un grand nombre de gens, plus éclairés et plus soupçonneux que le peuple ne l'est ordinairement, n'a pu comprendre le mystère de cette gradation inconnue dans la prophétie ancienne. 1. D'abord, beaucoup de miracles que Dieu opère aujourd'hui par un seul homme : à peine en rassemblerait-on le tiers, de la façon de plusieurs Prophètes joints ensemble : et même, entre les miracles du Saint diacre, il s'en trouve que Dieu a laissés imparfaits. C'est ce qu'on ne voit pas dans les miracles des Prophètes et des Apôtres, ni dans ceux de leurs successeurs. 2. Des convulsions, qui commencent assez long-tems après les mi-

(*a*) Dans le commencement des convulsions, on a voulu trouver de la ressemblance entre les Convulsionnaires et les Fanatiques des Cévènes. On a justifié les premiers en montrant qu'ils ne sont ni rebelles, ni furieux, qu'ils n'invectivent point contre l'Église (catholique), et qu'ils la regardent toujours comme leur mère; qu'ils n'ont point en horreur les choses saintes, ni les Sacremens; qu'ils respectent la doctrine de l'Église et la tradition, qu'ils ont pour eux les miracles qui ont manqué aux Camisars; enfin que le fanatisme de ceux-ci n'était que fourbe, mensonge, imposture, un artifice auquel on s'était formé des imitateurs, auquel on dressait surtout les enfans. On ne saurait nier qu'il n'y ait en plusieurs circonstances une grande différence entre les Convulsionnaires et les Camisars; mais il faut avouer aussi que les preuves qu'on allègue de leur différence en certains cas ne sont pas tout à fait concluantes. Outre cela, le fanatisme des Prophètes Dauphinois et des Camisars avait une autre origine et d'autres principes que ceux des Convulsionnaires.

(*b*) Si l'on veut connaître à fond la nature et les causes des convulsions, il faut lire, comme le meilleur qui ait paru sur cette matière, l'ouvrage que je vais indiquer, et qui est du célèbre médecin Philippe Hecquet :

Le Naturalisme des Convulsions dans les maladies de l'épidémie convulsionnaire. *Soleure, Andreas, Gymnicus*, 1733, in-12, 3 vol.

racles, et viennent, s'il faut ainsi dire, à leur secours. Était-ce pour rendre l'œuvre divine plus éclatante ? Dieu n'a pas besoin de ces agitations et la majesté de ses œuvres ne doit pas permettre qu'elles soient exposées à la risée des profanes et des libertins. 3. Le don de prophétie, qui suit celui des convulsions. Mais laissons ces difficultés auxquelles on pourra répondre que les tems et les circonstances ne sont plus les mêmes. Il ne m'appartient que de décrire et de raconter.

On doit cette justice aux Jansénistes judicieux, et qui ne se sont pas laissés emporter aux apparences, qu'ils n'ont pas ajouté foi à tous les excès qui se sont mêlés dans les convulsions : sur quoi l'on allègue qu'il aurait donc fallu trouver un juste moyen pour discerner les vrais Convulsionnaires d'avec les faux : car les uns et les autres ont toujours voulu se justifier, ou par des opérations merveilleuses et surnaturelles, ou par des miracles. Et comment alors ne pas arguer de faux les uns tout comme les autres ? Comment s'empêcher de les renvoyer généralement à la classe des Prophètes convulsionnaires des Cévènes et d'Angleterre, etc.

Les conséquences auxquelles le gouvernement s'exposait en souffrant publiquement ces convulsions, ou, si l'on veut parler selon l'esprit du parti *convulsioniste*, l'incrédulité publique, firent bannir, comme on l'a dit, les Convulsionnaires et du cimetière de S. Médard, et des environs de la paroisse, autant du moins que cela était possible. Depuis cela, ils sont allés souffrir en chambre et dans des greniers ces convulsions par lesquelles ils ne pouvaient plus édifier solennellement tout le public : mais de tems en tems, on trouble ces *convulsions clandestines* par les enlèvemens de ceux qui sont agités, et de ceux qui en sont les admirateurs et les spectateurs. Entre ceux qu'on enlève et que l'on enferme, il s'en trouve, dit-on, un grand nombre qui souffrent, comme ils souffraient auparavant dans leur pleine liberté, les mêmes transports et les mêmes agitations. Voilà donc une œuvre supérieure à tous les efforts humains : elle caractérise la vérité par les souffrances qu'elle lui attire. C'est la conséquence que tirent en faveur de la divinité des convulsions, ceux qui n'y veulent reconnaître ni artifice, ni maladie. Je renvoie le lecteur à la lettre suivante : et, si l'on est curieux de lire la description des différentes agitations que ces convulsions peuvent causer dans une même personne, on les trouvera dans la note (*a*).

(*a*) L'auteur anonyme d'un petit ouvrage qu'il appelle *un enfant perdu*, apparemment à cause de la négligence avec laquelle il l'a travaillé, rapporte ce fragment de lettre : « Le chevalier Folard (converti depuis quelque tems aux merveilles des Convulsionnaires) prie sans cesse, récite par conséquent les vêpres chaque jour. Quand il est au cantique des vêpres, c'est-à-dire au *Magnificat*, il ne peut jamais le commencer. Les convulsions le prennent aussitôt.

» Tout d'un coup il se laisse tomber et étend ses bras en croix sur le carreau. Là, il reste comme immobile, ensuite il chante ; et c'est ce qu'il fait fort fréquemment. C'est une psalmodie qu'il n'est point aisé de définir. S'il prie, c'est en chantant : si l'on se recommande à ses prières, aussitôt il se met à chanter. Dans d'autres momens, il pleure. Après avoir pleuré, il se met tout à coup à parler par monosyllabes : c'est un vrai baragouin, où personne n'entend goutte. Quelques-uns disent qu'il parle la langue esclavonne dans ces momens ; mais je crois que personne n'y entend rien.

» Il sort quelquefois de son oreille un son qui se fait entendre des quatre coins de la chambre. Ce fait paraît tout-à-fait singulier. Une autre fois, on le verra placé sur un fauteuil, ses pieds simplement accrochés par un des bras du fauteuil, pendant que tout le reste du corps est dans un mouvement fort rapide. Il fait aller son corps comme une carpe qui saute. Cela paraît bien fort et bien surprenant dans un homme âgé, infirme et couvert de blessures. Il bat beaucoup des mains. Quand il ouvre les yeux, il déclare qu'il n'y voit pas, qu'il est dans les té-

LETTRE
D'UN PHILOSOPHE
SUR
LES MIRACLES DE L'ABBÉ PARIS,
ET LES CONVULSIONS, etc.

PERMETTEZ-MOI, Monsieur, de vous faire part de la joie que je ressens de pouvoir être bientôt auprès de vous. Vous savez que l'envie de m'éclaircir de la vérité m'a fait quitter ma patrie pour venir à Paris vérifier par moi-même les faits et les miracles arrivés à S. Médard. Vous n'imaginez point les peines que je me suis données depuis deux ans pour parvenir à la connaissance de la vérité; mais, malgré tous mes soins, j'étais près de renoncer à l'espérance de la découvrir, lorsqu'enfin j'y suis parvenu par le hasard du monde le plus singulier et le plus heureux.

Pour avoir une idée juste de l'embarras où je me suis trouvé, vous

---

nèbres; mais, quand il les ferme, il dit qu'il se trouve dans une lumière éclatante; et on le voit tressaillir de joie, tant il est content. Quand les Dames se recommandent à ses prières, il prend le bout de leur robe, et s'en frotte, par-dessus son habit, le tour du cœur. Quand ce sont des ecclésiastiques, il prend le bout de leur soutane, il s'en frotte le cœur pareillement, mais par-dessous la veste. Il s'en frotte aussi les oreilles, et d'autres endroits du corps.

» Il faut remarquer que tout cela se passe sans connaissance de sa part, sans y voir et sans entendre. Il s'attache comme une curde au cou; et, après avoir fait semblant de se secouer, il devient comme immobile. Il chante beaucoup: il arrive même souvent qu'il chante une grande partie de la nuit. Sur la fin de sa convulsion, il chante, et dit en finissant: *Il me semble que je chante*. C'est alors qu'il revient à lui-même, et que ses convulsions finissent. On dit de lui (mais c'est ce que je n'ai point vu) qu'il ne peut pas entrer dans l'église de la Madelaine, sa paroisse. Sitôt qu'il approche de la porte, il se sent repoussé par une main invisible: d'autres m'ont dit qu'il s'imagine voir un spectre qui se présente à lui, et qui le fait reculer ». Il y a eu tant de témoins oculaires des convulsions de cet officier, si distingué par son mérite et par son Commentaire sur Polybe, qu'on peut bien ajouter foi à la lettre que je viens de rapporter.

Ce n'était pas là le seul mérite des Convulsionnaires. Ils subissaient (dit-on), sans donner aucun signe de douleur, une multitude de traitemens qui, pour tout autre, seraient très-douloureux. Leur corps devenait roide, et, dans cet état, on les frappait avec des massues, on les jetait à toute force sur le pavé, on leur cassait de grosses pierres sur le ventre avec de lourds marteaux. On les lardait de coups d'épées; et mille autres gentillesses de cette nature, que nous avons vues exécuter quelquefois par de misérables bateleurs.

devez vous imaginer que la cour et la ville, le clergé, la noblesse, les tribunaux les plus respectables, les familles des particuliers, les bourgeois, les artisans, en un mot tous les habitans de cette grande ville sont partagés sur la vérité des événemens dont vous allez entendre parler.

Les uns disent qu'il faut s'aveugler volontairement pour ne pas reconnaître le doigt de Dieu dans le grand nombre de miracles opérés sur le tombeau de l'abbé Paris; il n'y a rien, ajoutent-ils, de plus vrai, et de plus attesté que les guérisons miraculeuses que vous avez pu lire dans la gazette ecclésiastique. Enfin, depuis la naissance du Christianisme, il n'est rien arrivé de plus éclatant, et de plus important.

Les autres assurent, de leur côté, qu'il n'y a rien de plus faux que ces mêmes miracles; qu'ils ne doivent leur naissance qu'aux intrigues et à la malice d'un parti qui cherche à s'accréditer parmi le peuple; que les guérisons dont on parle sont totalement fausses; que la nature et l'imagination frappées sont seules capables d'opérer ces convulsions, aussi indécentes qu'extraordinaires. Enfin ils traitent tout ce que les autres publient de fables et d'impostures sans preuve et sans fondement.

Les premiers s'appuient sur les recherches qu'ils disent avoir faites par eux-mêmes, sur la notoriété publique, sur l'aveu et la déposition des témoins, et sur l'attestation de plusieurs prêtres, curés, et magistrats d'une vie irréprochable.

Les autres s'appuient pareillement sur des recherches qu'ils prétendent avoir faites par eux-mêmes, sur l'attestation des médecins et chirurgiens les plus fameux, sur l'autorité des évêques et des théologiens, à qui il appartient de connaître de la vérité de ces événemens, et pareillement sur la foi de beaucoup de prêtres, de magistrats et de séculiers, qui sont, comme les autres, d'une vie exemplaire et irréprochable.

Il y a déjà plusieurs volumes écrits de part et d'autre sur cette affaire. Chaque parti, à la honte de la religion qu'il professe, s'accuse réciproquement de mauvaise foi, d'ignorance et d'incrédulité. En cela, rien n'est plus vraisemblable que les raisons qu'ils allèguent de part et d'autre, et qu'ils fortifient, disent-ils, de l'autorité des Pères et des passages de l'Écriture Sainte. La seule différence que l'on remarque dans leurs écrits, c'est que l'un nie ce que l'autre pose en fait, et que l'autre pose en fait ce qui est nié par le parti contraire.

Au milieu de cette controverse, qui est soutenue avec beaucoup de chaleur et d'emportement, vous ne sauriez croire les dégoûts que souffre un honnête homme qui cherche sincèrement la vérité. S'avise-t-il par discrétion de garder le silence et de paraître neutre, il passe dans l'esprit des deux partis pour un homme double, dangereux, et vendu aux uns ou aux autres: s'il doute de la vérité de quelques miracles dont il soupçonne l'imposture, il court risque d'être insulté, surtout dans les assemblées tumultueuses où il est obligé de crier au miracle, sous peine d'être lapidé. S'avise-t-il de croire ceux qui lui paraissent extraordinaires, il est regardé comme un Janséniste, ou, en sortant de là, il est sifflé comme un imbécille par de prétendus esprits forts. Enfin, soit qu'il croie, ou qu'il doute, qu'il nie ou qu'il affirme, il se trouve toujours exposé à la fureur des incrédules ou des bigots de chaque parti; mais ceux-ci sont infiniment plus dangereux que les autres: ils veulent être crus sur leur parole, et ne font point difficulté d'accuser d'irréligion un homme qui ne croit pas ce qu'ils voient, ou qui ne voit pas ce qu'ils croient.

Je fus assez simple, en arrivant à Paris, pour m'imaginer que je découvrirais la vérité de tout ce mystère en m'attachant à examiner les mœurs et la conduite des gens de chaque parti : je m'étais mis dans l'esprit que les bonnes mœurs étaient de sûrs garants de la bonne doctrine; mais je m'aperçus dans la suite que cette route était fausse et trompeuse. En effet, j'ai trouvé de part et d'autre de très-honnêtes gens et des imposteurs, des sots et des gens d'esprit, des gens remplis de zèle, de bon sens et de mérite, comme des ignorans et des fanatiques. Ce qui m'a le plus surpris, ça été de voir des gens qui soutiennent à corps et à cris ces miracles de M. Paris, et qui vivent comme s'ils n'en croyaient point. A cela près, comme le nombre de ceux qui ne vivent pas conformément à leurs principes est à peu près égal dans chaque parti, comme les mœurs sont les mêmes, et qu'il y a de part et d'autre beaucoup d'honnêtes gens, pleins d'esprit et de mérite, je reconnus facilement qu'il me serait impossible d'arriver par cette voie à la connaissance de la vérité.

Je résolus donc de vérifier par moi-même si les faits que l'on publiait étaient véritables. Vous ne sauriez croire, monsieur, les peines et les fatigues que cette recherche m'a causées, sans approcher de la vérité. Pendant plus de six mois, je n'ai pas manqué un seul jour de me rendre à S. Médard, et dans les galetas où s'opéraient, disait-on, tant de merveilles. Je ne puis encore, sans étonnement, me ressouvenir des différens objets qui se sont présentés à moi. J'ai vu avec surprise le faux zèle et l'imposture profaner tour à tour les choses les plus saintes, et sanctifier les choses les plus profanes. Les uns burlaient, sautaient et gambadaient avec indécence dans les lieux les plus respectables ; les autres attachaient des vertus incroyables à la matière la plus vile, et la portaient de maison en maison avec confiance, sans se désabuser de son mérite, qui était démenti à leurs yeux par l'expérience. Le détail que je vous ferais des faits dont j'ai été le témoin serait superflu, et vous causerait peut-être autant d'indignation que de surprise. Ainsi je me contenterai de vous dire ici que j'ai remarqué beaucoup de friponnerie et de mauvaise foi dans la plus grande partie de ces enthousiasmes; mais, en même tems, je suis trop sincère pour vous laisser ignorer que j'en ai vu quelques-uns faire des choses qui mettaient ma philosophie à bout, et qui passaient mes lumières et mes connaissances.

Vous jugez bien que j'aurais grand tort de les accuser tous d'imposture, par la raison qu'il y a beaucoup de cas où j'ai reconnu de la mauvaise foi; mais je me croirais également blâmable, si je prenais pour des miracles les effets qui m'ont paru extraordinaires, sous prétexte que j'en ignore les causes.

Je suis d'autant plus obligé de suspendre mon jugement sur la vérité de ces phénomènes, qu'il m'est souvent arrivé de prendre pour miraculeux et surnaturels des effets dont j'ai depuis reconnu la fausseté, en les examinant avec plus d'attention. Ainsi il ne serait pas impossible que des gens plus éclairés que moi, découvrissent la fourberie et le mensonge de ceux qui ont échappé à ma pénétration.

J'ai d'autant plus sujet de le croire, que j'ai vu très-souvent, dans les assemblées où je me suis trouvé, des personnes de mérite, prendre pour bons et surnaturels des effets dont l'imposture était sensible et manifeste à mes yeux, comme il m'est aussi souvent arrivé de regarder comme des

choses dont les gens de bon sens ne faisaient que rire, parce qu'ils en connaissaient le mécanisme.

Ces différentes considérations, jointes à plusieurs réflexions de cette espèce, tenaient mon esprit en suspens, et me donnaient des inquiétudes mortelles pendant le cours de mes recherches. J'exprimerais faiblement par des paroles le trouble, l'agitation, les doutes, l'espérance et les différentes réflexions dont mon esprit était successivement frappé, selon les différens objets qui agissaient sur mon imagination. Continuellement balotté entre la peur de me tromper et l'espoir de découvrir la vérité, je ne savais à quoi m'arrêter: ce qui me paraissait vrai un jour me paraissait faux le lendemain; et, comme un autre Pénélope, je détruisais souvent la nuit ce que j'avais bâti le jour.

Cent fois je me suis dit, après M. Pascal, qu'il y avait de vrais miracles parmi ceux de l'abbé Paris, puisqu'il y en avait tant de faux, et qu'il n'y en avait de faux que parce qu'il y en avait de véritables. Je me couchais avec la ferme persuasion que je raisonnais juste en pensant ainsi, mais, en m'éveillant, je regardais ce raisonnement comme un sophisme, et je trouvais que je ne raisonnais pas plus conséquemment qu'un homme qui soutiendrait qu'il n'y a des gens d'esprit que parce qu'il y a des sots dans le monde, ou qui dirait qu'il n'y a de véritables savans dans Paris, que parce qu'il y a beaucoup de faux savans dans cette grande ville. Ces sortes de propositions ne me paraissaient point propres à se prouver réciproquement, et je voyais clairement, au contraire, que, si tous les miracles de l'abbé Paris étaient faux, leur fausseté ne prouvait en aucune façon qu'il y en eût de véritables. Il m'arrivait cependant souvent d'aimer mieux croire que je me trompais, que d'imaginer qu'un aussi bel esprit que M. Pascal pût faire un aussi mauvais raisonnement.

De ces réflexions sur les miracles de M. Paris, je m'élevais toujours à la nature des miracles en général; mais les raisonnemens que je faisais ne servaient qu'à augmenter mon trouble et mes incertitudes. Je me déterminai enfin à consulter quelque personne d'autorité et de réputation, qui pût les dissiper en éclaircissant mes difficultés.

Pour cela j'allai trouver le V. P..... capucin, prédicateur célèbre, et renommé pour ses bonnes mœurs. Je lui exposai l'incertitude où j'étais; je lui peignis la crainte que j'avais de prendre le faux pour le vrai, et le priai de m'aider à sortir d'un labyrinte où je ne trouvais point d'issue. Le bon père, après m'avoir écouté d'un air assez distrait, pour toute réponse me récita un long sermon sur cette matière, qu'il disait avoir prêché le carême dernier avec applaudissement. La conclusion de son discours, où les Pères étaient cités à chaque instant, fut que je serais inexcusable devant Dieu et devant les hommes si je ne croyais pas les véritables miracles, et si je ne rejetais pas ceux qui étaient faux. Je pris la liberté de lui demander à quelle marque je pourrais distinguer les véritables d'avec ceux qui ne l'étaient pas. Belle demande! me répliqua-t-il, comme si l'évidence n'était pas le caractère de la vérité, et comme si les véritables miracles n'étaient pas évidemment vrais! J'eus beau lui représenter que la moitié du monde regardait comme évidemment vrai ce que l'autre moitié rejetait comme évidemment faux, que les uns ou les autres se trompaient et qu'ainsi l'évidence était peu propre à m'instruire de la vérité, il n'en voulut jamais démordre, et me dit fort en colère que ce qui était évidemment vrai ne pouvait jamais être faux, et que, par conséquent, ce qui était faux ne pouvait être évidemment véritable. Je n'en pus jamais tirer

autre chose. Il ferma là-dessus sa porte assez brusquement, et me renvoya aussi peu éclairé que je l'étais avant de l'avoir consulté.

Cette tentative ne me rebuta pas : j'allai dés le lendemain trouver le R. P. . . qui, comme vous savez, passe pour l'oracle de sa congrégation. Je fus un peu interdit de la froideur avec laquelle il me reçut, et du ton sévère avec lequel il me demanda ce que j'avais à lui dire. Je lui exposai le dessein qui m'avait amené à Paris. Je lui dis que le bruit des merveilles qui s'opéraient à S. Médard m'avait vivement frappé, que j'étais venu pour augmenter le nombre de ceux qui y accouraient de toutes parts, mais que, me défiant de mes propres lumières, je serais bien aise de me conduire dans la recherche de la vérité par les avis d'une personne aussi éclairée que lui. A ces mots, le front du R. P. se dérida, et me serrant la main, vous êtes bien heureux, me dit-il, de pouvoir être le témoin des merveilles qui s'opèrent ici tous les jours : vous voyez avec quel éclat la justice de Dieu se déploie pour faire connaître la sainteté de notre doctrine et pour confondre les méchans qui nous persécutent. Il n'a pas fallu moins que sa toute puissance pour mettre à couvert de la persécution le petit troupeau qui lui est fidèle. Nous étions perdus sans son secours, mais enfin sa bonté a jugé à propos de nous justifier par les miracles les plus éclatans. Je lui répliquai que j'étais fort surpris de l'entendre tenir un pareil langage, et qu'il me semblait avoir lu dans M. Pascal que la bonne doctrine et la vérité de la religion Chrétienne se soutenaient sans le secours des miracles. Cela ne peut être, me répliqua-t-il, voici ses ouvrages, vous n'y trouverez rien de semblable : je pris le livre qu'il me présenta, et lui donnai à lire ce passage. » Avant que J. C. fût ressuscité, et que les nations fussent converties, » tout n'était pas accompli : ainsi il a fallu des miracles pendant tout ce » tems-là, maintenant il n'en faut plus, pour prouver la vérité de la reli» gion chrétienne, car les prophéties accomplies sont un miracle subsis» tant ». Il me répliqua par d'autres passages tirés du même livre, qui disaient tout le contraire. Je ne m'amusai pas à les réfuter, j'admirai seulement en moi-même comment un habile homme ne remarquait dans un ouvrage que ce qui cadrait avec ses sentimens, sans faire aucune attention à ce qui y était contraire.

La même chose lui arriva plusieurs fois dans l'entretien que nous eûmes ensemble. Il me cita un passage de M. Pascal qui dit que c'est le défaut de la charité qui fait qu'on ne croit pas les vrais miracles ; mais il ne prenait pas garde qu'il ajoutait que ce qui fait croire les faux miracles, c'est aussi le défaut de charité. Je n'insistai pas sur la difficulté de concevoir comment le défaut de charité peut faire douter des vrais miracles, et faire croire ceux qui ne le sont pas, je me contentai de lui représenter qu'il serait plus naturel de dire que c'est la foi qui fait que l'on croit les vrais miracles, et que c'est le défaut de foi qui fait qu'on ne les croit pas. Il me cita encore quantité d'autres passages du même auteur ; ils venaient fort bien à la question, mais ils paraissaient se contredire, comme entr'autres celui où il dit : « Qu'il est impossible qu'un homme cachant sa mauvaise » doctrine, et se disant conforme à Dieu et à l'Église, fasse des miracles » pour couler insensiblement une doctrine fausse et subtile ». Cela ne se peut, ajoute M. Pascal (*a*), quoiqu'il convienne une page plus haut, qu'il

(*a*) On doit regarder l'ouvrage de M. Pascal comme un assemblage de matériaux confus, d'où cet auteur aurait vraisemblablement tiré de quoi faire un ouvrage mieux raisonné que ces pensées indigestes, très-souvent sophistiques, et mêlées de *mysticité*.

y a de vrais et de faux miracles; et qu'il le prouve même par ce passage de Saint Marc: « Il s'élevera de faux Prophètes, qui feront des prodiges » et des choses étonnantes, jusqu'à séduire, s'il était possible, les élus » mêmes.

Mon docteur dirigeait facilement toutes ces contrariétés; il ne s'y arrêtait pas, mais il s'étendait fort au long sur tout ce qui paraissait favorable à son opinion et à sa doctrine. Il me fit là-dessus un beau discours, par lequel il m'exposa, avec beaucoup d'éloquence, toute l'économie de la grace; mais comme cette matière est en quelque façon étrangère à la question, vous trouverez bon que je réserve à vous en entretenir une autre fois, pour ne vous parler ici que de ce qui regarde les miracles de l'abbé Paris. La conclusion de ses raisonnemens était toujours qu'il fallait juger de la doctrine par les miracles, et des miracles par la doctrine. J'avais beau lui représenter le cercle vicieux qui saute aux yeux dans ce raisonnement; j'avais beau lui dire que s'il y a de vrais et de faux miracles, ils sont inutiles pour discerner quelle est la bonne doctrine, puisque la vérité et la bonté des miracles dépendent de la bonté de la doctrine : il ne m'écoutait pas, et revenait toujours à dire que la doctrine de M. Paris ne pouvait être que la bonne doctrine, puisqu'elle était confirmée par ses miracles, et que ses miracles étaient véritables, puisqu'ils confirmaient sa doctrine.

Il en est, me disait-il encore, des miracles comme des martyrs. Il me citait là-dessus l'autorité de Saint Augustin, qui avait démontré, disait-il, qu'il n'y avait de véritables martyrs que ceux qui mouraient pour la vraie religion, et que la religion catholique étant la seule véritable, il n'y avait par conséquent de véritables martyrs que dans la religion catholique. Quand je vis qu'il le prenait sur ce ton, je pris congé de lui en lui disant, que Saint Augustin parlait apparemment à des gens à qui il avait démontré la vérité de la religion catholique, et qu'ainsi il ne ferait pas mal de suivre son exemple, et de commencer par démontrer la vérité de la doctrine de l'abbé Paris, avant que d'insister sur la validité de ses miracles.

Comme je le quittais, il me rappela pour me donner un mandement nouveau. Lisez cet écrit, me dit-il, il est d'un saint évêque du parti, qui soutient admirablement bien les intérêts de la vérité : vous y verrez les miracles de M. Paris prouvés avec évidence, et presqu'aussi bien démontrés que ceux de la première Église : tout y respire la vérité, la charité et l'esprit évangélique. L'avez-vous lu? Non, lui répliquai-je, mais j'en ai fort ouï parler, et sur ce qu'on m'a dit, je vois que bien des gens en jugent tout autrement que vous; car ils disent qu'il serait plus conforme à la charité, à la piété et à l'esprit évangélique de prêcher la paix, la concorde et l'union, dans un tems où les esprits sont extrêmement échauffés, que d'attiser par de pareils écrits un feu qui peut devenir préjudiciable à la société. Hé quoi, interrompit le père..... n'est-il pas toujours tems de dire la vérité? Oui, lui repartis-je, pourvu qu'elle soit bien connue, et qu'elle ne soit pas contestée par ceux qui ont droit d'en connaître, d'en juger et de la publier; mais ce n'est pas ici tout à fait le cas; d'ailleurs votre prélat pourrait se tromper comme un autre, et il devrait du moins penser que, si ses adversaires ne sont pas infaillibles, il ne l'est pas plus qu'eux. Ce discours fit branler la tête au bon père. Je lui fis ma révérence, et je sortis d'auprès de lui, aussi peu satisfait de ses raisons, qu'il paraissait l'être des miennes.

Je retournai chez moi tout accablé de douleur, et faisant réflexion sur

ce que je venais d'entendre de la bouche d'un homme plein de mérite et de droiture. Je ne me lassais pas d'admirer les effets de la préoccupation, et combien il y a de gens qui croient sans peine ce qui les flatte, et qui sont les plus malaisés à persuader quand quelque chose ne leur plaît pas. Allèguent-ils des raisons d'incrédulité, ils ne peuvent souffrir qu'on les prenne pour mauvaises. Leur oppose-t-on ces mêmes raisons dans un autre tems, ils ne peuvent souffrir qu'on ne leur permette pas de s'en moquer. Je déplorais, après M. Nicole, la faiblesse de l'esprit humain, qui fait « qu'un homme, qui s'est laissé persuader une doctrine, regarde comme » certaines les raisons qu'il met en preuve, après quoi il ne regarde que » comme de légères difficultés, les plus fortes ». Je me perdis, en considérant que le révérend Père..... faisait vraisemblablement sur mon chapitre les mêmes réflexions que je faisais sur son compte.

Je fus plusieurs jours enfermé chez moi, comme abîmé dans cette sorte de méditation, quand je reçus heureusement une lettre d'un de mes amis qui me pressait d'aller à la campagne. Je ne balançai pas à partir, dans le dessein de faire diversion au chagrin qui me dévorait. Je trouvai mon ami malade, et n'ayant avec lui que le révérend Père..... son confesseur qui, sur la nouvelle de sa maladie, était venu le trouver. Comme il était pour lors sans danger, et qu'il n'avait plus besoin que de repos, je profitai avec plaisir de la rencontre du Père....., dont les manières flatteuses et insinuantes, jointes à beaucoup d'esprit et de lecture, rendaient la conversation fort aimable. Il était difficile qu'étant plein de mon sujet, comme je l'étais pour lors, le discours ne vînt pas à tomber sur le chapitre de l'abbé Paris; ce fut aussi la matière de notre entretien. Je ne lui eus pas plutôt découvert mes démarches, l'inutilité de mes recherches et la situation douteuse où je me trouvais, qu'il me dit fort obligeamment qu'il était surpris qu'un homme d'esprit eût donné dans des impostures si grossières; que je n'aurais pas si long-tems langui dans le doute, si je m'étais adressé aux gens que je devais naturellement consulter; que le grand nombre des personnes qui croient aux miracles de M. Paris ne pouvait pas me justifier, puisqu'avec un peu d'attention, j'aurais dû découvrir les ressorts et les intrigues qui leur donnaient de la réputation. Il ajouta que, Dieu merci, les choses en étaient venues au point que l'on ne pouvait plus douter de la fausseté de ces prodiges; que la crédulité les avait multipliés, mais que leur multiplication les avait détruits; et qu'enfin il n'y avait plus que des opiniâtres ou des gens du parti qui pussent croire des miracles qui étaient manifestement faux, mais qui ne pouvaient être véritables, puisque la doctrine qu'ils autorisaient ne l'était pas. A ce que je vois, mon révérend Père, tout le nœud de la difficulté consiste à déterminer si la doctrine de l'abbé Paris est véritable, puisque vous convenez, ce me semble, que la vérité des miracles dépend de la bonté de la doctrine. Cela est vrai, reprit-il, mais nous avons un grand avantage sur nos adversaires, puisqu'il nous est aisé de démontrer que tous leurs miracles sont faux de droit et de fait; ils sont faux dans le droit, puisque leur doctrine est fausse, et ils sont faux dans le fait, puisque, bien loin d'être reconnus pour tels par les gens qui ont droit d'en connaître, ils ne sont pas même revêtus de vraisemblance et de probabilité.

Je ne pus m'empêcher de sourire en voyant le révérend Père... se servir

de la distinction du droit et du fait. Il s'en aperçut, et me dit : « Vous » êtes peut-être surpris de me voir combattre avec les armes de nos enne- » mis, mais elles ont fait assez de mal à la bonne cause pour pouvoir nous » en servir à notre tour. Ce n'est pas que nous ayons absolument besoin » de leur secours; car il me sera très-facile de vous démontrer sans cela » que leur doctrine est entièrement fausse ».

Là-dessus, il m'étala un système de doctrine fort beau et bien suivi, que j'aurai l'honneur de vous envoyer avec celui du P. L..... Comme je suis peu versé dans des matières aussi abstraites, je n'eus garde d'attaquer ses principes; je lui fis seulement quelques objections contre des conséquences un peu trop hardies que l'on en pourrait tirer, mais je les avouai totalement. Nous n'allâmes pas plus avant ce jour-là; et, comme ses affaires le demandaient à Paris, il me fit promettre de l'aller voir, en m'assurant qu'il m'éclaircirait si bien toutes les questions qui me paraissaient difficiles à comprendre, qu'il ne me resterait aucun doute sur la bonté de sa doctrine, et la fausseté de celle de ses adversaires.

Quelque confiance que j'eusse dans les promesses du P. D., je ne fus jamais moins tranquille; je voyais avec une douleur extrême qu'il me faudrait un tems fort considérable pour faire par moi-même un examen fidèle de la doctrine de l'abbé Paris; que cet examen me jetterait dans des discussions métaphysiques très-difficiles, et celles-ci dans d'autres encore plus abstraites. Je voyais, par les peines inutiles que je m'étais données pour rencontrer quelque certitude dans des choses de fait, combien il me faudrait de soins et de travail pour en trouver dans les questions subtiles de la plus sublime métaphysique; et enfin je ne pouvais, sans une témérité extrême, m'imaginer que je déciderais, par les seules forces de ma raison, les questions qui partagent, depuis tant d'années, les plus beaux génies, les plus savans hommes et les meilleurs écrivains de l'Europe.

Cette considération augmentait mes inquiétudes, et avait mis le comble à mon désespoir, quand le hasard me donna la connaissance d'un homme fort extraordinaire, qui demeurait dans le voisinage de mon ami.

C'est une espèce de philosophe qui a vieilli dans des emplois considérables, et qui s'est retiré depuis bien des années à la campagne, où il vit content d'un revenu médiocre qu'il s'est réservé, en abandonnant le reste de ses biens à ses parens. Comme il fait plus de cas du repos que d'une réputation fort étendue, la sienne ne passe pas les bornes de son canton; et, ignoré du reste du monde, il passe tranquillement ses jours, adoré et chéri d'un petit nombre d'amis, et des pauvres de son village que ses libéralités font subsister.

Il donne une partie de son loisir à la lecture et à l'étude des sciences qui ont rapport à la morale. La culture d'un petit jardin, la conversation de ses amis, et les plaisirs de la table qu'il fait consister dans la frugalité, la propreté, la joie et la liberté, prennent le reste de son tems.

La tranquillité de son ame et la candeur de ses mœurs sont peintes sur son visage, son extérieur prévient en sa faveur; mais il achève de charmer ceux qui le fréquentent par l'égalité de son humeur, par la beauté de son esprit, par la solidité de son jugement et par l'étendue de ses connaissances, qui sont accompagnées des graces d'une éloquence naturelle, et de ce ton de la bonne compagnie qui ne s'acquiert que par l'usage du grand

monde. Semblable à Ulysse, qui cachait sous ses haillons une sagesse consommée et une force prodigieuse, il cache un savoir et une érudition immense sous l'extérieur le plus simple et le plus modeste. Sans chercher à mettre de l'esprit nulle part, il met du bon sens partout, et son bon sens, naturellement enjoué, répand un jour admirable sur les matières les plus difficiles par l'ordre, la netteté et la justesse avec lesquelles il sait les approfondir. Quoiqu'il paraisse fort attaché à la religion et aux lois de son pays, on ne le voit point blâmer celles des autres; jamais on ne l'entend parler de personne avec mépris ou avec colère, et, réservant pour lui une morale sévère et une austérité incroyable, il a une indulgence excessive pour les faiblesses et les défauts d'autrui.

Je passe sous silence cent autres belles qualités que je remarquais tous les jours dans cet aimable vieillard, et qui me donnèrent une forte passion de gagner sa confiance et son amitié. J'eus le bonheur d'y réussir, et je le vis avec un plaisir extrême prendre part à la douleur que je ressentais de ne pouvoir m'assurer de la vérité, malgré les peines que je m'étais données. Mais je fus extrêmement surpris de la réponse qu'il me fit un jour sur la résolution où j'étais de prendre la raison pour guide dans l'examen de la doctrine et des miracles de l'abbé Paris, et de ne me rendre qu'à ce qu'elle me démontrerait évidemment.

L'état où vous êtes, me dit-il, m'afflige sensiblement. Je vois avec peine le parti que vous avez pris de recourir aux lumières philosophiques pour arriver à la connaissance de la vérité : c'est une voie d'égarement qui n'est propre qu'à embrouiller les vérités les plus capitales, et qui vous perdra infailliblement, si vous ne recourez à la foi et à l'autorité de Dieu, comme à l'unique règle de votre raison. Je vous dirai là-dessus, ajouta-t-il, ce que M. d'Ablancourt écrivait à son ami Patru : « L'homme ne saurait juger » assurément quoi que ce soit par lui-même; sa raison le trompe aussi» bien que ses sens, et il est condamné à vivre dans l'erreur ou dans » le doute, jusqu'à ce qu'il reconnaisse qu'il n'y a ici-bas de vérités cer» taines que celles que Dieu a révélées à son Eglise ». Plus vous pénétrerez dans la connaissance des choses, plus vous rencontrerez de difficultés. Souvent deux opinions contraires se trouvent également vraisemblables; vous embrasserez l'une plutôt que l'autre, autant par inclination que par raison. Les moindres difficultés vous arrêteront à tout propos, et vous reconnaîtrez, peut-être trop tard, que la raison est plutôt un principe de destruction, qu'un principe d'édification. Il appuya ce qu'il venait de dire de l'autorité de l'Ecriture Sainte, de celle des plus grands philosophes de l'antiquité, et des plus beaux génies d'entre les modernes, qui tous étaient convenus de l'imbécillité de la raison humaine, ou qui avaient donné des preuves éclatantes de ses égaremens et de sa faiblesse.

Je n'entreprendrai point de vous répéter ici tous les raisonnemens de cet habile homme, pour me prouver que le plus haut degré de connaissance où l'homme puisse arriver, c'est de sentir et de connaître qu'il ne sait rien, et qu'il ne peut rien savoir de certain que ce qui lui est révélé par la foi. J'affaiblirais ses sublimes idées par mes expressions; ainsi je me contenterai de vous rapporter ici, le moins mal qu'il me sera possible, une partie de ce qu'il me dit sur la question qui regarde les miracles.

Pour vous convaincre, me disait-il, de la nécessité de la foi et de l'in-

puissance de la raison, considérez un peu dans quels doutes et dans quels précipices elle est capable de vous jeter. Les philosophes, avec l'aide de ses faibles lumières, ont défini les miracles des effets de la toute-puissance de Dieu, qui déroge à cet égard aux lois générales qu'il a établies. Mais, de-là, il résulte qu'il n'y en a point de faux : car, puisque Dieu seul peut créer la matière et la conserver, il s'ensuit que Dieu seul peut faire les lois de l'ordre et du mouvement; qu'il peut seul les interrompre, les changer et y déroger, et par conséquent que le Démon ne le saurait faire.

Cependant peut-on, sans impiété, douter que le Démon n'ait le pouvoir d'interrompre, de changer et de transgresser les lois générales de la nature, après les divers prodiges que l'Ecriture Sainte lui attribue, et ce qu'elle rapporte des magiciens de Pharaon, de l'évocation de l'ombre de Samuel, etc.?

Que l'on vienne dire après cela, avec un long appareil de raisonnemens, comment cela se fait-il? comment cela peut-il être? Je répliquerai toujours que cela est, puisque cela est confirmé par l'autorité de l'Ecriture Sainte, et par conséquent que cela ne répugne, ni à la sagesse, ni à la toute-puissance de Dieu. Y a-t-il rien de plus insensé que de raisonner contre des faits, et contre des faits attestés et revêtus de l'autorité divine? et n'est-il pas mille fois plus raisonnable de reconnaître que nos lumières philosophiques, dont l'évidence nous paraît un guide certain, sont trompeuses, et qu'il faut les rectifier par les nouvelles connaissances que la révélation nous communique?

En ne prenant pas un parti si sage, dans quel abîme ne plongerez-vous pas votre raison? Car, de bonne foi, de quelle utilité la croyez-vous, pour pénétrer les vues que s'est proposées la providence, en donnant l'être à une créature aussi exécrable que le Démon qui fait continuellement la guerre à Dieu, et qui fera éternellement blasphémer son saint nom?

Comprendrez-vous, à l'aide des lumières philosophiques, pourquoi sous un être qui est la justice et la bonté même, le Démon a le pouvoir de faire de faux miracles qui induisent les hommes en erreur, et qui opèrent la damnation de la plus grande partie du genre humain? La raison vous fera-t-elle concevoir pourquoi les faux miracles, qui sont les ouvrages du Démon, trouvent facilement croyance chez la plus grande partie du genre humain, et pourquoi les vrais miracles qui sont l'ouvrage de Dieu, sont crus seulement par un petit nombre de prédestinés, qui ne sont qu'une poignée de monde en comparaison des autres hommes?

Après avoir bien réfléchi sur la malice avec laquelle le Démon suscite de faux Prophètes, et fait de faux miracles pour diviser la véritable religion en différentes sectes, comprendrez-vous pourquoi il en use de même dans les fausses religions, dont il est l'auteur, puisqu'il lui est indifférent qu'un Mahométan, par exemple, soit de la secte d'Aly, de celle d'Omar, de celle des Sophis, etc.

Si vous voulez ensuite réfléchir sur la bisarrerie et les travers de l'esprit humain, que direz-vous de l'effronterie avec laquelle chacun se moque de l'autre sur le chapitre de la religion? de l'obstination avec laquelle chaque peuple, chaque nation croit pieusement mille contes fabuleux, et regarde comme des chicanes ridicules les raisons les plus spécieuses de ceux qui s'inscrivent en faux?

Quelle raison donnerez-vous encore de la crédulité des Païens, et des plus beaux esprits de la Grèce et de Rome pour les faux miracles; de l'incrédulité des Juifs et des Égyptiens pour ceux de Moïse et de J. C. qui sont véritables?

Concevrez-vous bien clairement pourquoi la même nation, qui avait cru les miracles de Moïse, refusait de croire ceux de Jésus-Christ qui n'étaient pas moins évidens que ceux de Moïse, et qui de plus avaient été prédits et annoncés? Ne faut-il pas convenir avec M. Nicole que « la raison humaine, » en s'écoutant elle-même, trouve en soi un soulèvement général contre » ces vérités inconcevables; que ses lumières, au lieu de les pénétrer, ne » lui fournissent que des armes pour les combattre, et qu'il faut, pour » les croire, qu'elle fasse taire tous ses raisonnemens, et qu'elle s'anéan- » tisse sous le poids de l'autorité divine ».

Mais enfin, ajouta-t-il avec véhémence, ce qui doit vous convaincre, plus que le reste, de la nécessité de la foi, de l'inutilité de la raison, et du danger qu'il y a de se servir de son secours, c'est de voir manifestement que ce qui paraît vrai à la plus grande partie du genre humain ne laisse pas d'être faux, et que ce qui lui paraît faux ne laisse pas d'être véritable; c'est de voir que la fausseté a plus d'empire sur l'esprit des hommes, et beaucoup plus de partisans que la vérité. Car, puisque les miracles de Moïse et de Jésus-Christ sont véritables, quoiqu'ils ne paraissent tels qu'à un petit nombre de gens, et qu'ils paraissent faux aux Égyptiens, aux Juifs et au reste du genre humain, et puisque les faux miracles paraissaient véritables à la plus grande partie du genre humain, quoiqu'ils fussent faux, je conclus que ce qui paraît faux à la plus grande partie du genre humain ne laisse pas d'être véritable, et que ce qui paraît véritable ne laisse pas d'être faux. Or, de là, résulte nécessairement que ce que les hommes croient ou ne croient pas ne conclut rien pour la fausseté ou la vérité des choses. Il s'ensuit encore qu'ils ne peuvent distinguer, par les seules lumières de leur raison, la vérité de la fausseté, et par conséquent qu'ils ont eu besoin d'une lumière révélée qui suppléât au défaut de leur raison, et qui leur apprît à distinguer par la foi ce qui est vrai de ce qui ne l'est pas.

Voilà, ajouta ce savant homme, le but et la conclusion de tous mes raisonnemens, et comme l'esprit humain a la malheureuse propriété d'embrouiller les choses les plus claires, et de falsifier les choses les plus véritables, nous devons tous les jours de notre vie adorer et reconnaître la bonté et la sagesse infinie de Dieu, qui a bien voulu nous laisser un juge infaillible, dont les décisions pussent régler la foi et la croyance des fidèles, et les affranchir de l'incertitude continuelle, où sont plongés tous les hommes qui ne reconnaissent point son autorité. Cette considération, entre autres, m'a toujours fait regarder la religion Catholique, Apostolique et Romaine, comme la seule véritable, et m'a déterminé à ne regarder comme vrai que ce qu'elle a jugé tel, à ne recevoir que les dogmes qu'elle approuve, à n'ajouter foi qu'aux miracles qu'elle m'ordonne de croire, et enfin à rejeter tout le reste, comme des erreurs, des fables et des impostures (*a*).

Je ne puis vous exprimer, Monsieur, l'effet que le discours de ce phi-

(*a*) *Ainsi soit-il.*

losophe Chrétien fit sur mon esprit. Je crus passer tout d'un coup des ténèbres à la lumière. Je voyais la question des miracles et de la doctrine de M. Paris clairement résolue, puisque leur vérité ou leur fausseté dépendait uniquement du jugement et de la décision d'un juge infaillible auquel je ne pouvais refuser de me soumettre sans extravagance et sans impiété. Par-là, je me voyais, avec une satisfaction extrême, dispensé de faire des recherches aussi pénibles qu'infructueuses; mais ce qui ne me sort point de l'esprit, je vous l'avoue, et ce qui met le comble à mon étonnement, c'est de penser que je suis arrivé par un chemin si court et si facile à la connaissance de la vérité, et cela sous la direction d'un guide qui pourrait passer, à bon droit, pour l'apôtre du doute et de l'incertitude (*a*).

(*a*) L'auteur de cette lettre aurait bien dû nous faire part de sa conclusion, relativement à la vérité des miracles de Paris; car elle n'est pas plus aisée à saisir, qu'il n'est facile à un homme de bon sens de substituer dans son esprit la révélation à la raison.

DISSERTATION

SUR LA RELIGION DES ANABAPTISTES.

Tout ce que j'ai rapporté dans la Dissertation précédente pouvait préparer à de nouvelles sectes. C'était un essai : on formait peut-être des plans. Les prophéties, les visions, les convulsions, (*a*) les promesses de réparer le genre humain, et de lui rendre, tant pour le corps que pour l'esprit, sa force et sa vigueur primitives, étaient comme des phénomènes qui ponvaient menacer de révolution, dans ces derniers siècles, ou du moins intimider et affaiblir les esprits des peuples, qui penchent ordinairement du côté des prodiges et des promesses extraordinaires. (*b*) Une vie d'aventurier, la misère et le crime qui l'accompagnent, témoignaient seulement qu'il était possible que ceux qui vivaient ainsi, avec quelque apparence d'union et de société, quoique sans principes et sans autres lois que l'imposture, fussent les malheureux restes d'une vieille secte tombée insensiblement dans le mépris. Voici quelque chose de plus réel ; il s'agit d'une secte crue (*c*) fanatique, rétablie, reconnue enfin, et légitimée, si je l'ose dire, quoique jusqu'à présent elle n'ait aucune autorité temporelle : je parle des Anabaptistes. Essayons de rapporter sans partialité ce qui concerne cette secte, et tâchons de nous éloigner à son égard le moins qu'il sera possible de la vérité, comme j'ai tâché de le faire à l'égard des autres.

On veut communément que Melchior Hofman, d'abord (*d*) artisan, et ensuite prédicant dès l'année 1525 ou 1527, soit le Patriarche des Anabaptistes des Pays-Bas et de la Basse Allemagne. Après avoir prêché en Livonie et ailleurs, il alla porter les fruits de son ministère à Emden, y laissa ensuite son vicaire Trypmaaker, qui de là porta l'Anabaptisme (*e*) en Hollande ; mais on verra bientôt que l'Anabaptisme avait commencé cinq ou six ans avant cette mission de Hofman. Luther lui reprocha ce qu'on lui reprochait à lui-même et aux autres réformateurs, *d'avoir entrepris de prêcher sans vocation*. Renvoyons le lecteur à l'article que Bayle a donné de cet Hofman dans son Dictionnaire, et pour ne pas en faire à deux fois contentons-nous de rapporter ici ses opinions. Outre qu'il se faisait re-

(*a*) Les *Frères de la Rosecroix*.

(*b*) Les *Bohêmes* ou *Egyptiens*.

(*c*) Les docteurs Anabaptistes d'aujourd'hui se défendent du fanatisme, et ils soutiennent qu'on ne doit l'imputer qu'aux Anabaptistes qui parurent en Allemagne au seizième siècle.

(*d*) Il était pelletier. Voy. une citation dans *Bayle*, article *Hofman*.

(*e*) Il fut ensuite puni de mort à la Haye.

garder comme un restaurateur du Christianisme, et comme le fondateur d'un nouveau règne, il prétendait que J. C. n'avait qu'une seule nature, et que, toute chair humaine étant souillée et maudite, il ne pouvait s'être uni à une chair prise de la Sainte-Vierge. Il soutenait que notre salut dépend de notre libre arbitre, et que le Baptême des petits enfans est l'ouvrage de Satan, ennemi de Dieu et des hommes.

Mais, quoi qu'il en soit, tous ces dogmes étaient beaucoup plus anciens que Hofman, et que les autres Patriarches de l'Anabaptisme, et la vérité est qu'il faudrait remonter bien plus haut pour trouver des commencemens d'Anabaptisme. Voyons-les, et donnons ensuite, aussi succinctement qu'il se pourra, une idée de la conduite et de la doctrine des enthousiastes qui s'en déclarèrent les chefs. Si l'on remontait jusqu'aux hérésies des premiers siècles du Christianisme, on y trouverait certainement des opinions Anabaptistes : mais l'érudition que j'étalerais pour le prouver serait une érudition fort inutilement répandue. Les livres où cela se peut lire sont trop communs pour les copier. Il suffira donc de remonter jusqu'au commencement du onzième siècle, pour trouver un nommé Tanchelme dans le Brabant, qu'il semble que Muntzer et Jean Buckold, vulgairement Jean de Leyde, chefs des Anabaptistes du seizième siècle, aient copié. Comme ceux-ci, Tanchelme se donnait de la royauté, avait des gardes, faisait porter le glaive nu devant lui, et l'étendard de la souveraineté. Comme eux, il était déréglé dans ses mœurs, vicieux, cruel, il courait le pays avec ses émissaires et les peuples qu'il avait séduits ; il prêchait en pleine campagne, faisait le Prophète, s'attribuait l'inspiration. Je ne pousserai pas davantage la comparaison de leur conduite pour ce qui regarde les dogmes. Son troupeau tout seul était l'Eglise : Tanchelme étendait le droit de prêcher à tous les Laïques, etc. Parmi ceux de ses disciples qui se formèrent sur son modèle, quelques-uns enseignèrent aussi *que le sacrement de Baptême était inutile pour le salut des enfans*. On vit encore dans ce même siècle un Henri, disciple de Pierre de Bruis, et chef d'une secte de gens nommés *Henriciens*, connus en Languedoc, et même par toute la France sous le nom d'*Albigeois*, qui n'étaient aussi que des échappés d'Hérétiques qui les avaient précédés de quelques siècles, et de Manichéens vrais ou faux ; car tout ce qui s'opposait à la doctrine de l'Eglise, mais principalement à ses ministres, passait alors pour Manichéisme : on vit, dis-je, ce Henri et ses sectateurs rebaptiser les gens, et déclamer surtout contre le Baptême des petits enfans, sous prétexte qu'ils n'étaient point en état de croire, ni de recevoir des instructions. Ils prétendaient aussi, comme les Anabaptistes du seizième siècle, que personne ne devait rien posséder en propre. Quoiqu'il semble inutile de suivre cette secte de Henriciens, Petro-Brusiens ou Albigeois dans toutes ses branches, il serait pourtant nécessaire d'y chercher encore les préliminaires de l'Anabaptisme ; mais, en attendant, il est bon de faire remarquer que, dans le même siècle, un Constantin Chrysomale (*a*) avait dogmatisé à Constantinople en véritable Anabaptiste, ayant enseigné dans ses écrits, qu'honorer les princes et les magistrats, et leur obéir, c'était adorer Satan ; que le Baptême administré aux petits enfans n'en fait pas de véritables Chrétiens, parce

(*a*) Sous le règne de *Jean Comnene*. V. *Allat.* Ch. 11. L. II de *Eccl. Orient. et Occid. perpet. consensione.*

qu'ils ne sont pas encore en état d'être instruits. Sur la régénération et l'inspiration du Saint-Esprit, il s'exprimait comme Quaker et comme Anabaptiste. Je renvoie le lecteur à la source qui me fournit ces particularités; on ne peut du moins y récuser les citations prises dans des pièces originales.

Je ne dirai rien de certains Apostoliques du treizième siècle, qui, après avoir pris naissance en Italie, se répandirent ensuite par toute l'Europe. On dit qu'ils rejetaient aussi le Baptême des petits enfans. Un de leurs chefs, nommé Doucin', appelait sa secte la Congrégration spirituelle, l'ordre des Apôtres, et rejetait l'Eglise et son chef, comme réprouvés, disait-il, depuis long-tems. A la manière des Quakers, il vantait son parti comme le seul libre et le seul parfait. Il ne parlait que de pauvreté et d'humilité, que de communauté de biens, comme les premiers Anabaptistes. Il niait qu'il fût permis de faire la guerre; il défendait de jurer, de payer des dixmes, de persécuter, et voulait qu'on laissât vivre chacun à sa fantaisie. Il disait qu'on pouvait prêcher et prier partout, dans les bois et dans les rues comme dans l'église. Enfin l'on assure qu'il permettait la communauté des femmes. Je devrais parler aussi de la conformité des Anabaptistes (*a*) avec les anciens Vaudois et les Bohémiens. Les Anabaptistes s'en (*b*) glorifient.

En voilà à peu près autant qu'il en faut pour montrer que tous les Anabaptistes, regardés en gros, et sans les distinguer par leurs branches, ont eu leurs prédécesseurs et leurs précurseurs, comme toutes les autres sectes nouvelles. Il faut maintenant donner l'époque au juste de la secte, et pour cela, il faut la fixer, en suivant Bayle, Bossuet, et la plupart des auteurs ecclésiastiques, en l'année 1521, et leur donner pour véritables Patriarches Nicolas Storck, Marc Stubner, et Thomas Muntzer. Ils profitèrent des troubles que le Luthéranisme excitait dans l'Empire, et il y a grande apparence que le premier principe de leur réunion fut un rejeton de la doctrine de Luther, et qu'ils le formèrent en poussant à bout les maximes de l'Apôtre des Luthériens : que l'homme (*c*) Chrétien est le maître de toutes choses, et n'est soumis à personne, comme au contraire celui qui n'est pas Chrétien est parfaitement esclave. Disons en passant qu'un lecteur versé dans l'antiquité ne peut guères s'empêcher de reconnaître le (*d*) style des Stoïciens dans la manière dont Luther a posé ces deux maximes. J'ajoute qu'il est surprenant que celles de Zénon et de ses disciples n'aient pas fait soulever les hommes chez les Païens, comme celles de Luther l'ont fait chez les Chrétiens. Ces premiers chefs des Anabaptistes s'attachèrent d'abord à gagner l'esprit de la populace; article essentiel dans tous les commencemens de sectes, et de factions, et sans lequel il est bien difficile de parvenir tout d'un coup aux honnêtes gens.

(*a*) Voy. Tome III des *Cérémonies des Peuples qui ne sont pas Idolâtres*, dans la *Dissertation sur la religion des Vaudois*, et la même *Dissertation* sur la religion *des Bohémiens, ou Frères de Bohême*.

(*b*) Voy. *Apologie pour les Anabaptistes de Galenus, Schyn in Historia Mennonitarum*, etc.

(*c*) Bon *Chrétien* et qui ne suit que les maximes de l'Evangile. Voilà sans doute ce que voulait dire Luther.

(*d*) Les sages sont seuls libres, seuls rois, etc. C'était la maxime fondamentale de Zénon, le chef des Stoïciens.

Nicolas Storck (*a*) ou Storch, né dans la Misnie, d'autres disent Saxon, savant selon les uns, très-ignorant selon les autres, et, quoi qu'il en soit, assez adroit pour jouer le rôle de Sectaire, débita les plus étranges visions aux Misniens ses compatriotes, et fut secondé bientôt par Stubner, plus subtil et plus habile que lui, et par (*b*) Muntzer, plus entreprenant et plus hardi. Les auteurs contemporains nous disent que le Triumvirat prévint d'abord par un extérieur dévot et mortifié, qu'ils affectaient de pratiquer des jeûnes et des austérités, qu'ils ne s'habillaient que d'étoffes grossières, qu'ils laissaient croître leur barbe, et enfin qu'ils négligeaient entièrement le corps. Ils coururent toute l'Allemagne, prêchant aux peuples leur prétendue liberté évangélique, qui consistait à renoncer à l'autorité des puissances séculières, et, sous prétexte de liberté et d'égalité de condition dans tous les hommes, (*c*) à soulever les peuples contre ces puissances. Muntzer emporté, et qui avait l'esprit entreprenant et séditieux, forma une armée considérable, presque toute composée de paysans, avec laquelle il ravagea l'Allemagne. C'est cette guerre (*d*) que les historiens appellent communément *la guerre des Paysans*. Elle fut précédée d'un manifeste qui contenait une douzaine d'articles : par un de ces articles, ils prétendaient n'obéir aux princes et aux magistrats, qu'autant que cette soumission leur paraîtrait juste et raisonnable. Muntzer, le chef de ces révoltés, avait pour conseil un certain Pfeifer, moine qui avait déserté de son couvent et embrassé le Luthéranisme. Cet homme, en contrefaisant parfaitement l'enthousiaste, ne cessait de vanter les ordres que Dieu avait donnés à Muntzer d'établir une liberté générale, et celui-ci se qualifiait le *Serviteur de Dieu contre les impies*. Sans m'arrêter à suivre les événemens de cette guerre, et les visions prétendues par lesquelles ils tâchèrent de la rendre générale, il suffit d'apprendre au lecteur que l'armée de ce fanatique fut entièrement défaite au mois de mai de l'année 1525, que Muntzer y fut fait prisonnier, et eut ensuite la tête tranchée avec le moine son conseiller. Les Catholiques ne manquèrent pas de reprocher à (*e*) Luther que cette révolte était le fruit des excès de sa doctrine.

Muntzer, et les autres que j'ai nommés, laissèrent après eux des disciples, qui travaillèrent avec ardeur à propager la nouvelle secte. Les uns exercèrent leur mission dans la Pologne, les autres dans la Bohême et la Hongrie. Hofman, comme je l'ai dit, alla du côté des Pays-Bas, et Baltazar Hubmeyer porta l'Anabaptisme en Suisse. Les Anabaptistes s'y multiplièrent bientôt avec une telle rapidité que les magistrats de Zurich furent obligés enfin de condamner à la mort les docteurs de cette secte. Avant cet édit, qui est de 1530, on avait employé (*f*) les écrits et les conférences pour

---

(*a*) Ce nom, en Allemand, signifie *Cigogne*. Storck le changea en celui de *Pélargus*, qui, en Grec, a la même acception.

(*b*) Il était natif de Zwickau, en Misnie, il avait été prêtre et ensuite disciple de Luther. Sa réputation fut telle d'abord, qu'on l'appelait le *Vicaire de Luther*. Il périt sur l'échafaud en 1525.

(*c*) Il se vantait à eux que Dieu l'avait choisi pour exterminer les puissances, ne voulant plus supporter leurs injustices et leurs vexations.

(*d*) Elle commença en 1524.

(*e*) Luther ne sentit qu'après coup le mal qui découlait de ses maximes, et, pour se disculper autant qu'il était possible, il écrivit contre le soulèvement des paysans.

(*f*) Voy. *Bayle ; article Anabaptistes. Hist. des Anabapt.*, édit. de 1700, suite de l'*Hist. Eccles. de Fleury*. Tom. XXVII et XXVIII, *in*-12 et autres.

essayer de ramener ces sectaires. Hubmeyer, que le magistrat de Zurich avait chassé de la ville, se retira dans la Moravie, et se fit brûler à Vienne en l'année 1527.

L'Anabaptisme ne fut point éteint dans la Suisse par le bannissement de cet homme. Il y restait un certain Blaurock, avec Félix Manzius et Grubelius. Ces trois fanatiques ne cessant point d'exciter le peuple à la sédition, le magistrat eut recours à des peines plus rigoureuses qu'un simple bannissement. Manzius fut noyé par sentence du magistrat; Blaurock fut fouetté publiquement, banni ensuite, et ramené en prison, parce qu'il refusa de garder (*a*) son ban.

Schwendfelk, qui se fit d'abord Luthérien, fut le propagateur de l'Anabaptisme dans la Silésie. (*b*) Il enseignait que la chair de J. C. n'avait point été créée, et qu'elle était déifiée et absorbée dans sa divinité. Toute sa doctrine différait si peu du gros de l'Anabaptisme, que cela ne valait pas la peine de nous parler des Schwenkfeldiens, excepté pour augmenter le nombre des sectes imaginaires. Il est bien vrai que, dans un passage de l'historien Allemand Zeiler, cité par Ott, Analiste des Anabaptistes, il est parlé des Schwenkfeldiens établis dans la Moravie, comme séparés des autres: mais ce que j'en conclus est, que chaque troupeau de ces Sectaires était particulièrement désigné par (*c*) le nom du chef qui le gouvernait, ou qui l'avait assemblé. Hutter (*d*), séduit par Hubmeyer, fut le propagateur de l'Anabaptisme dans la Moravie. On donna le nom de frères (*e*) Huttériens à son troupeau. David George, Hollandais, natif de Delf, prêcha sa doctrine dans son pays, à peu près dans le même tems que Hofman. On lui attribue de s'être donné pour le vrai Messie, et de s'être dit envoyé de Dieu pour lui adopter de nouveaux enfans. On ajoute aussi qu'il niait la résurrection et une autre vie; qu'il établissait la communauté des femmes; qu'il enseignait que le péché souillait seulement le corps; qu'il méprisait les Martyrs, soutenant qu'il était inutile de souffrir pour sa religion. On lui attribue encore des opinions qui sont contraires à celles que je viens de rapporter; comme d'avoir dit que les ames des infidèles seraient sauvées; opinions directement opposées à celle qui niait la résurrection: mais ceux qui font des catalogues d'Hérésies n'y regardent pas de si près. Ils ressemblent aux charlatans, qui ne craignent pas de rassembler les contraires dans l'énumération des propriétés de leurs recettes. Ce David George se sauva à Basle, et y mourut. Un historien (*f*) dit qu'en 1528, il fut condamné à être fouetté publiquement à Delf, qu'on lui perça la langue, et qu'ensuite on le bannit pour six ans. Il ajoute que sa doctrine parut si infâme

---

(*a*) Il périt enfin dans le Tirol. *Hist. des Anab.*, ubi sup.

(*b*) Voy. Otii, *Annal. Anab.*, in præf.

(*c*) Voy. Ann. 1570, *Annal. Anab.* Une citation qui dit que les *Schwenkfeldiens* ne différaient pas des autres *Anabaptistes*. Il y a apparence qu'on en doit dire autant de tous les autres petits troupeaux.

(*d*) Ce *Hutter* était violent et emporté. A en juger par la lettre qu'il écrivit aux seigneurs de Moravie, je croirais de lui comme des autres fanatiques, qu'il y avait beaucoup de désordre dans ses principes, et que ses projets étaient de véritables accès de bile enflammée: mais cela n'empêcha pas qu'il ne fût brûlé à Inspruk.

(*e*) La citation prise de *Zeiler* nous parle d'un troisième troupeau, qui était les *Frères Suisses*. Ce troupeau se forma sans doute des *Anabaptistes* chassés de la Suisse.

(*f*) *Hist. des Anabapt.*, p. 55. V. aussi *Annal. Anab.*

et si horrible aux autres Anabaptistes, qu'ils l'excommunièrent, et qu'il fut obligé de faire une secte à part.

Les impuretés que l'on a reprochées aux premiers Anabaptistes, et les dogmes qui autorisaient ces dérèglemens m'obligent de faire ici une digression, pour parler des (*a*) Antinomiens, que l'on a appelés aussi Islebiens, parce qu'Agricola leur chef était d'Islebe. Il enseignait que la loi n'est d'aucun usage, que les bonnes œuvres sont inutiles, et que les mauvaises ne nuisent point au salut; que Dieu ne punit point un peuple pour ses péchés, et que les péchés ne sont tels, que quand les méchans les commettent; que les fidèles, étant une fois assurés de leur salut, ne doivent plus en douter, (*b*) quoi qu'ils puissent faire qui y soit contraire; qu'aucun homme ne doit être troublé en sa conscience pour ses péchés; qu'il est inutile d'exhorter un Chrétien à s'acquitter de ses devoirs; que J. C. étant seul le sujet en qui réside la grace, c'est lui seul aussi qui fait le bien; que croire aux promesses de l'Evangile, c'est être dans le chemin du salut, la vie fût-elle déréglée, etc. Voilà le détail qu'on nous donne des sentimens d'Agricola : cependant cette doctrine si monstrueuse n'est proprement qu'une suite de conséquences tirées par ses adversaires de ses faux raisonnemens sur quelques passages de S. Paul (*c*). Ce n'est pas que je prétende le justifier; mais je veux dire seulement que les Controversistes ne font pas toujours bonne guerre à ceux qu'ils attaquent. Au reste, rien n'est plus plaisant que les bévues du bon homme Garasse sur (*d*) Agricola.

La sévérité des édits que l'on publia en Allemagne et en Suisse contre les Anabaptistes, et divers supplices qui suivirent en vertu de ces édits, contribuèrent beaucoup au débordement du fanatisme dans la Basse Allemagne, et la Hollande. Le tempérament de ces peuples naturellement mélancoliques, et l'ignorance qui régnait alors disposèrent les esprits à favoriser le fanatisme, en sorte que l'on n'y entendit parler alors que de Prophéties et de visions, de nouvelles lumières Evangéliques, de nouveau règne, de l'établissement d'une loi nouvelle et autres semblables chimères. Les Anabaptistes publièrent un livre intitulé l'*Ouvrage du Rétablissement*, dans lequel ils enseignaient, conformément aux Millénaires, qu'avant le dernier jugement il y aurait un royaume temporel de J. C. sur la terre, et le royaume devait commencer par l'établissement de leur doctrine. Ils étaient les justes qui devaient régner avec J. C.; et, comme justes par excellence, ils se promettaient entre autres félicités la pluralité des femmes. Des promesses si capables de flatter la corruption, la communauté des biens qu'ils ordonnaient, et les mépris qu'ils autorisaient des puissances, leur attirèrent toutes sortes de libertins et de scélérats, avec lesquels ils se rendirent en peu de tems si redoutables que peu s'en fallut qu'ils ne s'emparassent de plusieurs villes considérables de Hollande : mais l'orage du fanatisme devait tomber sur Munster. Ce fut en l'année 1534 qu'ils commencèrent de se rendre maîtres de la Ville sous la conduite de Jean Mathieu : et, celui-ci ayant été tué pendant le siège, Jean Bukold, plus

---

(*a*) C'est-à-dire, opposés à la loi.

(*b*) Remarquez que les ennemis de *Calvin* et de ses sectateurs ont la malice de tirer la même conséquence de la doctrine du Décret.

(*c*) Voy. *Bayle*, Dictionn. Art. *Agricola et Islebius.*

(*d*) Voy. *Dict. de Bayle*, ubi sup., la métamorphose de *Joannes Agricola Islebius*, en *Jean Islebius*, laboureur.

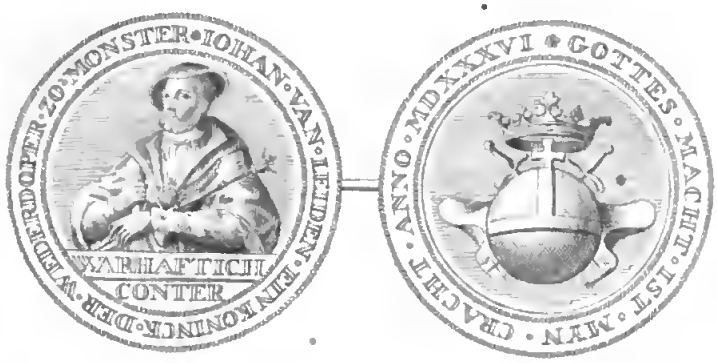

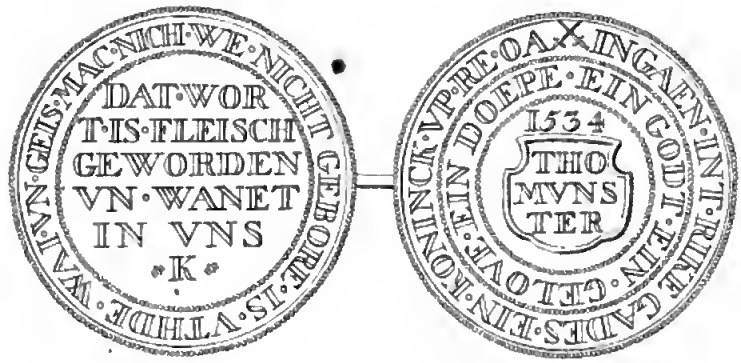

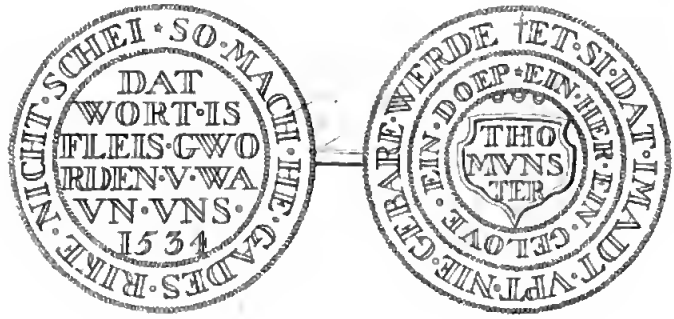

MONNOIES et MEDAILLES frapées par les premiers ANABAPTISTES

connu sous le nom de (*a*) Jean de Leyde, auparavant tailleur, lui succéda, et se fit roi de Munster, par le moyen d'une prétendue révélation de Dieu à l'Anabaptiste Knipperdoling. Il est inutile de représenter ici les désordres du règne de ce tailleur fanatique : trop d'historiens l'ont fait avant moi. Je mets seulement ici (*b*) quelques monumens de la royauté chimérique de cet homme.

La réduction de Munster au mois de juin de l'année 1535, que suivit le supplice du roi des Anabaptistes, de ses conseillers et de ses Prophètes, attirèrent de nouveaux édits contre ces sectaires. Les résolutions d'une assemblée tenue à Hambourg contre eux sont très-remarquables : on peut les lire (*c*) dans l'*Histoire des Anabaptistes*. Ces résolutions furent suivies d'un décret très-rigoureux. On les poursuivit avec toute l'exactitude possible, et ceux que l'on découvrit furent traités avec plus ou moins de rigueur, selon le plus ou le moins de désordre qu'ils commirent. En Hollande, en Frise et en d'autres endroits des Pays-Bas, on leur fit souffrir des supplices dignes des tortures de l'Inquisition. On n'y pouvait, disait-on, trop rigoureusement châtier des gens qui abusaient impunément de la religion pour autoriser le renversement des Etats, et pour répandre un libertinage qu'ils portaient à un excès inoui, partout où ils pouvaient se faire jour. C'est ce qui arriva principalement dans ces provinces des Pays-Bas, qui, plusieurs années après, reçurent le nom d'*Unies*. Au reste, la constance avec laquelle ces Anabaptistes souffrirent la mort serait digne d'être admirée de tous les Chrétiens, s'ils avaient souffert pour une meilleure cause. Ils souffraient en véritables martyrs, et ils ne l'étaient, malheureusement pour eux, que d'un fanatisme opiniâtre. Cela prouve, ce me semble, que l'obstination et le préjugé peuvent donner autant de force qu'une bonne cause : mais cependant il n'y a que la constance fondée sur des principes et des raisonnemens justes, qui puisse être qualifiée intrépidité.

Une partie des Anabaptistes séditieux de Hollande se retira en (*d*) Angleterre, et y répandit la doctrine de la secte, après le mauvais succès du projet de se rendre maître d'une grande partie des Pays-Bas. J'ai déjà remarqué que le ministère d'Angleterre punit de mort quelques-uns de ces fugitifs, qui ne pouvaient s'empêcher de dogmatiser.

Voyons présentement à rassembler du mieux qu'il sera possible les dogmes des premiers Anabaptistes; après quoi nous considérerons cette même secte, revenue de ses enthousiasmes, et guérie de ce violent fanatisme dont les accès furent si contagieux pendant une assez longue suite d'années, qu'ils pouvaient presque passer pour une maladie épidémique.

Je trouve dans quelques auteurs ecclésiastiques du seizième siècle que les Anabaptistes réduisirent eux-mêmes leur doctrine à sept articles qu'ils publièrent en l'année 1529. Les voici : 1. Qu'il n'est pas permis à un Chrétien

---

(*a*) Nommé *Jean de Leyde*, parce qu'il était natif de Leyde.

(*b*) La première médaille représente *Jean de Leyde*, avec ces paroles : *Jean de Leyde, roi de Munster*. Autour du revers de la médaille, on lit ces mots : *La puissance de Dieu fait ma force*. Dans les autres médailles, on lit ceci : *La parole de Dieu est faite chair, elle est nous, etc.*

(*c*) Ubi sup., p. 192 et suiv.

(*d*) C'est à ces Anabaptistes que le Quakerisme doit son origine.

de porter les armes, et de reconnaître les magistrats, parce que J. C. a dit : » Les rois des nations les traitent avec empire; qu'il n'en soit pas de » même parmi vous ». Les prises d'armes réitérées des Anabaptistes, et l'obéissance qu'ils rendirent à *Jean de Leyde* et à plusieurs autres démentirent un dogme que ces hardis fanatiques ne pouvaient observer dans la pratique. Il est vrai qu'ils voulurent l'adoucir, en y ajoutant cette clause, *qu'on ne doit obéir aux magistrats et aux souverains que dans les choses justes et raisonnables*.

2. Il n'est pas permis de jurer, pas même lorsque les magistrats nous ordonnent de lever la main.

3. Dieu n'appelle point les véritables Chrétiens à rendre la justice, ni à veiller à la tranquillité publique. Ce principe n'aurait pas même été bon à une société de brigands; (*a*) puisqu'il leur faut un ordre et des règles pour se maintenir.

4. La chaire de Moïse ne se trouve que chez les Anabaptistes, et l'on ne saurait être prédestiné au salut sans être de cette secte.

5. Par conséquent il n'appartient qu'aux Anabaptistes de prêcher l'Évangile, et de convertir le genre humain.

6. Ainsi tous ceux qui s'opposent au progrès de l'*Anabaptisme* doivent être regardés comme réprouvés.

7. Cela étant, toute personne qui, au jugement dernier, ne sera pas trouvée Anabaptiste, sera infailliblement mise au côté gauche, et au rang des boucs : tout au contraire, Dieu mettra au rang des brebis, et à sa droite, les véritables et fidèles Anabaptistes.

Il est bien vrai que ces articles sont Anabaptistes; mais ils ne contiennent pas toute leur doctrine, et il faut remarquer aussi que leurs docteurs ont varié, augmenté, changé et amplifié, selon que leurs vues les dirigeaient. Mais après tout, cela ne faisait jamais qu'une seule et même (*b*) secte. Nous avons vu en quoi consistaient les dogmes de Hofman, qu'il a plu à quelques compilateurs d'Hérésies de faire chef d'une secte de Melchioristes, quoiqu'à tout prendre, le vrai Anabaptisme de ces premiers fanatiques se trouve mieux dans les articles de ce Hofman, que dans ceux que je viens de rapporter. C'est pourquoi, malgré quelques différences peu importantes, les Anabaptistes le regardèrent toujours comme un de leurs principaux docteurs. Il n'en est peut-être pas tout-à-fait de même d'un David George, et de quelques autres, qu'on nous dit que les autres Anabaptistes excommunièrent.

(*a*) *Leges latronum esse dicuntur quibus pareant, quas observent. Cicero*, L. II. *Officior.* Les moindres liaisons demandent des lois et des règles, au moins pour un tems, et il n'est pas même jusqu'aux sociétés d'auteurs éphémères et méprisables, où ces règles ne soient nécessaires. Si la religion et la vertu ne les forment pas, c'est la nécessité, le désir du gain, le besoin qu'on a d'étayer ses faibles talens avec le secours d'autrui, qui forcent de les observer au moins pour un tems. A la vérité, on ne doit pas attendre de grandes choses des sociétés de cet ordre, ni qu'elles soient de longue durée. Aux auteurs qui les composent, on peut appliquer ce qui se disait autrefois des pirates et des corsaires : *Cretensis incidit in Cretensem.* Il n'y a que trop d'exemples de cette conduite dans notre siècle, mais il y en a peu de plus remarquables que celui des auteurs du feuillet intitulé *le Nouvelliste du Parnasse*, métamorphosés depuis quelque tems en *Observateurs* des écrits modernes. Le public pourrait rendre témoignage de leurs petites *fraudes littéraires*, et de leurs liaisons faites et défaites plusieurs fois, s'il daignait s'en ressouvenir.

(*b*) C'est ainsi que des sentimens expliqués d'une manière différente dans quelque autre secte que ce soit du Christianisme ne créent pas, si je puis le dire, une autre secte. Il est inutile d'alléguer des exemples d'une chose si connue.

Il faut remarquer encore que les compilateurs de dogmes, soit par malice, soit par incapacité, ont multiplié une même secte autant de fois qu'ils ont trouvé de différens chefs. C'est ainsi qu'outre les Melchioristes, (*a*) nous trouvons les Hutteriens de Hutter, les Muntzeriens de Muntzer, les Monasteriens de Munster, etc. Je ne dis rien des Mennonites, parce qu'il faut les regarder comme des gens revenus, sous la conduite de Menno, du violent enthousiasme de leurs ancêtres. Essayons présentement de mettre cette doctrine en règle. Lorsqu'il se trouvera quelques différences un peu remarquables, je ne les oublierai pas. On sait que la rebaptisation est le dogme fondamental de tout l'Anabaptisme. Outre cela, les Anabaptistes soutenaient que J. C. ne s'est point incarné dans le sein de la Sainte-Vierge, et qu'il n'est Fils de Dieu que par adoption; que le péché d'Adam ayant été réparé par J. C., les hommes (c'est-à-dire les fidèles) rentrent par lui dans l'innocence (*b*) du premier homme avant son péché; que l'ame est créée avant le corps, et qu'elle pèche dans le ciel; que les corps célestes (*c*) sont animés; que les peines des démons et des damnés finiront; qu'après le Baptême on ne pèche plus, et qu'en cet état, la chair qui pèche ne souille point l'ame; qu'ils sont les enfans élus de Dieu, et comme un second Israël. C'est en vertu de cela que Jean de Leyde se faisait appeler *roi de la nouvelle Jérusalem*. Ils niaient, comme on l'a dit, qu'il fallut être soumis aux magistrats et leur obéir. Ils avaient des idées très-fausses et très-dangereuses du mariage, s'il est bien vrai qu'ils aient cru généralement qu'il était permis de répudier sa femme pour quelque cause que ce fût, et même pour un simple dégoût. L'imputation de cette doctrine en a fait mettre une autre sur le compte de toute la secte, c'est la polygamie. Mais, ou ceux qui ont écrit contre ces Sectaires ont réduit en points de doctrine ce qui n'était que dans la pratique, ou les chefs, pour justifier leurs déréglemens, ont voulu les convertir eux-mêmes en points de doctrine. Par exemple, c'est ainsi que plusieurs chefs des Anabaptistes ont été d'abord (*d*) Polygamistes par

---

(*a*) Si l'on veut lire un catalogue complet des sectes *Anabaptistes*, disposé selon l'ordre alphabétique, on doit consulter la préface que J. H. *Ort* a mise au devant de ses *Annales Anabaptistici*. Il s'y en trouve 77, entre lesquelles cet auteur compte hardiment les *Sociniens*; les *Epicuriens*; deux fois les *Melchioristes*, en faisant d'eux des *Hofmannistes*; les *Mammillaires*, ainsi nommés de leur chef qui, dit cet auteur, s'avisa, en priant, de manier le sein d'une jeune fille, pour prouver, comme quelques Quiétistes, que les sens n'étaient pour rien dans la contemplation. (*A quodam qui mammillas puellæ contrectavit*). Il causa par cette action une espèce de schisme entre les *Anabaptistes*. Le *Mammillaire* eut sans doute un très-grand nombre de disciples; les *Ollaires*, comme qui dirait des gens qui aiment la bonne chère, *ab olla*, qui signifie marmite; les *Servetiens* de *Servet*; les *Tritheites*, c'est-à-dire, ceux qui établissent et croient trois Dieux, etc. Si, à l'imitation d'un tel catalogue, quelqu'autre écrivain s'avisait un jour de faire une nouvelle division de toutes les communions chrétiennes, que ne trouverait-il pas pour grossir sa liste? Par exemple, sans sortir de l'Eglise protestante réformée, il nous produirait les noms généraux de Calvinistes, de *Gueux* et de Huguenots, etc. La révocation de l'*Edit de Nantes* lui ferait faire la découverte des *Refugiés*, comme d'une secte particulière: et qui doute qu'il ne trouvât le secret de les subdiviser encore? Les différentes méthodes de prêcher, et d'interpréter l'Ecriture, ne manqueraient pas aussi de lui fournir les *Cocceiens* et les *Vœtiens*. Quelques questions frivoles, une jalousie de parti lui fourniraient le moyen d'annoncer à la postérité les *Saurin*. . . . . , etc.

(*b*) Sur ce retour d'innocence, voyez ci-après les *Adamites*.

(*c*) Cela ne peut pas être mis au rang des erreurs capitales, et encore moins l'opinion de la création de l'ame avant le corps.

(*d*) La Polygamie de ces chefs nous a procuré la secte des *Polygamistes*, dont il plaît à d'autres auteurs de faire *Bernardin Ochin* le fondateur: mais les *Polygamistes*, tant de théorie, que de pratique, sont beaucoup plus anciens qu'*Ochin*, et que les Anabaptistes prétendus

libertinage, et qu'ensuite ils ont converti ce libertinage en précepte. C'est encore ainsi, ajoute-t-on, qu'ils ont suivi à la lettre ce qu'on leur attribue d'avoir enseigné : qu'une femme doit satisfaire aussitôt la passion de celui qui la recherche, et de même un homme (*a*), la femme qui lui fait connaître ses désirs. Avec la communauté des femmes, ils établissaient celle des biens. Ils se déclaraient ennemis de toutes les sciences humaines, et prétendaient qu'il fallait détruire toutes sortes de livres, excepté la Bible. Ils ont témoigné par leur conduite, et ils ont enseigné aussi que l'Écriture est une lettre morte, qui s'explique par l'inspiration. Ils ont publié que leur règne était le nouveau règne de J. C., pendant lequel il pouvait leur être permis d'exterminer tous ceux qui n'étaient pas Anabaptistes, ou qui refuseraient de l'être. De ces deux derniers dogmes découlait surtout leur prétendu caractère de Prophètes, par lequel ils ont essayé de persuader, les uns, qu'ils étaient Elie; les autres, Enoc, et quelques-uns même, le Messie.

Après ces petits détails sans doute exagérés, personne ne doit être surpris que ces Anabaptistes aient été traités comme des rebelles, des imposteurs et des perturbateurs du repos public. Mais ne valait-il pas mieux les renfermer comme des fous? Je réponds qu'on ne pouvait s'empêcher de faire un exemple des Chefs, et que leur conduite monstrueuse les ayant comme dégradés de l'humanité, il fallait en user à leur égard comme on traite les bêtes féroces. Il n'en était pas de même de tant de milliers de gens qui furent pris aux piéges de ce fanatisme, ou que la maladie gagna. Quoiqu'un des règlemens de l'assemblée de Hambourg portât *qu'on pouvait et qu'on devait punir de mort les Anabaptistes*, on s'expliqua par ces termes : *et principalement ceux qui séduisaient les autres*, et l'on ajouta *qu'on établirait des maisons de correction, où l'on tiendrait enfermés ceux qui, par faiblesse et par ignorance*, etc., *se seraient laissés séduire; qu'on les y traiterait avec rigueur, mais qu'en même tems on leur donnerait toutes les instructions capables de les ramener*. A l'égard des étrangers, on convint de les bannir, et de les punir de mort, s'ils s'avisaient de revenir dogmatiser. Tout cela n'empêcha pas qu'on ne commît contre les nouveaux sectaires les horreurs les plus inouies; mais continuons de rassembler ici les différens principes des Anabaptistes. Une (*b*) lettre de Hooper à Bullinger, du mois de juin 1649, dit ce qui suit, en parlant des Anabaptistes qui se réfugiaient en Angleterre : « Il arrive tous les jours ici quantité d'Anabaptistes..... (c) qui prétendent que l'homme, réconcilié à Dieu, est absolument sans péché, et délivré de toutes les convoitises; qu'il ne lui reste rien du *vieil Adam*; que, s'il arrive à l'homme régénéré et qui a reçu le S. Esprit de pécher, il n'y a plus de rémission pour lui. Ils soumettent Dieu à une nécessité fatale et absolue, en prétendant qu'outre cette volonté, qu'il

---

Polygamistes. La polygamie a bien été un des dogmes de quelques sectes, mais il n'y en a point eu qui n'ait été que polygamiste.

(*a*) Le désordre qui suivrait d'une telle permission serait si terrible qu'il faudrait bientôt renoncer à s'en servir. Il ne pouvait donc y avoir que des débauchés de profession à qui cette doctrine pût convenir : mais, outre cela, une passion qui se satisfait quand il lui plaît, se lasse et se dégoûte bientôt. J'ajoute que la pratique serait devenue trop forte, et que les plus robustes auraient été enfin réduits à prendre congé du beau sexe. Concluons que l'imputation de cette doctrine libertine n'est qu'une conséquence odieuse tirée du dogme de l'égalité des conditions.

(*b*) Voy. *Ottii Anabapt. Annal.*, ann. 1649.

(*c*) Je ne répète pas ici certaines opinions dont il a été parlé déjà.

nous a manifestée dans l'Ecriture, il y en a une autre qui est telle qu'elle le contraint de faire (*a*) nécessairement tout ce qu'il fait..... Il s'en trouve parmi eux qui nient que les hommes aient une ame différente de celle des autres animaux, et qui assurent qu'elle est mortelle comme celle des bêtes..... ».

Les premiers Anabaptistes niaient aussi le péché originel, et par conséquent toute la doctrine qui en découle. Ils soutenaient que les Laïques peuvent prêcher et administrer les sacremens, prétendant que l'Ecriture n'approprie nulle part ces fonctions aux seuls ministres, et qu'il ne convient, ni de les orner d'un appareil extérieur, ni de les céder à un ordre particulier de gens; qu'ainsi un père de famille, sans bonnet carré sur la tête, sans robe noire, ou sans surplis sur le corps, pouvait fort bien donner la Cène à sa famille, et baptiser son enfant (adulte s'entend, car, pour le Baptême des nouveaunés, ils le rejettent et prétendent encore aujourd'hui que l'Écriture et les paroles de J. C. en particulier prouvent invinciblement qu'on ne doit point le séparer de la foi). Ils détestaient la guerre, comme opposée au précepte littéral de l'Evangile, qui défend de faire du mal et de se venger. Enfin, entre les raisons qu'ils avaient de rejeter l'autorité des magistrats, ils en avaient une remplie d'une charité apparente. C'est que c'est un état où l'on ne peut se sauver.

Voici ce je trouve touchant la discipline des anciens (*b*) Anabaptistes. On nous dit de ceux de Moravie « (*c*) qu'ils faisaient leurs exercices de » dévotion deux jours de suite dans la semaine; à savoir, le samedi au » soir, et le dimanche au matin. Ils ne disaient point cet article de l'Oraison » Dominicale: *pardonnez-nous nos offenses*, etc., parce que, comme ré- » générés, ils se croient entièrement sans péché. Ils priaient Dieu assis... » au lieu des pseaumes, ils chantaient quelques cantiques composés par » leurs docteurs. Ils ne lisaient et ne reconnaissaient que le Nouveau Tes- » tament, c'était leur seule règle. Leurs sermons étaient extraordinairement » longs. Ils avaient un chef (un roi, nous dit-on) qui ne se faisait pas » connaître, et gouvernait secrètement la secte des Anabaptistes, (du » moins le corps des sectaires de Moravie). Ce chef en avait sous lui douze » autres. Comme ils étaient forcés de se tenir cachés, à cause de la rigueur » des édits, ils faisaient élever leurs enfans loin d'eux et secrètement, » jusqu'à ce qu'ils fussent d'un âge à pouvoir paraître sans danger. Ils » choisissaient à la Pentecôte, et après avoir fait leur communion, les » missionnaires qu'ils envoyaient dans les pays étrangers pour y répandre » leur doctrine. On croit assez que ces missionnaires étaient déguisés, et » ne se faisaient connaître qu'à ceux qu'ils trouvaient bien disposés à les » écouter. Ils se rendaient chacun au département qui lui était assigné » par le chef suprême; et, pour n'être pas découverts, ils prenaient des » détours et des chemins écartés. Leur extérieur était si imposant qu'il

(*a*) Si cela ne se réduisait qu'à dire que Dieu veut nécessairement tout ce qui est conforme à ses attributs, que, par exemple, il veut nécessairement le bien, parce qu'il est souverainement bon, etc., on pourrait sauver le dogme de la nécessité absolue à laquelle les Anabaptistes dont on parle ici soumettaient Dieu.

(*b*) Disciples et sectateurs de *Hutter*. *Zeiler* les appelle *Frères Hutteriens*.

(*c*) Ceci est tiré de quelques citations de *Zeiler* en allemand, rapportées dans les *Annal. des Anab.* de J. H. *Ott.*, aux années 1587, 1617, etc.

» était bien difficile de n'y être pas trompé. Outre la simplicité des habits » et de la mine, ils montraient une patience et une douceur extraordi- » naires dans leurs paroles et dans leurs actions. Ils avaient toujours les » yeux baissés. Il leur était défendu d'user de juremens dans la conversa- » tion, de faire des sermens, et de proférer des paroles indécentes et peu » modestes. Donner un baiser était un crime si énorme, qu'un de ces » Anabaptistes, chargé d'une vieille femme, ayant eu le malheur d'être » surpris donnant un baiser à une jeune sœur fort jolie (apparemment » pour se dédommager du peu de goût qu'il trouvait à baiser sa vieille), » fut cité à comparaître devant toute la congrégation Anabaptiste; et, » après une rude réprimande, on le menaça, lui et la sœur, de les chasser » de la sainte congrégation, et de les renvoyer (*a*) dans le monde des infi- » dèles et des pervers. Les frères et les sœurs de la congrégation intercé- » dèrent pour eux, et, malgré cela, on imposa pour peine à l'homme, qui » était maître cordonnier, de travailler, comme dégradé de maîtrise, pen- » dant quinze jours avec les garçons cordonniers, et d'être traité comme » eux.... ». Toute sévère que cette discipline des Anabaptistes Moraviens paraît, le même auteur dit pourtant « qu'ils s'énivraient volontiers, ... » qu'ils faisaient leur Cène avec peu de dévotion, et que, quand le tems » de la faire approchait, ils s'en réjouissaient beaucoup, non par un prin- » cipe de piété, mais dans l'espérance de se divertir.....». Ceux qui prétendaient les connaître à fond les taxaient, outre cela, d'être vains, arrogans et superbes, adonnés à la luxure, ravisseurs du bien d'autrui, etc. Dans cette contrariété de rapports, que doit-on penser? sinon qu'il y a beaucoup d'ignorance et beaucoup de prévention dans les descriptions des sectes. Disons aussi qu'il y a souvent beaucoup d'impossibilité à les bien connaître, et que plus elles sont enthousiastes, moins aussi l'on peut réduire à une certaine précision des sentimens qui sont peut-être le fruit de quelques accès de fanatisme. Comme presque tous ces Anabaptistes, que l'auteur Allemand fait monter à 70,000 lorsqu'il écrivait, étaient vignerons, laboureurs, jardiniers à gages, ou artisans; en sorte qu'étant soumis à des maîtres, ou à l'exercice de leurs métiers, ils ne pouvaient avoir soin de leurs enfans; d'abord après leur naissance, on les leur ôtait; et, comme on l'a déjà dit, ces enfans étaient élevés secrétement dans les écoles, ou plutôt dans les séminaires de la secte. En l'année 1622, la violence des persécutions chassa ces Anabaptistes de Moravie, et il s'en réfugia beaucoup de familles en Hongrie et en Transilvanie.

On nous dit ensuite (*b*) que les *Anabaptistes* du Palatinat différaient fort peu des *Hutteriens* de Moravie, que c'étaient des gens endurcis à la fatigue, fort laborieux et peu à leur aise; ce qui n'empêchait pas qu'ils n'entretinssent assez honnêtement leur Pasteur, et qu'ils prenaient beaucoup de soin de leurs pauvres et de leurs malades. Ils ont en horreur, ajoute l'auteur d'où je tire ce petit détail, « les Anabaptistes qui (*c*) enseignent la

(*a*) C'est de ces épithètes qu'ils honoraient toutes les autres assemblées chrétiennes. Voy *Ott.*, ubi sup., ann. 1607.

(*b*) Voy. *Ott.*, ubi sup., ann. 1656.

(*c*) On voit par-là que les Sociniens ont presque toujours été confondus avec les *Anabaptistes*: et il en est à peu près de même aujourd'hui. Il se trouva beaucoup d'*Antitrinitaires* et de Socinians parmi les Anabaptistes des Provinces-Unies.

» divinité de J. C. Ils vivent entièrement séparés des autres branches de » l'*Anabaptisme*, et même des *Anabaptistes* de Suisse. Ils ne se marient » qu'avec des personnes de leur *congrégation*. Le chef qui les gouverne » porte le nom d'*Ancien*; et cet ancien, qui est en quelque manière un » petit roi, a pourtant sous lui (*a*) d'autres anciens, qui président à des » assemblées (*b*) subordonnées à toute la congrégation. Dans les affaires » épineuses, le grand chef assemble ceux-ci, et tient un synode. Tous » ces *Anciens* sont en même tems les pasteurs, ou les ministres de la secte. » On compte qu'elle a douze *Collèges*, (églises ou assemblées) c'est-à- » dire, outre celle du Palatinat, dix en Hongrie et une en Transilvanie. » Plusieurs États, principalement les Évangéliques, (les Protestans) les » emploient volontiers, parce que ces gens-là sont extrêmement laborieux, » et s'occupent à toutes sortes de métiers, excepté à des machines et à » des instrumens de guerre, etc. ». Voilà ce qui s'offre de plus remarquable touchant les règles de discipline de ceux d'entre les anciens Anabaptistes qui ne se sont pas soulevés contre l'autorité civile, ou qui du moins ne l'ont pas attaquée à forte ouverte.

Ces anciens Anabaptistes avaient leurs mouvemens convulsifs, et une manière d'inspiration toute semblable à celle de ces derniers tems (*c*). « Lors- » que l'esprit, dit un des Pères de la réformation calviniste, commence de sai- » sir ces Anabaptistes, leur visage se change, ils ont des mouvemens propres » à effrayer ceux qui les regardent, ils tombent tout à coup, comme s'ils » étaient attaqués du haut mal. Ils restent assez long-tems étendus par terre, » et dans la posture d'un homme mort. Quelquefois tout le corps leur » tremble avec une agitation effroyable, d'autres fois ils restent immobiles » comme une souche ». Sortant de l'extase. . . . . , ils récitent des songes et des visions. . . . . Un autre auteur dit (*d*) que, pour se mettre en extase, ils retenaient leur haleine aussi long-tems qu'il était possible, etc.

On a vu les différentes manières dont on a jugé des frères de Moravie : croirait-on que ceux de Suisse, ces sectaires (*e*), accusés d'impureté, de rébellion et de rapine, regardés comme des boute-feux dans leur partie, chassés, bannis, persécutés, et souvent punis de mort comme tels, croirait-on, dis-je, que ces *frères de Suisse* eussent dû trouver un apologiste? Ils en trouvèrent un, et même un apologiste du premier ordre, contemporain des fondateurs de l'*Anabaptisme*, et qui vivait dans le tems que le fanatisme avait toute sa vigueur. C'est le grand *Erasme*. « (*f*) Les Suisses » (de Zurich) font, dit-il, les derniers efforts pour prouver qu'on ne doit

---

(*a*) *Subseniores.*
(*b*) *Collegiorum Præsides.*
(*c*) *Bulling. adversus Anabapt.* L. XI, ch. 1.
(*d*) Citat. dans *Annales Anabapt.* d'*Ott.*, ann. 1525.
(*e*) Voy dans *Ottii*, *Annales Anabapt.*, les désordres qu'on leur attribue.
(*f*) *Miris mond s urgent ne hæretici trucidentur, quum ipsi Anabaptistas plectant capite, qui multò paucioribus articulis damnati sunt, et in suo sodalitio plurimos habere dicuntur, qui à perditissima vita ad emendatissimam se converterint. Utcumque delirant in opinionibus, nullas ecclesias aut urbes occuparunt, nec se fœderibus communiverunt adversus vim principum, nec quemquam sua ditione aut facultatibus ejecerunt.* Dans un autre passage, Erasme s'exprime ainsi au sujet de ces Anabaptistes.... *tametsi Magno sunt ubique numero....*, *nusquam obtinuerunt propriam ecclesiam....*, *vitæ innocentiâ præ cæteris commendantur; sed à reliquis Sectis opprimuntur, non solùm ab orthodoxis.*

» point punir de mort les Hérétiques, et cependant ils font mourir les » *Anabaptistes*. . . . . , des gens parmi lesquels il s'en trouve qui se sont » véritablement convertis d'une vie très-déréglée à une manière de vivre » véritablement réformée. Mais, dira-t-on, ils ont des opinions extravagantes : » soit, *ils n'usurpent cependant aucune église* ; *ils ne s'emparent d'aucune* » *ville;* ils ne font aucune alliance au préjudice de leurs souverains; *ils ne* » *s'approprient ni les terres, ni le bien d'autrui* ». De ce passage, on peut conclure 1. Qu'il y a apparence que les Anabaptistes séditieux n'étaient nullement approuvés de toutes les autres sociétés de la secte. 2. Qu'excepté ces fanatiques rebelles, le reste donnait de bonne foi dans la réforme que l'Anabaptisme prêchait, et ne portait point à l'excès les maximes de la secte. 3. Que ces sectaires ne s'étaient point emparés de Munster, ni n'avaient essayé de soulever la Hollande et diverses provinces d'Allemagne. 4. Qu'en vertu des désordres causés par les séditieux, et sur les bruits publics, qui non-seulement ont pu exagérer ces désordres, mais qui ont même imputé de nouveaux excès aux Anabaptistes pour rendre l'Anabaptisme plus odieux, on a conclu contre toute cette secte du particulier au général. 5. Que les révolutions de religion avaient causé une si dangereuse fermentation dans les esprits, qu'il est fort vraisemblable que les libertins et les factieux d'alors furent ravis de pouvoir se jeter dans une secte qui leur fournissait des maximes si avantageuses en apparence à l'anarchie et à l'indépendance, et par lesquelles ils pouvaient flatter les ames simples, sous prétexte de réformer l'Église et l'État. D'autre côté, on a de la peine à blâmer la sévérité des puissances contre cette secte, quand on fait seulement réflexion (*a*) sur l'obstination et les tergiversations de ces sectaires en Suisse, et sur les conséquences auxquelles leur doctrine exposait tous les Etats. Ajoutons enfin qu'en des circonstances périlleuses, les *Anabaptistes* trop rigides se rendent presqu'inutiles dans la plupart des États, par un de leurs principes qui est, que la guerre est inutile et criminelle, et qu'il ne faut défendre l'Etat que par une bonne vie et des mœurs réglées. Conformément à ce principe, ils doivent refuser d'aller à la guerre, et de faire aucune fonction militaire : ils ne doivent s'armer que de patience et d'humilité.

Pourquoi ce principe n'est-il pas universel parmi les hommes? Toutes ces réflexions, au surplus, ne sauraient autoriser l'intolérance, le plus fréquent et le plus absurde des écarts de l'esprit humain.

LES MENNONITES.

Passons à l'*Anabaptisme* rectifié, c'est ainsi qu'il faut regarder les *Mennonites*. Ceux-ci ne se contentent pas de désavouer l'enthousiasme de ces *Anabaptistes* dont j'ai parlé ; ils prétendent être plus anciens : ils sont, disent-ils, (*b*) les descendans des Vaudois persécutés en France et en Italie, dont une partie se retira en Flandre, et s'y établit secrètement. Outre cela, nous dit l'auteur que je cite, « on découvrit en 1500, en Flandre, » un grand nombre de personnes, qui, parce qu'elles condamnaient le

(*a*) Voy. *Bayle*, article *Anabaptistes*.
(*b*) Voy. *Apologie pour les Anabapt.*, par *Galenus Abraham*, un de leurs docteurs. *Schyn, Hist. Mennonitar*, etc.

» Baptême conféré aux petits enfans, et ne baptisaient que ceux qui étaient » en âge de l'être, et après qu'ils avaient rendu raison de leur foi. . . . . » reçurent le nom d'*Anabaptistes*. . . . ; mais, lorsque Menno se fut joint » à ces gens-là, (en 1536. . . . .) ils furent appelés *Mennonites* » du nom de ce nouveau réformateur, qui, de prêtre ou curé qu'il avait été jusqu'alors dans la province de Frise, où il était né, fut converti à l'Anabaptisme par deux prédicans de la secte, dans le tems de Munster. Les deux prédicans, ayant trouvé à Menno un génie propre à purger la secte de sa corruption, (*a*) lui adressèrent la commission de réformer l'Anabaptisme si défiguré par les fanatiques. Menno travailla avec tant d'ardeur à la réforme et à la propagation de la secte, qu'en peu de tems sa doctrine réformée fut reçue par un grand nombre de gens en Frise, et en plusieurs autres provinces des Pays-Bas. Les Mennonites sont persuadés que ce qui put contribuer à lui attirer d'abord un si grand nombre de sectateurs fut la douceur de son caractère. On lui doit cette justice qu'il désavoua (*b*) la rébellion de Munster, et toute secte séditieuse de son tems. Il déclara même dans un de ses écrits, « qu'il y avait plus de différence de sentimens entre » les Munstériens et les autres sectes originaires, qu'entre les Catholiques » Romains et les Luthériens. . . . . Nous ne savons que trop, ajoute-t-il, que le monde ne le croit pas; . . . mais notre conscience nous rend témoignage ». On l'accuse cependant d'avoir donné le nom de *frères* à ceux de Munster; mais on répond en même tems que ce nom ne doit pas se prendre à la rigueur, que c'est un terme qui marque la charité chrétienne, à peu près dans le même sens que les Apôtres traitaient de *frères* les Juifs incrédules. L'auteur que je cite dans la note *b* rapporte aussi exactement qu'il le peut les différences qui se trouvent entre sa secte et les anciens Anabaptistes.

Cette secte de Mennonites fut troublée par des disputes vétilleuses, qui causèrent à la fin des divisions et même des schismes. Un des plus considérables est celui des (*c*) Waterlanders. Les sentimens en quoi ils diffèrent des autres sont (*d*) » qu'ils ne veulent pas qu'on excommunie personne » sans lui avoir fait auparavant des exhortations; ni ceux qui témoignent » de la repentance, quelque péché qu'ils aient commis. Ils n'admettent néanmoins qui que ce soit sans le rebaptiser, de sorte qu'il s'est trouvé parmi » eux des personnes auxquelles le Baptême a été conféré jusqu'à trois fois. » Ils enseignent que J. C. n'a pas pris sa chair de la S. Vierge, mais qu'il » l'a apportée du ciel, et qu'il est mort pour le péché originel, et non » pas pour les péchés actuels ». Le même auteur nous dit qu'en 1557 les disputes touchant l'excommunication, lesquelles furent l'origine de ces schismes, s'échauffèrent à un tel point qu'on ne vit bientôt que factions

---

(*a*) *Histoire des Anabapt.*, p. 210. *Menno-Simonis* était natif d'un village de Frise. Il fut converti à l'Anabaptisme par *Ubbo-Philippi*, sa tête fut mise à prix en 1543; mais il échappa aux persécutions, et mourut en 1565 à Oldeslaw.

(*b*) *Non sum monasteriensis, neque alius seditiosæ sectæ, ut me calomniantur*, etc., dit *Menno* lui-même dans *Schyn.*, p. 152. *Hist. Mennonit.* Voy. encore Ibid., p. 225 et seq, p. 257 et seq.

(*c*) Mot à mot : gens du *pays aquatique*. Le *Waterland* est la partie la plus basse de la Hollande.

(*d*) *Hist. des Anabapt.*, p. 225.

Anabaptistes de coté et d'autre : ce qui, loin de diminuer le mal, ne fit que l'envenimer, (*a*) et produisit d'autres querelles.

Après la mort de Menno, arrivée en 1561, le schisme alla en augmentant, surtout entre les Anabaptistes Flamands et les Frisons, jusques-là, dit (*b*) l'historien, qu'ils regardent comme un crime d'avoir la moindre communication ensemble. Ces Anabaptistes Frisons formèrent ensuite un nouveau parti, qui fut un peu plus indulgent sur l'excommunication, et sur la nécessité de se séparer d'une personne excommuniée. En général, il est à remarquer de cette secte, qu'on y faisait profession d'une sensibilité si difficile à contenter que, pour la moindre chose, *on sonnait*, s'il faut ainsi *dire*, *le tocsin* pour appeler au secours de la religion ; et, sur cela, l'on formait aussitôt un schisme. En l'année 1586, une maison achetée par un des principaux de la secte, mais dont l'acquisition parut frauduleuse à quelques rigides, fit naître de si grandes contestations qu'on en vit éclore trois factions, qui commencèrent autant de schismes. Celle qui approuvait l'achat fut appelée la faction *des acheteurs de maisons* ; on nomma *contre acheteurs* celle qui blâmait, et, pour la troisième, qui blâmait aussi, sans pourtant se séparer absolument, elle reçut le nom de *neutre*. En voilà autant qu'il en faut pour donner quelque idée des commencemens de cette secte, si bien établie et même si distinguée aujourd'hui dans les Provinces-Unies des Pays-Bas par son commerce et par ses richesses. On l'accuse d'employer les ruses et la subtilité dans les affaires, et de savoir bien mettre en usage les équivoques, les distinctions, et les restrictions, sous des apparences de candeur et de simplicité, qui trompent ceux qui ne les connaissent pas : mais ne jugeons point d'eux ici avec rigueur. On peut dire tout au moins de cette secte de Mennonites, qu'elle est celle qui pousse le plus loin la délicatesse de conscience, et les scrupules de religion, sans perdre de vue les intérêts temporels, et que, revêtue d'une modestie évangélique, qui paraît être l'esprit du vrai Mennonite, elle s'accommode, sans faste extérieur et sans éclat, des plaisirs et des agrémens de la vie ; enfin que, pour ne point scandaliser son prochain, elle les rafine à petit bruit et les concilie assez ingénieusement avec la religion.

Les secours d'argent que les Mennonites fournirent en 1572 à Guillaume I, Prince d'Orange, leur produisirent un commencement de tolérance : mais les progrès en furent lents, et l'on croit assez qu'une secte, sortie du sein de cet Anabaptiste qui avait causé de si grands désordres, ne pouvait qu'être extrêmement odieuse dans un État. Des villes et des

---

(*a*) « Le fond de ces dissensions se réduit au contenu de cet article : deux personnes de » différentes religions, mariées ensemble, doivent se répudier, et il leur doit être permis de se » remarier ensuite dans leur propre religion », *quod conjugibus propter diversam religionem divortium facere liceat, et cum aliâ personâ, quæ in religione non dissentiat, matrimonium contrahere liceat.* La délicatesse de quelques docteurs Anabaptistes sur cette matière ne manqua pas d'aller à l'excès. Leurs Synodes s'en mêlèrent : celui de *Wismar*, résidence de *Menno*, ordonna aux maris d'abandonner leurs femmes excommuniées, et aux femmes leurs maris excommuniés. L'Orthodoxie des rigides alla bien plus loin : toute communication fut défendue entre l'excommunié et ses parens. Un autre Synode combattit cette rigueur excessive, et cela donna lieu à des questions incidentes qui se rendirent bientôt importantes, et absolument nécessaires à la foi. *Menno* voulait un peu d'indulgence, et qu'on ne fournît pas trop facilement des prétextes au divorce : mais peu s'en fallut qu'il ne fût excommunié lui-même. La crainte de l'être le détermina à prendre le parti des Anabaptistes rigides.

(*b*) Idem, ubi sup., p. 230.

ANABAPTISTE.
de Oost frise.

QUAQUERESSE qui preche.

QUAQUER D'AMSTERDAM.

ANABAPTISTE D'AMSTERDAM.

provinces, entr'autres Middelbourg et la Zélande, refusèrent de la tolérer. Les synodes sonnèrent l'alarme, et furent secourus de toute la force du bras séculier, pour empêcher l'accroissement du Mennonisme, qui, dès l'année 1637, s'était non-seulement formé des assemblées très-nombreuses, mais avait même assez ouvertement occupé diverses maisons qui servaient aux dévotions du troupeau. Un Édit de 1651, qui parlait d'arrêter les progrès des sectes, ne lui fut pas favorable : mais, quoi qu'il en soit, le Mennonisme a surmonté à la fin la répugnance et la haine des magistrats et des synodes, bien qu'il n'ait pas toujours tenu à ceux-ci que les Mennonites n'aient été punis comme (*a*) déserteurs de la véritable Église.

Toutes les contradictions qu'ils furent obligés de souffrir de la part des Églises réformées du pays et des magistrats, jusques vers le milieu du dernier siècle, et même au-delà, ne les empêchèrent pas de continuer leurs divisions. J'en donnerai seulement deux ou trois exemples. Ils assemblèrent un synode en 1632 à Dordrecht pour travailler à se réunir, et il (*b*) s'y fit une espèce de traité de paix qui fut signé de 151 Mennonites : mais, quelques années après, il s'éleva de nouveaux schismatiques dans la secte de Menno. Un certain Weko Walles soutint dans une assemblée de ses frères, en 1637, que Judas et tous ceux qui avaient participé à la mort de J. C. étaient sauvés, parce qu'ils avaient accompli le décret de la Providence, et que tous les pécheurs qui reçoivent dans ce monde, conformément aux lois établies, le châtiment de leurs crimes, sont aussi sauvés par la grace de N. S. Ce Weko Walles eut des sectateurs : mais les assemblées leur furent défendues, et, pour lui, il fut banni de la province de Groningue, où il avait commencé sa secte. Il se retira en Frise, et il en fut encore chassé, après avoir été condamné dans un synode réformé qui se tint à Franequer en 1644.

Un autre Mennonite, qui s'appelait d'*Outreman*, avait enseigné, en l'année 1605, qu'il y a trois essences dans la divinité, et que celle du père est si absolument renfermée dans le ciel, qu'elle ne passe jamais cette borne.

Le Mennonisme a aujourd'hui deux grandes branches en Hollande, sous le nom desquelles tous les *frères* sont compris ; l'une des Waterlanders, l'autre des Flamands (Vlâminghen.) Dans ceux-ci, sont renfermés les les Mennonites Frisons et les Allemands, qui sont proprement de la secte des anciens Anabaptistes, plus modérés à la vérité que leurs prédécesseurs ne le furent en Suisse et en Allemagne. Parmi ces Flamands, il se trouve beaucoup de Sociniens. On les accuse toujours d'aimer les disputes et les subtilités, par où il s'élève souvent des querelles et des brouilleries entr'eux. (*c*) En 1664, l'État fut obligé d'interposer son autorité pour leur défendre de disputer sur la divinité de J. C., etc. On les nomme aussi Galenites de Galenus médecin, et en même tems fameux prédicant de la secte ; car

---

(*a*) Voy., dans *Œuv. divers. de Lock*, tome II, Lettre XVI, la manière dont un Synode de la province d'Overissel, persécuta un ministre Mennonite, au sujet d'un petit livre que le Mennonite avait publié pour la réunion de toutes les sectes chrétiennes. C'était déjà une grande hérésie que celle-là, et malheureusement encore il y en ajouta une autre plus grande, qui fut de railler un peu trop librement les pasteurs orthodoxes de la province.

(*b*) *Hist. des Anabapt.*, p. 269.

(*c*) Je tire ceci de la *Description d'Amsterdam*, écrite en hollandais, par *Camelin*, vol II, p. 498, de l'édit. *in-folio* de 1726.

ces deux fonctions vont assez souvent ensemble chez les Mennonites. Outre ces branches du Mennonisme, il y a à Amsterdam diverses petites assemblées, moins connues des Mennonites qui diffèrent les unes des autres en divers points de peu d'importance. (*a*) Ces petites assemblées se forment sans bruit et secrètement dans quelques maisons particulières.

Les disputes que les Galenites eurent entr'eux sur la divinité de J. C. en 1664, donnèrent naissance à une nouvelle assemblée de Mennonites, qui se sépara, en protestant contre les opinions Sociniennes. Ceux-ci ont continué de s'assembler depuis ce tems-là dans une église particulière.

Les principaux articles de la croyance d'une des branches des Mennonites sont (*b*) bien différens de ce que quelques auteurs leur attribuent. Le lecteur en jugera sur l'extrait que je vais donner de cette croyance. Par l'art. 2 et 3 de leur confession de foi, ils reconnaissent la Trinité; par le 4ᵉ, ils rejettent le péché originel; par le 5ᵉ et le 7ᵉ, ils établissent la liberté et le choix volontaire du bien et du mal dans l'homme, etc.; par le 8ᵉ, l'opinion des anciens Anabaptistes sur l'incarnation du Verbe éternel est entièrement rectifiée. L'article 19ᵉ est conçu d'une manière assez mystique, selon l'esprit de la secte : mais tout s'y réduit à la nécessité de connaître spirituellement J. C., et il en est de même du 22ᵉ où ils confessent la nécessité de la régénération de l'homme. Par les articles 25ᵉ et 26ᵉ, ils reconnaissent que l'Église chrétienne doit avoir des Pasteurs et des docteurs (non Laïques), consacrés (ou destinés) expressément à l'instruction des peuples. L'élection de ces pasteurs, dit l'article 27ᵉ, se doit faire par des ministres et par d'autres membres de l'Église qui leur sont adjoints, après avoir invoqué le nom de Dieu : ensuite de quoi, selon l'article 28ᵉ, les anciens du peuple (de l'Église Mennonite) confirment les nouveaux pasteurs. Par le 29ᵉ, ils déclarent que le Nouveau Testament est la véritable règle de foi, et contient tout ce qui est nécessaire au salut, y ajoutant tout ce qui, dans l'Ancien Testament, s'accorde à cette doctrine du Nouveau. Par le 30ᵉ, ils confessent deux sacremens. Par le 31ᵉ, ils nient que les enfans soient en état d'être baptisés. Le 36ᵉ se (*c*) déclare positivement contre la séparation du fidèle d'avec l'infidèle dans le mariage. Le 37ᵉ reconnaît qu'il faut obéir à la puissance temporelle, et la respecter, etc., en ajoutant en même tems qu'il ne doit pas être permis aux fidèles de leur secte de l'exercer, ni d'aller à la guerre, ni d'ôter la vie à un ennemi, etc. Par le 38ᵉ, ils se défendent le serment. Par le 39ᵉ, ils confirment que le mariage est indissoluble, excepté pour cause d'adultère : mais ils regardent comme un péché de se marier avec une personne infidèle.

Toute cette confession de foi comprend 40 articles, après lesquels l'historien qui les rapporte fait encore remarquer à son lecteur qu'ils sont absolument contraires à la doctrine de Anabaptistes dits *fanatiques*.

(*a*) Il y en a une que l'on appelle par sobriquet, les crochets, parce que ceux qui sont de cette secte affectent de ne se point servir d'épingles, et que leurs femmes n'emploient à leurs habillemens que des crochets. Quatre figures représentent ici des Anabaptistes dans leurs habillemens ordinaires, et l'attitude dans laquelle est communément une Quakeresse qui prêche.

(*b*) Tiré de *Schyn*, cap. VII. *Hist. Mennonit.*

(*c*) *Ut..... maritati non sejungantur, neve in operibus maritalibus se subducant*, etc.

Les articles qui renferment la doctrine des Mennonites, dans l'apologie de Galenus pour sa secte, sont au nombre de 103. Il y établit surtout la tolérance mutuelle et la charité chrétienne, la suffisance de l'Écriture (principalement du Nouveau Testament) pour le salut, et le libre arbitre de l'homme. Par l'article 25e, il rejette le péché originel. Les 28, 29, 30, et 51es s'expriment de la manière suivante au sujet de la divinité de J. C.

» Nous croyons et confessons que Jésus, né de la Vierge Marie, » nourri à Nazareth, attaché à la croix. . . . . est véritablement le » *Christ, le Fils de Dieu, qui devait venir au monde*, auquel les Patriar- » ches ont espéré avec joie, qu'ils ont attendu avec un désir ardent, qui » a été figuré par la loi en diverses manières, et prédit par les Prophètes » long-tems avant sa venue.

» Nous estimons que cette confession suffit, en ce qui concerne la per- » sonne de notre Seigneur Jésus-Christ, sans qu'il soit précisément néces- » saire au salut d'entrer plus profondément dans une exacte recherche, » au sujet de sa préexistence, de son origine dans la chair, de l'union de » ce qu'on nomme les deux natures divine et humaine, et de toutes les » autres choses sur quoi on conteste si fortement parmi les Chrétiens: » puisque Jésus-Christ, notre Seigneur lui-même. . . . . et ses Saints » Apôtres se sont. . . . . contentés de cette simple confession.

Mais, pour nous expliquer un peu plus sur cette matière, bien que nous » soyons dans le sentiment que cette confession, accompagnée d'une véritable » obéissance, suffit au salut, nous croyons néanmoins que le Fils de Dieu, » nommé aussi par Saint Jean *le Verbe* ou *Parole*, n'a pas seulement com- » mencé d'exister lorsqu'il a pris naissance de la bienheureuse Vierge » Marie, mais qu'étant *la splendeur de la gloire de Dieu*, son Père, et *l'image* » *empreinte de sa personne*, il a été dans la gloire avec Dieu, son Père cé- » leste, avant que le monde, ce monde visible, fût fait. . . . . .

» Nous confessons aussi que Jésus-Christ, notre Seigneur, le Fils du Dieu » vivant, nous a été donné..... pour grand Prophète, pour souverain sa- » crificateur éternel, et pour roi céleste. . . . . ». L'article 34e nous dit que J. C. seul doit être écouté, qu'il est seul législateur, sans qu'on soit obligé de se soumettre à aucune décision ni de Concile, ni de synode, ni d'aucune assemblée ecclésiastique. Selon l'article 35e, tout le véritable Christianisme, ou la doctrine de J. C. se trouve en abrégé dans les Chap. 5, 6, 7, de l'Évangile selon S. Matthieu, et dans le 6e de S. Luc. Ces chapitres contiennent la morale du Christianisme, et la foi que nous devons aux préceptes de J. C, qui n'est jamais qualifié que *grand Prophète* dans cet abrégé de la doctrine Mennonite. Les articles 36e et 37e confirment le 35e, et la nécessité d'une vie sainte et conforme à cette morale. Le 38e est contre le serment; le 39e, contre la vengeance, quelle qu'elle soit, contre la guerre et la peine de *Talion*, etc. Le 40e et le 41e, en approuvant et ordonnant l'obéissance due aux souverains, déclarent que le plus sûr est *de s'abstenir de toutes charges politiques*. Le 42e, en donnant l'extrait des préceptes d'Erasme, touchant la vie du Chrétien, la réduit, comme cet excellent homme, à une simplicité qui rend le fidèle véritable imitateur de J. C. et de ses divins préceptes. Malheureusement pour les Mennonites, ils sont accusés, comme la plus grande partie des autres Chrétiens, de ne les aimer que dans la spéculation. Les articles 43e et suivant jusqu'au 47e confirment tout ce qui a été dit sur la morale évangéli-

que. Les art. 52e et 53e sont sur le Baptême, et rejettent celui des petits enfans. Les suivans concernent la communion, et le 57e concerne *le lavement des pieds, cérémonie que quelques-uns parmi les Chrétiens*, selon les expressions de l'auteur, *ont ajoutée aux deux autres*, (il entend par là le Baptême et la communion), et, par *quelques-uns*, il faut entendre certains Mennonites. « Nous croyons, ajoute l'auteur, qu'on doit rapporter » cette pratique au devoir mutuel d'humilité et de bons offices qu'un Chré- » tien est obligé de rendre à un autre suivant les occasions, plutôt que » d'en faire une cérémonie de l'Eglise ». Les 59, 60, 61, 62mes, roulent sur la distinction de l'Église en visible et invisible, c'est-à-dire, des fidèles dispersés *en quelque lieu de la terre que ce soit, et sous quelque nom qu'ils se produisent aux yeux des hommes*, à qui ils restent inconnus. Le 63e enseigne qu'*aucune église, quelle qu'elle soit, ne doit être tenue pour la véritable Église visible de J. C, à l'exclusion des autres, et que l'ouvrage de la réformation ne saurait être réputé pour infaillible, ni pour entrepris et exécuté par l'autorité de Dieu et de son Fils N. S. J. C.*, etc. Le 64e déclare *que les directeurs, les ministres et les diacres des assemblées fraternelles ne doivent pas être considérés comme s'ils avaient au-dessus des autres frères un droit divin, et une autorité particulière, et ajoute qu'en vertu de ce droit . . . . il ne faut pas se persuader qu'on doive les écouter comme des ambassadeurs infaillibles de J. C., et leur obéir comme si Dieu parlait et exhortait les peuples par eux. Ce caractère, continue l'auteur, n'a été donné en propre qu'aux SS. Apôtres. . . .* De là il conclut, dans l'article 65, que l'excommunication (*ou selon ses termes, la puissance de livrer les rebelles à Satan*, etc.) » appartenait bien autrefois eu propre aux Apôtres, mais que présentement » elle n'a aucun lieu dans les sociétés chrétiennes divisées..., et qu'il n'est » plus permis de passer au-delà des remontrances et des exhortations frater- » nelles... Après quoi, si la conversion du frère ou de la sœur corrompus en » leur foi ne suit pas, si leur vie ou leurs mœurs ne changent pas, on doit » leur déclarer, au nom de toute l'assemblée, qu'on ne peut plus entrete- » nir avec eux la communion et la fraternité chrétienne, et qu'on est forcé » de se séparer jusqu'à une entière conversion. . . . . On doit même les » fuir à l'égard de la conversation spirituelle, pour leur donner de la » honte.....; mais néanmoins d'une manière discrète, et nullement con- » traire à la charité chrétienne.

Les articles 66e et suivans jusqu'au 78e concernent J. C. Il y est reconnu pour véritable Sauveur, *sacrificateur céleste et Médiateur*, qui s'est offert comme victime pour les péchés, etc.; qui est mort pour tous les hommes; qui, outre la dignité de *Prophète* et de *souverain sacrificateur*, dont il est revêtu, possède encore celle de la royauté, c'est-à-dire *cette puissance divine qui lui a été donnée par le Père*. Ces articles renferment aussi la doctrine de la justification.

Les 79 et 80 jusqu'à 82e distinguent les Anges en bons et mauvais. A l'égard des uns et des autres, on ne s'y écarte nullement des idées ordinaires, à savoir » que ces Esprits. . . . . (*a*) sont envoyés et établis pour » le service des fidèles. . . . .; que l'Écriture les propose sous divers noms » et degrés de dignité. . . . .; que les mauvais Anges, les Diables, ou les

(*a*) Un Païen dirait, conformément aux idées de son paganisme, les Anges et les Diables des chrétiens sont donc les mêmes que nos bons et nos mauvais génies.

» malices spirituelles se promènent dans les airs..... «. J. C. domine sur les uns et les autres, de même qu'il domine sur tous les hommes; » car, » ajoute-t-on, Dieu a donné à J. C. une juridiction suprême sur tous les » hommes....., et le père ne juge *présentement* personne....., il a » donné tout jugement au fils. » Un Indien qui prendrait ce *présentement* au pied de la lettre, comme nous faisons à leur égard, s'imaginerait qu'il s'agit ici d'un souverain qui a abdiqué sa couronne en faveur de son fils, qui le laisse agir et ne se mêle plus de rien.

Le 83e jusqu'au 90e traite de l'envoi du S. Esprit dans les hommes, et de ses opérations dans les fidèles. Les graces du S. Esprit y sont distinguées en *dons glorieux*, tels qu'étaient ceux qui furent accordés par le S. Esprit aux Apôtres, le jour de la première Pentecôte chrétienne, et en *dons de sanctification* qui sont les opérations universelles et ordinaires de la grace. Entre ces deux sortes de dons, on en met d'autres *qui sont communiqués, ensuite d'un profond renoncement à soi-même, et qui touchent aux limites des dons glorieux*. La description de ces dons est un peu mystique, et la voici. » (*a*) Ils consistent dans l'épreuve sensible d'un saint ravissement d'amour, » d'une douce inondation de joie, d'une paix profonde, d'un repos tran- » quille intérieur, c'est-à-dire, qui est dans le cœur, ou dans l'esprit des » hommes; et ce n'est pas mal-à-propos que cette grace porte le nom de » *grace sensible*, laquelle n'est proprement donnée en cette vie qu'aux » amis particuliers de Dieu, et est entièrement cachée aux yeux du » monde...; elle se communique surtout dans un entier renoncement à soi- » même, et, le plus souvent, lorsqu'on est dans la souffrance pour la » justice ». Dire que le S. Esprit agit avec une telle force sur le cœur du vrai fidèle qu'il le détache entièrement du monde, après quoi le fidèle ne s'applique qu'à aimer Dieu; qu'avec ce détachement du monde, et parfaitement résigné aux ordres de Dieu, il possède une tranquillité parfaite; qu'il se réjouit dans sa vertu, et qu'elle lui fait supporter les plus rudes épreuves auxquelles on est exposé en ce monde; s'exprimer, dis-je, de cette manière, cela est trop simple et ne convient nullement à la dignité du style dogmatique ou théologique, ni même au sublime des dévots. Pour donner de l'énergie aux systèmes, et marquer aux fidèles la grandeur et l'excellence des dogmes qu'ils doivent croire, on doit les leur rendre obscurs, et les orner de mots extraordinaires à la manière des alchimistes et des charlatans qui veulent tromper les ignorans. Qui croirait que la vertu et la vérité dussent être exposées comme l'illusion et l'erreur?

(*a*) Ce style extraordinaire est une des choses qui préparent le plus à la dévotion extatique. Il excite cette sainte ivresse qui n'est jamais tout d'un coup le fanatisme consommé, dont on a parlé ci-devant, et qui fait si souvent le même effet que le jargon d'un quatrième vœu, que le cardinal de *Berulle* avait inventé, dit-on, pour les religieuses Carmélites, dont il était le supérieur, lequel *renversa la cervelle à quelques-unes*, nous dit le P. Simon (S. Jore), tome II, chap. 20 de la *Biblioth. Critiq.* « Ce vœu, ajoute-t-il, était conçu en des termes si sublimes, » et si peu intelligibles, surtout à des filles, que ces bonnes filles ne savaient ce qu'elles faisaient, » ni ce qu'elles disaient ». Le vœu dont il s'agit était un contrat de servitude, et d'abandon de soi-même entre les mains et pour l'amour de la Sainte-vierge, en l'honneur de la T. S. Trinité de J. C. N. S., *de ses liaisons naturelles, ineffables et inconnues* avec sa T. S. Mère, par l'*Humanité déifiée et la Divinité humanisée* du fils, avec la *révérence et l'adoration due à la vie, et l'anéantissement de la Divinité en cette Humanité, et la vie, et Déification de cette Humanité en la Divinité*, etc.

L'article 91e jusqu'an 97e traite de la Providence et du règne de J. C.; de la manière dont il garantit les fidèles de la puissance du monde et de ses charmes; comment il leur donne la force de résister aux efforts des hommes, de supporter leurs persécutions et de combattre leurs propres passions. J. C., ajoute le docteur Mennonite, tire ses sujets spirituels des mains de Satan et des autres esprits malins, etc.

Les articles 98 et 99es concernent la résurrection des morts, tant des gens de bien que des méchans. Le 100e, le dernier jugement. Le 101e établit des degrés de peine, sans établir néanmoins des degrés de récompense. Les 102 et 103es confirment la doctrine de la vie éternelle, et de la parfaite félicité de ceux qui auront vécu sur la terre dans l'opprobre et le mépris, pour l'amour de la religion et de la vertu.

A ces confessions que je viens de rapporter, je dois ajouter (*a*) qu'en 1710, les Anabaptistes ou Mennonites du canton de Berne déclarèrent devant le magistrat d'Amsterdam » 1. Qu'ils reconnaissaient la puissance » temporelle des magistrats, etc., comme étant établie par ordre de Dieu, » ajoutant qu'il faut prier Dieu pour eux, leur obéir, leur rendre ce qui » leur est dû, etc.

2. » Qu'il ne leur était pas permis de jurer ni de faire serment; mais » que, selon les termes de l'Évangile, leur parole devait être *oui* et *non*, » par où ils se sentaient autant liés que par le serment le plus solennel.

3. » Qu'ils étaient prêts (*b*) de payer au magistrat, pour obtenir sa » protection, telle somme exigible selon leurs moyens; et que, pour » suppléer à l'impuissance (où la religion les mettait) de prendre les » armes, ils seraient tout prêts aussi de travailler à des fortifications, etc., » lorsque la nécessité le demanderait. »

Ils demandèrent que cette déclaration fût enregistrée; et, comme il n'est rien dit des autres articles de foi, on ne doit pas douter qu'ils ne se soient conformés à ceux des autres frères Mennonites.

En 1660, les Anabaptistes Allemands (d'Alsace) souscrivirent solennellement à la confession des frères Flamands (en langage du pays Vlaminghen), telle qu'elle fut dressée en 1632 à Dordrechet par les susdits frères. Les (*c*) Mennonites de Prusse sont aussi conformes, à fort peu de chose près, aux Mennonites de Hollande. Leur confession contient 18 articles, dont les plus remarquables sont le 2e où ils reconnaissent J. C. Fils de Dieu, et Dieu lui-même; mais par le 4e, ils déclarent qu'ils ne croient qu'un *seul Dieu éternel, non trois Dieux*, et une seule divinité; ou, selon le terme latin, une *seule Déité*. Le 9e établit la manducation (*d*) spirituelle du corps et du sang de J. C. Le 10e approuve le lavement des pieds, jusques-là que ces Mennonites de Prusse le mettent à peu près de pair avec les Sacremens (le Baptême et la Cène), disant (*e*) que cet acte d'humilité du plus grand

---

(*a*) *Histor. Mennonitarum*, ubi sup., p. 278 et seq.

(*b*) *Quòd parati sunt ad tribuendam pecuniam..... pro protectione..... et loco armorum usus quantùm possunt extruere fortificationes.*

(*c*) Selon le titre de leur confession insérée dans *Hist. Menn.*, ubi sup., p. 281. On les appelle *Clarices*, *Clarici*.

(*d*) Dans le latin, il y a, la *participation au corps et au sang de J. C.*

(*e*) *Lavationem pedum, exemplo et doctrina sua, Christum approbasse ajunt, quo maximus minimo..... obviam ire teneatur, idque propterea ut obtineat æternam salutem, ad quam hanc lotionem maximè necessariam putarunt, imo ferè instar Sacramenti habent*, etc.

Le BAPTEME.° des MENNONITES.

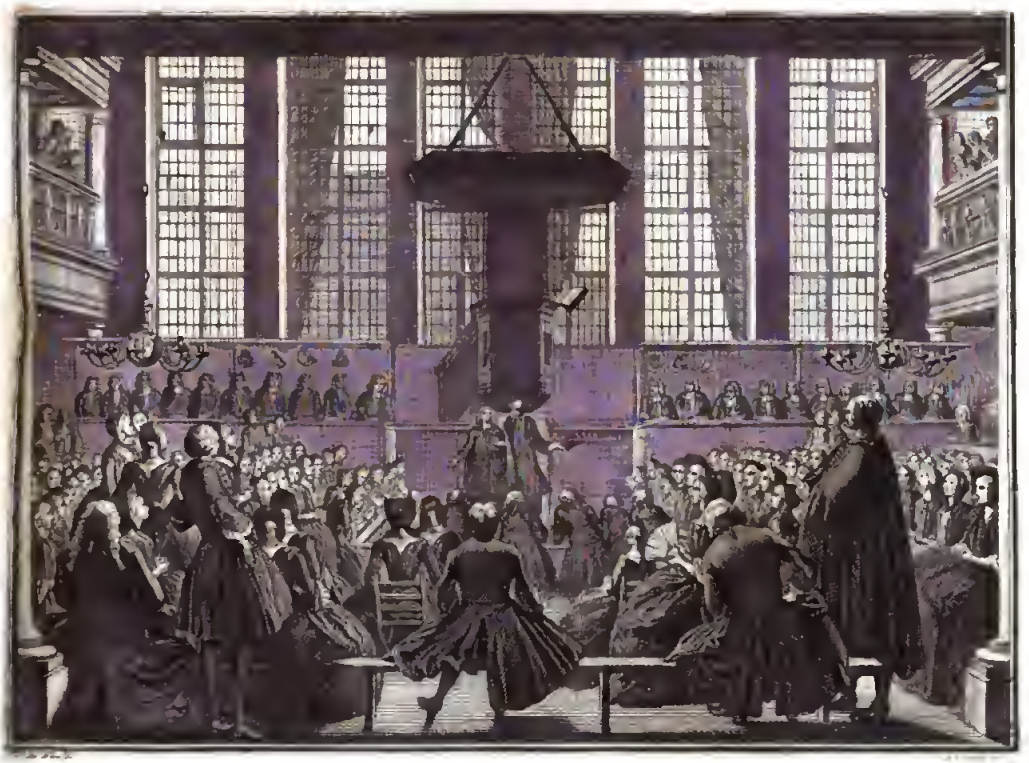

La BENEDICTION qui suit le BAPTEME.

envers le moindre est confirmé par l'exemple de J. C., et que même il contribue à obtenir le salut éternel au fidèle. Cet usage est surtout observé à l'égard de ceux qui sont députés pour des affaires ecclésiastiques. Lorsqu'un tel député entre dans la maison de quelque frère, d'abord on doit commencer par lui donner le baiser saint, ou le baiser de paix; ensuite on doit lui laver les pieds, par un esprit de charité ou d'humilité. Par le 12e article, leur excommunication s'étend sur tous les pécheurs, et même sur les Hérétiques; car, disent-ils, on doit punir ces pécheurs (*a*); et les chasser par la force et en vertu de la parole de Dieu. Ils se sont déjà jugés et condamnés eux-mêmes par leurs mauvaises œuvres. A cela le 13e ajoute que, selon le précepte de J. C., il faut se séparer du frère pervers; qu'on ne doit ni manger, ni boire avec lui, ni le fréquenter, ni le recevoir chez soi, ni lui donner le saint baiser, ni même le saluer; et tout cela par un saint principe, qui a en vue le salut du pauvre pécheur. La honte d'une telle réprobation et cette espèce de retranchement de la société civile est, nous disent-ils, capable de le ramener, de le forcer de se repentir. Le moins qu'on pût attendre de cette rigoureuse excommunication, serait la régularité extérieure et une conversion apparente; mais, à cela près, elle ferait peut-être plus d'hypocrites que de vrais fidèles. Les articles qui concernent la puissance civile, le serment, le Baptême des enfans, le dernier jugement, sont comme ceux des autres Menuonites.

Les Menuonites de Hambourg ont la même confession de foi que ceux qui se sont séparés, il y a plusieurs années (*b*), des Meunonites Flamands. Je finis cette petite dissertation par l'explication des usages religieux (*c*) de ces Mennonites, dans l'administration du Baptême et de l'Eucharistie. La cérémonie du Baptême se fait après le sermon. Ceux qui doivent être baptisés se rendent auprès du ministre (*d*) (ou docteur) qui descend de sa chaire pour faire cette fonction. D'abord, en s'adressant à eux, il leur demande s'ils veulent être baptisés; à quoi ils répondent par une inclination du corps qui vaut un oui. En même tems, ils se mettent à genoux, et le ministre fait la prière à genoux comme eux. La prière finie, celui-ci qui fait la fonction de lecteur ou de chantre dans l'église s'avance avec un bassin plein d'eau, et suit le ministre à mesure qu'il passe de l'un à l'autre de ces *néophytes* qui restent toujours à genoux. En versant de l'eau sur le sommet de la tête de chacun d'eux, il dit ces paroles: *N. N. je te baptise avec de l'eau; que N. S. J. C. te baptise avec (ou par) son S. Esprit.* Lorsqu'ils sont tous baptisés, le même ministre les relève l'un après l'autre; et, après leur avoir fait à tous un compliment chrétien sur leur entrée dans l'Eglise des fidèles, il leur donne le (*e*) baiser de paix.

La Cène est de même administrée après le sermon. Le ministre prend, dans un des trois corbillons qui sont sur la table de la communion, des

---

(*a*) *Protervos, procaces et carnales peccatores, imò hæreticos, vi verbi divini puniendos ac expellendos judicant*, etc..... *ad mandatum Christi necesse est ut subducamus nos ab omni fratre qui inordinatè ambulat, nec cum eo comedamus, aut bibamus*, etc.

(*b*) Voy. ci-devant.

(*c*) Les figures qui se placent ici représentent ces cérémonies.

(*d*) Le terme hollandais doit proprement se rendre par celui de *docteur ou maître.*

(*e*) Cet usage est généralement aboli, à cause, dit-on, qu'entre les étrangers qui assistaient par curiosité à cette cérémonie du Baptême des *Mennonites*, les uns se moquaient de cette pratique, et les autres la trouvaient digne de censure et s'en scandalisaient.

pains qu'il rompt et qu'il distribue d'abord à ses collègues, en prononçant ces paroles : *Faites ceci en mémoire de N. S. J. C.* Après cette distribution, deux des collègues se joignent à lui, et tous trois, suivis de trois diacres, qui tiennent chacun un corbillon, ils vont de rang en rang communier tous les fidèles de l'assemblée; mais la communion du pain étant finie, le ministre qui a été le prédicateur du jour, se rend seul à la table de communion; les autres se retirent avec les trois diacres. Deux choses sont dignes de remarque dans cette cérémonie; l'une, que le ministre, qui est debout devant la table, demande tout haut à l'assemblée si tout le monde a été communié; et, supposé que quelque fidèle ne l'ait pas été, le fidèle doit se lever et faire un signe; alors le ministre revient à lui, et le communie; l'autre, que les communians ne mangent point le pain de la communion immédiatement après l'avoir pris. Ils attendent que le ministre soit de retour à la table, où le ministre, en se communiant avec le pain, après une courte prière, invite ses fidèles à participer comme lui à la même communion. Avant cette participation, ils tiennent à la main, ou plient dans un mouchoir, ou mettent simplement dans la poche le pain que le ministre leur a distribué. Le vin est distribué de même aux fidèles, après qu'il a été béni ou consacré par le ministre, lequel s'en communie premièrement avec ses collègues; ensuite de quoi, quelques diacres vont le présenter d'un fidèle à l'autre, jusqu'à ce que toute l'assemblée soit communiée. Une prière et le chant d'un pseaume font chez eux, comme chez les autres Protestans, la clôture de cet acte religieux.

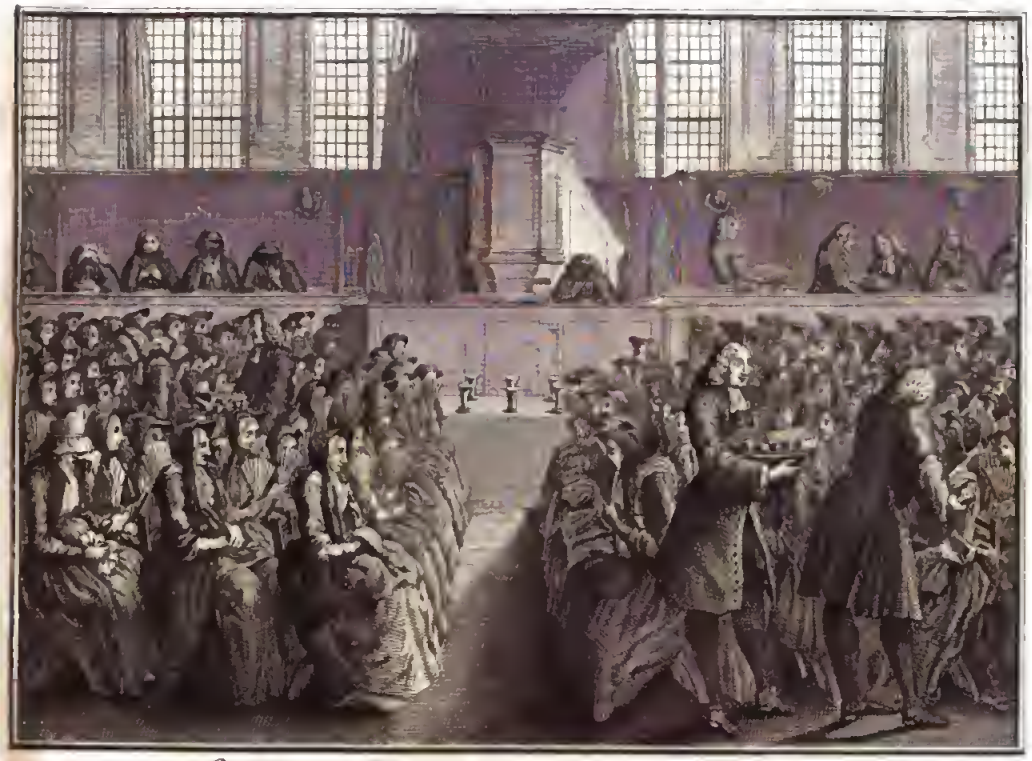

La CENE des ANABAPTISTES premiere figure.

La CENE des ANABAPTISTES seconde figure

DISSERTATION

SUR LES ADAMITES.

ON ne dispute point de l'existence des *Adamites*. Il en a existé autrefois, et il en existe encore. Si, par Adamite, on entend des gens qu'un principe de religion ou de pénitence a portés à se dépouiller nus, sans craindre de blesser sa propre pudeur et celle des autres, nous trouverons dans le Paganisme ancien et moderne, et dans le Christianisme des exemples de la *nudité religieuse*. Les anciens Romains avaient leurs Lupercales ou fêtes de Pan, pendant lesquelles on courait les rues entièrement nu. Il est vrai que cet excès fut corrigé sous Auguste, et que plusieurs des dévots furent obligés de porter des haut-de-chausses. Chez les Grecs, on trouve la même nudité établie, et dans quelques fêtes, et dans les jeux Olympiques, où, selon (*a*) une épigramme grecque, un Lacédémonien fut le premier qui s'avisa de combattre, et de se faire couronner nu. Dans le Paganisme moderne, les Faquirs et les pénitens Indiens vivent tout nus, exposés à l'air et au soleil, par un motif de pénitence et d'austérité. Dans l'ancien Christianisme, plusieurs anachorètes et des moines de Palestine ont vécu de même. On ajoute que, pour montrer combien ils étaient maîtres du plus rebelle des sens, (*b*) ils allaient braver la tentation jusques dans les bains publics, et s'y baignaient avec les femmes (*c*), qui, de leur côté, devaient être aussi chastes que ces moines régénérés jusqu'à l'insensibilité, et s'embarrasser peu *du qu'en dira-t-on*, pour oser se baigner sans émotion en si bonne compagnie.

Si, par Adamite, on prétendait désigner des voluptueux de profession, et des gens qui, chez les anciens et chez les modernes, bien loin de résister à leurs passions, ont travaillé de toutes leurs forces à les retenir, et les conserver par toutes sortes de raffinemens, entre lesquels est cette nudité voluptueuse sur laquelle je renvoie (*d*) à Properce, et à un de ses plus

---

(*a*) Citat. dans *Cœlius Rhodig.* Lib. 13, lect. Antiq.

(*b*) La trop grande crédulité est de tous les siècles. On en peut voir des exemples rassemblés dans la *Dissert. sur les anciens Adamites*, tom. XXI de la *Biblioth. German.*

(*c*) Ce trait rappelle le bienheureux Robert d'Arbrissel qui, pour s'accoutumer à la tentation, couchait avec des prostituées, auxquelles il adjoignait même de l'exciter par des agaceries.

(*d*) Voy. *Properce*, Eleg. 12 du L. 2 sur les avantages de l'amour dans le pur état de nature, à la lueur des bougies et des flambeaux. Il termine la description des charmes de l'*Adamisme* par ces deux beaux vers, qui renferment toute la morale pratique des disciples de l'amour.

Dum nos fata sinunt, oculos satiemus amore,
Nox tibi longa venit, nec reditura dies.

A l'égard des charmes de la lumière, le Commentateur *Broekhusius* justifie tout ce que

ingénieux commentateurs ; si, dis-je, il s'agissait d'une telle nudité, bien différente de la prétendue apathie des Stoïciens et des moines de Palestine, je ne crois pas qu'on voulût assurer qu'il n'y a jamais eu, et qu'il n'y aura jamais des Adamites. Ceux dont il est ici question sont des gens qu'on suppose avoir formé autrefois une secte, laquelle a été renouvelée plusieurs fois, et sous divers noms. Cette secte a eu des principes et des raisons pour justifier sa nudité, des principes raisonnables en apparence, et qui semblaient tirés du sein du Christianisme, quelque fanatiques et dangereux qu'ils aient pu paraître aux yeux des véritables Chrétiens. Je crois que c'est-là tout ce qu'on peut dire pour essayer de justifier ce que Bayle avance (*a*), que la raison pour laquelle (selon lui) « les Chrétiens se sont plus souvent » déréglés à cet égard (à l'égard de la nudité) est que les Païens n'avaient » nulle connaissance d'un principe dont les Chrétiens ont pu abuser sous » l'Évangile, à savoir, que le second Adam (J. C.) était venu réparer le » mal que le premier Adam avait introduit dans le monde. De là, ajoute » Bayle, un fanatique se basarde de conclure que ceux qui sont une fois » participans de la loi de grace sont parfaitement réhabilités dans l'état » d'Adam et d'Eve, etc. ».

Qu'il y ait eu des sectes entières uniquement composées d'Adamites, c'est ce qui est très-peu vraisemblable, et peut-être presqu'impossible. Que, dans quelques sectes, il y ait eu un nombre de gens assez fous pour prendre de travers la régénération de l'homme sous la loi de grace, et la rectification des sens de cet homme régénéré, c'est de quoi il n'est pas raisonnable de douter, et c'est, ce me semble, vouloir pousser trop loin le soupçon de mauvaise foi contre les écrivains anciens et modernes, que de vouloir révoquer totalement en doute ce qu'ils ont écrit touchant les fous de cette espèce. Quoi qu'il en soit, voici ce qu'il y a de plus remarquable à dire d'eux.

Il y a eu des Adamites ou des Adamiens qui prétendaient imiter l'innocence et la nudité de nos premiers parens, et vivre dans la même continence qu'ils pratiquèrent dans le Paradis. On leur a donné pour chef *Prodicus*, qui vivait au commencement du second siècle. Les anciens ont parlé fort diversement de cette secte. Les uns ont dit que, pour faire leurs exercices de dévotion, ils se dépouillaient entièrement nus dans l'endroit où ils formaient leurs assemblées ; que là, ils se plaçaient indifféremment sans aucune distinction d'âge, de sexe et de rang ; ecclésiastiques et laïques, hommes et femmes, filles et garçons, pêle-mêle ; que cependant il ne s'y commettait point d'impureté, point de projet ni d'acte tendant à la géné-

---

Properce en dit, par des passages des plus ingénieux poètes de l'antiquité : mais il suffira de citer ici deux vers de l'Empereur *Gallien*.

Ludite, sed vigiles nolite existinguere lychnos,
Omnia nocte vident, nil cras meminere lucernæ.

(*a*) Article *Turlupins*. M. de *Beausobre*, *Dissertat.*, ubi sup., attaque assez vivement *Bayle* à ce sujet. Il aurait dû, ce me semble, rapporter en son entier le prétendu faux argument de cet auteur. Un lecteur judicieux aurait remarqué que cet argument ne manque nullement de justesse. Il est si vrai que les fous en question fondaient leur nudité sur la loi de grace, qu'on n'a qu'à lire leurs raisons dans les écrivains qui les rapportent, pour en être convaincu. Mais le raisonnement de *Bayle* ne pouvait convenir au savant auteur de la *Dissert.* qui veut absolument que l'*Adamisme* soit une fable.

ration, qu'en cet état de prétendue innocence, on devait absolument gagner sur soi de n'être pas plus ému qu'à la vue d'une statue de marbre ; que si quelqu'un de ces Adamites se laissait aller à quelque faute, et donnait l'essor aux sens, il était chassé de l'assemblée comme ayant mangé (ou voulu manger) du fruit défendu. Enfin ces Adamites, ajoutent-ils, portaient l'abstinence du fruit jusqu'à se défendre le mariage comme un crime (*a*), dont Adam et Eve n'avaient éprouvé les charmes qu'aux dépens de leur innocence et à la sollicitation du Démon. On jugerait presque, par l'idée que ces Adamites se faisaient du mariage, qu'ils devaient être persuadés que toute l'histoire de la tentation d'Adam n'est qu'une allégorie, sous laquelle Moïse a caché la honte du premier péché et toutes ses suites funestes. A examiner l'état de l'homme, avant et après la grande révolution que la nature fait en lui à un certain âge, il serait peut-être permis de déterminer ce qu'était l'*arbre défendu* (*b*) dont parle Moïse : mais il vaut beaucoup mieux mettre ici le doigt sur la bouche.

Les autres, soit qu'il fussent moins charitables à l'égard de ces sectaires, ou mieux fondés à les croire criminels, les accusaient de commettre réellement les plus grandes abominations, de *manger charnellement* et sans pudeur le fruit défendu, et en un mot de s'en donner avec une impudence *cynique*. Je laisse les autres erreurs dont on accuse ces Adamites, comme d'avoir attribué de la divinité aux quatre élémens, d'avoir rejeté la prière, et nié qu'il fut nécessaire de confesser J. C, tandis que des Pères de l'Eglise, très-dignes de foi, nous disent (*c*) formellement que ces Adamites priaient.

(*a*) On nous parle de certains *Abeliens* ou *Abelites*, du diocèse de S. Augustin en Afrique, qui, quoique mariés et approuvant le mariage, vivaient dans la continence, et se contentaient d'adopter les enfans des autres, pour avoir au moins des héritiers. De quelles extravagances l'esprit de l'homme n'est-il pas capable? Il faut avouer que c'était bien vouloir mettre la chair à l'épreuve, que de forcer de résister à des tentations que l'on a résolu de garder auprès de soi. Une des saintes folies de quelques siècles a été aussi de se marier et de rester vierges de part et d'autre. Pour revenir aux Abelites, leur erreur était, dit-on, fondée sur une fable Judaïque, qui était qu'après la mort d'Abel, Adam vécut cent trente ans avec Eve dans une parfaite continence : et, à cause de cela, ces pauvres gens furent surnommés Abelites.

(*b*) *Beverland*, auteur réputé le plus hérétique et le plus digne du feu qui ait jamais vécu sur la terre, a écrit sur cette matière une Dissertation en beau latin, dont le titre est *Peccatum Originale*, etc. Un autre après lui, réputé du moins aussi hérétique, a pris du latin ce qu'il a jugé à propos, et a traité la même matière en français, en y ajoutant moins d'érudition à la vérité, mais des preuves et des raisons plus solides. Un des grands défauts de ce petit ouvrage, intitulé *Etat de l'homme dans le péché originel*, consiste dans un enjouement trop hardi, et dans une maudite apologie qu'il semble qu'on veuille faire du plus détestable, et en même tems du plus inconnu de tous les Etres créés ; je veux dire *Satan*, ou le *Diable*, notre tentateur, celui qui nous sollicite au mal, qui nous ôte la liberté de choisir entre le crime et la vertu. A propos des *Adamites*, je dois rapporter ici les folles idées d'*Antoinette Bourignon*, à l'égard de l'homme considéré dans le pur état d'innocence. « Les hommes, dit-elle, croient avoir été » créés de Dieu comme ils se trouvent à présent....., mais le péché a défiguré en eux l'œuvre » de Dieu, et, au lieu d'hommes qu'ils devaient être, ils sont devenus des monstres dans la » nature, divisés en deux sexes imparfaits, impuissans seuls à produire leur semblable, comme » se produisent les arbres et les plantes, qui, en ce point, ont plus de perfection que les hommes » ou les femmes..... ». Elle prétend aussi que Dieu créa la femme en tirant des flancs d'Adam le viscère qui contenait les œufs que la femme possède, et desquels les hommes naissent à présent....., et c'est, ajoute-t-elle, de cette manière que le corps de J. C. a été formé. Je renvoie à la *Dissertation sur les Pietistes* le reste des idées de la *Bourignon* sur la manière dont Adam pouvait produire seul son semblable avant sa chute ; les visions de ceux qui ont cru que les deux sexes seraient réunis en un seul après la résurrection, et la plaisanterie d'un autre qui a soutenu que les femmes ne sont pas des hommes.

(*c*) Voy. dans *Bayle*, article des *Adamites*, un passage de S. Clément Alexandrin, et un autre tout contraire de S. Augustin.

Mais je n'en dirai pas davantage sur cet article. Il ne s'agit ici que des Adamites modernes, et de ceux des derniers siècles. *Tandeme* ou *Tanchelme*, hérétique du douzième siècle, est un de ceux qu'on accuse d'avoir renouvelé le cynisme des anciens Adamites : et quel était-il ce cynisme ? une débauche outrée, que le libertinage d'un chef aurait sans doute voulu convertir en dogme. Combien ne s'en trouve-t-il pas dans toutes les religions qui feraient volontiers de la débauche un des principaux articles de foi ? Tandeme fut accusé de traîner beaucoup de femmes à sa suite, et de s'abandonner à la débauche avec elles ; mais, comme le remarque Bayle, (*a*) il ne commandait point à ses disciples d'aller tout nus, non plus que les anciens Adamites, au lieu que ceux des derniers siècles ne devaient rien avoir sur le corps et étaient obligés, par devoir de religion, de courir les rues dans le pur état de nature. (*b*) C'est ainsi que parurent à la face de tout le public ces Adamites, mêlés parmi les Anabaptistes des Pays-Bas, vers le milieu du seizième siècle.

Les vrais Adamites modernes datent du 15e siècle. On peut voir dans Baye l'article qui les concerne. Leur chef s'appelait (*c*) *Picard*. On peuplait dans cette secte comme dans toutes les autres, mais sans se marier dans les règles. L'acte de propagation était si libre, qu'on pouvait changer d'objet nécessaire à cet effet, selon que le désir ou l'inclination le dictait. Il est vrai qu'il fallait amener au chef la femme sur laquelle on avait fixé ses désirs, et la lui annoncer par ces paroles : *Mon esprit s'est échauffé pour celle-ci*. Aussitôt après le chef leur donnait à tous deux le mot, qui était : *Allez, croissez et multipliez*. Ces fanatiques appelaient les autres hommes des esclaves : peut-être ne devinerait-on pas sitôt en quoi consistait cet esclavage, si des Picardes prisonnières n'eussent déclaré hardiment *que les haut-de-chausses* ôtaient aux hommes la liberté. Je suis persuadé que beaucoup de femmes pensent de même aujourd'hui, et qu'elles s'accommoderaient de cette grande maxime de l'art militaire, *que les véritables guerriers sont toujours prêts* : mais ne badinons pas aux dépens de ces pauvres malheureuses, qui, à ce qu'on assure, souffrirent la mort avec joie et avec constance pour des choses, où cette malheureuse irrégularité d'idées qui vient d'une autorité suivie sans connaissance, et trompe les hommes en matière de religion, avait sans doute bien plus de part que la débauche.

Ce que je viens de dire supposerait assez la possibilité de la folie de ces femmes. Cependant (*d*) l'auteur de la *dissertation sur les Adamites de Bohème* tâche de la révoquer en doute, et il en donne des raisons assez spécieuses ; mais je ne crois pas, comme lui, l'impossibilité de l'extravagance de ces femmes. Il s'en voit tant d'autres dans le monde, et même de celles qui ont été regardées comme des actes de religion ! L'antiquité n'a-t-elle pas vu des gens se précipiter dans des gouffres, sous prétexte

---

(*a*) Article des *Picards*.

(*b*) A Amsterdam et ailleurs. On a cru devoir mettre ici les figures qui représentent les *Adamites*.

(*c*) M. de Beausobre prétend qu'il fallait traduire, selon les termes d'*Enée Sylvius*, un certain Picard, et que son nom était Jean.

(*d*) Ubi sup., tom. 4. « Est-il naturel, dit-on, que des femmes qui ont toute leur raison, » et qui sont assez courageuses pour souffrir. . . . . le supplice du feu, soient en même tems » assez libertines et assez impudentes pour avoir, et pour déclarer au public, les sentimens » qu'on leur attribue, etc. ».

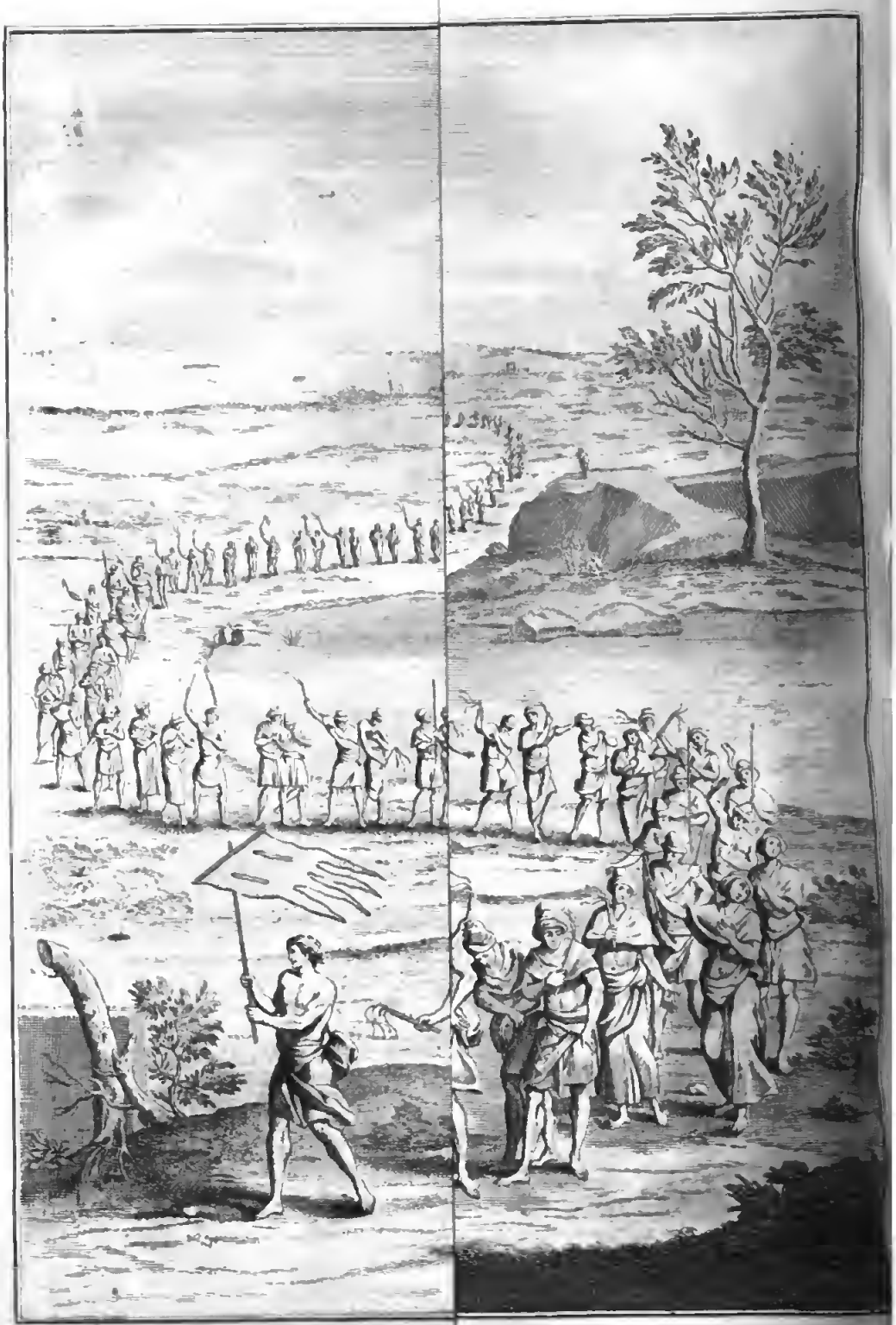

ASSEMBLÉES nocturnes des ADAMITES.

ADAMITES d' AMSTERDAM

que leurs prêtres leur faisaient accroire que cela sauverait leur patrie? Dans les Indes, la coutume que l'on faisait observer aux femmes de se brûler avec le corps de leurs maris n'est qu'à peine abolie en quelques endroits : coutume que les prêtres Indiens avaient trouvé l'art de dériver d'un principe de religion et de vertu. L'impossibilité que nous trouvons à concilier certaines choses avec la vérité vient souvent des principes dans lesquels nous sommes nés et élevés. Souvent aussi l'incrédulité hausse et baisse, selon les situations où l'étude et le commerce du monde mettent notre esprit : et comme l'esprit de l'homme est rempli d'incertitude et de contradictions, il ne lui est pas moins ordinaire de juger des tems passés par le sien, et de ce qui est arrivé autrefois par ce qui arrive aujourd'hui, que de condamner en d'autres tems tout ce qui se passe hors de sa sphère, et au-delà de la portée de son esprit. C'est (*a*) la dissertation de M. de Beausobre sur les Adamites, qui m'oblige de faire cette réflexion. Elle est remplie de choses curieuses, et l'on y trouve souvent des raisonnemens très-justes : mais il me semble aussi qu'il affecte trop de tourner en fable ce que les historiens ont rapporté des Adamites; non que je ne sois persuadé que la malice et la calomnie ont fait grossir les objets et ajouter au récit. Cela est encore de tous les partis et de tous les siècles : mais je suis persuadé aussi que le fond ne peut être faux, et je n'accorderai tout au plus à M. de B. . . . . qu'une broderie maligne des bons Orthodoxes aux dépens de ceux qui s'élevaient alors ou contre les dogmes reçus dans l'Eglise ou contre la corruption du clergé. Et lui et ses suppôts ont été charmés de trouver des fous, des fanatiques et des débauchés, qui lui semblaient propres à être confondus avec des Hérétiques qu'il était du prétendu intérêt de l'Eglise de rendre abominables aux Orthodoxes.

On pourrait presque regarder comme une espèce d'Adamites les Flagellans (*b*) qui se fouettaient solennellement en procession, et par un principe de dévotion fanatique. La règle était à la vérité de n'avoir (*c*) que les épaules découvertes; mais on en vit aussi qui crurent que la dévotion serait bien plus agréable à Dieu et bien plus digne d'être exposée en exemple, s'ils se fouettaient plus qu'à moitié nus. Je doute que ceux qui entreprendront de comparer fanatisme à fanatisme, puissent trouver que, du côté des flagellations religieuses, les Païens l'ont emporté sur les Chrétiens. Ces Flagellans ont pourtant trouvé un défenseur dans la personne de J. B. Thiers, tant il est vrai que toute idée religieuse, trop approfondie, peut facilement conduire l'homme à mille extravagances plus absurdes les unes que les autres.

Un auteur que j'ai déjà cité plusieurs fois dans la dissertation précédente, nous dit, sur la foi d'un faiseur de catalogues d'hérésies, qu'en l'année 1581 il se trouvait encore des Adamites en Hollande; que l'initiation de ceux qui étaient reçus dans cette prétendue secte, consistait à les faire promener tout nus au milieu de l'assemblée (apparemment aussi nue); et que ceux qui, en cet état, ne sentaient aucune tentation,

---

(*a*) Tom. 4 et 19 de la *Bibliothèque German.*

(*b*) On croit que *Gui*, abbé qui vivait dans le onzième siècle, a été l'inventeur des flagellations volontaires, qui pendant long-tems allèrent à des excès qu'on peut voir dans l'*Histoire des Flagellans* et ailleurs.

(*c*) La planche qu'on en voit ici est tirée d'un ancien Monument qui se trouve à la tête d'un manuscrit de l'abbaye de S. Martin à Tournay.

c'est-à-dire qui ne manifestaient pas la sensibilité de la chair par certains signes évidens, sans lesquels il n'aurait pas été possible de juger de la pensée, étaient admis au nombre des frères Adamites. Je cite au bas de la page les propres paroles de mon auteur (*a*), dont les garans pourraient fort bien avoir pris pour secte religieuse quelque misérable société de débauchés consommés, tels qu'on en a vu dans la suite, et en Hollande et ailleurs, et tels qu'il y en aura sans doute jusqu'à la consommation des siècles.

Enfin je terminerai cette petite dissertation par les *Houames*, dont (*b*) Thévenot nous parle de la manière suivante : « Les Houames sont des gens » vagabonds parmi les Arabes, et logeant sous des pavillons comme eux; » mais ils ont une certaine loi toute particulière; car, toutes les nuits, ils » font leurs cérémonies et leurs prières sous un pavillon sans aucune » lumière, et puis ils s'accouplent à la première personne qu'ils rencontrent, » soit père, mère, sœur ou frère : c'est bien pis que la religion des Ada- » mites. Ces sortes de gens se tiennent pourtant secrets dans la ville, car, » quand on les connaît pour Houames, on les brûle tout vifs ».

(*a*) *Ott.*, in Præfat. *Annal. Anabapt. In Belgio, anno* 1581, *adhuc reperiebantur* (*Adamitæ*) *recipiendi nudi per horam in communi cœtu obambulare debebant, illique qui nullas carnis illecebras sentiebant recipiebantur.*

(*b*) *Voyages*, tome II, p. 852. Edit. d'*Amsterdam*, 1727.

DISSERTATION

SUR LES PRÉADAMITES.

A peu près dans le milieu du siècle passé, un auteur, auparavant assez peu connu dans le monde, essaya d'établir un nouveau système sur l'origine du genre humain, et de prouver (*a*) qu'il y a eu des hommes avant *Adam*. La singularité du système m'oblige de le renfermer un peu en détail dans cette dissertation.

Les difficultés, inconnues pendant seize siècles, que la *Peyrere* (*b*) se mit en tête de trouver, à ce (*c*) que dit S. Paul sur le commencement de l'imputation du péché d'Adam, etc., le rendirent auteur d'une opinion aussi extraordinaire que l'on puisse l'imaginer : c'est qu'il devait y avoir eu des hommes avant Adam. Sans entrer trop avant dans ses nouvelles discussions, je dirai qu'il pose d'abord que l'imputation du péché a commencé à la transgression de la loi, non de Moïse, mais d'une loi antérieure et plus générale donnée à Adam : transgression qui a répandu la mortalité sur tous les hommes. C'est cette imputation qui a cessé à J. C., second Adam. L'apôtre dit que le péché a existé dans le monde jusqu'à la loi ; cela veut dire jusqu'à la loi donnée à Adam. Cette loi est l'origine, la reine pour ainsi dire de toutes les autres, entre lesquelles il s'en trouve plusieurs qui étaient particulières et qui ont précédé celle de Moïse. Ni les ordonnances, ni les lois, ni les cérémonies attribuées à ce législateur, ne sont les premières qu'il y ait eu dans le monde. Les Juifs qui ont précédé, (par les Juifs il entend toute la postérité d'Adam jusqu'à Abraham, réputé véritable père des Juifs et des Croyans selon l'idée ordinaire) ont observé le sabbat, la distinction des animaux en mondes et immondes, la précaution de s'abstenir de viandes étouffées, les sacrifices, un culte réglé

(*a*) Son livre est intitulé, *Præadamitæ, sive exercitatio super versibus.* 12, 13, 14. *Capitis quinti Epistolæ Divi Pauli ad Romanos : quibus inducuntur primi homines ante Adamum.* Il fut imprimé à Amsterdam en 1655, sans nom d'auteur ni d'imprimeur.

(*b*) *Isaac la Peyrere* était natif de Bordeaux, et Protestant ; il s'attacha au prince de Condé, qui le tira des prisons de Bruxelles, où l'Archevêque de Malines l'avait fait mettre pour son livre. La Peyrere abjura *ses erreurs* à Rome, en 1656, entre les mains d'Alexandre VII. Il mourut au séminaire des Vertus, le 30 janvier 1676, âgé de 82 ans.

(*c*) Voici ces fameux versets :

12. *Propterea, sicut per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit, et per peccatum mors, et ita in omnes homines mors pertransiit, in quo omnes peccaverunt.*

13. *Usque ad legem enim peccatum erat in mundo : peccatum autem non imputabatur cum lex non esset.*

14. *Sed regnavit mors ab Adam usque ad Moysen, etiam in eos qui non peccaverunt in similitudinem prævaricationis Adæ, qui est forma futuri.*

(qui est l'invocation du nom de Dieu) commencé par Enos, quoique, dit-il, Dieu était sans doute invoqué avant ce patriarche : mais il y a apparence qu'il changea quelque chose au culte; et qu'invoquer le nom de Dieu, signifie mot à mot l'invoquer sous un autre nom qu'Adam et Seth ne l'out invoqué; et, par une supposition un pen hasardée, changer l'ordre ou la manière de l'iuvocation.

Si, de-là, nous passons à la Circoncision, elle a de même précédé Moïse. Il paraît aussi, par la lecture de la Genèse, qu'avant lui, toutes les lois de son décalogue étaient observées. Comment aurait-on vécu sans l'observation de ces lois? Croit-on de bonne foi, comme le croient, à ce qu'il dit, la plupart des Théologiens, que ces lois n'aient commencé qu'à Moïse? Peut-être qu'il suffirait de répondre que c'étaient des lois naturelles, et telles, qu'il n'est pas possible de naître homme, et avec une raison saine, sans sentir qu'indépendamment de tout autre motif, notre propre intérêt nons force de les observer. Mais ne laissons point échapper nos raisonnemens, et suivons plutôt notre auteur. Tout ce que nous venons de rapporter étant antérieur aux lois de ce législateur, il ne faut proprement lui attribuer que des lois qui devaient être particulières à un peuple et à un État, des lois cérémonielles contenant certains usages qui devaient être propres aux Juifs, lorsqu'ils seraient devenus une nation, etc., et qu'eusuite J. C. a abrogées. L'imputation du péché ne tombe nullement sur tout le genre humain, pour avoir désobéi à de telles lois usées, abrogées au bout d'un certain nombre de siècles, quoique divines : mais il n'en est pas ainsi de la loi d'Adam, qui est celle de tout le genre humain. Adam l'ayant violée, toute sa postérité s'en est ressentie, et cette violation est devenue devant Dieu le crime de tout le genre humain.

L'état de l'homme sous la loi commence donc à Adam. Où commencera l'état de nature? On va le voir. Les théologiens, pour se débarrasser des difficultés qui se trouvent dans le système ordinaire, ont essayé de se tirer d'affaire par une propagation du péché qu'on appelle le *péché originel*, venu d'Adam désobéissant. Ils n'avaient garde de chercher, comme ils l'auraient dû l'état de nature avant Adam, par où l'on prouve que le péché a dû exister avant que le prétendu premier homme fût créé, et qu'il n'a point été imputé jusqu'à lui. Le *Préadamisme* résout ainsi les difficultés, et ne cause, selon la Peyrere, aucun dommage à la religion, et ne dément point l'Écriture, n'interrompt nullement le cours de la grace, etc. Ces prédécesseurs d'Adam avaient péché, mais sans imputation, parce qu'avant la loi (souvenons-nous toujours qu'elle commence à Adam,) le péché n'était point du tout imputé. De plus, l'opposition du premier Adam au second est bien mieux marquée. Adam n'a pas été le premier homme. Jésus-Christ n'a pas été le dernier. La satisfaction du second Adam pour les péchés du genre humain a été rétroactivement imputée à ceux qui ont vécu avant lui, et l'on peut dire que l'imputation du péché du premier l'a été de la même manière aux hommes qui l'ont précédé.

Le péché et la mort étaient donc avant Adam, mais (*a*) ils ne régnaient point encore sur tous les hommes : et même ils ne *vivaient* pas. Le péché

(*a*) « Nullo jure pervaserant in omnes homines, non vivebant. Peccatum tunc temporis erat » mortuum, mors erat mortua, et nullus erat sepulcro aculeus.

était *mort*, la mort était *morte*; le sépulcre n'avait point d'aiguillon. Ce sont les propres termes de l'auteur. Ce tems-là est exprimé par ces paroles de l'Apôtre; » jusqu'à la loi, le péché était dans le monde, mais il n'était » point imputé, parce qu'il n'y avait point encore de loi »; et par conséquent point de droit de la mort sur les hommes. L'autre tems est celui dont parle Saint Paul, quand il dit « par un homme le péché est entré dans le » monde, et par ce péché la mort s'est étendue sur tous les hommes ». Ces Préadamites, ces hommes qui ne nous sont pas mieux connus qu'à l'auteur qui les introduit, n'avaient point péché à la façon du péché d'Adam. Ils avaient péché d'un péché matériel, c'est-à-dire, pour parler, s'il se peut, d'une manière intelligible, d'un péché adhérant à la nature humaine, à la matière, à la chair, aux sens. Adam pécha d'un péché formel : c'est ainsi que l'auteur appelle la transgression de la loi. Ce qu'il y a de plaisant dans ce système, aussi paradoxal qu'il soit possible d'en inventer, est qu'il semble supposer qu'avant cette loi donnée à Adam, les hommes étaient comme des bêtes. Pour ne rien gâter à ces belles choses, je vais rapporter (*a*) les termes latins de l'auteur.

De là il résulte aussi que ces Préadamites ne péchaient qu'à la façon dont pèchent les bêtes, lorsqu'elles tombent dans les excès qui sont devenus des péchés formels par la transgression de la loi donnée à Adam. Quoiqu'en cet état ils pèchassent sans doute actuellement comme ils péchaient seulement quant à la matière, et non pas à la façon du péché de celui qui, suivant tous les systèmes connus, a toujours été réputé le premier homme, le péché ne pouvait leur être imputé : ils n'avaient point encore de loi à violer, comme Adam en eut ensuite. Je ne touche point à ce que l'auteur du Préadamisme dit après cela, que personne, depuis Adam, ne pèche ou n'a péché à la façon de son péché, parce qu'il n'y a point eu après lui *d'arbre de science du bien et du mal*, pour tomber dans le même péché, en *mangeant actuellement du même fruit*. Nous avouerons qu'ils n'ont pas mangé le même fruit, mais ce sera en ajoutant qu'ils en ont mangé un pareil. Quoi qu'il en soit toute cette discussion est tout à fait inutile ici.

Après cela, il introduit un Préadamite, parlant à la postérité d'Adam en homme qui connaît à fond l'état de nature, et voit, ou prévoit celui des *Postadamites* sous la loi. Le lecteur voudra bien me passer ce terme. La harangue du Préadamite est trop singulière pour n'en pas rapporter ici la substance. « O vous, leur dit-il; qui vivez sous la loi, voyez, con» sidérez en ma personne quelle est la différence entre un homme créé » avant cette loi, et vous qui l'avez été depuis que Dieu l'a donnée à Adam » votre prétendu premier père. J'ai vécu dans l'état de nature sans con» naître la loi de Dieu. Je vivais alors de la vie naturelle, de la vie animale, » et j'avais cela de commun avec tous les autres animaux. Je vivais enfin » sans connaître Dieu, ni sa volonté : tout ce que je pouvais sentir en » moi qui pût me faire supposer l'existence de cet Être suprême était » l'effet d'une lumière innée, (*b*) d'un rayon de raison dû à la nature. Je » voyais les merveilles de l'univers, et, par une sagacité naturelle, je pré-

(*a*) *Nomen peccati à pecore*, etc. *Deus..... voluerat ut homo, qui pronis sensibus et inclinante materia vergebat in brutum, vi spiritus et formæ suæ elevaretur in Deum*, etc., *legem ergo illi dederat*, etc. Or, cette loi n'avait été donnée qu'à Adam, donc, etc.

(*b*) *Quidquid Dei*, etc., *manifestum mihi erat lumine illo innato et recta ratione, quæ mihi à natura indita est*.

» sumais, (je me doutais) qu'il devait y avoir un Dieu, mais je ne le con-
» naissais point . . . . . il ne s'était point donné à connaître à moi de la
» façon qu'il s'est manifesté ensuite à Adam, à cet homme formé exprès
» pour cette manifestation, et pour faire connaître en lui et par lui à tout le
» genre humain ses lois et sa volonté. J'avoue que la première connaissance
» du vrai Dieu, et la première connaissance de sa volonté et de ses lois com-
» mencent ensemble à Adam; que, de cette manifestation de Dieu, il suit
» nécessairement que ses lois doivent être observées, et que ceux qui les
» violent sont pécheurs formels. Mais moi, qui péchais sans loi, et avant
» qu'il y eût une loi, je ne péchais point contre Dieu, puisque je ne con-
» naissais point de loi qui eût défendu le péché. Le seul remords intérieur
» que je fusse capable de sentir de mon péché consistait à sentir, je ne
» sais comment, qu'il me dégradait de mon état, et me mettait au-dessous
» des bêtes. J'avais honte de mon péché avant cette loi, qui m'était entiè-
» rement inconnue, comme un Socrate et un Caton pouvaient avoir honte
» des leurs après cette même loi, qui leur était aussi inconnue (que s'ils
» étaient nés Préadamites). Cependant la nature m'accusait, et j'étais moi-
» même le juge qui me condamnais. Comment cela? (*a*) c'est que j'étais
» en quelque façon ma loi naturelle.

» Ce n'est pas tout : je me déplaisais encore à moi-même dans mon
» péché, en vertu de certaines lois qui m'étaient prescrites . . . . . sem-
» blables à celles qui l'ont été dans la suite à ceux que vous appelez Gentils,
» et qui, comme moi, ont ignoré la loi de Dieu. En les violant je péchais,
» comme ces Gentils, lorsqu'ils violaient, par exemple, les lois de Dracon
» ou de Lycurgue. Ces lois condamnaient et punissaient l'infraction que je
» leur faisais : cependant l'infraction, quoique punie par de telles lois,
» *données pour servir de frein aux peuples et de règle à la société civile*, ne
» pouvait encore m'être imputée de la part de Dieu, parce que je ne le recon-
» naissais nullement pour législateur. Je savais très-bien ce que pouvait
» être un péché contre des lois humaines, mais j'ignorais absolument ce
» qu'était pécher contre la loi de Dieu. Comme son infraction ne pouvait
» être imputée à un Préadamite, le péché que je commettais contre elle ne
» *ne me tuait pas*, de la manière *qu'il a tué Adam transgresseur*. Je ne
» mourais point de la même mort que lui, de cette mort qui a suivi sa trans-
» gression et l'imputation qui lui a été faite de son péché. Ma mort était
» simplement (*b*) la mort naturelle . . . .; une mort, qui n'était pas suivie
» d'une mort attribuée comme châtiment à sa transgression, d'une mort
» qui était la conséquence de l'imputation.

» Telle a été ma situation avant la loi, et sous l'état de nature. Il n'en
» est pas ainsi de vous qui vivez sous la domination de la loi de Dieu, qui
» êtes la postérité d'Adam (*c*), et regardés traités comme tels. Aux Préa-
» damites le péché était une chose toute simple, toute naturelle. Aux Post-
» adamites le péché a dû être imputé. De notre tems le péché n'était

---

(*a*) Un homme est à soi-même la loi naturelle par sa raison. Je crois que c'est-là le sens de l'auteur, mais comment accorder cela avec ce *péché materiel*, qui fait de tous les *Préadamites* autant de brutes? Il y a tant de contradictions dans ce système, qu'on peut bien se passer de révéler celle-là.

(*b*) C'est tout ce qu'on peut dire, à ce qu'il me semble, pour développer le sens d'un auteur, qui tâche de se concevoir lui-même.

(*c*) *Ab Adamo vel post Adamum geniti*

» point encore né (à savoir le péché formel) ; il ne nous tuait » point, il n'était point la cause de notre mort : mais, depuis la » loi, et par la désobéissance d'Adam, le péché, (le péché formel) » étant entré dans le monde, la mort a régné sur vous, et par l'imputation » du péché elle est devenue une peine . . . . . ». C'est au reste par cette harangue, originale dans ses idées et dans ses expressions, que l'auteur a prétendu éclaircir le texte de l'Apôtre Saint Paul. Il montre ensuite comment le péché d'Adam a, pour ainsi dire, rétrogradé vers les Préadamites avec son imputation, afin qu'ils participassent au salut de Jésus-Christ comme les Postadamites, quoiqu'ils eussent péché sans pourtant transgresser la loi de Dieu, puisqu'elle n'existait pas encore. Il ne trouve pas plus de difficulté à faire rétrograder le péché d'Adam, qu'à l'étendre sur toute sa postérité sous le nom de *péché originel*.

Je devrais m'étendre davantage sur le reste de cette dissertation de l'auteur du Préadamisme; mais, excepté quelques lecteurs qui aiment des matières approfondies, les autres se contentent d'une idée générale des systèmes de cette espèce : encore se plaignent-ils de l'auteur qui la leur donne, lorsqu'ils ne l'entendent pas. A cette petite dissertation est joint un traité beaucoup plus étendu, et divisé en cinq livres, sous le titre de *Système Théologique de l'Hypothèse des Préadamites*. L'auteur y combat presque toutes les idées des théologiens, en persistant dans la distinction du péché en péché naturel (matériel), et en péché légal (formel). Il montre que le premier est une suite de la nature de l'homme et de la matière dont il est formé. C'est à elle que nous devons tous les maux qui affligent le genre humain : ce n'est pas dans le péché d'Adam qu'on doit en chercher la cause. A l'égard de la mort, qui est le partage infaillible du genre humain, les hommes et les bêtes étant formés et organisés de même, ils sont les uns et les autres également corruptibles et mortels. La différence dans la forme ne leur donne, à proprement parler, aucune sorte de mérite. C'est de la matière qui (*a*), sans la vertu de l'ame qui l'anime, ne regarderait que par hasard son créateur, et le séjour de l'Être suprême. En ne la considérant que comme privée de cette vertu, nous ne trouvons en elle que les imperfections que nous prétendons trouver dans les autres animaux. Telle est la nature, et tel est le défaut de cette matière qui, à l'ame près, laquelle est dans l'homme infiniment au-dessus des vicissitudes de la matière, se meut, fermente, s'il faut ainsi dire, se nourrit et croît, pour se dissoudre ensuite, et du corps d'un homme faire un cheval, un arbre, des choux, etc. Que l'homme ait été créé à l'image de Dieu, personne n'en doute, sinon des libertins de profession et qui affectent peut-être de se réjouir de ce qu'un jour ils pourront rentrer dans une espèce de néant. Ils le trouvent ce néant, en considérant leur ame et leur corps comme un assemblage de parties terrestres et corruptibles.

Les hommes, dit l'auteur du Préadamisme, ont été créés à l'image de

---

(*a*) Ce n'est qu'en ce sens-là qu'*Ovide* a raison de dire que :

Pronaque cùm spectent animalia cætera terram,
Os homini sublime dedit, cœlumque tueri
Jussit, et erectos ad sidera tollere vultus.

L. I. *Metamorph.*

Dieu, parfaits, excellens même, et ils seraient restés tels, si la matière dans laquelle Dieu a logé l'ame, et dont il a fait le corps humain ne s'était trouvée naturellement corruptible. On doit comparer l'homme à une horloge qui sortirait absolument parfaite des mains de l'ouvrier; mais qui, étant composée de matière corruptible, ou abandonnée à une personne qui la négligerait, ne manquerait pas de déchoir de sa perfection, malgré l'art et l'habileté de l'ouvrier. A quoi était due la corruption de la matière, pourquoi Dieu l'avait-il créée corruptible, et comment cette matière pouvait-elle corrompre l'ame? c'est-là ce qu'il faudrait savoir. Contentons-uous d'apprendre que, par une seconde création, les hommes ont, pour ainsi dire, été retirés de l'ordure de cette matière (*a*). Par cette seconde création, qui est due à la force de l'esprit divin, les hommes ont acquis une sainteté véritablement surnaturelle, (*b*) puisque la première création n'avait pu la leur donner : et, par la même voie, ils ont été rachetés de la mort qui leur était naturelle, par une immortalité surnaturelle.

La manière dont cet auteur s'explique sur l'élection, et tout ce qu'il dit sur le choix que Dieu avait fait des Juifs en particulier, n'est, à proprement parler, qu'une dépendance du système. Leur élection a commencé à Adam, il est leur véritable père. Dieu est aussi le père des Juifs, il s'est marié à l'Église Judaïque. Il lui parle en tendre époux, elle lui (c) répond de même : il a toute la tendresse d'un père pour les Juifs, qui sont les fruits de ce mariage. Enfin un passage d'Isaïe, cité à propos par la Peyrere, montre que Dieu a pour les Juifs une tendresse de mère, et c'est aussi pour cela que, dans le sommaire du chapitre, la Peyrere appelle (*d*) Dieu *la mère des Juifs*. Pour les Gentils, ils ne sont qu'enfans adoptifs, (*e*) sans doute comme descendus des anciens Préadamites. L'Ecriture les appelle toujours les hommes tout court, ou les fils des hommes, ou les insensés, ou les pécheurs; quelquefois même, elle les appelle bêtes et animaux immondes. Les Juifs au contraire sont appelés les fils de Dieu, etc., comme ayant été formés de la main de Dieu en Adam, et c'est aussi pour cela que Dieu dit lui-même qu'il a fait les Juifs beaucoup plus excellens (*f*) que les nations qu'il avait pourtant aussi créées lui-même. Mais que cette contradiction apparente n'effraie pas le lecteur. Dieu avait créé d'abord les Gentils; ces hommes étaient de la première création, et peut-être que la Peyrere pensait, sans oser le dire, que ces Préadamites étaient le coup d'essai de la puissance divine.

Rien n'est plus flatteur pour les Juifs que les distinctions de la Peyrere entre ces deux espèces d'hommes; et en même tems rien ne mériterait mieux d'être regardé comme un ingénieux roman (*g*), si l'auteur ne l'avait voulu donner que comme tel. Il s'applique donc à prouver sérieusement que les Juifs sont les enfans d'Adam, et les Gentils ceux de

---

(*a*) *Homines in lutum suum revolutos..... Deus..... recreare..... decrevit*, etc. L. 1, Ch. VI.
(*b*) Ibid. Ch. VIII.
(*c*) Voy. Ibid. L. 2, Ch. I.
(*d*) *Deus Judæorum mater.*
(*e*) *Primæ creationis homines.* L. 2, Ch. VI.
(*f*) Voy. Ibid. L. 2, Ch. X.
(*g*) On peut voir dans *Bayle*, article *la Peyrere*, des preuves de l'entêtement de cet auteur, pour son système.

la terre. Entre plusieurs passages des Saintes Écritures, il y en a un dans le pseaume 47 qui prouve aussi manifestement la différence des deux espèces, que les philosophes prouvent celle des hommes d'avec les brutes. Les Gentils ont été confondus dans la création avec ces brutes, et Dieu n'a presque pas daigné les en distinguer. Comme il les avait créés sans choix et sans les regarder comme des enfans légitimes, tels que devaient être les enfans d'Adam (l'ouvrage exquis de ses mains), c'est pour cela que l'on trouve l'espèce des Gentils nécessairement confondue avec les bêtes, dans l'ordre de la création. C'est d'eux qu'il est dit, dans le premier chapitre de la Genèse, que Dieu fit par (*a*) sa parole l'homme à son image; au lieu qu'il forma de sa main Adam, le père des Juifs, selon ce qui est écrit au chapitre 2 du même livre. Aussi on ne doit plus s'étonner que, dans un autre pseaume, qui est le 49e., les Gentils soient traités avec mépris d'enfans de la terre : encore moins doit-on s'étonner de ce que plusieurs des nations descendues des Préadamites étaient ignorées des Juifs. Outre que la dignité de leur création ne pouvait que les éloigner des Gentils, la destinée des uns et des autres était aussi différente, que l'est le sort d'un esclave de celui d'un fils de famille héritier de tous les biens de sa maison, et qui n'en cède quelque petite portion à ses esclaves, que par pure générosité. On aurait tort de traiter les Juifs d'orgueilleux et d'arrogans. Ils ont tout le droit pour eux. Ils sont ces hommes (*b*) pétris d'une terre supérieure à toutes les autres, destinés par la régénération (par une seconde création) à vivre éternellement; tandis que les Préadamites et leur postérité sont destinés à la mort, qui est la suite naturelle de la corruptibilité de la matière. Une autre chose qui est remarquable, et prouve magnifiquement l'excellence des enfans d'Adam, c'est l'ordre et la clarté de leurs généalogies, qui remontent si exactement jusqu'à ce premier père de la nation; au lieu que, chez les Gentils, nul ordre, nulle suite exacte, nulle connaissance bien développée de leur origine; et, sur cela, on doit lire au bas de la page la (*c*) manière dont l'auteur s'explique.

Mais quelles preuves plus positives donnera-t-on par l'histoire pour justifier que Dieu a créé deux différentes espèces d'hommes? Jusqu'ici les raisonnemens hardis de l'auteur sont les seuls garans de cette découverte singulière, à quoi il faut joindre la pénétration de son esprit, qui lui fait trouver assez distinctement les Préadamites dans plusieurs passages des Saintes Écritures. Ajoutons encore ici quelques-unes de ses remarques sur la création des hommes, avant que de rapporter des preuves tirées des monumens historiques. D'abord Dieu créa l'homme mâle et femelle, (et de cette création vinrent les Gentils, comme il a été dit ci-devant). Par ces termes de mâle et femelle, il faut comprendre que Dieu créa chaque homme avec sa femelle, pour peupler la terre et la cultiver, sans quoi elle ne pouvait que rester long-tems en friche : car comment un seul homme

---

(*a*) Ubi sup. Cap. X.

(*b*) *Queis meliore luto finxit præcordia Titan.*

(*c*) *Gentilium et populorum omnium stirps et origo prima confusa et incognita hac de causa est, quod à principio incognito et à seculis innumerabilibus Aborigenes creati in terris omnibus increscente propagationis luxuria, qua alii super alios retrusi sunt, nec non multiplici compositione, qua invicem permixti et concreti sunt, ortus sui primitias conturbaverunt.*

serait-il venu à bout de la cultiver, pendant un long espace de tems ? Si Dieu a la précaution de dire aux Israélites, qu'il ne chassera pas dans un an les Cananéens du pays, de peur que ce pays ne reste inculte, et que les bêtes sauvages ne s'élèvent contr'eux (les Israélites), à plus forte raison aurait-il pris cette précaution, si, au commencement du monde, il n'y avait encore eu qu'Adam et sa femme tous seuls sur la terre. Cette précaution était d'autant plus nécessaire qu'à en juger par le danger que Dieu semble craindre pour son peuple, il en devait craindre un infiniment plus grand pour le premier homme. Les Israélites, lorsqu'ils allaient conquérir les terres des Cananéens, étaient au nombre de six à sept cent mille ames. Quelle proportion trouvera-t-on entre un peuple si nombreux et un seul homme ? Non, continue la Peyrere, Adam n'était nullement seul ; et certainement il y avait déjà sur la terre une quantité innombrable de Préadamites mâles et femelles. Un mâle et une femelle, cela faisait un homme complet, qui travaillait assiduement depuis long-tems à cultiver et la terre et le genre humain, quand un autre homme partit de la main de Dieu ; et cet homme, qui est l'objet de cette création dont parle Moïse au second chapitre de la Genèse, reçut aussi une femelle, que Dieu lui tira du côté. Adam l'appelle *hommesse (virago)*, parce qu'elle fut créée de l'homme. Disons mieux, il fallait une *virago* à Adam, une femme infiniment plus forte et plus excellente à un homme infiniment plus excellent que ceux qui avaient vécu jusqu'à lui. Cette distinction est la raison fondamentale de la défense rigoureuse faite aux Juifs, de se lier par le mariage avec des filles et des femmes de Gentils. Après cette remarque, viennent les rapports typiques entre Adam et J. C., entre Eve et l'Eglise. Au reste, pour le dire en passant, l'auteur conjecture que, quand Dieu résolut de donner une femme à Adam, ils avaient pour le moins passé les années de puberté. Pour ce qui est d'Eve, elle était d'âge compétent et en pleine maturité quand elle fut amenée à Adam. Cette remarque est judicieuse ; car, sans cela, qu'auraient-ils pu faire ensemble ? En voici une autre qui ne l'est pas moins ; c'est qu'Adam entendait parfaitement l'histoire naturelle. Il y a donc apparence qu'Adam eut un précepteur. Un rabbin le nomme (*a*) *Semboscer :* la Peyrere, qui n'ose pas tout à fait s'en rapporter à un rabbin, parce que les gens de cet ordre donnent volontiers dans les fables, trouve (*b*) pourtant qu'il y a quelque trace de vérité dans ce conte.

On prouve qu'il y avait des Préadamites, par la crainte que témoigna Caïn, après avoir commis un fratricide en la personne d'Abel. Autre chose ; Caïn persévéra dans le crime, et devint un parfait (*c*) scélérat ; brigand et chef de brigands. Quelle apparence que cela eût pu être, s'il n'y avait eu des voleurs Préadamites ? Caïn épousa une femme Préadamite, et cela se

---

(*a*) Voici ce qu'on trouve dans le *Menagiana*. « La *Peyrere* aurait été bien aise s'il avait » su qu'il y ait un Rabbin qui a fait mention du précepteur d'Adam. Mais ce Rabbin était un » Rabbin, et c'est tout dire ». Si Ménage, supposé qu'il ait dit ce qu'on lui fait dire, avait lu le Chapitre III du livre 3, du *Système Théologique touchant les Preadamites*, il aurait vu que la *Peyrere* n'avait point ignoré cette particularité. Je ne suis pas moins surpris de voir que *Bayle* n'ait pas relevé cette faute, et je suis même persuadé qu'il n'avait pas lu le système de la *Peyrere*, qui lui aurait fourni certainement de quoi faire des remarques très-curieuses.

(*b*) *Quamvis parum credam Rabbinorum fabulis : nihil tamen adeò fabulosum est, quod non antiquam redoleat veritatem*, ubi sup.

(*c*) Voy., ubi sup. Ch. IV, liv. 3. Il se fonde sur un passage de *Joseph* l'historien.

prouve, parce que, quand il se maria, Adam n'avait point encore de fille. Il bâtit une ville; où prit-il des architectes et des charpentiers, des maçons et plusieurs autres sortes d'ouvriers? chez les Préadamites.

Les antiquités prodigieuses des Chaldéens, des Égyptiens, des Chinois, etc., prouvent aussi qu'il y a eu des Préadamites. Trente dynasties de rois en Égypte ont régné pendant trois *myriades*, et une myriade fait dix mille ans : et que dirons-nous du règne du Soleil, fils de Vulcain, pendant six cent mille six cent soixante et seize ans en Égypte? Je passe les antiquités des autres peuples, et d'ailleurs ces matières sont trop sèches et trop savantes pour des lecteurs qui, vraisemblablement ne chercheront qu'à s'amuser agréablement dans cette dissertation.

La grande antiquité de plusieurs sciences prouve aussi la vérité du Préadamisme. L'astrologie et l'astronomie ont été cultivées de trop bonne heure et avec trop de soin, pour qu'on ne soit pas forcé à faire remonter les élémens et l'origine de ces sciences plus haut qu'Adam. La théologie et la magie ont de même je ne sais quel air d'antiquité, qu'on ne peut pas mieux fixer au tems d'Adam; et c'est vouloir trop rajeunir ces sciences que de ne pas dater leur naissance du vivant des Préadamites, et peut-être même du tems que le Soleil commença de régner en Égypte. L'ordre, les recherches, les découvertes, les expériences qui se trouvent dans ces sciences, dès le tems même qu'elles commencèrent, selon nous, d'être cultivées par ces anciens peuples que j'ai nommés, prouvent évidemment qu'on n'attribue à ces sciences aucune antiquité qui ne leur soit due, ni à ces peuples aucunes lumières qu'ils n'aient eues dans les siècles les plus reculés. Jusqu'où les Chaldéens n'ont-ils pas poussé l'astronomie? et, dans l'astrologie, ne leur devons-nous pas mille curieuses recherches touchant l'influence des astres et leurs qualités? Dans les uns ils ont trouvé la chaleur, le feu; dans les autres, une influence terrestre ou sèche, ou mélancolique, ou humide, ou aérienne, ou phlegmatique, etc. Entre les planètes et les étoiles, on en a qui sont bienfaisantes, d'autres malfaisantes. Il y a des astres mâles et d'autres femelles. Toutes ces rares découvertes ne sont pas le fruit d'une expérience aussi bornée qu'est celle qui est renfermée entre la création d'Adam et le tems auquel nous fixons communément l'origine de ces sciences chez les Chaldéens, etc. Il y a donc apparence que, suivant la pensée de la Peyrere, il faudrait aller chercher, si cela nous était possible, l'origine de ces sciences douze ou quinze mille ans au-delà du siècle d'Adam; et il en est de même de la théologie de ces anciens peuples, qui est comme la mère de la magie, dont on a des monumens très-anciens, et qui témoignent à quel point de perfection elle était déjà parvenue au tems de Moïse. Mais, sur cette matière, point de détails; ils sont inutiles, et nous mèneraient trop loin : contentons-nous d'y ajouter pour corollaire à tout ce qui a été dit, que, puisqu'il est démontré par notre propre expérience, que les arts, les sciences et les découvertes ne sont point amenés du premier coup à la perfection; (ce que nous avons pu remarquer aussi par ce qui s'est découvert peu à peu depuis plusieurs siècles, à quoi, de nos jours et de ceux de nos pères il s'est ajouté tant de nouvelles découvertes) de même les sciences, dont il a parlé, ne pouvaient être si parfaites dans un âge que nous regardons mal à propos comme celui de leur enfance, et qui était certainement, (selon la Peyrere)

celui de leur plus grande vigueur, à en juger seulement par tant de choses accessoires, tant de connaissances liées, attachées à ces sciences, dont il était impossible de se passer, et sans lesquelles ces sciences n'auraient pu être mises en pratique, de la manière surprenante que ces anciens peuples l'ont fait. Croira-t-on raisonnablement après cela (*a*) que l'espace de tems qui s'est écoulé d'Adam à Abrahan, et même jusqu'à Moïse, si l'on veut, ait pu suffire à la découverte de ces sciences et de tout ce qui y est compliqué?

On pourrait répondre que les arts et les sciences sont nés avec Adam, qu'il n'a eu que la peine et le soin de les cultiver et de les enseigner à ses enfans, qui de même les ont fait passer à leurs enfans; que, de cette manière, chacun à contribué de son génie, et même avec beaucoup de diligence à leur perfection : mais tout cela ne plaît pas à l'inventeur du système Préadamite. Pour n'être pas trop long, je n'alléguerai pas ses raisons. Je dirai seulement qu'il semble se plaindre de la force du préjugé qui fait regarder les livres de Moïse comme les plus anciens monumens de l'histoire civile et de l'histoire naturelle, etc. Au reste, il y a bien des choses hardies dans ce chapitre (*b*), et il y appuie assez les difficultés que les *libertins* font contre les livres de cet illustre législateur. Il est aussi persuadé que Moïse a extrait diverses choses des auteurs qui l'ont précédé (*c*), et il croit même que Moïse avait écrit sur l'origine du (*d*) monde et l'histoire des Préadamites. La Peyrere nous assure encore que les monumens qui nous sont restés de ce grand homme, ne concernent, à proprement parler, que les Juifs, et qu'il a abrégé tout ce qui ne servait pas directement à l'histoire des enfans d'Adam. Le même préjugé qui nous fait prendre Moïse pour le premier écrivain, nous fait regarder aussi comme très-général ce qui n'est que particulier et borné à un seul peuple. Ainsi l'arche et la culture de la vigne sont regardées mal à propos comme des inventions de Noé; elles étaient des inventions pour la postérité d'Adam; mais quelle apparence qu'avant lui l'une et l'autre aient été inconnues? et quelle apparence encore qu'Adam les ait ignorées? Il est bon de remarquer ici, à propos de l'arche, que le déluge, selon la Peyrere, ne s'est point étendu au delà des pays occupés par les Juifs, (les enfans d'Adam) et que Dieu l'envoya pour punir ces Juifs, qui, par leurs mariages et leurs alliances avec les Préadamites, (les Gentils, les *enfans des hommes*) s'étaient abandonnés à tous les débordemens de ceux-ci.

Voyons un peu plus en détail la suite de ce défaut qui fait regarder comme général ce qui n'est que particulier. Les exemples sont remarquables. On s'imagine communément qu'à la mort de J. C., les ténèbres se répandirent sur toute la terre : point du tout. Elles ne couvrirent que la Judée. L'étoile prétendue qui guida les rois (ou les mages), n'était qu'un

---

(*a*) Ubi sup. Chap. dern. du liv. 3.

(*b*) C'est le prem. Chap. du liv. 4.

(*c*) Tel est aussi le système du médecin Astruc, qui a fait un livre intitulé *Conjectures sur les Mémoires originaux dont il paraît que Moïse s'est servi pour composer le Livre de sa Genèse; avec* des remarques qui *appuient ou qui éclaircissent ces conjectures. Bruxelles, Fricx*, 1755, *in*-12.

(*d*) *Rerum omnium genesim ante Adamum conditum, scripsisse mihi facili persuadeo*, etc. L. 4, cap. 2.

feu particulier destiné à luire pour eux. Le soleil ne rétrograda point dans le ciel, mais seulement à l'horloge du roi Achaz, et cette horloge n'étant nulle part qu'en Judée, on peut dire aussi que le miracle ne fut visible qu'aux Juifs; et preuve de cela, c'est que les Babyloniens, qui en avaient entendu parler (et par conséquent n'en avaient pas été témoins oculaires chez eux), se rendirent en Judée, pour s'informer de la vérité de ce miracle. Le soleil ne s'arrêta pas pour donner le tems à Josué de vaincre les Amorrhéens; mais, ou une lumière merveilleuse tint lieu de soleil aux Israélites, ou les rayons de cet astre furent réfléchis d'une manière extraordinaire, et éclairèrent les Israélites à la défaite de leurs ennemis; et, quoi qu'il en soit, le miracle n'alla pas au delà de l'endroit où il était nécessaire. Par une telle explication, l'incrédulité n'acquiert pas une plus grande autorité : le miracle et la grandeur des œuvres de Dieu subsistent toujours, mais d'une autre façon que le vulgaire ne le croit avec la plupart des théologiens, qui prennent tout à la lettre dans les SS. Écritures.

Si, selon la Peyrere, il n'y a aucune diminution de vertu et de grandeur dans les explications qu'il use donner de plusieurs miracles, et s'il est possible de le croire ainsi de ceux que j'ai rapportés, je ne sais s'il en sera de même du suivant. On s'imagine communément, selon ce qui est écrit au 29 du Deuteronome, que les habits des Israélites ne s'usèrent point pendant les quarante années qu'ils passèrent dans le désert; en sorte que, non-seulement ces habits acquirent, par la volonté de Dieu, la vertu d'être incorruptibles, mais qu'il y ajouta même celle de croître avec les enfans. Mais pourquoi, dit-il, dégrader la puissance de Dieu de sa dignité, en la faisant intervenir dans des choses si basses et si puériles? Le miracle consistait en ce que Dieu n'abandonna jamais les Israélites dans ce long voyage, et que, par le secours de sa providence, rien ne leur manqua; qu'ils eurent constamment tout ce qui leur était nécessaire pour se vêtir, etc. Les troupeaux, qu'ils avaient en abondance, fournissaient des cuirs pour faire des souliers, des peaux et des laines pour des habits. Serait-il donc possible qu'il y eût si peu d'art, et une si grande simplicité dans le gouvernement de la Providence? répondront la plupart des Orthodoxes. A cela l'auteur réplique (*a*) qu'il est inutile de mettre l'incroyable, et d'avoir recours à un merveilleux outré, lorsqu'il paraît que Dieu n'a employé que des voies simples, (*b*) et dont le secret se peut découvrir par le seul usage de la raison.

Je ne suivrai pas l'auteur dans (*c*) les idées qu'il donne de l'éternité, par rapport à Dieu, et par rapport à l'univers; et je ne toucherai pas non plus à ce qu'il dit (*d*) pour expliquer l'imputation du péché aux enfans d'Adam, et leur condamnation en lui; la propagation spirituelle du péché originel, la rétrogradation de l'imputation du péché d'Adam aux Préadamites, etc. Toutes ces matières sont trop abstraites, et hors de la compétence des dissertations de cet ouvrage, qui doivent rarement s'étendre au delà des matières historiques.

(*a*) Voy., ubi sup. L. 4. Cap. 5.
(*b*) *Rationalis sum, et rationi conveniens nihil à me alienum puto.* Ibid.
(*c*) L. 4. Cap. 10, 11, 12.
(*d*) Ubi sup. L. 5.

Un (*a*) Auteur moderne, qui s'est fait connaître dans la république des lettres, par sa *méthode pour étudier l'histoire*, et plus encore par l'adresse avec laquelle il soutient le pour et le contre, aux dépens de sa réputation, n'a pas manqué de saisir les paradoxes du système Préadamite, et nous les trouverions dans cette méthode, si des ordres supérieurs et l'intérêt de la religion ne les avaient fait supprimer. De tels paradoxes ne pouvaient manquer d'être du goût de l'abbé, et cela ne surprendra point ceux qui le connaissent pour un homme extraordinaire en tout. A la vérité, il ne se déclare pas ouvertement Préadamite. Je cite au bas de (*b*) la page, le livre où le lecteur trouvera les cartons qui contiennent les raisonnemens de l'abbé. Le P. Simon, auteur éclairé et d'une lecture incomparablement plus étendue que celle de ces maigres auteurs modernes qui se jettent à corps perdu sur le premier paradoxe qui frappe, a recueilli diverses choses curieuses, (*c*) par où il paraît que la Peyrere avait pris son système dans les rabbins et les cabalistes, qui, « fondés, dit-il, sur le premier mot de » la Genèse, qui commence par la lettre Beth, laquelle est la seconde » lettre de l'alphabet, en concluent qu'Adam n'a été que le premier homme » d'un monde qui a été précédé par un autre. Une infinité de Juifs, continue » le P. Simon, ajoutent foi à cette rêverie ». Les Mahométans sont allés plus loin que la Peyrere; (*d*) car plusieurs de leurs auteurs ont rapporté les noms de ceux qui ont vécu avant Adam. Les *Sabaytes*, (*e*) qui sont des sectaires d'Orient, ont enseigné qu'Adam était venu au monde à la manière des autres hommes, c'est-à-dire d'un homme et d'une femme : tout cela montre que le Préadamisme n'est pas une imagination moderne. Je ne dois pas oublier ici une autre particularité curieuse, que je trouve dans les lettres de ce savant, (*f*) c'est que, dans un (*g*) ouvrage aussi singulier que le traité des Préadamites, la Peyrere supposait deux messies, l'un pour les Chrétiens, qui est J. C., l'autre pour les Juifs, qui est celui qu'ils attendent depuis si long-tems, et qui doit, à ce qu'ils croient, les rendre maîtres de toute la terre. Quel pouvait être le but d'une idée si extraordinaire, sinon de faire plaisir aux Juifs, que cet auteur flatte si agréablement dans un discours qui est à la fin de son traité des Préadamites? Au moins il ne me paraît pas que cette idée puisse avoir aucune liaison directe avec le Préadamisme.

Selon le P. Simon (*h*), il s'éleva d'abord en Hollande une espèce de secte, sous le nom de Préadamites; mais sur les informations que j'en ai prises, on m'a répondu que cette secte est une pure chimère. Il fallait dire que le système trouva d'abord quelques partisans; mais cela ne saurait s'appeler

---

(*a*) L'abbé *Lenglet du Frenoy*, auteur du *Traité de l'usage des Romans*, en 2 vol. *in*-12, sous le nom de *Gordon du Percel*, et de l'*Histoire justifiée*, etc., ouvrage écrit par le même abbé, pour réfuter le *Traité de l'usage des Romans*.

(*b*) *Beyeri Memoriæ Histor. Critic. Libror. rarior*, p. 181 et suiv.

(*c*) *Lettr. chois.* du P. Simon, tome II, lettre Ire et suiv., où il réfute le système de la *Peyrere*.

(*d*) Ubi sup. Lettr. 1.

(*e*) On en parlera dans le volume suivant.

(*f*) Lettre 2, ubi sup.

(*g*) Cet ouvrage n'a jamais été imprimé. Il était intitulé le *Rappel des Juifs*. Voy. ubi sup., lettre 4, où l'on trouve d'autres particularités touchant la *Peyrere*.

(*h*) Ubi sup., lettre 4.

secte. Le P. Simon nous dit aussi qu'on avait reproché à la Peyrere qu'il n'était point le véritable père de l'ouvrage des Préadamites, et qu'il l'avait composé sur les mémoires d'un de ses frères, qui était mort en Angleterre. Quoi qu'il en soit, cet auteur est mort (*a*) sans vouloir renoncer au Préadamisme, ni à ce nouveau Messie uniquement destiné aux Juifs, et qui devait les ramener dans cet (*b*) état florissant d'où ils sont déchus depuis tant de siècles.

(*a*) Voy. Bayle, article de la Peyrere, et le P. Simon, ubi sup.

(*b*) Ce que je rapporte dans cette note est tiré de l'Ouvrage de l'ingénieux Thomas Burnet, intitulé *de statu mortuorum et resurgentium*, traduit, ou plutôt *defigure* en Français, par le sieur Jean Bion, ex-prêtre, ensuite ex-ministre Anglicon, et peut-être aujourd'hui ex-Chrétien, comme la plupart de ses confrères ex-Catholiques. Je laisse à l'ingénieux Anglais ses idées singulières sur la résurrection des corps humains; son renouvellement du monde, non mystique, non allégorique, mais naturel, après cet embrasement général qui a été cru de la plus reculée antiquité; sa manière de justifier les prières faites pour les morts dans l'ancienne Eglise, qui les faisait à l'intention de hâter la résurrection des fidèles; les preuves qu'il donne que ces fidèles s'attendaient par cette première résurrection, (car c'est ainsi qu'il faut l'appeler) à participer à la gloire du règne de J. C. sous de nouveaux Cieux et sur une terre nouvelle, ou renouvelée; la manière dont il établit les triomphes de l'Eglise et de ses fidèles; je lui laisse, dis-je, tout cela, pour ne parler que de l'état glorieux qu'il fait espérer aux Juifs, pendant le millénaire du règne triomphant de J. C. Il croit donc que le Messie et son règne ayant été premièrement promis aux Juifs, et cela étant prouvé selon lui par divers passages du Nouveau Testament, surtout de l'Apocalypse (qu'il faut expliquer alors littéralement), non-seulement cette Nation ne sera pas oubliée dans le futur millénaire, mais qu'elle sera tout au moins mise de pair avec les Chrétiens dans la participation à la gloire de ce règne. Ce malheureux tems d'opprobre et de mépris, auquel les Juifs sont continuellement exposés, finira pour lors; ce tems, où selon les idées qui nous ont été transmises depuis la fondation du Christianisme, il n'est pas permis aux Juifs de naître sans porter des marques de réprobation sur leur visage, et pendant lequel on leur appliquera vraisemblablement, jusqu'à la plus reculée postérité, ce vers d'*Horace*:

Delicta majorum immeritus lues.

En vertu du fatal arrêt que prononcèrent les Juifs déicides: *Que son sang puisse être sur nous et sur nos enfans!* il ne serait pas difficile de répondre à l'auteur Anglais que les prophéties alléguées en faveur du règne glorieux des Juifs ont eu leur accomplissement. J. C. lui dirais-je, en répétant ce que tant d'autres ont dit, *a occupé le trône de David*; mais c'est spirituellement, et il *regnera de même éternellement sur la maison de Jacob*, que nous regarderons à juste titre, comme l'emblème de l'Eglise. Je lui répondrais, à l'égard de la gloire qui devait éclater sur la Nation Judaïque après la captivité, qu'elle s'est répandue dans la Judée, et de là dans tout l'Univers par la venue de J. C.; qu'à l'égard des prophéties de l'Apocalypse, celle du Ch. I. v. 7, ne paraît nullement à l'avantage des Juifs; que, dans celle du Ch. IV. v. 4, les douze Patriarches se trouvent auprès des douze Apôtres, non en qualité de Juifs, mais en qualité de Saints; qu'au reste, il n'est nullement étonnant que, dans un tems où les Chrétiens étaient à peine hors du Judaïsme, où les idées, les usages, les préjugés, les manières de parler, tout en un mot plaidait encore, pour ainsi dire, en faveur du Judaïsme, il n'est pas, dis-je, étonnant, que les écrivains sacrés aient employé des expressions qui favorisent les Juifs. Pour justifier cette espèce de contagion de style, qui est due au commerce de ceux avec qui l'on a vécu, à la religion que l'on a abandonnée, et aux études auxquelles on s'est appliqué, il ne faut que jeter les yeux sur les écrits des philosophes Païens convertis au Christianisme. On dira que ces philosophes n'ont pas été inspirés du S. Esprit. J'avoue qu'à l'égard des choses, il y a une grande différence entre les écrivains sacrés et les philosophes du siècle; mais Dieu, qui a bien voulu inspirer ces auteurs sacrés, ne leur a pas défendu de se conformer aux idées et aux préjugés vulgaires en tout ce qui n'était pas essentiel au bonheur ou à la sanctification des fidèles, et qui ne déshonorait pas sa divinité.

A Dieu ne plaise pourtant que je prétende regarder les Juifs comme réprouvés de Dieu: eh pourquoi vaudraient-ils moins que les Païens, devant cet Etre infiniment miséricordieux? Il couvertira sans doute en faveur d'un résidu de cette Nation, opprimée aujourd'hui par toutes les autres, le Sabbat temporel en un Sabbat spirituel et éternel: mais quand commencera-t-il ce Sabbat? Et de quelle manière commencera-t-il? Quelle sera leur portion dans la nouvelle Canaan? Leur conversion commencera-t-elle par des miracles éclatans qui les forceront d'adorer celui que

leurs pères, ou pour mieux dire leurs prédécesseurs, ont percé, sans autre conviction que l'effroyable appareil avec lequel il retournera sur la terre? Nous n'en savons rien, et les défenseurs du règne millénaire ne le savent pas mieux que nous, quelqu'ingénieux que soient leurs systèmes. Tout ce que nous pouvons espérer de plus solide est qu'un jour, la vertu ne sera plus combattue par le vice, et que le juge suprême de l'Univers anéantira ces crimes qui font gémir les gens de bien. Nous lui demanderons, et nous obtiendrons alors dans toute sa pureté cette vertu défigurée par nos plaintes et nos murmures.

Te duce si qua manent sceleris vestigia nostri
Irrita perpetuâ solvent formidine terras.

Les passions seront éteintes, ou rectifiées, l'aiguillon de la convoitise perdra sa force, et sera totalement émoussé; et si Dieu permet que le plus subtil des sens produise des fruits, ils cesseront d'être empoisonnés.

Occidet et serpens, et fallax herba veneni
Occidet.

Il n'est pas nécessaire de supposer, selon les idées bizarres de quelques auteurs, entre lesquels se trouve notre ingénieux Anglais, que certaines parties du corps seront abolies, et qu'il n'y aura plus de Sexe, etc.

DISSERTATION GÉNÉRALE

SUR PLUSIEURS SECTES MYSTIQUES MODERNES.

Il n'est nullement question de remonter ici jusqu'au commencement du Christianisme pour trouver l'origine de ceux qu'on appelle aujourd'hui Mystiques (*a*); et il ne s'agit pas non plus de prouver que le langage et les idées de ceux qu'on appelle ainsi, leurs contemplations, leurs maximes et leur enthousiasme, etc. n'ont pas été des choses inconnues aux premiers siècles du Christianisme; ni qu'un grand nombre d'écrivains chrétiens, entre lesquels il s'en trouve même d'honorés du titre de Saint, ont été comme emportés, soit dans leur conduite, soit dans leurs écrits, au delà de ce que le christianisme exige de l'homme. Ceux qui nous paraissent avoir passé de cette manière les bornes de la raison, pouvaient avoir devant Dieu des priviléges que tous les hommes n'ont pas obtenu dans la suite, et que nous n'avons pas mieux aujourd'hui. Dans cette élévation qui ne peut passer que pour fantastique, lorsque les hommes ordinaires prétendent se l'attribuer, il pouvait bien être permis à des Saints de parler un langage extraordinaire et surnaturel: mais que des sectes entières prétendent ne parler jamais autrement, et dirigent leurs dévots d'une façon toute contraire à ce que la société civile exige, et que le christianisme n'a jamais blâmé, c'est-là, ce me semble, ne vouloir ni vivre, ni converser avec les hommes. Après cela, tout ce qu'on peut faire encore c'est d'excuser les mystiques anciens et modernes, qui l'ont été de bonne foi, et de plaindre ceux que le tempérament a emportés: mais il est bien permis aussi de blâmer un ordre de Chrétiens qui semblent s'être donné généralement pour règle de parler pour n'être pas entendus, et peut-être pour ne pas s'entendre eux-mêmes, comme on peut très-bien le reprocher à tous les Mystiques modernes, sans vouloir examiner de trop près ce qu'on pourrait trouver à redire aux anciens, qui sont moins à craindre, à cause de l'éloignement. Il semble à nos Piétistes et Quiétistes modernes que, dans l'état de contemplation qui leur paraît si recommandable, il ne soit permis ni de penser ni de parler juste, et que l'enthousiasme du mystique doive être comme une fièvre violente qui ôte la raison et le bon sens au malade. Plaisante idée de croire que, pour se rendre agréable à Dieu, et digne de son amour, il faille se mettre hors (*b*) des sens et de la raison, et que la dé-

(*a*) Par ce terme de *Mystique*, on entend seulement ici les faux Illuminés de ce siècle, appelés *Quiétistes*, *Piétistes*, etc., et j'avertis ceux-ci que je ne prétends pas les choquer en les appelant *faux* ou *prétendus Illuminés*. Je ne fais que suivre historiquement l'idée qu'on a d'eux dans l'usage commun du siècle. Il y a parmi ces Illuminés trop de gens de bonne foi, pour vouloir les confondre absolument avec ceux qui sont des contemplatifs hypocrites.

(*b*) On reproche aux *Mystiques*, principalement à ceux de ce siècle, des expressions dangereuses par les idées qu'elles donnent, et qui passeraient pour des blasphèmes, et des traits du plus hardi libertinage, s'il fallait les prendre à la lettre. On suppose donc, pour excuser les auteurs qui les emploient, qu'ils n'attachent pas à ces expressions les idées qu'elles présentent. Mais pourquoi s'en servent-ils? Ne pèchent-ils pas contre le bon sens en les employant? A ces expressions ils faut ajouter les faux désirs, que ceux qui ne sont pas *Mystiques* traiteront toujours

votion rafinée, subtilisée dans une méditation continuellement abstraite soit capable de frapper et de convertir les hommes en leur offrant des chimères dans un jargon aussi obscur que celui des Alchimistes !

J'avoue qu'il y a une sorte de feu dans la véritable dévotion, que j'oserais presque comparer à celui qui doit se trouver dans la poésie ; et que, dans l'une et dans l'autre la force de la méditation et une longue application détachent, pour ainsi dire, l'ame du corps, l'enlèvent aux sens, et lui inspirent cette force et cette dignité qui, dans la religion, aident à faire un grand Saint, et dans la poésie, un grand poète. Mais, outre que ce feu ne saurait être commun, et qu'il n'est réservé qu'à un petit nombre d'hommes, la religion, non plus que la poésie, n'exige pas un sublime continuel, qui nous lasse et nous fatigue même malgré nous ; parce que nous sommes créés pour être des hommes, et qu'il n'appartient qu'aux anges d'être dans une admiration éternelle. Je conclus donc, avec la permission des Mystiques, que le langage de la religion doit être clair et naturel, qu'il ne doit rien avoir de rebutant, rien qui marque de l'orgueil et de la vanité. Elle peut être permise à un poète, mais elle ne doit pas l'être aux fidèles, et cependant on pourrait presque accuser les Mystiques. Voici une autre différence entre le sublime de la dévotion et celui de la poésie. Le langage de la dévotion doit édifier les simples, et, s'il est au-dessus de leur portée, il les égare. Le sublime de la poésie n'est que pour les connaisseurs, et il importe fort peu qu'un grand poète se fasse entendre d'un petit artisan : mais, dans la religion, toutes sortes d'hommes ont droit de parler à Dieu, et d'exiger qu'on leur apprenne à lui parler, sans les embarrasser dans les subtilités du jargon Mystique, et les conduire à travers champs dans des routes inconnues, et pleines de distinctions frivoles. Par exemple, quel homme amènera-t-on à la perfection de la sagesse chrétienne, quand, pour lui aider à parvenir à cette sagesse (*a*), qu'un certain auteur appelle *occulte*, on l'aura fait passer par la voie universelle, purgative, illuminative et unitive, que ce même auteur (*b*) nous présente, subtilement distinguée, par quatre colonnes remplies de parôles inutiles, et qui pourraient bien lui avoir coûté plus de tems et plus d'effort qu'une simple méditation sur les devoirs du Christianisme. Appliquons, par rapport à la religion, aux gens de cet ordre ce que disait autrefois (*c*) un poète. Après ce petit préambule, qui peut-être ne sera pas regardé comme absolument inutile, il faut revenir à nos descriptions. C'est l'essentiel de cet ouvrage. Reprenons-les, et voyons, sur la foi des meilleurs auteurs, ce qu'il y a de plus essentiel dans le Piétisme et Quiétisme moderne : ce que je vais rapporter pourra servir de supplément à ce qui a été dit des Quiétistes dans le premier (*d*) volume de cet ouvrage.

Ce que j'ai dit (*e*) de l'Anabaptisme, qu'on en voit des traces remar-

---

d'extravagance : par exemple, *de souhaiter d'être la fable et la risée du monde, de se réjouir, comme le faisait la bonne Armelle, de ce que le siècle pensait et parlait mal d'elle.* Ajoutons à cela le désir burlesque du marquis de Rentì, conçu en ces termes : « j'aurais grand plaisir, s'il » m'était permis de m'en aller tout nu en chemise courir les rues de Paris, pour me faire » mépriser et estimer un fou ».

(*a*) *Goth. Arnoldus*, dans l'Ouvrage intitulé *Historia et Descriptio Theologiæ Mysticæ* ; p. 88 et 89, édit. Francof. 1702.

(*b*) Cette table est de Hugue de Palma, et Arnold la recommande comme claire et facile.

(*c*) *Turpe est difficiles habere nugas.* Petron.

(*d*) Premier volume des Juifs et des Cathol.

(*e*) Voy. ci-dessus p. 188.

quables dans l'antiquité, et qu'il est inutile de vouloir prouver une chose si commune, je le répète ici du Mystique, non de ce (*a*) Mystique des livres sacrés, que les Piétistes et les Quiétistes prétendent être semblable au leur, mais de celui qui rend le dévot tout extraordinaire et tout singulier, en un mot qui en fait en quelque manière un être différent du reste du genre humain, et l'entretient dans une misantropie spirituelle, qui peut se trouver dans tous les hommes, et qui est de tout siècle et de tout pays. Le tempérament a tant de part à ce Mystique, il en a tant à tout ce qui s'appelle fanatisme; certaines vapeurs qui s'élèvent dans le cerveau ont tant de rapport avec les prétendues élévations de l'ame et du cœur, et l'on peut si bien se tromper dans ces mouvemens de rate, qui excitent des gémissemens et des soupirs, et font accroire aux mélancoliques qu'ils aiment Dieu, que Dieu parle, et qu'il les distingue du reste des hommes, que nous pouvons bien affirmer que le Mystique de cette espèce est aussi ancien que le genre humain. En ce sens-là, un auteur Allemand (*b*) a raison de le faire remonter jusqu'à Adam. Il est vrai que cet auteur prétend parler de la véritable théologie Mystique: mais, par cette véritable théologie Mystique, les Mystiques entendent celles qu'ils proposent aux Chrétiens; et ces termes ne sont pas moins équivoques dans leurs bouches, que l'est celui de religion et d'Orthodoxie dans la bouche de tous les Chrétiens.

Pour ne pas remonter plus haut que les trois ou quatre derniers (*c*) siècles, considérons, comme chefs et fondateurs de la Mysticité moderne, et de la Quiétude de l'ame, portée ensuite si fort à l'excès, S. Bonaventure, Jean Tauler (*d*), Rusbroch, Denys le Chartreux, Sainte Brigitte, la bienheureuse Angélique de Foligny, etc.; et si l'on croit que ce soit les outrager que de les regarder comme chefs de ces Mystiques, disons du moins que

---

(*a*) Enseigner aux hommes, nous dit un auteur qui a réfuté les Piétistes, de quelle manière leur ame doit penser et agir pour jouir de la vue de Dieu, laquelle consiste dans la lumière (dont il éclaire ceux qui le cherche), la pureté, la pratique de la vertu, et dans le bonheur, qui est une suite de cette lumière et de cette pureté, c'est-là un Mystique enseigné par les Prophètes et les Apôtres. En ce sens-là, toute la religion est Mystique.

(*b*) *Arnold*, ubi sup. Cap. 5 et 9.

(*c*) L'Histoire Ecclésiastique du quatrième siècle nous parle de certains moines du Mont Athos, qui prétendaient avoir poussé la perfection de l'Oraison jusques à voir des yeux du corps une lumière qu'ils disaient être Dieu lui-même, et avoir atteint, par cette vision, à la plus sublime quiétude. Dira que des moines, et encore des moines du Mont Athos, voient ce qu'il n'est pas permis à tous les hommes de voir, n'est pas une chose incroyable. On les appela, apparemment par dérision, *Omphalopsyches*, c'est-à-dire *ayant l'ame au nombril*, à cause de leur manière de prier contenue en ce qui suit: « en élevant son esprit au-dessus de choses vaines, » appuie ta barbe sur ta poitrine, tourne les yeux et toute la pensée vers le milieu de ton » ventre, retiens ta respiration, cherche dans tes entrailles la place du cœur..... d'abord tu » trouveras des ténèbres très-épaisses.....; mais, si tu persévères dans cette pratique, nuit et » jour..... tu trouveras une joie sans interruption. Lorsque l'esprit a trouvé la place du cœur, » il..... se voit lui-même lumineux, etc. » Tiré d'Allatius, liv. 2, chap. 17, de *Eccles. Occid. et Orient. perp. consensione*. Je ne dis rien de certains prétendus Intelligens du commencement du quinzième siècle, qui avaient pour chefs un certain Guillaume de Hilernesse, carme Allemand, et un nommé Gilles, lequel prétendait avoir le don d'illuminer ses fidèles: à quoi il ajoutait, nous dit-on, que les sens ne pèchent point, et que les actions corporelles ne sont pas des crimes. Supposé qu'on veuille expliquer malicieusement les regards des Quiétistes d'Athos vers le ventre, qui est le centre de la sensualité, on ne manquera pas de trouver beaucoup de rapport entr'eux et les Intelligens de Flandres, si l'on ne manquera pas d'y ajouter les Quiétistes de ces derniers tems, parce qu'on leur attribue ces dangereuses maximes.

(*d*) Rusbroch, qui était à peu près contemporain de ces Quiétistes Grecs dont je viens de parler, a réfuté ceux qui s'élevèrent en Allemagne et ailleurs, à peu près dans le même tems, et il a prétendu donner des règles du vrai Mystique contre le faux.

leurs écrits ont servi de règle; que ces pieux auteurs ont en quelque manière autorisé, par leur vie et par les exagérations qui se trouvent dans leur doctrine, cette mysticité que les modernes contemplatifs ont outrée. Cependant ceux dont je viens de parler ne sont point accusés d'avoir fait ni secte, ni schisme, non plus qu'un grand nombre de mystiques venus après eux, qui se sont contentés aussi de vivre et d'écrire mystiquement. Entre ces derniers, les Piétistes et les Quiétistes distinguent surtout un Jean de la Croix, un Louis de Grenade, deux Sainte Catherine de Sienne et de Gènes, Sainte Thérèse, Rodriguez, Eusèbe de Niéremberg, St. François de Sales même et le cardinal de Bona; enfin Barbanson, Horstius, Bernières de Louvigny et tant d'autres, qui, pour être moins connus, ne sont pas moins dignes d'attention, parce qu'ils ont tous travaillé à l'avancement de la doctrine mystique : mais ils n'ont fait que des imitateurs et des émules. A peu près de notre tems, le Quiétiste Molinos et les disciples qu'il se fit de son vivant, réduisirent en secte ce Quiétisme. Mademoiselle Bourignon, et après elle plusieurs autres, entre autres Poiret, ministre en France avant la révocation de l'Edit, ensuite réfugié en Hollande, travaillèrent vigoureusement, par leur exemple et par leurs écrits, à la propagation de la doctrine Quiétiste dans les Pays-Bas. Madame Guyon (*a*), et Dom François la Combe, religieux Barnabite, son directeur, et son maître, etc., le portèrent en France (*b*). A la vérité, il y avait eu, quelques années avant eux,

---

(*a*) Jeanne Marie Bouvières de la Mothe Guyon naquit à Montargis en 1648, et mourut à Blois le 9 Juin 1717, après avoir été long-tems détenue à Vincennes, à Vaugirard et à la Bastille. On connaît ses liaisons avec l'archevêque de Cambray, qui eut toujours pour elle une vénération particulière. L'abbé de la Bletterie a écrit trois lettres, devenues très-rares, pour défendre madame Guyon contre les impostures de ses ennemis.

(*b*) Peut-être ne sera-t-on pas fâché de trouver ici, dans une note, ce que rapportent des *Mémoires anonymes de l'origine, du progrès, et de la condamnation du Quiétisme répandu en France*. Ces mémoires sont attribués, dans la préface du livre, à M. Phelipeaux, docteur de Sorbonne. Voici ce qu'on y lit. Dom François la Combe, religieux Barnabite, et madame Guyon ont été les premiers auteurs du Quiétisme en France. La Combe était natif de Thonon, Ville du diocèse de Genève. Il était d'une taille assez grande, composé dans son extérieur, affectant un air de modestie et de sainteté, quoiqu'on remarquât dans son visage je ne sais quoi de sinistre. Il avait l'esprit subtil et pénétrant. Comme il était philosophe, il se faisait un plaisir malin d'embarrasser ceux contre qui il disputait. Il fut attiré à Paris par un Barnabite Savoyard, alors supérieur de saint Eloi, qui était confesseur de madame la chancelière Seguier. Après un séjour assez long, les Pères de Paris n'en étant pas contens, cherchèrent à s'en défaire, en lui procurant une chaire de lecteur en théologie à Rome, dans leur maison de San Carlo de Catinari. Ce fut dans ce voyage qu'il passa à Montargis, où il connut Madame Guyon, par le moyen d'un Barnabite, confesseur de cette dame. Il cultiva dans la suite cette connaissance, et entretint avec elle un fréquent commerce de lettres. On en surprit même quelques-unes qui ne plurent guères au père de la Mothe, Barnabite, frère de cette dame. Plusieurs ont publié que, pendant son séjour à Rome, il avait été disciple de Molinos, qui répandait alors sa doctrine; mais il s'en justifie dans ses derniers écrits, où il avoua ses illusions et ses désordres. Il y déclare qu'il n'a eu aucun commerce avec Molinos, ni de vive voix, ni par écrit, ni avec aucun de ses disciples, et cette déclaration nous doit paraître sincère, puisqu'en même tems il avoue des choses qui ne sont pas moins igominieuses.

Il y raconte qu'à l'âge de 30 ans, après avoir mené une vie sensuelle, et même avoir fait une chute très-honteuse et très-criminelle, il se sentit puissamment excité à tendre à la perfection de l'état où Dieu l'avait appelé. Il passa quelque tems dans les exercices de piété, pendant le séjour qu'il fit en Piémont. Il eut alors un goût particulier pour les auteurs spirituels et mystiques, dont il estimait infiniment les livres. Il se chargea dans la suite de diriger quelques dévotes, sans avoir ni la vertu, ni le discernement nécessaire pour un emploi si délicat et si périlleux. Ainsi, se répandant trop au dehors sous de spécieux prétextes de charité, mais au préjudice de ses devoirs, il avoue qu'il tomba de nouveau dans de grands désordres dans lesquels il persévéra près de 15 ans.

Dans cet état, son aveuglement alla jusqu'à croire que les actions les plus impures qu'il commettait pouvaient être sans péché, s'imaginant follement, tantôt que Dieu destinait à l'ame une si violente épreuve pour la faire mourir à tout appui qu'elle prendrait en elle-même;

divers prétendus Illuminés dans le royaume. Tels furent Des-Marets de S. Sorlin, auteur, entre autres ouvrages, des *Délices de l'esprit*, que les rieurs

---

tantôt que la partie supérieure n'avait aucune part à tout ce qui se faisait dans la partie inférieure. Il se flattait même, au milieu de ses plus grands excès, qu'il ne trouvait en lui aucune pente à offenser Dieu, à la volonté duquel il croyait s'être dévoué sans réserve.

La doctrine de l'Église catholique dont il avait été instruit dès sa jeunesse, ne laissait pas d'inquiéter son esprit. Il avait peine à la concilier avec l'illusion dont il était prévenu. Enfin, fatigué par les perplexités qui l'agitaient, ou pressé par les remords de sa conscience, il consulta sur cela une vieille dame qui demeurait dans une ville de France peu éloignée de Savoie, où il était alors, et qui passait pour un oracle en fait de spiritualité. Elle le confirma dans son erreur, et ce fut pour lors qu'il se crut pressé intérieurement de faire le sacrifice total de lui-même, et pour le tems et pour l'éternité. Ainsi, il consentit à tout ce qui pourrait lui arriver de plus ignominieux, s'imaginant par-là se conformer plus parfaitement à la volonté de Dieu. Et voilà l'affreuse conséquence qu'il tira de quelques endroits des auteurs mystiques, dont il n'avait pas compris la doctrine.

La Combe, ayant demeuré à Rome quelques années, revint en Savoie, et ne manqua pas d'informer de son retour madame Guyon, qui ne pensa plus qu'à chercher les moyens de s'unir étroitement avec son nouveau prophète.

Madame Guyon était une jeune veuve, fille d'un Gentilhomme nommé de la Mothe, belle, riche, spirituelle, elle parlait très-poliment, et elle avait dans le visage je ne sais quoi de doux et de majestueux. Ses manières étaient gracieuses et insinuantes, et ce qui la rendait encore plus aimable, c'est qu'avec de si grands talens, et dans une florissante jeunesse, elle ne paraissait s'occuper que des exercices de piété et de charité. Sa beauté et la réputation de sa vertu firent que M. Guyon, qui avait de grands biens, l'épousa à l'âge de 18 ans. C'était le fils du célèbre Guyon, qui, ayant entrepris le canal de Briare, mérita du cardinal de Richelieu la noblesse, et gagna des biens immenses. Elle resta veuve à l'âge de 22 ans, avec deux garçons et une fille, qui fut depuis mariée à M. Fouquet, comte de Vaux, fils de M. Fouquet Sur-Intendant des finances, dont personne n'ignore la disgrâce.

Un Chanoine régulier, alors vicaire à Montargis, et depuis prieur de Roissi dans le diocèse de Paris, assistant M. Guyon à la mort, lui dit qu'il devait avoir une sensible consolation de laisser ses enfans entre les mains d'une mère si pieuse. Le moribond, en soupirant, répondit qu'il craignait bien que ses singularités ne lui attirassent bien des affaires. Après la mort de son mari, elle prit un jeune précepteur bien fait, sous prétexte d'apprendre le latin à son fils quoique très-jeune : elle apprenait elle-même cette langue, et les assiduités du précepteur devinrent si suspectes, qu'un religieux, frère de M. Guyon, ne pouvait s'empêcher d'en parler.

Comme madame la duchesse de Beauvillers, fille de M. Colbert, et sœur des duchesses de Chevreuse et de Mortemart, allait souvent à Montargis, dans un couvent de bénédictines où ses filles étaient élevées, elle lia une étroite amitié avec madame Guyon, qui avait de grandes relations dans ce couvent, et qui d'ailleurs faisait profession publique de piété, faisant par ses charités subsister la plupart des pauvres du pays.

En 1680, Madame Guyon, sachant que messire Jean d'Aranthon d'Alex, évêque de Genève, songeait aux moyens d'établir dans le pays de Gex les filles de la propagation, pour instruire les nouvelles Catholiques, vint s'offrir à lui pour fonder cet établissement. Comme c'était une personne riche, pleine d'esprit, et qui était dans une grande réputation de piété, ce saint évêque n'eut point de peine à y consentir. Cette dame partit donc de Paris avec sa fille et quelques sœurs des nouvelles Catholiques. Elle se rendit à Gex, où elle demeura quelque tems avec les filles de la propagation. Elle y fut bientôt visitée par le Père la Combe, qui demeurait à Thonon; l'un et l'autre étaient souvent enfermés ensemble, conférant de leur nouvelle doctrine, et cherchant les moyens de la répandre. La Combe, dans une exhortation qu'il fit aux Ursulines de Gex, débita sa nouvelle spiritualité. Le sieur Garrin, doyen et curé de Gex, en ayant été averti par le sieur Chattelard, son vicaire, qui en avait été scandalisé, alla trouver la Combe, lui fit sur cela de fortes remontrances, et lui déclara qu'il ne pouvait plus se dispenser d'en avertir M. l'évêque de Genève. La Combe, également fourbe et hypocrite, reçut à genoux cette correction, et montra son discours écrit, où il n'y avait rien moins que ce qu'il avait débité aux religieuses. Madame Guyon exalta fort la modération et l'humilité avec laquelle la Combe avait reçu cette prétendue injure.

La Combe, voyant que le doyen de Gex serait un obstacle invincible aux progrès de sa doctrine, persuada à madame Guyon de quitter Gex, et de se retirer à Thonon, où il faisait sa résidence. Elle s'y logea dans le monastère des Ursulines de cette ville, où elle fit de grandes libéralités aux pauvres, et se gouverna d'une manière qui paraissait au dehors fort exemplaire. Elle avait avec son directeur des entretiens aussi fréquens et aussi longs qu'elle voulait. M. l'évêque de Genève ne soupçonna d'abord aucun mal dans ce commerce; car,

appelaient alors *Délires*, et le Père Guilloré, dont on assure que les excès méritaient d'être qualifiés de monstrueux, et qu'ils auraient été jugés dignes

---

outre que la Combe, dans la mission qui s'était faite à Annecy en 1679, s'était acquis par ses sermons beaucoup de réputation, ce saint Prélat se persuada aisément que leur union ne tendait qu'au bien.

Madame Guyon, après un assez long séjour dans le monastère des Ursulines, commença à leur débiter sa dangereuse spiritualité, ou plutôt celle de son directeur. Elle y fit en peu de tems un renversement qu'on aurait peine à croire, et le mal étant venu jusqu'à la connaissance de monsieur d'Aranthon, il se crut obligé d'interdire la Combe, et de prier la dame de se retirer de son diocèse. Madame Guyon se retira à Turin, où elle entretenait depuis long-tems de secrètes correspondances. Le Père de la Combe y fut aussi envoyé.

Madame Guyon, ayant demeuré quelque tems à Turin, en sortit pour des raisons qu'on ne sait pas avec certitude, mais des personnes très-dignes de foi ont assuré que la crainte de l'Inquisition y avait eu bonne part. Elle vint s'établir à Grenoble, où elle fit d'abord un grand éclat par ses beaux discours, et par ses entretiens spirituels. Elle gagna un grand nombre de personnes tant séculières qu'ecclésiastiques, qui la révéraient comme leur mère, et qui venaient assidûment l'entendre, comme une femme à qui Dieu révélait les plus secrets mystères. On ne parlait dans leurs entretiens que d'amour pur, que d'oraison de quiétude, que d'union, que de mort intérieure, que de transformation en Dieu; et on poussait la mortification et l'abandon, pour parler leur langage, jusqu'à la destruction de tout ce qui était humain. Sans tout cela, on était encore attaché à l'amour-propre, et la vertu n'a pas encore toute sa pureté.

La combe ayant su les grands progrès que la bonne amie faisait à Grenoble, alla l'y trouver. Ils logeaient dans la même maison, et n'avaient qu'une même table. L'un et l'autre répandaient dans cette ville leur doctrine et leur spiritualité. Ce qui fortifiait davantage la séduction, c'est que madame Guyon ne découvrait pas le secret de sa doctrine à toutes sortes de personnes, mais seulement à celles dont elle était assurée. Cependant les confidences qu'elle avait faites ne purent être si secrètes, que quelque fille ne déclarât les sentimens et les libertés qu'on lui avait fait passer pour permises et innocentes, quoiqu'elles fussent fort opposées à la pudeur. M. de Grenoble en ayant été averti, au retour des visites de son diocèse, s'appliqua à y remédier; il fit en secret à madame Guyon de sévères remontrances, et lui défendit de continuer ses conférences.

Pendant son séjour à Grenoble, elle alla à la grande Chartreuse, dans le dessein d'insinuer ses dogmes à ces pieux solitaires. Elle parla au Général en présence de quelques religieux, à qui ses sentimens parurent d'abord très-suspects: ainsi son voyage fut sans effet. M. de Grenoble, ayant su que le Père de la Combe avait été interdit dans le diocèse de Genève, et ne pouvant plus souffrir son commerce et ses assiduités avec madame Guyon, l'obligea de sortir de Grenoble. Il alla à Verceil, ville de Piémont: les disciples de la dame et les siens répandirent le bruit qu'il y était appelé pour être le coadjuteur de l'Evêque. Ce fut apparemment dans ce dessein qu'il fit un second voyage à Rome, sur la fin de 1682, où il ne demeura que 15 jours, et revint à Verceil; la dame ne tarda guères à le suivre, ne pouvant plus vivre séparée de lui. Elle partit de Grenoble vers le mois de mars de l'année suivante, et, sans craindre ni la difficulté des chemins, ni les dangers de la mer, ni le scandale qu'une telle démarche pourrait exciter, elle vint à Marseille, s'embarqua pour Gènes, et alla enfin trouver son cher directeur à Verceil. L'un et l'autre y demeurèrent assez long-tems, et y répandirent leur doctrine. Le Duc de Savoye, ayant été informé de leur conduite par l'Inquisiteur de Verceil, les obligea de sortir de ses États.

Madame Guyon, se voyant obligée de quitter Verceil, fit de grandes instances auprès de M. d'Aranthon pour obtenir la permission de venir s'établir à S. Gervais, faubourg de Genève, se persuadant qu'elle était destinée à opérer la conversion de cette ville; elle en écrivit au Prélat le 5 juin 1685. Le père la Combe joignit ses instances, et fit la même proposition dans une autre lettre à ce Prélat, datée de Verceil du 12 juin 1685; mais M. de Genève n'écouta point les beaux discours de ce religieux, et ne voulut jamais permettre que ni l'un ni l'autre rentrassent dans son diocèse, sous quelque prétexte que ce fût. (Je passe ici tout que ce fit ce Prélat pour arrêter les progrès de leurs dogmes). Madame Guyon, ayant perdu l'espérance de pouvoir s'établir dans le diocèse de Genève, pour lequel elle croyait avoir une vocation particulière, prit la résolution de revenir en France avec son directeur. Elle partit donc de Verceil et revint à Grenoble, où elle voulut tenir quelques conférences pour confirmer ses disciples: mais M. de Grenoble, qui avait été pleinement informé de sa doctrine, et mal édifié de ses voyages et de ses étroites liaisons avec la Combe, lui en refusa la permission; cependant elle obtint de lui, sous un faux prétexte, une lettre de recommandation pour M. le Camus, lieutenant civil de Paris, dont elle ne manqua pas dans la suite de se prévaloir.

Comme on pourrait avoir quelque peine à croire des faits si singuliers, il est bon de rappor-

d'un châtiment exemplaire, si la qualité de l'auteur n'eût obligé de l'épar-

---

ter une lettre de M. le cardinal le Camus, qui en contient tout le détail, et qui fut envoyée à Rome en l'année 1698.

« M. l'Evêque de Genève avait mis madame Guyon chez les nouvelles Catholiques de Gex, espérant qu'elle leur ferait du bien dans leurs affaires temporelles; mais, ayant appris qu'elle et son Père la Combe dogmatisaient, il les obligea de quitter son diocèse. Ils vinrent à Grenoble, où ils ne furent pas plutôt arrivés, que le Père la Combe employa tous mes amis pour obtenir la permission de diriger et de faire des conférences, mais cela lui fut refusé absolument. En ce tems-là, j'allai faire ma visite, laquelle dura quatre mois : madame Guyon profita de mon absence, elle y dogmatisa, et elle fit des conférences de jour et de nuit, où bien des gens de piété se trouvèrent; et les novices Capucins, à qui elle faisait des aumônes, y assistaient conduits par un frère quêteur. Par son éloquence naturelle, et par le talent qu'elle a de parler de la piété d'une manière à gagner les cœurs, elle avait effectivement fait beaucoup de progrès; elle s'était attiré beaucoup de gens de distinction, des Ecclésiastiques, des Religieux, des Conseillers du Parlement, et elle fit même imprimer sa méthode d'oraison. A mon retour, ce progrès me surprit, et je m'appliquai à y remédier. La dame me demanda la permission de continuer ses conférences : je la lui refusai, et je lui fis dire qu'il lui serait avantageux de sortir du diocèse; de là, elle s'en alla dans des monasteres de Chartreuses, où elle se fit des disciples. Elle était toujours accompagnée d'une jeune fille qu'elle avait gagnée, et qu'elle faisait coucher avec elle. Elle la mena à Turin, à Gènes, à Marseille et ailleurs, et ses parens s'étant venu plaindre à moi de l'enlèvement de leur fille, j'écrivis qu'on la renvoyât, et cela fut exécuté. Par cette fille on a découvert d'affreux mystères. On s'est convaincu que madame Guyon a deux manières de s'expliquer; aux uns elle ne débite que des maximes d'une piété solide, mais aux autres elle dit tout ce qu'il y a de plus pernicieux dans son livre des torrens, ainsi qu'elle en a usé à l'égard de Catos Barba; c'est le nom de cette fille, dont l'esprit et l'agrément lui plaisaient. Repassant par Grenoble, elle me fit tant solliciter que je ne pus lui refuser une lettre de recommandation qu'elle me demanda pour M. le Lieutenant civil, sous prétexte d'un procès par-devant ce magistrat. Il n'y avait rien que de commun dans cette lettre. Je disais seulement que c'était une dame qui faisait profession de piété; mais j'ai su depuis qu'elle n'avait aucun procès, et qu'elle n'avait pas rendu la lettre à M. le Lieutenant civil, mais elle prit grand soin de la montrer, croyant que cela lui pourrait donner quelque réputation et quelque appui..... Si le Père Barnabite ne s'était pas rétracté, c'eût été une nouvelle preuve contre cette dame; mais ce Père se trouva engagé à se dédire par une personne de grande qualité dont il faut taire le nom. Il y avait déjà assez de quoi se convaincre des erreurs et de la conduite de cette femme, qu'un voyait courir de province en province avec son directeur, au lieu de s'appliquer à sa famille et à ses devoirs. L'Inquisiteur de Verceil voulait faire des informations contre elle, et contre le Père la Combe; mais son Altesse Royale les fit sortir de ses Etats sans beaucoup de cérémonie. Le Général des Chartreux a écrit une très-grande lettre à N. N. sur ce qu'il a découvert de la conduite de cette dame et de Catos Barba. Ce Général, très-savant et très-sage, a été obligé de sortir de sa solitude, pour aller réparer les désordres que cette dame avait faits dans quatre couvens de Chartreuses, où elle avait fait la prophétesse comme par tout ailleurs ».

Après toutes les disgrâces que madame Guyon avait eues dans les diocèses de Genève et de Grenoble, elle crut avoir un sujet légitime de s'en consoler. En l'année 1583, le jour de la Purification, elle eut un songe merveilleux, où elle vit la persécution que l'enfer susciterait contre la nouvelle spiritualité, et la victoire signalée que l'esprit d'oraison remporterait. Le 28 février, elle écrivit sur cela à la Combe une grande lettre que les amis ont conservée avec grand soin; le commencement de la lettre est sur l'union intime qu'elle avait avec ce Père, et, un peu après, elle continue ainsi :

« Il y aura quantité de croix, qui nous seront communes; mais vous remarquerez qu'elles nous uniront davantage en Dieu, par une fermeté invariable à soutenir toutes sortes de maux. Il me semble que Dieu me veut donner une génération spirituelle et bien des enfans de grace, qu'elle me rendra féconde en ce monde; vous aurez des croix, et des prisons nous sépareront corporellement; mais l'union en Dieu sera inviolable : l'on sent la division quoiqu'on ne sente pas l'union. J'ai fait cette nuit un songe qui marque d'étranges renversemens, si l'on pouvait s'y arrêter. A mon réveil, mes sens en étaient tout émus. Il n'arrive que ce que le M. voudra; il menace bien et la tempête gronde long-tems, je ne sais quelle sera la foudre. Mais il me semble que tout l'enfer se bandera pour empêcher le progrès de l'intérieur, et la formation de Jésus-Christ dans les ames. Cette tempête sera si forte qu'à moins d'une grande protection et fidélité, on aura peine à la soutenir. Il me semble qu'elle vous causera bien des peines et des doutes, parce que votre état ne vous ôte pas toute réflexion; la tempête sera telle qu'il ne restera pierre sur pierre. Tous vos amis seront dissipés, et ceux qui resteront vous renonceront et auront honte de vous, en sorte qu'à peine vous restera-t-il une seule personne. Ceci sera très-long,

gner, et si l'on n'eut jugé nécessaire de ménager la société dont il était

---

et une suite et un enchaînement de croix si étranges, d'abjections et de confusions, que vous en serez surpris ; et, comme avant la fin du monde, qui est proprement le second avénement de Jésus-Christ, il se passera d'étranges choses, à proportion de cet avénement-ci, en arrivera-t-il ; et il me semble même que, dans toute la terre, il y aura trouble, guerre et renversement, et comme le Fils de Dieu, ou plutôt ce second enfant, indivisiblement avec lui, seront répandus par toute la terre, il faut que le Prince du monde remue toute la terre de divers signes et misères. Plus elles seront fortes, plus la fin sera proche; et, comme le Fils de Dieu naquit dans la paix de tout le monde, il ne naîtra, pour ainsi dire, spirituellement que dans la paix générale qui sera durable pour du tems. L'Evangile sera prêché par toute la terre. Mais comme les vertus du Ciel seront ébranlées, croyez que vous le serez vous-même pour des momens, et que le démon attaquant le Ciel de votre esprit, vous portera à vouloir tout quitter. Mais Dieu, qui vous destine pour lui, vous fera voir la tromperie. Je vous avertis de n'écouter votre raisonnement et vos réflexions que le moins que vous pourrez, et j'ai un fort instinct de vous dire de garder cette lettre, même de la cacheter de votre main, afin que vous voyez quelles choses vous ont été prédites, lorsqu'elles arriveront. Ne dites pas que vous ne voulez pas d'assurances, car il ne s'agit pas de cela, mais de la gloire de Dieu; rien ne pourra vous en donner plus de preuves. Je ne sais ce que j'écris. Allons, il n'est plus tems, ni pour vous, ni pour moi, d'être malade; levons-nous, car le Prince de ce monde approche. De même qu'à l'avénement de Jésus-Christ, il s'était fait quantité de meurtres de Prophètes, de guerres, que le peuple Juif avait été comme anéanti, aussi la véritable piété, qui est le culte intérieur, sera presque détruite, et elle sera persécutée en la personne des Prophètes, c'est-à-dire, de ceux qui l'ont enseignée, et la désolation sera grande sur la terre. Durant ce tems, la femme sera enceinte, c'est-à-dire, pleine de cet esprit intérieur, et le dragon se tiendra debout devant elle, sans pourtant lui nuire, parce qu'elle est environnée du soleil de justice, qu'elle a la lune sous ses pieds, qui est la malice et l'inconstance, et que les vertus de Dieu lui serviront de couronnes, mais il ne laissera pas de se tenir toujours debout devant elle, et de la persécuter de cette manière, mais quoiqu'elle souffre long-tems par de terribles douleurs de l'enfantement spirituel, qu'elle a crié même par la violence, Dieu protégera son fruit, et lorsqu'il sera véritablement produit et non connu, il sera caché en Dieu jusqu'au jour de la manifestation, jusqu'à ce que la paix soit sur la terre. La femme sera dans le désert, sans soutien humain, cachée et inconnue. On vomira contre elle des fleuves de la calomnie et de la persécution, mais elle sera aidée des ailes de la colombe, et ne touchera pas à la terre; le fleuve sera englouti durant qu'elle demeurera intérieurement libre, qu'elle volera comme la colomba, et qu'elle se reposera véritablement sans crainte, sans soins et sans souci : il est dit qu'elle y sera nourrie, et non qu'elle s'y nourrira, sa perte ne lui permettant pas de faire réflexion sur ce qu'elle deviendra, et de penser pour peu que ce soit à elle. Dieu en aura soin. Je prie Dieu, si c'est sa gloire, de vous donner l'intelligence de ceci ».

On peut appeler ce fragment de lettre un chef-d'œuvre de mauvais jargon. Au reste, on ne doit pas être surpris que madame Guyon, après 22 jours de fièvre continue, ait fait un songe extraordinaire, ni même que, dans sa vie qu'elle écrivit par ordre de la Combe, elle ait osé s'attribuer sérieusement toute cette vaine prophétie; mais ce qui doit étonner, c'est que ses amis, sur la foi d'un tel songe, aient pu se persuader qu'elle était une véritable Prophétesse. Madame Guyon et la Combe, se voyant hors d'espérance de pouvoir dogmatiser dans le Dauphiné, résolurent enfin d'aller à Paris. En passant par la Bourgogne, ils crurent devoir faire quelques prosélites. Un certain directeur nommé Guillot, qui avait déjà l'esprit gâté par la lecture du petit livre de madame Guyon, intitulé *Moyen pour faire l'Oraison*, n'oublia rien pour les bien recevoir. Il logea madame Guyon chez une de ses pénitentes. La Combe, qui ne pouvait se séparer de sa chère amie, prétendit aussi y loger ; mais la demoiselle ne voulut pas le permettre, et persuada à Guillot de le loger dans sa maison. Pour donner de la réputation à la Combe, on l'engagea à prêcher, etc. Madame Guyon et la Combe arrivèrent à Paris sur la fin de septembre 1686. Je passe diverses choses qui les concernent ici, pour venir à l'ordre que donna le Roi en 1687 de les arrêter l'un et l'autre, dans le tems que Molinos était examiné à Rome.

Madame de Maintenon, ou touchée de compassion, ou vaincue par les pressantes sollicitations de la Maison-fort, parente de mad. Guyon, obtint du roi sa liberté vers la fin de l'année 1688. Dès que mad. Guyon se revit libre, elle continua de tenir ses conférences de dévotion à Paris, dans un grand secret. Je passe ici les progrès du Quiétisme en Bourgogne et en Picardie, par le moyen de *Guillot*, et d'une certaine sœur *Malin*, qui avait fait un établissement pour de jeunes filles à Ham, pour venir à l'abbé de Fénelon, depuis archevêque de Cambray, qui, dès lors, était soupçonné d'approuver et de suivre les erreurs de Molinos. Un livre, imprimé à Amsterdam cette même année 1688, qu'on attribua au docteur Burnet, Anglais qui avait fait quelque séjour à Paris, en parle en ces termes : *Les Quiétistes avaient en horreur les superstitions romaines, et ils voulaient les ensevelir dans l'oubli, en les enseignant et ne les pratiquant point, aussi-bien que l'abbe de Fénelon*. Madame Guyun savait que l'abbé de Fénelon

membre. Outre cela, on ne trouvait pas à propos de faire connaître par

était favorable à ses sentimens, et cherchait depuis long-tems l'occasion de le connaître. La duchesse de Chârost la lui procura : elle invita l'abbé de venir dans sa maison de Benne, dans le tems que madame Guyon y était. Ils eurent ensemble de longs entretiens sur la spiritualité ; il fut charmé ou plutôt séduit par l'extérieur et les discours éloquens de cette femme. Pour leur donner occasion de parler plus librement de dévotion, on les renvoya ensemble de Benne à Paris dans le même carrosse avec une demoiselle de la dame. Pendant le voyage, madame Guyon s'appliqua à lui expliquer tous les principes de sa doctrine ; et, lui demandant s'il comprenait ce qu'elle lui disait, et si cela entrait dans sa tête ; cela y entre, répondit l'abbé, par la porte cochère. Depuis ce tems-là, ils furent intimes amis. Fénelon entra entièrement dans ses intérêts. Il prêcha en même tems un carême aux nouvelles Catholiques. Sa manière de prêcher parut extraordinaire ; il affecta de ne se servir que d'expressions prophétiques. Peut-être la Prophétesse lui avait-elle inspiré ces sortes d'enthousiasmes. L'abbé de Fénelon entra fort avant dans la faveur de madame de Maintenon. Il dînait en particulier avec elle chez la duchesse de Chevreuse ; et, sur les deux heures après midi, il faisait une conférence spirituelle, où se rendaient toutes les dévotes de la cour. Il leur communiquait des écrits contenant des règles de perfection, avec cette précaution néanmoins que tout le monde n'en était point capable. Il faisait de tems en tems à St.-Cyr des entretiens, où madame de Maintenon et les principales dames de la cour assistaient. Madame Guyon s'y trouvait assez souvent, et madame de Maintenon l'avait tellement goûtée, qu'un jour, se trouvant dans une profonde tristesse à St.-Cyr, elle l'envoye querir à Paris, n'espérant trouver de la joie et de la consolation que dans la douceur de son entretien.

Peu à peu, madame Guyon passa dans l'esprit de madame de Maintenon pour une femme extraordinaire par les grands talens et les graces singulières qu'elle avait reçues de Dieu. L'abbé de Fénelon la regardait lui-même comme un prodige de sainteté et de doctrine, jusqu'à dire qu'il avait plus appris d'elle que de tous les Pères de l'Église. Un jour que madame de Maintenon marquait quelque peine à croire ce que madame Guyon, qui était sa parente, lui disait sur les voies intérieures, l'abbé de Fénelon répondit : Madame Guyon doit être crue sur cela, elle en a l'expérience. Ce n'est qu'une femme, mais Dieu révèle ses secrets à qui il veut. Si de Paris je voulais aller à Dammartin, et qu'un paysan du lieu se présentât pour me conduire, je le suivrais et me fierais en lui, quoique ce ne fût qu'un paysan.

Comme la Maison-fort était naturellement indiscrète, elle ne put s'empêcher, sur la fin de la même année 1691, de communiquer à ses amis de St.-Cyr les maximes de madame Guyon, et quelques écrits de l'abbé de Fénelon. Madame de Maintenon, avertie que plusieurs filles les trouvaient extraordinaires, et en étaient scandalisées, lui écrivit une longue lettre pleine de tendresse et d'avis salutaires : » Vous répandez, lui dit-elle, les maximes de M. l'abbé de Fénelon devant des gens qui ne les goûtent point, et vous parlez de l'état le plus parfait . . . . . Quant à madame Guyon, vous l'avez trop prônée ; et il faut se contenter de la garder pour vous. Il ne lui convient pas, non plus qu'à nous, qu'elle dirige nos dames, ce serait lui attirer une nouvelle persécution ; elle a été suspecte, c'est assez pour qu'on ne la laisse jamais en repos, si on voyait qu'elle se mêlât de quelque chose : elle m'a paru d'une discrétion admirable, et ne vouloir de commerce qu'avec vous ; tout ce que j'ai vu d'elle m'a édifié, et je la verrai toujours avec plaisir ; mais il faut conduire notre maison par les règles ordinaires et tout simplement ». (Ce qui suit ce fragment de lettre contient un long et curieux détail sur le progrès de la spiritualité à St.-Cyr, etc. ; mais il suffit d'avoir rapporté dans cette longue note le caractère de ceux qui ont contribué à établir le Quiétisme en France. Je finis donc par des extraits du jargon mystique de la Guyon). » Ceux, dit-elle, que notre Seigneur m'a donnés, mes véritables enfans, ont une tendance à demeurer en silence auprès de moi. Je découvre leurs besoins, et leur communique en Dieu ce qui leur manque. Ils sentent fort bien ce qu'ils reçoivent, et ce qui leur est communiqué avec plénitude ». Un peu après : » Il ne faut, dit-elle, que se mettre près de moi en silence ». A mesure qu'on recevait la grace autour d'elle, » Je me sentais, dit-elle, peu à peu vider et soulager. Chacun recevait sa grace selon son degré d'oraison, et éprouvait auprès de moi cette plénitude de graces apportée par Jésus-Christ, c'était comme une écluse qui se décharge avec profusion. On se sentait empli, et moi je me sentais vider et soulager de ma plénitude ; mon eau m'était montrée comme un de ces torrens qui tombent des montagnes avec une rapidité inconcevable.

Ce qu'elle raconte avec plus de soin, c'est qu'il n'y avait rien pour elle dans cette plénitude de graces.

Elle répète partout que tout était plein, il n'y avait rien de vide en elle. » Je suis, dit-elle, depuis bien des années, dans un état également nu et vide en apparence. Je ne laisse pas d'être très-pleine. Une eau qui remplirait un bassin, tant qu'elle se trouve dans les bornes de ce qu'il peut contenir, ne fait rien distinguer de sa plénitude. Mais qu'on lui verse une surabondance, il faut qu'il se décharge, ou qu'il crève. Je ne sens jamais rien pour moi-même, mais, lorsqu'on remue par quelque chose ce fond intimement plein et tranquille, cela me fait sentir la plénitude avec tant d'excès qu'elle rejaillit sur mes sens. C'est un regorgement de plénitude, un rejaillissement d'un fond comblé et toujours plein, pour toutes les ames qui ont besoin de puiser les eaux de

des censures et des maximes très-corrompues, qu'il convenait beaucoup mieux de supprimer aux yeux du public (*a*).

L'Angleterre (*b*) et l'Allemagne ont eu aussi leurs Quiétistes; à propos de quoi, il est bon de remarquer qu'on doit regarder ici le nom de Quiétiste comme affecté aux Mystiques Catholiques; et celui de Piétiste, aux Protestans : car, du reste, il faut convenir qu'il y a quelques différences, et souvent même entre ceux qui portent en commun le nom de Piétiste ou de Quiétiste. Les Piétistes, en renonçant à la vanité du monde, en s'abîmant dans la contemplation, en se détachant des sens, et de tout ce qu'on peut appeler *désir terrestre*, renoncent aussi aux assemblées des autres Chrétiens, à cause des scandales et des abus qu'ils croient y voir. Disons encore une fois que les gens de cet ordre ressemblent aux misantropes. Ils se plaignent toujours du siècle, et le siècle ne cesse point de se plaindre d'eux. On prétend aussi que les Piétistes sont Latitudinaires, et qu'ils croient que chacun peut demeurer dans la religion où il est né, pourvu qu'il en conserve tout l'essentiel dans le cœur.

Il parut il y a plusieurs années un certain Catéchisme des Piétistes, où l'on trouve des idées assez singulières. Je le rapporte ici dans la note (*c*),

---

cette plénitude. C'est le réservoir divin où les enfans de la sagesse puisent incessamment ce qu'il leur faut.

C'est dans les excès de cette plénitude qu'environnée une fois de quelques personnes, comme une femme lui eut dit qu'elle était plus pleine qu'à l'ordinaire : Je leur dis, raconte-t-elle, que je mourais de plénitude, que cela surpassait mes sens, au point de me faire crever. Madame la Duchesse de..... me délaça charitablement pour me soulager, ce qui n'empêcha pas que, par la violence de la plénitude, mon corps ne crevât des deux côtés. Elle se soulagea en communiquant de sa plénitude à un confesseur et à deux autres personnes.

Cette communication de grace était encore plus singulière et plus miraculeuse à l'égard du Père de la Combe. S'il était devenu son père spirituel, elle avait été premièrement sa mère. C'était le seul à qui elle communiquait la grace..... avec toute la tendresse qu'elle représente dans sa vie, jusqu'à se sentir obligée, pour la laisser éraporer, de lui dire quelquefois. O mon fils, vous êtes mon fils bien aimé, dans lequel je me suis plu uniquement, etc.

(*a*) Voici ce que je trouve sur ce Père Guilloré dans le *Calendrier Jésuitique* :

« 5 *septembre* 1685, le Père Guilloré, un des premiers apôtres du Quiétisme, et auteur » de plusieurs livres de dévotion, tombe dans des excès qui font horreur ». Voy. *Hist. Eccles.*, tom 13, pag. 509.

(*b*) *Rous*, *Bromley*, *Pordage*, et plusieurs autres ont été célèbres parmi les Mystiques anglais. Voy. *Arnold*, ubi sup. Ch. XII. Il en cite aussi un grand nombre d'Allemands, et l'on peut en chercher les noms et les caractères dans son livre, pourvu qu'on ait assez de patience pour cela.

(*c*) *Catéchisme des Piétistes*, dans lequel on donne une idée de la religion chrétienne, de son gouvernement et de son culte; dans la vue de réunir tous les fidèles à une communion universelle. Voici le contenu de ce Catéchisme.

Le Père. Après vous avoir donné la vie, je me sens obligé, mon fils, de travailler à vous procurer l'immortalité. Je prétends le faire en vous introduisant dans un genre de vie qui en a les promesses.

Le Fils. Je vous serai fort obligé, mon père, car il faut que je vous avoue que les misères dont la vie que vous m'avez donnée est accompagnée, diminuent considérablement l'obligation que je dois vous en avoir naturellement.

Le Père. Mon fils? Avez-vous quelquefois fait attention sur l'état du monde? sur le nombre infini des parties dont il est composé, sur leur arrangement admirable, sur la diversité de leurs mouvemens, sur leurs différentes propriétés? Croyez-vous que tout cela soit l'ouvrage du hasard?

Le Fils. Au contraire, mon père, je suis très-persuadé qu'il ne peut y avoir eu qu'un Être infiniment puissant et sage qui les ait formés.

Le Père. C'est, mon fils, cet Être puissant et sage que l'on appelle *DIEU* : le nom de Dieu ne nous signifie autre chose que le Souverain Seigneur du monde, celui qui l'a créé et qui le gouverne.

Le Fils. Cette idée, que vous me donnez de la divinité est bien simple et bien naturelle. Je ne crois pas qu'il y ait aucun homme de bon sens qui ne la reçoive.

persuadé que quelque puisse être cette espèce, elle pourra faire plaisir à plusieurs lecteurs. Peut-être que l'auteur de ce Catéchisme n'est pas un

---

Le Père. Ce que j'y trouve de commode, mon Fils, est qu'elle nous exempte absolument d'une infinité de spéculations dans lesquelles les hommes s'évaporent touchant sa nature, que nous sommes incapables de pouvoir pénétrer. Que nous importe-t-il de savoir ce qu'il est, si nous sommes persuadés qu'il est, et qu'il est unique, afin de lui rendre uniquement nos hommages et de ne lui donner aucune jalousie?

Le Fils. Je conçois assez, mon Père, que s'il y a un *DIEU*, un Être Souverain de toutes choses, il faut qu'il soit seul; parce qu'il serait contradictoire qu'un Être fût Souverain de tout le monde, s'il y en avait d'autres qui lui fussent supérieurs, ou, comme lui, dans l'indépendance. Mais de grace, mon Père, dites-moi, je vous prie, qui nous répondra que nous ne nous trompons point touchant l'existence de cet Être souverain? Ne nous prêche-t-on pas tous les jours qu'il y a des Athées dans le monde? Et, s'il y a des gens qui ne croient point que Dieu existe, ne faut-il pas qu'ils aient quelque raison pour appuyer une incrédulité qui leur serait si préjudiciable, supposé que Dieu fût? Je veux qu'ils se trompent; mais ils prétendent que nous nous trompons aussi. Qui videra le différend? Nous sommes tous hommes, et tous sujets à l'erreur. Ainsi nous voilà tous réduits dans le doute et l'incertitude. Je consens de tout mon cœur qu'il y ait un Dieu, je me sens même un extrême penchant à le croire: mais je ne me sens pas assez fort pour le garantir; parce que mon raisonnement n'est pas assez fort pour soutenir un point de cette importance, sachant que je puis me tromper dans les choses qui me paraissent les plus claires.

Le Père. Mon Fils ce que vous dites est si judicieux que je ne saurais vous blâmer. Cependant, comme il est de la dernière importance que vous ne demeuriez pas long-tems dans cet état, je veux travailler à vous en tirer..... Dieu a prévu que les hommes ne manqueraient pas de raisonner comme nous faisons, et, pour cet effet, il a trouvé à propos de se faire connaître autrement que par ses ouvrages. Il s'est manifesté aux hommes d'une manière si sensible, qu'il ne leur a pas laissé le moindre doute, ni le moindre sujet de défiance. Du moment qu'il eut créé le premier homme, il ne se contenta pas de lui avoir donné des sens et une raison, et de lui avoir mis devant les yeux le tableau de ses vertus dans ses ouvrages; il lui parla: il lui donna des témoignages si convaincans de sa présence, qu'il eût fallu qu'Adam eût renoncé à l'humanité pour ne pas reconnaître son Dieu. Vous pouvez voir tout cela dans les premiers chapitres de la Genèse.

Le Fils. Je vous avoue, mon Père, que si Dieu se manifestait à moi de la sorte, je serais tellement persuadé de son existence que je souffrirais le martyre pour rendre témoignage à une vérité de cette importance.

Le Père. Je n'en doute pas; mais, comme ce martyre ne serait nécessaire que pour l'amour de ceux qui auraient lieu de se défier de vous, il ne l'est pas pour des enfans qui n'ont nul sujet de se défier de la fidélité de leur père. De plus, vous savez aussi que Dieu ne s'est pas seulement manifesté au premier homme, mais aussi à ses enfans et à plusieurs saints personnages, de sorte que leur témoignage n'a pas dû être tenu pour suspect.

Le Fils. Je vous avoue, mon père, que, si vous m'assuriez avoir eu une révélation, le respect que j'ai pour vous..... ne me permettrait pas de douter de votre bonne foi: et je serais beaucoup plus confirmé dans ce respect, si d'autres personnes graves m'assuraient la même chose.

Le Père. C'en est assez, mon fils, croyez donc ce qu'Adam, Seth, Noé, Abraham, et tout ce qu'il y a eu de plus illustre dans l'Antiquité sacrée ont enseigné à la postérité. Vous n'avez, pour vous en convaincre, qu'à consulter tout un peuple qui se dit descendu de ces célèbres personnages, qui le prouve d'une manière convaincante; et qui semble n'être, depuis deux mille ans, dans une dispersion universelle, que pour rendre par toute la terre un témoignage de la colère de ce Dieu, dont ils publient l'existence.

Le Fils. Je vous entends, mon Père. Le Dieu que les Juifs adorent est le vrai Dieu, il faut donc que je me fasse juif, et que je le serve à leur manière: car, si l'Histoire des Juifs prouve l'existence de Dieu, elle produit en même-tems un culte établi de sa part.

Le Père. Vous auriez raison, mon Fils, si les choses subsistaient sur le pied que Dieu les avait établies du tems de Moïse, mais l'événement fait voir qu'il a renversé tout cet ancien culte, en réduisant son peuple dans l'impuissance de le lui rendre: et, comme il n'a pas voulu que cela arrivât sans que ce peuple en fût averti, il a envoyé J. C. pour le leur déclarer, et pour établir un autre culte qui pût être pratiqué par tout le monde et de tous les peuples de la terre. C'est à ce culte dont vous avez entendu parler sous le nom de Christianisme, que j'ai dessein de vous amener.

Le Fils. Je vous suivrai volontiers, mon père; car je ne doute nullement que vous n'ayez eu de très-puissantes raisons de l'embrasser, et je vois d'ailleurs avec quel soin vous vous appliquez aux préceptes du Christianisme. Je voudrais seulement savoir si J. C., de qui vous le

de ces Piétistes qui rejettent les assemblées des Chrétiens dans les églises, et qui n'admettent, à la façon des Quakers, que les Sacremens intérieurs.

---

tenez, a été assez autorisé de Dieu pour l'établir, et s'il est capable de garantir les promesses qu'il contient : car, du reste, pour ce qui est de sa morale et de la règle de vie qu'il prescrit, je la trouve assez conforme à la loi naturelle, et à celle que les Juifs disent avoir reçue de Dieu.

Le Père. Assez conforme ! mon Fils, dites que le Christianisme est au fond la même chose que cette loi : car la fond de la religion ne consiste qu'à reconnaître Dieu pour le maître souverain de toutes choses, et à se soumettre à son obéissance.

Le Fils. Mais, mon Père, si la religion chrétienne n'est autre chose que la religion naturelle et la loi de Moïse, quelle nécessité y a-t-il que je me fasse chrétien, plutôt que juif? Et pourquoi ne me tiendrai-je pas aux règles de ma raison et de ma conscience ?

Le Père. La nécessité de suivre le Christianisme y est toute entière pour votre consolation. Considérez que, quant à la loi naturelle, elle vous promet bien par l'idée qu'elle vous donne des vertus de Dieu, que, si vous suivez la droite raison et les mouvemens d'une bonne conscience, vous lui serez agréable, et que vous pourrez vous promettre d'être favorisé de lui dans cette vie, mais elle ne vous assure rien après cette mort, et ne laisse tout au plus que quelques légères conjectures touchant une vie à venir. Or, vous voyez bien que cela ne suffit pas pour consoler un honnête homme de toutes les misères de cette vie. Pour la loi de Moïse, ses promesses étaient tellement temporelles, et disposées selon la portée du peuple qui les reçut par le ministère de Moïse, qu'on n'y pouvait entrevoir que très-obscurément la félicité à venir : mais J. C. a mis cette vie et cette immortalité dans le dernière évidence.

Le Fils. Il est vrai que J. C. a parlé fort nettement d'une résurrection et d'une vie bienheureuse après celle-ci, pour ceux qui se seront rangés à sa communion; et qu'il a même promis qu'il les ressuscitera au dernier jour; mais, encore un coup, qui me garantira tout cela, pendant que je vois que les Juifs lui opposent leur Moïse, et qu'ils traitent J. C. d'imposteur ? et que d'autre côté vous reconnaissez Moïse pour un des plus grands Prophètes qui aient jamais été? Il faut de toute nécessité que vous me fassiez voir 1°. que Moïse n'est pas contraire à J. C. et 2°. que J. C. a été plus grand que Moïse et plus autorisé, afin que je sois obligé de le préférer à Moïse.

Le Père. Cela est fort aisé, mon Fils. D'abord je n'ai qu'à vous dire que le fond de la religion de Moïse étant, comme vous l'avez très-bien senti, le même que celui de la religion chrétienne, il serait inutile de s'étendre ici pour montrer que Moïse et J. C. sont d'accord : mais un seul mot vous en convaincra. C'est que, quelque grande que soit l'aversion des Juifs pour le Christianisme, aujourd'hui ils sont pourtant obligés de servir Dieu à la manière chrétienne, en observant seulement la loi morale, et n'offrant point d'autre sacrifice à Dieu que celui des prières, selon la prédiction d'un Prophète.

Le Fils. Je vous avoue, mon père, que voilà qui est fort.

Le Père. Ce que j'ai à ajouter pour faire voir les prérogatives de J. C. au-dessus de Moïse ne vous le paraîtra pas moins. Je prétends vous montrer évidemment, que Moïse n'ayant été qu'un serviteur, J. C. a été déclaré le Fils de Dieu, 1. par sa conception du Saint-Esprit et sa naissance d'une Vierge. 2. Par sa sanctification et sa destination aux emplois qu'il a exercés. 3. Par sa résurrection d'entre les morts, qui a été comme une seconde naissance qu'il a reçue de Dieu; et enfin par son ascension glorieuse dans le ciel, et par sa séance à la droite de Dieu son Père, qui a montré, par cette suprême élévation, qu'il lui a assujetti toutes choses : en conséquence de quoi, enfin, J. C. a envoyé le S. Esprit sur ses Apôtres; ce qui est une marque authentique du pouvoir suprême qui lui a été accordé dans le ciel. On ne lit rien d'approchant de Moïse. Il a fait des miracles; mais J. C. en a fait lui seul plus que Moïse et tous les Prophètes ensemble.

Le Fils. J'avoue, mon père, que, si l'histoire de l'Evangile est vraie, il faut avouer aussi que J. C. a été un homme tout à fait divin ; que jamais homme ne parla comme lui, et ne fit les œuvres qu'il a faites; mais quelles preuves avez-vous de ces vérités ?

Le Père. L'histoire de l'établissement de l'Evangile et du peuple chrétien, laquelle prouve incontestablement que J. C. a existé, et c'est de quoi les Juifs ses plus grands ennemis ne disconviennent pas. La question n'est plus que de savoir ce qu'il a été; le Juif prétend qu'il a été un imposteur, le Chrétien qu'il est le Fils de Dieu. C'est ce que sa doctrine décide absolument selon le propre principe des Juifs, et la règle que Moïse a donnée pour connaître si un homme est faux prophète ou non.

Le Fils. Si vous me tirez de ce pas, mon père, je vous avoue que je serai absolument chrétien, et que tout ce que les Juifs pourraient me dire pour m'en détourner ne fera rien.

Le Père. Il doit être incontestable, par le principe même des Juifs, que J. C. est le Fils de Dieu, le Messie et le Prophète qui devait venir. Voici ma règle. Si un homme se produisait en public en qualité de Prophète, faisait des miracles, proposait une mauvaise doctrine, qui tendît

Au moins il ne paraît pas, à juger de la manière dont il s'exprime sur cet article, que ce soit-là son sentiment. Il est aussi nécessaire de remarquer

---

à détourner le peuple du culte de Dieu, pour le porter à l'idolâtrie, ou devrait le regarder comme un ministre du Démon. Au contraire, il paraît ici que la doctrine du Prophète est entièrement conforme à celle de la loi : elle enseigne, comme la loi, à reconnaître le Dieu d'Israël pour le vrai Dieu : elle est donc une preuve convaincante que le Prophète est divinement inspiré. Cette doctrine de J. C. est aussi la même, dans les préceptes moraux, etc., que celle de Moïse. Je conclus donc, que, selon Moïse, J. C. même doit être le Fils de Dieu, tel qu'il s'est produit, et que les preuves qu'il en a données par ses miracles n'ont rien qui ne soit admissible, la doctrine de J. C. ne dérogeant point de la vérité.

Le Fils. Je suis chrétien, mon père, et je me rends volontiers à la force de vos raisonnemens.

Le Père. Dites plutôt à la force de la vérité, qui par sa clarté dissipe vos ténèbres, et produit en vous cette lumière qui vous rend enfant de Dieu, en vous unissant à J. C. par la foi en son nom. Que vous serez heureux, mon cher enfant ! si vous donnez le tems à cette bonne semence de germer, de croître et de produire de bons fruits : car ce n'est pas assez que d'avoir bien commencé, il faut que vous continuyez, jusqu'à ce que J. C. soit entièrement formé au-dedans de vous, et que vous soyez entièrement rempli de son esprit.

Le Fils. Je vous prie, mon père, expliquez-vous un peu, car votre discours me paraît un peu figuré. Qu'entendez-vous, je vous prie, par cette formation de J. C. au-dedans de moi, et par cette plénitude de son esprit que je dois recevoir ?

Le Père. Ces deux expressions ne signifient au fond qu'une même chose. Par la formation de J. C. au-dedans de vous, j'entends une conformité parfaite de vos sentimens, de votre volonté et de vos affections avec les siennes. J'entends que vous acquiesciez à la connaissance qu'il vous a donnée de Dieu et de sa volonté, voilà d'abord la conformité de sentiment. J'entends que, comme il n'a point eu d'autre volonté que celle de son père, vous n'en ayez point d'autre non plus que la sienne, et que, comme ses affections ont été entièrement détachées du monde, et portées vers la sanctification, vous renonciez à tout ce qu'il y a de charnel et de terrestre, pour vous donner tout entier à Dieu, jusqu'à souffrir, s'il le faut, la mort pour l'intérêt de sa gloire.

Le Fils. Comment appelez-vous cela être rempli de l'esprit de J. C. ?

Le Père. La chose parle d'elle-même. Ne concevez-vous pas que, comme, par l'esprit, on entend ordinairement les facultés de l'ame, l'entendement, la volonté et les affections, on dit aussi qu'un homme a l'esprit d'un tel, lorsqu'il se conforme tout à fait à lui.

Le Fils. Mon Père, je vous suis bien obligé de cet éclaircissement. J'étais prêt à m'imaginer quelque vertu surnaturelle et extraordinaire partant de J. C., descendant du Ciel pour m'inspirer.

Le Père. Cette pensée, mon Fils, ne vient que de ce que vous avez lu dans l'ancien Testament que l'esprit de Dieu était sur tels et tels ; qu'ils en étaient remplis ; qu'ensuite de cela, ils faisaient des choses extraordinaires. Peut-être aussi vous êtes-vous souvenu de l'esprit qui descendit sur les Apôtres à la Pentecôte ; mais il faut mettre de la différence entre une vertu surnaturelle que Dieu communiquait extraordinairement à ses Prophètes et à ses Ministres, pour leur faire opérer des choses extraordinaires, et une vertu qui vient naturellement de l'étude des vérités célestes, et ne tend qu'à porter les hommes à une vie sainte et religieuse.

Le Fils. Je vous entends mon Père ; mais dites-moi je vous prie ce que je dois entendre par le S. Esprit, au nom duquel on baptise. Est-ce le don des miracles, ou l'esprit de sanctification, ou une troisième sorte d'esprit, qui ne soit pas une vertu, mais un principe d'où toutes les vertus découlent ?

Le Père. Je me rangerais volontiers à la dernière de ces idées, d'autant plus que S. Paul nous parle d'un Esprit, qui est auteur de toutes les vertus. Mais de vous dire précisément ce que c'est, ou de vous en parler en d'autres termes que ceux que l'Ecriture a employés, c'est ce que je n'oss entreprendre, de peur de me tromper, et de faire une divinité ou une idole de mon imagination. Si je dis que c'est une personne, vous me demanderez quelle est cette personne ? Si elle est divine, humaine, angélique ? Et qui sait s'il n'y en a point de quelque autre sorte ? Si je dis que c'est un Ange, peut-être que je ne dirai pas assez ; et peut-être que je dirai trop si je dis que c'est Dieu lui-même, puisqu'il paraît dans l'Ecriture qu'il est envoyé de sa part.

Le Fils. Vous dites vrai, mon Père : mais, après tout, que nous servira-t-il de nous tourmenter à savoir ce qu'est cet Esprit, si nous demeurons d'accord qu'il est et qu'il agit. Nous sommes convenus qu'il n'est point nécessaire de pénétrer la nature de Dieu, et même qu'il est impossible de le faire ; quelle nécessité y aurait-il donc après cela de vouloir pénétrer dans le sein de cet Esprit, pour y découvrir ce qu'il n'a pas trouvé à propos de nous révéler ?

Le Père. Je vous sais bon gré de cette retenue, et de vouloir profiter de l'avis de S. Paul, qui nous recommande d'être discrets dans notre savoir et dans notre curiosité.

Le Fils. Jusques ici, mon Père, nous n'avons parlé de la religion Chrétienne que d'une

qu'il y a plus d'une espèce de Piétistes. Les plus outrés ont, à fort peu de chose près les mêmes idées que les Quiétistes. Après ceux-là, on en trouve

---

manière fort générale. Entrons, je vous prie un peu plus dans le détail, et dites-moi préeisément en quoi vous la faites consister.

Le Père. La religion Chrétienne est la manière de servir Dieu établie par J. C., que Dieu a envoyé pour cet effet en qualité de son fils, et qu'il a élevé au-dessus de tous les Prophètes qui l'ont précédé. Ainsi la religion Chrétienne consiste proprement, 1°. à connaître Dieu et J. C., 2°. dans la soumission à leurs préceptes et à leurs commandemens. Ensuite de cela, vous aurez part aux promesses de l'immortalité, et de la gloire que J. C. présente à tous ceux qui croiront en lui, et qui sortiront du péché pour embrasser son salut: promesses qu'il a ratifiées par ses souffrances, par son sang, et par sa mort. Il est donc vrai de dire que J. C. est mort pour nos offenses, et qu'il est notre Sauveur; parce que, par son ministère, il nous a procuré les moyens de nous retirer du vice, et de nous mettre à couvert des peines, qui sont les suites du péché. C'est dans le même sens qu'on peut dire qu'il a racheté l'Eglise par son sang, et que sa mort a été un véritable sacrifice, parce qu'elle a été volontaire, et qu'il l'a soufferte dans la vue de se rendre agréable à Dieu et de sauver les hommes; deux vues que ceux qui sacrifiaient se proposaient sous la loi: et vous savez que le style de cette loi a été employé fort souvent par les auteurs du nouveau Testament.

Le Fils. Après avoir établi le fond de la religion Chrétienne, ne faut-il pas lui donner quelque forme extérieure qui serve du moins à unir ceux qui en font profession? Ce que je dis est si raisonnable, que tous les peuples du monde ont témoigné être dans ce sentiment: Païens, Juifs, Chrétiens, Mahométans, etc.

Le Père. Cela est vrai. J. C. ne s'en est pas éloigné non plus quand il a institué le Baptême, et la sainte Cène, et qu'il a supposé que ses Disciples s'assembleraient en son nom. Mais j'en demeurerais-là en même tems, me contentant de l'administration du Baptême pour servir d'introduction dans l'Eglise, et de la célébration de la sainte Cène, pour entretenir les fidèles dans une charité mutuelle, semblable à celle que J. C. a eue en mourant pour eux.

Le Fils. Cela étant, mon Père, qui aura le soin de faire pratiquer cela?

Le Père. Toute l'Eglise mon Fils, qui pourra en charger ceux de son corps qu'elle en trouvera capables: car nous ne voyons aucune institution précise de J. C., qui ôte à l'Eglise en corps la liberté de ce choix.

Le Fils. Vous ne prétendez donc pas, mon Père, qu'un Ministre de l'Evangile ait aucune autorité qui relève immédiatement de J. C., et qui l'élève au-dessus du reste des fidèles.

Le Père. A Dieu ne plaise, mon Fils, que je donne dans un sentiment qui a causé le renversement de la religion Chrétienne, et a fait d'elle une victime de la vanité de l'ambition et de l'avarice des hommes. Je crois qu'il est utile d'avoir des Ministres, qui consacrent les talens que Dieu leur a donnés à l'édification de leurs frères, mais je soutiens, en même-tems, qu'ils ne peuvent point avoir d'autre autorité que celle d'exhorter, soit en public, soit en particulier. Et, si vous voulez que je pousse ma pensée plus loin, je voudrais qu'on retranchât entièrement les émolumens et les pensions, afin d'ôter l'occasion de faire du ministère un gagne-pain, et de donner lieu à l'avarice de s'y introduire.

Le Fils. Mais alors, mon Père, que deviendra le raisonnement de S. Paul, qui dit que celui qui sert *à l'Autel doit vivre de l'Autel?* Est-il juste qu'un homme se donne au public pour n'en rien retirer?

Le Père. Rien à la vérité n'est plus plausible que ce raisonnement, supposé, par exemple qu'une société prenne un homme à gages, pour ne rien faire autre chose que prêcher, instruire en public, et en particulier, consoler les malades, et administrer les Sacremens. S. Paul, qui s'était donné tout entier à l'Eglise de Corinthe, avait raison de lui reprocher son ingratitude. Mais, si on suppose ce qu'on doit supposer, que tous les fidèles travaillent par une sainte et louable émulation à s'instruire, afin de se rendre capables d'édifier les autres, l'honneur qu'il aura d'être choisi pour faire le service divin le paiera suffisamment de ses travaux.

Le Fils. Ah! mon Père que vous êtes sévère! Qui vous croirait, rendrait dans peu la prédication pleine de barbarie et de bassesse dans les pensées, et d'insipidité dans les comparaisons.....

Le Père. C'est là justement ce qui vous trompe mon Fils; car, en prenant le soin d'avoir une traduction bonne et élégante de l'Ecriture, on n'aura rien à craindre de la barbarie, etc., et au contraire, chacun lisant bien cette Ecriture, apprendra à bien parler dès son enfance. Pour ce qui est des pensées et des comparaisons, elles seront toujours belles et édifiantes, étant prises dans la parole de Dieu. Que diriez-vous, mon Fils, si je vous disais qu'un jour étant allé voir un *Proposant*, je trouvai trois feuilles de papier royal remplies d'une seule pensée, qu'il avait tournée en mille différentes manières, et qui, enfin, se trouva un parfait galimatias? N'aurait-il pas mieux fait de s'attacher à quelque chose de solide, qui lui aurait bien mieux payé son tems et sa peine.

en Allemagne, en Suisse et ailleurs, qui ne veulent, ou qui n'osent pas se déclarer si ouvertement pour la mysticité outrée. Cette grande spiritualité

Le Fils. J'avoue que vous avez encore raison, mon Père, mais du moins il faudra que vous m'accordiez une chose; c'est que, si le ministère n'est pas entre les mains de personnes qui en fassent leur principale occupation, on sera sujet à entendre discourir des artisans méprisables, qui ôteront de la gravité à la parole de Dieu, et le respect qu'on doit avoir pour elle. Les petits esprits s'exposeront indiscrètement, et ne serviront qu'à donner à rire à une assemblée.

Le Père. Encore un coup vous vous trompez, quand vous vous imaginez que, pour ôter le ministère aux Ministres de profession, je le laisse en proie au premier occupant. Je prétends que, l'Eglise étant composée d'honnêtes gens, elle choisira les plus éclairés de son corps, ceux qui auront le plus de gravité et la meilleure réputation; que, s'il se trouve parmi ces gens-là des artisans, ils ressembleront à J. C., fils du charpentier, qui donnait de l'admiration à tous ceux qui l'écoutaient. Un autre bien considérable que je prévois, c'est que ces petits artisans donneront de l'émulation à ceux qui auront de la naissance, de l'éducation, et des moyens pour les pousser à l'étude.

Le Fils. Comme vous accordez à l'Eglise des Ministres choisis, vous ne lui refusez pas sans doute un formulaire de service public, suivant lequel tous les fidèles assemblés puissent s'édifier mutuellement.

Le Père. Au contraire, mon Fils; il faut qu'il y ait de l'ordre en toutes choses, on ne doit point le bannir de la maison de Dieu, mais il faut bien prendre garde à ne point multiplier les cérémonies sans nécessité, et à ne leur donner rien de mystérieux, de peur que les simples ne se portent à la superstition.

Le Fils. De grace, mon Père, dressez-moi un petit formulaire de service, afin que je le médite un peu, et que je voie si beaucoup de gens pourraient s'en accommoder.

Le Père. Je le veux bien, mon Fils, et en cela je vous avoue que j'y mettrai peu de chose du mien, ayant moins envie de me singulariser, que de m'accorder avec tout le monde, afin de réunir autant que je le pourrai tous les Chrétiens, qui s'entre-déchirent impitoyablement la plupart.

I. D'abord, je donnerai à mon plan celui d'Eglise Universelle.

II. Le tems des assemblées sera principalement le dimanche, et je le diviserai en trois parties; le matin, l'après-midi et le soir. Le matin, pour la morale; l'après-midi, pour les instructions familières de la religion; et le soir, pour la prière.

III. Comme la plus grande partie des Chrétiens observe certains jours extraordinaires qu'on appelle Fêtes, je ne voudrais point rompre avec eux. Je célébrerais ces Fêtes, en traitant seulement les vérités de la religion qui auraient du rapport avec elles, et en chantant des hymnes composés exprès, comme a fait Luther.

IV. Je voudrais que le service ordinaire du dimanche matin se fît en cette manière: 1. Que le premier venu, qui aurait été reconnu capable de lire en public, fît l'ouverture de la Bible. 2. Que, l'assemblée étant complète, on lût les dix Commandemens. 3. Qu'un de ceux qui auraient à parler commençât par ces paroles: *Notre aide soit au nom de Dieu, etc.* 4. Qu'il lût ou prononçât par cœur une courte exhortation à la repentance, dans la vue d'obtenir le pardon des péchés, selon la promesse de J. C. 5. Ensuite il faudrait faire la lecture d'une courte confession des péchés. 6. Chanter quelques versets choisis des Pseaumes les plus édifians. 7. Faire une courte prière, pour demander le secours de Dieu dans les sermons. 8. Je voudrais que le sermon ne fût tout au plus que d'un bon quart d'heure, afin que deux différentes personnes eussent le tems de parler. 9. Je voudrais finir par une courte prière ou action de grace, convenable au sermon, chanter un verset de pseaume, et sortir ensuite avec tous les témoignages de charité et d'amour fraternelles.

V. Il faudrait que le service de l'après-midi consistât simplement: 1. Dans la lecture de la parole de Dieu. 2. En une petite prière. 3. Une simple exposition des vertus historiques de la religion Chrétienne, et finît par une courte prière, sans chant de pseaume.

VI. Que le soir, on ne fît aucune lecture, afin que chacun pensât dans un profond silence à ce qu'il aurait à demander à Dieu, qu'il le fît mentalement en son particulier, pour s'unir ensuite avec le reste des fidèles dans la prière publique. Que, l'heure venue pour la prière publique, on informât celui qui aurait à faire des sujets particuliers qui pourraient s'être présentés de nouveau, soit pour demander, soit pour rendre grace; qu'il en informât ensuite le peuple; qu'ensuite il commençât: 1. Par les louanges de Dieu. 2. Par des actions de graces. 3. Par des prières pour tous les hommes, pour tous les fidèles en particulier, pour l'Etat, pour ceux qui sont en autorité, et pour les affligés; et que, la prière finie, on chantât un hymne en forme de prière, pour demander à Dieu d'être exaucé, ou en forme d'action de grace, suivant la tems et le sujet.

Le Fils. Vous n'avez rien dit de l'administration des Sacremens, mon Père.

Le Père. J'y viens, mon Fils. Pour commencer par le Baptême, je vous dirai d'abord que je voudrais laisser la liberté de l'administrer aux petits enfans et aux adultes. Aux adultes, parce que

que le Piétisme exige, ils la réservent chez eux, et ils affectent moins au dehors une conduite différente des autres Chrétiens. On pourrait regarder aussi comme une troisième sorte de Piétistes, ces dévots qui, dans toutes les communions, triplent et quadruplent toutes les pratiques extérieures, et sont beaucoup moins connus dans le monde que dans les églises, qu'ils visitent régulièrement tous les jours. Le rafinement de ces dévots, que l'on trouve en aussi grand nombre dans les Provinces-Unies qu'ailleurs, leur a attiré le surnom de *rafinés* chez les Hollandais. Ils renoncent généralement à tous les plaisirs de la vie, et quoique pour l'ordinaire les dévots et les prudes ne congédient leurs passions qu'alors qu'elles ne veulent plus les servir, on trouve, au contraire, à ce qu'on nous dit, plusieurs de ces ra-

---

cela est entièrement conforme à la pratique des Apôtres : aux enfans, parce que la tradition en est très-ancienne, et que cette différence ne mérite pas de diviser les Chrétiens. Je voudrais que les adultes allassent eux-mêmes le demander à l'Eglise, qui recevrait leur confession de foi, et leur vœu, et qui leur accorderait leur demande. Le Baptême devrait se pratiquer par immersion, en présence de quelques fidèles, qui donneraient la main d'association au baptisé, et l'introduiraient dans l'assemblée, pour y être reçu à la Communion le jour même, ou le jour suivant. Il faudrait que les enfans fussent baptisés par forme de bénédiction seulement, par leurs pères, ou par quelqu'un de leurs parens, ou par les principaux de l'assemblée, au lieu destiné, par aspersion, avant laquelle on ferait une courte prière.

Le Fils. Et pour la sainte Cène, mon Père.

Le Père. Il faudrait qu'on la célébrât tous les mois, ou tous les quartiers d'année, selon qu'on le trouverait le plus à propos ; que les pères de famille, qui ont naturellement le droit de l'administrer à ceux qui dépendent d'eux, comme cela se pratiquait du tems de Tertulien, et avant cet ancien docteur, nommassent en leur place un certain nombre de notables pour se charger de ce ministère ; qu'on célébrât cette cérémonie assis, chacun demeurant dans sa place, de telle manière qu'il y eût une table proche de la chaire pour treize personnes ; et, si l'assemblée était fort nombreuse, treize plats, et du pain dans chacun à proportion de l'assemblée, avec autant de coupes pleines de vin ; qu'un des treize notables qui seraient à la table bénît les Elémens à haute voix par une courte prière, qu'il rompît du pain ans douze, les donna ensuite à ceux qui seraient les plus proches d'eux, et ceux-ci au reste de l'assemblée, en portant les plats de banc en banc. On ferait la même chose de la coupe, et cela, après avoir lu l'institution du Sacrement, et adressé une exhortation à la charité, dont ce Sacrement est le symbole. On finirait le service par le cantique de S. Siméon, et cette solennité pourrait se faire le soir, après la prière ou l'après-midi : mais non le matin, parce que le service du matin serait déjà assez rempli.

Le Fils. Qui seraient les communians, mon Père.

Le Père. Généralement tous ceux qui auraient donné raison de leur foi, laquelle consisterait à reconnaître un seul Dieu créateur, J. C. pour son Fils, et le S. Esprit comme procédé de tous les deux, une résurrection au dernier jour, et une obligation à la sanctification et à la charité. Chaque communiant donnerait de plus un denier pour les frais communs de la Communion, du surplus desquels les pauvres seraient assistés, et le reste employé aux nécessités de l'Eglise.

Le Fils. Cela étant, mon Père, il ne serait pas nécessaire de baptiser par immersion, parce que plusieurs fidèles des autres Eglises communieraient avec vous sans cela.

Le Père. Cela ne suit pas, mon Fils ; car je prétendrais qu'on distinguât ceux du corps de l'Eglise des étrangers, non pas à la vérité dans la Communion, mais dans ce qui regarderait la formation d'un certain corps composé de tels et tels en particulier, dont les noms seraient enregistrés, et à qui on donnerait un *méreau* (marque, sigue) de carte, qui aurait sur un des côtés une colombe avec une branche d'olivier dans son bec, et cette légende, *travaillez à la Paix, et à la Sanctification ;* et sur le revers, serait la date du jour de l'enregistrement, afin qu'on le pût aisément trouver dans le livre, lorsqu'il serait question de le chercher.

Le Fils. Vous n'avez rien dit des personnes qui commettent du scandale, mon Père, seront-elles aussi admises à la Communion ?

Le Père. Mon Fils, j'ai posé pour une des choses les plus nécessaires dans la déclaration du communiant, un aveu et une reconnaissance de l'obligation à la sanctification.

Le Fils. C'est donc-là tout, mon Père ?

Le Père. C'est-là un plan général, mais qu'il faudrait étendre beaucoup plus, si on voulait en venir à l'exécution. Cela suffirait néanmoins pour inviter d'abord les peuples à former cette assemblée, en attendant qu'on pût donner un plus ample traité au jour, etc.

Ce Catéchisme Piétiste contient aussi, comme on voit, de l'Anabaptisme et du Quakerisme : et peut-être que l'on y trouvera même quelque chose de pis que tout cela.

finés qui les expédient de bonne heure ; et l'on en trouve aussi qui se contentent de les troquer contre d'autres. Quoi qu'il en soit, ces dévots se font connaître par un extérieur composé, qui n'a rien de réjouissant pour le reste du genre humain, et il est bien vrai que, dans les principes de ces rafinés, la joie ne doit pas être en ce monde le partage de la religion (*a*). Enfin on pourrait presque les comparer, pour l'extérieur, à ces Piétistes (*b*), sectateurs d'un certain docteur Francke : on nous les décrit comme affectant un air contrit et humble, avec des yeux baissés ; et portant la tête fort négligemment, ou même penchée sur les épaules.

Les Piétistes sectateurs de Francke m'obligent de dire en deux mots l'origine qu'on attribue au Piétisme d'Allemagne (*c*). On croit avec raison, que le Quakerisme d'Angleterre donna lieu à ce Piétisme, et qu'à tout prendre, le Piétisme ne fut qu'un fanatisme transplanté. Des Quakers, fugitifs ou exilés, portèrent leurs dogmes dans les pays de leur refuge : on y ajouta, on y changea, on diminua, et tout cela travestit insensiblement l'enthousiasme Anglais en enthousiasme Allemand. C'est ainsi que nous avons trouvé les sources de l'Anabaptisme dans les siècles éloignés, et celles du Quakerisme, dans le refuge de l'Anabaptisme en Angleterre. Ce Quakerisme devint Lahadiste en Frise, et resta Piétiste en Allemagne, en Suisse, etc. Un certain docteur Luthérien, nommé *Brosgeband*, et un ministre de la même communion, nommé *Muller*, gens d'une piété ombrageuse, et qui s'avisèrent de se scandaliser trop facilement de cette attention que le commun des Luthériens donnait à l'extérieur de la religion plutôt qu'à la religion même, se mirent, environ l'année 1664 ou 1665, à déclamer contre ce désordre. Ce Muller outra les idées, jusqu'à dire que les Chrétiens, (par Chrétien il entendait les fidèles Luthériens) avaient leurs idoles, et même se dévouaient à elles, au préjudice de la véritable piété : et que croirait-on qu'étaient ces idoles des Luthériens? une chaire dans laquelle on prêche au peuple, un baptistaire, un confessionnal, un autel. Il aurait bien dû savoir, ce zélé docteur, qu'en ce sens-là, tout peut être et devenir idole, en quelque façon que ce soit, fût-elle encore plus *décharnée* qu'aucune secte Protestante qui nous soit connue. Il n'en fallut pas davantage que cette déclamation ridicule et exagérée, pour soulever contre lui quelques Consistoires Luthériens, et le faire regarder comme un Quaker. Spener et Horbius, tous deux ministres Allemands, l'un à Francfort, l'autre à Trarbach, crièrent aussi contre le culte extérieur du Luthéranisme, et leurs plaintes étant écoutées d'une bonne partie de leurs troupeaux, cela les encouragea à crier encore plus haut, et même contre les usages les moins essentiels, sous le spécieux prétexte de ramener les hommes à la vraie foi en Jésus-Christ, et à la vie intérieure. Les uns et les autres formèrent des assemblées particulières, et ces assemblées s'accrurent insensiblement. Chacun y expliquait de son mieux l'Écriture Sainte, s'exhortait soi-même, exhortait les

(*a*) Il y a une fausse joie, et celle-là ne saurait accompagner de véritables sentimens de piété.

(*b*) On dit que ces Sectateurs du docteur Francke méprisent ceux qui ne sont pas de leur parti. Ils ont cela de commun avec toutes les autres Sectes, et avec une infinité de dévots. On ajoute qu'ils insistent fortement sur la repentance, et sur la pratique du Christianisme : mais cela n'empêche pas qu'on ne les soupçonne d'hypocrisie. Voyez ci-après quelques particularités touchant le docteur Francke.

(*c*) On prétend, chez les Piétistes, que ce nom fut donné d'abord par raillerie à ceux qui formèrent la société, appelée *Collegium Philo-Biblicum*, dont on parlera ci-après, et ensuite aux disciples et aux auditeurs que cette société acquit.

autres. Les fidèles y étaient tour à tour pasteur et brebis. On n'y disputait jamais sur les points vétilleux de Théologie, ni sur des controverses obscures et ambiguës. On s'attachait uniquement, nous dit-on, aux vérités évidentes, aux vérités de pratique, et à ce qui est vraiment nécessaire au salut. On conviendra facilement que ce n'était pas là le mauvais endroit de la secte. Spener fut ensuite appelé à Dresde, et le fut pour prêcher à l'Électeur. Quel ouvrage pour un Piétiste que la cour d'un prince ! Il s'y présenta avec toute la sévérité d'un mystique. La qualité de *Superintendant*, c'est ainsi que, chez les Luthériens, on appelle le premier ministre, dont le rang est assez relatif à celui d'évêque chez les Catholiques (*a*), favorisa la sévérité de Spener; et l'on ne saurait douter que l'autorité de la charge, jointe à l'exemple de celui qui en était revêtu, n'ait contribué efficacement à la propagation du Piétisme, dont on nous rapporte les commencemens en Saxe de la manière suivante. Ce fut, nous dit-on, dans le tems de la surintendance de Spener que commencèrent de se former à Leipsik, et en d'autres villes de Saxe, certaines pienses assemblées qui méritent bien le nom d'écoles, puisqu'on y expliquait la Bible à de jeunes proposans (*b*) et aux candidats et étudians en Théologie, d'une manière fort différente de la méthode ordinaire; c'est-à-dire, sans controverse et sans s'arrêter aux disputes épineuses dont la théologie est généralement hérissée. On nous dit aussi que les instructions que l'on donnait dans ces écoles consistaient en la simple lecture de la Bible, expliquée très-simplement pour servir de règles aux mœurs, et former ces jeunes gens à la vertu et aux devoirs de la religion, et en un mot qu'on n'y enseignait qu'une Théologie pratique. De ces écoles de piété, sortit le docteur (*c*) Francke, dont je viens de parler. Elles se mirent bientôt en réputation : insensiblement toutes sortes

---

(*a*) Voyez dans le volume précédent la *Dissertation sur les Cérémonies des Luthériens.*

(*b*) A cause de cela, on appelait ces écoles : *Collegia Philo-Biblica.* Voy. *Croes. Hist. Quak.* Liv. 3, pag. 545.

(*c*) *Auguste Herman Franeke*, né à Lubeck en 1663. On dit qu'il avait été long-tems disciple et admirateur de *Spener.* Afin de donner une idée impartiale de ce docteur *Francke*, il sera bon de rapporter ici ce que l'on trouve dans la *Bibliothèque Germanique*, tome XVIII. On nous y assure « que cela est tiré en grande partie de diverses pièces publiées, en un vol. *in-folio*, » en l'honneur de M. *Francke*, depuis sa mort », et par conséquent, le lecteur doit être persuadé d'avance que cette citation ne contiendra rien qui ne soit honorable et avantageux au docteur. Ce fut lui, nous y dit-on, qui, en 1686, fonda à Leipsik, avec quelques-uns de ses amis, le *Collegium Philo-Biblicum*, dont on vient de parler. Il fit ensuite un voyage à Lunebourg. « Là, » ce goût qu'il avait eu pour la piété dès son enfance se fortifia considérablement....; il appe» lait Lunebourg sa patrie spirituelle..... Il retourna à Leipsik, y donna des leçons sur l'Écri» ture sainte, leçons..... propres à rendre ses disciples plus gens de bien..... Il en avait souvent » jusqu'à trois cents pour auditeurs..... La jalousie que cette affluence donna put contribuer à » divers chagrins que M. *Francke* eut à supporter à Leipsik, au sujet de ses leçons et de sa » méthode..... Il trouva aussi de puissans ennemis à Erfort, où il fut appelé ministre. Ses » prédications coururent de tout le monde..... convertirent même plusieurs Catholiques romains. » Des Luthériens, en plus grand nombre encore, comprirent que leur Christianisme n'avait jus» qu'alors été qu'un Christianisme extérieur..... Bientôt on interrompit le cours de son minis» tère...., on le priva de sa charge au mois de septembre 1691, avec ordre de sortir de la » ville dans l'espace de deux jours..... Dans la suite, l'Électeur de Brandebourg l'employa dans » la nouvelle Université de Halle.... : en 1695, il commença de fonder une école pour les en» fans des pauvres..... Il mourut au mois de juin de l'année 1727 ». Le docteur *Francke* donnait ses leçons chrétiennes à toutes sortes d'auditeurs indifféremment, hommes et femmes, mais de telle sorte qu'ils étaient séparés les uns des autres. On ne peut que louer la fondation de l'école pour les pauvres; fondation d'autant plus estimable qu'elle produisit à la Halle une maison d'orphelins, qui a mérité des éloges infinis, et n'a pas peu contribué à grossir le *Recueil des pièces envoyées à la famille de M. Francke sur sa mort*; « lequel contient (selon la » remarque des journalistes de la *Bibliothèque Germanique*), deux cents pages *in-folio*,

de bourgeois y furent admis, même des femmes; et l'empressement avec lequel on courut à ces nouvelles sociétés de doctrine et de piété fut si grand qu'on en négligea la fréquentation des églises; et quelques-uns portèrent le zèle pour la nouvelle méthode de dévotion jusqu'à mépriser tout-à-fait la vieille, sans vouloir même épargner la Cène, qui leur paraissait une chose fort indifférente : et c'est ainsi, nous dit-on, que, de quelques idées, d'abord avantageuses à la piété, portées ensuite à l'excès, naquit ce Piétisme, qui attira beaucoup de médisance et de mauvais bruits sur ceux qui en firent profession. On voulut défendre ces assemblées, et l'on affecta de les décrier de la manière la plus odieuse; mais, au lieu d'arrêter le mal, on l'irrita (*a*). En l'année 1689, Franeke, et quelques-uns de ses principaux adhérens, furent questionnés captieusement, nous dit-on, par des députés du Sénat académique de Leipsik. On fit intervenir questions sur questions, on éplucha tous les articles de foi l'un après l'autre, et les Inquisiteurs (ce n'est pas moi qui parle, (*b*) c'est l'auteur que je cite ici), ne trouvant rien d'*hérétique, ni même sentant l'hérétique*, dans ceux dont la foi était épluchée, on les renvoya absous, (*c*) à condition néanmoins de ne point instruire le peuple d'une autre manière que l'ordinaire : et, pour mieux s'assurer de l'obéissance de ces mystiques, le grand Consistoire de Dresde, soutenu de l'autorité de l'Électeur, chef de ce sénat ecclésiastique, ordonna l'année suivante au Sénat académique de Leipsik de *supprimer entièrement ces collèges, écoles, et conventicules*, et de faire mettre en prison ceux qui refuseraient d'obéir. Cette petite violence, dont presque toutes les communions chrétiennes connaissent plus ou moins le mérite, fit un bon effet sur l'esprit de quelques-uns de ces Piétistes, et les ramena, par une crainte salutaire, dans le chemin de l'Orthodoxie Luthérienne; mais, en même tems, elle rendit les autres ou plus constans ou plus opiniâtres.

Entre ces Piétistes, les plus modérés étaient ceux qui suivaient Spener.

» d'assez menue impression sans y comprendre les Oraisons funèbres ». Ceux qui connaissent la fécondité des climats voisins du nord ne seront nullement étonnés de celle-ci. Personne n'ignore que la prose et la poésie y coulent comme un torrent en l'honneur des morts tant soit peu illustres, et qu'un poète y a plutôt fait deux cents vers *stans pede in uno*, comme autrefois *Lucilius*, qu'Horace n'aurait songé à arranger la pensée d'une strophe de la moindre de ses Odes. Je finis cette remarque par le caractère que nous donne la Bibliothèque Germanique du docteur Francke. « Sa conversation était grave et douce. Il était naturellement éloquent. Il avait » cultivé son esprit avec soin, et, au jugement de tous ceux qui l'ont connu, il était savant. Ses » ennemis même, qui l'ont accusé d'inspirer à ses disciples des sentimens et des maximes enne» mies de l'érudition, avouent qu'il..... n'en était rien moins que dépourvu..... Le dessein d'ex» citer la piété dans les cœurs des chrétiens a paru régner dans toute la conduite de M. Francke, » et, lorsqu'on pèse.... ce que ses ennemis ont dit contre lui, on s'aperçoit..... qu'il y a peu » d'équité dans la plupart de leurs jugemens. Le nom de Piétiste, si beau en lui-même, mais » que tant de gens confondent avec celui d'hypocrite, et qui est désormais, (c'est-à-dire, en » français de France, qui sera désormais) en Allemagne, un nom de parti, ne suffit point pour » rendre M. *Francke* suspect aux personnes impartiales, etc. ». On peut voir la reste de l'éloge de ce docteur dans la *Bibliothèque Germanique*, et l'on y lira avec plaisir la description de l'établissement et de l'ordre de la Maison des Orphelins de Halle.

Cette maison a tellement prospéré, qu'en 1727, elle renfermait 2196 jeunes gens, dirigés par plus de 130 précepteurs, et qu'on y nourrissait plus de 600 indigens. C'est à cette maison que la mission protestante du Malabar doit sa fondation.

(*a*) Peu s'en fallut que *Thomasius*, savant illustre, qui voulut faire l'apologie de ces assemblées, ne fût la victime du parti *Antipietiste*. Il se forma dans le même tems de pareilles assemblées à Giessen et ailleurs.

(*b*) *Croes.*, ubi sup., p. 547.

(*c*) *Neu quis publicè privatimve aliter populum imbueret*, etc., ubi sup.

En faisant profession d'être entièrement attachés à la doctrine de Luther, ils prétendaient qu'on devait travailler avec plus de force que le commun des Luthériens au parfait renoncement de soi-même, à la perfection Chrétienne, à l'union de l'ame fidèle avec Jésus-Christ. Ils censuraient le relâchement dans la pratique des vertus chrétiennes, et dans la discipline de l'Église; et ils ne craignaient pas même de censurer celui des pasteurs dans leurs fonctions. Ils méprisaient les études et les sciences humaines (*a*), et surtout l'éloquence de la chaire, qu'ils ne regardaient que comme une vaine criailleric (*b*). Mais cet attachement dont ils se vantaient pour la doctrine ne put les garantir de la haine des Synodes et des Pasteurs, dont ils attaquaient la négligence dans les devoirs, et qu'ils accusaient de ne penser qu'à se procurer les aises et les commodités de la vie. Les chaires tonnèrent contre ces mystiques, il partit des Académies une grêle d'écrits contre eux. On fit des catalogues fort amples des hérésies du Piétisme, et (*c*) ce fut, nous dit-on, alors seulement que l'on donna comme par injure et par mépris le nom de *Piétisme* et de *Piétiste* à la secte et à ses illuminés.

J'ai dit que ce Piétisme ne fut dans ses commencemens que le Quakerisme transplanté : mais il semble qu'on voudrait nous persuader le (*d*) contraire, parce que la plupart de ces nouveaux Mystiques ne connaissaient qu'à peine le nom de *Quaker*, et que (*e*) Spener, le principal auteur du Piétisme de Saxe, n'entendait rien aux principes du Quakerisme. Que le lecteur juge de la solidité de ces raisons. Je laisse le détail des persécutions qu'on fit à ces gens, pour venir à Horbius, qui, s'étant retiré à Hambourg, y fut établi pasteur d'une église Luthérienne. Ce Horbius ne manqua pas d'y former des assemblées, telles qu'il en avait faites à Trarbach; et, comme les principes qu'il enseignait parvinrent bientôt aux oreilles de ses collègues, il ne put échapper à leur zèle, et il fut aussitôt traduit devant le Consistoire comme Quaker et Enthousiaste; surtout après qu'il eut distribué à ses disciples un (*f*) petit livre contenant les élémens du Christianisme, que les Orthodoxes de Hambourg trouvèrent entièrement Piétiste. Un des plus zélés pasteurs déploya aussitôt son éloquence contre l'Hérésie, qualifia le docteur Horbius de Quaker et d'Hérétique; et, toujours avec la même éloquence, insista fortement sur la nécessité de chasser cet homme. Le zèle des Orthodoxes eut tout le succès possible : Horbius fut si bien décrié comme Quaker, qu'il prit le parti de se retirer et de céder la victoire à l'Orthodoxie luthérienne. Mais, malgré la fuite de Horbius, il resta dans Hambourg des semences de Piétisme.

Peut-être n'y aurait-il pas de mal de rassembler ici, en peu de mots,

---

(*a*) *Poiret* leur témoigne beaucoup de mépris en plusieurs endroits de son *Economie Divine*, et il prétend prouver, par l'exemple de J. C. et de ses Apôtres, etc., que les études sont méprisables, etc. Voy. p. 46, 50, 504, etc., du tome V et ailleurs. Cela ne doit pas surprendre dans les *Mystiques*, et il serait au contraire fort surprenant qu'ils pussent allier leurs idées aux études humaines.

(*b*) *Evagatio linguæ et vociferatio.*

(*c*) *Croesius*, ubi sup., p. 550. Voyez ce qui a été dit ci-dessus sur l'origine du nom de la secte *Piétiste*.

(*d*) *Croesius*, ubi sup., pag. 552.

(*e*) Ce *Spener* mourut Conseiller Ecclésiastique à Berlin en 1705.

(*f*) On dit que ce livre était celui de Poiret sur l'éducation des enfans.

quelques sentimens que l'on attribue au Piétisme (*a*) pris en gros. On accuse les Piétistes d'indifférence dans la religion, et de mépris (en Allemagne) pour les livres symboliques du Luthéranisme. On prétend que leurs idées sur la Trinité ne sont nullement orthodoxes; qu'ils regardent la création et la providence comme des écoulemens de la divinité; qu'ils sont Millénaires; qu'ils font consister la religion dans la contemplation et la quiétude, et croient qu'en cet état l'esprit ne participe point aux déréglemens des sens; que toutes les actions sont nécessairement bonnes ou mauvaises. En vertu de ce dernier principe, ils condamnent la danse, le jeu, etc., parce que, n'admettant point d'indifférence dans les actions, et celles-ci ne pouvant être mises au rang de celles qui sont bonnes et utiles dans la religion, il faut nécessairement les mettre au rang des mauvaises. Je passe ce qu'on leur reproche touchant la réformation nécessaire au Luthéranisme, les abus qu'ils trouvent à la confession des Luthériens, leur indifférence pour la controverse, leur indulgence pour le fanatisme, etc. Voyons pourtant s'il n'y aurait pas moyen de mettre quelque distinction entre Piétiste et Piétiste. J'appelle, des erreurs que je ferai en cette occasion, aux écrivains que je cite. Ils doivent me justifier ou me condamner.

L'auteur qui me fournit une partie des particularités que j'ai rapportées, nous donne trois sortes de Piétistes allemands. J'ai parlé de la première; la seconde est, ou était, une espèce de *Weigeliens*, qui furent ainsi nommés d'un certain Weigelius, lequel, long-tems avant le Piétisme, avait dogmatisé en Misnie. Ce Weigelius enseignait qu'il y a comme un germe divin dans tous les hommes; que Dieu et J. C. se répandent tellement en eux, qu'ils ne font, pour ainsi dire, qu'une même essence; que chacun doit servir et adorer Dieu et J. C. en soi, etc. Tout cela revient assez aux idées des Quiétistes, etc.; mais, pour le comprendre, il faut être un Mystique consommé. Les Piétistes, qui donnaient dans cette Mysticité outrée, étaient en même tems Millénaires; et, comme une vision en appelle une autre, leur règne de mille ans, d'abord tout spirituel, devenait charnel, par la force des idées (*b*) charnelles (*c*) qu'ils y mêlaient.

(*a*) Cette expression n'est point inutile ici. En Allemagne, on comprend sous le nom de *Pietisme* tout ce qui passe sous celui de *Quiétisme* en France. C'est-là ce qui sera un jour la croix de ceux qui écriront l'Histoire Ecclésiastique du 17e et 18e siècles. Dans les précédens siècles, tout ce qui n'était pas Orthodoxe, passa pour Manichéen, et dans le tems du règne de l'Arianisme, tous ceux qui ne définissaient pas la divinité de J. C. et la Trinité, etc., comme l'Eglise, étaient réputés Ariens.

(*b*) Voyez le *nouveau Ciel et la nouvelle Terre de* mad. *Bourignon*.

(*c*) *Poiret*, *Economie* divine, Tome V, ch. 14 et suiv., après avoir amplement traité du règne de mille ans, et de la *glorification* des Saints, qui en sera une suite, et dans laquelle ces Saints seront, dit-il, investis d'une lumière divine qui anéantira leur corruptibilité, et changera le reste de leur corps en lumière, comme le corps de Jésus-Christ nous représente ces mêmes Saints vivant et régnant dans un ordre divin au royaume des cieux, venu alors sur la terre. « Il y aura, ajoute-t-il, lieu et trône assigné pour sa majesté divine, il y aura lieux, offices, charges, dignités différentes pour ses Saints. Les uns seront assis à sa droite, et les autres à sa gauche; les uns seront assis sur des trônes avec des couronnes, les autres seront établis sor beaucoop, d'autres sur moins, qui sur dix villes, qui sur cinq. Les uns mangeront à sa table d'autres assisteront continuellement devant lui; les uns le suivront quelque part qu'il aille, d'autres viendront de Sabbat en Sabbat, de mois en mois, d'an en an, se présenter devant sa majesté. . . . . Cependant Dieu sera impartial dans ses distributions . . . . . ; les plaisirs des bienheureux ne seront que joie, amour, divertissemens, dans une innocence et une candeur enfantines. . . . . Il n'y aura plus qu'accord et délices autre Dieu et les hommes; entre les hommes et leurs pareils; entre les hommes, les bêtes et toutes les autres créatures. . . . . « *On s'engendrera les uns les autres*; mais cette génération sera admirable, sans luxure, sans corruption, sans désirs impurs et illicites. . . . . , » parce qu'alors, tout étant saint et glorieux, il n'y aura

Selon le même auteur, ceux qui suivaient la doctrine de Bohm faisaient la troisième sorte de Piétistes. Ce Bohm ou Behme avait été en même

---

plus ni mâle ni femelle, ni parties bestiales que l'on ne nomme pas. . . . . Chaque individu glorieux, redevenu semblable à Adam, tel qu'il était avant que la femme eût été tirée de lui, produira son semblable de soi seul, par le principe de l'amour de Dieu, et par le désir qu'il y ait toujours plus de créatures pour aimer et pour louer cette grande Majesté ». (A l'égard des circonstances de cette admirable génération, il renvoie aux écrits de celle à qui Dieu a fait voir les particularités de ces merveilles de l'autre monde, c'est-à-dire, à l'*Étoile du matin*, ouvrage de la prophétesse Bourignon). « Enfin, pour finir ce qui concerne la gloire et les délices des Saints dans la béatitude éternelle qui suivra le règne de mille ans, Dieu, ajoute-t-il, ne fera que s'étudier, pour ainsi dire, à régaler les hommes, à les caresser, à les mignarder ». La bizarrerie de la prophétesse Bourignon, sur l'anéantissement futur de la distinction des Sectes dans l'homme glorifié, me rappelle ici l'extravagante opinion de cet anonyme, qui soutient, dans un petit livre imprimé en 1644, « que les femmes ne sont pas des hommes, c'est-à-dire, pour parler sans équivoque, qu'elles ne sont pas de la classe des hommes, qu'ainsi J. C. n'est pas mort pour elles, et qu'elles ne sont pas sauvées ». Voici à peu près les raisons de l'anonyme : « Eve a été prise de l'homme pour les aider à produire d'autres hommes. Elle n'était pas homme, mais un aide, un moyen nécessaire à l'homme. La terre est labourée, mais elle n'est pas le laboureur. Un armurier ne saurait forger une épée sans marteau, un écrivain ne saurait écrire sans plume, etc. La femme est une cause instrumentale. . . . . Donnons à Adam, dit Dieu, une aide, une compagne semblable à lui (Adam). Cela veut dire, donnons lui *cette cause instrumentale, telle qu'il la faut dans la circonstance en question*. La femme, dit S. Paul, a été faite pour l'homme. Voilà qui est dans sa place et selon les règles. *Sebastian Castalio* a bien mieux été au fait, car il a traduit ou expliqué *adjutorium simile homini*, par *jumentum et accomodatum*. 2. Dieu a dit : Faisons l'homme à notre image, et non pas les hommes, ce qui aurait dû être, si la femme avait été faite à l'image de Dieu,...; mais écoutons encore S. Paul. *L'homme est l'image de Dieu, la femme est la gloire de l'homme*, une bonne terre, un bon marteau, une bonne plume, contribuent à la gloire de ceux qui les emploient. 3. Un seul homme a péché dans le paradis, mais il n'est pas dit que deux hommes y aient péché. Le péché est entré dans le monde par un seul homme, il n'est pas dit qu'il y soit entré par une femme. Si deux hommes de (différens sexes) avaient péché, il aurait fallu deux J. C. . . .; mais, dit-on, l'homme est nommé seul comme plus excellent en dignité, etc., donc la femme n'est pas homme, donc elle n'est pas semblable à Adam. 4. Nous supposerons tout au plus, pour répondre à l'objection prise des deux passages suivans : *Dieu les créa mâle et femelle, et ils seront tous deux unis en une même chair*, que la perfection de l'ouvrier consiste dans la nécessité de se servir de l'instrument convenable à sa profession pour exercer ses talens. C'est ainsi, peut-être, que l'homme et la femme, pris ensemble, ne font qu'un homme complet. Mais, en ce cas-là, que deviendront les vieux garçons et les vieilles filles » ? Je passe plusieurs autres raisons assez faibles, et les réponses que J. C. fit à la femme Cananéenne. L'auteur anonyme les explique contre le sexe féminin, et conclut que le salut ne leur est pas destiné. *Quid tantopere de vestra salute laboratis ? Manete, obsecro, in eo quo vos natura posuit statu*, etc. Il continue ensuite dans le même goût. « Les femmes, dit-il, dont il est parlé dans le N. T., demandaient à J. C. la guérison des maux du corps, mais elles ne lui demandaient rien autre, sachant bien qu'il n'avait pas été envoyé pour elles. Il y a pourtant du mystère dans la conduite que J. C. a tenue en daignant écouter des femmes, et en s'entretenant long-tems avec la Samaritaine. Le voici. Leur foi faisait honte à l'incrédulité des hommes. Il n'était venu que pour eux; et, voyant le zèle et la confiance de quelques femmes pour lui, il voulut les assister d'une façon extraordinaire, pour montrer aux hommes leur devoir ». 5. Une autre plaisante raison de l'auteur pour exclure les femmes du rang des hommes, c'est que leur généalogie n'est point exprimée dans la Bible, comme l'est celle des hommes, vraie postérité d'Adam. 6. Mais comment se tirer de ce passage de S. Paul, qui dit que *les femmes seront sauvées en mettant des enfans au monde ?* 1. Ep. à *Timothée*, Ch. 2. « Rien n'est plus facile. Il ne s'agit point ici, nous dit-on, du salut de l'ame. *Être sauvée* veut dire ici, être heureuse en ce monde (*bene valere in hoc mundo*) supposons, avec certains Orthodoxes, que le salut appartienne à celles qui mettent des enfans au monde, que ferons-nous des vieilles filles et des femmes stériles? Et au contraire, combien de mauvaises femmes très-fécondes n'enverrons-nous pas dans le Paradis » ! A la vérité, si, au lieu de traduire la terme grec, *par mettre des enfans au monde*, on *le traduit par élever des enfans*, ou *leurs enfans*, la difficulté est éludée; car nous devons être persuadés que rien ne saurait plus contribuer au salut des mères, que la bonne éducation de leurs enfans. Mais non, cette éducation, selon le sens de l'anonyme, ne peut faire que le bonheur des mères en ce monde, quoique moyennant la persévérance des enfans en la foi, elle puisse contribuer au bonheur de ceux-ci dans l'autre. 7. Voici une terrible objection. Dieu a remis ou pardonné les péchés à des femmes, par exemple, à Marie Madelaine. Pourquoi cette rémission et ce pardon des péchés? sinon pour les

tems cordonnier et auteur en Silésie. Après avoir rêvé à son atelier sur la religion, d'une manière qui se ressentait de quelque lecture de livres de

---

sauver. Il y aurait bien des choses à remarquer ici sur les autres petites raisons de l'auteur, qui sont entre autres, que les péchés des femmes ne ressemblent pas à ceux des hommes. Les péchés des femmes ne diffèrent point de ceux des brutes. (Souvenons-nous ici des péchés des Préadamites). Que le pécbé d'Adam ait été seul le vrai péché, tout le prouve, nous dit le *Dissertateur* anonyme. Le fruit de l'arbre avait été seulement défendu à Adam; Dieu appela Adam immédiatement après le péché commis; nous avons tous péché en Adam, et preuve de cela, les hommes seuls furent circoncis, en quoi il est même nécessaire de faire attention à cette marque d'élection, qui distinguait sous l'ancienne loi le fidèle de l'infidèle. Elle est d'institution divine, et il pourrait bien être permis de la regarder comme un *topique spirituel*, dont l'homme seul avait besoin, comme véritable pécheur; car encore un coup les péchés des femmes ne sont que des désordres semblables à ceux que causent les bêtes, *quæ pauperiem fecisse, vel delicta perpetrasse dicuntur*. La naissance du Sauveur prouve aussi qu'Ève n'a point pécbé, ni par conséquent les femmes qui sont nées d'elle et après elle; c'est pourquoi il est né sans communication, etc. Supprimons le reste. Il dément ensuite hardiment l'Ecriture sainte qui a condamné la femme à accoucher avec peine et avec travail, pour la punir du crime de désobéissance en mangeant la fatale pomme. Si c'était-là, dit-il, une peine véritablement infligée pour le crime, pourquoi verrions-nous les brutes accoucher de même avec peine et avec douleur? Après cela, il récapitule toutes les mauvaises actions que les femmes, dont il est parlé dans les SS. Ecritures ont commises, et lesquelles, ajoute-t-il, bien loin d'être réputées criminelles, sont même louées dans ces saints Livres. Laissons ce trop odieux détail, qui lui fournit cette conséquence; que les *femmes ne pèchent point comme les hommes* (seules créatures raisonnables). Selon lui, l'inceste de Loth en est une grande preuve. C'est lui qui est regardé comme coupable, puisque sa postérité est exclue de l'Eglise, etc. En un mot, conclut-il, les péchés ne sont pas remis aux femmes par J. C. comme des péchés, et la rémission qu'il leur accorde n'est qu'une rémission des maux temporels.

Le salut éternel n'appartenant pas aux femmes, il est aussi censé qu'elles ne ressusciteront pas. La demande des Sadducéens sur la destinée qu'aurait la femme dans l'autre monde, après avoir eu sept maris dans celui-ci, était par conséquent frivole et impertinente. Les hommes n'auront nul besoin de femmes dans le Paradis. A l'égard de la Sainte Vierge, ce profane dissertateur ne trouve aucune difficulté. Les bénédictions que la sainte Ecriture lui accorde ne la concernent qu'en ce que par la grace, et pour avoir porté le Sauveur, elle a été initiée à l'humanité. Elle est homme par un effet de la grace, de même que chez quelques Anabaptistes, (Anabaptiste signifie ici Socinien) J. C. n'est pas réputé Dieu par sa nature, mais par sa grace.

Il tord ridiculement, pour ne rien dire de pis, le passage où S. Paul dit dans l'Epître aux Galates; *il n'y a en J. C. ni mâle ni femelle*, il le tord, dis-je, à sa mode, en l'expliquant ainsi, *il n'y a point en J. C. de mâle comme de femelle*, (*neque masculus ac fœmina, annuens particulâ ac illam non ita unum esse in Christo, quemadmodum illi de quibus usurpat vocem neque*).

Passons le renoncement aux femmes, si fort recommandé par S. Paul aux hommes, et ces eunuques, dont il est dit, qu'ils se sont rendus tels pour acquérir le royaume des Cieux. Cela lui prouve d'un côté combien les femmes sont dangereuses, et de l'autre combien elles sont méprisables; jusques-là qu'il prétend faussement que jamais femme accouchée ne s'est réjouie de la naissance d'une fille, (*quæ mater unquam gravida est natâ filiâ*). Il compte pour rien la résurrection de la petite fille, dont parle S. Luc, puisque l'Evangéliste dit, ou pour mieux dire J. C., la petite fille n'est pas morte, mais elle dort. Le reste de la Dissertation ne consiste qu'en petites subtilités sophistiques et puériles, telles qu'est ce badinage trivial et libertin: « J. C. apparut aux femmes plutôt qu'aux hommes, après sa résurrection, parce qu'étant naturellement babillardes elles ne pouvaient manquer de la publier aussitôt par toute la ville ». Je n'ai garde d'approuver le système pernicieux de cet anonyme, mais il est bon d'apprendre au lecteur que ce n'est, à proprement parler, qu'une satyre contre les Anabaptistes, c'est-à-dire contre les Sociniens, et un badinage plein de mépris contre les femmes. La conclusion de la Dissertation le prouve, et, pour n'y rien gâter, je vais la rapporter dans les termes de l'original. « Probavi... » mulierem non esse hominem, nec eam salvari: quod si non effeci, ostendi tamen universo » mundo, quomodo hujus temporis hæretici, et præsertim Anabaptistæ, sacram soleant explicare » scripturam, et quo utantur methodo ad stabilienda sua exsecranda dogmata. Prudenti satis; » imprudentes autem mulierculas oratas volo, ut me pristinâ suâ benevolentiâ et amore com- » plectantur. Quod si noluerint, pereant bestiæ in sæcula sæculorum. Satis gloriæ et ex hoc » tractatu habeo, quod in posterum more aliorum hæreticus sim futurus, si non bonæ famæ, » tamen magnæ ». Je n'ai qu'une raison à répliquer à cela; c'est qu'il ne devait point badiner aux dépens de la religion, ni mettre la Sainte Ecriture en jeu dans son badinage. Un nommé Gedicus a réfuté l'anonyme et n'a pas oublié de l'accabler de grosses injures.

cabale et de chimie, il mettait par écrit ses rêves, et les ornait d'un galimatias mystique et cabalistique. Cet homme, quoique simple artisan, avait (*a*), nous dit-on, un esprit tout à fait tourné à l'enthousiasme et au fanatisme : il vantait beaucoup ses songes et ses visions. Il en étala de toutes les sortes dans les matières théologiques et philosophiques qu'il s'avisa de vouloir éclaircir, et surtout dans l'ouvrage (*b*) qu'il intitula le Grand Mystère, qui est un commentaire théologique et chimique en allemand sur la Genèse. Tout cela fut imprimé en langue allemande, et forma d'autres visionnaires. Il y a grande apparence que le cordonnier, malgré le génie supérieur (*c*) que ses sectateurs et ses admirateurs lui attribuent, ne s'entendait pas trop lui-même; aussi ne parlait-il que d'une manière obscure, ambiguë et embarrassée, digne d'un homme qui, conformément à ses chimères et à son demi-savoir, n'avait que des principes confus des choses qu'il voulait expliquer. D'autres Mystiques essayèrent de l'éclaircir, ou plutôt travaillèrent sur ses faux principes, et y ajoutèrent (*d*) de leur propre fond, des choses étranges et pernicieuses. Voici un échantillon de cette doctrine. Ils admettaient en Dieu une parfaite unité comme son essence; mais en même tems, ils se figuraient dans cette unité un triple principe de toutes choses, qu'ils tâchaient d'expliquer de la manière suivante : Le feu est Dieu; la lumière du feu, c'est l'intelligence et la sagesse de Dieu, c'est le fils de Dieu. Le Saint-Esprit est l'unité par le moyen de laquelle la lumière éclaire. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que les sectateurs et commentateurs de Bohm, qualifiés Piétistes, mérite-

---

Qui croirait que cette longue et lourde note que je n'ai pas voulu supprimer, est dirigée contre un des plus ingénieux badinages qui soit sorti de la plume d'un homme de lettres.

Valens Acidalius, né à Wistock, en 1567, et mort à 29 ans, le 25 mai 1595, à Neiss, où il dirigeait une école, passe généralement pour le coupable que Bernard combat si gravement. Il avait ruiné son libraire par ses *Animadv. in Q. Curtium*, et lui donna, pour le dédommager, la plaisanterie en question; à peu près comme Chorier, par un livre beaucoup plus fameux, indemnisa le sien des frais énormes *du Coutumier de Dauphiné*. Le titre : *Dissertatio Perjucunda*, qu'Acidalius mit à son livre, aurait dû désarmer la sainte colère de Bernard, qui le traite comme ce Simon Gedicens, dont il parle, auteur de la *Defense Sexus Muliebris*; laquelle parut pour la première fois en 1595, la même année que l'Opuscule d'Acidalius; c'est donc par une erreur assez forte, que Bernard date cet Opuscule de 1644. L'édition qu'on en recherche le plus, est : *Hagæ comit. J. Burchornius*, 1641, *in*-24. La défense de Gedicus y est jointe. Je finirai en disant que la plaisanterie d'Acidalius a été traduite en français sous le titre suivant : *Paradoxe sur les Femmes, où l'on tâche de prouver qu'elles ne sont pas de l'espèce humaine : Cracovie*, 1766, *in*-12. Cette traduction se trouve encore sous le simple titre de *Problème sur les Femmes*.

J'ai oublié de rapporter un trait de charité chrétienne.

On a prétendu que la vue du Saint-Sacrement qu'Acidalius, devenu catholique de protestant qu'il était, accompagnait à la procession de la Fête-Dieu, le jour de sa mort, que la vue, dis-je, du Saint-Sacrement avait inspiré à notre auteur une frénésie qui lui causa la mort. D'autres ont ajouté qu'il s'était tué lui-même. Je n'ai pas besoin de dire que tout cela n'est qu'imposture.

(*a*) *Morhof*, in *Polyhistor*. Tome III, L. 5, p. 555.

(*b*) *Morhof*. ubi sup. Tome II, ch. 5, p. 166.

(*c*) Idem, ubi sup.

(*d*) *E suæ sapientiæ officina multa, verùm monstrosa atque horrenda, superstruunt*, dit *Croes.*, ubi sup., p. 558. Ce même auteur ajoute que l'Electeur de Saxe alors régnant, fit examiner les livres et la doctrine du cordonnier par les Théologiens de Dresde, et que ces examinateurs trouvèrent non-seulement la doctrine du cordonnier orthodoxe, mais qu'ils reconnurent même en lui des dons de Dieu tout particuliers. Un nommé *Wekius* n'oublia pas une particularité si honorable au cordonnier illuminé, dans son *Histoire de Dresde*, qu'il fit imprimer à Nuremberg : mais ceux qui furent commis à l'examen du manuscrit en firent retrancher cette circonstance trop honorable au cordonnier, p. 559.

raient beaucoup mieux d'être mis entre ceux qu'on appelle *Spinosistes*, puisque le sentiment que je viens de rapporter ne fait qu'un même être de Dieu et du monde. Ces prétendus Piétistes assaisonnaient ces explications de la nature divine d'un jargon chimique qu'il n'est pas facile de pénétrer; à quoi ils ajoutaient que Dieu avait créé l'univers par nombre, poids et mesure; que Dieu s'était créé lui-même dans les créatures raisonnables; que l'homme rétabli jouit seul de cette lumière qu'ils appellent J. C., etc. Il n'est pas nécessaire d'avertir qu'on peut reconnaître des traits de Pythagore et de Platon dans une partie de cette doctrine; mais d'autre côté, il est fort possible d'être par soi-même auteur de certaines idées, qui ressemblent à celles de ces philosophes, et plus encore de l'être de certaines extravagances, qui ne demandent d'autre maître qu'une imagination échauffée au plus haut degré (*a*). Passons de ces Mystiques vrais ou faux au Labadisme.

LES LABADISTES.

Labadie (*b*) avait été Jésuite en France; il se fit Protestant, et fut ministre à Middelbourg en Zélande. Cet homme, nous dit-on (*c*), était éloquent, mais médiocrement savant. En récompense, il avait l'esprit subtil et adroit; outre cela il s'exprimait bien et avec beaucoup de facilité. La querelle qu'il fit à Wolsogue, alors ministre à Utrecht, sur son traité de l'interprétation de l'Écriture (*d*), marquait un esprit hargneux et même séditieux; à quoi il faut ajouter qu'il paraissait de la chicane et de la mauvaise foi dans cette querelle : ainsi ses ennemis n'ont pas eu absolument tort, en le traitant d'orgueilleux, de hautain et d'opiniâtre, et d'ajouter qu'il n'était rien moins qu'humble et modeste, comme ses partisans le publiaient; qu'en un mot c'était un vrai hypocrite. Sa manière d'agir donnait de fortes présomptions contre lui; et cependant il trouva des défenseurs si zélés, si admirateurs des projets de réformation qu'il prétendait établir à la face de la grande réforme Calviniste des Provinces-Unies, que peu s'en fallut qu'il ne fît un schisme dans l'Eglise de Middelbourg; mais il échoua dans ses desseins, malgré le secours de ses amis, et il fut déposé de son ministère par le Synode tenu à Dordrech en 1669, au mois de mars, après avoir été suspendu par celui de Narde. L'acte de déposition portait : « qu'il était » tombé dans le crime de schisme, qu'il prétextait être fondé sur la cor» ruption en la foi et en la doctrine, sur la corruption ès sociétés et » assemblées, et sur la corruption en la conduite et au gouvernement du

---

(*a*) Tout cet article est extrêmement fautif. Nous ferons connaître en détail la vie et la doctrine de Jacques Behme, dans les nouveaux supplémens, où nous traiterons des Illuminés modernes, dont la plupart sont postérieurs au libraire Bernard.

(*b*) *Jean Labadie* était fils d'un soldat de la citadelle de Bourg en Guyenne. Il naquit le 13 février 1611. Il prêcha long-tems en France, aux environs de Bazas, où il se faisait appeler *Jean de Jésus-Christ*. Il se fit protestant à Montauban, où il fut ministre; de là à Genève, puis à Middelbourg. La Princesse Palatine Elisabeth embrassa ses opinions, et soutint quelque tems son Eglise. De Middelbourg, il fut à Erfort, puis à Altona, où il mourut en 1674, âgé de 64 ans, entre les bras de mademoiselle Schurman. Voy. aux XVIIIe et XXe tomes *des Mémoires de Niceron*, la liste nombreuse des ouvrages de Labadie.

(*c*) *Croesius*, ubi sup., p. 511 et seq.

(*d*) On trouve tout le détail de cette dispute et de la conduite de *Labadie* en cette occasion dans l'*Apologie pour le Synode de Narde, par le sieur de Wolsogue*, imprimé en 1669.

» Synode Wallon, etc. ». Le même acte rapporte aussi que, dès son entrée en Hollande, il avait minuté une réformation de l'Église, et soutenu qu'elle devait se faire par séparation. Conformément à cette idée, il résolut de former une Église composée de personnes élues; et cette Église il la commença dans Middelbourg et ailleurs, dit le même acte, par divers conventicules, au préjudice (*a*) des défenses des magistrats. Le (*b*) Quakerisme était fort mêlé dans la prétendue réformation de cet ex-jésuite, feint ou véritable fanatique; car il enseignait, c'est toujours l'acte qui parle, que tous ceux qui le voudraient, ou le pourraient, auraient la liberté de parler sur les textes proposés dans les assemblées. J'insère ici un fragment (*c*) de lettre qui contient une petite description de la nouvelle Église commencée à Middelbourg par Labadie, et je renvoie à la note (*d*)

(*a*) Dans une lettre, contre lui, insérée parmi des pièces qui forment un petit recueil, il est accusé d'avoir témoigné partout la même indocilité. « Ç'a été, dit-on, sa coutume en tous les » lieux où il a prêché, de se séparer de ses collègues avec mépris, et de séparer le peuple » d'avec leurs chefs, tant ecclésiastiques que politiques, etc..... Nous plaignons la simplicité de » ceux qui prêtent l'oreille aux discours d'un tel homme..., ennemi public de l'ordre de l'Eglise, » et perturbateur continuel de sa paix par les imaginations de son esprit, lesquelles il débite » comme des vérités nouvellement venues du Ciel, etc. ».

(*b*) Aussi est-il traité d'*Archiquaker* dans le titre d'un petit recueil de pièces imprimé à Leyde en 1669, et c'est de ce recueil que je tire la plus grande partie de ce qui concerne Labadie. Cependant il avait fait un petit livre intitulé : *Confutatio Quaquirismi.*

(*c*) Cette lettre est insérée dans le *recueil des pièces*, ubi sup., avec le titre suivant : *Lettre de Jean de Labadie au sieur Arondel à ***, touchant la manière de commencer une réformation dans les Eglises déjà réformées.*

(*d*) Dans un jour de Cène, le 14 avril 1669, tout étant prêt pour l'administration du Sacrement, « le portier, entrant dans le temple, par la maison du lecteur....., fut suivi d'un certain *Adrien Schurwater*, qui prit si bien son tems que, pendant que le portier ouvrit la grande porte de la *maison de Dieu*, il ouvrit le verrou qui tenait fermée celle par où avait coutume d'entrer le prédicateur, et qui répond à l'allée de la maison dont le sieur de Labadie s'était emparé, aux dépens des pauvres à qui elle appartenait. Cela ne fut pas plutôt exécuté, que Labadie, qui était-là aux écoutes avec son consistoire déposé et la plupart de ses adhérans, y entra à leur tête avec impétuosité, courut s'emparer de la chaire pour lui, du parquet pour ses Anciens, et des places les plus voisines pour ses régénérés et régénérées, à qui, pour donner le tems de s'assembler, il fit chanter quelques pseaumes de suite, et puis commença à prêcher, ou pour mieux dire à clabauder, sur le vers. 3 du ch. 10 de la 1re Epître aux Corint..... Les membres de l'Eglise qui devaient communier ce jour-là, le voyant en chaire, s'en retournèrent mal édifiés chez eux, se plaignant hautement par toute la ville du scandale que Labadie commettait..... Le peuple accourut de toutes parts, et ainsi toutes sortes de gens entrèrent dans le Temple indifféremment, avec autant d'irrévérence que si ce n'eût été que pour voir un batelaur jouant du gobelet sur son théâtre..... Ils virent en effet..... un homme, dégradé de toutes les fonctions pastorales, et de plus suspendu de la sainte Cène jusques à sa repentance et amendement, avoir l'audace de monter en la chaire de vérité, pour n'y débiter que ce que lui suggérait sa passion, et pour se jeter ensuite avec ses autres harpies sur des mets sacrés, dont l'approche leur était interdite, et qui étaient apprêtés pour d'autres..... Après avoir fini son discours, il lut ou paraphrasa la prière du Formulaire (de la Cène)..... Le Formulaire qu'il n'avait pas vu de longtems ne fut pas mieux traité, et ses postures furent plaisantes, quand il vint dans la spécification de ceux qui sont excommuniés, nommément par la liturgie, entre autres de *ceux qui font sécte à part, rompant l'union de l'Eglise*; car il soutint à cor et à cri que, tant lui que les siens, étaient la véritable Eglise, tandis que les autres, qui ne lui voulaient pas adhérer, étaient les vrais schismatiques, et qu'en cette qualité, il les excommuniait.

» Cette lecture étant achevée, il fit signe à son second du Lignon d'occuper sa place en montant en chaire..... ; après quoi Labadie s'approcha de la table sacrée, dressée pour d'autres que pour lui et pour les siens.

» Ceux qui savaient qu'il avait été Prêtre..... jugèrent aisément qu'il ne devait pas s'être mal acquitté du culte romain par le passé, puisqu'il donna des marques très-visibles de s'en souvenir encore par ses gesticulations. Approché qu'il fut de la Table, ayant pris deux morceaux de pain, c'est-à-dire un en chaque main, il en fit des façons inconnues au peuple de la réformation, qui furent suivies d'élévations de tête et de mains, et de croisemens de bras, pendant toute la fraction du pain qui était devant lui, qu'il demeura bien un bon quart-d'heure à mettre en mor-

a relation de quelques excès qu'il commit dans son église; ce qui fut suivi de la défense de tenir des assemblées clandestines.

« Enfin il a plu à Dieu d'exaucer les cris des petits, gémissans jour et

---

ceaux, pendant lequel, son Consistoire déposé, son disciple élu, et lui firent la Cène, (si Cèn on la doit nommer) composant justement le nombre de treize, non pas à l'imitation de J. C. et de ses Apôtres, si ce n'est qu'on en excepte Judas: car on ne put s'empêcher, en les voyant, de gémir, pour la grande différence qui se rencontrait dans ce moment entre la chambre haute où le Sauveur du monde célébra le redoutable mystère de sa mort et passion, et notre temple, puisqu'au lieu d'un Iscariot, qui se trouva-là dans la compagnie de Jésus, on se pouvait plaindre avec bien de la douleur d'en voir ici douze en celle d'un Antecbrist, profaner tous à la fois le plus auguste mystère de notre religion..... Il leur donna à tous le morceau de sa main, disant, *prenez mes saintes ames*, avec d'étranges redites; et des plaintes réitérées de sa déposition en ces mots: *Déposez des hommes et non de Dieu*, etc.

» S'agissant après de la coupe, il en prit une et l'éleva aussi fort haut, la changeant d'une main à l'autre, et usa de ces termes en la leur donnant: *Voici le vrai Ciboire, cette coupe est la nouvelle olliance au sang de Jésus-Christ, beuvez-la en commémoration de lui, et avec protestation de maintenir toujours sa vérité d l'Evangelique, y demeurant fermes, et renonçant aux erreurs; sur cette résolution constante prenez-la.* Alors tous le burent après lui, qui siffle honnêtement: car il ne laissa presque rien de reste d'un grand verre qui tient richement une demi pinte, ce qui lui était nécessaire, au jugement des assistans, pour se fortifier le cœur contre l'épouvante où il était. Cette tablée fut suivie d'une seconde complète, de sept hommes de surplus, qui prirent de lui le pain et le vin, et du proposant du Lignon, qui étant descendu de chaire, communia seul, et puis remonta pour garder son poste, et faire l'office de lecteur pendant la communion des femmes, qui firent en tout deux tablées entières, et une de 17, tellement que toute l'assemblée des communians des deux sexes ne fut que de 120 personnes, parmi lesquelles il y avait nombre de Flamands qui avaient déjà communié dans leur église le dimanche précédent, et qui s'étaient rangés-là pour grossir la troupe des Quakers.

» Cela fait, du Lignon quitta de rechef son poste pour la place ordinaire du Lecteur, abandonnant la chaire à messire Jean, qui n'y fut pas plutôt campé que sa 279e. migraine lui fit faire une bévue, dont son consistoire le reprit, voulant faire chanter le pseaume 103 à la place du cantique de Siméon, ce qu'il tâcha de r'habiller en disant: *He bien! il n'importe, quoiqu'il soit ou bout de nos pseaumes, nous le chanterons aussi-bien que cet autre qui est ou milieu.* Après le chant, il se leva pour dire: *Mes frères et sœurs, ceux qui voudront aller au logis le pourront faire et revenir après; quant à nous, nous demeurerons ici, car nous avons consacré cette journée à Dieu.*

» Or, comme il était environ dix heures et demie, quelques-uns des régénérés à qui l'orifice de l'estomac était ouvert, pour avoir été de bon matin en campagne, firent une courvée jusqu'à la maison, à dessein de revenir passer dans le temple le reste du jour; mais ils coutèrent sans leur bôte, parce qu'un huissier de ville, envoyé par le bourguemaître *Crane*, dès les huit heures et demie, avec ordre d'enjoindre à Labadie de venir lui parler aussitôt qu'il aurait fini sa comédie, profita de cet entr'acte pour s'avancer, et lui venir dire de la part du magistrat qu'il eût à descendre et à le suivre. La réponse de Labadie ayant été qu'au soir il irait le voir, l'huissier en fit son rapport au Bourguemaître, qui lui commanda de retourner vers *sa Saintete*, qui lui dit qu'elle ne descendrait point; mais elle n'eut garde d'être si arrogante à la troisième injonction, pour laquelle l'huissier revenant, avec ordre de lui dire que, s'il se faisait davantage tirer l'oreille, le bailli était tout prêt à le venir dénicher, fut rencontré par les sieurs *Meuninx-et Baute*, joints au médecin *Everart* et à *Yvon*, que les Anciens députaient de leur corps au Bourguemaître, et qui l'obligèrent d'y retourner avec eux. Ils en furent reçus comme ils méritaient, et ayant eu la tête lavée de belle façon pendant trois bons quarts d'heure, ils se virent contraints de revenir dire à l'*Archicodere* qu'il était tems de sonner la retraite, et de décamper: de quoi *Yvon* s'acquitta en montant sur les degrés de la chaire.

» Il attendit à obéir que le pseaume que l'on chantait, qui était le commencement du 25e. fût achevé; et puis, en se levant, il avertit qu'il était tems de cesser, et dit ces mots: *Mes frères et sœurs, le Magistrat ne vous commande pas, mais vous prie de descendre pour faire ployer aux outres, et comme nous sommes obéissans aux lois, nous le ferons*, et conclut par ces paroles: *Mes régénérés, recevez la benédiction.....* Ensuite de ces désordres, le Conseil de Middelbourg ordonna le quinze avril 1659 à Labadie....., non-seulement de s'abstenir de faire publiquement aucun exercice et administration ecclésiastiques, jusqu'à ce qu'il en eût été autrement ordonné; mais aussi, bien expressément, de se donner garde de tenir des conventicules particuliers et journaliers, comme il l'avait pratiqué dans sa maison, contre les ordres du Gouvernement, ni d'en ériger, ou d'y assister en d'autres maisons particulières de bourgeois, dans la ville et sous sa juridiction, sous peine qu'il serait procédé contre ceux qui y contreviendraient comme contre des bourgeois rebelles, désobéissans et mutins.

» nuit à lui, et d'écouter les vœux des captifs et prisonniers entre les » hommes. Il a tellement disposé toutes choses qu'après avoir cherché » à établir, autant que nous avons pu, sagement et fortement, quoiqu'un » peu occultement, et toutefois assez ouvertement, les vérités que vous » verrez dans mes livres, tant de la réformation de l'Église, que du dis- » cernement d'une vraie Eglise, comme aussi de l'exercice prophétique et » familier, et de la puissance ecclésiastique bornée à l'Écriture et autres » que vous pourrez voir en assez bon nombre,.... le Seigneur a donné le » moyen à séparation heureuse par les affaires qu'il a fait venir.... L'une » de ces affaires est, que le Synode Wallon est tombé en erreur de doc- » trine, approuvant le livre (*a*) d'un ministre errant. La seconde est ma » suspension, celle d'un autre pasteur élu, mien disciple, et de deux » autres Théologiens, dont l'un est bon prédicateur; et la suspension » et dépositiou de notre consistoire, composé d'anciens considé- » rables, gens de savoir et de piété..... anciens et conducteurs; » tant pour n'avoir pas voulu approuver ledit livre errant et impie, que » pour n'avoir pas voulu condamner les miens, et surtout ces trois : le » Héraut du Grand Roi Jésus, la Puissance Ecclésiastique et l'Exercice » Prophétique, et enfin pour ne m'avoir pas voulu quitter, mais avoir » mieux aimé adhérer à moi et aux miens, qu'aux Synodes et à leur parti; » si bien que, n'ayant pas voulu céder à rien, nous avons été comme » séparés, ce qui nous a tourné, et tourne à grand bien, vu que nous » faisons notre assemblée d'environ trois cents bons membres triés, gens » vraiment élus et respirant le véritable esprit Chrétien.

» Nous en bénissons Dieu, qui nous a choisis,..... séparés et mis à » part, tout d'un commun cœur et ame, et doués de vocation vraiment » Chrétienne, où se disent franchement toutes les vérités, se taxent, se » décrient tous les abus touchant la doctrine, touchant la pratique des » sacremens et touchant les mœurs, ne nous proposant rien (de) moins » que de nous réformer sur le modèle de la primitive Église..... Notre » assemblée se fait deux fois chaque jour, matin et soir; les dimanches » trois. Nous n'administrons point la parole en haute chaire, mais nous » sommes tous sur les mêmes bancs, tous mêlés et assis sans aucune dif- » férence, pauvres et riches, excepté que nous qui parlons, tant pasteurs » qu'anciens, (car qui veut et peut parler sur les textes proposés, est » écouté en simplicité et humilité, comme le Traité de l'Exercice Prophé- » tique le porte), sommes sur un banc fait comme les autres, un peu » plus haut, pour être mieux ouïs et vus..... Il y a parmi nous une si » grande modestie, union, humilité, zèle, piété, etc., que nous ne pou- » vons assez louer Dieu de nous faire voir une telle Église naissante..... » nous y avons même plusieurs docteurs et autres personnes remarquables, » tous humbles, fervens et pieux... Nous ne souffrons aucun abus, ni aucun » excès, soit en parures, ou en ornemens et autres vanités, ni même en » métiers qui y servent. Nous réglons tout à l'Évangile et Apostolique, » et avons tous pris la résolution de ramener, autant que nous pourrons, » l'image vive de l'Église primitive, et sa pratique, aussi bien que sa pure » doctrine : ce qui étonne bien du monde, et en attire pourtant beau- » coup..... des autres lieux; car Dieu a déjà fait union presque partout à

(*a*) Le *traité de Wolzogue*. Voy. ubi sup.

» nous et à notre air et esprit ; de sorte que nous espérons que le Sei-
» gneur déploiera bientôt sa vertu et sa puissance en sa grace, et c'est ce
» que nous appelons *la venue de roi*, comme le livre du Héraut le fait
» voir.

» Aujourd'hui encore, avant jour, nous nous sommes assemblés sur l'ex-
» plication des versets 6, 7, etc. du chap. 5 de la 1re. épître aux Corinth.,
» et avons tous pris la ferme résolution de quitter le vieux levain de nos
» personnes et de notre congrégation, et d'être une nouvelle pâte. Nous
» sommes si fermes en cela, que nous ne craignons rien du tout, et ne re-
» lâcherons rien ; je ne vous le saurais assez dire. . . . . .

» *L'œuvre de Dieu se commence,*
» *Et qui plus est, elle s'avance,*
» *Jésus est prêt, il va venir ;*
» *Il est tems de nous bien unir.*
» *De Middelb.* ce 1. *de l'ann.* 1669.
» *Qui vous soit bon et heureux,*
» *Selon vos vœux et mes vœux.*

Malgré le contre-tems que le Héraut de la nouvelle réforme eut à souffrir, il entra beaucoup de personnes de marque dans cette prétendue réforme ; et, s'il faut s'en rapporter à ce que dit l'auteur de (*a*) *la religion des Hollandais*, l'ex-Jésuite, réduit à l'état d'ex-ministre, et de plus excommunié, ne craignait pas de demander de la protection en Hollande ; à quoi il lui fut répondu : « Que, pendant qu'il voudrait demeurer dans la » communion des Eglises Wallonnes, il était obligé de se soumettre à leurs » ordonnances et à leur discipline ; mais que, s'il formait une secte nouvelle, » il jouirait de la protection que l'Etat accorde à toutes sortes de religions ». On croira ce qu'on voudra du récit d'un homme qui affecte partout de rendre les Hollandais odieux à toute l'Europe. Si ce récit était vrai, il faudrait croire que la politique des Etats était alors bien différente de ce qu'elle est aujourd'hui ; puisque, de fraîche date, la République vient d'interdire une société qui vraisemblablement n'en voulait ni à la religion, ni aux bonnes mœurs, ni à la police des Etats : (*b*) puisqu'elle subsiste depuis

(*a*) *Religion*, etc., p. 79.

(*b*) Il s'agit ici de la confrairie établie en Angleterre sous le nom de *Free-Massons*, c'est-à-dire *Maçons libres*, qui a essayé de former deux ou trois *Colonies* en Hollande. Le secret de cette confrairie très-nombreuse et distinguée par les personnes illustres qui en sont membres est, dit-on, impénétrable, et d'une telle nature que jusqu'à présent personne n'a osé le violer. Sur cela on a formé toute sorte de conjectures contre les *Free-Massons* : des uns ils ont été regardés comme un assemblage de libertins et de déistes, des autres comme des débauchés de toute sorte de rang, d'état et de profession, distribués en un grand nombre de classes toutes relatives les unes aux autres. On en a fait des alchimistes et des souffleurs, des chimistes, des nouveaux frères de la Rosecroix, des fanatiques, etc., et toutes ces conjectures se sont renouvelées en 1735, en Hollande, à l'occasion des *Free-Massons* qui ont essayé d'y établir des *Loges* (c'est ainsi qu'on appelle les petites assemblées de *Free-Massons* qui s'établissent en divers quartiers de Londres, et qui correspondent exactement avec le corps de la société). A peine la suppression de ces loges a-t-elle été faite dans cette République, que le peuple toujours zélé contre ceux qu'il avait condamnés, les a diffamés comme des gens qui cherchaient à faire des cabales contre l'Etat, et quelques-uns même ont prétendu que c'étaient des débauchés qui allaient rétablir la S.... de l'année 1730, mais ceux qui raisonnent et qui examinent sont per-

long-tems dans les royaumes de la Grande-Bretagne, sous la protection des plus grands seigneurs de cet État, sans même en excepter les princes

---

suadés qu'il n'y a ni débauche, ni libertinage dans la confrairie : et quella apparence qu'elle subsistât si tranquillement en Angleterre depuis l'année 1691, et qu'elle eut acquis aujourd'hui (en 1735), jusqu'à 129 loges, tant dans Londres que dans les provinces d'Angleterre, et même hors du royaume, s'il était vrai qoe les *Free-Massons* fussent, ou des Athées, des Déistes et des libertins, ou des factieux et des rebelles, ou des S..... etc. Quelle apparence que des personnes du plus haut rang eussent pu se résoudre à s'en faire membres et à participer aux iniquités d'une confrairie de scélérats? Personne n'ignore que l'on compte parmi les confrères, des Rois, des Princes, des Seigneurs d'un mérite distingué, et des Ecclésiastiques revêtus des plus hautes dignités de l'Eglise Anglicane. Enfin qoelle apparence qu'un secret de conséquence, et ordonné pour cacher des crimes contre Dieu et contre l'État, eût pu tenir contre les remords des uns, ou contre l'avidité des autres, que l'espoir de la récompense aurait pu flatter agréablement, malgré le serment exécrable qu'on veut noos persuader, que ceux qu'on reçoit pour nouveaux confrères, sont forcés de faire. Le voici tel que le rapporte un petit écrit fort obscur et fort équivoque, imprimé trois ou qoatre fois à Londres sous la titre de *Massonry dissected*, etc., c'est-à-dire mot à mot, *Anatomie de la Maçonnerie, où l'on donne la description de ses Mystères, de la manière dont on y est admis, des branches de cette confrairie*, etc. : « Je fais voeu et serment en présence de Dieu Tout-Puissant et de cette très-vénérable assemblée, que je ne révélerai jamais les secrets de la confrairie des *Maçons*, ni rien de ce qui me sera communiqué par elle; que je ne m'en entretiendrai jamais avec personne, excepté : 1. Avec tel fidèle et légitime frère maçon, en la compagnie duquel je me trouverai : et cela seulement après qu'il aura été doement examiné et reconnu comma fidèle et légitime membre de la confrairie. 2. Excepté encore, et moyennant qoe je me trouve avec lui dans une loge suffisamment reconnue pour légitime et bien ordonnée. Je jure aussi de ne divulguer jamais ces secrets de quelqu'autre manière que ce soit; comme par écriture, ou impression, gravure et peinture, par des signes et des caractères, etc., qu'autant qu'il dépendra de moi, je ne permettrai point, ni n'occasionnerai la révélation de ces secrets par aucun de ces moyens....., et je consens qu'au cas que je viole mon serment, on me coupe la gorge, on m'arrache la langue et le cœur, et qu'on les jette bien loin du rivage dans les sables de la mer; que mon corps soit brûlé et réduit en cendres; que ces cendres soient répandues sur la terre, et qu'il ne soit jamais fait aucune mention de moi dans la *confrairie des maçons* ».

Au reste, je crois qu'on doit faire peu de cas de ce que rapporte ce petit écrit, qui ne contient guères que des extravagances et de lourdes fautes : par exemple, il fait d'Euclide un mathématicien d'Egypte et de *Charles Marcil* (il a voulu dire Charles Martel) un Roi de France. On pourra dire que ces fautes sont volontaires, et peut-être, ajoutera-t-on, qu'elles cachent des mystères et des secrets. Pour moi je mets ces bévues au rang de celles qu'on trouve dans le *petit Albert*, dans le *Picatrix* et dans la *Clavicule de Salomon*, etc., et je crois que ce serait perdre son tems et celui de ses lecteurs que de remplir cette note de pareilles extravagances affectées pour duper les simples, et que les bonnes gens en Angleterre, en Hollande, et sans doute ailleurs, ont bien pu se résoudre de regarder comme dignes de leur censure.

La société ou confrairie de *Maçons libres* a publié cette année (1735) une liste des *loges* qu'elle avoue, rangées selon la date de leur établissement qui a continué sans interruption depuis 1691, selon l'écrit intitulé : *Massonry dissected*, avec les armes de chaque loge, telles qu'on les représente ici pour la satisfaction de ceux qui s'amusent volontiers à regarder des tailles-douces. On trouve dans ce petit livre, l'année de l'établissement de chaqoe *loge*, et les jours que l'on s'y assemble. Mylord Weymouth, dont on voit ici les armes, est actuellement grand-Maître des *Free-Massons*; et c'est à lui que Pine, éditeur de cette liste et lui-même *Free-Masson*, l'a dédiée.

Une des règles de la confrairie est de se regarder tous comme frères, et l'on ajoute aussi qu'ils doivent s'assister, se communiquer mutuellement leurs lumières et leurs opinions, leurs services, leur bourse et leurs conseils.

On peut donner pour chose certaine, que la confrairie est composée de Seigneurs, et de Dues et Pairs, de Jurisconsultes, de médecins, de Théologiens, de Négocians, de gens de boutiques, d'Artisans, et même de crocheteurs.... Les plus illustres et les plus riches paient leur admission, ou si l'on veut leur initiation, d'une manière proportionnée à leur rang et à leurs richesses : mais il en coûte moins à ceux d'un moyen état, et moins encore à ceux de la plus basse classe, qui ne paient que six ou sept schellings pour être reçus, suivant ce que rapporte le *Massonry dissected*. Peut-être pourrait-on comparer cette *grande confrairie* à une République, qui doit être composée de nobles, de bourgeois et de petit peuple; de savans et d'ignorans; de sages et de fous; de visionnaires et de gens sensés. Mais il est également impossible et ridicule de vouloir faire connaître aux autres ce que l'on ne connaît pas soi-même, et qu'on ne veut pas nous découvrir. C'est donc un mystère dans la société civile de la Grande-Bretagne, que cette

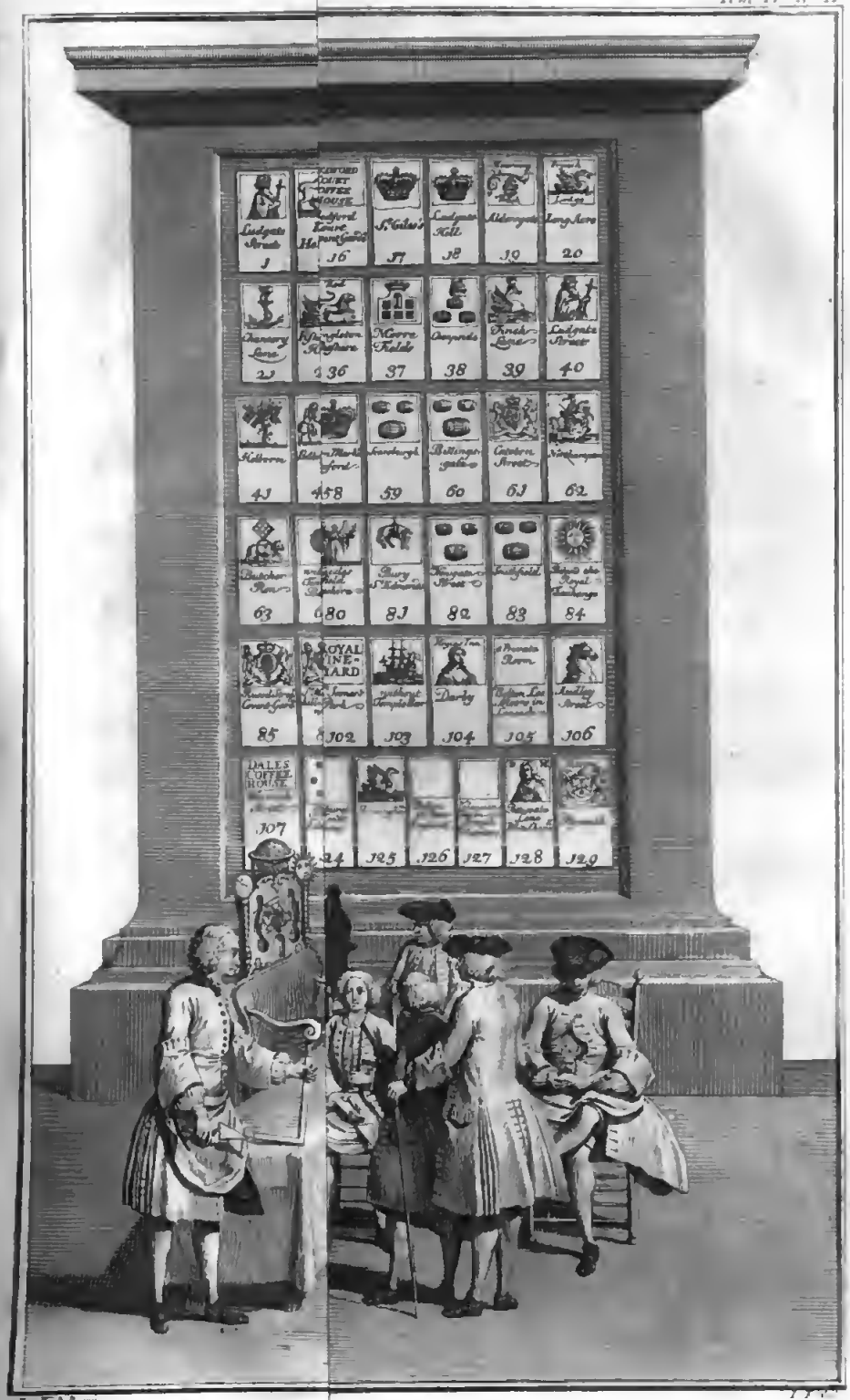

Digitized by Google

de la maison royale. L'auteur de la religion des Hollandais ajoute, avec plus de vraisemblance, que Labadie » ne jugea pas à propos d'établir sa » secte en Hollande, (à cause) qu'y ayant parmi ses dévotes l'illustre Anne-» Marie de Schurman et d'autres filles de qualité (telles qu'étaient quatre » demoiselles de Somersdyk, et craignant que leurs parens ne les reti-» rassent d'une société qui commençait à être décriée et à paraître fort scan-» daleuse, il jugea à propos d'aller s'établir ailleurs avec ses régénérés de » l'un et de l'autre sexe ». Disons en passant qu'Anne Marie de Schurman (*a*), si célèbre entre les savans et les beaux esprits de son siècle, se dévoua tellement aux intérêts des nouveaux régénérés et de leur Apôtre, qu'on (*b*) la regardait comme leur mère.

Il est bon de remarquer que la conversion des filles et des femmes aux dogmes de Labadie était une des choses qui rendaient sa société la plus redoutable aux mères et aux maris. On prétendait que Labadie et ses disciples enseignaient une si haute spiritualité au beau sexe, que, dans l'amortissement total des sens, les dévotes se trouvaient en état de souffrir sans émotion les attouchemens des dévots. On raconte aussi que l'Apôtre,

---

confrairie qui a donné de l'ombrage dans quelques pays étrangers. En attendant qu'on dévoile ce mystère, et qu'on nous mette au fait des traits de sagesse ou de folie, ou des réalités, ou des chimères qu'il renferme, il me sera bien permis d'assurer que de la manière dont s'exprime le prétendu *Mystagogue*, auteur de la brochure que je cite, il n'y a rien que d'insipide et de ridicule dans les demandes et les réponses énigmatiques qu'il rapporte, lesquelles contiennent l'examen des *apprentis*, des *frères* et des *maîtres maçons*. Il faut, nous dit-on, passer par l'apprentissage, pour monter à la fraternité, et de là à la maîtrise, qui, comme on peut bien le croire, n'est pas accordée à tout le monde. Voyons pourtant ce qu'il est permis à tout le monde de découvrir dans ce mystère.

Sept personnes, à savoir : le maître, deux inspecteurs, deux frères et deux apprentis, forment, ou peuvent former une loge.

Le compas, la règle, l'équerre, un tablier, sont les marques et les ornemens des *Free-Massons :* ajoutez-y la truelle, et plusieurs autres choses appartenantes au métier de maçon.

Le grand-Maître porte le soleil sur sa poitrine, et un compas renversé. Cette confrairie fait une manière de procession publiquement en carrosse à Londres. Après cela, je renvoie à la taille-douce, où l'on verra l'équipage du Free-Masson, le fauteuil du maître, etc.

Nous avons déjà prévenu le lecteur que nous donnerions, dans le huitième volume de cet ouvrage, une dissertation très-étendue sur la *Franc-Maçonnerie*. Nous n'avons pas voulu néanmoins supprimer cette note, ni celle qui se trouve dans les additions de ce quatrième volume, non plus que la planche ci-jointe, toute défectueuse qu'elle est, afin que l'on puisse plus aisément se convaincre combien, du tems de Bernard, les *Profanes* connaissaient peu l'*ordre des Francs-Maçons*.

(*a*) Anne Marie de Schurman naquit à Cologne en 1606, et déploya dès ses premiers ans un vaste génie. A la connaissance des langues savantes, et de celles usitées en Europe, elle joignait presque tous les talens. Elle excella dans la musique, la peinture, la sculpture et la gravure. Ses miniatures sont extrêmement recherchées, ainsi que les portraits qu'elle gravait sur le verre avec une pointe de diamant. Ses liaisons avec Labadie datent de 1650. Elle prit alors pour légende :

Amor meus crucifixus est.

Mlle. de Schurman mourut à Wyvert en 1675. Elle a laissé des poésies latines, des opuscules, et malheureusement aussi quelques traités de théologie. Elle a fait encore une dissertation sur la question : *si les femmes doivent étudier*, et, comme de raison, se décide pour l'affirmative. On a prêté à Mlle. de Schurman le goût bizarre par lequel, de nos jours, l'astronome Lalande a voulu se singulariser.

(*b*) *Hujus sedalitatis quasi altera parens erat Anna Maria à Schurman.* Croes., ubi sup. *Hist. Quak*, p. 510.

voulant éprouver si l'ame d'une jeune dévote était véritablement concentrée dans l'oraison mentale et les exercices spirituels qu'il enseignait aux régénérés, s'avisa de renouveler la galanterie spirituelle des Mamillaires (*a*), et porta la main au sein de sa petite dévote (*b*), qui ne fut nullement édifiée de l'action de cet Apôtre, non plus que l'Apôtre du peu de spiritualité qu'il trouvait en elle. Souvenons-nous à cette occasion de ce qu'on a reproché aux Quiétistes d'Italie et de France : qu'en affectant d'établir une union intime et immédiate de l'ame avec Dieu, en mettant sa plus haute perfection dans une contemplation passive et inanimée, ils autorisaient tous les désordres du corps, dont l'ame, suivant ce principe, n'était nullement obligée de s'embarrasser dans sa haute *quiétude*. En voilà autant qu'il en faut pour caractériser un quiétisme charnel ; mais il est cependant bien permis d'en séparer un autre plus spirituel, pour l'amour des honnêtes gens que les belles apparences de sa mysticité ont éblouis, sans prétendre justifier les mauvaises conséquences de leur *quiétude*. Pour revenir à Labadie, il y avait bien d'autres choses aussi pernicieuses sur son compte que celles que j'ai rapportées. Par exemple : on dit qu'il ne craignait pas de débiter à ses sectateurs que Dieu peut et veut tromper les hommes : mais supposons, malgré cela, qu'il ne fût entré que de la bonne foi dans sa conduite, ses maximes auraient toujours eu le défaut de la plupart de celles des autres Mystiques : elles n'auraient que changé la nature de la corruption et substitué un mal à un autre. S'agissait-il cependant de crier contre la corruption de toutes les Eglises chrétiennes? Labadie criait plus haut qu'aucun Quaker, et c'est ce qu'on a vu par les extraits que j'ai rapportés.

Labadie et la Bourignon (*c*) étaient contemporains : mais, comme il n'y avait point d'*unité d'Esprit* entr'eux, celui qui inspirait cette Mystique dévote refusa toute liaison avec Labadie. Outre cela, on nous les représente l'un et l'autre bilieux et chagrins : avec un caractère uniforme, deux dévots de cet ordre pouvaient-ils compatir ensemble? A cela il faut ajouter que la dévote illuminée méprisait souverainement les (*d*) lumières du nouveau Saint régénéré ; je veux dire de Labadie, que ses sectateurs et (*e*) apologistes persistèrent de qualifier tel, malgré le jugement de la plus grande partie du public. Cet homme alla mourir à Altena, après avoir, pour ainsi dire, promené son fanatisme de Middelbourg à Amsterdam, de là en Frise, et enfin dans la Westphalie et à Hambourg. Ce ne fut pas tout-à-fait sans

---

(*a*) Voy. ci-dessus, p. 194, et Bayle, à l'article des *Mamillaires*.

(*b*) Madame de Calonges, la même qu'il avait voulu éprouver à Montauban.

(*c*) Antoinette Bourignon naquit à Lille le 13 janvier 1616. On sait qu'elle était si bidense que ses parens voulurent l'étouffer. A quinze ans, elle s'enfuit dans un désert, habillée en hermite. L'archevêque de Cambray, vrai refuge de tous les Mystiques, lui donna un asile où elle forma une communauté, qui n'avait pour règle que l'amour de Dieu et l'Evangile. Elle mourut à Francker en 1680. Un de ses principes était de refuser l'aumône aux pauvres, parce que Dieu, disait-elle, le lui avait défendu. Cette ennuyeuse folle a laissé vingt-un volumes in-8°. de pieux galimatias que le complaisant Poiret a publiés, sans doute pour la pénitence du lecteur.

(*d*) Voy. *Bayle*, artic. *Bourignon*.

(*e*) Je remarquerai principalement entre ces Apologistes le millénaire *Serrurier*, auteur d'un livre intitulé : *le Règne de mille ans*. Il publia en 1700 une *Apologie* du *Saint*, ex-ministre comme lui ; car on l'avait aussi déposé à cause de son fanatisme, et il ne se qualifiait plus que *ministre de l'Église universelle*.

fruit ; partout il se fit des disciples, partout il trouva des dévotes, partout il eut occasion de défricher, de planter, de fructifier, pendant que, dans le même tems, mademoiselle Bourignon (*a*) enfantait spirituellement de nouveaux élus.

La secte des Labadistes n'est pas absolument éteinte : il s'en trouve encore en Frise et dans la province de Groningue.

Me sera-t-il permis de ranger un certain parti à la suite de tous ces Mystiques, plus ou moins outrés, selon que leur tempérament les guidait, ou que les circonstances des tems leur devenaient favorables? C'est des Cocceiens que je veux parler, disciples et imitateurs de Cocceius, un des plus respectables théologiens de Hollande, et formant un parti dont (*b*) Bayle nous dit que c'est celui qui est le plus au goût de la jeunesse (Hollandaise). Ceux qui approuveront l'arrangement que je fais ici ne manqueront pas de trouver beaucoup de mysticité dans les idées et les opinions Cocceiennes : et, pour ceux qui ne l'approuveront pas, je les prierai de ne point s'attacher scrupuleusement à l'ordre, et de distinguer pour l'amour d'eux-mêmes entre *Mystique* et *Mystique*. J'ajoute que je n'expliquerai ni ne déciderai rien par moi-même, et que je me garderai bien d'oublier ici cette retenue qu'un laïque ne doit jamais perdre de vue, quand il s'agit d'opter dans les différentes manières d'expliquer les Écritures. A Dieu ne plaise que je touche à cette parole (*c*), qui est le parfum des fidèles, et qui ne doit être préparée que par les sacrificateurs. En imitant la témérité de ce (*d*) prince Juif qui osa toucher au parfum sacré de l'ancienne loi, j'attirerais sur moi une lèpre presqu'aussi dangereuse que celle dont la main de Dieu frappa ce prince indiscret.

Voici d'abord ce que je trouve dans Stoupe (*e*), touchant Vœtius, chef du parti opposé aux Cocceiens, connu sous le nom de *Vœtiens* parmi les Théologiens Hollandais. « Vœtius, dit-il, soutenait et (*f*) soutient encore » que c'est un sacrilége (*g*) de laisser l'usage des biens ecclésiastiques à » des ventres paresseux qui ne servent ni l'État, ni l'Église ; qu'il ne faut » point recevoir à la sainte Cène ceux qu'on appelle *Lombards* (*h*), qui

---

(*a*) Ces termes se trouvent dans la vie et dans les œuvres de mad. Bourignon.

(*b*) Article de *Witichius*.

(*c*) Les Prédications.

(*d*) 2. Chroniq. Ch. 26.

(*e*) *Relig. des Holl.*, ubi sup., p. 54 et seq.

(*f*) *Vœtius* vivait alors.

(*g*) Les rigides Chrétiens souhaiteraient que les ministres de l'Église servissent, comme autrefois les *Lévites*, dont *Sulpice Sévère*, L. I de son histoire, dit : *Levitis in sacerdotium assumptis nulla portio data quo liberius servirent deo.* Mais, dans l'Église chrétienne, il faut à ceux qui la servent des revenus fixes et honnêtes. Les tems sont changés, et ce qui se pouvait faire pour les *Lévites* ne se peut plus faire aujourd'hui pour les ecclésiastiques Chrétiens. Tout ce qu'on peut faire donc à l'égard de nos ecclésiastiques, c'est de leur proposer pour exemple la médiocrité des Lévites, de blâmer l'aversion que témoigne la plus grande partie d'entre eux pour cette médiocrité, et enfin de dire à ceux-ci, dans les termes du même historien : » hoc exemplum legendum *vobis* ministris ecclesiarum libenter ingresserim. Etenim præcepti hujus non solùm immemores, sed etiam ignari mihi *videmini*, tanta hoc tempore *vestros* animos habendi cupido veluti tabes incessit. *Inhiatis* possessionibus, prædia *excolitis*, auro *incubatis*, *emitis*, *venditis*, quæstui per omnia *studetis*, aut sedentes munera expectatis.

(*h*) On appelait autrefois Lombards des sociétés de négocians qui prêtaient avec usure : et, comme on devait ces honnêtes sociétés au peuple appelé Lombard, ce glorieux nom est resté

» prêtent à usure, parce qu'ils exercent un métier défendu par la parole » de Dieu; qu'il faut observer avec grand soin et religieusement le jour du » repos; qu'il ne faut célébrer aucun jour de fête . . . . . ; qu'en parlant » des Apôtres, etc., ... il ne faut donner à aucun le nom de *Saint...*; » que tous les fidèles doivent suivre un genre de vie fort sévère, renoncer » à la plupart des plaisirs même innocens ....». *Vœtius*, dit un autre (*a*) auteur, *aimait la piété, ... il s'est distingué par une dévotion tendre répandue dans ses ouvrages, ainsi que dans sa conversation.* Avec ce caractère, il n'était pas étonnant qu'il eût les principes que je viens de rapporter. Il paraît aussi que, soit faute d'étendue d'esprit, soit tendresse et scrupules de conscience, il n'a pu se résoudre à sortir des vieilles routes philosophiques. « Il se souleva, dit le même auteur, contre les opinions de Descartes, » et contre leurs conséquences, qu'il croyait très-dangereuses ». Cela fit un commencement de guerre de Vœtius et ses Disciples (entre autres Desmarets) avec Cocceius et les siens, qui (*b*) d'abord n'avaient adopté, dit-on, que pour leur propre intérêt ceux de la philosophie Cartesienne. Mais bientôt il ne fut question dans cette guerre, que de la méthode mystique et bisarre (selon les Vœtiens) qu'introduisit Cocceius (*c*) pour expliquer l'Écriture; méthode qui a fait fortune dans le pays, parce qu'elle fournit le moyen d'enseigner et de prêcher « sans travail (*d*), sans peine, » sans application des choses extraordinaires que le peuple croit fort » hautes, parce qu'elles ne sont pas à sa portée, et qu'il révère comme » de profonds mystères, uniquement à cause de leur obscurité ». Les singularités de cette méthode se réduisent, dit toujours le même auteur, à quatre ou cinq chefs principaux (*e*), qui sont:

1. Les sept périodes (de l'Église du Nouveau Testament) qu'ils trouvent partout.....

2. Un amas et un usage sans (*f*) bornes de types et de figures, qu'on tire de l'ancien service et de l'ancienne histoire.

---

en partage aux usuriers, et orne aujourd'hui le portail de certaines maisons établies en Hollande et ailleurs, pour prêter sur gages et avec usure. Au reste, le nouveau dictionnaire de Trévoux a eu grand tort de confondre la place du change d'Amsterdam avec je ne sais quelle place lombarde qu'il imagine. Il y a une bourse dans cette ville, et une maison appelée Lombard. Il aurait parlé plus conformément à la vérité s'il avait dit qu'il y a à Amsterdam une Bourse, une Banque et un endroit qu'on y appelle Lombard. Et, s'il avait dit aussi qu'il se rend à cette Bourse plusieurs charitables usuriers qui suppléent chrétiennement aux besoins de leurs frères négocians par des obligations, où l'intérêt excessif se trouve sagement confondu avec le capital, il aurait parlé encore avec assez de justesse.

(*a*) *Entretiens sur les différentes méthodes*, etc., *des Vœtiens et des Cocceiens*, p. 405. Ce même auteur, dit, parlant de Vœtius: « qu'il a plus visé à la théologie pratique et à inspirer la vertu chrétienne, qu'à faire parade d'une vaine lecture et d'une science étendue ».

(*b*) *Entretiens*, etc., ubi sup., p. 19. et suiv., on trouve l'histoire des causes de la conversion de Cocceius au Cartesianisme.

(*c*) *Gisbert Voet*, ministre Protestant, naquit à Heusden le 3 mars 1589, et mourut professeur de théologie et de langues orientales à Utrech, le premier novembre 1677. Il était ennemi déclaré de la philosophie de Descartes.

Jean Cock naquit à Brême en 1603, fut professeur de théologie à Leyde, et y mourut le 5 novembre 1669. Il a laissé douze volumes in-folio de *Controverses*. Les Vœtiens l'appelaient *Scriptuarius*.

(*d*) Voy. ubi sup., p. 238., car je n'ai garde de parler moi-même.

(*e*) Idem, ubi sup., p. 48.

(*f*) L'auteur que je cite rapporte de ces explications typiques, et emblématiques, etc, p. 80. Le bleu est, dit-il, selon Cocceius, l'emblème de la grace, et le cramoisi de l'humilité, p. 109; les

3. Une affectation perpétuelle de trouver J. C. et les choses évangéliques dans.... le Vieux Testament, où (avant les Cocceiens) personne ne s'était avisé de les chercher.

4. La découverte et la détermination des (*a*) événemens modernes dans les anciennes prophéties.

5. On pourrait, continue-t-il, faire un cinquième chef des distinctions affectées qu'ils multiplient et qu'ils outrent, entre les fidèles des différentes économies (de la loi, de la grace, etc.).

» La théologie de Vœtius, (*b*) nous dit-on encore, est toute tournée » à la pratique (et à la morale, mais celle de Cocceius l'est entièrement à » la spéculation »). Cependant il est bien vrai que cette spéculation a des avantages qui méritent l'attention de ceux qui se consacrent aux études théologiques. Un des moindres est de donner un air d'érudition au discours, et de fournir de longs sermons : et c'est cette érudition étendue que désignait modestement un professeur, (*c*) en définissant les Cocceiens *des gens qui savent quelque chose*, et les Vœtiens *des gens qui ne savent rien*. Outre cela, ils est remarquable que la spéculation Cocceienne, en mettant partout des types et des mystères, attache et amuse le peuple par ses brillans. Qui ne sait que des préceptes moraux, loin de faire en lui cet effet, ne tendent au contraire qu'à l'ennuyer, et souvent même qu'à l'effrayer ? Il faut avouer pourtant qu'on trouve des défauts dans ces brillans. On se plaint qu'ils sont pris trop légèrement pour un véritable savoir ; qu'ils augmentent la présomption des prédicateurs et des auditeurs ; qu'ils persuadent communément aux uns et aux autres (*d*) que la sagesse

---

clochettes de la robe du sacrificateur signifiaient (par le son qu'elles devaient rendre) que J. C. dans son humanité offrirait ses prières à Dieu avec de grands cris, p. 174 ; l'or de l'arche d'alliance est l'emblème de la divinité de J. C ; le cédre qui y était employé l'est de son humanité, p. 184 ; les nageoires des poissons permis aux Juifs désignent la confiance en Dieu, et leurs écailles l'*assortiment des armes de Dieu*, selon l'énumération qu'en donne S. Paul, Ch. 6 de l'Epître aux Ephes., page 255 ; les cheveux blancs comme de la laine très-blanche du personnage de la vision rapportée dans l'Apocalypse, Ch. 1, sont l'Eglise et les fidèles attachés à J. C. comme à leur chef, participant à sa pureté et à son innocence, p. 261 ; les chevaux, dont il est aussi parlé dans l'Apocalypse, Ch. 9, c'est tout le peuple Antichrétien, (c'est-à-dire apparemment le peuple Catholique Romain.) puisque ceux qui montent ces chevaux sont les ecclésiastiques du clergé, et les moines, etc. qui par parenthèse nous sont aussi représentés, par les queues des sautarelles, p. 277, dans le cantique de Salomon, Ch. 2 ; les chevreuils et les biches courant dans les champs sont les élus de Dieu répandu parmi les Païens, p. 281 ; le guet, qui au Ch. 3 du même cantique est dit faire sa ronde désigne d'un côté les Apôtres, de l'autre les mauvais évêques corrupteurs de l'Eglise ; le lit de Salomon c'est le ciel. Je passe ici les mystères des dents, de la bouche, des lèvres, du cou, du sein de l'épouse, de cette épouse encore vierge, car elle est appelée un *jardin fermé* une *fontaine cachetée*, et que cependant, dit l'auteur des *Entretiens*, p. 288, dans un style que l'on a trouvé moqueur, *Cocceius* a regardée, comme *une bonne nourrice*, puisqu'elle a *les mammelles pleines de lait*, . . . *et le lait ne fait jamais honneur à une fille*. Passons de même les *types* pris des joues de l'époux du cantique. Cet époux étant un type de J. C., les poils qui forment la barbe sur les joues de l'époux sont les fidèles attachés à J. C. L'auteur rapporte p. 294 un passage de *Coccëius*, qui contient quelques curieuses remarques sur la nature du poil et leur ressemblance aux fidèles.

(*a*) Voy. *Entretiens*, p. 342. et suiv. Il nous dit que *Cocceius* a trouvé le Concile de Trente dans le Ch. 7. du *Cantique de Salomon* ; une partie de la vie de Charles-Quint dans Isaïe. Ch. 23 ; les académies de Prague et de Heidelberg données aux Jésuites dans le Chap. 59. du prophète Ezéchiel.

(*b*) *Entretiens*, etc., p. 406.

(*c*) Idem, ubi sup., p. 30.

(*d*) Idem, ubi sup., p. 238.

et les profondeurs de Dieu ne sont renfermées que dans les types et dans les idées mystiques. Mais, répondrai-je à ces censeurs, où sont les systèmes théologiens que l'on trouvera sans défauts ? et quand on en rencontrera un qui rend finement raison de certaines choses obscures, et qu'il semble que l'esprit humain ne pouvait jamais pénétrer ; qui trouve, par exemple, (*a*) la Trinité dans le goupillon qui servait à la purification du lépreux, (*b*) ou sous les lèvres de l'époux mystique du cantique de Salomon ; quand, dis-je, on trouve un tel système, ne doit-on pas le préférer à tous les autres ?

Je m'arrête ici : il ne m'appartient ni d'élever, ni d'abaisser le théologien Protestant le plus respecté dans les Provinces-Unies. Le louer selon son mérite surpasse les forces d'un petit Laïque obscur ; le blâmer serait infiniment dangereux. Celui (*c*) qui l'a fait autrefois avec cette liberté réjouissante que l'on a prise pour libertinage, manqua d'être puni par un endroit trop sensible pour que ceux de sa profession osent jamais l'imiter dans sa critique. Ce trait seul méritait d'aller de pair avec (*d*) ceux dont un poète menaçait son ennemi.

La croyance, que le commandement donné aux Juifs d'observer un jour de repos est un commandement de la loi cérémoniale abolie par J. C. ; celle du règne temporel de J. C. sur la terre, après la destruction du règne de l'antechrist ; et celle de la conversion des Juifs dans le tems de la gloire de l'Église de J. C. sur la terre, sont aussi de l'apanage de la doctrine Cocceienne.

Avant de finir entièrement sur ce qui regarde proprement les Mystiques qui se sont élevés entre les Protestans, je copierai ce que l'auteur des entretiens, (*e*) nous apprend de ceux qu'on appelle, dit-il, Antinomes, et hébraïsans. « Ceux qu'on qualifie *Hébraïsans*..... se retirent dans des » lieux secrets et tiennent des conventicules entr'eux.... quelques plaintes » qu'on ait faites, en public et en particulier, des sentimens scandaleux » qu'on leur attribue, on n'a pu encore les obliger..... à déclarer » hautement leur confession ou leur système. Il y en a qui les appellent » Antinomes, et d'autres disent que c'est une branche bâtarde des Coc- » ceiens, avec lesquels ils font gloire d'être d'une même origine, préten- » dant porter *même nom*, *et mêmes armes* ; mais les Cocceiens les désa- » vouent.... quoi qu'il en soit, ces Hébraïsans n'ayant pas publié leur con- » fession de foi, en décrétant des assemblées des Protestans, et en se re- » tirant dans leurs (*f*) Conventicules ; n'étant d'ailleurs regardés que comme

---

(*a*) Le *faisceau d'hysope*, qui faisait une espèce de goupillon, etc. Ibid., p. 185. et suiv.

(*b*) Idem, ubi. sup., p. 295.

(*c*) Monsieur de Joncourt, auteur des *Entretiens sur les différentes méthodes des Cocceiens et des Voetiens*, etc., imprimés à Amsterdam en 1707, était ministre à la Haye. On prétend qu'on ne le fit taire qu'en lui supprimant sa pension.

(*d*) *Tincta Lycambeo sanguine tela dabit.*

Ovid. *in Ibin.*

M. de Joncourt semblait devoir être accablé de traits tout pareils, de la part des défenseurs de *Cocceius*. Un seul plus terrible, et qui partit sans être prévu, accabla ce redoutable Anticocceien : ce fut la suppression des gages.

(*e*) *Entretiens*, etc., ubi sup., p. 412. et suiv.

(*f*) Sur les Conventicules, l'auteur, p. 413, s'exprime de la manière suivante. » La méthode » de tenir des Conventicules s'est établie et accrue depuis 35 ou 40 ans, et a produit de très-mau-

» des Antinomes, il ne s'agit que de rassembler ce qu'on a dit de ces An-
» tinomes, et ce qu'on sait en gros des Hébraïsans. . . . . Il y a eu des
» Hérétiques de ce nom en trois périodes différentes : 1. du tems des Pères
» vers la fin du 4ᵉ siècle. . . . . 2. du tems (*a*) de la réformation. 3. de
» notre tems, principalement en Angleterre, où ils continuent de se main-
» tenir, et d'où ils ont fait passer leurs principales maximes à quelques
» *libertins* de deça la mer. . . . . Le gros de leurs opinions consiste dans
» un éloignement et une aversion des prédications de morale, qu'ils re-
» gardent comme des choses hors de saison; et, parce que S. Paul parle
» souvent de l'abolition de la loi, et de son opposition à l'Évangile, ils
» prétendent que, quand on prêche le devoir et l'obéissance des hommes,
» la justice de Dieu et ses droits, la crainte qu'on doit avoir de lui et de
» ses jugemens. . . . . , choses relatives à la loi, on fait revivre. . . . .
» l'esprit de servitude, par des reproches et des menaces contraires au gé-
» nie de l'Évangile. . . . , qui ne respire. . . . . que douceur et grace. . . .
» Ils affectent de dire que J. C. mourant a non-seulement porté la peine
» de nos péchés, mais nos péchés mêmes, d'où ils tirent des consé-
» quences. . . . . contre la nécessité et les usages de la repentance. . . . . .
» Il semble que cette doctrine rende les bonnes œuvres absolument inu-
» tiles : ce serait peut-être trop que de dire qu'elle les fait regarder comme
» nuisibles. (*b*) Aucun libertinage n'a osé aller jusqu'à ce point. L'auteur
» que je cite continue ainsi : on trouve dans ce que M. Witsius a écrit sur
» les sentimens et les expressions paradoxes de ces Antinomes, qu'ils af-
» fectent de regarder le soin de faire de bonnes œuvres comme un effort
» pour être justifié, qui fait outrage au mérite de la mort de J. C. On ne fait
» cet effort, disent-ils, et l'on n'accumule avec soin ces bonnes œuvres, que
» dans l'opinion de quelque mérite (*c*) que l'on y attache. . . . . On voit
» par là que les Antinomes affectent perpétuellement d'établir les droits
» de la foi, toujours indépendamment des œuvres de piété, et qu'en dé-
» finissant la foi selon leurs idées, il se trouvera qu'ils soutiennent que
» l'homme est justifié, avant même qu'il ait la foi. Je passe ce que l'auteur
» remarque ici touchant le terme de *condition* dans la doctrine de la grace
» et du salut. Cela est trop théologique . . . *La foi*, selon les *Hébraïsans*,
« *est une ferme persuasion qu'a un homme d'être élu.* . . . . . ce chemin est

---

» vais effets. . . . . Par ces Conventicules. . . . . , on s'est accoutumé à déserter les assemblées,
» où la religion est exposée plus sûrement et plus fidèlement qu'ailleurs, etc. » Qui l'a dit?
c'est l'autorité des consistoires. Il faut donc une autorité examinatrice, supérieure à l'examen
des particuliers. Il y a en Hollande et en Angleterre un grand nombre de ces *détachemens*,
qui ne se regardent pas comme absolument soumis aux ordres des chefs qui commandent la
grande armée des fidèles. « C'est, continue M. de Joncourt, le prétexte le plus beau du monde
» que des chrétiens s'assemblent pour conférer sur les Ecritures, et pour se communiquer mu-
» tuellement leurs lumières;.. mais, dans ces petites assemblées secrètes, un homme... qui a de
» mauvais sentimens et de mauvais desseins, (si avec cela il a de l'adresse et de l'esprit) peut
» porter la séduction bien loin parmi les simples.....

(*a*) Conférez ceci avec ce qui est rapporté des Antinomes ou Antinomiens ci-dessus.

(*b*) L'auteur a pourtant raison quand il dit : « que ces sortes de singularités et d'expressions
» affectées ont souvent des motifs secrets de libertinage ». C'est aussi ce qui a été remarqué
dans la *Dissertation sur les Anabaptistes*, ubi sup.

(*c*) Une personne qui, selon l'auteur des Entretiens, p. 421, était dans les principes des An-
tinomes et Hébraïsans, disait, pour tout éloge, à une dame très-recommandable par ses
bonnes œuvres et ses charités : *vous prenez bien de la peine*, etc., *tout ce que je vous puis dire,
c'est que je ne vous condamne pas.*

» court ; c'est une méthode abrégée qui mène tout droit au but, c'est-à-» dire au salut, qui est la suite de l'élection, et, sans se donner la peine » de discerner les caractères de tant de choses que les théologiens de pra-» tique renferment dans le fond de la foi....., il n'y a qu'à se tâter,... » pour savoir si l'on est élu.... ». Ce petit détail de l'auteur est suivi de quelques réflexions sur le mépris qu'il attribue aux Coecciens pour la morale, et ceux qui la prêchent.

Au reste, la conformité qui se trouve entre tous les Mystiques du Christianisme m'oblige de rapporter ici, par manière de supplément » (*a*) la *Dissertation sur le Quiétisme*, ce qu'il y a de plus curieux sur cette matière dans les *Mémoires sur le Quiétisme*, attribués à M. de Phelipeaux.

(*a*) Voy. *Cérem.*, etc. Tome premier qui contient les Juifs et les Catholiques.

SUPPLÉMENT

A CE QUI CONCERNE LE QUIÉTISME.

Pour suivre dans toutes les règles la fortune du Quiétisme en France, il faut commencer ce supplément à la promotion de M. de Fénelon à l'archevêché de Cambrai. L'abbé de Fénelon, nous dit l'auteur des *Mémoires*, dont j'ai rapporté un long extrait ci-dessus, n'ayant point de bien de patrimoine, ni encore rien obtenu de la Cour, le moindre souffle venu au roi de son attachement à la doctrine de madame Guyon aurait produit d'étranges effets dans l'esprit d'un prince aussi religieux, aussi délicat sur la foi que Louis XIV, si circonspect à remplir les grandes places de l'Eglise; et le moins qu'on eût dû attendre, eût été, pour cet abbé, une exclusion inévitable de toutes les dignités. Aussi..... il ne pouvait s'empêcher de dire : ce sera une belle chose et bien glorieuse, de voir un précepteur des princes, sorti de la Cour sans bénéfice, et avec sa seule pension; et ses amis tenaient ce même discours. Il arriva néanmoins qu'à Noël de l'année 1694, il fut nommé à l'Abbaye de S. Valeri. Madame de Maintenon la lui obtint, soit qu'elle fût persuadée de sa docilité, soit qu'elle eût dessein de lui procurer une subsistance honnête et une retraite, si le roi, informé par quelque hasard de ses sentimens, venait à le chasser de la Cour.

Au commencement de l'année 1695, après un long et sérieux examen de tous les écrits, tant de madame Guyon que de l'abbé de Fénelon, on commença à examiner les articles dressés par M. de Meaux, qui comprenaient la condamnation de toutes les erreurs qui se trouvaient dans les uns et dans les autres. On en pesait toutes les paroles, et on tâchait, non-seulement de résoudre toutes les difficultés qui paraissaient, mais encore de prévenir par principes celles qui pourraient s'élever dans la suite. Ces messieurs avaient pensé d'abord à quelques conversations de vive voix avec l'abbé de Fénelon, mais ils craignirent qu'en mettant la chose en dispute ils ne soulevassent; plutôt que d'instruire, un esprit qu'ils croyaient que Dieu ferait entrer dans une meilleure voie, qui était celle de la soumission absolue. En effet, les discours et toutes les lettres de l'abbé de Fénelon ne respiraient qu'obéissance : en voici une..... du 26 Janvier 1695, qui le prouve bien.

Mercredi, 26 janvier.

Je vous ai déjà supplié de ne retarder pas un seul moment par considération pour moi la décision qu'on vous demande. Si vous êtes déterminé à condamner une partie de la doctrine que je vous ai exposée par obéissance, je vous supplie de le faire aussi promptement qu'on vous en priera. J'aime autant me rétracter aujourd'hui que demain, et même beaucoup mieux, car

le plutôt reconnaître la vérité et obéir est le meilleur. Je prends même la liberté de vous supplier de ne retarder point à me corriger, par une trop grande précaution. Je n'ai point besoin d'une longue discussion pour me convaincre, vous n'avez qu'à me donner ma leçon par écrit. Pourvu que vous m'écriviez précisément ce qui est de la doctrine de l'Eglise, et les articles dans lesquels je m'en suis écarté, je me tiendrai inviolablement à cette règle. Pour les difficultés sur l'intelligence exacte des passages des auteurs, épargnez-vous la peine d'entrer dans cette discussion, prenez la chose par le gros, et commencez par supposer que je ne suis trompé dans mes citations. Je les abandonne toutes, et je ne me pique ni de savoir le Grec, ni de raisonner sur les passages; je ne m'arrête qu'à ceux qui vous paraîtront mériter quelque attention. Jugez-moi par ceux-là, et décidez sur les points essentiels, après lesquels tout le reste n'est presque plus rien, et ne mérite point l'inquiétude où l'on se trouve. Si vous étiez capable de quelque égard humain, (ce que je n'ai garde de vous imputer) ce ne serait pas de vouloir me flatter contre le penchant de ceux qui ont la plus grande autorité. Au contraire, il serait naturel de craindre que vous auriez quelque peine à me justifier contre la prévention de tout ce qu'il y a en ce monde de plus considérable. Bien loin de craindre cet inconvénient, je crains celui de votre charité pour moi; au nom de Dieu, ne m'épargnez point. Traitez-moi comme un petit écolier, sans penser ni à ma place, ni à vos anciennes bontés pour moi. Je serai toute ma vie plein de reconnaissance et de docilité, si vous me tirez au plutôt de l'erreur. Je n'ai garde de vous proposer tout ceci pour vous engager à une décision précipitée aux dépens de la vérité; à Dieu ne plaise, je souhaite seulement que vous ne retardiez rien pour me ménager.

Dans ce même tems, madame Guyon, qui, depuis la censure de l'archevêque de Paris, se tenait cachée, ne se croyant pas en sûreté contre les recherches de ce prélat, demanda de se retirer à Meaux, sous prétexte de conférer avec le prélat, et d'en être instruite plus commodément. M. de Meaux ayant accepté sa demande, elle l'en remercia par la lettre suivante.

M., je ne saurais assez vous exprimer et ma joie et ma reconnaissance sur la bonté que vous avez d'accepter la demande que j'ai pris la liberté de vous faire. Je vous obéirai, M., avec une extrême exactitude. J'accepte les conditions, et j'espère avec la grace de Dieu que vous serez content, M., de mon obéissance, s'il plaît à Dieu. Si j'osais, je vous demanderais une grace pour éviter toutes sortes d'inconvéniens, qui serait, M., que vous eussiez la bonté de me confesser, lorsque vous seriez à Meaux; vous verriez par-là tout mon cœur, et je ne serais point exposée à un confesseur qui peut être gagné. C'est une pensée qui m'est venue, que je soumets néanmoins à tout ce qu'il vous plaira d'ordonner. Pour le nom, ce sera, s'il vous plaît, celui de la Houssaye, j'attends l'obédience incessamment, et je partirai sans retarder, sitôt que je l'aurai reçue. N'ayant point de plus forte inclination que de vous marquer, et mon profond respect, et ma parfaite soumission; je suis, M., de votre grandeur, la très-humble et obéissante servante, de la Mothe Guyon.

J'attendrai aussi vos ordres, M., sur la communion, et je ne communierai que quand il vous plaira.

Madame Guyon se retira donc au monastère de la Visitation de Meaux,

le 13 Janvier 1695. Madame la duchesse de Mortemart l'y conduisit dans son carrosse; elle eut ordre de ne communiquer avec qui que ce fût au dehors, ni par lettre, ni autrement... Cependant les prélats continuaient à Issy leurs assemblées, autant que les besoins de leurs diocèses pouvaient le leur permettre. Plus l'abbé de Fénelon leur marquait de confiance, de soumission, plus ils songeaient à ménager sa réputation. Ils prenaient toutes les mesures que la prudence pouvait suggérer pour le ramener doucement, et sans blesser la délicatesse d'un esprit si délié. Surtout, ils gardaient à son sujet un secret impénétrable, sachant bien que le moindre souffle venu aux oreilles du roi l'aurait infailliblement perdu. Ils avaient d'abord eu dessein, pour donner des bornes à ses pensées, de l'astreindre par quelque signature. Mais, pour éviter de lui donner l'air d'un homme qui se rétracte, ils résolurent de le faire signer avec eux, comme associé à leur délibération. Ainsi ils le firent juge dans sa propre cause, tant ils étaient attentifs à chercher tous les moyens possibles de sauver la réputation de leur ami.

Quelque tems après, au mois de février de l'année 1695, l'abbé de Fénelon fut nommé à l'archevêché de Cambrai, quoique les études des princes ne dussent pas sitôt finir. Je ne sais si ce fut par l'intrigue de ses amis, qui, le voyant sur le bord du précipice, crurent devoir hâter sa fortune; ou si le roi, qui n'était informé de rien, l'éleva de son mouvement à ce poste, ou si madame de Maintenon, qui pouvait avoir, dès lors, des vues sur l'archevêché de Paris, qu'on prévoyait devoir bientôt vaquer, jugea à propos de placer cet abbé, pour ne trouver aucun obstacle au choix qu'elle projetait.

Cet abbé, dit-on, quelque désintéressé qu'il voulût paraître, songeait sérieusement et depuis long-tems à cette importante et éclatante place. Il avait souvent insinué à madame de Maintenon, que le diocèse de Paris était entièrement abandonné pour le spirituel, et qu'il avait besoin d'un prélat qui y pût rétablir la discipline. Il donnait adroitement l'exclusion à M. de Meaux, en insinuant à cette dame que, si on le mettait dans ce poste, il abandonnerait ses études, ce qui priverait l'Église d'un grand secours, ou qu'il les continuerait, et alors le diocèse n'en tirerait aucun secours. Il excluait pareillement les autres, en disant que le cardinal de Janson, fort estimé de madame de Maintenon, servait trop utilement à Rome l'Église et l'État pour l'en retirer; que d'ailleurs il fallait à Paris un prélat pour gouverner la Sorbonne. Pour M. de Châlons, dont la maison était dans un grand crédit, il insinuait qu'il était trop régulier pour vouloir être transféré à Paris, ayant marqué tant de peine à consentir à la translation de Cahors à Châlons. Tels étaient les trois prélats qui pouvaient lui donner plus d'ombrage. Toutes ces insinuations étaient souvent répétées à madame de Maintenon par la Maison-Fort, sa confidente, et je m'aperçus (c'est toujours l'auteur des Mémoires qui parle) dès lors de l'intrigue, tant par certains discours qui lui échappaient dans la conversation, que par ceux de ses amis. M. de Fénelon ayant été nommé à l'archevêché de Cambrai, il se démit de Saint-Valery..... Ses amis exagérèrent cette modération, qui fut peut-être forcée, le roi ayant pu lui redemander l'abbaye, ou qui parut dans la conjoncture présente nécessaire à cet abbé pour rétablir sa réputation chancelante.

Les deux prélats et M. Trouson, très-persuadés de la docilité et de la sincérité de l'abbé de Fénelon, applaudirent à sa nomination, et crurent

qu'il n'y avait rien à craindre pour l'Église. Ainsi ils continuèrent à former leur jugement. Les articles furent donc arrêtés après un long examen et une discussion très-exacte. M. de Meaux et M. de Châlons lui présentèrent à Versailles ces articles tout dressés..... L'abbé prit sur-le-champ son parti, et s'offrit à les signer dans le moment par obéissance. Ces messieurs trouvèrent plus à propos de les remettre entre ses mains, afin qu'il pût les considérer. Quelques jours après, il leur apporta des restrictions à chaque article, qui en éludaient toute la force, et dont l'ambiguité les rendait non seulement inutiles, mais encore dangereux.

Ces messieurs ne crurent pas s'y devoir arrêter. M. de Cambrai céda, déclarant néanmoins qu'il ne les signait pas par persuasion, mais simplement par déférence. Il n'y avait d'abord que trente-trois articles; M. de Châlons, pressé peut-être par M. de Cambrai, ou autrement, obtint de M. de Meaux qu'on ajouterait le trente-quatrième. Ainsi les trente-quatre articles furent signés à Issy le 10 de mars 1695, avec ces souscriptions: délibéré à Issy † Jacques-Bénigne, évêque de Meaux †. Louis-Antoine, évêque de Châlons. F. de Fénelon, nommé à l'archevêché de Cambrai. M. Tronson †.

On convint que les prélats publieraient incessamment, dans leurs diocèses, une ordonnance où les articles seraient insérés, et que M. de Cambrai ferait la même chose dans le sien, après qu'il aurait été sacré. M. de Meaux se chargea même de faire une ample explication des articles pour l'instruction des fidèles, qui sans ce secours, n'en auraient pas pénétré toute l'étendue.

M. de Cambrai ne manqua pas d'envoyer à la Maison-Fort les articles, sitôt qu'ils furent signés. Elle lui proposa quelques difficultés, et elle en reçut la réponse suivante :

« Il n'y a de mauvaises réflexions que celles qu'on fait par amour-propre sur soi-même et sur les dons de Dieu pour se les approprier. Il est aussi bon en soi de réfléchir que de s'occuper autrement; le mal est de se regarder avec complaisance ou avec inquiétude. Quand la grace porte l'ame à faire des réflexions sur soi, elles sont aussi parfaites que la présence de Dieu la plus sublime. Si donc on parle souvent de laisser tomber les réflexions et de s'oublier, cela ne se doit entendre que du retranchement des réflexions empressées de l'amour-propre, qui sont presque toujours celles qu'on remarque dans les ames, ou de celles qui interrompraient la vue actuelle de Dieu dans les tems d'oraison simple.

« S. François de Sales n'a pas prétendu retrancher toute action de graces, ni toute attention à nous-mêmes; autrement il ne faudrait plus de colloque amoureux avec Dieu, tels que les plus grands Saints en ont dans l'oraison la plus passive. Il ne faudrait plus de directeur, car on parle sans cesse au directeur de soi et de ses dispositions, ce qui est une réflexion sur soi-même. Tout se réduit donc à ne point faire des actes empressés, ni même méthodiques et arrangés pour s'examiner, ou pour rendre grace à Dieu, quand l'attrait d'oraison est actuel, et qu'il nous occupe du repos d'amour avec Dieu.

» La neuvième proposition est la seule sur laquelle j'ai hésité; mais comme on trouve dans la 33me ce qui me paraît nécessaire pour l'éclaircir, je n'ai pas cru devoir m'arrêter là-dessus. Quoique la récompense, qui est le bonheur éternel, ne puisse jamais être réellement séparée de l'amour de Dieu, ces deux choses néanmoins peuvent être séparées dans nos mo-

tifs, car on peut aimer Dieu purement pour lui-même, quand même cet amour ne devrait jamais nous rendre heureux.

» Beaucoup de Saints canonisés ont été dans ce sentiment. Il est même le plus autorisé dans les écoles : ces ames ne souhaitent point leur salut, en tant qu'il est leur salut propre, leur avantage et leur bonheur. Si Dieu les devait anéantir à la mort, ou leur faire souffrir un supplice éternel, sans le haïr et sans perdre son amour, elles ne le serviraient pas moins, et elles ne le servent pas davantage, pour la récompense qu'il promet. Ce qu'elles veulent à l'égard du salut, c'est la perpétuité de l'amour de Dieu et la conformité à sa volonté, qui est que tous les hommes en général et chacun de nous en particulier soit sauvé. On ne veut donc point en cet état son salut, comme son propre salut, et, à cet égard, on y est indifférent; mais on le veut comme une chose que Dieu veut, et en tant que le salut est la perpétuité même de l'amour divin. L'amour ne peut vouloir cesser d'aimer.

» Saint François dit, il est vrai, que l'oraison de quiétude contient éminemment les actes d'une méditation discursive. Et en effet, toutes les fois qu'on se sent attiré à cette oraison avec une répugnance aux actes discursifs, il faut se laisser à cet attrait, pourvu qu'on soit dans un état assez avancé pour cette sorte d'oraison; mais il ne s'ensuit pas que cette oraison exclue pour toujours les actes distincts. Ces actes, dans un grand nombre d'occasions de la vie, sont les fruits de cette oraison, qui sont les actes, étant faits dans les occasions sans empressement, servent à leur tour à cette oraison, pour la rendre plus pure et plus forte. Une personne qui ne ferait jamais de ces actes simples et paisibles en aucune de ces occasions principales où il est naturel d'en faire, et qui se contenterait d'une quiétude générale, comme plus parfaite, me paraîtrait dans l'illusion et dans l'inexécution de la loi de Dieu.

» Les ames les plus passives font aussi des actes distincts et en grand nombre, mais sans empressement : c'est ce que les Mystiques appellent coopérer avec Dieu sans activité propre. Je crois que ces actes distincts se font même dans l'oraison; mais ils se font par une certaine peute et une certaine facilité spéciale, qui est dans le fond de l'ame par l'habitude de l'oraison passive, pour former selon les besoins les actes les plus éminens.

» Toute la vie des ames passives se réduit à l'unité et simplicité de la quiétude, quand Dieu les y met actuellement. Mais ce principe d'unité et de simplicité se multiplie d'une manière très-distincte et très-narrée, selon les besoins et les occasions, et même suivant les choses que Dieu veut opérer dans l'intérieur, sans aucune occasion extérieure. Cet amour simple de repos, pendant qu'il est actuel, est un tissu d'actes très-simples et presque imperceptibles. Quand cet amour direct et de repos n'est pas actuel, ce principe d'unité, comme le tronc d'un arbre, se multiplie dans ses branches et dans ses fruits. Il devient pendant la journée une occupation indirecte de Dieu : c'est tantôt acquiescement aux croix, puis à l'abandon, aux délaissemens; une autre fois, support de contradictions; dans la suite, renoncement à la sagesse propre, docilité pour le prochain, attachement à l'obéissance, etc. C'est l'esprit un et multiplié, dont parle Salomon. Tantôt il n'est qu'une chose, tantôt il en est plusieurs; il est simple par son principe dans la multitude des actes, depuis le matin jusqu'au soir; et, quoiqu'ils ne soient pas toujours discursifs et réfléchis, la grace y

incline doucement l'ame en chaque moment, suivant l'occasion et le dessein de Dieu.

» Il faut seulement dire qu'on doit retrancher les réflexions d'amour-propre, qui sont empressées, ou qui interrompent l'opération divine dans la quiétude.

» La quiétude, dans le tems où Dieu y met actuellement, renferme tout, et il faut que tout autre acte lui cède; mais elle n'est pas toujours actuelle. Cette quiétude même nous imprime souvent des actes distincts; ou bien elle les produit, comme les fruits dans ce détail de la journée.

» De là vient que madame de Chantal dit elle-même, comme vous l'avez remarqué, qu'on fait toujours des actes, et que ceux qui ne croient point en faire, ne l'entendent pas bien; mais on les fait beaucoup moins distinctement, et même sans nulle distinction aperçue, lorsque Dieu attire l'ame à la quiétude. Dans les autres tems, les actes sont plus distincts, quoique non empressés. Ce sont ces actes dont madame de Chantal dit, qu'elle les fait suivant que Dieu les met au cœur, c'est-à-dire, suivant qu'elle en a une certaine facilité par la grace, sans empressement ou activité propre.

» Il faut néanmoins observer que quelquefois ces actes se font tout ensemble avec une répugnance sensible de la nature actuellement tentée par la concupiscence, et avec une pente ou facilité du fond de l'ame que Dieu prévient et incline malgré la tentation actuelle des sens.

» Il faut dans l'occasion suivre l'attrait divin; mais cet attrait de l'oraison, s'il est véritable, loin de nous détourner de certains actes simples dans les occasions principales de la journée, est au contraire la source pure qui produit et qui facilite ces actes.

» Tout ce que vous marquez est véritable et conforme à l'esprit des propositions, et vous y répondez vous-même à toutes vos objections. J'aurais pu vous envoyer la fin de votre écrit pour réponse au commencement (*a*) »..... Quel épouvantable galimatias! Je le demande, est-il une seule personne qui reconnût l'auteur du Télémaque dans cet inintelligible et absurde langage?

M. de Meaux étant retourné dans son diocèse, présenta à madame Guyon les articles arrêtés à Issy. Quelque soumission qu'elle eût fait paraître jusqu'alors, dans l'espérance de se rendre ses juges plus favorables, il parut qu'après tant d'instructions, elle n'était guères persuadée. Elle porta aux articles beaucoup de restrictions, qui lui furent sans doute suggérées par ses amis. M. de Meaux, la voyant opiniâtre, eut d'abord dessein de l'interroger en présence de témoins, d'en dresser un procès-verbal, pour l'en-

---

(*a*) Je ne puis ici assez admirer, nous dit-on dans les mémoires, la souplesse de M. de Cambrai. Il avait toujours conseillé à la Maison-fort d'éloigner toute réflexion sur soi-même, dans le sens de madame Guyon. Elle lui objecte que cette doctrine est condamnée dans les trente-quatre articles, et il répond qu'il n'a exclu que les réflexions empressées de l'amour-propre sur soi-même, et sur les dons de Dieu, pour se les approprier. Tombe-t-il dans l'esprit de quelqu'un que ces réflexions soient permises? L'explication qu'il donne à la neuvième proposition ne tend qu'à éluder la doctrine des prélats, et à établir l'indifférence du salut, dont il exclut le désir en tant qu'il est notre propre salut. Était-ce là le sens des prélats? Ce qu'il faut remarquer, c'est qu'il ne dit pas ici un mot de la *mercenarité* de l'espérance, qui deviendra dans la suite la clef de tout son système. Tout ce qu'il dit sur la quiétude ne tend qu'à exclure l'obligation de produire les actes distincts des vertus Théologales, essentiels à la piété et nécessaires à tout état.

voyer à la Cour, et de se défaire de cette femme superbe et ignorante. Il m'avait même averti pour me trouver à l'interrogatoire, et le signer comme témoin. Mais on n'en vint pas à cette extrémité. Madame Guyon céda et se soumit, voyant bien que c'était pour elle une nécessité, et elle envoya au prélat la reconnaissance suivante :

« Je soussignée, reconnais que l'illustre et révérendissime Père et Seigneur en Jésus-Christ, Messire Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, au jugement duquel je me suis soumise il y a près de deux ans ; m'a remis en main trente-quatre articles signés de lui, et de ceux au jugement desquels je m'étais pareillement soumise. Je reçois non-seulement sans répugnance, mais encore avec une pleine et entière soumission ces articles ; je promets avec la grace de Dieu de m'y conformer, tant en croyance qu'en pratique, et condamne de cœur et de bouche tout ce qui est, ou peut être contraire, directement ou indirectement, comme toutes erreurs, en quelques livres qu'elles soient ou puissent être, même dans les miens. Je reconnais et avoue, touchant deux livres, dont l'un est intitulé : *Moyen court et très-facile de faire l'oraison que tous peuvent pratiquer très-aisément, et arriver par-là dans peu de tems à une haute perfection;* et l'autre, le *Cantique des Cantiques de Salomon*, interprété selon le sens mystique et la vraie représentation des états intérieurs ; je reconnais, dis-je, en désavouant tout autre qui me serait ou pourrait être attribué, que je n'ai nulle part à l'impression de ces deux livres, et que j'ai supposé que ceux qui les feraient imprimer, y changeraient et corrigeraient tout ce qui serait nécessaire, tant au sens qu'aux expressions. Ainsi je déclare très-sincèrement que je n'y suis nullement attachée, ni que je n'y prends aucune part, qu'autant qu'ils sont conformes à la foi catholique, apostolique et romaine; de laquelle, par la grace de Dieu, je n'ai jamais voulu ni cru me départir un seul instant sur quelque article que ce soit. Je me soumets sans peine de cœur et de bouche à toute condamnation qu'ont fait ou peuvent faire de ces livres ceux à qui Dieu en a donné la puissance, notamment à celles de messieurs les évêques de Meaux et de Châlons, au jugement desquels je les ai particulièrement soumis, et, par-dessus tout, de nos saints Pères les Papes, et du Saint Siége apostolique, en la communion et obéissance duquel, par la grace de Dieu, j'ai toujours vécu et veux vivre et mourir. Je déclare en outre que j'ai obéi et obéirai sincèrement à l'ordre qui m'a été donné par ledit seigneur, évêque de Meaux, de n'écrire aucun livre, ni enseigner ou dogmatiser dans l'Eglise, ni de conduire les ames dans les voies de l'oraison ou autrement, ne désirant autre chose que de vivre séparée de tout commerce du monde, autant qu'il est possible, et de demeurer cachée en J. C., en quelque lieu que la Providence me destine le reste de mes jours. Fait à Meaux, dans le monastère de la Visitation de Sainte-Marie de Meaux, ce 15 avril 1695. J. M. B. de la Mothe Guyon ».

Le même jour, madame Guyon envoya au prélat la déclaration suivante, pour se justifier des abominations qu'on lui imputait.

« Je supplie M. l'évêque de Meaux qui a bien voulu me recevoir dans son diocèse et dans un si saint monastère, de recevoir pareillement la déclaration sincère que je lui fais, que je n'ai dit ou fait aucune des choses qu'on m'impute sur les abominations qu'on m'accuse d'approuver comme innocentes. Si je ne me suis pas autant expliquée contre ces horribles excès que la chose le demandait, dans mes deux petits livres, c'est que, dans le tems qu'ils ont été écrits, on ne parlait point de ces détestables

choses, et que je ne savais pas qu'on eût enseigné ou qu'on enseignât de si damnables doctrines. Je n'ai non plus jamais cru que Dieu pût être directement ou indirectement auteur d'aucun péché, ou défaut vicieux. A Dieu ne plaise qu'un tel blasphème me fût jamais entré dans l'esprit. Je déclare en particulier que les lettres qui courent sous le nom d'un grand prélat ne peuvent être vraies, puisque je ne l'ai jamais vu avec le prieur de S. Robert qui y est nommé, et je suis prête à jurer sur le S. Evangile que je ne l'ai jamais vu en un même lieu, et d'affirmer sous pareil serment les autres choses contenues dans la présente déclaration. Fait à Meaux, audit monastère de Sainte-Marie; ce 15 avril 1694. J. M. B. de la Mothe Guyon ».

Quelques jours après, M. de Meaux publia son Ordonnance et Instruction Pastorale sur les états d'Oraison, où étaient insérés les 34 articles condamnant le *Guide spirituel* de Michel Molinos, la *Pratique facile pour élever l'Ame à la Contemplation* par François Malaval, le *Moyen court et facile de faire l'Oraison*, la *Règle des Associés à l'Enfant Jésus*, le *Cantique des Cantiques de Salomon*, interpreté selon le sens Mystique de madame de Guyon, et l'*Analyse* du P. la Combe; comme contenant une mauvaise doctrine, et toutes, ou les principales propositions condamnées dans les 34 articles. Cette Ordonnance était datée du 16 avril 1695. Le 25 du même mois, M. de Châlons publia la sienne, où il condamna les mêmes livres. Ainsi ils furent unanimes dans l'examen, dans le jugement, et dans la condamnation des nouvelles erreurs sur la spiritualité.

M. de Fénelon écrivit à M. de Châlons, qu'il condamnait tout ce qui était condamné dans son Ordonnance. Ce prélat en eut une consolation sensible, espérant que, revenu de ses préventions, il allait employer ses grands talens pour soutenir la vraie piété, et pour combattre la fausse.

M. de Cambrai, quelque tems après sa nomination, avait prié MM. de Meaux, de Châlons et de Chartres de le consacrer, et il avait choisi S. Cyr pour le lieu de la cérémonie. M. de Chartres se persuada que, la cérémonie se faisant dans son diocèse, c'était à lui à être le consécrateur. M. de Meaux soutint qu'en qualité d'ancien évêque, il devait consacrer le nouveau prélat, quoique M. de Chartres fût diocésain, et cita sur cela des canons et des exemples. M. de Chartres ne pouvant vaincre son scrupule, on substitua en sa place M. d'Amiens. Deux jours avant la cérémonie, M. de Cambrai vint voir M. de Meaux, et s'étant mis à genoux, baisa la main qui le devait sacrer, et la prit à témoin qu'il n'aurait jamais d'autre doctrine que celle de ce prélat. Promesse digne de louange, si elle avait été sincère. Le sacre se fit à S. Cyr le 10 juin de la même année 1695, par MM. de Meaux, de Châlons et d'Amiens. M. de Meaux, suivant la coutume, traita le nouveau consacré, les évêques assistans, et plusieurs autres prélats. Il arriva alors une chose qui parut à quelques-uns de mauvais augure. Le maître d'hôtel, mettant le premier plat sur la table, mourut subitement, ce qui troubla un peu la fête. Quelques jours avant le sacre, M. de Meaux reporta à M. de Cambrai tous ses écrits. Ce prélat, le pria d'en garder du moins quelques-uns, pour être un témoignage contre lui, s'il s'écartait de la sainte doctrine. M. de Meaux, bien éloigné de cet esprit de défiance, non, M., lui dit-il, je ne veux jamais d'autres précautions avec vous que votre foi, et lui rendit sur le champ tous ses papiers, sans en réserver un seul, ni autre chose que les extraits qu'il en avait faits, pour

se souvenir des erreurs qu'il aurait à réfuter, sans nommer l'auteur, dans le livre dont il s'était chargé.

Quelques jours après la cérémonie du sacre, M. de Meaux retourna dans son diocèse, pour consommer tout ce qui concernait l'affaire de madame Guyon. Il crut encore, pour une plus grande précaution, devoir exiger d'elle une soumission par écrit à son Ordonnance, et à celle de M. de Châlons. Madame Guyon y souscrivit volontiers, et envoya dans le même tems la déclaration suivante :

« Je reconnais que M. l'évêque de Meaux m'a remis en main son Ordonnance et Instruction Pastorale sur les états d'Oraison, en date du samedi 16 avril 1695, et celle de M. de Châlons sur le même sujet, en date du 25 avril de la même année, dans lesquelles Ordonnances sont contenus les 34 articles souscrits par moi ci-dessus, et, en conséquence d'iceux, la condamnation de certains livres, notamment du livre intitulé : *Moyen court et facile*, et d'un livre intitulé : *le Cantique des Cantiques*. J'ai lu lesdites Ordonnances, et, avec un cœur humble et sincère, je me soumets et conforme aux condamnations y portées desdits livres, y condamnant de cœur et de bouche toutes propositions à ce contraires, de même que si elles étaient expressément énoncées. Je déclare néanmoins, avec tout le respect, et sans préjudice de la présente soumission et déclaration, que je n'ai jamais eu intention de rien avancer qui fût contraire à la foi, et à l'esprit de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, à laquelle j'ai toujours été, suis et serai soumise, Dieu aidant, jusqu'au dernier soupir. Ce que je ne dis pas pour chercher une excuse, mais dans l'obligation où je dois être de déclarer en simplicité mes intentions. Je déclare en outre que je n'ai jamais eu aucun commerce avec Molinos, ni avec ceux qui en ont eu avec lui, que je ne me souviens pas d'avoir lu le livre de Malaval, que je n'ai jamais lu le livre intitulé : *Analisis*, qui est latin, ni celui de Molinos, que long-tems après avoir écrit mes deux petits livres et en passant : et je regarde lesdits livres comme bien et légitimement censurés. Je supplie ledit seigneur évêque de Meaux, qui a bien voulu me recevoir dans son diocèse, et dans un si saint monastère, de recevoir pareillement la déclaration sincère que je lui fais sur le serment que je dois à Dieu et à la sainte vérité, que je n'ai jamais dit ni fait aucune des choses qu'on m'impute sur les abominations qu'on m'accuse d'approuver, comme innocentes, à titres d'épreuves ou exercices. Si je ne me suis pas autant expliquée contre ces horribles excès que la chose le demandait dans mes deux petits livres, c'est que, dans le tems qu'ils ont été écrits, on ne parlait point de ces sortes d'épreuves, et que je ne savais pas qu'on eût enseigné ou qu'on enseignât de si damnables pratiques. Je n'ai non plus jamais cru que Dieu pût être directement ou indirectement auteur d'aucun péché ou défaut vicieux. Un tel blasphème ne m'est jamais entré dans l'esprit, et je renonce à toute expression d'où l'on pourrait, en quelque manière que ce fût, induire cette impiété. Quant aux manuscrits qu'on répand sous mon nom, notamment celui qu'on nomme *Torrens* et autres semblables, je n'en puis avouer aucun, à cause des altérations qu'on a faites dans les copies, et ainsi je n'ai jamais prétendu qu'on les publiât que par ordre et avec bon examen. Ainsi Dieu me soit en aide, et ses Saints Evangiles. Fait au monastère de la Visitation de Sainte Marie de Meaux, le 1er. jour de juillet 1695. J. M. B. de la Mothe Guyon ».

Madame Guyou, qui réglait toutes ses démarches par les conseils de ses amis, demanda acte des déclarations qu'elle avait faites, et M. de Meaux, qui agissait en simplicité et sans défiance, lui donna celui qui suit :

« Nous, évêque de Meaux, avons reçu les présentes soumissions et déclarations de ladite dame Guyon, tant celles du 15 avril 1695 que du 1er. juillet de la même année, et lui en avons donné acte, pour lui valoir ce que de raison, déclarons que nous l'avons toujours reçue et la recevons sans difficulté à la participation des Saints Sacremens, dans laquelle nous l'avons trouvée, ainsi que dans sa soumission et protestation, sincère et obéissante, et avant, et depuis le tems qu'elle est dans notre diocèse : y joint la déclaration authentique de sa foi, avec le témoignage qu'on nous a rendu et qu'on nous rend de sa bonne conduite, depuis six mois qu'elle est audit monastère, et telle qu'elle le requérait. Nous lui avons enjoint aussi de faire, en tems convenable, les demaudes et autres actes que nous avons marqués dans lesdits articles par elle souscrits, comme essentiels à la piété, et expressément commandés de Dieu, sans qu'aucun fidèle s'en puisse dispenser, sous prétexte d'autres actes prétendus plus parfaits ou éminens, ni autres prétextes quels qu'ils soient. Et lui avons fait itératives défenses, tant comme évêque diocésain, qu'en vertu de l'obéissance qu'elle nous a promise volontairement comme dessus, d'écrire, enseigner ou dogmatiser daus l'Eglise, ou d'y répandre ses livres imprimés ou manuscrits, ou de conduire les ames dans les voies d'oraison ou autrement : à quoi elle s'est soumise de nouveau, nous déclarant qu'elle ferait lesdits actes. Donné à Meaux, audit monastère, les jour et an que dessus.

» † Bénigne, *évêque de Meaux*.

» J. M. B. de la Motue Guyon ».

Elle demanda en même tems une attestation qui lui fut accordée en ces termes :

« Nous, évêque de Meaux, certifions à tous qu'il appartiendra qu'au moyen des déclarations et soumissions de madame Guyon, que nous avons, pardevers nous, souscrites de sa main, et des défenses, par elle acceptées avec soumission, d'écrire, enseigner, dogmatiser dans l'Eglise, ou de répandre ses livres imprimés ou manuscrits, ou de conduire les ames dans les voies de l'oraison ou autrement; ensemble du bon témoignage qu'on nous a rendu depuis six mois qu'elle est dans notre diocèse, et dans le monastère de Sainte Marie, nous sommes demeuré satisfait de sa conduite, lui avons continué la participation des Sacremens dans lesquels nous l'avons trouvée humble et sincère, déclarant en outre que nous ne l'avons trouvée impliquée en aucune sorte dans les abominations de Molinos, ou autres condamnées ailleurs, et n'avons entendu la comprendre dans la mention qui en a été par nous faite dans notre ordonnance du 6 avril 1695. Signé †. Jacques Bénigne évêque de Meaux, et plus bas, par Monseigneur, le Dieu ».

M. de Meaux la présuma innocente des abominations dont on l'accusait, parce qu'elle n'en avait point été convaincue par un examen légitime,

dans lequel il n'aurait pu ni dû entrer, cette procédure n'étant pas de son ressort, ni même du dessein qu'on s'était proposé d'examiner uniquement la doctrine des livres.

Dans ce même tems, madame Guyon, feignant une indisposition, demanda la permission d'aller aux eaux de Bourbon : et, afin de mieux cacher son dessein, elle pria d'être reçue, au retour des eaux, dans le même monastère, où elle retint son appartement..... Mais, au lieu d'aller aux eaux, elle demeura cachée à Paris au fauxbourg S. Antoine, dans une petite maison vers la Raquette, où elle n'était visitée qu'en secret, et de ses plus intimes amis. Le roi, indigné de sa mauvaise foi, donna ordre au fameux Desgrès de la chercher et de l'arrêter.....

M. l'évêque de Chartres avait fait une visite rigoureuse dans la maison de S. Cyr, où il trouva les livres imprimés et manuscrits de madame Guyon, et plusieurs personnes séduites par la lecture de ces pernicieux livres. Il entra dans toutes les chambres, visita toutes les cassettes, et emporta les écrits qu'il y trouva..... Madame Guyon fut arrêtée, au mois de décembre 1695, dans une petite maison du faubourg S. Antoine, où elle se tenait cachée..... Près de cinq mois auparavant, et le même jour de la visite 6 août 1695, il s'était passé un autre événement remarquable. François de Harlay de Chanvalon, archevêque de Paris, mourut subitement à sa maison de Conflans. On le trouva mort sur un lit de repos. Ce prélat avait un génie supérieur, un air majestueux, et des manières caressantes, mais il se déshonora par un commerce trop fréquent avec des femmes, qui scandalisa le public. Quoiqu'il eût une érudition médiocre, et qu'il fût incapable de composer rien de juste, il ne laissait pas d'en imposer au public par ses manières gracieuses, et par ses expressions brillantes. Il se rendit maître de toutes les affaires ecclésiastiques, il était avide de louanges, et ne pouvait souffrir la réputation et le crédit des autres évêques. Il ruina le clergé, pour se conserver la faveur de la Cour, donnant souvent dans les assemblées du clergé plus que le roi ne demandait; aussi n'en fut-il pas regretté. Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons, fut nommé à l'archevêché de Paris. Le roi crut ne pouvoir faire un meilleur choix pour rétablir la discipline ecclésiastique dans ce grand diocèse : et l'évêché de Châlons fut donné à son frère, qui était d'une régularité exemplaire; quoiqu'il n'eût pas encore l'âge requis pour l'épiscopat.

Le 21 novembre de la même année, M. de Chartres, persuadé qu'il ne suffisait pas, pour arrêter les progrès du Quiétisme, d'avoir ôté les livres imprimés et manuscrits de madame Guyon qu'il avait trouvés dans le monastère de S. Cyr, publia dans ce même monastère une longue et judicieuse ordonnance, où il rapporte exactement les extraits de ces livres, et principalement de celui des *Torrens*, et les condamne, comme contenant des *Propositions respectivement fausses, téméraires, erronées, impies, blasphématoires, hérétiques, et tendantes à renouveler les erreurs des Bégards et des Béguines, de Luther, de Calvin et de Molinos, capables de scandaliser les fidèles, d'offenser les oreilles pieuses, d'entretenir les ames dans une présomption toute visionnaire, et enfin, d'étouffer en elles tout sentiment de piété et de religion.*

Depuis ce tems-là, M. l'évêque de Chartres s'unit étroitement avec messieurs de Paris et de Meaux, pour arrêter le progrès de ces nouveautés dangereuses qu'on répandait, sous le nom spécieux de perfection. Quelque tems après, M. de Cambrai fit un sermon aux Carmelites de S. Jacques,

qui scandalisa beaucoup de monde, et cela produisit quelques lettres entre MM. de Cambrai et de Meaux, que je ne rapporterai pas, me contentant de remarquer que, selon l'auteur des Mémoires, les expressions de M. de Cambrai y sont enveloppées et peu claires.

Au commencement de l'année 1696, madame de Maintenon, voulant seconder le zèle de M. de Chartres, chercha les moyens les plus efficaces pour déraciner entièrement le Quiétisme répandu dans la maison de S. Cyr; persuadée qu'il était nécessaire de détruire toutes les fausses idées de perfection dont plusieurs religieuses étaient entêtées. Elle engagea M. de Meaux à leur faire des conférences, où elle voulut assister. Dans la première, qui se fit le 5 février, il combattit le dogme affreux de l'indifférence pour le salut éteruel. Après la conférence, chaque dame de S. Cyr eut la liberté de proposer ses doutes, et le prélat y répondit avec cette clarté et cette solidité qui lui étaient si naturelles. Ici commencent de longs éclaircissemens de M. de Meaux, où il explique l'*Oraison passive*. Je les passe, pour ne me tenir qu'à la partie historique de ces disputes.

Au mois de mai 1696, on déféra en Sorbonne le premier tome des ouvrages de Marie d'Agreda, religieuse espagnole, traduits en français, par le Père Thomas Croset, récolet de Marseille. Les cordeliers, de l'ordre desquels était la religieuse, firent de grands efforts pour s'opposer à la censure. Le général des Jésuites, sollicité par eclui des cordeliers, écrivit en France afin qu'on employât tout le crédit de la compagnie pour la défense de ce livre, qui était regardé comme un cinquième Evangile par toute l'Espagne. La société en fit même sa propre affaire..... On me chargea de m'informer de la vérité des faits qu'on avançait, pour empêcher que ce livre ne fût *prohibé*. J'obtins du Pére Diaz, cordelier espagnol, chargé de solliciter à Rome la canonisation de cette religieuse, les Mémoires qu'on avait présentés à Alexandre VIII et à Innocent XII, et j'écrivis la lettre suivante à M. de Meaux.

« Voilà, Monseigneur, ce que j'ai appris touchant les faits sur lesquels vous souhaitez d'être éclairci. Après la mort de Marie d'Agreda, on trouva ses livres, écrits de sa main, avec une attestation que tout ce qui y était contenu lui avait été révélé. Dans le dessein de les faire imprimer, on s'adressa à l'évêque de Tarragone, ordinaire du lieu où était situé le monastère de cette religieuse, et, sur sa permission, ils furent imprimés à Madrid en 1690. On forma d'abord opposition à la publication de ces livres, on les accusa d'erreurs, et on publia même que c'était l'ouvrage de l'évêque de Plaisance, autrefois cordelier, qui voulait, par ce moyen, autoriser la doctrine de Scot.

» L'Inquisition d'Espagne, ayant pris connaissance de cette contestation, ordonna que les livres seraient mis en séquestre, et nomma des Théologiens pour les examiner. Leurs suffrages s'étant trouvés favorables, l'Inquisition leva le séquestre, et permit l'impression de Madrid, ordonnant en outre qu'on reverrait, et qu'on corrigerait quelques éditions, qui se firent furtivement pendant le séquestre ».

Les Dominicains, et ceux qui s'étaient déclarés contre ces livres, s'adressèrent à l'Inquisition de Rome, qui en défendit la lecture par un (*a*) décret; que je renvoie au bas de la page.

(*a*) Feria quinta, die 26 Junii 1681.

» In generali Congregatione sanctæ Romanæ et universalis Inquisitionis habita, in Palatio apos-

On envoya ce décret à M. Mellini, Nonce en Espagne, qui, ayant commencé à le faire publier dans quelques endroits d'Espagne, apprit qu'on formait de toutes parts opposition à ce décret. Le roi d'Espagne, sollicité par les cordeliers, en écrivit au Pape, lui alléguant que les livres de la mère d'Agreda pouvaient être utiles à l'édification des fidèles. Sa Majesté ordonna à son Ambassadeur de solliciter la suspension de ce décret. Les cordeliers se joignirent à ce Ministre, et, dans leur sollicitation, ils remontraient que ce décret de l'Inquisition de Rome nuirait aux procédures qu'on faisait pour la canonisation de cette religieuse.

Innocent XI manda à son Nonce de surseoir la publication du décret, dans les lieux où il n'avait pas encore été publié, et écrivit au roi d'Espagne un bref que je renvoie au bas de la page (*b*).

En vertu de ce bref, l'Inquisition d'Espagne ordonna la révision de ces livres, et les Théologiens ayant donné leurs suffrages, et déclaré qu'il n'y avait ni hérésie, ni erreur, ni scandale, ni mauvaise doctrine, elle en permit la lecture, du moins sur les terres et domaines de S. M. C. Cela ne fit qu'augmenter le trouble au lieu de l'appaiser; les uns s'attachant au décret prohibitif de Rome, et les autres à la permission de l'inquisition d'Espagne, et au bref du Pape, qui pourtant n'en permettait pas la lecture, mais suspendait seulement la publication du décret de l'Inquisition de Rome dans les lieux où il n'avait pas été publié.....

Au commencement du pontificat d'Innocent XII, les cordeliers, recommençant leur sollicitation pour la canonisation de la mère d'Agreda, deman-

---

tolico apud sanctum Petrum, coram S. S. D. N. D. Innocentio divinâ providentiâ Papa XI, ac Eminentissimis et Rever. Dom. S. R. E. Cardinalibus in tota Republica Christiana, contra hæreticam pravitatem generalibus Inquisitoribus à sancta sede Apostolica specialiter deputatis.

» Prodüt idiomate Hispanico impressum opus, in tres partes et quatuor tomos divisum, quorum tamen duo in inscriptione habent. Primera parte; sed alter eorum continet, præter Epistolam dedicatoriam, approbationes, et prologum integrum, etiam relationem vitæ auctricis infrà scriptæ: nam alias omnibus et singulis, eadem inscriptio præfigitur talis.

» Mistica Ciudad de Dios, milagro de su omniponentia, y abisso de la gratia. Historia divina, etc. en Madrit, por Bernardo, de Villa Diego, anno 1670.

» Cujus operis omnes præfatas partes ac tomos sanctissimus D. N. D. Innocentius XI, auditis Eminentissimorum et reverendissimorum dominorum cardinalium prædictorum votis, prohibenda esse sanxit, ita ut nemini cujusvis conditionis ac gradus illa legere vel retinere liceat, vel imprimi facere, sub pœnis in Sacro Concilio Tridentino et in indice librorum prohibitorum contentis: districteque mandat, ut ab unoquoque eorum quem habere contigerit, vel omnes, vel aliquam ex prædictis partibus ac tomis à præsentis D. decreti notitia statim sub eisdem pœnis ad ordinarios vel Inquisitores deferantur, cisque consignentur non obstantibus in contrarium quibuscumque.

» « Franciscus Riccardus, sanctæ Romanæ et universalis Inquisitionis Not.

» Loco. ✠ Sigilli.

» Die 4 Augusti 1681 supradictum decretum affixum et publicatum fuit ad valvas Basilicæ Principis Apostolorum, Palatii sancti officii, et in aliis locis solitis et consuetis urbis, per me Franciscum Perinum S. S. D. N. Papæ et S. S. Inquisitionis cursorem.

» Romæ, ex typographia reverendæ Cameræ Apostolicæ M. D. C. LXXX.

(*b*) Innocentius Papa XI. Charissime in Christo fili noster, salutem et benedictionem Apostolicam.

In negotio librorum Monialis Mariæ de Agreda supersedendum duximus, sicuti Majestatem tuam cognovisse credimus à dilecto filio nostro Cardinali Melliuo, quamvis sacræ Inquisitionis ratio et status aliter suaderet. Dedimus majestatis tuæ precibus et paternæ nostræ erga te voluntati quæ in omnes occasiones propensa semper erit obsecundandi votis tuis Reliqua ab eodem Cardinali intelliget Majestas tua, cui apostolicam benedictionem amantissimè impertimur. Datum Romæ, apud sanctam Mariam majorem, sub annullo piscatoris, die 9. Novembris 1681. Pontificatus nostri sexto. Marius Spinola.

dèrent que le Pape permît la lecture de ses livres à tous les fidèles, et qu'on reçût les révélations de la mère d'Agreda, comme celles des Saintes Hildegarde, Matilde, Brigitte, Catherine de Sienne, Gertrude, Elisabeth, Luthardc, Sainte Louise, Sainte Marie-Madelcine de Pazzis, de la B. Angela de Foligni, etc., et, pour cet effet, ils firent encore intervenir le roi d'Espagne..... Innocent XII envoya un bref pour l'examen de cette affaire; et cependant il n'y eut point de Théologiens ni de cardinaux commis pour le faire.....

Nous apprîmes alors qu'on avait transféré madame Guyon, de Vincennes, d'où elle avait été conduite dans une maison religieuse, à Vaugirard, proche Paris. M. l'archevêque, qui lui procurait cet adoucissement, exigea d'elle la déclaration que je renvoie dans la note (*a*) et qu'elle signa le 28

(*a*) Comme je ne respire, Dieu merci, que soumission aveugle et docilité pour l'Église, et que je suis inviolablement attachée à la foi catholique, je ne puis déclarer trop fortement combien je déteste du fond de mon cœur toutes les erreurs condamnées dans les 34 Propositions arrêtées et signées par Messeigneurs les archevêques de Paris et de Cambrai, par Monseigneur de Meaux, et par M. Tronson. Je condamne même sans aucune restriction mes livres, que Messeigneurs de Paris et de Meaux ont condamnés, parce qu'ils les ont jugés, et qu'ils sont en effet contraires à la sainte doctrine qu'ils avaient établie dans les 34 Propositions; et je rejette, avec toutes ces erreurs, jusqu'aux expressions que mon ignorance m'a fait employer, dans un tems où je n'avais point encore ouï parler de l'abus pernicieux qu'on pouvait faire de ces termes. Je souscris avec une pleine soumission à l'interprétation que Messeigneurs de Paris et de Meaux leur donnent en les condamnant, parce que j'ignore la force de ces termes; que ces prélats en sont parfaitement instruits; et que c'est à eux à décider de ce qui est conforme, non-seulement à la doctrine, mais même au langage de l'Église; et du sens le plus naturel de chaque expression.

Au reste, quoique je sois très-éloignée de vouloir m'excuser et qu'au contraire je veuille porter toute la confusion des condamnations qu'on jugera nécessaires pour assurer la pureté de la foi, je dois néanmoins, devant Dieu et devant les hommes, ce témoignage à la vérité, que je n'ai jamais prétendu insinuer, par aucune de ces expressions, aucune des erreurs qu'elles contiennent; je n'ai jamais compris que personne se fût mis ces mauvais sens dans l'esprit, et, si l'on m'en eût avertie, j'aurais mieux aimé mourir que de m'exposer à donner aucun ombrage là-dessus: et il n'y a aucune explication que je n'eusse donnée, pour prévenir avec une extrême horreur le mauvais effet de ce sens pernicieux. Mais enfin, puisque je ne saurais faire que ce qui est arrivé ne soit arrivé, je condamne du moins, avec une soumission sans réserve, mes livres, avec toutes les expressions mauvaises, dangereuses et suspectes qu'ils contiennent, et je voudrais pouvoir les supprimer entièrement. Je les condamne, pour satisfaire à ma conscience, et pour me conformer d'esprit et de cœur à la condamnation que Monseigneur de Paris, qui est mon Pasteur, et Monseigneur de Meaux ont justement faite. Je voudrais pouvoir signer de mon sang cette déclaration, pour mieux témoigner à la face de toute l'Eglise ma soumission pour mes supérieurs, mon attachement inébranlable à la foi catholique, et mon zèle sincère pour détruire à jamais, si je le pouvais, toutes les illusions dans lesquelles mes livres pourraient faire tomber les ames.

Davantage, pour marquer toujours de plus en plus la sincérité de mes dispositions, je déclare que j'abhorre tout ce qui s'appelle conventicule, secte, nouveauté, parti; que j'ai toujours été, et que je veux toujours être inviolablement unie à l'église Catholique, Apostolique et Romaine, et que je n'en reconnais point d'autre sur la terre; que je déteste, comme j'ai toujours fait, la doctrine, la morale et la fausse spiritualité de ceux à qui on donne le nom de Quiétistes; que la seule idée des abominations dont on les accuse me fait horreur, et que je condamne de tout mon cœur, et sans exception ni restriction, toutes les expressions, propositions, maximes, tous auteurs et livres qu'on a condamnés à Rome, et que Messeigneurs les prélats ont condamnés en France, comme contenant, tendant ou insinuant une théologie mystique, si pleine d'illusion et si abominable, que je suis très-éloignée de vouloir m'ériger en chef de parti, ni de dogmatiser en public, ou en secret, de vive voix, ou par écrit, ni de rien innover dans la doctrine chrétienne, ou dans les exercices de piété; comme dans l'oraison, et les autres pratiques, et maximes de la vie intérieure. Et, pour ne donner plus aucun lieu à des soupçons injurieux à l'amour de la doctrine orthodoxe que Dieu a mis dans mon cœur, je proteste et promets de ne plus écrire aucun livre, écrit, ni traité de dévotion, ni de me mêler en aucune façon de la conduite ou direction spirituelle de personne, de peur que, ne me défiant pas assez de moi-même, je ne vinsse à m'égarer, ou à faire égarer les autres. Et je pro-

août 1696, mais cela ne l'empêcha pas de persister toujours dans ses sentimens.

M. de Meaux se préparait alors à publier son *Instruction sur les divers états d'Oraison*, dont il demanda particulièrement l'approbation à M. de Cambrai, qui la refusa, dit l'auteur de ces *Mémoires*, sous prétexte que M. de Meaux y condamnait madame Guyon, son amie, qu'il ne pouvait condamner..... ses amis le pressèrent même de défendre des dogmes qu'il leur avait enseignés, disaient-ils. M. de Cambrai s'y résolut, et les amis de madame Guyon, voyant M. de Cambrai déterminé à écrire, en conçurent alors de grandes espérances. Ils se flattèrent qu'ils verraient bientôt l'accomplissement de la prophétie de cette Dame, qui avait prédit que son oraison revivrait sous un enfant, c'est-à-dire sous M. le duc de Bourgogne. On osa même en donner par avance des indices.

M. de Cambrai donc, ou pressé par ses amis, ou poussé par d'autres motifs, proposa le dessin d'un tableau tiré du chap. 11 du Prophète Isaïe.... l'estampe représentait M. le duc de Bourgogne en habit de berger, la houlette à la main, au milieu d'un troupeau d'animaux de toute espèce..... M. d'Anjou était dans un coin, figuré en enfant nu, qui tire un serpent de son trou, et M. de Berry, encore à la mamelle, entre les bras de sa nourrice, se jouant avec un aspic qu'il tenait à la main. Madame Guyon, qui était sans doute la nourrice, comme remplie de graces, et en donnant aux autres de sa sorabondance. On prétendait représenter par ces emblèmes tous les états et toutes les passions calmées et vaincues par l'esprit d'oraison que la Prophétesse était venue apporter dans le monde. On distribua un grand nombre de cette estampe : on en donna aux Princes, aux ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, et à tous les autres amis, tant ces Messieurs étaient assurés de la prédiction de leur Prophétesse. Quelque tems aupa-

---

mets encore de ne me plus diriger ni conduire par le Père la Combe, mon ancien directeur, puisque M. l'archevêque de Paris ne le juge pas à propos; qu'il a condamné le livre de ce Père, intitulé, l'Analyse de l'oraison mentale, et que l'on m'a dit que ce même livre a été condamné à Rome : ainsi j'assure que je n'aurai plus aucun commerce de lettres, ni autrement avec lui.

Enfin je proteste qu'à l'avenir je me soumettrai humblement à la conduite et aux règles que Monseigneur l'archevêque voudra bien me prescrire pour ma direction et conduite tant extérieure qu'intérieure; que je ne m'écarterai jamais de ce qu'il croira que Dieu demande de moi, et que je suis bien repentante et bien fâchée d'avoir, par mes livres et écrits, donné occasion aux bruits et scandales qui se sont élevés dans le monde à leur sujet; et bien résolue à l'avenir de pratiquer cet ordre établi par l'Apôtre, que la femme apprenne en silence. Ainsi, Dieu me soit en aide, et ses saints évangiles.

C'est la déclaration sincère que je fais aujourd'hui, et que je signe de tout mon cœur dans la seule vue de Dieu, et par un pur principe de conscience, et à laquelle je prie M. l'archevêque d'ajouter une foi entière.

Madame Guyon, avant que de signer, voulut consulter M. Tronson, qui écrivit au bas de la déclaration ce qui suit.

Puisque Madame Guyon veut bien s'en rapporter à mon sentiment, je crois devant Dieu, après avoir bien examiné cette affaire, que non-seulement elle peut, mais même qu'elle doit souscrire, sans rien changer à la déclaration ci-dessus que Monseigneur l'archevêque exige d'elle, et s'y soumettre d'esprit et de cœur, signé L. Tronson.

Ce jourd'hui 28 août 1696, j'ai signé de tout mon cœur la déclaration ci-dessus pour obéir à M. l'archevêque, et me soumettre à tout ce qu'il croit que Dieu demande de moi : et je l'ai fait sincèrement, par un pur principe de conscience, sans limitation ni restriction. Et, si j'ai quelquefois été embarassée à souscrire ce qu'on a demandé de moi, ce n'a jamais été par un attachement à mon sens, mais par un doute que je le pusse en conscience. Puisqu'on m'assure que je le puis et le dois en conscience, il est juste que je soumette mon esprit à celui de mes supérieurs, en foi de quoi j'ai signé en la présence de Dieu, J. M. B. de la Mothe Guyon.

ravant, ils avaient fait graver un S. Michel, qui avait terrassé le Démon ; tous ceux qui étaient initiés dans les mystères de la nouvelle spiritualité en avaient une estampe au chevet de leur lit. Ils se donnaient même le nom de *Michelins*, comme s'ils avaient fait triompher l'esprit d'oraison, qui jusqu'alors n'avait été ni connu ni goûté des hommes.

L'auteur des Mémoires rapporte après cela dans un long détail les suites (*a*) de la publication du livre de M. de Cambrai. Elles sont curieuses et intéressantes ; mais je les supprime ici, parce que cela n'est pas assez du ressort d'une dissertation historique : je rapporterai seulement les trente-huit Propositions extraites de ce livre intitulé : *Explication des Maximes des Saints*.

Ce fut en ce tems-là que M. de Cambrai acheva ce livre, qui n'était que l'abrégé des écrits qu'il avait donnés dans le tems des assemblées d'Issy : mais je ne dois pas oublier qu'environ quatre mois auparavant, le Père la Combe avait fait une déclaration, que je crois devoir insérer avant les trente-huit Propositions, à cause qu'elle renferme divers principes de la nouvelle spiritualité.

Déclaration du P. la Combe à M. l'Évêque de Tarbes.

» Comme on n'a pas jugé à propos de m'entendre ici, avant que d'envoyer à votre grandeur les écrits qu'on m'a trouvés, et les nouveaux chefs d'accusation dressés contre moi, j'ai cru que la justice me permettait, et qu'il était même de mon devoir de vous faire, Monseigneur, avec un très-profond respect, les déclarations et les protestations suivantes, comme à mon évêque diocésain, et mon juge naturel et légitime, depuis dix ans, qu'il y a que je suis détenu dans votre diocèse.

» Entre ces écrits, il y en a cinq qui ne sont pas de moi, auxquels je n'eus jamais de part : savoir, l'explication de l'Apocalypse, le traité sur S. Clément d'Alexandrie, et trois ouvrages de la feue mère *Bon*, de l'incarnation, religieuse Ursuline de S. Marcellin en Dauphiné. L'un est intitulé : *Jésus bon Pasteur*, un autre : *Etat du pur amour*, un autre : *Catéchisme spirituel* ; quoique ce dernier soit écrit de ma main, à cause que je lui ai donné quelque ordre, et la distinction des chapitres ; car il n'y en avait point dans l'original.

» Parmi ceux qui sont de ma façon, on trouvera *le Moyen court et facile*

(*a*) M. de Cambrai en écrivit ce qui suit à une religieuse qu'il dirigeait.

Pour mon livre, je l'ai fait avec un cœur droit et soumis à l'Eglise. Je ne le crois bon qu'à cause que je trouve un certain nombre de théologiens qui le croient vrai et conforme aux ouvrages des Saints. Ceux qui l'attaquent le prennent dans un sens qui n'a aucun rapport avec le mien : ils avouent eux-mêmes que mon sens est très-catholique. Cependant le bruit que font tant de personnes de mérite doit vous faire suspendre votre jugement : moi-même, je crois devoir me défier de toutes mes pensées les plus claires, et redoubler mon attention pour écouter les pensées des autres, et pour leur expliquer clairement les miennes. D'ailleurs, mon livre, supposé qu'il soit bon, n'est pas utile à tout le monde : ce n'est pas une simple lecture de diète pour le commun des bonnes ames. Il n'est fait que pour ceux qui conduisent, et par rapport aux ames de l'état dont je parle. Je conclus donc, par toutes ces raisons, que vous ne devez ni lire mon livre, ni le faire lire à la personne dont vous me parlez. Ce ne serait qu'une curiosité, et vous savez combien je crois que la curiosité doit être retranchée des lectures pieuses.

Il ne manqua pas d'envoyer son livre à Rome, à M. le cardinal de Janson, aussitôt qu'il fut publié..... Les uns le regardèrent comme très-dangereux, et les autres comme très-inutile. Pequini, avec sa vivacité ordinaire, fit cesser la dispute, en disant au cardinal : *Monseigneur, pourquoi perdre le tems à lire un livre qui ne contient que les illusions de Molinos*, etc.....

pour faire l'oraison, que j'avais corrigé, réformé et de plus expliqué sur celui de madame Guyon, quatre ou cinq ans avant que Messeigneurs les archevêque de Paris et évêque de Meaux eussent censuré le livre de ladite Dame.

» Il y a une ébauche d'un livre intitulé : *Règle des Associés à l'Enfant Jésus*, livret qui devait être tout autre que celui qui a été imprimé sous le même titre, et que M. l'évêque de Meaux a frappé de sa censure, quoique celui-là dût être formé sur le même dessein. Je l'avais commencé étant à Verceil en Piémont, il y a quatorze ans, avant presque que l'autre eût paru : et depuis, je n'y ai plus touché.

» Ces écrits, avec ceux des remarques spirituelles et morales, me furent envoyés de Paris par un de mes confrères qui mourut peu après : on me les envoya, dis-je, dès qu'on supposa, avec fondement, que j'étais ici confiné pour le reste de mes jours. J'ai fait les autres en différens lieux, et en divers tems de ma prison, à dessein de m'édifier, et de m'occuper dans une si longue et si profonde solitude.

Si j'ai tenu ces écrits cachés pendant quelque tems, ça été par la crainte de les perdre, dès qu'ils seraient tombés en d'autres mains; y ayant encore quelque attache, et y trouvant de la consolation ; et non que je crusse qu'il y eût rien de mauvais. Présentement, je bénis Dieu de bon cœur, de ce que, par une singulière providence, ils sont remis à votre grandeur; et, pour ne rien soustraire à sa censure, je lui soumets encore de plein gré les deux ouvrages ci-joints, les seuls qui me restaient, et qu'on n'avait pas su trouver en fouillant ma chambre. L'un est l'*Analisis* de nouvelle façon, qui est celui dont j'avais eu l'honneur de parler à votre grandeur dès que j'eus l'avantage de la voir ; l'autre expose mes véritables sentimens touchant le pur et parfait amour de Dieu, je veux dire sincèrement, tels que je les ai compris et professés.

J'abandonne très-librement tout ce que j'ai écrit au jugement de votre grandeur, et celui de tout autre prélat et docteur Orthodoxe qui pourrait être commis pour l'examiner : aimant mieux que l'on jette tout au feu que d'y souffrir quelque erreur et le moindre danger d'infection.

Pour ce qui regarde mes mœurs, j'avoue à ma confusion que j'ai très-mal fait de m'engager à donner ici quelques avis spirituels, dans le peu d'occasions que j'en ai eu, quoiqu'à peu de personnes, et même aussi à quelques-unes de l'autre sexe. Ce malheur m'était déjà arrivé lorsque vous m'en fites, M., une très-juste et très-sage défense ; j'en demande très-humblement pardon à votre grandeur, comme encore d'y avoir donné depuis quelque atteinte. J'accepte de tout mon cœur telle punition qu'il lui plaira de m'imposer pour ce chef, aussi-bien que pour mes autres transgressions, si celle d'une très-étroite réclusion, où je suis rentré après une prison de onze ans, ne paraît pas suffisante.

J'ai dit que de bonnes et saintes ames étaient quelquefois livrées, par un secret jugement de Dieu, à l'esprit de blasphème, ce qui a scandalisé quelques personnes ; cependant plusieurs graves auteurs l'ont écrit, entre autres S. Jean Climacus. On convient que ces horribles paroles sont formées par le Démon, qui remue les organes de la personne qui les souffre malgré elle. Je n'ai jamais consenti à cet état, ni conseillé d'y entrer, ni pris aucune part à cette terrible épreuve, de laquelle même je me défendis lorsqu'elle me fut injurieusement proposée, il y a quinze ou seize ans, aimant mieux être sacrifié à toute autre peine, qu'à la moindre ombre d'un mépris

de la divine Majesté. Ayant ici connu deux personnes livrées à cette affreuse humiliation, je les ai consolées et aidées sans y participer.

J'ai dit que de bonnes et saintes ames sont quelquefois livrées à cette terrible épreuve, de laquelle même je me défendis, et à des peines d'impureté, soit à un esprit, ou à un état qui leur en fait souffrir de cruels effets, sans que l'on puisse pénétrer comment cela se fait. Je ne l'ai pas avancé de mon chef, j'ai trouvé en divers pays des directeurs qui disent l'avoir reconnu; mais je n'en ai jamais donné de sûreté, ni aucune certitude, comme l'ont fait quelques-uns, et principalement Molinos. Au contraire, je disais que ces terribles épreuves, supposé qu'il y eût du dessein de Dieu, devaient faire perdre toute assurance et toute confiance en sa propre justice. Je n'ai jamais prétendu non plus en faire une règle générale, ou un moyen nécessaire; bien loin de là, j'ai toujours cru que le cas était très-rare, supposé qu'il y en eût, et j'avoue de bonne foi qu'après les divines lois et les SS. Écritures, desquelles cette maxime s'écarte, rien ne me la rendit plus suspecte que d'apprendre qu'en divers lieux plusieurs personnes s'y laissaient entraîner. Ainsi je n'ai pas cru que la pente que j'avais à craindre qu'il pût en cela y avoir du dessein de Dieu, et une humiliation sans péché, fût contraire à la profession de foi catholique, que j'ai toujours très-sincèrement faite, et que constamment je préfère à tout; puisque je n'attribuais cela qu'à une volonté de Dieu extraordinaire, et du tout impénétrable, qui cause un moins cruel qu'incompréhensible martyre aux ames qui y sont abandonnées. C'est ainsi que j'en raisonnais.

Dieu me sera témoin que je n'ai jamais fait d'assemblées pour parler de ce point, que de ma vie je n'en ai conféré qu'avec très-peu de personnes, et que même je n'en ai pas touché un mot à qui que ce soit, jusqu'à ce que j'aie été prévenu, excepté seulement que j'en écrivis à un grand personnage en Italie, pour lui demander conseil. Sa réponse fut négative et très-orthodoxe; ainsi, sans des avances qui m'ont été faites, je n'en aurais pas ouvert la bouche, comme effectivement je n'en ai pas parlé à qui ne m'en a pas donné l'ouverture.

» Bien loin d'affecter d'être chef de secte, comme on me l'impute, Dieu sait que je n'ai jamais cherché à y engager personne, et que je voudrais voir tout le monde acquis à Jésus-Christ par amour, et soumis à l'Église son épouse. Non-seulement je n'ai ni relation, ni commerce de lettres; mais je bénis Dieu de me voir toujours plus en état de n'en avoir pas du tout, et qu'une étroite prison me rempare contre ma fragilité, et contre les surprises de l'ennemi: promettant de plus de n'avoir jamais de tel commerce (à moins qu'on ne me le permît), et cela quand même j'en trouverais les moyens.

» Je ne sais si l'on peut me convaincre d'avoir donné dans aucune des erreurs de Molinos, que celle dont j'ai parlé. Pour moi je ne l'ai pas reconnu, et pour ce qui est de celle-là, je la rejette et déteste véritablement, aussi-bien que toutes les autres, reconnaissant enfin clairement l'abus de ces pernicieuses conséquences, graces à Jésus-Christ.

» Je n'ai pas compris, et l'on ne m'a pas fait connaître qu'il y eût dans mon livre d'*Analisis*, ou dans un autre quelconque des écrits, aucune des erreurs des nouveaux Mystiques, quoiqu'on mêle mon nom avec les leurs, en censurant leurs maximes que j'ai toujours rejetées et expressément réfutées, il y a plus de dix ans, comme on le pourra voir dans ma seconde *Analyse* que j'ai prié qu'on remît à votre grandeur. J'ai bien mérité cette confusion par ma trop grande imprudence, et vraiment

folle conduite en beaucoup de rencontres. Je souscris donc volontiers à la condamnation qui a été faite de mon livre.

» J'ai soutenu, avec saint Jean Climacus, et avec d'autres graves auteurs, la permanence et la durée ordinaire de l'oraison dans les ames qui la possèdent, fort élevée et parfaite; mais je n'ai pas décidé si cela se fait par un même acte physiquement continué, ou seulement par une continuité équivalente, qui consiste dans une suite très-facile de plusieurs actes, dont l'interruption et la succession n'est presque pas aperçue, ce qui me paraît plus vraisemblable.

» Je suis tombé dans des excès et des misères, de la nature de ceux dont j'ai parlé ci-dessus. Je l'avoue avec repentance et avec larmes; mais, en même tems que je confesse mon iniquité contre moi-même, je me crois obligé d'ajouter que je mentirais, si je disais que c'ent été à dessein de séduire personne, ou seulement de me satisfaire (*absit*), ou par le même principe qu'on le fait dans les désordres du monde. On peut voir dans mes écrits où je dépeins naïvement mon intérieur, n'écrivant que pour moi-même, l'estime, l'amour, l'attachement et la souveraine préférence que Dieu m'a donnés pour sa volonté et pour ses lois. Me voir après cela livré et précipité, par un entraînement de folie et de fureur, à des choses qu'elle défend, sans perdre le désir de lui être conforme en tout, et n'y être tombé qu'*après les consentemens réitérés qu'il a exigés de moi plusieurs fois pour tous ses plus étranges desseins sur moi, m'en faisant en même tems prévoir et accepter les plus terribles suites;* c'est-là ce que je n'ai jamais pu comprendre moi-même, bien loin que je présume de le faire comprendre et approuver aux autres.

» Mon Dieu, sous les yeux de qui j'écris ceci, sait combien de prières je lui ai adressées, et combien de larmes j'ai versées en sa présence, pour le conjurer de me délivrer d'une telle misère, ou bien de me la changer contre toutes les autres peines, et de me couvrir de tous opprobres, plutôt que de permettre que je me séduisisse moi-même, ou que j'en trompasse d'autres par des endroits si glissans et si dangereux. Il est vrai qu'à même tems, je m'abandonnais pour cela même à sa toute absolue et toute puissante volonté, supposé qu'il y allât de sa gloire : ne pouvant lui refuser rien de tout ce à quoi il lui eût plu de me sacrifier, soit pour le tems ou pour l'éternité.

» Il est vrai qu'on en excepte toujours le péché, puisque c'est pour ne déplaire pas à Dieu même par une imperfection, ou par la moindre propriété et recherche de soi-même, qu'on en vient jusques-là, selon qu'on s'y sent porté par la plus haute résignation, que, pour cet effet, l'on appelle l'extrême abandon. Voilà très-sincèrement comme cela m'est arrivé, et comme la vérité me le ferait protester en confession, sur l'échafaud, et au lit de la mort.

» Graces à Dieu, j'en suis bien revenu; depuis un tems considérable je me trouve affranchi de ces peines, et plus éclairé touchant ces illusions, espérant de la divine volonté que, par les mérites de Jésus-Christ mon Sauveur, elle me fera la grace de finir mes jours dans sa paix par la pénitence.

» Après ce que je viens d'exposer, j'accepte par avance, et promets de suivre en tout point ce que l'on m'ordonne touchant les dogmes et les mœurs, suppliant en même tems que, sans épargner ma personne, où l'on me trouvera coupable, on épargne le nom et la réputation du corps

dont je suis membre, et duquel j'ai été la croix et l'opprobre depuis si longtems, comme aussi les personnes qui pourraient être intéressées dans ma cause : promettant, avec l'assistance de mon Dieu, d'user à l'avenir de tant de retenue et de précaution que l'on n'aura plus aucun sujet de se plaindre de moi.

» J'ai cru que votre grandeur ne désagrécrait pas la liberté que j'ai prise de lui faire cette très-humble remontrance et sincère protestation, et, abandonnant le tout à sa bonté pastorale et à son équité, je la supplie de souffrir que je me jette à ses pieds pour lui demander sa sainte bénédiction. Signé *Don François la Combe*, à Lords, 5 de l'an 1698.

PROPOSITIONS EXTRAITES DU LIVRE DE M. DE CAMASRAI.

Ces propositions avaient été communiquées à tout le collége des cardinaux, par l'ordre de la *Congrégation du S. Office.*

1. On peut aimer Dieu d'un amour qui est une charité pure, et sans aucun mélange du motif de l'intérêt propre. . . . . Ni la crainte des châtimens, ni le désir des récompenses n'ont plus de part à cet amour. On n'aime plus Dieu, ni pour le mérite, ni pour la perfection, ni pour le bonheur qu'on doit trouver en l'aimant. . . . . On l'aime néanmoins comme souveraine et infaillible béatitude de ceux qui lui sont fidèles, on l'aime comme notre bien personnel, comme notre récompense promise, comme notre tout. Mais on ne l'aime plus par ce motif précis de notre bonheur et de notre récompense propre, p. 10me., et 11me., Edit. de Paris.

2. Cette charité véritable n'est pourtant pas encore toute pure, c'est-à-dire, sans aucun mélange : mais l'amour de la charité prévalant sur le motif intéressé de l'espérance, on nomme cet état un état de charité. L'ame aime alors Dieu pour lui et pour soi, mais en sorte qu'elle aime principalement la gloire de Dieu et qu'elle n'y cherche son bonheur propre que comme un moyen qu'elle rapporte et qu'elle subordonne à la fin dernière, qui est la gloire de son créateur, p. 8 et 9.

3. Dans l'état de la vie contemplative ou unitive, ... on ne perd jamais ni la crainte filiale, ni l'espérance des enfans de Dieu, quoiqu'on perde tout motif intéressé de crainte et d'espérance. p. 24.

4. L'ame désintéressée dans la pure charité attend, désire, espère Dieu comme son bien, comme sa récompense, comme ce qui lui est promis, et qui est tout pour elle : elle le veut pour soi, mais non pour l'amour de soi : elle le veut pour soi, afin de se conformer au bon plaisir de Dieu qui le veut pour elle ; mais elle ne le veut point pour l'amour de soi, parce que ce n'est plus le motif de son propre intérêt qui l'excite, p. 12.

5. Ce pur amour ne se contente pas de ne vouloir point de récompense qui ne soit Dieu-même, p. 25.

6. Ce qui est essentiel dans la direction (de l'ame) est de ne faire que suivre pas à pas la grace, avec une patience, une précaution et une délicatesse infinies. Il faut se borner à laisser faire Dieu, et ne parler jamais du pur amour (*dans l'errata*, ne porter jamais au pur amour, *dans la version latine*, ad purum amorem nunquam impellere), que quand Dieu, par l'onction intérieure, commence à ouvrir le cœur à cette parole qui est si dure aux ames encore attachées à elles-mêmes, et si capable, ou de les scandaliser, ou de les jeter dans le trouble, p. 35.

7. Dans l'état de la sainte indifférence, une ame n'a plus de désirs volontaires ni délibérés pour son intérêt, excepté dans les occasions où elle ne coopère pas fidèlement à toute sa grace, p. 50.

8. Dans la sainte indifférence, on ne veut rien pour soi; mais on veut tout pour Dieu : on ne veut rien pour être parfait et bienheureux pour son propre intérêt; mais on veut toute perfection et toute béatitude, autant qu'il plaît à Dieu de nous faire vouloir ces choses par l'impression de sa grace, selon sa loi écrite, qui est toujours notre règle inviolable, p. 52.

9. En cet état (de la sainte indifférence), on ne veut plus le salut comme salut propre, comme délivrance éternelle, comme récompense de nos mérites, comme le plus grand de tous nos intérêts : mais on le veut d'une volonté pleine, comme la gloire et le bon plaisir de Dieu, comme une chose qu'il veut, et qu'il veut que nous voulions pour lui, p. 52 et 53.

10. Non-seulement l'ame indifférente désire pleinement son salut, en tant qu'il est le bon plaisir de Dieu, mais encore la persévérance. . . . . , et, généralement sans aucune exception, tous les biens... qui sont, dans l'ordre de la Providence, une préparation de moyens pour notre salut, et pour celui de notre prochain. La sainte indifférence admet non-seulement des désirs distincts et des demandes expresses, pour l'accomplissement de toutes les volontés de Dieu qui nous sont connues, mais encore des désirs généraux, pour toutes les volontés de Dieu que nous ne connaissons pas, p. 60 et 61.

11. Cette abnégation de nous-mêmes n'est que pour l'intérêt propre, et ne doit jamais empêcher l'amour désintéressé que nous nous devons à nous-mêmes comme au prochain, pour l'amour de Dieu. Les épreuves extrêmes où cet abandon doit être exercé, sont les tentations par lesquelles Dieu jaloux veut purifier l'amour, en ne lui faisant voir aucune ressource ni aucune espérance pour son intérêt propre, même éternel, p. 73.

12. Tous les sacrifices que les ames les plus désintéressées font d'ordinaire sur leur béatitude éternelle sont conditionnels, ... mais ce sacrifice ne peut être absolu dans l'état ordinaire : il n'y a que le cas des dernières épreuves où ce sacrifice devient en quelque manière absolu, p. 87.

13. Dans les dernières épreuves, une ame peut être invinciblement persuadée d'une persuasion réfléchie, et qui n'est pas le fond intime de la conscience, qu'elle est justement réprouvée de Dieu, pag. 87.

14. L'ame alors est divisée d'avec elle-même, elle expire sur la croix avec Jésus-Christ, en disant : *O Dieu, mon Dieu! pourquoi m'avez-vous abandonnée?* Dans cette impression involontaire de désespoir, elle fait le sacrifice absolu de son intérêt propre pour l'éternité, p. 90.

15. Il n'est question que d'une conviction qui n'est pas intime, mais qui est apparente et invisible : en cet état, une ame perd toute espérance pour son propre intérêt, mais elle ne perd jamais dans la partie supérieure, c'est-à-dire, dans ses actes directs et intimes, l'espérance parfaite, qui est le désir désintéressé des promesses. Elle aime Dieu plus purement que jamais, p. 90 et 91.

16. Un directeur peut alors laisser faire à cette ame un acquiescement simple à la perte de son intérêt propre, et à la condamnation juste où elle croit être de la part de Dieu..... Mais il ne doit jamais lui conseiller, ni lui permettre de croire positivement, par une persuasion libre et volontaire, qu'elle est éprouvée, et qu'elle ne doit plus désirer les promesses par un désir désintéressé, p. 91. et 92.

17. Toute excitation empressée et inquiète, qui prévient la grace de

peur de n'agir pas assez ; toute excitation empressée, hors du cas du précepte, pour se donner par un excès de précaution intéressée les dispositions que la grace n'excite pas dans ces momens-là, parce qu'elle en inspire d'autres moins consolantes et moins perceptibles ; toute excitation empressée, et inquiète, pour se donner comme par secousses marquées un mouvement plus aperçu, et dont on puisse se rendre aussitôt un témoignage intéressé, sont des excitations défectueuses pour les ames appelées au désintéressement paisible du parfait amour, p. 99. et 100.

18. Les ames encore intéressées pour elles-mêmes veulent sans cesse faire des actes fortement marqués et réfléchis, pour s'assurer de leur opération, et pour s'en rendre témoignage : au lieu que les ames désintéressées sont par elles-mêmes indifférentes à faire des actes distincts ou indistincts, directs ou réfléchis. Elles en font de réfléchis, toutes les fois que le précepte peut le demander ; ou que l'attrait de la grace les y porte : mais elles ne recherchent point les actes réfléchis par préférence aux autres, par une inquiétude intéressée pour leur propre sûreté, p. 117 et 118.

19. La partie inférieure de Jésus-Christ sur la croix n'a point communiqué à la supérieure ses troubles involontaires, p. 122.

20. Il se fait dans les dernières épreuves pour la purification de l'amour une séparation de la partie supérieure de l'ame d'avec l'inférieure, en ce que les sens et l'imagination n'ont aucune part à la paix, et aux communications de grace, que Dieu fait alors assez souvent à l'entendement et à la volonté, d'une manière simple et directe, qui échappe à toute réflexion, p. 121.

21. Les actes de la partie inférieure, dans cette séparation, sont d'un trouble entièrement aveugle et involontaire ; parce que tout ce qui est intellectuel et volontaire est de la partie supérieure. Mais, quoique cette séparation, prise en ce sens, ne puisse être absolument niée, il faut néanmoins que les directeurs prennent bien garde de ne souffrir jamais dans la partie inférieure aucun de ces désordres qui doivent, dans le cours naturel être toujours censés volontaires, et dont la partie supérieure doit par conséquent être responsable. Cette précaution doit toujours se trouver dans la voie de pure foi, qui est la seule dont nous parlons, et où l'on n'admet aucune chose contraire à l'ordre de la nature, p. 123 et 124.

22. La méditation consiste dans des actes discursifs qui sont faciles à distinguer les uns des autres, parce qu'ils sont excités par une espèce de secousse marquée ; . . . . enfin, parce qu'ils sont faits et réitérés avec une réflexion qui laisse après elle des traces distinctes dans le cerveau. Cette composition d'actes discursifs et réfléchis est propre à l'exercice de l'amour intéressé, parce, etc., p. 164 et 165.

23. Il y a un état de contemplation si haute et si parfaite qu'il devient habituel, en sorte que, toutes les fois qu'une ame se met en actuelle oraison, son oraison est contemplative et non discursive. Alors, elle n'a plus besoin de revenir à la méditation, ni à ces actes méthodiques. Si néanmoins il arrivait, contre le cours ordinaire de la grace, et contre l'expérience commune des Saints, que cette contemplation habituelle vint à cesser absolument, il faudrait, toujours à son défaut, substituer les actes de la méditation discursive, parce que l'ame chrétienne ne doit jamais demeurer dans le vide et dans l'oisiveté, p. 176.

24. L'exercice de l'amour, qui se nomme contemplation, ou quiétude, quand il demeure dans sa généralité, et qu'il n'est appliqué à aucune fonction particulière devient chaque vertu distincte, suivant qu'il est appliqué aux occasions particulières ; car c'est l'objet, comme parle Saint Thomas,

qui spécifie toutes les vertus. Mais l'amour pur et paisible demeure toujours le même, quant au motif, ou à la fin, dans toutes les différentes spécifications, p. 184.

25. La contemplation pure et directe est négative, en ce qu'elle ne s'occupe volontairement d'aucune image sensible, d'aucune idée distincte et *nominable*, comme parle Saint Denis, c'est-à-dire, d'aucune idée limitée et particulière sur la divinité : mais qu'elle passe au-dessus de tout ce qui est sensible et distinct, c'est-à-dire, compréhensible et limité, pour ne s'arrêter qu'à l'idée purement intellectuelle et abstraite de l'être qui est sans bornes et sans restriction ; . . . . . enfin cette simplicité n'exclut point la vue distincte de l'humanité de Jésus-Christ, et de tous ses mystères, pag. 186, 187 et 188.

26. En cet état, une ame ne considère plus les mystères de Jésus-Christ par un travail méthodique et sensible de l'imagination pour s'en imprimer les traces dans le cerveau, et pour s'en attendrir avec consolation... Mais elle voit d'une vue simple et amoureuse tous ces divers objets, comme certifiés et rendus présens par la vraie foi, pag. 189, 190.

27. Les ames contemplatives sont privées de la vue distincte, sensible et réfléchie de Jésus-Christ, en deux tems différens : mais elles ne sont jamais privées pour toujours en cette vie de la vue simple et distincte de Jésus-Christ. Premièrement, dans la ferveur naissante de leur contemplation, cet exercice est encore très-imparfait, il ne représente Dieu que d'une manière confuse ; . . . . . secondement, une ame perd de vue Jésus-Christ dans les dernières épreuves, parce qu'alors Dieu ôte à l'ame la possession et la connaissance réfléchie de tout ce qui est bon en elle, pour la purifier de tout intérêt propre, pag. 194 et 195.

28. L'état passif . . . . exclut non les actes paisibles et désintéressés ; mais seulement l'activité, ou les actes inquiets et empressés pour notre propre intérêt, pag. 209.

29. Dans l'état passif, ... les enfans de Dieu . . . . . ne rejettent pas la sagesse, mais seulement la propriété de la sagesse. . . . . Ils usent avec fidélité en chaque moment de toute la lumière naturelle de la raison, et de toute la lumière surnaturelle de la grace actuelle, pour se conduire selon la loi écrite, et selon les véritables bienséances. Une ame en cet état n'est sage, ni par une recherche empressée de la sagesse, ni par un retour intéressé sur soi pour l'assurer qu'elle est sage, et pour jouir de la sagesse en tant que propre. Mais, sans songer à être sage en soi, elle l'est en Dieu, pag. 214 et 215 . . . en usant toujours sans propriété de la lumière, tant naturelle que surnaturelle, du moment présent. . . . Ainsi, à chaque jour suffit son mal, et l'ame laisse le jour de demain prendre soin de lui-même, parce que ce jour de demain qui n'est pas encore à elle, portera avec lui, s'il vient, sa grace et sa lumière, qui est le pain quotidien, pag. 216.

30. Tels sont les pauvres d'esprit, que Jésus-Christ a déclarés bienheureux, et qui se détachent de leurs biens propres, comme tous les Chrétiens doivent se détacher de leurs biens temporels, pag. 218.

31. Dans l'état passif, on exerce toutes les vertus distinctes, sans penser qu'elles sont vertus, on ne pense en chaque moment qu'à faire ce que Dieu veut, et l'amour jaloux fait tout ensemble qu'on ne veut plus être vertueux (dans l'errata, *Pour soi*,) et qu'on ne l'est jamais tant que quand on n'est plus attaché à l'être, pag. 225 et 226.

32. On peut dire, en ce sens, que l'ame passive et désintéressée ne veut

plus même l'amour en tant qu'il est sa perfection et son bonheur, mais seulement en tant qu'il est ce que Dieu veut de nous, pag. 226.

33. Ailleurs, ce Saint (Saint François de Sales) dit que *le désir du salut est bon, mais qu'il est encore plus parfait de ne rien désirer.* Il veut dire qu'il ne faut pas même désirer l'amour en tant qu'il est notre bien, pag. 226.

34. L'ame, dans l'état de transformation, ... se hait elle-même, en tant qu'elle est quelque chose hors de Dieu, c'est-à-dire, qu'elle condamne le *moi*, en tant qu'il est séparé de la pure impression de l'esprit de grace, comme la même Sainte (Catherine de Gênes) le faisait avec horreur, p. 233.

35. Les ames transformées, . . . en se confessant, doivent détester leurs fautes, se condamner, et désirer la rémission de leurs péchés, non comme leur propre purification et délivrance, mais comme une chose que Dieu veut, et qu'il veut que nous voulions pour sa gloire, pag. 241.

36. Parler ainsi (comme il précède), c'est ce que les Saints mystiques ont voulu dire, quand ils ont exclu de cet état (des ames transformées) les pratiques de vertu, page 253.

37. Les Pasteurs et les Saints de tous les tems ont eu une espèce d'économie et de secret, pour ne parler des épreuves rigoureuses, et de l'exercice le plus sublime du pur amour qu'aux ames à qui Dieu en donnait déjà l'attrait ou la lumière. Quoique cette doctrine fût la pure et simple perfection de l'Evangile, marquée dans toute la tradition, les anciens Pasteurs ne proposaient d'ordinaire au commun des justes que les pratiques de l'amour intéressé proportionnées à leur grace, donnant ainsi le lait aux enfans, et le pain aux ames fortes, page 261.

38. Le pur amour fait lui seul toute la vie intérieure, et devient alors l'unique motif de tous les actes délibérés et méritoires, page 272.

Le Parlement de Dijon rendit cette même année un arrêt de mort (par contumace), contre Robert, curé de Seure, accusé d'enseigner le Quiétisme, qui avait fait des progrès extraordinaires dans la province de Bourgogne : voici la teneur de cet arrêt.

« La Cour a déclaré la contumace bien acquise contre le sieur Robert, et, en adjugeant le profit, l'a déclaré et déclare duement atteint et convaincu d'abus et profanation des sacremens de Pénitence et d'Eucharistie, d'avoir tenu des discours impies et scandaleux, enseigné une doctrine détestable et condamnée, contraire à la foi et à la pureté de la religion, de séduction de plusieurs de ses paroissiennes et pénitentes, en leur inspirant ladite doctrine, et d'incestes avec d'aucunes d'icelles, et, pour réparation, a condamné et condamne ledit Robert à être, par l'exécuteur de la haute justice, conduit en chemise, la corde au col, tête et pieds nus, au-devant de la principale porte de l'église Notre-Dame de cette ville; et là, à genoux, tenant en ses mains une torche ardente du poids de deux livres, faire amende honorable, déclarer à haute et intelligible voix que, méchamment, scandaleusement et avec impiété, il a enseigné ladite doctrine, fait et commis lesdits crimes, et en demande pardon à Dieu, au Roi et à la Justice, à être ensuite conduit par ledit exécuteur au-devant de la principale porte de l'église paroissiale de Seure, et y faire une pareille amende honorable, et à l'instant mené à la place publique de ladite ville, attaché à un poteau et brûlé vif; son corps réduit en cendres, et icelles jetées au vent; et, pour son absence, l'exécution en sera faite en figure, et condamné en outre en mille livres d'amende envers le roi, cinq cents livres

d'aumône à l'hôpital dudit Seure, et aux dépens des procédures, et le surplus de ses biens acquis et confisqués à qui il appartiendra (*a*).

» A fait et fait très-expresses inhibitions et défenses à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de donner aide et retraite audit Robert, et le recéler, à peine d'être punies comme ses complices et sectateurs, suivant la rigueur des ordonnances, et ordonne à cet effet que le présent arrêt, en ce qui concerne ledit Robert, sera lu et publié partout où il appartiendra.

» Ordonne ladite Cour, qu'à la diligence du procureur général du roi, il sera informé par commissaire qui sera député contre les complices sectateurs et adhérans dudit Robert dans la mauvaise doctrine par lui répandue, auquel effet a permis audit procureur général d'obtenir monitoire à la forme desdits édits et arrêts.

» Que Marie Maréchal, Anne Guillaume, et Etiennette Martin, filles, de ladite ville de Seure, seront prises au corps, et amenées sous bonne et sûre garde à la conciergerie du Palais, pour être procédé contre elles ainsi qu'il appartiendra, sur les commerces criminels et incestueux, et autres mauvaises pratiques avec ledit Robert; et, où elles ne pourront être appréhendées, elles seront assignées dans les délais portés par l'ordonnance, et leurs biens saisis et annotés.

» Et que pareillement, Catherine Jaquin, femme de Jean Barbey, demeurant au village de Bruyère, sera prise au corps et amenée en la conciergerie du Palais, et Jeanne Laquette, femme de Jacques Proste, dudit la Bruyère, adjournée à comparoir en personne par-devant ledit commissaire, pour répondre sur la remise faite entre les mains de deux hommes inconnus, d'un enfant que ladite Jaquin avait pris dans la maison dudit Robert.

» Fait en Parlement, à Dijon, le 13 août 1698. — M. Malteste, commissaire. »

Pendant qu'on débattait à Rome pour et contre l'archevêque de Cambrai, il y eut un incident qui contribua beaucoup à ruiner la cause de l'*amour pur* du Quiétisme. Ce fut l'abjuration que fit un moine Quiétiste, laquelle est racontée dans les Mémoires, de la manière suivante :

« Le mercredi 26 novembre, les cardinaux assistèrent à l'abjuration de Fra Pietro Paolo, qui se fit publiquement dans une salle du S. Office. Le cardinal de Bouillou insista long-tems pour que cette abjuration se fît secrètement, sous prétexte des infamies contenues dans le procès-verbal; mais, en effet, pour empêcher que le public ne connût les affreuses suites du prétendu amour pur. Ce fripon, condamné comme hérétique, fit son abjuration avec une tranquillité et une sérénité de visage qui ne se conçoit pas; la multiplicité de ses ordures firent horreur, il . . . . . La pudeur ne permet pas d'en dire davantage.

» Tout cela se faisait, comme il était souvent répété dans le procès-verbal, par pur amour; c'était par-là que la charité se purifiait, et qu'on se perfectionnait dans ce pur amour. L'abbé de Chanterac se trouva à l'abjura-

(*a*) Il s'était retiré à Avignon, où il demeura trois mois chez M. Sequin, chanoine; puis il s'embarqua à Marseille et vint à Rome, où il demeura deux mois sous le nom de la Roche; mais ayant été reconnu par le marquis de Broissia, gentilhomme Francomtois, il prit le parti de s'en aller. On l'arrêta pourtant à Florence, et on le mena au Saint Office.

tion, il en sortit très-mortifié, et l'abbé de Montgaillard lui ayant dit : *voilà d'affreuses suites de l'amour pur...*; Chanterac répondit : *on abuse des meilleures choses.....* ».

Enfin le Pape jugea contre l'archevêque de Cambrai, et donna un (*a*) bref au commencement de l'année 1699. L'auteur des Mémoires prétend que l'archevêque demeura fort interdit, ne s'attendant pas à une si prompte condamnation; que son frère l'exhortant de se soumettre, il avait répondu qu'il fallait que le Pape lui intimât le bref, qu'avant cela il n'était obligé à rien, et qu'en prêchant ce même jour, il avait tourné son sermon sur la soumission qu'on devait aux supérieurs, sans s'expliquer davantage.

Quelque indifférence pour le salut qu'il eût enseigné, il ne parut point indifférent dans cette occasion. Une telle humiliation, ajoute l'auteur des Mémoires, ne laissait pas d'être difficile à digérer au grand mystique de nos jours. Les Cambresiens s'étaient toujours flattés d'un succès bien différent; jusques-là que, quelques jours avant l'arrivée du bref, ils faisaient vendre publiquement un portrait de M. de Cambrai, gravé par Louis des Rochers, avec cette inscription :

Ce grand Prélat est sage, et n'a rien qui déroge
Au rang où l'a placé le monarque des lis.
Rome achèvra son éloge,
En examinant ses écrits.

(*a*) Le parti de l'archevêque publia les remarques suivantes sur ce bref. L'on y remarque : 1°. Que ce n'est point une constitution ni une bulle, mais un bref qui a condamné ce livre. Et c'est ainsi que celui qui l'a affiché à Rome le qualifie. Or tous les Canonistes savent qu'il y a une grande différence entre une constitution et un bref; c'est donc une falsification capitale de lui avoir donné pour titre dans la version française et ailleurs, constitution, ou bulle de notre Saint Père, etc.

2°. Que sa Sainteté n'y condamne pas directement ni en forme de décision formelle et expresse les Propositions qui y sont rapportées, mais bien le livre, comme contenant ces Propositions, en quoi les Canonistes savent encore qu'il y a une grande différence.

3°. Que non-seulement sa Sainteté n'y dit point formellement et directement qu'elle les condamne, puisqu'elle n'y fait nulle défense expresse de les tenir ou enseigner, quoique cela se puisse tirer par conséquence. Les mêmes Canonistes savent qu'une défense, qui n'est tirée que par conséquence, n'est pas une défense formelle.

4°. Qu'aucune de ces propositions n'y est qualifiée d'impie ou d'hérétique, ni même de fausse formellement : et par conséquent, demendent-ils, pourquoi pousser un archevêque, comme si c'était un hérétique ou un impie? Pourquoi crier, comme s'il s'agissait de la foi et de la religion ?

5°. Que sa Sainteté ne les censure qu'en sens qui se présente d'abord, *in sensu obvio*, ou à cause de la liaison qu'elles ont entr'elles : par où sa Sainteté a voulu faire connaître qu'elle ne les censurait point en sens de l'auteur, ni comme il les a expliquées dans les autres écrits qu'il a envoyés à Rome, et contre lesquels sa Sainteté n'a rien prononcé. Ainsi il est sûr que les sentimens de M. de Cambrai n'ont point été condamnés, et que si les prétendus Jansénistes se croient exempts de croire que les cinq Propositions aient été condamnées en sens de Jansénius, les amis de M. de Cambrai sont plus ou aussi fondés pour être persuadés, et pour dire que ces Propositions n'ont pas été censurées en sens de cet archevêque.

6°. Que sa Sainteté n'a nullement condamné la proposition dont M. de Meaux et son apologiste faisaient l'erreur capitale de M. de Cambrai, qui est que l'on peut aimer Dieu pour lui-même et sans aucune vue d'intérêt, qu'il en soit le motif et l'objet formel. Ce qui est tout différent de la première proposition censurée, qui parle d'un amour d'état et d'habitude invariable, qu'un jeune théologien sait distinguer de l'acte d'amour.

7°. Qu'on a inséré en ce bref une clause qui paraîtra aux gens du roi très-Chrétien contraire aux usages de France, où l'on prétend (à tort ou à droit, on n'en juge point) que ce n'est pas assez que les décrets de Rome soient publiés en cette capitale du monde pour obliger tous les Chrétiens. C'est une question de droit qui peut causer de l'embarras.

L'archevêque de Cambrai répondit d'une manière très-soumise et très-respectueuse à la condamnation du Pape en ces termes :

« Très-Saint Père,

» Depuis que j'ai appris le jugement que votre Sainteté a prononcé sur mon livre des Maximes des Saints (*a*), mes paroles sont pleines de douleurs ; mais ma soumission et ma docilité sont au-dessus de ma douleur. Je ne parle plus de mon innocence, des imputations par lesquelles on l'a nttaquée, de tant d'explications données pour justifier la pureté de ma doctrine. Je ne fais plus mention de tout le passé. J'ai déjà préparé un mandement pour être publié dans tout mon diocèse, par lequel, adhérant humblement à la censure apostolique, je condamnerai simplement, absolument, et sans aucune ombre de restriction, le livre des Maximes, avec les vingt-trois Propositions qui en sont extraites, défendant, sous les peines portées par le bref de votre Sainteté, à tous les fidèles de ce diocèse, de lire le livre, ou de le retenir chez eux. Je suis résolu, très-saint Père, de rendre public ce mandement, dès que le roi m'en aura donné la permission. Alors il ne tiendra pas à moi que ce témoignage de ma soumission intime et parfaite ne soit répandu par toutes les églises, et même parmi les Hérétiques ; car je ne me ferai jamais une honte d'être ramené et corrigé par le successeur de Pierre, qui a été chargé de confirmer et d'affermir ses frères.

» Pour conserver donc la pureté du langage orthodoxe, que le livre des Maximes des Saints soit réprouvé à jamais et dans peu de jours ; cela sera exécuté et ratifié de ma part. Il n'y aura pas l'ombre la plus légère de distinction qui puisse tendre à élnder votre décret, ou à employer quelque excuse que ce puisse être. Je crains, comme je le dois, de causer aucune peine à votre Sainteté, qui est chargée de la sollicitude de toutes les Églises. Mais, lorsqu'elle aura reçu avec bonté le mandement que je dois lui envoyer incessamment, comme le gage de mon entière soumission, ce sera à moi à supporter en silence mes chagrins et mes peines. Je serai toute ma vie avec un souverain respect et un dévouement entier de cœur et d'esprit, très-saint Père, de votre Sainteté, le très-humble, etc. F. archevêque de Cambrai. A Cambrai, le 4 avril 1699 ».

(*a*) Les ennemis de l'archevêque glosèrent malicieusement sur ces termes, et prétendirent qu'on n'y remarquait qu'une soumission apparente et forcée. Que signifient ces paroles, disait-on? *Auditâ Beatitudinis vestræ de meo libello sententiâ verba mea dolore plena sunt.* Voilà un homme qui ne se repent pas de ses erreurs, mais qui est outré de se voir condamné ; sa douleur éclaterait, s'il n'était forcé de la supprimer. Peut-on souffrir dans un homme condamné ces entres paroles? *Non jam commemoro innocentiam, probra, totque explicationes ad purgandam doctrinam scriptas.* Après le jugement du Saint Siége, il vante encore son innocence, il prétend qu'on l'a outragé, et loue les explications qu'il a données, qui sont aussi remplies d'erreurs que le livre même. On ajoutait qu'il réprouvait son livre, non pas à cause des erreurs qu'il contenait, mais *ad servandam sanorum verborum formam.* Ne voit-on pas qu'il se regarde comme un homme injustement opprimé : *Meum erit ærumnas omnes silentio perferre.* Il devait dire qu'il pleurerait ses erreurs toute sa vie. On rapportait ce que le cardinal de Bonillon avait dit, que M. de Cambrai se soumettrait, s'il venait à être condamné, mais qu'il ne répondait pas qu'il se rétractât. Des gens qui raisonnaient de la sorte devaient bien apprendre que la conviction intérieure ne peut venir que de Dieu, et que les hommes ne peuvent demander aux hommes que la soumission extérieure.

Cette lettre fut suivie du mandement de l'archevêque de Cambrai à son clergé. Je l'insère ici dans la note (*a*).

Avant de finir sur le Quiétisme, il ne sera pas inutile d'apprendre au lecteur qu'on en trouve de fortes traces dans l'ancienne philosophie païenne. Mais, sans remonter si haut, disons deux mots du Quiétisme que l'on peut attribuer aux Asiatiques orientaux et du rapport qu'il a au Quiétisme occidental. Selon les Siamois (*b*), la première quiétude se trouve en Dieu. Il est dans un repos éternel; et la propriété de la vraie sainteté du Siamois, c'est de travailler à imiter cette quiétude. De même, un des articles fondamentaux du Quiétisme chrétien, consiste à contempler et admirer inactivement l'éternelle tranquillité de l'Être-Suprême. Une secte de Quiétistes Chinois établit pour principe que, plus on est oisif, insensible, semblable à un tronc immobile, ou à une pierre, plus aussi l'on approche des perfections de la nature divine. Les voyageurs donnent à cette secte le nom d'*Oiseux* ou de *Fainéans;* nom qui peut être justement attribué à nos Quiétistes consommés, qui ne cessent de prêcher aussi l'insensibilité et un renoncement si parfait à soi-même qu'il devienne comme un anéantissement devant Dieu. Un autre principe des Quiétistes orientaux à l'égard de la Divinité consiste à se représenter l'Être-Suprême comme un être si mystérieux et si obscur, qu'on ne peut s'en faire aucune idée; et ceux de leurs docteurs, qui essaient de s'en faire une, tombent dans des extravagances et dans (*c*) des contradictions si étranges, que la plus grande partie de nos voyageurs s'est obstinée à nous les représenter comme des Athées. De même nos Quiétistes ensei-

---

(*a*) François, par la miséricorde de Dieu et la grace du Saint Siége Apostolique, archevêque duc de Cambrai, prince du Saint Empire, comte du Cambresis, etc., au clergé séculier et régulier de notre diocèse, salut et bénédiction en notre Seigneur.

Nous nous devons à vous sans réserve, mes très-chers frères, puisque nous ne sommes plus à nous, mais au troupeau qui nous est confié, *nos autem servos vestros per Jesum.* C'est dans cet esprit que nous nous sentons obligés de vous ouvrir ici notre cœur, et de continuer à vous faire part de ce qui nous touche sur le livre intitulé : *Explication des maximes des Saints.*

Enfin notre Saint Père le Pape a condamné ce livre avec les Propositions qui en ont été extraites, par un bref daté du 12 mars, qui est maintenant répandu partout, et que vous avez déjà vu.

Nous adhérons à ce bref, M. T. C. F., tant pour le texte du livre que pour les vingt-trois Propositions, simplement, absolument, et sans ombre de restriction; ainsi nous condamnons tant le livre que les Propositions, précisément dans la même forme et avec les mêmes qualifications, simplement, absolument, et sans aucune restriction. De plus, nous défendons sur la même peine à tous les fidèles de ce diocèse de lire et de garder ce livre.

Nous nous consolerons, M. T. C. F., de ce qui nous humilie, pourvu que le ministère de la parole, que nous avons reçu du Seigneur pour votre sanctification, n'en soit pas affaibli, et que, nonobstant l'humiliation du Pasteur, le troupeau croisse en grace devant Dieu.

C'est donc de tout notre cœur que nous vous exhortons à une soumission sincère, et à une docilité sans réserve, de peur qu'on n'altère insensiblement la simplicité de l'obéissance au Saint Siége, dont nous voulons, moyennant la grace de Dieu, vous donner l'exemple jusqu'au dernier soupir de notre vie.

A Dieu ne plaise qu'il soit jamais parlé de nous, si ce n'est pour se souvenir qu'un Pasteur a cru devoir être plus docile que la dernière brebis du troupeau, et qu'il n'a mis aucune borne à sa soumission.

Je souhaite, M. T. C. F., que la grace de notre Seigneur J. C., l'amour de Dieu et la communication du Saint-Esprit demeurent avec vous tous. *Amen.* Signé, ✠ François, archevêque, duc de Cambrai. Par Monseigneur, *des Anges*, secrétaire. Donné à Cambrai, le 9 avril 1699. (Selon l'auteur des Mémoires, on fit à peu près le même jugement du Mandement que de la Lettre).

(*b*) Voy. *Cérémon.*, etc. Tome second. Des *Idolât.*

(*c*) *Cérémon.*, tom. 2, etc., ubi sup.

gnent que, dans la vraie et parfaite contemplation, dans l'abandon de soi-même, etc., l'ame du fidèle ne saurait pourtant se faire aucune idée de Dieu. Elle l'aime quel qu'il soit, sans pénétrer aucunement dans la nature des attributs de cet Être souverain; et cela va si loin, que l'ame doit même souhaiter, dans l'excès de son amour, des choses contraires à l'excellence de ces attributs, comme que Dieu l'anéantisse, l'efface du livre de Vie, etc. L'amour qu'elle a pour Dieu doit être aveugle. « Il faut, dit Molinos, » dans sa Guide spirituelle, que cet amour (aveugle) prenne les devants » et que l'ame laisse l'entendement derrière; qu'elle aime Dieu comme il » est, et non comme l'imagination le lui représente; ..... qu'elle l'aime » sans le connaître sous le voile obscur de la foi, etc. ». Ceux de nos docteurs mystiques, qui ont essayé de donner à leur manière quelque idée de la Divinité, l'ont donnée si fausse ou si dangereuse, que leurs adversaires n'ont pas balancé à les traiter de Spinosistes, et même de parfaits Athées. Enfin, pour ne pas pousser présentement (*a*) le parallèle plus loin, je me contenterai de remarquer que plusieurs Quiétistes orientaux regardent la nature humaine comme si essentiellement corrompue, s'il est permis de parler ainsi, qu'aucune grace de Dieu n'est capable de l'élever au-dessus de cette corruption; et nous lisons dans le Mystique Tauler, « que (*b*) toutes les graces de Dieu jointes ensemble ne doivent pas être » assez capables (ou si l'on veut suffisantes) pour élever l'homme cor- » rompu au-dessus de sa condition vile, abjecte et méprisable ». Il est vrai que, chez les Quiétistes orientaux, il y a comme des purgations réitérées, qui épurent l'ame et la mettent enfin dans une parfaite apathie, qu'elle n'est plus en état de perdre. Mais, en récompense, les ames d'une grande partie des Quiétistes Chrétiens passent ici bas, de la voie purgative à la voie illuminative, qui leur fait trouver enfin, dès ce monde même, la voie unitive, où commence la vraie apathie; puisque, selon les termes du Mystique Eschius, on doit y vivre (*c*) sans participer à aucune créature, sans péché et sans plaisir.

(*a*) Voy. ci-après, Tome 5, ce que l'on pourra dire encore du *Quiétisme* de certains Hérétiques Mahométans.

(*b*) *Adeò se quisque dejicere in ima, adeò se vilispendere ac abjicere deberet, ut Deus, cum universis donis et charismatibus suis, eum non posset extollere: quantòque largioribus ac copiosioribus Dei donis perfunderetur et charismatibus, tantò et se amplius nihili facere et humiliare.* Tauler, Cap. 34. *Exercitior de Vita Christi.* Je sais que la fin de ce passage est la correctif du commencement: mais cette expression, *que toutes les graces de Dieu*, etc., n'en est pas moins fausse et excessive.

(*c*) *Absque omni Creaturâ, peccato, et delectatione.* Nicol. *Eschius exercit. Spirit.* XI.

DISSERTATION

Qui contient (a) *la Discipline des Frères* (b) *Polonais, connus aussi sous les noms d'*Unitaires, Antitrinitaires (*c*), Sociniens, *etc.*

Il serait fort inutile de redonner ici au Public les particularités si généralement odieuses à tous les Chrétiens, des commencemens du Socinianisme au seizième siècle, et de ses progrès en divers États de l'Europe; ni de dire comment il a renouvelé et fortifié, par des objections subtiles et des raisonnemens, je ne dirai pas solides, mais ingénieux, les attaques que l'on a faites de siècle en siècle, et presque depuis la naissance de J. C., à l'éternité de son existence, et à la génération éternelle de ce Fils de Dieu de la propre substance de Dieu le Père, selon les expressions les plus orthodoxes, et enfin à la Divinité éternelle du Fils égale à celle du Père. Outre que ces particularités sont trop connues, et je le redis encore, trop odieuses pour les exposer toujours en détail à la vue de tout le Christianisme, les choses de cette nature sont uniquement du ressort de la théologie, mais nullement d'une dissertation, qui proprement ne doit contenir que des détails historiques d'usages et de discipline; et il ne nous appartient point d'entrer dans un labyrinthe où nos conducteurs se perdent eux-mêmes. J'ajoute que je me fais violence en nommant Socin et le Socinianisme, et que je ne donne *qu'en tremblant* une idée assez légère des dogmes de cette Hérésie. Entre les Chrétiens

(*a*) Elle est contenue dans un ouvrage manuscrit qui m'a été communiqué par un savant *Unitaire*. Cet ouvrage est intitolé : *Politia Ecclesiastica, quam vulgò vocant Agendam, sive forma regiminis exterioris Ecclesiarum Christianorum in Polonia, quæ unum Deum Patrem per filium unigenitum in spiritu sancto confitentur, à Petro Morscovi tribus libris explicata.* Anno 1642. C'est de cet ouvrage que je tire une partie de cette Dissertation.

(*b*) Quoiqu'on leur donne ce nom, comme s'ils étaient plus répandus dans la Pologne qu'ailleurs, ils ont pourtant des Eglises en Transylvanie, et dans les États Mahométans.

(*c*) De *Socin*, qui vivait dans le seizième siècle, et mourut en 1604.

Fauste Socin, naquit à Sienne en 1539. Il était neveu de *Lélie Socin* (petit fils de *Marianus*), que l'on doit regarder comme le vrai fondateur du Socinianisme, puisqu'il faisait de J. C. un homme véritable. *Lélie*, né à Sienne en 1525, mourut en Pologne le 16 mars 1562, et laissa ses manuscrits à *Fauste*. Ce dernier parcourut successivement Lyon, Zurich, Florence, et mourut au village de Luclavie, près Cracovie, le 3 mars 1604. Ses écrits, devenus très-rares, ont été recueillis dans la *Bibliotheca fratrum Polonorum quos unitarios vocant. Irenopoli*, 1656, *in-folio*, 9 *vol.* Recueil dont il paraît que Bernard n'a point fait usage. *Priscovius* a composé en latin la vie de *Fauste Socin*.

Une remarque assez plaisante, c'est que le nom de *Socinien* est devenu une injure générale, que l'on distribue à tort et à travers. De nos jours, on a fait de J. J. Rousseau un Socinien, et même, avant que la Révolution de France eût familiarisé ses peuples avec l'*Athéïsme*, tout esprit fort était dit *Socinien*. On peut appliquer, parmi les gens instruits, la même généralité au *Manichéisme*, et sur tout au *Spinosisme*, dont nous parlerons tout-à-l'heure.

On dirait que les opinions les plus raisonnables ont été regardées par les Chrétiens comme un brevet d'injures à expédier.

orthodoxes, les uns la brûlent hautement et avec une autorité de maître, et les autres, faute de pouvoir pour la brûler matériellement en ce monde, la renvoient au moins au feu éternel. Je suis aussi persuadé qu'il n'y a personne entre les Chrétiens qui se qualifient fidèles à J. C., Dieu et Fils de Dieu de toute éteruité dans tous les systèmes du Christianisme, excepté celui de Socin, etc., qui ne contribuât de tout son pouvoir à jeter au feu les livres de ceux qui combattent cette divinité éternelle de J. C., son égalité, sa coexistence et sa consubstantialité avec Dieu son père, sa consubstantialité, etc., avec Dieu le Saint-Esprit; et qui, avec cela, ne travaillât de toute sa force à ensevelir dans l'oubli les noms de ceux qui ont osé, s'il faut ainsi dire, dégrader J. C. de sa divinité éternelle. Un (*a*) savant les a fait aller de pair avec les Mahométans. Il fallait les mettre plus bas que les Antropophages, et inviter de nouveaux conquérans, élevés sous les auspices d'une nouvelle inquisition, à les exterminer, non comme des hommes, mais comme des enfans du Démon et d'une espèce toute diffé-

---

(*a*) V. La *Croze*... Dissertations, etc., imprimées à Rotterdam en 1707. La plus grande partie de ce recueil contient des Réflexions historiques et critiques sur le Mahométisme et sur le Socinianisme. On y voit que Mahomet et les Sociniens sont également *Unitaires*; celui-là accusant, comme ceux-ci, les Chrétiens d'adorer trois Dieux. M. de la Croze croit donc, p. 41, que, selon les principes des Sociniens, les Confessions de foi des Musulmans ne peuvent être *condamnées d'erreur ou d'impiété*, et que, si les *Sociniens agissent sincérement, ils doivent convenir que les Mahométans sont orthodoxes*. Socin, le chef de la Secte, doit être (selon lui sans doute) regardé comme un Musulman; car « il est tombé d'accord que l'Alcoran parlait de » l'unité de Dieu dans le même sens qu'il en parlait lui-même, et qu'en avaient parlé ses prédécesseurs en Pologne et en Transylvanie ». A la vérité, ni *Socin*, ni *Volkelius*, ni les autres docteurs de cette Secte *Antitrinitaire* n'ont été circoncis, ni n'ont admis la mission de Mahomet: mais ils n'en sont pas moins *Musulmans*; de même que, pour être baptisés, et croire la mission de J. C., ils ne sont pourtant pas Chrétiens. En vérité, il est impossible de parer à des argumens si orthodoxes. Mais que nous importe après tout que des savans, et surtout des Théologiens métamorphosent, charitablement ou non, les Sociniens en Mahométans? et que ces *Unitaires* se défendent bien ou mal? A Dieu ne plaise que je prenne d'autre intérêt à leur cause que celui que la neutralité exige dans un historien, ou si l'on trouve le terme trop honorable pour moi, dans un faiseur de descriptions, un compilateur de cérémonies. Voyons plutôt en abrégé la suite du parallèle ingénieux du Mahométisme et du Socinianisme que nous donne M. de la Croze, pag. 44 et suiv. Il nous dit que les Mahométans nient la mort ignominieuse de N. S. J. C., et, de même, les Sociniens nient le fruit et la nécessité de cette mort. Les uns et les autres s'expriment à peu près de même sur l'unité de la Divinité, p. 62. Un passage de Socin contre la pluralité des personnes dans l'essence de la Divinité revient à un autre de Mahomet contre la Trinité, p. 96; après nous avoir fait remarquer les commencemens du Socinianisme à Vicenze par *Lelius Socin*, et la société qui s'y forma en 1546, laquelle se dispersa ensuite, à cause des persécutions qu'elle eut à souffrir en Turquie, en Moravie et ailleurs; après, dis-je, nous avoir fait remarquer ces commencemens, il nous fait remarquer aussi que Michel Servet, célèbre martyr de la *doctrine Antitrinitaire*, *l'était allee cueillir en Afrique sur les épines de l'Alcoran*; « *In Africam transfretaverat..... et apis instar* (c'est le Socinien Lubimietzki qu'il » cite, et qui parle ici) *cuncta fidei profutura undique colligens, ex ipsis Alcorani tribulis* » *mellis materiam exigebat* », p. 101 et suiv. M. de la Croze raconte le projet de *Syncretisme* ou de réunion, conçu par Adam Neuser, Blandrate, et autres, entre le Mahométisme et le Socinianisme; projet qui fut extrêmement fatal à ces *Syncretistes* extravagans, et qui prouve seulement, et même par le propre témoignage du savant auteur, que ceux qui se l'étaient mis dans la tête étaient des gens très-vicieux et très-emportés, sans principes fixes et sans religion. Or, peut-on juger de tout un parti par de tels gens que toutes les religions désavouent? Si, par exemple, on jugeait des Protestans par les extravagances et l'irréligion des Prosélytes qu'ils reçoivent, quels faux jugemens ne ferait-on pas contre les premiers? Au reste, les preuves tirées de la conduite des gens que l'on pousse à bout ne sont pas toujours des témoignages invincibles; et l'expérience nous apprend assez que ceux qui se trouvent en cet état vont ordinairement beaucoup plus loin qu'ils ne voudraient. Je ne dis rien des témoignages que les Sociniens prétendraient opposer à l'auteur des Dissertations, et je ne prétends pas même en citer aucun. En voilà assez sur cet article: mais je ne dois pas oublier qu'on a confondu plusieurs sortes de *libertins* et de fanatiques sous le nom d'*Antitrinitaires*.

rente de la nôtre. En d'autres tems, c'est ainsi que des souverains plus zélés auraient sans doute vengé l'honneur du Christianisme des attentats des sectateurs d'Arius, de Socin, de Photin, etc. Ne serai-je donc pas bien téméraire en osant rassembler ici ce qui concerne les Sociniens, et en rapportant leurs usages religieux, après avoir récapitulé superficiellement leurs dogmes; mais j'ai pour garant de ma conduite l'Orthodoxissime Des Marets (*a*), qui n'a pas craint de s'imprimer en compagnie de l'impie Volkelius. A la vérité, c'était pour le mieux réfuter : pour moi, qui n'ai pas les talens du célèbre Théologien de Groningue, je n'entreprendrai pas de voler si haut, et je me contenterai de rapporter en compilateur fidèle les opinions du Socinianisme, charmé de les voir *réfutées* par les grands hommes de nos jours.

Sous de tels auspices, il me sera donc permis d'abord d'indiquer en gros les *blasphèmes* de ces Hérétiques contre la Divinité éternelle de J. C. On trouve qu'ils se réduisent à reprocher aux autres Chrétiens que le dogme de la Trinité ruine en Dieu le mystère de l'unité, qu'il ruine la simplicité de l'Être-Suprême. Je passe ici cette autre objection frivole, et tenue pour blasphématoire de tous ceux qui respectent le mystère de la Trinité, que, s'il est possible qu'il y ait trois personnes en Dieu, il l'est aussi qu'il y en ait en plus grand nombre, et qu'en quelque manière que l'on conçoive ce mystère, c'est toujours multiplier la Divinité, etc. Les Antitrinitaires prétendent encore que les passages dont on se sert pour prouver la divinité de J. C., ne la prouvent point du tout, et que, bien loin de-là, ils doivent se prendre dans un tout autre sens que celui qu'on leur donne; qu'il se trouve même un grand nombre de passages qui sont contraires à cette Divinité, entre lesquels il y en a aussi qui la combattent; que les termes et les expressions dont on fait usage pour prouver la divinité de J. C., ou l'expliquer, ou la rendre plus compréhensible, ne se trouvent point dans l'Écriture; que, si l'on essaie de suppléer au silence et à l'obscurité de l'Écriture par la (*b*) tradition, c'est faire valoir contre les Antitrinitaires un moyen que l'on méprise souverainement en d'autres controverses, et, principalement, dans les disputes contre les Catholiques Romains, toujours fidèles et constans serviteurs de la tradition. Le reproche des Antitrinitaires regarde tout le corps des Protestans.

Sur la double nature et l'incarnation de J. C., les Sociniens s'expriment (*c*), comme la croyant inutile au salut des hommes, et soutiennent

---

(*a*) *Des Marets* (*Maresius*) a imprimé en trois gros tomes *in-quarto*, *Hydra Socinianismi* contre Volkelius, et, pour suivre pied à pied cet Hérétique, il a imprimé aussi le Traité de celui-ci *de verâ religione*, à côté de la réfutation.

(*b*) Il est bon de remarquer ici que les *Unitaires*, et en général tous les *Antitrinitaires*, prétendent que les Pères des trois premiers siècles leur sont favorables, et qu'avant le prêtre *Arius*, ils ont tous nié, ou pour mieux dire, n'ont ni cru ni soutenu l'éternité du fils de Dieu. Au reste, ceux qui ont quelque lecture savent assez qu'on ne doit pas confondre les Sociniens et les Ariens; quoiqu'il soit vrai que, selon les uns et les autres, Jésus-Christ n'est qu'un être créé; que les uns et les autres nient la Trinité; et qu'enfin les uns comme les autres s'expriment de cette manière : *gloire soit à Dieu, par le Fils, dans le Saint-Esprit*. Mais les Ariens soutenaient que Jésus-Christ n'était Dieu et Fils de Dieu que par adoption; qu'il n'était que la plus excellente de toutes les créatures; qu'il avait été comme un instrument dans la main de Dieu, pour la création de l'Univers; et que le Saint-Esprit était inférieur en vertu et en dignité au Père et au Fils, etc. Les Sociniens accordent bien moins de dignité à Jésus-Christ que les Ariens.

(*c*) *Volkelius, de verâ religione*, Chap. XI, L. 5.

qu'elle ne peut être prouvée par l'Écriture. Si, disent-ils, le salut du genre humain eût dépendu de la nécessité de croire le mystère de l'incarnation, elle serait rapportée aussi distinctement et aussi clairement dans la Bible, que les autres vérités nécessaires au salut. A l'égard des autres opinions sociniennes, les voici en peu de mots; car il faut traverser rapidement des passages *si dangereux*, et *c'est presqu'une hérésie*, dira-t-on peut-être, que de s'arrêter trop long-tems à décrire des hérésies.

L'homme était mortel de sa nature avant sa chute, et n'a point eu de justice originelle ou primitive. La lumière toute simple de la nature ne saurait donner la connaissance d'un Être-Suprême à l'homme. Il n'y a point de péché originel. Nous avons la liberté de faire le bien, et notre raison, tant qu'elle est saine, s'y détermine librement. Dieu ne connaît pas les événemens contingens, ou arbitraires. Les causes de la prédestination ne sont pas en Dieu, mais dans l'homme. Dieu ne prédestine personne en particulier à être sauvé. Dieu pouvait pardonner les péchés du genre humain, réconcilier les hommes avec la justice divine et leur faire grace, sans employer la satisfaction de J. C.; car, puisque, comme souverain Seigneur et Maître, il peut disposer de tout l'univers comme il lui plaît, et avec une entière liberté, il peut aussi se relâcher de ses droits, et les remettre comme il lui plaît. J. C. a souffert la mort par l'ordre et la volonté de Dieu Il est mort pour satisfaire à la mortalité et aux infirmités de la nature humaine en qualité d'homme. Dieu ne peut pas souffrir la mort. Celle de J. C., en même tems qu'elle fut une suite du caractère de mortalité imprimé dans l'homme, prouve encore et son amour pour ses frères, et celui de Dieu pour le genre humain; elle a servi à confirmer la doctrine du Christianisme; elle a rétabli l'alliance et la réconciliation entre Dieu et les hommes; Dieu le Père est (*a*) seul Dieu, qui a donné (communiqué) sa divinité (*b*) à J. C.; et c'est là le nom qui a été donné à J. C. sur tout autre nom, c'est-à-dire, un nom plus excellent que tout autre. J. C. est adorable par l'ordre et la volonté de Dieu; en l'adorant, nous adorons (*c*) Dieu son Père. On ne doit pas mépriser le Baptême; cependant, à le considérer en lui-même, il n'est pas d'une nécessité absolue, etc. La mort éternelle est une mort continuée, une espèce d'anéantissement dont Dieu lui-même menaça Adam, quand il lui dit : *Tu es poudre, et tu retourneras dans la poudre;* et le feu dit éternel est de même comme une destruction éternelle, exprimée par la seconde mort dans l'Apocalypse, et comme un anéantissement de l'ame et du corps des (*d*) méchans, et c'est là véritablement (*e*) la peine infinie due au péché, par

---

(*a*) *Volkelius*, Cap. XI, L. 5, ubi sup.

(*b*) Lisez sur cela le C. Ier tout entier du L. 5. de *Volkelius*, ubi sup.

(*c*) *Volkelius*, ubi sup., Liv. 5, Cap. XXIX.

(*d*) « Dieu, dit un auteur Socinien, et, selon la conduite qu'il a tenue dans le monde, pis » que Socinien, menace les réprouvés de les tuer, quant au corps et quant à l'ame. Ne crai» gnez point, dit J. C., ceux qui ne peuvent que tuer le corps..... mais craignez celui qui peut » perdre, qui peut exterminer l'un et l'autre..... Il est évident que cette opposition de Dieu » aux hommes, qui ne peuvent tuer que le corps, au lieu que Dieu peut perdre l'un et l'autre, » montre que la mort qu'il infligera à l'ame l'exterminera, de même que la mort que les hommes » infligent au corps extermine absolument la vie du corps ». *Protestant Pacifique*, p. 75, seconde partie.

(*e*) Dans le *Protestant Pacifique*, ubi sup., on fait ce raisonnement : « La mort éternelle » (l'anéantissement) est une peine infinie, puisqu'elle durera toujours, et qu'on n'en reviendra

lequel l'homme a offensé une majesté infinie. La création se doit expliquer tout autrement qu'on ne l'explique communément : selon un des plus zélés Antitrinitaires (*a*), créer de rien, c'est faire ou plutôt former quelque chose qui n'existait pas auparavant d'une matière préexistente; avoir tiré du néant le monde, c'est (*b*) l'avoir pris d'une matière informe, etc.

Telles sont en général les *monstrueuses* opinions sociniennes que les moins orthodoxes d'entre les Chrétiens ne peuvent s'empêcher de juger dignes du feu. Ce serait bien pis, si j'entrais dans le détail de toutes les conséquences et de tous les argumens qui dérivent de ces opinions générales; si, par exemple, je rapportais les subtilités *diaboliques*, dont le plus hardi de tous les docteurs Sociniens se sert pour prouver que la Trinité a été inventée, etc. (*c*)..... Heureusement ces livres *pernicieux* ne sont point lus, non pas même de la plupart des Théologiens d'aujourd'hui : en quoi je ne saurais les blâmer, parce que le venin est toujours à craindre. Eh! comment donc les réfuteront-ils ces livres empoisonnés? quels antidotes donneront-ils contre le poison s'ils ne le connaissent pas? Je réponds pour eux. Ne les point lire, ne les point citer, n'en parler jamais, ou, s'il faut en parler malgré soi, ne le faire qu'avec beaucoup de mépris, c'est déjà les réfuter. Un peu de haine ajoutée achève de ruiner leur autorité en plusieurs manières. Mais, outre cela, rien n'est plus aisé aujourd'hui que de réfuter l'hérésie sans en approcher. Les erreurs de ces mauvais Chrétiens se trouvent rapportées et réfutées en cent et cent vieux livres orthodoxes, formés les uns après les autres, comme par voie de génération. Le dernier venu ne manque jamais de recueillir tout l'esprit et tout le courage de ses ancêtres; et il suffit de se servir de celui-là, sans s'embarrasser d'autre chose ensuite que de savoir qu'il y a eu des Socin, des Crellius, des Volkelius, etc., dans le monde; car, pourquoi risquer de s'empoisonner en lisant de si détestables écrivains? Quoi qu'il en soit, par tout ce que je viens de dire, il est aisé de comprendre combien il faut *éviter de tolérer les Sociniens*. En vain essaieront-ils de prouver, par des passages de quelques anciens Pères, qu'on ne peut légitimement les condamner comme Hérétiques, et que leurs sentimens peuvent et doivent être tolérés, parce qu'ils ne sont nullement injurieux à l'Être-Suprême; et qu'au contraire (*d*) l'idée que ces sentimens nous donnent de J. C., relève nos espérances, surtout eu égard à notre résurrection; que, de plus, la Trinité et toutes ses suites ont été des choses ignorées

---

» jamais. Le péché mérite que Dieu punisse l'homme, comme un ingrat..... il mérite donc » qu'il lui ôte la vie et le sentiment, qui est tout ce que Dieu nous donne. Dieu nous donne-t-il » des sentimens infinis et éternels de plaisir par la vie qu'il nous a donnée? Non. Pourquoi donc » infligerait-il des sentimens éternels et infinis de douleur? On n'a abusé que de ce qu'il a donné. » Or, ce qu'il nous a donné est fort borné en tout sens : par conséquent il ne peut infliger que » des douleurs proportionnées aux sentimens qu'il a donnés, etc. »

(*a*) *Volkelius*, ubi sup. Liv. 2, Cap. I.

(*b*) *Volkelius*, ubi sup. Liv. 2, Cap. IV. « *Deus ex nihilo omnia fecisse dicitur, quia ea* » *crearit ex materiâ informi, hoc est ejusmodi quæ nec actu nec naturali aliqua potentia seu* » *inclinatione id fuerit quod postea ex ea fuit formatum*, etc. »

(*c*) *Volkelius*, etc., ubi sup. Liv. 5, Cap. IX. « *Veterator iste Satanas nequaquam satis* » *habuit..... miro artificio ex sacris veluminibus ea dogmata elicit quæ partim gloriæ divinæ,* » *partim humanæ saluti non parum officiant, atque huc primum pertinent errores*, etc. »

(*d*) *Volkelius*, ubi sup. Liv. 5, Cap. IX..... *Divinus Spiritus Christi à mortuis resurrectionem firmissimum nostræ resurrectionis argumentum esse..... docet; quomodò autem hoc cum vero*, etc.

des Chrétiens des trois premiers siècles ; les Orthodoxes, qui connaissent à fond l'Antiquité, rejettent tout cela comme faux et diaboliquement inventé. En vérité, cela devrait pourtant fermer la bouche à tous les Antitrinitaires ; mais finissons sur les dogmes, et voyons la discipline.

Une *Discipline* chez des Hérétiques presqu'Athées ! diront ici ceux qui ne connaissent les *erreurs* des Sociniens, et généralement tout ce qui porte le nom d'erreur, que sur un simple *ouï-dire*, et qui s'imaginent que l'ordre et la régularité sont uniquement faits pour les Orthodoxes. Cela jure, continuent-ils ; l'ordre et le mensonge ne sauraient marcher ensemble. Nous avons pourtant cité un des plus grands hommes du Paganisme, (*a*) qui dit hardiment que cet ordre marche même avec les brigands. Mais allons plus sérieusement au fait. Les Sociniens ont une discipline ; et même cette discipline est digne d'être remarquée.

D'abord, ils nous définissent la religion Chrétienne, (*b*) *un culte raisonnable rendu à Dieu par J. C., en esprit et en vérité, avec (ou fondé sur) l'espérance d'une vie immortelle*. On définit la Religion, nous dit-on, *culte raisonnable* ; car quelle apparence que le plus sage de tous les êtres demandât quelque chose de déraisonnable aux hommes, ou leur donnât des commandemens absurdes ? On ajoute dans la définition *par J. C.*, parce que c'est le nom par lequel il est donné aux hommes d'être sauvé ; *en esprit*, pour exclure les cérémonies ; *en vérité*, pour renoncer aux types, aux ombres légales. Ce culte, étant tel, ne peut que nous remplir de confiance en la bonté de Dieu, et nous persuader qu'en vertu de notre fidélité, nous obtiendrons l'immortalité. Mais, pour être véritablement fidèles à la religion, deux choses sont exigées ; l'une de n'écouter aucune autre doctrine que celle de l'Evangile de J. C., et de ne reconnaître d'autre docteur que lui. L'autre de ne (*c*) bâtir que sur le fondement du Christianisme, c'est-à-dire sur la doctrine de J. C. C'est lui aussi qui est, et doit être seul chef de ceux qui font profession de croire à cette doctrine. Mais, comme il ne l'est plus immédiatement lui-même, il a été nécessaire qu'après lui cette doctrine fût conservée, que ces fidèles fussent dirigés par des personnes pieuses, capables d'instruire, intelligentes, etc., pour être, d'un côté, non les Maîtres, non les Pères, non les Souverains, mais les Docteurs de l'Eglise : car il n'y a qu'un seul Père, qu'un seul Souverain, qui est Dieu ; un seul Maître, un seul Docteur, qui est J. C. : et, de l'autre, pour être les dépositaires de la doctrine chrétienne. Cependant nous ne dépendons nullement d'eux, mais de Christ ; nous n'obéissons point à leur doctrine, mais à celle de Christ. Ils ne doivent point s'élever eux-mêmes, et nous ne les devons point élever aussi, ni par une préférence injuste, ni par une prévention injurieuse à leurs confrères, ni marquer une estime aveugle, une prédilection souvent trop précipitée pour tel ou pour tel. Ce sont là les pernicieux moyens qui fomentent l'ambition dans l'Eglise. *Obéissez à vos conducteurs*, cela veut dire, respectez les comme dispensateurs de la vérité, et soumettez vous à cette vérité qu'ils enseignent de la part de J. C. Enfin l'Eglise est une Monarchie, et ce Monarque, c'est J. C. seul.

(*a*) Cicéron, *offic. lib.* II.

(*b*) *Cultum rationalem Deo per Christum in Spiritu et veritate sub spe immortalis vitæ exhibitum.*

(*c*) Toutes les Sectes chrétiennes prouvent, du mieux qu'il leur est possible, qu'elles bâtissent sur ce fondement, lorsqu'il s'agit de justifier la foi qu'elles ont pour certains dogmes.

Ce que je viens de rapporter est à peu près l'abrégé de l'introduction à la Discipline. Ensuite, on définit la Discipline ou la police ecclésiastique, un moyen, un ordre, selon lequel l'Eglise est gouvernée extérieurement; selon lequel, autant qu'il est possible, et ceux qui gouvernent, et ceux qui sont gouvernés s'acquittent de leurs devoirs. La définition porte que l'Eglise est gouvernée extérieurement: cela veut dire qu'elle est réglée et dirigée dans les usages, et pour l'ordre, etc. Le gouvernement intérieur appartient au Monarque qui est J. C.; pour connaître la véritable nature de ce gouvernement, il faudrait avoir pénétré dans le secret de ce Monarque. Seulement, nous sommes persuadés qu'avec le secours du Saint-Esprit, il imprime ses lois dans les cœurs des vrais fidèles, et qu'en (*a*) partant pour un pays extrêmement éloigné, il a appelé ses serviteurs; qu'à l'un il a donné dix talens, et à l'autre cinq, pour en trafiquer, c'est-à-dire, pour instruire les fidèles, etc. A l'égard des lois qui concernent le gouvernement de l'Eglise, J. C. ne l'a point assujetti à des règles fixes et invariables, comme le fit autrefois Moïse à l'égard des Israélites, qu'il assujettit par ordre de Dieu aux moindres détails, et à des observances inviolables. Les Chrétiens n'étant point réduits à suivre servilement une certaine police, on conçoit par là le mal qu'on fait à l'Eglise quand on se porte à des schismes pour des usages extérieurs. Plutôt que de rompre à cette occasion avec ses frères, il vaudrait mieux, et il serait plus digne d'un bon Chrétien de suivre les usages de ceux qui se scandaliseraient des nôtres, avec cette condition néanmoins de ne point déroger à la religion de J. C. Chacun peut édifier sur le fondement du Christianisme; mais il doit observer deux choses. 1. Le respect et l'attention pour la vérité. 2. La bienséance et l'honneur de la religion. Je crois que cela suffit pour faire connaître le caractère et l'esprit de la Discipline de ces Antitrinitaires. Venons aux règlemens que prescrit cette Discipline.

« Nous partageons, nous dit l'auteur, tout le corps de l'Eglise en six » parties, quatre desquelles veillent à la police ecclésiastique et sont: » 1. (*b*) Les patrons ou les protecteurs de l'Église. 2. Les pasteurs. 3. Les » Anciens. 4. Les diacres. Ceux-ci et les patrons, ou protecteurs veillent » principalement aux besoins du corps; mais les pasteurs et les Anciens » doivent veiller aux besoins de l'ame..... Nous appelons patrons ou » protecteurs des Eglises ceux qui les fondent ou ceux qui les entretiennent » de leurs propres deniers; soit qu'ils commencent la fondation, ou qu'ils » continuent l'ouvrage de leurs prédécesseurs; ceux qui subviennent aux » besoins et à l'entretien des pasteurs; qui font des distributions charitables » aux pauvres membres d'une assemblée (d'une Eglise) particulière..... » Nous ne les nommons les premiers, que parce qu'ils sont comme la base » et les soutiens des Eglises, par rapport à leur police, etc., avec les » pasteurs et les Anciens: car, de même que nous détestons l'anarchie, » comme la source du mal, nous ne permettons pas que des particuliers » (*c*) s'emparent d'une autorité souveraine, qui n'appartient qu'à J. C. » Les protecteurs et les pasteurs se doivent un support mutuel, et un

(*a*) Termes de la Discipline.
(*b*) *Patroni ecclesiarum.*
(*c*) *Nullum ordinem in ecclesia vim dominii, quod ipsius est Christi, vindicare sibi patimur.*

» respect réciproque. Tous ensemble, ils doivent concourir avec les mêmes » efforts à la même cause qui consiste dans la gloire de Dieu, et le zèle » pour la Religion..... Les pasteurs sont les ministres de Christ, les dis- » pensateurs des mystères de Dieu. Ils tiennent (*a*) le gouvernail de la » république ecclésiastique. Ils veillent au salut de l'Eglise, et cela, tant » par eux-mêmes que de concert avec les Anciens, et avec tous ceux qui » composent le sénat ecclésiastique..... Ces pasteurs doivent tous se re- » garder comme frères égaux. L'âge et les travaux leur méritent le respect » et la vénération, mais non pas une autorité arbitraire ..... Les plus » jeunes doivent prévenir les plus âgés par toutes sortes d'égards, mais » les plus âgés ne doivent pas se prévaloir de ces égards, ni traiter les » jeunes avec hauteur, etc. De même que les jeunes doivent céder à l'ex- » périence des vieux pasteurs, lorsqu'elle s'accorde avec les (véritables) » intérêts de l'Eglise, ceux-ci doivent à leur tour écouter les avis des » jeunes pasteurs, quand, d'un commun accord, on a trouvé ces avis plus » utiles et plus avantageux à l'Eglise ».

On nous définit les Anciens des personnes d'une probité reconnue, et d'une prudence consommée, que l'Eglise donne pour adjoints dans le gouvernement (mot-à-mot à la direction du gouvernail) de l'Eglise. Ce n'est pas l'âge qui fait les Anciens dans l'Eglise, ni les richesses et les dignités temporelles : c'est la capacité et la vertu.

On sait assez la fonction des diacres. Ils sont les trésoriers des Eglises. Ils doivent rendre compte des deniers qu'ils recueillent, ou qui leur sont remis pour les besoins des veuves, des orphelins, et des pauvres.

Voilà en peu de mots ce qui concerne en général les quatre ordres de personnes, qui gouvernent l'Eglise et président à la police. Restent les deux ordres de fidèles, qui sont gouvernés, selon les termes de la Discipline. Ces fidèles sont de deux sortes, ou de deux ordres; les uns ou enfans, ou commençans, non initiés, non entés encore; les autres d'un âge mûr, instruits des vérités de la religion et d'une piété consommée. Tous ces fidèles sont qualifiés du nom de *Frères*.

L'élection des pasteurs, et si l'on veut l'appeler ainsi, leur ordination, appartient au Synode, ou à une assemblée de Pasteurs et d'Anciens formée par l'autorité de l'Eglise, et pour la représenter en cette occasion. De la même manière, s'élisent les Anciens et les diacres : il est inutile de répéter des usages déjà rapportés en parlant des Protestans. La Discipline porte, touchant les Anciens, que c'est moins la connaissance des mystères et le grand savoir qu'on exige d'eux, que l'intégrité de la vie et le jugement. L'une leur sert à censurer le vice et empêcher la corruption; l'autre à donner les conseils, à terminer les différens. De même, pour l'élection au diaconat, il n'est besoin que d'une bonne conscience, et d'une fidélité à toute épreuve. Avec ces talens, le sens commun leur suffit et le savoir leur est inutile.

Voici la forme de l'élection des pasteurs suivant la Discipline Socinienne : « Soit que cette élection se fasse au milieu d'une convocation générale des » fidèles, par les Pasteurs et les Anciens, soit qu'elle se fasse dans un lieu » particulier, et en présence d'un petit nombre de fidèles, il faut, pour » cela, prière, sermon et chant de psaumes ou de cantiques, comme

(*a*) *Clavum Reipublicæ ecclesiasticæ tenent*, etc.

» dans les dévotions du dimanche. On commence donc par le chant et la » prière, après quoi on avertit le peuple, et on le dispose par l'exhortation » à la prochaine consécration. Le sermon qui la suit détaille tous les » devoirs du pasteur. Après le sermon (a), trois pasteurs sortent de leur » place, et s'approchent de celui qui doit être élu (consacré). Celui-ci est » à genoux. Les trois autres lui imposent les mains, et les tiennent posées » sur la tête de leur nouveau frère ou collègue jusqu'à ce qu'ils aient » achevé les prières : et ces prières, il les doit faire comme eux, avec un » zèle et une ferveur extraordinaires ; à haute voix, pour être entendu de » tous les fidèles ; au nom de Dieu le Père et de son Fils unique, parce » qu'il les représente par son ministère ; avec le secours du Saint-Esprit, » pour supporter le fardeau de cette charge importante, etc. Après ces » prières, et celui qui vient d'être élu étant toujours à genoux, un des » trois pasteurs exhorte les fidèles à prier pour lui, etc. ; sur quoi tous les » fidèles se mettent aussi à genoux, et l'on finit par le chant d'un cantique » convenable ». Il est inutile d'avertir que la vocation du pasteur précède son élection, ni de faire remarquer quelques différences qui se trouvent entre cette imposition des mains et celles des réformés Calvinistes.

Il ne nous faut ici que des usages religieux : je passe donc la récapitulation du poids de la charge et de ses devoirs ; ces liens de concorde et d'affection qui doivent unir le pasteur avec ses fidèles ; cette soumission des uns, qui ne peut être appelée obéissance, parce qu'elle n'est pas (ou ne doit pas être) aveugle et servile ; cette direction (ou ce gouvernement) des autres, qui doit être celui d'un père, c'est-à-dire, accompagné de patience, de support, de charité, etc., sans y négliger pourtant, par une fausse indulgence, la force et l'autorité de la doctrine évangélique ; enfin cette force d'esprit qui fait négliger des intérêts particuliers, lorsqu'il s'agit de ceux du troupeau, et cette supériorité d'ame qui la porte à servir l'Eglise avec joie et liberté, au lieu de s'y employer en mercenaire, selon le principe qui règne assez constamment dans la profession d'ecclésiastique. Ajoutons que, comme dans les familles un père doit donner l'exemple, de même un pasteur doit premièrement instruire et exhorter par sa bonne vie. En parlant ainsi, je répète mot à mot la Discipline, et je dirai seulement, encore après elle, qu'il est recommandé aux pasteurs du troupeau Antitrinitaire de ne point se mêler des affaires temporelles, ni des soins du siècle, de peur qu'ils ne se détournent de leur charge.

On sait que les fonctions pastorales consistent à prêcher, à administrer les Sacremens, à visiter le troupeau, à l'exhorter, et à prier pour les fidèles. Le sermon, ou la prédication de la parole de Dieu est, suivant la Discipline, le premier article capital de la charge pastorale ; par cette prédication, l'on instruit les fidèles, et nourrit leurs ames. Les prières, et les pseaumes ou les cantiques qui la précèdent ou qui la suivent, élèvent les cœurs à Dieu et fortifient le zèle. Laissons ce détail qui est connu, et voyons les préceptes qu'on donne pour faire des sermons utiles. 1. On ne doit point y affecter le savoir : mais on doit s'y attacher uniquement à édifier. 2. On doit y éviter les subtilités et les disputes et, au contraire, y traiter uniquement des choses qui sont nécessaires au salut. Mais la controverse

(a) *Ad summum tres*. Il n'y en a jamais davantage.

y conduit aussi, diront ceux qui croient que tous les assauts qu'ils donnent aux communions hétérodoxes font avancer leurs fidèles vers le Paradis. 3. On ne doit point trop courir après l'éloquence, ni après les fleurs et les expressions choisies. 4. Il faut être clair et méthodique, exact dans ses preuves, pressant à l'égard des pécheurs. Il faut éviter aussi de se jeter dans des lieux communs, etc. Comme je ne dois pas donner ici un traité sur la manière de composer un sermon, je renvoie à la Discipline même.

Sur le Baptême, on nous dit que le Baptême n'a pas proprement été essentiel à la qualité de Pasteur, dans les commencemens de l'Eglise, et qu'ainsi, il ne faut pas croire que la qualité du pasteur, ni sa personne augmentent la dignité ou l'autorité des Sacremens : et, pour prouver cela, on renvoie à des passages de l'Antiquité. Il ne serait pas fort difficile, nous dit-on, d'en trouver plusieurs. « Mais, quoi qu'il en soit, continue » cette Discipline, l'ordre et la régularité ont voulu ensuite que l'adminis- » tration des sacremens fût du ressort des seuls pasteurs; et c'est à eux » seuls aussi que nous voulons qu'il soit permis de faire l'office de baptiser » etc. Nous appelons *Sacremens*, ajoute-t-elle, (*a*) certaines actions exté- » rieures par lesquelles un Chrétien se dévoue lui-même (*b*), ou est dévoué » par d'autres à Dieu, et à son Fils dans le Saint-Esprit; c'est-à-dire, » avec l'assistance du Saint-Esprit, et s'engage à leur rester dévoué toute » sa vie, en vertu de ces actions; et, comme cet engagement ne peut plus » se faire immédiatement, qu'il faut des témoins, qu'il faut de la solennité, » la Discipline continue la définition par ces paroles : *et s'engage à quel-* » *qu'un à cause de Dieu et de son fils (ou pour l'amour de Dieu et de son* » *Fils)* ». Par ce mot de *quelqu'un*, c'est le Pasteur qu'il faut entendre.

Ils ne reconnaissent que deux sacremens, à la manière des autres Protestans : mais, avant que de procéder à la cérémonie de baptiser les (*c*) petits enfans, on leur impose les mains, et ce rit signifie, nous dit-on, » que, dès le berceau, (*d*) les petits enfans, avant que d'être en état de » recevoir le Baptême, doivent être initiés et consacrés à Dieu et à Christ; » ce qui doit être aussi comme un avertissement aux parens de ces petits » enfans de s'engager solennellement à les élever conformément à la vo- » lonté de Dieu ». Quoique cette cérémonie d'imposer les mains paraisse une chose nouvelle à tous les autres Chrétiens, la Discipline la justifie par ce raisonnement : que les petits enfans n'étant nullement en état de rendre raison de leur foi, et par conséquent n'ayant pas la capacité requise pour faire leur profit des choses qui nous sont signifiées par le Baptême, il faut donc convenir aussi que ces petits enfans ne sauraient s'engager, se dévouer, à Christ. Dans un tel cas, la bénédiction du pasteur (qui accompagne cette imposition des mains), et l'exhortation qu'ils font aux parens

---

(*a*) *Facta quædam exteriora, quibus aliquis se Deo, filioque ejus in Spiritu Sancto, aut aliqui propter Deum et filium ejus etiam obstrictum, obligatum esse, et porrò quoad vixerit futurum, significat et contestatur.*

(*b*) J'ajoute cette parenthèse au sujet du Baptême des enfans.

(*c*) *Baptismi aquæ prodromus est manuum parvulis impositio.*

(*d*) *Manus parvulis recens natis, antequam baptismi fiant capaces, eo fine imponuntur à Pastoribus, ut per benedictionem Pastoris, et admonitionem parentum, illi quidem ab ipsis incunabulis initientur et consecrentur, hi verò ad illos secundùm voluntatem Dei educandos hoc ritu obligentur.*

de ces enfans suppléent à l'incapacité, jusqu'à ce que ceux-ci, parvenus à l'âge de discrétion, puissent sentir par eux-mêmes la force et les devoirs du Baptême. Telle est la raison générale de cet usage, et voici comment les Antitrinitaires le pratiquent. Un pasteur se transporte à la maison des parens de l'enfant nouveau-né, et commence la cérémonie par une prière, que précède souvent, lorsque le tems et le lieu le permettent, le chant d'un cantique ou d'un pseaume. La prière est suivie d'une exhortation au père et à la mère de cet enfant : après quoi, il lui impose les mains, et, en le nommant par son nom, il le bénit au nom de Dieu, dont il implore la grace et la protection sur l'enfant; lui demandant sur toutes choses (*a*) qu'il le rende un jour capable de l'engagement (ou du serment) par lequel il doit se dévouer à Dieu et à Jésus-Christ dans le Baptême. Cela est suivi d'une dernière prière qui consiste à remercier Dieu de la naissance de cet enfant; à lui demander le pardon des péchés de tous ceux qui assistent à cette cérémonie, et sa grace, non-seulement pour l'enfant nouvellement né, mais aussi pour tous les autres enfans nés ou réputés fidèles, et pour leurs parens, etc. Une bénédiction générale termine ce petit acte de dévotion.

Par tout ce qui a été dit, on comprend assez quelle est l'idée que ces Antitrinitaires se font du Baptême et des engagemens qui s'y trouvent : d'où il résulte, suivant leurs principes et ceux des Anabaptistes, que, pour être en état de recevoir le Baptême, il faut être en état de discerner la vérité du mensonge, et le bien d'avec le mal; de connaître Dieu, et de pouvoir faire choix par réflexion de la doctrine de Jésus-Christ. Avec ces qualités, il faut encore, pour préliminaire du Baptême dans celui qui doit le recevoir, la dévotion et la piété, une considération du peu de mérite que l'on a devant Dieu; dans celui qui doit l'administrer, l'examen de la conduite et du progrès dans la piété de la personne qui se présente au Baptême. A l'égard de la cérémonie même, elle a cela de particulier : 1. Qu'elle doit se faire par immersion dans une eau claire et courante (*b*). 2. Et celui qui doit baptiser, et celui ou ceux qui doivent l'être, et leurs parens ou leurs amis, comme témoins, se présentent au bord de l'eau. 3. Là, celui qui doit administrer le sacrement commence par expliquer le but, l'excellence et la dignité du Baptême, exhorte ceux qui doivent le recevoir, et prie Dieu qu'il les baptise par son Saint-Esprit, etc. 4. Aussitôt que les fidèles, qui sont présens comme parens ou témoins à cette cérémonie, ont prononcé le mot d'*Amen*, le pasteur entre dans l'eau, et tous ceux qui doivent recevoir le Baptême y entrent chacun à leur tour et se mettent à genoux. 5. Etant ainsi à genoux, le pasteur les baptise par ces paroles : *je te baptise d'eau au nom du Père, etc., que le Seigneur Jésus te baptise du Saint-Esprit !* En prononçant ces paroles, il pose une main sur le sommet de la tête de celui qu'il baptise, et l'autre sur le menton, et le plonge de cette manière dans l'eau. 6. La cérémonie du Baptême étant achevée, le pasteur sort de l'eau, fait chanter un cantique, et dit la prière.

Après le Baptême, ces fidèles sont reconnus véritables membres de l'Église Chrétienne (Antitrinitaire), et estimés fidèles parfaits. Le jour

---

(*a*) *Vovens... ut ad Sacramentum Deo Christoque ejus in baptismo dicendum adolescere... possit*, etc.

(*b*) *Conueniant in locum, (qui est aquæ limpidæ) baptismi.*

suivant, on les communie; et l'on croit assez, sans que je répète ici les détails de la Discipline, que cela se fait avec les exhortations et la dévotion convenables. C'est des usages que cette secte observe dans le sacrement de l'Eucharistie qu'il faut parler présentement. (*a*) Sur ce terme d'Eucharistie, la Discipline déclare qu'il est préférable à celui de *Sacrement du corps de Christ, de Cène du Seigneur*, etc. Il faut considérer, nous dit-on, dans l'Eucharistie, comme dans le sacrement de Baptême, les causes et les effets, les sujets, le tems et la manière. Je laisse ici les débats théologiques qui ne sont pas de notre ressort, et de même les avantages, le fruit, le mérite de l'Eucharistie, la conversion, la régénération qu'elle doit opérer dans les cœurs, les consolations dont un vrai fidèle se trouve rempli par ce Sacrement, et les biens spirituels dont il se trouve doué. Cela est du ressort d'un livre de dévotion.

Ici, comme chez les autres Protestans, la matière visible, sensible, réelle, c'est du pain, c'est du vin, ombres, signes et figures du corps et du sang de Jésus-Christ. Comme le Baptême, cette Eucharistie ne peut être reçue que par des personnes éclairées, en état de rendre raison de leur foi, etc. La recevoir sans ces conditions, c'est se jouer de la religion. Au reste (*b*), les Frères ne peuvent se résoudre à approuver qu'on porte la communion aux malades. Cependant, la Discipline consent que, dans une longue maladie, on fasse une assemblée de fidèles chez le malade (*c*) qui *souhaite ardemment de rendre hommage à Jésus-Christ par cette cérémonie*. Excepté dans un tel cas, où tout doit être ménagé avec toutes les précautions que demande cette sainte et pieuse cérémonie, le seul lieu où elle doive être pratiquée, c'est l'église, et le tems le plus convenable, c'est le dimanche au matin, jour solennel que les fidèles consacrent à la piété, et auquel ils s'unissent fraternellement pour prier Dieu. Le matin doit être uniquement consacré à l'Eucharistie, parce qu'on a tout le reste de la journée devant soi pour méditer, et pour remercier Dieu de ses bienfaits. Il n'est pas nécessaire de dire que les Frères refusent, comme tous les autres Chrétiens, l'Eucharistie aux personnes excommuniées. On croit aussi qu'il suffit de communier au moins une fois par an à Pâques.

Pour ce qui est de la manière de faire la Cène, on, pour parler comme la secte, de donner et de recevoir l'Eucharistie, il n'y a presque pas de différence d'eux aux réformés Calvinistes. Les communians sont assis autour d'une table couverte d'une nappe blanche, sur laquelle il y a du pain coupé de telle façon, qu'on peut le rompre sans peine en petits morceaux, un calice vide, et dans lequel, en son tems, un diacre doit verser le vin de la Cène. Tout cela est proprement couvert jusqu'au moment de la communion. Le pasteur qui communie ces fidèles se tient debout à la table, et autant que je puis le comprendre par les paroles de la Discipline, après les avoir tous communiés, il se communie aussi lui-même, assis après les communians de la première *tablée*. L'exhortation et la prière jointes au chant d'un cantique et à une bénédiction générale, terminent cette cérémonie eucharistique.

(*a*) *Nos maluimus antiquam Eucharistiæ vocem retinere*, etc.

(*b*) *Ægrotis solis Eucharistiam domi eorum administrandi morem, ut superstitiosum, minimè laudamus.*

(*c*) *Nisi si longo detineatur morbo æger, et hoc ritu Dominum Jesum cum fidelibus ejus honorare aveat, et..... tum poterunt fratres ad eum convocari*, etc.

Selon la définition générale de la Discipline, *sacrement* veut dire *serment, obligation, engagement*. En voilà deux qui se font à Dieu : le Baptême et l'Eucharistie. En voici un qui se fait de l'homme à la femme (*a*), et, réciproquement, de la femme à l'homme : c'est le mariage. Il y a peu de différence entre celui qui se contracte chez les Frères de Pologne et les usages observés dans celui de presque tous les Protestans. Je vais rapporter ces petites différences. Il faut passer d'abord à tous les Chrétiens la même définition. Le mariage leur est également à tous un engagement étroit, un dévouement à la vie de l'homme à la femme, de la femme à l'homme; d'institution divine ; béni et ordonné de Dieu pour peupler régulièrement le monde; formé en présence de témoins, par la main et avec le secours d'un ecclésiastique, qui, en cette occasion, est le dépositaire du pouvoir céleste. Ce que je viens de dire se trouve plus ou moins clairement exprimé dans toutes les définitions et dans toutes les formules que les plus Orthodoxes nous ont données jusqu'à présent du Mariage : et toutes ces clauses sont si nécessaires, et doivent être si publiques, que, sans cela, comme l'a fort bien dit le comte de Bussy Rabutin dans ses Lettres (*b*), un jeune homme et une jeune fille, engagés régulièrement entre eux, et de bonne foi, ne sauraient coucher ensemble sans fornication, ni produire, tant que la bénédiction du prêtre n'a pas sanctifié cette action. Les Frères rejettent aussi le mariage avec les infidèles, et ceux qui se font contre les degrés permis, (*c*) contre l'autorité des lois, et même contre les usages du pays où ils vivent. Ils ordonnent encore la modestie dans les cérémonies préliminaires du mariage, et d'y fuir le luxe et la vanité. La cérémonie de se marier consiste à être debout dans l'église devant un pasteur, qui lit la formule de mariage, et conjoint saintement les futurs époux par une bénédiction. La Discipline nous dit que ce pasteur lit premièrement à ces nouveaux mariés un texte (*d*) qui concerne les devoirs conjugaux, et ce texte, il le leur explique exactement dans un discours chrétien, qui tient sans doute lieu de sermon, tant à eux qu'à toute l'assemblée des fidèles. C'est après ce sermon que le pasteur fait la cérémonie de marier. Ceux qui doivent l'être se présentent chacun avec ses parens et ses témoins, etc., et là, on se promet solennellement l'un à l'autre bien des choses que l'on oublie souvent peu de jours après. La promesse étant faite solennellement entre les époux, le pasteur les joint l'un à l'autre par la main droite, et, tenant la sienne sur ces mains jointes, leur prononce la bénédiction, après quoi ils font l'échange des anneaux. La Discipline nous fait sagement apercevoir des mystères de ces anneaux. (*e*) Ces anneaux sont faits, dit-elle, de l'or le plus pur, et si bien travaillés qu'on n'y aperçoit ni jointures, ni séparations. Et cette rondeur des anneaux, n'est-elle pas là aussi un merveilleux type? un cercle n'a ni commencement, ni fin.

La Discipline défend les danses et les chansons : elle ne veut ni musi-

---

(*a*) Elle dit, parlant du mariage, au commencement du chapitre qui en traite, *restat Sacramentum quod non ipsi Deo Christo immediatè dicitur, sed quod alteri dicit propter Deum et Christum; vocaturque Conjugium*, etc.

(*b*) *Lettres*, etc. Tom. p. Édit. d'Amst.

(*c*) *Eos qui, aut præter Dei præscriptum, aut præter legum dictamen, morem denique inter eos inter quos vivunt receptum, matrimonium inire volunt pastor copulare cavebit.*

(*d*) *Stantibus omnibus textum ad officia conjugii pertinentem legit*, etc.

(*e*) *Annuli..... ex solido et ab omni fœce depurato auro constantes, ita sunt compacti, ut nulla in iis partium scissura, nullæ commissiones appareant..... ob orbicularem suam figuram, nec principium sui nec finem ostendunt.*

ciens ni violons aux oreces de ses fidèles. « Ces gens-là, dit-elle, ne savent » rien moins que des pseaumes et des cantiques, et tout ce qu'ils chantent » ne tend qu'à exciter les gens à l'impureté ».

Sur la visitation des malades, il n'y a point d'usages particuliers à remarquer après cette Discipline : les visiter, les consoler, les exhorter, sont les devoirs indispensables d'un pasteur. Je passe de même l'exhortation pastorale et les prières que le pasteur doit faire en particulier pour le troupeau qui lui est commis. Venons aux obsèques et aux funérailles. Que tout cela se réduise à fort peu de formalités chez la plupart des Protestans, et qu'en général leurs ministres n'aient d'autre profit, à la mort de leurs fidèles, que de les voir mourir d'une manière édifiante, consolante, c'est-là ce que personne n'ignore; et, en tout cas, on a pu l'apprendre par les descriptions que j'ai données dans le volume précédent. S'il échet de bons héritages à des pasteurs, et si quelques-uns d'entre eux ont quelquefois assez d'adresse pour faire de bonnes captures; si, avec une humilité apparente et avec le patelinage d'un ecclésiastique dévot qui s'entend à sanctifier la politique du siècle, on en voit dans les communions protestantes qui conduisent, pour ainsi dire, la main d'un mourant, et font signer un testament en leur faveur, cela ne tourne point ici, comme ailleurs, au profit d'un corps entier, ni à enrichir des communautés. C'est un mal particulier chez les Protestans, toujours plus rare et par conséquent moins dangereux qu'un mal général (que chez les Catholiques).

Que le lieu, « dit la Discipline, où le mort doit être enterré, soit arbi» traire, nous ne saurions condamner ceux qui enterrent leurs morts dans » des cimetières communs. Aujourd'hui, la plupart des Chrétiens mettent » beaucoup de différence entre terre et terre », (ou pour parler sans équivoque entre un simple cimetière et une église). Les uns, par un principe de superstition; les autres, et même un grand nombre, par orgueil et par vanité, choisissent les églises pour lieu de leur sépulture, y achètent des tombeaux, les marquent pour leurs familles, et même les ornent du mieux qu'ils peuvent. Tout cela se pratique chez les Protestans; et qui plus est se pratique chez les plus rigides, quoiqu'à suivre bien scrupuleusement la doctrine évangélique, cela ne se trouve nullement conforme à l'esprit du Christianisme. A la vérité les Patriarches et d'autres saints hommes se sont affecté des sépultures particulières pour eux et pour leurs familles; mais y mettaient-ils ces distinctions que l'on y a recherchées après eux? à moins qu'on ne veuille croire qu'ils se séparaient typiquement après leur mort du reste du genre humain. Les Antitrinitaires observent les usages suivans dans les obsèques de leurs morts. D'abord le corps, posé dans sa bière, est porté à l'entrée de la maison du défunt, pour y attendre le moment où il doit être convoyé au lieu de sa sépulture. Le pasteur entonne un pseaume, et le chante avec les fidèles du convoi funèbre; ensuite de quoi il fait un petit sermon exhortatoire et *consolatoire* pour l'assemblée et pour les parens. Le sort de la vie humaine, sa brièveté, les péchés du mort et ceux des vivans, les vertus et les bonnes qualités de ce mort, ses défauts, etc., rien de tout cela ne doit y être oublié. Les prières suivent; elles sont déprécatoires, eu égard aux péchés qui demandent la miséricorde divine. Après les prières, tout le monde sort à la porte, et là, nous dit la Discipline, le pasteur prend (*a*) congé

(*a*) *Pastor, sive ille idem, sive alius, si abfuerit, nomine mortui viventibus valedicit*, etc.

de toute l'assemblée au nom du mort. Je laisse la marche, qui n'a rien de particulier. Avant que de descendre le corps dans la fosse, le pasteur fait encore une exhortation, après laquelle un petit éloge funèbre proportionné au mérite du défunt, souvent au-dessus et rarement au-dessous de ce mérite, ne manque jamais. A tout cela on ajoutait, du tems que la Discipline a été écrite, un repas funèbre, où le vin s'offrait aboudamment à ceux qui avaient honoré le départ du mort; et c'est ainsi que les Allemands et les peuples septentrionaux se consolaient autrefois, et se consolent encore.

La même Discipline traite ensuite de la charge de ses Anciens et de ses diacres. Elle les appelle la main du pasteur (*a*); ils sont des instrumens religieux dont il se sert. On sait en quoi consistent leurs devoirs; mais leur élection chez les Frères Polonais n'a rien de particulier.

A l'égard de la manière de retenir le troupeau dans son devoir, l'inspection pastorale et la réprimande, ou pour parler avec plus de dignité, la censure ecclésiastique, sont ou privées ou publiques. Pour celle qui est privée, elle n'a rien d'effrayant; mais aussi elle ne corrige pas toujours; et pour la publique, qui devient anathème, excommunication, le nom seul fait trembler les fidèles de quelque secte et de quelque religion qu'ils puissent être; à quoi se joint presque toujours une aversion ou directe ou indirecte contre l'excommunié, dont l'homme n'est pas toujours maître; parce que quelque support que nous ayons pour nos propres vices, cette marque flétrissante qu'on appelle excommunier, est toujours supposée accompagnée de quelque peine qui nous semble tomber immédiatement de la part de Dieu sur le pécheur; et peut-être aussi que, dans cette circonstance, notre orgueil décide pour nous, et fait exception en faveur de nos fautes, que le hasard ou l'indulgence d'autrui n'a pas encore rendues publiques. D'ailleurs l'excommunié est réputé coupable, et comme tel, doit inspirer de l'aversion. Quoi qu'il en soit, le but et le principe du vrai Christianisme n'étant autre chose, dans cette excommunication, que le désir de corriger un frère, et de le ramener par une honte salutaire à la repentance, lorsque le pécheur s'y est résolu, il doit une réparation à l'Église, qui est, dit la Discipline, la dépositaire des devoirs de chaque fidèle. Mais il y a des cas où l'Église se contente d'une confession faite avec repentance à quelqu'un de ses pasteurs.

La Discipline veut que les pasteurs veillent sur la dévotion de leurs ouailles; même qu'ils observent quand et combien de fois les fidèles se rendent à l'Église pour entendre la parole de Dieu, et s'ils le font avec attention, avec respect; qu'ils remarquent ceux qui manquent à ce devoir, et qu'ils s'informent exactement des causes de leur négligence; qu'ils soient (*b*) alertes au moindre bruit de mauvaise conduite, de scandale, d'irrégularité, etc.

Je ne touche point ici à ce que la Discipline ordonne au sujet des Synodes et des autres assemblées ecclésiastiques, des consultations, des collectes (c'est ainsi que, dans les réformes protestantes, ou réputées telles, on appelle les charités recueillies pour les pauvres), ni enfin à ce qu'elle dit au sujet des jeûnes solennels ordonnés annuellement pour suppléer au défaut de

(*a*) *Pastorum velut manus, quibus tamquam instrumentis..... utuntur*, etc.

(*b*) *Etiam ad rumores de illorum vita aures arriget.*

retour à Dieu dans le cours de l'année qui s'est écoulée, et pour lui demander la continuation de ses bienfaits, etc.

Je borne ici les extraits que j'ai cru pouvoir assortir avec les autres descriptions d'usages religieux; laissant à part ce que ce manuscrit a de théologique, etc., et je me contente de dire en gros de cette Discipline, qu'elle renferme des raisonnemens très-sages et des réflexions utiles à tous les Chrétiens de quelque parti qu'ils soient. Je dirais même que ces réflexions méritent d'être louées à cause de la modération qu'on y trouve, si, en conscience, il était permis de louer l'ouvrage d'un *Hérétique*, sans passer pour mauvais Chrétien.

Cette Discipline a tout au moins été en usage chez les Frères Polonnais jusqu'en l'année 1658, qui est la date de leur exil du royaume de Pologne. Cette dispersion a fait du tort à la secte, mais elle ne l'a pas ruinée. Elle ne s'en est que mieux répandue; sa retraite l'a fait connaître, et, sans s'acquérir la tolérance qu'il lui fallait pour dogmatiser et s'assembler ouvertement à la manière des Anabaptistes, des Quakers, etc., elle a eu l'adresse de se glisser dans plusieurs (*a*) sectes du Christianisme, et même dans celles qui paraissent lui être le plus opposées. On y trouverait peut-être beaucoup plus d'Antitrinitaires qu'on ne s'imagine, s'il était possible de mettre à découvert les pensées de tant de faux Orthodoxes masqués; et ce serait cependant le seul moyen de dépeupler l'Église de Dieu d'un nombre infini d'Hérétiques invisibles, et de la réduire véritablement à un petit nombre d'élus.

Les Sociniens, ou, comme d'autres les appellent, les nouveaux Photiniens et les Ariens de nos jours, sont généralement accusés de ne mesurer la religion qu'à la raison. Ils ne peuvent, ou ne veulent point comprendre que les mystères soient au-dessus de la raison (*b*). « Dieu, disent-ils, n'a jamais commandé que l'homme crût ce qui ne peut être compris..... nous sommes créés avec un entendement propre à concevoir, et fait pour nier ce qui ne peut être conçu ». Tel autre, caché dans une communion orthodoxe, ne pourra se résoudre encore à se faire ouvertement Unitaire, et se contentera de dire : « Qu'il est vrai que la raison doit avoir des » bornes; mais que, si, sous prétexte qu'elle doit être bornée, l'on veut » bien ne s'en rapporter qu'à un certain nombre de gens, en resserrant » tous les jours ces bornes, ils nous feront perdre absolument cette jus- » tesse avec laquelle Dieu nous a créés, et l'entendement nous sera » entièrement inutile. Ainsi, bien loin de resserrer les bornes de la raison, » il faudrait au contraire les étendre un peu, et lui laisser du moins le » pouvoir de juger, conformément à cette justesse d'idées que Dieu lui a » donnée; c'est-là, ajoutera-t-il, ce qui la rend le plus conforme à la vé- » rité éternelle ». Ensuite ce pernicieux raisonneur se persuadera sans peine que, si *trois en un, et un en trois* contiennent ce que la plupart

---

(*a*) On ose même assurer dans l'*Histoire du Socinianisme*, imprimée *in-4°* à Paris, que le Socinianisme se trouve à découvert dans tous les Etats Protestans, et dans les livres de plusieurs de leurs docteurs, où certainement tout autre que cet historien ne l'irait jamais chercher; comme, par exemple, dans ceux de *Cocceius*, *Jurieu*, *Elie Saurin*, etc. Mais cela est supportable d'un auteur qui ne connaît que la superficie des sectes Protestantes.

(*b*) *Deus numquam voluit, aut jussit deberè hominem credere id quo non potest intelligi, nec percipi.... hominis intellectum fecit aptum ad percipiendum.... et ad negandum et non percipiendum quod impossibile est.....*

des Chrétiens appellent un mystère impénétrable, il lui sera pourtant bien permis de le peser à la balance de sa raison, et de l'approcher le plus qu'il lui sera possible du niveau de notre capacité. A cause qu'on ne cesse de nous prêcher, depuis tant de siècles, que l'*Unité dans la Trinité*, *et la Trinité dans l'Unité* sont des mystères infiniment incompréhensibles, et le *scandale* de cette raison qu'il veut satisfaire, il n'ose encore la laisser parler trop haut; et ce n'est qu'après avoir bien écouté toutes les définitions orthodoxes, qu'il ose lui donner l'essor, aussi peu satisfait de ce qu'elles nous apprennent du mystère infiniment sublime de la Trinité, qu'il pourrait l'être du galimatias de ce Mystique, qui, en s'adressant à elle (la Trinité), lui demandait *que* (*a*) *sa très-douce unité coulât amoureusement en lui et dans toutes les créatures capables de la louer*; qui, dans cette même prière, *contemplait le Père comme le bien souverain et éternel, produisant* consubstantiellement *un autre bien souverain et éternel, à savoir : le fils unique de Dieu; lesquels s'aiment tous deux mutuellement avec une charité et une complaisance infinie*. C'est, ajoutait-il, cette charité qui est le Saint-Esprit.

Concluons donc qu'il vaut mieux se taire que de raisonner et s'égarer. Ce sont des termes si parfaitement synonymes, qu'il est impossible de n'en être pas évidemment convaincu par l'exemple des Sociniens. Ils sont, dit-on, dans une perpétuelle mobilité pour vouloir s'attacher, à quelque prix que ce soit, aux priviléges de la raison. « Ils changent, nous dit » un (*b*) savant auteur, à tout moment de sentiment, et n'ayant presque » rien de certain dans leurs opinions, parce qu'ils veulent trouver, dans » les vérités de la foi, une évidence philosophique, ils tournent sans cesse » à l'entour de la véritable religion..... L'esprit humain doit être fixé par » des motifs sur lesquels il puisse s'appuyer; et ces motifs, la religion » socinienne ne les fournira jamais »..... Voici la catastrophe de ces raisonneurs : « quand ils ont passé quelque tems dans cette secte, ils s'aper- » çoivent bientôt de leur état chancelant entre le doute et la connais- » sance.... Comme des gens qui se noient, ils s'attachent où ils peuvent. » Les uns embrassent le Spinosisme, quelques autres le Papisme, d'autres » vont au Judaïsme ou au Mahométisme ». Il n'est pas difficile de faire comprendre aux rigides que tout cela revient nécessairement à un; car, qui n'est pas Orthodoxe, est indubitablement ou Juif, ou Papiste, ou Mahométan, ou Spinosiste, d'où il tombe enfin dans le plus profond de l'abîme, qui est l'Athéisme décidé. Au reste, il est surprenant que dans un pays (*c*) où l'on fait avec tant d'art et d'étude d'amples catalogues sur toutes sortes de sujets, l'auteur que je viens de citer n'en ait pas produit quelqu'un où l'on pût trouver ces Sociniens devenus Spinosistes, Papistes, Juifs et Mahométans. A la vérité, il nous a donné les noms de trois ou quatre Sociniens transfuges et apostats, à la tête desquels il met l'empereur Julien.

Il ne sera pas inutile de remarquer ici que la propagation du Socinianisme est estimée préjudiciable au gouvernement civil, parce qu'à l'exemple de l'Anabaptisme, cette secte semble désapprouver la guerre et l'exercice

---

(*a*) *Eschius in exercitiis*, Exerc. primo.

(*b*) *Dissert. Historiques*, etc., ubi sup.

(*c*) L'auteur de ces Dissertations fait sa résidence en Allemagne.

de la magistrature. Mais, supposons que le Socinianisme fût devenu secte dominante, il aurait bientôt été forcé de renoncer à ces deux principes, comme nous l'avons déjà remarqué des Anabaptistes. Disons hardiment que la propagation de cette *hérésie* est presqu'impossible, et qu'elle raisonne trop pour qu'on puisse *craindre* qu'elle devienne jamais la religion dominante du moindre État. Tous les jours l'expérience nous montre que le raisonnement n'est tombé en partage qu'à une très-petite partie du genre humain, et que, de la manière dont nous vivons sur la terre, il est moralement impossible que tout le reste des hommes puisse discuter par la force du raisonnement les dogmes qu'il croit. Le hasard et la naissance ne sont aussi que trop souvent l'origine de leur foi. Ainsi le Socinianisme ne sera jamais que le partage de quelques philosophes (*a*). Bayle dit qu'il n'est propre qu'à certains tempéramens choisis. Il semble en effet qu'au gros des hommes il faille beaucoup de ténèbres et d'obscurité. Moins ils sont en état de raisonner sur la religion, et plus aussi ils se la représentent comme incompréhensible et inexplicable.

Je ne dirai presque rien ici de l'Arianisme moderne. Si l'on veut s'en rapporter à la voix publique, il commence à faire fortune dans les pays Protestans; et l'on prétend qu'il est beaucoup plus à la mode que le Socinianisme tout pur, dans une monarchie chrétienne, où, depuis long-tems, les savans ont fait pancher la balance du sanctuaire en faveur de la raison. Tout ce qu'on peut assurer encore, avant que de finir cette petite dissertation, c'est, 1°. que beaucoup de gens confondent aujourd'hui, sous le nom d'*Arianisme* et de *Socinianisme*, toute opinion qui s'éloigne de l'Orthodoxie vulgaire à l'égard des *trois personnes;* 2°. que peu de gens ont assez de capacité ou de lecture ecclésiastique, ou de bonne foi, pour donner de justes bornes à l'Arianisme et au Socinianisme; 3°. que la multitude des systèmes, les fréquentes disputes, les efforts réitérés depuis quatorze ou quinze siècles, pour parvenir à des explications claires d'opinions inexplicables, n'ont servi qu'à obscurcir de plus en plus les idées; 4°. enfin que tous ceux qui, dans notre siècle, ont proposé des idées nouvelles sur la Trinité, n'en ont remporté d'autre avantage que celui de passer pour hérétiques et faux docteurs qui rompaient l'unité d'idée que l'Orthodoxie exige.

Ne mettra-t-on pas au rang de ces faux docteurs le célèbre Clarck, qui a si bien plaidé pour (*b*) l'existence de Dieu toute simple, et si mal pour son existence en trois personnes; qui a si bien allié la religion chrétienne avec la religion naturelle, et si mal le mystère de la Trinité avec cette même religion; qui enfin a si bien établi la nécessité de la révélation, et si mal la soumission de la foi à des explications dogmatiques, qui prescrivent, dans l'Église chrétienne, et doivent aller de pair avec cette révélation? Je suis forcé de parler ici le langage de *la plus pure Orthodoxie* contre ce docteur, d'ailleurs philosophe judicieux et Théologien très-éclairé. Mais voyons en peu de mots son système, et rapportons-le à peu près suivant l'analyse que nous donne du (*c*) traité de cet auteur Anglais,

---

(*a*) Article de *Socin*, remarque (H).

(*b*) Dans ses *Traités de l'existence et des attributs de Dieu, de la religion naturelle*, etc., en 5 vol. *in*-8°, à Amsterdam 1729.

(*c*) Le livre est intitulé : *The scripture doctrine of the Trinity*, etc. C'est-à dire, *la Doctrine de la Trinité suivant l'Ecriture*, etc. Ce livre fut imprimé à Londres, en 1712.

un autre savant (*a*) si célèbre, si respectable dans toute l'Europe, par son savoir et par un mérite qu'il aurait pu étendre plus loin, s'il avait été moins persuadé de son étendue. Vaincu par la force de l'amour-propre, comme le plus ignorant des citoyens de la république des lettres, il s'en faisait (*b*) beaucoup plus accroire par les qualités qu'il se flattait d'avoir, que par celles qu'il avait réellement.

Selon l'analyse de ce savant journaliste, le docteur Anglais, dans le discours préliminaire de son ouvrage, établit les Saintes Écritures pour la seule règle à laquelle on doit examiner la Trinité. Il ne faut point chercher cette règle dans les symboles ni dans les confessions, ni dans les disputes, etc. Tout cela se ressent trop de la faiblesse et de l'orgueil de l'esprit humain. Ces symboles, qui, d'abord, n'étaient destinés qu'à servir de guide à la foi des Catéchumènes et des Néophytes, et ne devaient renfermer que ce que ces Écritures ont de plus clair et de plus nécessaire à l'instruction de toutes sortes de gens, furent peu à peu obscurcis par les disputes et les controverses. Les confessions de foi se multiplièrent, et de même les décisions, etc. On surchargea la foi des fidèles, on fit des censures, ou lança des anathèmes. Tout cela fit des esclaves ou des captifs; et, si l'on doit croire à la lettre que ces moyens ont amené les ames prisonnières à J. C., il faut avouer que les défenseurs des formulaires et les promoteurs des disputes peuvent se vanter d'avoir parfaitement réussi.

C'est ainsi qu'on s'éloigna de la simplicité des Apôtres. Pour retrouver le chemin de cette simplicité, il faut retourner à l'Écriture. Le docteur Anglais, résolu de n'examiner la Trinité que par cette règle, fait quatre classes des passages qui concernent les trois personnes qu'elle comprend. Dans la première, on trouve ceux qui regardent Dieu le père, où il est qualifié seul Dieu, Dieu absolu et par excellence, avec des titres, des épithètes, des attributs, qui ne conviennent qu'à l'Être des Êtres, avec le droit suprême de recevoir seul les vœux et les prières des hommes, etc. Dans la seconde, on trouve les passages où le fils de Dieu est nommé Dieu; où il est dit que le monde a été créé par lui; où les titres les plus sublimes,

---

(*a*) Jean *le Clerc*, mort le 8 janvier de l'année courante 1736, à 79 ans.

(*b*) On ne saurait refuser l'immortalité à l'érudition de cet illustre savant. Il a fait d'excellens ouvrages, mais il avait aussi le défaut d'en faire au-dessous du médiocre. Ebloui de sa vaste capacité, il se croyait propre à tout, au-dessus de tout. Il s'est qualifié désintéressé; cependant il vendait sa plume et son savoir-faire, comme le moindre mercier de la République des Lettres, et *brochait* alors à tout prix à l'imitation des plus vils manœuvres du Parnasse. Il s'est donné pour rendre toujours justice au mérite et aux talens d'autrui, il a même publié bien haut ce devoir, comme le premier axiome de la véritable science : cependant il a fait les éloges de plusieurs illustres morts, uniquement, ce semble, pour les déprimer; de quoi l'on trouve des exemples assez fréquens dans ses *Bibliothèques universelle*, *choisie*, *ancienne et moderne*, ouvrages remplis néanmoins d'excellentes choses. Il a voulu passer pour modeste; cependant il n'a guères accordé son estime et son amitié qu'aux savans qui ont eu l'adresse, ou la complaisance de le louer, et de lui faire la cour; aux auteurs qui se sont mis sous sa protection; à ceux qui l'ont cité fréquemment et avec emphase; à tout nouvel écrivain, qui, pour commencer sa réputation, s'est mis d'abord humblement à l'ombre de ce redoutable journaliste. Dans ses extraits, l'ouvrage d'un *nouveau venu* ne lui paraissait jamais que taré, jusqu'à ce que le *nouveau venu* eût acquis ce degré d'humilité qui lui épargnait la censure, ou lui gagnait tout au moins l'indulgence du censeur. Il se disait *homme faillible*, il l'a répété souvent : mais, à douze lignes de là, il oubliait toute sa faillibilité, et *plombait* hardiment de son sceau ce qu'il destinait à être immortel. A tout écrivain obscur, selon lui, à tout auteur anonyme, il manquait rarement de faire sentir la pesanteur de sa plume. Enfin, il exhortait tout le monde et particulièrement les savans à la modération chrétienne, et cependant il n'a jamais eu la force de supporter tranquillement le plus petit reproche, ni la moindre contradiction.

les plus hautes perfections, le pouvoir suprême lui sont attribués; où l'adoration lui est accordée; où il est déclaré subordonné à son Père, issu de lui d'une manière incompréhensible, lui devant toute son autorité, son divin pouvoir, etc. On trouve dans la troisième les passages où le Saint-Esprit est représenté comme opérant les miracles, comme guidant et dirigeant J. C. pendant tout le tems qu'il a vécu sur la terre; où il est dit que le Saint-Esprit a inspiré les Prophètes et les Apôtres, dirigé leur ministère, etc.; où il est dit qu'il sanctifie les cœurs, qu'il est le consolateur des fidèles, etc.; où les attributs de Dieu lui sont appliqués; où il est déclaré adorable; où il est déclaré subordonné au Père, procédant de lui, envoyé par lui, etc.; où enfin il est déclaré subordonné au Fils, qualifié son esprit, donné, envoyé par lui. Enfin on trouve dans la quatrième et dernière classe plusieurs passages qui expriment les trois personnes, qui insinuent, établissent, ou semblent établir la Trinité.

Ces quatre classes de passages font la première partie de l'ouvrage du docteur Clarck, laquelle renferme, suivant la méthode géométrique, autant d'autorités, comparables aux axiomes, définitions, demandes, etc., des géomètres. Je vais présentement cesser de suivre mot à mot l'analyse de M. le Clerc.

La seconde partie de l'ouvrage du docteur Clarck contient les conséquences tirées de ces axiomes et propositions générales, contenues dans la première partie. Ces conséquences sont contenues en (*a*) cinquante-cinq Propositions.

1. Il n'y a qu'une seule cause suprême de toutes choses, Etre simple et nullement composé, indivisible, souverainement intelligent, etc.

2. Avec cette cause suprême, et telle qu'on vient de la représenter, a existé dès le *commencement* (ce terme renferme toujours quelque chose d'équivoque) une *seconde personne* divine, qui est la *parole* ou le Fils (de Dieu).

3. Au Père et au Fils, il faut joindre le S. Esprit du Père et du Fils, troisième *personne* existante dès le commencement.

4. L'Écriture n'a dit, ou expliqué nulle part quelle est la nature, l'essence, ou la substance d'aucune de ces trois *personnes divines* : seulement elle les représente et les distingue toujours par leurs caractères personnels, leurs offices ou leurs fonctions, et leurs attributs.

5. Le Père seul, ou la *première personne*, existe par soi-même, ne dérive d'aucune cause préexistante, n'est ni fait, ni engendré, ni ne procède (d'aucun Etre qui fût avant lui).

6. Le Père (appelé toujours première personne) est seul l'origine de toute puissance et de toute autorité, l'auteur, le principe de tout ce qui a été fait par le Fils et le S. Esprit.

7. Le Père seul est, dans le sens le plus sublime, le plus précis, le plus absolu, en un mot le plus rigoureux, *l'Etre Suprême*, (*l'Etre supérieur à toutes choses*).

8. Il est, dans un sens absolu, le Dieu de l'Univers; le Dieu des Patriarches, des Prophètes, des Apôtres; le Dieu et le Père de N. S. J. C.

9. Lorsque l'Ecriture nous parle d'un seul Dieu (de celui qui est Dieu tout seul à l'exclusion de quelque Etre que ce soit), elle entend toujours la *personne suprême du Père*.

(*a*) J'ai abandonné en cette occasion l'extrait de M. *le Clerc*, et je les ai traduites moi-même de l'original.

10. Et, de même, lorsqu'elle emploie le nom de Dieu avec quelque titre distingué, quelque attribut extraordinaire, etc.

11. De même encore, quand elle nomme Dieu tout simplement (Dieu par excellence), cela ne regarde que le Père seul.

12. Le Fils (la seconde personne) n'existe point par lui-même; son existence, son essence dérive du Père, qui est seul la cause suprême : et c'est aussi de cette cause suprême que dérivent tous les attributs du Fils,

13. Mais l'Écriture n'ayant dit nulle part assez clairement de quelle manière le Fils tire son être ou son essence du Père, il ne doit être permis à personne de nous définir cette manière. Personne ne doit présumer qu'il soit en état de l'expliquer.

14. Ainsi l'on doit également censurer ceux qui osent affirmer, *que le Fils a été fait de rien*, et ceux qui soutiennent hardiment *que le Fils existe par soi-même.*

15. L'Écriture, en parlant de la *dérivation* du Fils, n'a point fixé le tems de cette *dérivation*. Elle se contente de dire qu'il a existé avec le Père *dès le commencement, avant le monde.*

16. On a donc très justement censuré ceux qui ont prétendu être plus sages ou plus savans que l'Écriture, et qui se sont ingérés témérairement *à pénétrer dans des choses qu'ils n'ont point vues*; qui ont osé assurer qu'il a été un tems auquel le Fils n'existait point.

17. L'Écriture ne nous a point expliqué non plus si le Fils a tiré son être du Père par une nécessité de nature, ou seulement par la volonté du Père.

18. La parole ou le Fils du Père, envoyé dans le monde pour se revêtir de notre chair et mourir pour les péchés du genre humain, n'est point la parole (ou la raison) intérieure, la sagesse du Père, un attribut, ou la puissance du Père. Cette Parole est une Personne réelle, la même qui, dès le commencement, a été la parole (du Père) qui a révélé la volonté du Père aux hommes.

19. Le S. Esprit (ou la troisième personne) n'existe point par lui-même, son être (son essence) dérive du Père par le Fils, c'est-à-dire, de la cause suprême.

20. Lorsque l'Écriture nous parle de l'Esprit de Dieu, elle ne fixe point le tems auquel il a tiré son existence du Père. Elle suppose seulement qu'il a existé depuis le commencement avec le Père.

21. Mais elle ne nous dit nulle part de quelle manière cet Esprit tire son existence du Père. Ainsi pourquoi prétendra-t-on témérairement que des hommes puissent expliquer ce mystère?

22. Par le Saint Esprit, (ou l'Esprit de Dieu) l'Ecriture n'entend pas seulement et en général la puissance, ou l'opération du Père. Elle désigne aussi par ce terme une personne réelle.

23. Ceux qui n'observent pas avec soin ces différens caractères, ou ces distinctions de personnes, et qui, pour n'avoir d'autre attention que celle d'éviter de tomber dans les erreurs de l'Arianisme, se jettent dans l'extrémité opposée, en soutenant que le Fils et le Saint-Esprit sont unis au Père, existant par soi-même d'une union indivisible; ceux-là, dis-je, parlent magnifiquement, à ce qu'il semble, du Fils et du Saint-Esprit, mais détruisent en effet l'existence de l'un et de l'autre, et tombent sans y penser dans le

(*a*) Le docteur Anglais cite ici un passage d'*Origène* contre Celse. L. 8, qui établit manifestement la supériorité du *Père* au Fils, en citant ces paroles de J. C.: Le *Père qui m'a envoyé*

Sabellianisme, qui, selon le docteur Anglais, est la même chose que le Socinianisme.

24. Par le mot ou le nom de Dieu, le Nouveau Testament nous désigne quelquefois la personne de Jésus-Christ ou du Fils.

25. C'est moins eu égard à la substance métaphysique du Fils, quelque divine qu'elle soit, qu'à ses attributs relatifs à la divinité, et à cette autorité divine qu'il a sur les hommes, que cette seconde personne est quelquefois appelée (ou qualifiée) Dieu dans le Nouveau Testament.

26. C'est par l'opération du Fils que le Père a fait le monde, et qu'il le gouverne.

27. L'Écriture s'exprime de la manière la plus sublime au sujet du Fils; elle lui accorde les plus excellens ou les plus glorieux attributs, ceux même qui renferment toutes les facultés ou toutes les forces divines : mais elle excepte entre ces facultés, la souveraineté absolue et l'indépendance.

28. Le Saint-Esprit nous est représenté dans le Nouveau Testament comme auteur immédiat (seul acteur, s'il faut ainsi dire) de tous les miracles, et même de ceux qui ont été opérés par Jésus-Christ. Il nous est représenté aussi comme celui qui a conduit ou dirigé toutes les actions de Jésus-Christ pendant qu'il a vécu dans l'abaissement et l'humilité sur la terre (*a*).

29. C'est aussi le Saint-Esprit qui a inspiré les prophètes et les Apôtres. Il a été leur lumière, leur grand docteur dans l'œuvre de leur ministère.

30. Le Nouveau Testament nous le représente encore comme celui qui sanctifie les cœurs, qui fortifie, qui console les fidèles.

31. L'Écriture s'exprime à son égard d'une manière plus majestueuse, plus sublime que dans la description du ministère de quelque Ange, ou de quelqu'autre créature que ce puisse être.

32. Néanmoins, la qualité de Dieu ne se trouve donnée au Saint-Esprit en nul endroit de l'Écriture.

33. Cette qualité n'emporte nulle part la complication de plusieurs personnes sous le nom de Dieu, elle (l'Écriture) ne comprend jamais qu'une personne toute seule; ou celle du Père, ou celle du Fils.

34. Quelle que puisse être l'essence du Fils, et quelle que soit la grandeur de cette personne, sa dignité, sa divinité, il est cependant évidem-

---

est plus grand que moi. Ce passage semble aussi prouver que l'Eglise primitive tolérait les opinions qui, dans la suite, ont passé pour des Hérésies damnables; car voici comment il s'exprime sur l'opinion qui fut appelée *Sabellianisme. J'avoue que quelques-uns croient que le Sauveur est lui-même le Dieu Suprême, et que cela se voit communément dans une si grande multitude de fidèles ou de croyans, où il y a diversité d'opinions.*

(*a*) Pour expliquer d'un seul mot le symbole et la nature de cette *Trinité*, que les chrétiens exaltent tant, quoiqu'elle se retrouve dans toutes les religions, il faut dire, que le *Père*, l'*Esprit*, et le *Fils*, sont la CAUSE, le MOYEN et l'EFFET de toute génération, de toute existence; trois choses distinctes en effet, et dont on a fait allégoriquement trois personnes, mais qui, en même tems, sont homogènes, et n'ont qu'une même nature, d'où l'on a dit, toujours allégoriquement, que les trois ne font qu'un. La raison des disputes sans nombre que ce dogme a excitées parmi les hommes vient de ce qu'ils ont voulu prendre à la lettre des expressions qui n'étaient que symboliques. Alors, les uns ont trouvé la proposition absurde, insoutenable, et ils avaient matériellement raison; les autres ont mis leur esprit à la torture pour expliquer ce qui était *littéralement* inexplicable, et aucun ne s'est aperçu de sa bévue. Nous développerons ces idées, lorsque nous exposerons en détail le système de physique générale qui a servi de base à toutes les mythologies, ou plutôt à la mythologie proprement dite, puisque, ainsi qu'on le verra, toutes les religions ont une source, une origine commune

ment subordonné à la personne du Père, puisqu'il tire son être et ses attributs du Père, au lieu que le Père ne prend rien du Fils.

35. De là, il résulte que toutes les actions du Fils, soit la création de l'univers, soit toute autre chose qu'il opère, ou ait opéré, est un effet de la puissance du Père; puissance qui lui est communiquée d'une façon inexprimable.

36. Le Fils agit constamment et conformément à la volonté du Père, et par l'autorité qu'il a reçue de lui pour sa mission.

37. Aussi le Fils dirige-t-il toutes ses actions à la gloire du Père.

38. Jésus-Christ ayant été renvoyé avant son incarnation, par l'ordre et la volonté du Père, sous sa puissance et par son autorité, de même après son incarnation, avant et après son exaltation, il n'a point cessé d'adresser ses prières au Père, de lui rendre graces et de l'appeler son Dieu, etc., parce qu'il reconnaissait toujours la souveraineté du Père (la Suprématie, dit l'original, et ce terme semble dire quelque chose de plus fort que le mot de souveraineté), quoique dans le Fils la divinité fût inséparablement (personnellement) unie à l'humanité.

39. La raison pourquoi l'Écriture, qui appelle toujours le Père Dieu, et donne pourtant cette même qualité au Fils, ne laisse pas que d'enseigner (de déclarer) en même tems qu'il n'y a qu'un seul Dieu, c'est parce que, dans la monarchie de l'univers, il n'y a effectivement qu'une seule autorité qui réside originairement, dans le Père : autorité qui a dérivé du Père au Fils, c'est-à-dire, que le Père a communiquée au Fils. Le pouvoir du Fils n'est pas un pouvoir opposé à celui du Père; il n'est pas différent non plus. C'est l'autorité, le pouvoir même du Père, autorité communiquée à lui, (au Fils) qui se manifeste en lui, qui est exercée par lui.

40. Sans s'efforcer inutilement de connaître la nature, l'essence, ou la substance du Saint-Esprit, et quelle que puisse être son autorité ou sa dignité selon l'Écriture, il est évidemment subordonné au Père, comme le Fils; son pouvoir dérive du Père, mais le Père ne reçoit rien de lui.

41. Dans toute l'économie évangélique, le Saint-Esprit n'a agi, ou n'a opéré que par la volonté du Père. C'est le Père qui l'envoie, qui le donne, c'est auprès du Père que le S. Esprit intercède, etc.

42. L'Écriture nous montre aussi ce Saint-Esprit comme subordonné au Fils, et par sa nature, et par la volonté du Père, excepté pourtant en ce qu'il nous est représenté comme ayant guidé Jésus-Christ dans l'état d'humilité sur la terre.

43. Après tout ce qui a été posé, il paraît manifestement que l'honneur absolument suprême, (c'est ainsi que parle l'auteur Anglais) ne doit être rendu qu'à la seule personne du Père, comme au seul Être suprême, créateur de tous les Êtres, seul tout-puissant.

44. Toutes nos prières, toutes nos louanges ne doivent être adressées qu'à lui, comme étant la source de tous les biens, et leur cause primitive.

45. Pour cette même raison, lorsque nous rendons les honneurs divins au Fils qui nous a rachetés, au Saint-Esprit qui nous a sanctifiés, ces honneurs, ce culte divin, nos prières, tout cela doit tendre uniquement à l'honneur, et à la gloire de Dieu le Père. Tout est relatif à lui, car c'est par son bon plaisir que le Fils nous a rachetés, que le Saint-Esprit nous sanctifie, etc.

46. Toute l'économie divine, dans la rédemption du genre humain par Jésus-Christ, doit se terminer à ceci. C'est que toute puissance, toute au-

torité étant originairement dans le Père, de qui elle est dérivée au Fils, pour être ensuite exercée, conformément à la volonté du Père, par le Fils et par le S. Esprit, il faut nécessairement que toute la communication des graces de Dieu à la créature se fasse par l'intercession du Fils, et par la sanctification du S. Esprit. Il faut de même que les retours de la créature à Dieu, qui consistent en prières, en louanges, en actes d'humiliation, etc., se fassent sous la conduite, et avec l'inspiration, ou le secours du S. Esprit, par la médiation du Fils, pour s'adresser, ou nous adresser au Père, souverain créateur de toutes choses.

47. Le Fils était avec Dieu, et sous la forme de Dieu, avant son incarnation. Il était dès lors dans la gloire avec le Père.

48. Cependant on ne lui rendait aucun culte particulier, ou séparé. Il était comme la demeure, (le tabernacle, ou l'habitation) de la gloire du Père, c'est-à-dire, que la gloire du Père résidait en lui. Il était celui en qui le nom de Dieu était placé, ou écrit : c'est tout ce qu'on en peut dire, puisque ni la distinction, ni la dignité de la personne du Fils, ni la nature de son règne et de son autorité ne nous ont point été révélées.

49. Le Fils, par son incarnation, s'est dépouillé (les termes grecs et anglais disent : *s'est vuidé*, et cela semble exprimer plus fortement l'humiliation de Jésus-Christ) de toute la gloire qu'il possédait, devant ou auprès de Dieu, avant que le monde existât; de cette gloire par laquelle il nous est représenté, comme ayant la forme de Dieu. C'est dans cette humiliation, (et dépouillé de la gloire de Dieu, ou de la forme divine) qu'il a souffert, et qu'il est mort pour les péchés du genre humain.

50. Le Fils, après avoir rempli ses engagemens, ou exécuté son ministère, (ou selon l'Anglais, accompli sa dispensation) nous est représenté dans les Saintes Écritures, comme investi, ou plutôt réinvesti de sa gloire, revêtu d'un culte distinct, et dans sa propre personne. Sa gloire *originale*, ou primitive, cette dignité qu'il possédait lui ont été révélées, ou manifestées en même tems, et, de même, son exaltation dans la nature humaine au royaume qu'il possède en qualité de médiateur. C'est ainsi qu'*il est assis sur le trône de son Père à la droite de la Majesté de Dieu*, où il reçoit les prières, les louanges, et les actions de grace de son Église.

51. Tous ces honneurs, que l'Écriture nous apprend devoir être rendus à Jésus-Christ, ne lui sont pas tant attribués à cause de son essence, et de ses attributs divins, qu'à cause de ses actions et des attributs qui se rapportent à nous; qu'à cause de sa compassion pour les hommes, en daignant se revêtir de l'humanité, en descendant, pour ainsi dire, de la dignité de Fils de Dieu, pour les racheter, et intercédant pour eux; qu'à cause de l'autorité, du pouvoir, de la domination qu'il possède, et de la séance sur le trône de Dieu son Père; enfin parce qu'il est notre législateur, notre roi, notre juge, notre Dieu.

52. Mais, cependant, il faut toujours regarder tous ces honneurs rendus au Fils, comme rapportés ou rendus en dernier ressort à la gloire du Père.

53. Cet honneur que les Chrétiens sont obligés de rendre en particulier à la personne du S. Esprit, est spécifié par les expressions suivantes : *baptiser*, *bénir en son nom*, *le prendre à témoin*, *ne point l'irriter*, *ne point lui résister*, et autres semblables qu'il est inutile de rapporter.

54. Il n'y a aucun exemple, aucun ordre exprès, aucun passage assez clair dans l'Écriture pour autoriser les priéres adressées directement au S. Esprit.

55. Il y a divers passages dans le Nouveau Testament qui concernent (ou peuvent concerner) la Trinité, ou les trois personnes. (M. le Clerc ajoute : *où au moins deux d'entre elles sont nommées*).

Voilà les 55 propositioos fondées sur les passages rassemblés de l'Écriture ; propositions que le docteur Anglais donne pour géométriques, et auxquelles il ajonte assez fréquemment, en manière de notes, des éclaircissemens, ou des autorités qu'il a trouvés dans les Pères des premiers siècles. M. le Clerc dit des passages qui servent à former ses propositions : « qu'il s'en faot beaucoup qu'ils soient aussi clairs que les principes » mathématiques, ni que les conclusions que l'on en tire, soient toujours » nécessaires comme le sont celles des mathématiciens. On ne peut pas, » continue-t-il, résister aux raisonnemeos de ceux-ci, quand on les entend; » et il est encore à naître que l'on ait montré un paralogisme dans Euclide : » au lieu que cette matière, (qui concerne la Trinité, etc.) a fait naître » tant de contestations depuis quatorze ans et davantage, qu'il n'y a per- » sonne qui puisse se promettre de les terminer ». La conclusion que tire cet auteur, pour tout éloge, des efforts de l'auteur Anglais, c'est : 1. Que Dieu ne nous ayant révélé rien de clair sur ces mystères, il faut croire pieusemeot, qu'il n'a pas voulu qoe nous les connussions plus distinctement. (Si les Théologiens pouvaient goûter un aveu si ingénu, cela épargnerait bien des hérésies). 2. Qu'il faut de la tolérance et de la charité dans les jugemens qu'on porte sur la foi et les sentimens d'autrui : autre principe infiniment opposé à l'orgueil humain. « Si, dit-il, on ne doit pas damner l'An- » tiquité pour avoir eu un sentiment qui suppose trois substances distinctes, » et par conséquent trois Dieux, quoique ce nom (de Dieu) soit donné » au Père en un sens plus relevé, et que par-là on mette à couvert l'unité » de l'Être Suprême, on ne doit pas aussi damner toute la Chrétienté » d'aujourd'hui, parce qu'elle ne reconnaît qu'une substance unique en » nombre, dans le Père, le Fils et le S. Esprit. L'Ecriture parle toujoors » de Dieu, en telle sorte qu'elle établit une parfaite unité dans l'essence » éternelle . . . . . , sans dire jamais que de cette essence sont sorties » de toute éternité deux autres essences, dont l'une se nomme le *Fils* et » l'autre le *S. Esprit*. C'est (*a*) une idée qui paraît avoir été introduite par » les termes qne l'on a inventés autrefois pour expliquer une chose qui est » au-dessus de notre conception, et sur laquelle on aurait mieux fait de » parler toujours comme les Apôtres, mais, pour forcer les anciens doc- » teurs chrétiens, et ceux qui soot venus après eux, à parler toujours » comme les Apôtres, il aurait fallu supprimer l'orgueil et la curiosité dans » tous les hommes, réduire au silence cette ancienne philosophie chré- » tienne fondée, établie, élevée, sur les ruines de celle du Paganisme, » arrêter le cours des difficultés que les Païens, ennemis du Christianisme, » ne cessaient de faire contre nos mystères avec iosulte et avec mépris ; » quelquefois même par des argumens que la simple sagesse humaine ne » pouvait réfuter toute seule; ce qui, peu à peu, la contraignit d'appeler » l'obscurité à son secours, et d'employer des expressioos équivoques et » sujettes à des disputes, etc. Si, ajoute pour conclusion M. le Clerc,

(*a*) On ne peut appeler idée ce que l'on ne conçoit pas. Des essences éternelles sorties d'une autre essence éternelle forment un *je ne sais quoi* si difficile à entendre, qu'on peut dire que l'expliquer, c'est ajouter l'obscurité à l'obscurité.

» l'on ne veut pas qu'on nomme les Anciens *Trithéites*, il ne faut pas nom-» mer les Chrétiens d'aujourd'hui ni *Sabelliens*, ni *Sociniens* : mais il vaut » mieux se taire ». Et je me tairai donc aussi après ce savant, infiniment supérieur à un pauvre petit laïque, qui, conséquemment à sa condition, ne sera jamais qu'un être fort méprisable aux yeux des Théologiens, et un très-mauvais *raisonneur*, quelque justes que puissent être ses réflexions.

Tout ceci doit me conduire assez naturellement au *dangereux* système d'un autre Anglais, qui a prétendu (*a*) *que le Christianisme n'est pas mystérieux ; que l'Evangile n'a rien de contraire à la raison, ni au-dessus d'elle ; qu'aucune doctrine du Christianisme ne peut être appelée proprement mystère.* Je demande la permission aux lecteurs chrétiens de donner, en aussi peu de mots qu'il se pourra, le précis de cet *odieux* sentiment. Cet auteur, devenu insensiblement Athée (*b*), s'il faut s'en tenir à la gradation rapportée par l'auteur de la *Bibliothèque anglaise*, commence par soulever tout le monde chrétien contre lui, en déclarant hautement dans sa Préface (*c*), qu'il ne reconnaît pour article de sa religion que ce que l'évidence la plus authentique et la plus marquée le force de regarder comme tel. Il ne se contente pas de cela ; il attribue toute l'obscurité de la religion (*d*) aux chimères métaphysiques des ecclésiastiques, et à leur jargon scholastique, par lequel ils mettent la Sainte Ecriture à la torture. On leur doit les additions faites au Christianisme : par additions, il faut entendre ici la partie mystérieuse de la religion. Avec de tels principes, il n'a pas manqué d'être regardé comme (*e*) l'ennemi capital des ecclésiastiques, et conséquemment de toutes les religions ; deux choses que l'on fait marcher ordinairement ensemble, comme s'il n'était pas possible de blâmer les excès des uns, sans attaquer l'essence de l'autre. J'avoue que si, dans les plaintes que l'on porte contre les défauts du clergé, on travaillait à ruiner la nécessité de l'ordre dans l'Eglise, à y supprimer le ministère ecclésiastique, les censures, la discipline, le culte extérieur, la prédication de l'Evangile à tous les chrétiens, et principalement aux pauvres d'esprit, aux simples de cœur, à enlever le dépôt de la parole d'entre les mains du clergé ; j'avoue, dis-je, que l'on serait alors justement taxé de *libertinage* : mais, encore un coup, en condamnant les fautes d'un corps, en lui trouvant de grandes infirmités, on ne prétend ni le détruire, ni persuader à tous les Etats qu'il est inutile dans le monde. Tout se réduit à découvrir en lui des sources de corruption, qui passent des bergers aux troupeaux. C'est du moins ainsi que parlent ceux qui n'ont aucune vue criminelle. Je ne prétends pas justifier celles que *Toland* a eues. Revenons à lui.

Il pose pour principe, que la (*f*) raison est l'unique fondement de la certitude, et que la révélation, soit pour la manière (dont elle s'est faite),

---

(*a*) *Christianity not mysterious*, etc. ; ouvrage anglais de *Toland*, imprimé en 1696.

(*b*) Voy. *Bibl. Angl.* Tom. XIV, prem. p., l'extrait de la vie de *Toland*. On y voit avec quelle imperceptibilité, pour ainsi dire, on peut passer du doute à l'incrédulité, de l'incrédulité dans l'Athéisme : et c'est-là, dit le journaliste, ce qui est arrivé à *Toland*.

(*c*) I hold nothing as an article of my religion, but what the highest, evidence forc'd me to embrace, *etc.*

(*d*) Preface, ubi sup., p. 11.

(*e*) Preface, ubi sup., p. 28 et suiv.

(*f*) Christianity, etc., p. 5.

soit dans son essence (c'est-à-dire, dans ce qui en est l'objet), ne doit pas moins être soumise à l'examen de la raison, que les phénomènes de la nature. Qu'est-ce que la raison? D'abord on nous dit ce qu'elle n'est pas. L'expérience nous apprend que le terme de raison est fort équivoque. La raison n'est pas l'ame, considérée par abstraction; ni l'ordre, le rapport ou la relation qui se trouve naturellement entre les choses; ni nos propres inclinations, et nos jugemens, ou l'autorité des inclinations, et des jugemens d'autrui. Nous appelons *sens commun* ou *raison* en général la faculté de former et de réunir diverses idées, d'en juger affirmativement, ou négativement, selon qu'elles nous paraissent bonnes ou mauvaises (la droite raison, cela soit dit en passant, trouve nécessairement vrai ou beau, etc., ce qui est évidemment tel). La simple perception des idées n'est pas la raison : mais quoiqu'elles ne le soient pas à toute rigueur, étant déposées, s'il faut ainsi dire, dans l'entendement, elles sont néanmoins la matière et le fondement du raisonnement, etc. De là résulte la connaissance, qu'il est inutile de définir. Cette connaissance consiste à se déterminer par la force de l'évidence, ou par celle du raisonnement qui nous conduit à la démonstration de la vérité ou de la fausseté entière d'une proposition (*a*). Pour ce qui est de la *probabilité*, nous dit l'Anglais, *elle n'est pas digne de porter le nom de connaissance. Je bannis toute supposition de ma philosophie. Arrivé à la connaissance, je trouve toute la satisfaction capable de l'accompagner. La probabilité seule doit m'obliger à suspendre mon jugement : mais, si la chose en vaut la peine, je suis obligé de m'élever au-dessus de la probabilité, je dois travailler à parvenir à la certitude.* Telles sont jusques-là les premières et les plus simples qualités de notre raison, auxquelles il faut joindre la *persuasion*, qui est précédée de ce qu'il appelle l'*information*, laquelle nous apprend simplement les choses. Par la *persuasion*, il faut entendre cette règle qui nous fait juger de la vérité, et par laquelle l'ame est *irrésistiblement* convaincue. Les moyens qui font l'*information* sont l'*expérience* et l'*autorité*. Cette autorité est ou divine ou humaine. Laissons celle-ci qu'il est inutile de décrire. L'autorité divine, c'est ce qu'on appelle *révélation*, et cette *révélation*, c'est (*b*) *la vérité manifestée par la vérité*. Enfin toutes nos connaissances se réduisent à l'*expérience des sens*, à *celle de l'ame*, (ou de l'entendement) à l'*autorité humaine*, et à la *révélation*.

Ce qui fonde notre persuasion n'est pas toujours juste et raisonnable. Nous sommes sujets à errer, sujets à être trompés, préoccupés par mille moyens extérieurs, qui nous induisent à prendre pour axiomes des propositions incertaines et problématiques; pour certitude morale (*c*), des contes de vieilles; pour révélation, des tromperies forgées par d'autres hommes. Il n'y a que l'évidence qui puisse préserver de l'erreur, et cette évidence doit être le fondement de la véritable persuasion. Sans entrer dans les détails de l'auteur sur les idées, il faut avouer avec lui qu'il est impossible de tomber dans l'erreur, quand on ne prend jamais que l'évidence pour

(*a*) Christianity, etc., ubi sup., p. 15.
(*b*) Christianity, etc., ubi sup., p. 18.
(*c*) Défauts de l'autorité humaine.

guide. Nous ne nous égarons que quand nous nous écartons de ce guide, en abusant de la liberté de juger, que Dieu nous a donnée (*a*) en refusant notre consentement à ce qui appartient à cette évidence, ou en lui attribuant des choses dont nous n'avons point d'idée, ou que nous ne voyons pas dans l'idée qu'on doit s'en faire. Ceci est la première source de l'erreur, et aussi la plus générale : Dieu qui a mis dans notre ame la faculté de voir les choses (la perception des idées), et celle de juger de ces choses, nous a accordé aussi le pouvoir de suspendre notre jugement, et de *retenir* ce consentement, en ne l'accordant pas trop précipitamment à des choses incertaines. Bien loin que Dieu nous mette dans la nécessité de nous tromper, il nous a donné au contraire un préservatif, il a mis en nous une barrière contre l'erreur : il nous garantit de cette précipitation, (*b*) *en plaçant notre liberté dans les choses indifférentes, douteuses, ou obscures*, et d'autre côté, il nous met dans la nécessité de connaître et d'embrasser la vérité, car il nous ôte le pouvoir de refuser notre consentement à une proposition évidente. C'est ainsi que nous croyons nécessairement qu'il est impossible qu'une chose soit et ne soit pas en même tems, tandis qu'il nous est libre de croire que tout est plein dans la nature, ou qu'il y a un vide, etc.

Le *consentement précipité* est l'effet de la paresse de l'esprit humain, qui trouve trop de difficultés dans la recherche de la vérité; ou de sa vanité, qui lui fait craindre de passer pour ignorant : par conséquent, l'erreur vient de nous. Le seul moyen de nous en garantir se trouve dans le *consentement suspendu* à la vue des propositions douteuses et obscures. Si nous n'avions pas la liberté de nous retenir, Dieu serait la cause de nos erreurs, de même qu'il le serait encore, s'il nous était permis de douter d'une proposition évidente. Mais, objectera-t-on, pourquoi ne consent-on pas du premier coup à des propositions véritables, puisque l'évidence exige ce consentement? On répond que le refus du consentement prouve que, quoique véritables, elles n'ont pas été rendues évidentes, et cela peut venir du plus ou moins de pénétration et d'attention : souvent ce qui paraît clair à l'un est obscur pour l'autre. Outre cela, si l'on s'exprime en des termes que ceux qui écoutent n'entendent pas, ou si l'on parle de choses dont on n'a pas démontré la *convenance* avec d'autres vérités déjà rendues évidentes; si aussi l'on n'observe pas l'ordre naturel, la simplicité dans la manière de s'exprimer, les choses ne sauraient paraître à ceux qui écoutent évidemment vraies ou fausses. Il faut qu'alors ils suspendent leurs jugemens, à moins que la passion ne les emporte, etc.

Tels sont les préliminaires de l'auteur Anglais. Il prétend fonder son système sur ces principes de logique; et il a fallu les rapporter, pour montrer l'état de la raison humaine en ce qui concerne, selon lui, la manière de faire concevoir à cette raison les vérités de l'Evangile. Si, (*c*) dit-il, cet Évangile est la parole de Dieu, il ne doit point être opposé à la clarté, à la netteté de nos idées, à nos *notions communes* (cela veut dire aux connais-

---

(*a*) In denying that of any thing which belongs to it or attributing to it that we do not see in its idea, ubi sup., p. 21.

(*b*) Ubi sup., p. 22.

(*c*) Ubi sup., Sect. 2, p. 25.

sances évidentes); en un mot, il ne doit pas être contraire à la raison. Aujourd'hui, continue-t-il, personne entre les Chrétiens n'ose dire en termes formels que la raison et l'Evangile se contredisent : mais le raisonnement que l'on fait pour sauver la conformité de l'un avec l'autre revient pourtant à la même chose en d'autres termes. On avoue que, selon l'état présent de notre conception, l'Évangile semble choquer la raison; que la force de l'autorité divine est telle, qu'il faut que nous lui donuions notre consentement, *et qu'ainsi nous adorions ce que nous ne comprenons point*. C'est-là selon *Toland*, une source intarissable d'absurdités : je me dispense de récapituler ici tout ce qu'il a la *hardiesse* de nommer absurdités, et entre lesquelles il en est qu'il qualifie odieusement, pour ne rien dire de plus, (*a*) du titre d'*Ordures Orientales*. Ce petit catalogue d'absurdités n'épargne ni Catholiques, ni Luthériens, ni Réformés, ni Ariens, ni Sociniens. Il réfute ensuite ceux qui, après avoir avoué que les mystères sont directement contraires aux idées et aux notions que nous avons à présent des choses, prétendent fermer la bouche aux incrédules, en leur parlant de certaines vérités, aujourd'hui supérieures à notre entendement, mais qui cependant sont, ou seront un jour conformes aux notions communes. Cette réponse élude la grande difficulté, qui reste toujours la même : c'est que, pour entendre ces mystères et en être persuadé, il faudrait être aussi *revêtu* de nouveaux organes, de nouvelles facultés, pour être en état de *jouir de la perception* de ces nouvelles idées, etc. Si ces changemens ne se font en moi, puis-je être plus frappé de ces vérités *surintellectuelles*, (c'est ainsi que les nomme *Toland*) que du ramage des oiseaux, ou qu'un sauvage le sera de l'Evangile prêché en Anglais, ou en Français, qu'il n'entend pas. Il prétend ensuite que tout ce qui est contraire à notre raison dans l'Écriture ne doit point se prendre *à la lettre*, et il appelle cela se *prouver à soi-même la vérité par la raison*. C'est ainsi que cette raison découvre dans la S. Écriture un caractère de divinité, caractère qui n'est pas renfermé dans les paroles, mais dans un sens raisonnable. En un mot, croire à l'Écriture, et admettre son autorité, sans l'avoir pesée et *repesée* à la balance de sa raison, ne peut s'appeler dans le style de ce *présomptueux* Anglais, qu'une crédulité blâmable, téméraire, fondée communément sur l'ignorance et sur d'autres mauvaises dispositions, mais plus généralement sur des motifs d'intérêt, etc.

Sur ce fondement *que tout ce que Dieu a révélé doit être également intelligible, et possible*, il prétend prouver, par les miracles, la méthode, le style même du Nouveau Testament, que *qui dit Christianisme dit une religion raisonnable et intelligible*. Ce qu'il ajoute sur les miracles de J. C., sur l'ordre, la méthode, la *popularité*, des auteurs du Nouveau Testament, surtout des évangélistes par où il entreprend de prouver d'abord que le Christianisme est intelligible et raisonnable, ne lui sera pas disputé. Rien n'est plus Évangélique, ni plus Orthodoxe : mais il n'en est pas ainsi de la suite. (*b*) Il s'agit d'y prouver que dans l'Evangile il n'y a rien de mystérieux, ou qui soit au-dessus de la raison, c'est cette supériorité qui fait le mystère, il faut se le représenter sous deux différentes idées : 1. ou comme une chose

(*a*) Ubi sup. Sect. 2, Ch. I, p. 27.
(*b*) Ubi sup. Sect. III, p. 66.

intelligible par elle-même, mais si cachée sous des termes figurés, des types, des cérémonies, etc., que la raison n'est pas capable de percer ce voile épais, ni de juger de ce qu'il nous cache, à moins qu'on ne l'ôte de dessus ces objets cachés à nos yeux; 2. où il faut se représenter le mystère comme une chose naturellement incompréhensible, de laquelle il est impossible de juger par le moyen de nos facultés naturelles, quelque clairement qu'elle nous ait été révélée. Il n'est nullement nécessaire de prouver que *mystère et objet supérieur à la raison*, ne disent qu'une même chose dans la théologie chrétienne. Voyons l'idée que les Gentils ont exprimée autrefois par le terme de *mystère*. Les Païens, tels que nous les représente (*a*) S. Paul, ayant et de la honte et de l'horreur pour l'idolâtrie dont ils faisaient profession, ne purent se résoudre à la représenter toute nue aux peuples. Ils la déguisèrent par des sacrifices, des cérémonies, des spectacles, etc., et tâchèrent de persuader à ces peuples qu'un appareil si éclatant cachait des choses merveilleuses (*b*). Les prêtres furent mystérieux et obscurs dans leurs instructions, et débitèrent à leurs dévots que les Dieux l'ordonnaient ainsi, afin que le merveilleux de la religion ne restât point exposé aux yeux des profanes, ni ne devînt un objet de raillerie et de mépris à l'impiété. Les mystères produisirent l'initiation : les prêtres artificieux crurent devoir se dévouer un certain nombre de personnes par ces actes d'initiation. Cela mit une barrière entre les initiés et ceux qui ne l'étaient pas. Oserai-je traduire ici un passage de Platon, en priant auparavant le lecteur de ne point s'imaginer que je prétende en faire aucune (*c*) mauvaise application? Il est dit dans le *Phedon* : que celui qui descendra dans les (*d*) Enfers, non initié, (*e*) non parfait ou accompli restera, ou sera gisant dans le (*f*) bourbier, mais que celui qui arrivera purifié et perfectionné (*g*) habitera avec les Dieux; à cette barrière fut ajoutée, pour plus grande précaution,

---

(*a*) Epît. aux Rom., Ch. 1, V. 22 et suiv.

(*b*) Et qu'est en effet cette théologie des Anciens? sinon allégorique dans toutes ses parties. Ce furent les Pères de l'Église qui, les premiers, s'efforcèrent de détruire, dans l'esprit des Chrétiens, l'*Allégorisme* de la mythologie. Considérée sous ce point de vue, elle leur eût sans doute paru bien préférable aux tristes et arides dogmes de leur religion. Mais, en déclamant contre le polythéisme, en faisant des Dieux des Anciens autant de fétiches, on les rendait absurdes, et cette absurdité tournait au profit de la religion nouvelle; laquelle n'est pourtant, si je puis m'exprimer ainsi, qu'un *squelette* de la religion primitive; et le peu de mystères qu'elle renferme n'est pas moins absurde, pris à la lettre, que le culte du bœuf Apis, ou la vénération de l'Egyptien pour un scarabée.

(*c*) Il me semble au contraire que ce passage devrait servir à justifier une vérité, dont la plupart des Théologiens ne conviennent pas volontiers, c'est qu'en conséquence de cette religion naturelle répandue par toute la terre, tandis que le Judaïsme était renfermé dans un très-petit pays, en conséquence d'une tradition aussi ancienne que le monde, et de l'idée de vertu accompagnée de récompense, de vice accompagné de châtiment, tous les hommes, dans toutes les religions, craignent un enfer et attendent un paradis, sans autre révélation que la raison, qui forme en eux une idée générale de vertu et de vice : idée qui supplée en quelque manière chez eux à ce que Dieu nous a donné de plus qu'à eux; qui est le glorieux avantage d'être nés chrétiens. Mais comment Dieu punira-t-il, ou comment récompensera-t-il ceux qui n'auront eu que cette raison pour guide? Nous n'en savons rien. Mais de là on doit tirer cette conséquence..... Eh! quelle? que Dieu est plus miséricordieux que les hommes.

(*d*) *Hades* ne devait pas se traduire ici par le mot d'*Enfer*, parce que les idées que donnent ces deux mots ne sont pas les mêmes.

(*e*) Ἀτέλεστος signifie mot à mot *imparfait, non fini*.

(*f*) Ce *bourbier*, βορβορὶς, est proprement notre Enfer.

(*g*) Cela revient à l'idée du Christianisme que le fidèle ira au Ciel.

la défense faite aux initiés, sous le plus rigoureux serment, de révéler *les secrets des Dieux*, et même la peine de mort pour ceux qui les révéleraient. La force du serment était telle que plusieurs pays convertis au Christianisme eurent de la peine à le rompre après s'être convertis. Je laisse à cet auteur le reste de son détail sur les mystères, d'où il tire cette conséquence, que la première définition que j'ai rapportée convient également aux mystères du Paganisme et à ceux du Christianisme, jusques-là même qu'elle est la seule, selon lui, qui puisse convenir aux derniers.

Voici donc ce qu'il ose avancer pour nous prouver (*a*) cette opinion *si peu chrétienne*. D'abord, il nous déclare assez spécieusement que, dans le Nouveau Testament, *mystère* doit être pris, comme chez les anciens Païens, *pour une chose naturelle, très-intelligible, mais cependant tellement cachée, ou enveloppée dans des expressions figurées, et dans des usages allégoriques, que la raison toute seule ne saurait la découvrir sans le secours d'une révélation*. En quoi consiste cette révélation ? à ôter le voile. Que le voile soit ôté, il paraîtra évidemment *que la doctrine ainsi révélée* ne saurait proprement porter le nom de mystères. Il en est de cela comme de tout ce qui nous est inconnu dans la nature : nous n'avons presque point d'idée complète des choses qui sont le plus en usage, nous ne connaissons que très-peu de propriétés des corps. Ce sont des mystères pour nous ; et il ne faut qu'une réflexion très-bornée pour sentir que toute la nature est mystérieuse : mais, pour être mystérieuse, elle n'est pas incompréhensible à notre raison. Ainsi il est de notre portée de concevoir qu'une partie de matière est divisible à l'infini, sans la réduire pourtant au néant ; mais, parce qu'il n'est pas dans notre pouvoir de faire cette division, dirons-nous que cela est au-dessus de la raison ? Il est de notre portée de concevoir par la raison que les animaux croissent, se nourrissent, etc., que les plantes végètent, que les vapeurs s'élèvent, forment la pluie et les nuées, etc. ; mais, parce que nous ne saurions ni voir ces effets, ni disposer des causes qui les produisent, ni les faire agir, ni enfin les décrire à nous-mêmes, et nous les rendre sensibles, dirons-nous que tout cela est au-dessus de la raison ? Non, la nature n'est que cachée, enveloppée, voilée, et de même la religion. Dieu ne nous en laisse voir que les propriétés qui nous sont nécessaires dans l'une et dans l'autre. C'est un effet de la sagesse de Dieu, qui ne croit pas que notre condition présente en demande davantage. Si donc il nous est permis de dire hardiment que nous comprenons, que nous connaissons les mystères de la nature, dès que nous en connaissons les propriétés utiles et nécessaires, il ne l'est pas moins de le dire de la religion. Voilà, ce me semble, (*b*) à quoi se réduit une partie du raisonnement de cet Anglais. Le moyen le plus propre, (*c*) ajoute-t-il, pour parvenir à des connaissances sûres et utiles, c'est de ne point nous fatiguer à chercher celles qui sont inutiles, quand même il serait possible de les découvrir. Encore moins faut-il se donner la peine de rechercher ce qu'il ne nous est pas possible de connaître, et troubler de cette manière notre

(*a*) Ubi sup. Ch. I, Sect. III, p. 75.

(*b*) Voy. ubi sup., Ch. II, p. 74 et suiv.

(*c*) J'ai paraphrasé un peu la réflexion de l'auteur.

repos, et souvent celui des autres. Je n'entre pas dans la discussion de ce qu'il dit de l'*Essence nominale* et de l'*Essence réelle* des choses, parce que cela est trop philosophique. On appelle *Essence nominale* un assemblage de propriétés connues dans quelque objet que ce soit; au moyen de quoi nous lui donnons un certain nom : par-là il est aisé de se définir à soi-même l'*Essence réelle*. Tout le raisonnement sur ces deux essences tend à conclure que rien de ce que nous ne connaissons qu'imparfaitement ne saurait pourtant passer pour *mystère*, parce que nous en ignorons ce qu'on appelle essence réelle. L'Être Suprême ne saurait lui-même être appelé *mystérieux*, et il ne l'est pas davantage que la plus méprisable de toutes ses créatures, dans lesquelles nous ne connaissons, non plus qu'en lui, que la seule essence nominale.

Il s'efforce de prouver ensuite que, dans (*a*) tout le Nouveau Testament, le mot de *mystère* n'est jamais employé pour une chose incompréhensible par elle-même et de laquelle il ne nous soit point permis de juger par les *notions ordinaires*, et avec le secours de nos facultés, etc. Pour cet effet, il étale avec soin à ses lecteurs tous les passages qu'il croit propre à favoriser son sentiment. A ces passages, il ajoute ceux des anciens Pères. S'ils ne secondent pas la hardiesse de l'auteur Anglais autant qu'il en aurait besoin, on y voit du moins que les ombres, les types, les allégories, les figures et les symboles vinrent de bonne heure au secours des théologiens du Christianisme, pour faire de la religion une espèce de *jargon obscur et mystérieux*. C'est ainsi que S. Clément d'Alexandrie découvrit heureusement, pour ceux qui aiment les types, que les mains de Moïse, élevées pendant que les Israélites combattaient les Amalécites, signifiaient mystérieusement la croix de Christ.

Les Orthodoxes nous disent que la *réjection*, s'il m'est permis de parler ainsi, de ce que l'on appelle mystères dans la religion chrétienne, et la hardiesse d'en juger par la raison se trouvent condamnées, selon l'explication commune, dans un passage de (*b*) S. Paul, qui nous exhorte à nous garantir de la vaine philosophie et des sophismes du siècle; mais cette explication paraît ridicule à *Toland*. Doit-on regarder la raison et la vérité comme des choses vaines et sophistiques? La philosophie ou la sagesse, dont parle S. Paul, n'est pas cette raison saine et vigoureuse qui doit nous guider toujours. C'est de la philosophie d'un Aristote, d'un Platon, etc., que l'Apôtre a voulu parler. C'est cette aveugle sagesse qu'il attaque, presque toujours fondée sur des principes opposés au sens commun et à la bonne morale. Outre cela, les sophistes étaient fort à la mode du tems de S. Paul : et, comme plusieurs d'entr'eux embrassèrent dès lors le Christianisme, ils trouvèrent le moyen de mêler leurs vieilles opinions à leur nouvelle religion : et voilà de quoi l'Apôtre veut qu'on se donne garde. Malheureusement, aucune précaution n'a été prise contre la sagesse sophistique, et ces vieux systèmes erronés et remplis de fausses subtilités en ont fondé d'autres aussi vicieux. Je ne porte pas ma hardiesse plus loin; mais Toland s'émancipe et perd le respect. *Les mystères incompréhensibles*

(*a*) Ubi sup., Sect. III, Ch. III.

(*b*) Épître aux Coloss., Ch. II, v. 8.

de la religion (a) ont pris, dit-il, *la place des qualités occultes. On s'est servi de ce moyen pour fermer la bouche à ceux qui demandent des raisons, quand on ne saurait leur en donner, et pour entretenir l'ignorance, autant que l'intérêt humain le demande. A Dieu ne plaise pourtant*, ajoute-t-il par manière de correctif, *que j'attribue ce détestable motif à tous ceux qui plaident aujourd'hui pour les mystères. Non, rien n'est plus juste que de faire des exceptions charitables, et je connais des milliers de gens qui sont le mieux intentionnés du monde sur cet article.*

On cite un autre (*b*) passage de Saint Paul pour détruire l'autorité de la raison; je ne m'y arrêterai pas. Celui qu'on allègue de ce même Apôtre, écrivant (*c*) aux Corinthiens, paraît plus clair et plus décisif. Mais, réplique Toland contre l'autorité qu'on prétend attribuer à ce passage, qu'est-ce que le renversement des folies et des imaginations humaines et la captivité des pensées, etc.? Il s'agit-là des pensées fausses, des imaginations extravagantes des profanes, des idolâtres sans doute, et des philosophes du siècle, que la raison et l'Écriture devaient réformer et rectifier de concert, la raison premièrement, et ensuite l'Écriture.

Je ne rapporterai point ici tout ce que cet auteur a rassemblé avec beaucoup d'adresse et d'esprit, pour répondre à l'objection qu'on lui a faite, que son système touchant les mystères ruine entièrement la foi. Toutes les différentes espèces de foi, dont les théologiens nous font très-soigneusement l'énumération, sont plutôt ou des effets, ou des attributs de la foi, que la foi même. Le terme de foi, continue-t-il, emporte la persuasion. Divisons-la seulement en foi divine et en foi humaine : tout se réduit présentement à ces deux sortes de foi; et même cette foi divine n'est fondée aujourd'hui que sur la raison et sur le raisonnement. Cette raison nous conduit par degrés au consentement que nous accordons aux divines Écritures, qui renferment ce qui n'arrive plus aujourd'hui, c'est-à-dire, une manifestation immédiate de Dieu aux hommes. D'où il résulte que même ce qu'on appelle aujourd'hui foi divine, n'est plus qu'une foi humaine. Nous ne sommes persuadés de l'autorité des auteurs sacrés que par la force du raisonnement; par ce raisonnement, nous examinons leurs actions, leur conduite, les motifs qui les ont portés à écrire, par où nous parvenons enfin à nous convaincre, et à déterminer si leurs écrits ont un caractère de divinité, ou s'ils ne l'ont pas. Dire qu'on peut être persuadé sans concevoir, cela jure et se contredit. Une telle foi ne convient (*d*) qu'à des fanatiques ou à des fourbes. Dieu n'a aucun intérêt à tromper ses créatures, et il ne manque pas de pouvoir pour les instruire par des moyens raisonnables. Il y a tel théologien dans le monde qui, sans désapprouver tout bas ces raisons, dira qu'il faut avoir autant de hardiesse que cet Anglais pour oser parler de la sorte à la face de tout le Christianisme.

(*a*) Mot à mot, répondent parfaitement aux qualités occultes.

(*b*) Ce passage est le v. 7 du Ch. VIII de l'Epître aux Romains, mais il y a peu d'apparence qu'il s'y agisse de la raison.

(*c*) Sec. Epît. aux Corint., Ch. X, v. 4 et 5.

(*d*) Arash presumption, and an obstinate prejudice rather becoming Enthusiasts or Impostors, then the taught of God, who has no interest to delude his Creatures, nor wants ability to inform them rightly, ubi sup., Sect. III, Ch. IV.

La conclusion de tous les raisonnemens de cet écrivain est : que Dieu aurait manqué le but qu'il s'était proposé en parlant aux hommes, si ce qu'il leur avait révélé ne s'était pas trouvé proportionné à leurs notions ordinaires.

Je finirai cet article en rassemblant ici cinq remarques de Toland, par où il prétend nous convaincre que la connaissance et la conception doivent précéder la foi. 1°. Si la foi n'était pas précédée par ces deux moyens, il n'y aurait point de différence entre foi et foi. Cela veut dire que la foi serait égale dans tous les Chrétiens. Cependant l'Écriture parle de ceux qui sont enfans dans la foi, et de ceux qui sont hommes parfaits. C'est donc par degrés que l'on parvient à cette foi; et c'est aussi ce moyen qu'il faut appeler la progression, ou la gradation du raisonnement.

2°. L'objet de notre foi doit être intelligible à tous les hommes, puisque la peine de l'incrédulité c'est la damnation. Il faut donc parvenir à avoir des idées de ce qu'on doit croire, et s'il n'était pas possible d'en avoir, il y aurait de l'injustice en Dieu à damner pour l'impossible.

3°. Si certains endroits de l'Écriture n'étaient pas intelligibles, il en résulterait nécessairement qu'il serait impossible de les bien traduire. Il est impossible, dit-il, d'entendre des termes et des expressions, si l'on n'a aucune idée des choses qu'ils doivent signifier. Quelle confiance aurait-on en un homme qui oserait dire qu'il a bien traduit ce qu'il ferait profession de ne pas entendre? C'est pourtant ce qui arrive tous les jours. On explique dans la religion ce qu'on n'entend pas soi-même; et, malgré cela, on s'attire la confiance des peuples, à qui il suffit de dire que Dieu a chargé leur foi d'une sainte et humble ignorance, qui doit les porter à se soumettre aussitôt et sans réplique à des explications inconcevables.

4°. Si la foi n'était fondée sur une conviction véritable, c'est-à-dire, si l'on n'était persuadé, comme entendant ce que l'on croit, nous ne saurions rendre aux autres aucune raison de notre espérance. Il est fort inutile de dire que ce que nous croyons est la parole de Dieu, si notre raison ne le prouve et ne l'approuve. S'il ne nous est pas permis d'entendre et d'examiner notre foi, (c'est-à-dire, à ce qu'il me semble, de rendre raison de notre foi) chacun aura droit de rester (*a*) aveuglément dans la religion de ses Pères. Qu'un Siamois s'avise de dire avec confiance à un Chrétien, que Sommonocodom a défendu d'exposer la religion de son pays à l'épreuve d'un examen par la raison, comment le Chrétien pourra-t-il réfuter le Siamois, puisqu'il est positivement dans le même cas, lorsqu'il s'agit de certains points du Christianisme, que le Chrétien défend de la même manière? Il ne s'agirait plus alors de mettre en question s'il doit y avoir, ou non, des mystères dans la véritable religion, mais de décider seulement qui des deux a eu le véritable droit d'en établir, de Jésus-Christ ou de Sommonocodom.

5°. Les Apôtres et les autres écrivains sacrés n'ont-ils pu écrire plus intelligiblement touchant les mystères, ou ne l'ont-ils pas voulu? S'ils ne l'ont pas voulu, il n'est nullement juste de mettre sur notre compte le défaut de conception et d'intelligence, non plus que celui d'incrédulité.

(*a*) *Implicitily*, ubi sup. Sect. III, Ch. IV, p. 136.

C'est le *néant* qui ne saurait être l'objet de la foi. S'ils ne l'ont pu, ils n'en devaient aussi que moins espérer de gagner la confiance d'autrui.

A ces cinq remarques, Toland ajoute quelques répliques et objections qu'on lui a faites, auxquelles il répond comme il peut, ou comme il veut. Les voici : 1°. Dieu a droit d'exiger le consentement, ou la soumission de foi de ses créatures à ce qu'elles ne sauraient comprendre; soumission qu'il ne craint pas d'appeler *tyrannique*. Il répond ensuite qu'il est inutile de répliquer que Dieu l'a voulu ainsi pour exercer notre attention. Elle est suffisamment exercée dans la pratique des devoirs du Christianisme; mais si, quelque effort d'attention qu'on fasse, il a dû être impossible de parvenir à comprendre des choses incompréhensibles, c'est se jouer de la sagesse de Dieu que de lui attribuer une telle vue. 2°. Dieu nous a ordonné de croire aveuglément aux mystères pour mieux nous humilier. 3°. La foi, fondée uniquement sur la raison, rend la révélation inutile. Point du tout, dit-il; la raison est comme une clef. Par exemple, pour entendre le N. T. en grec, il faut avoir appris cette langue. On l'apprend par la grammaire. Cette grammaire est donc la clef de la langue grecque, et de même la raison est la clef de la révélation. C'est la conséquence qu'on doit tirer naturellement de l'argument de l'Anglais. 4°. Les ignorans, toutes les personnes idiotes, les petites gens, etc., ne sauraient acquérir la foi, telle qu'on l'exige ici, par la force de sa raison. Cette objection paraît si frivole à Toland, qu'il répond sans hésiter : « que la (*a*) pure et simple doctrine » du Christianisme n'est nullement au-dessus de la portée de tous ceux » qu'on peut appeler après J. C. *les pauvres d'esprit*. A la vérité, ajoute-» t-il, en s'adressant aux théologiens, ils n'entendent pas le *baragouin* » de vos écoles, et J. C. avait meilleure opinion de ces idiots. Il leur a » prêché l'Évangile; ils l'ont écouté; ils ont reçu la doctrine évangélique » avec joie; et, sans doute, ils entendaient mieux les instructions de J. C. » que les mystérieuses leçons de leurs prêtres et de leurs scribes. Quel » aurait été le fruit de la doctrine chrétienne au commencement du Chris-» tianisme, et quels progrès aurait-elle fait si ceux qui furent alors appe-» lés à la prêcher, eussent été obligés auparavant de faire un long appren-» tissage de mauvaises études scholastiques »?

Il tâche de ruiner après cela l'objection prise des miracles. C'est ce qu'il appelle la dernière échappatoire des partisans des mystères. Le miracle, dit-il, est une action qui surpasse absolument le pouvoir humain, et que la nature ne saurait produire selon les lois ordinaires. Le miracle est une opération extraordinaire; mais cette opération n'est nullement inconcevable, ni par conséquent au-dessus de la raison. On conçoit que Dieu peut arrêter la force du feu, rendre la vue aux aveugles, ressusciter des morts, etc.; mais des miracles contradictoires seront toujours faux et supposés, des fruits de l'intérêt et de la méchanceté de quelques hommes. Je supprime le petit détail qu'il donne de quelques faux miracles, avec ce qu'il dit contre les *miracles de parti*, et contre ces autres qui s'opèrent secrètement, et, si j'ose le dire, à la dérobée : au lieu que les miracles des Saintes Écritures n'ont jamais été employés qu'à terrasser l'incrédulité, à justifier la doctrine du Christianisme à la face de ceux qui la persécutaient;

(*a*) The uncorrupted doctrines, etc.

et par conséquent ceux qui les faisaient avec le secours du pouvoir divin n'ont jamais craint de les exposer au grand jour.

Enfin, pour conclusion du système de Toland, je vais rapporter en peu de mots ce qui, selon lui, a été l'origine des mystères du Christianisme. Après, nous dit-il, que J. C. eut ôté le voile des cérémonies légales, et conduit ou ramené les hommes à cette morale pure, à ce culte raisonnable, à ces idées justes et claires des choses célestes, qui étaient cachées dans l'observance du Judaïsme, la simplicité dans la religion fut le partage des premiers Chrétiens; et cette simplicité fut prêchée encore assez longtems après la mort de N. S. J. C., jusqu'à ce que, pour amener plus facilement les Juifs au Christianisme, on les y laissa entrer avec leurs préjugés pour les rits mosaïques, etc. On crut devoir cette complaisance à ces nouveaux Frères, faibles dans la foi, et qui pouvaient facilement retomber dans leur première superstition; mais cette complaisance fut le commencement des abus. Le mal augmenta considérablement et avec une rapidité extraordinaire, lorsque les Gentils, plus nombreux incomparablement que les Juifs, se convertirent au Christianisme. Accoutumés à la pompe du Paganisme, à la majesté du culte, à des idées hautes et sublimes des mystères de leur religion, que l'on ne faisait connaître qu'avec un fastueux appareil à un petit nombre de gens choisis, ils ne pouvaient qu'être rebutés à la vue de la simplicité, de l'uniformité de l'Évangile, de sa *popularité*, si j'ose me servir ici de ce terme, et du peu de difficulté qu'ils trouvaient à en entendre la doctrine. Pour retenir ces Gentils, ou pour les appeler au Christianisme, il fallut d'abord leur accorder un peu d'indulgence, comme on en avait accordé aux Juifs. On leur passa certaines idées et certaines comparaisons; on leur passa des expressions et des usages. Il n'y avait encore d'autres cérémonies, ou pour mieux dire, d'autre occasion à forger des cérémonies, que le Baptême et la Cène. Ce fut donc par-là que l'on commença l'édifice des mystères. On déguisa, on métamorphosa, ce sont les termes de l'auteur, ces deux pratiques sous le mystérieux appareil des rits du Paganisme. L'administration s'en fit d'abord avec ce secret qui avait fait si long-tems le merveilleux de la religion dans l'esprit des peuples Païens. A ce secret fut ajoutée l'initiation; et, afin d'exciter l'ardeur des fidèles commençans et d'inspirer aux Catéchumènes le désir d'être initiés, les initiateurs jugèrent devoir commencer par les prévenir du sublime de ces pratiques. Ils les qualifièrent de *terribles*, d'*inexprimables*, ou d'*ineffables*, etc. C'est ainsi que se perdit peu à peu la simplicité; et c'était pourtant dans cette simplicité que la religion renfermait ce qu'elle avait de plus excellent.

Ce fut bien pis, quand, pour leur intérêt particulier, ou autrement, les philosophes Païens eurent commencé de goûter le Christianisme. Ils portèrent dans la religion le génie, le caractère, et jusqu'à la physionomie de leurs différentes sectes. En faisant usage de leur philosophie pour défendre le Christianisme, ils firent un mélange si obscur de l'une et de l'autre, que les choses, auparavant claires et à portée des esprits vulgaires, ne furent plus entendues que des savans; et ceux-ci en augmentèrent les ténèbres par leurs disputes et par leurs subtilités. De ces sources sortirent les plus dangereuses erreurs. Enfin les abus achevèrent de se multiplier, et le règne des mystères s'établit entièrement, lorsque le Christianisme fut devenu la religion dominante. La politique mondaine força une infinité de Païens de croire ce que croyait le Souverain, ou d'en faire du

moins le semblant. Comme ils étaient restés Païens dans le cœur, ils ne se contentèrent pas de conserver secrètement tous leurs anciens préjugés; ils leur conservèrent l'autorité autant qu'ils purent, et les inspirèrent aux peuples Chrétiens, qui les reçurent enfin comme des moyens propres à la sanctification. Après cela, il n'y eut plus de bornes aux rits mystérieux.

Ici cet auteur fait le parallèle des cérémonies mystérieuses du Christianisme avec celles du Paganisme. Les noms, dit-il, sont les mêmes, l'initiation des Gentils était, comme celle des Chrétiens, précédée d'ablutions, ou d'expiations, de jeûnes, de mortifications. Les Païens et les Chrétiens excluaient également de leurs mystères tous les profanes et ceux qui n'étaient pas initiés. On y exigeait le secret pour les mystères; on n'en parlait qu'avec précaution, et, s'il est permis de le dire, avec une sainte obscurité, principalement devant ceux qui n'étaient (*a*) pas réputés dignes d'y être admis. On les publiait solennellement chez les uns et les autres; et les Payens, comme les Chrétiens ensuite, excommuniaient solennellement. Il compare aussi les degrés observés dans la pénitence chez les Chrétiens des premiers siècles, à ceux qui conduisaient à la perfection dans les initiations du Paganisme, et il finit enfin par une petite généalogie des usages superstitieux (selon lui) qui s'établirent successivement dans l'administration mystérieuse du Baptême. Entre ces usages superstitieux, il n'oublie pas le vêtement blanc donné à ceux qui avaient nouvellement reçu le Baptême, et, loin de le regarder comme un des plus précieux symboles de la pureté et de la vertu du fidèle, il ne doute pas qu'on ne l'ait été chercher dans les initiations du Paganisme, où les véritables dévots s'obligeaient de le porter jusqu'à ce qu'il tombât en lambeau. Il ne nous donne pas la succession généalogique des pratiques introduites dans la Cène, à cause, dit-il, que le détail en serait trop long et trop ennuyeux. Seulement il insinue que cette institution, si simple dans son origine, a été rendue mystérieuse par la corruption des tems, et que ceux qui ont le plus rigidement réformé le Christianisme ne l'ont point encore ramené à sa première simplicité.

Tel est le système de cet *audacieux* Anglais. J'ose me flatter d'en avoir donné un extrait fidèle. Il n'est pas difficile d'y remarquer qu'il pense encore plus hardiment qu'il ne parle, et cela paraît évidemment par les saillies d'irréligion qui lui échappent de tems en tems. En voici une que je ne crois pas devoir oublier (*b*): « L'adresse de nos prétendus Chrétiens » a surpassé de beaucoup celle des Païens dans les précautions que de- » mandaient la grandeur et la sainteté des mystères. Ceux des Païens » étaient continuellement exposés à perdre leur honneur et leur crédit, » par l'indiscrétion et le babil des initiés; mais les nouveaux mystères » sont entièrement à couvert de toute l'indiscrétion des hommes. On les » a placés heureusement au-dessus de la raison (*c*) et du bon sens, etc. ».

Si j'ai pris la liberté d'insérer ce système de Toland à la suite de celui des Sociniens et des autres partisans de la raison, ce n'a nullement été pour rendre ceux-ci odieux, ni d'autre côté pour donner cours aux opinions

---

(*a*) L'auteur cite ici un passage remarquable de S. Cyrille de Jérusalem. Mais il me semble que ce passage insinue avec raison qu'il faut de la précaution dans l'instruction, et surtout à l'égard des commençans.

(*b*) Je ne traduis pas tout-à-fait littéralement ce passage.

(*c*) Above the reach of all sense, p. 169.

de cet Anglais. Mais, quoi qu'il en soit, les raisonnemens de cet auteur et de ses semblables sont toujours perdus. Les systèmes restent les mêmes; la raison ne voit pas plus clair, l'on n'en fait ni plus ni moins dans le monde. A l'égard de l'autorité, elle a prévalu et prévaudra toujours dans la religion. Je ne m'arrêterai point à la définir, ni à rechercher jusqu'où elle doit aller; mais il faut pourtant convenir qu'elle est tout au moins nécessaire pour l'ordre et pour la régularité. Souvent aussi elle tient lieu de raison aux ames vulgaires. Il semble même que, si l'on excepte un petit nombre d'ames supérieures à toutes les autres, la raison n'est d'aucun usage que dans les besoins de la vie. C'est ainsi que la plupart des hommes vivent et meurent dans l'impossibilité morale de connaître et d'examiner leur croyance par la force du raisonnement.

Disons deux mots de l'Arminianisme qui, selon les rigides Orthodoxes, fraye le chemin à toutes sortes d'erreurs. Personne n'ignore l'histoire d'Arminius (*a*), chef du parti des *Remontrans*. On donna ce nom aux Arminiens, en vertu d'une remontrance qu'ils présentèrent aux États de Hollande en l'année 1609. Dans cet écrit, la doctrine du parti était réduite à cinq articles.

1°. Le premier article concernait la doctrine de l'élection et de la réprobation, sur lesquelles on ne s'exprimait pas suivant la théologie reçue dans les Églises réformées; non plus que sur la foi et la persévérance des fidèles, l'impénitence et l'incrédulité des prédestinés à la damnation.

2°. Touchant la mort de J. C., qu'il est mort pour tous les hommes sans exception.

3°. Qu'il est vrai que la grace de Dieu est nécessaire pour pouvoir se porter au bien.

4°. Mais que cependant elle n'opère pas sur nous d'une manière irrésistible.

5°. Qu'il ne faut point dire si affirmativement que les régénérés ne sauraient déchoir entièrement de la grace, et qu'une opinion de si grande conséquence méritait bien d'être pesée et repesée : aussi le fut-elle au

---

(*a*) Je ne rapporterai touchant Arminius qu'une particularité digne d'être remarquée. C'est que, s'étant chargé de réfuter un ouvrage contre la prédestination, à force d'examiner les raisons de son adversaire, il passa dans le sentiment qu'il voulait détruire, et le défendit beaucoup mieux que celui qu'il combattait. Cela est arrivé plus d'une fois. L'exemple des deux *Raynold*, au tems de la réformation d'Angleterre, est encore plus remarquable. L'un était Catholique, l'autre Protestan. Celui-ci passa en France, où son frère s'était retiré; et, après y avoir mis en œuvre toutes les raisons capables de le ramener au giron de la réforme, il eut le bonheur de le convaincre. Mais, en même tems, les raisons du Catholique frappèrent tellement le convertisseur Anglican, que celui-ci prit la religion dont il avait dépouillé son frère, et écrivit avec zèle contre la réforme. Je tire cette petite histoire du *Colomesiana*. Au reste, il est bon de remarquer ce que je rapporte d'Arminius, comme le commencement de l'Arminianisme.

Jacques Arminius naquit à Oude-water en 1560, et mourut accablé de persécutions en 1609. Sa devise était : *Bona conscientia paradisus.*

Aux cinq articles cités par Bernard, il faut ajouter ceux-ci :

1°. Dieu veut que tous les hommes soient sauvés

2°. Il n'existe aucune autorité humaine dépositaire des vérités révélées.

3°. L'Écriture est la seule règle de foi.

4°. Chacun est juge naturel du sens de l'Écriture.

5°. De ce principe découle nécessairement l'esprit de tolérance. Aussi les Arminiens professent une tolérance sans bornes envers toutes les sectes religieuses.

Les œuvres d'Arminius ont été recueillies : *Opera omnia theologica*, etc., *Francofurti*, *Wolfgang. Osmanus*, 1635 in-4°.

Synode de Dordrecht, mais le poids de la vieille Orthodoxie l'emporta. Je dis la vieille Orthodoxie, parce que, depuis quelque tems, l'Arminianisme s'est mis à la mode dans plusieurs États Protestans.

Si l'on veut apprendre le détail de l'hérésie Arminienne, il faut avoir recours aux actes du Synode de Dordrecht : on y trouvera cette hérésie décrite dans toute son étendue ; mais elle y est si bien *sassée* et *ressassée*, que, moyennant une bonne provision de soumission aux Pères de (*a*) ce Concile Protestant, il est impossible de ne pas dire *anathème* à la doctrine des Remontrans. Cependant je ne saurais m'empêcher de remarquer que le discrédit du péché originel, dans l'Arminianisme, est une des choses qui affligent le plus les vieux Orthodoxes. La réjection de l'imputation de la justice de J. C. leur est encore un grand sujet d'affliction. Un (*b*) d'entr'eux n'a pu s'empêcher de s'écrier, avec un zèle aussi véhément que celui des tems apostoliques, que ceux qui ne croient pas cette imputation ne sont pas Chrétiens. Je passe les débats sur la nature de la satisfaction de J. C., dispute inutile et vétilleuse, qui ne donne aucun prix à la religion et ne facilite en rien le salut des hommes. Que m'importe de savoir si exactement comment et en quel sens la mort de J. C. m'a racheté, pourvu que je croie fermement que j'ai été racheté par cette mort? dira un Chrétien ordinaire. Beaucoup de gens s'imaginent qu'un Chrétien qui raisonne ainsi raisonne plus juste qu'un théologien ; mais, chez les Protestans comme ailleurs, le théologien réplique aussitôt que les raisonnemens des gens de cet ordre sentent l'hérésie.

Les Remontrans ont aujourd'hui des églises particulières de peu d'apparence où ils font tranquillement leurs exercices de dévotion, à la manière des Réformés (Calvinistes). La doctrine des cinq articles, sur lesquels le procès fut intenté à leur chef et docteur Arminius, commença le schisme, et l'aigreur (*c*) du parti Gomariste le continua, le fortifia. Les esprits des théologiens s'échauffèrent tout d'un coup à tel point que, non-seulement on fit les derniers efforts pour faire regarder les cinq articles comme (*d*) articles fondamentaux de la religion chrétienne ; mais que même on voulut y intéresser le corps politique, et traduire les Remontrans devant lui, comme (*e*) des factieux et des rebelles. Je ne dis rien du Socinianisme des Remontrans, sur lequel on est revenu plus d'une fois à la charge, ni du

---

(*a*) Il faut attribuer sans doute à l'impétuosité du zèle orthodoxe le désordre avec lequel les Pères de ce Synode y traitaient les disputes théologiques, etc. V. in *Epist. Eccles et theol. Præstant. virorum.* Ep. 317, p. 527.

(*b*) M. *Jurieu.*

(*c*) Le parti de *Gomar*, professeur en théologie, zélé adversaire d'*Arminius*.

François Gomar naquit à Bruges en 1563, et mourut à Groningue le 11 janvier 1641. Si la douceur et la tolérance furent le partage d'Arminius, on peut dire que son adversaire réunissait au même degré le fanatisme et l'irascibilité. Gomar était apôtre de la prédestination. Il combattit Arminius avec feu, et ces dissensions amenèrent une guerre civile. Les tristes compositions de Gomar ont été recueillies : *Opera omnia theologica. Amstelod.* 1664 *in-fol.*

(*d*) Quelques Orthodoxes *par excellence* allèrent jusqu'à protester qu'ils ne voudraient pas comparaître devant Dieu avec les erreurs d'Arminius.

(*e*) Il en coûta la vie au *Caton Belgique*, le célèbre *Barnevelt*, victime de la haine ou de

soupçon de *libertinage* et de quelque chose de plus atroce, parce qu'ils ont toujours témoigné autant de penchant pour la tolérance, que (*a*) leurs adversaires pour une sainte et louable persécution, qui contraint charitablement les errans de reprendre le droit chemin.

---

l'orthodoxie du prince d'Orange *Maurice*. Cela donna lieu à l'application de ce beau vers de Lucain :

Cæsariana meum cinxerunt castra Catonem.

On le parodia pour *Barnevelt* en mettant *Mauriciana* pour *Cæsariana*. Il est bon d'apprendre au lecteur que ce qui occasionna cette parodie fut la précaution que prit le prince *Maurice* de faire environner de ses gardes le lieu où *Barnevelt* fut exécuté.

(*a*) Sur quoi on peut lire les diverses lettres dans le recueil intitulé : *Epistolæ Eccles. et Theolog.*, etc., ubi sup.

DISSERTATION

Sur les usages, etc., *de ceux que l'on appelle en Hollande* (a) *Collégiens et* (b) *Rhinsbourgeois.*

IL y a plus de cent ans que ces Collégiens sont établis à Rhinsbourg, où ils s'assemblent deux fois l'année : personne ne l'ignore dans le pays, et cependant, personne jusqu'à présent n'a eu la curiosité de décrire cette secte, ni de la faire connaître. Il n'est donc pas surprenant que les étrangers n'en connaissent pas même le nom, puisque ceux du pays sont eux-mêmes si peu instruits sur cet article : à quoi il faut ajouter que la rareté des assemblées de ces sectaires contribue sans doute à les faire peu connaître. S'y trouver une fois, deux fois par curiosité, ne suffit pas pour en donner une exacte description. En un mot, tout ce qui s'appelle *secte clandestine* ou *demi-publique* doit être vu de plus près qu'on ne le voit ordinairement. Ce que je vais rapporter m'a été communiqué par un des principaux membres de cette société.

D'abord, il faut distinguer les Collégiens des Rhinsbourgeois. C'est un abus que de croire que ces deux noms désignent un même parti, une même sorte de croyans. Il est vrai que, dans l'opinion commune, qui dit Collégien dit Rhinsbourgeois : mais voici de quoi désabuser ceux qui ne sont pas instruits de la différence et des rapports qu'ils peuvent avoir entr'eux. Les Collégiens doivent leur nom à la manière dont se sont formées leurs petites sociétés. Je ne saurais mieux faire sentir la nature de ces rendez-vous religieux, qu'en les comparant à ceux de plusieurs amis qui s'assembleraient tour à tour, tantôt chez l'un et tantôt chez l'autre, ou plutôt à ceux que les Hollandais appellent (*c*) Colléges, et les Anglais Clubs. On pourrait aussi les comparer aux écoles mystiques dont j'ai parlé en donnant l'origine du Piétisme. Après cela, je dois avertir ici qu'en parlant des assemblées de cette société, j'emploierai toujours le mot de Collége.

Dans ces Colléges, chacun peut et a droit de parler, de quelque religion qu'il fasse (extérieurement) profession, quelque système qu'il suive, quelque extraordinaires que puissent être ses idées, pourvu seulement qu'il reconnaisse la divinité de l'Ecriture. Ecclésiastique, Laïque, chacun y com-

(*a*) Le nom Hollandais de la secte est *Collegianten*.
(*b*) En Hollandais, *Rhynsburgers* de Rhinsbourg, village qui est près de Leyde.
(*c*) Les *Colléges* et les *Clubs* sont des assemblées qui se forment entre amis, une ou deux fois par semaine, dans un café, ou dans un cabaret, à frais communs, et chacun payant son écot. D'ordinaire, il y a une amende imposée à ceux qui manquent au rendez-vous, ou qui s'y rendent trop tard, etc.

mente à sa mode cette Ecriture, et dit ce qu'il pense sur la religion; soit qu'on prenne ce terme dans sa plus grande généralité, soit qu'on le réduise à la croyance de chaque secte. A l'égard des femmes, il n'en est pas comme chez les Quakers: dans le Collége, elles ne disent mot. Il ne s'agit point non plus ici de l'esprit intérieur du Quakerisme, ni de ses impulsions, etc. Ce que le Collégien dit est le fruit de ses saintes études, ou de ses méditations sur la Bible, ou des découvertes qu'il a faites par la force de son esprit, ou par un bon sens naturel. Autre chose à remarquer, et que toute personne hardie dans ses pensées ne manquera pas d'approuver; c'est que le Collége n'est jamais soumis à l'autorité d'un seul docteur, ni aux décisions de quatre ou cinq personnes qui, dans les assemblées de quelques autres sectes, s'emparent toujours de la parole. Au reste, on ne doit pas s'imaginer que le seul Collége des Collégiens soit à Rhinsbourg. Il y a de ces Colléges dans plusieurs villes et villages de Hollande, de Frise et d'Ouest-Frise; principalement à Amsterdam, à Rotterdam, à Harlem, à Leyde, à Groningue, à Lewarde, etc.; mais à quoi servirait-il de faire une plus longue énumération des villes? et pour les villages, Sardam est celui qui l'emporte sur tous les autres en ce qu'il s'y trouve plus d'une secte. C'est apparemment à ces Colléges que la Hollande doit la réputation de nourrir autant de religions que d'hommes, comme l'Espagne et l'Italie doivent à un certain excès qu'il n'est pas nécessaire de définir, celle d'avoir plus de chapelles et plus de saints que de dévots: en sorte qu'on peut très-bien appliquer à ces derniers ce qu'un des plus beaux (*a*) génies de l'Antiquité a dit de la dévotion de son tems.

Qu'on ne s'imagine pas non plus que tous ces Colléges sont uniformes, ni qu'ils soient réglés sur les mêmes idées, ni qu'ils se déclarent observateurs des mêmes points de doctrine. J'ai déjà dit que chacun peut y proposer ses sentimens et les défendre, etc. Ce n'est donc pas un seul système qui fait l'union: il n'y a unité d'idée que sur la divinité de la Bible: après cela, chacun raisonne à sa mode, propose ou objecte, etc. Il faut se représenter ici une société de marchands, qui commenteraient ou expliqueraient un traité sur le commerce; ou de philosophes mélancoliques, qui raisonneraient tristement sur les qualités occultes d'Aristote, les tourbillons et la matière subtile de Descartes, le système de gravitation de Newton; ou enfin de paysans de la Northollande, qui éplucheraient gravement entr'eux et de point en point toutes les difficultés qui surviennent dans les cas d'avarie et autres usages de mer. Ainsi, il suffira bien sans doute de décrire un de ces Colléges sans qu'il soit nécessaire de donner la description de tous les autres. Attachons-nous donc seulement au Collége d'Amsterdam.

Ce Collége (*b*) s'assemble dans une maison d'orphelins qui a l'*Orange* pour enseigne. On s'y assemble le dimanche après midi, environ l'espace d'une heure, depuis deux heures et demie jusqu'à trois heures et demie, et le mercredi au soir, depuis cinq heures jusqu'à sept heures et demie. On y traite et explique les matières contenues dans le Nouveau Testament, et cela de suite et par ordre. Le dimanche, on suit les Evangiles et les

---

(*a*) *Nostra regio tam præsentibus plena est numinibus, ut facilius possis Deum quam hominem invenire.* Petron.

(*b*) Une figure représente ici ces assemblées.

Actes des Apôtres; le mercredi, les Epîtres. C'est pour conserver cet ordre que certaines personnes qui ont le droit de parler ordinairement dans le Collége (ou qui ont acquis ce droit par la déférence ou par le respect que l'esprit, l'éloquence, ou le savoir ont pu leur gagner) s'assemblent une fois par an, et divisent une partie du Nouveau Testament en autant de textes qu'il peut s'en expliquer dans l'année. Et il est à remarquer qu'on établit deux personnes comme cautions pour chaque texte, lesquelles, au défaut de tout autre, sont obligées de se charger de les expliquer. On use de cette précaution pour prévenir une dissolution infructueuse de l'assemblée; et c'est ce qui arriverait, si malheureusement personne n'avait rien à proposer sur le texte. Il est à remarquer aussi qu'il y a des listes imprimées, où chacun peut voir l'ordre de ces textes, et par conséquent réfléchir et méditer d'avance sur ce qu'il pourra se proposer de dire dans l'assemblée suivante. Au reste, on n'est pas si scrupuleusement attaché à l'ordre des textes qu'il ne soit absolument permis de s'en écarter, ni de choisir assez souvent tel autre texte que l'on jugera à propos d'expliquer à l'assemblée.

L'ouverture de la dévotion se fait par la lecture d'un cantique et d'un psaume que l'on chante ensuite; après quoi, on propose une prière. La prière faite, on lit le texte destiné à être le sujet du discours chrétien, et l'on invite les Frères de l'assemblée à se servir de la liberté accordée à chacun d'eux de proposer ses objections, ses remarques, ses exhortations. Si personne ne se lève de sa place pour parler, les cautions suppléent, et font un discours sur lequel il est permis, comme je l'ai dit, de faire des remarques et des objections, que chacun peut censurer et corriger, auquel enfin chacun a droit de faire un supplément à sa mode: et, pour donner le tems nécessaire à la révision, à la censure et aux additions, il se fait un silence raisonnablement long après le Sermon. Ces additions et ces réflexions sont plus ou moins étendues, solides, utiles, selon que la personne qui parle a plus ou moins de génie, d'ordre et de justesse. Une application convenable suit, avec une dernière prière, pour terminer cet exercice.

Le Collége n'a point de registres où l'on trouve écrits les noms de ses membres. A proprement parler, il n'en a point qui soient véritablement à lui, et l'on pourrait bien le définir un corps composé de membres qu'il emprunte de toutes sortes de sectes pour se former régulièrement deux fois par semaine. A la vérité, ces membres lui sont comme dévoués, au moins s'ils sont de véritables Collégiens. Si cette définition ne plaît pas, je prie le lecteur de s'en faire une autre, en se représentant une troupe de Chrétiens, nourris, élevés dans différens systèmes de religion, généralement attachés, les uns à l'Arminianisme, les autres au Mennonisme, les uns Réformés, et les autres Unitaires, Mystiques, etc. Tel est le fond de la religion de chacun; mais on se fait Collégien, pour dire plus librement ses pensées sur le sens, la doctrine et les instructions contenues dans les Saintes Ecritures, et, par ce moyen, se faire, dit-on, des lumières plus sûres et plus étendues, s'édifier les uns les autres, etc. La hardiesse de tous les raisonnemens qui se font sur ces Ecritures n'attire à personne le nom odieux d'Hérétique, pourvu, nous dit-on, que chacun reconnaisse toujours l'autorité de la Bible. Selon les Collégiens, un débauché mérite par ses déréglemens le nom d'Hérétique, et de même tout homme qui s'abandonne aux passions: mais ils sont persuadés que Dieu sera infiniment

plus indulgent aux erreurs de l'entendement et à de fausses idées sur un dogme, qu'à des erreurs de pratique et de morale, et aux péchés que l'on commet contre les lumières de la conscience et de la raison. Il me semble aussi que ces Collégiens ne mériteraient d'être appelés schismatiques que par rapport aux sectes dont ils sont extérieurement; s'il était vrai que chacun, quoique Collégien, restât pourtant attaché au tronc de sa religion.

La description que j'ai donnée des exercices de dévotion du Collége prouve assez que, dans ce Collége, il n'y a point de ministre, ni de prédicateur élu solennellement et reconnu tel; point d'autorité donnée à une personne, vêtue, ornée d'une certaine façon, à qui le saint habillement attire ensuite le respect des dévots et des dévotes; point enfin d'idée de mérite et de génie distingué attachée à l'ecclésiastique plutôt qu'au laïque. Outre cela, il n'y a dans le Collége ni Conseil ecclésiastique, ni Ancien, ni Diacre. Je dois pourtant avertir qu'il y a une espèce d'exception à faire à l'égard des prédicans du Collége: c'est que ceux (*a*) des Mennonites y parlent souvent, particulièrement dans les Colléges établis hors d'Amsterdam: mais il faut remarquer aussi que ces prédicans Mennonites ne prêchent que comme simples particuliers, sans supériorité, sans distinction. Le Collége ne les écoute et ne les reçoit qu'en qualité de Frères, égaux à tous les autres Frères. Au défaut de discipline et d'hiérarchie, défaut qui, chez les Collégiens, passe pour une chose agréable à Dieu, il faut ajouter le mépris de formulaires, de confessions et de catéchismes. L'idée qu'ils ont de ces trois liens, par lesquels les sectes et les religions ont accoutumé d'unir leurs fidèles, convient parfaitement à un corps formé de membres qui ne se rencontrent ensemble que pour être indépendans. « Pourquoi, » dit-on dans le Collége, un Frère sera-t-il obligé de croire à la manière » d'un autre Frère? pourquoi ne serait-il pas permis à l'un d'avoir des » idées différentes de l'autre? Dans la société civile, exige-t-on que la » croyance soit uniforme? N'exigeons dans nos Frères qu'une conduite » convenable à cette Ecriture que nous devons tous regarder comme la » parole de Dieu et la règle de nos devoirs: que les œuvres ne démentent » point cette foi dont les hommes affectent si généralement de faire parade, » et qui, pour l'ordinaire, ne porte d'autre preuve de religion avec elle » que le mépris, la haine et l'intolérance pour ceux qui n'adoptent pas » son formulaire ».

J'ai dit que la fondation ou l'établissement des Colléges est de l'année 1619. L'origine en est due à cet esprit d'intolérance si connu alors chez les Réformés de Hollande; et c'est cet esprit qui a pu conduire les Collégiens à une extrémité toute opposée. Trois frères nommés *Van der Codde* (en latin *Coddeus*, frères d'un autre *Coddeus* qui fut professeur en langue Hébraïque dans l'Académie de Leyde) furent les véritables fondateurs des Colléges, et la fondation commença de la manière suivante. Ces trois frères *Van der Codde* étaient villageois, faisant tous les trois profession d'Arminianisme. Ils demeuraient dans trois différens villages, et même l'un d'eux était Ancien de l'église de son village. Il est à remarquer aussi qu'un de ces frères faisait sa résidence ordinaire à Rhinshourg. S'ils n'avaient pas le caractère d'inspiration comme les Apôtres, ils leur res-

(*a*) Qui sont des *Prédicans* élus. Voy. pag. 228 et 229.

semblaient du moins par la bassesse de la condition ; puisqu'ils ne s'occupaient qu'à l'agriculture et au métier de tanneur : mais, en récompense, on nous assure qu'ils entendaient bien l'Ecriture, qu'ils s'exerçaient à la lire et à la méditer assidûment, et qu'ils vivaient en bons chrétiens quant à la pratique. La circonstance des tems était alors si peu favorable à l'Arminianisme, soit par la condamnation de ses dogmes au Synode de Dordrecht, soit pour des raisons de politique et d'Etat, que, se faire connaître pour Arminien, c'était vouloir être déclaré authentiquement ennemi de Dieu et de toute la société civile. Ce fut dans cette circonstance que le gouvernement crut devoir interdire l'exercice de la prédication aux ministres qui se déclarèrent Remontrans, avec ordre de sortir du pays, au cas qu'ils refusassent de signer l'acte d'exclusion ou de suspension du ministère qui fut dressé contre l'Arminianisme, après que l'Orthodoxie eut remporté glorieusement la victoire par les décisions du Synode. On ajouta la peine d'amende au refus de signer l'acte, et l'on prétend même que l'on promit des récompenses à ceux qui découvriraient et dénonceraient un ministre Remontrant au magistrat. Je ne sais si l'espoir du gain fit découvrir beaucoup de suppôts du nouveau (*a*) Pélagianisme, dans un pays où l'argent est plus utile et plus estimé qu'ailleurs ; mais il est bien sûr du moins que ce moyen de découvrir un Hérétique ne se trouve pas dans l'Evangile, et que ceux qui l'employaient ne pouvaient guères passer pour prédestinés au salut par le décret éternel. Quoi qu'il en soit, l'acte et ses suites privèrent les Remontrans de leurs pasteurs, et ce fut alors que, pour n'être pas absolument sans exercice de dévotion faute de pasteurs et de docteurs, les trois frères *Van der Codde* proposèrent de former d'abord entre amis un Collége de religion, auquel dans la suite on admit, outre les Remontrans, des gens de toutes sortes de sectes. On se proposa pour plan de ne s'assembler que comme Frères égaux, de la manière que je l'ai déjà rapporté, dans le seul dessein de s'édifier soi-même en édifiant les autres.

Le premier Collége religieux fut établi à Warmond, village où résidait un des Van der Codde. Ce Collége se forma d'un grand nombre de Remontrans, qui n'osant plus s'assembler ni ouvertement, ni en cachette comme Arminiens, à cause des amendes rigoureuses, se trouvèrent tout consolés d'avoir le prétexte de s'assembler comme amis, sous un nom donné communément dans leur pays à des sociétés où il ne s'agit de rien moins que de religion, ainsi que je l'ai déjà dit. Mais qu'arriva-t-il dans la suite ? Après que l'orage fut un peu calmé, plusieurs ministres Remontrans revinrent dans leur patrie, et, sans craindre d'essuyer un nouveau danger, se présentèrent à Warmond pour y être Pasteurs du troupeau. Les Van der Codde les récusèrent en leur déclarant que la nouvelle institution ne pouvait s'accommoder de l'autorité pastorale ; que cette institution était fondée sur le modèle donné par S. Paul dans (*b*) le chap. 14 de la première épître aux Corinthiens ; et enfin que leur manière de s'assembler était conforme à la pratique des Apôtres.

Bientôt après, le Collége de Warmond fut transplanté à Rhinsbourg : il s'y multiplia considérablement, et acquit deux célèbres pasteurs (*c*) Re-

(*a*) C'est le nom qu'on donne à l'*Arminianisme*.
(*b*) Principalement depuis le verset 26 jusqu'à la fin.
(*c*) *Camphuise* (*Camphusius*) *et Gesteranus*.

montrans, non comme pasteurs, mais comme Frères. A l'imitation de ce Collége, il s'en forma insensiblement d'autres en plusieurs endroits de la Hollande. D'abord on rechercha ces assemblées; à la fin on fit semblant d'ignorer ce qui se passait, et l'on usa de connivence.

Voilà ce que l'on m'a communiqué comme certain sur l'origine des Collégiens. D'autres prétendent au contraire que l'origine des Colléges est plus ancienne, et qu'avant les Van der Codde, il y en avait de pareils dans les Provinces-Unies, fondés sur le même plan, réglés sur les mêmes idées, et en vertu de l'explication qu'ils donnaient, comme les Collégiens de Warmond et de Rhinsbourg, aux paroles de Saint Paul. La différence que je trouve entre ces derniers Colléges et les autres plus anciens, c'est que ceux-ci étaient composés d'Anabaptistes et autres dont il a été parlé ci-dessus. On trouve des Colléges de cette espèce dès l'année 1560, et sans doute qu'en remontant plus haut vers l'Antiquité, on en trouverait plusieurs autres, surtout en approchant des tems de persécution. Avec cela, les conventicules d'Angleterre et toutes les assemblées clandestines de notre tems ne sont-elles pas à peu près de même nature? Ne disputons donc point sur la différence des noms.

On nous parle aussi de certains Colléges établis en Angleterre sous le règne d'Elisabeth, où cependant il n'était permis qu'aux ecclésiastiques de parler. Le prédicant était nommé ou qualifié *Prophète*, et l'on supposait sans doute que celui qui parlait au troupeau parlait indubitablement à la façon des anciens Prophètes, immédiatement inspiré comme eux. Voici l'ordre que l'on observait dans ces sociétés religieuses, que Grindal, archevêque de Cantorbéry, protégea, nous dit-on, avec tout zèle possible. Le plus jeune des ministres, ou si l'on veut des Prophètes, montait en chaire, parlait le premier environ une demi-heure, et selon qu'il se trouvait plus ou moins capable de s'étendre sur un texte pris dans l'Écriture. Un autre, un peu plus âgé, montait immédiatement après lui, et prêchait sur le même sujet. Il était suivi de quatre ou cinq autres qui parlaient tous à leur tour, et suivant leur âge, sur le sujet expliqué par ceux qui les avaient précédés. Après eux, montait un théologien qui avait vieilli dans l'art de prêcher. Le discours de celui-ci était bien plus long et plus solide sans doute que les précédens. Le vieux ministre, en traitant le même sujet, faisait la censure des discours qui avaient précédé le sien, y remarquait les beaux endroits, relevait les fautes avec douceur. Cette espèce d'exercices de dévotion, qui avait beaucoup de rapport à la manière de recevoir les Proposans dans la réforme de Calvin, commençait et finissait par une prière. On se retirait ensuite avec l'assemblée, pour aller terminer tous ensemble cet acte religieux par un *repas fraternel*. En se séparant, on fixait le tems pour une nouvelle assemblée, on nommait les prédicateurs, et on leur donnait le texte et le sujet du discours.

Ces assemblées se formaient une fois le mois, quelquefois deux. On restait assemblé environ deux heures, et cela publiquement dans une église : ainsi des Colléges de cette nature, autorisés, protégés par un archevêque, n'étaient nullement des assemblées clandestines, comme le nom qu'on leur donne ici le pourrait insinuer. Quoi qu'il en soit, il est, ce me semble, nécessaire de donner une idée de la méthode que devaient observer dans ces discours les prédicateurs qui les prononçaient. D'abord, on recherchait le rapport du texte choisi à d'autres, son vrai sens, le but que s'était proposé l'auteur sacré dans ce texte; ensuite l'exacte signification

ASSEMBLÉE de ceux qu'on appelle COLLEGIANS *a Amsterdam.*

Leur CENE *a Rynsburg.*

des termes, les différentes traductions, les passages parallèles, les conséquences que l'on pouvait tirer du texte expliqué, enfin les fausses explications données à ce texte par les faux docteurs, etc.; et c'était-là que brillait sans doute l'esprit de dispute, au moins, s'il est permis d'en juger par la circonstance du tems où ces discours étaient à la mode. Il faut remarquer aussi que ceux qui prononçaient ces discours étant libres de choisir le sentiment qui leur paraissait le plus plausible, la différence de systèmes et d'opinions donnait lieu à des disputes dans l'assemblée, mais la présence de quelques graves théulogiens, qui présidaient par ordre de l'évêque du diocèse à ces assemblées, contribuait à entretenir la modération et le bon ordre dans les disputes. On nous dit encore que, malgré la longueur de ces exercices mêlés de théulogie et de dévotion, les auditeurs n'avaient pas le tems de s'ennuyer, tant ils étaient occupés agréablement de la diversité des matières traitées dans ces différens discours.

Bien loin que ces assemblées reçussent l'approbation de la reine Elisabeth, elles la prévinrent au contraire contre l'archevêque de Cantorbéry, leur protecteur, qui prétendait les comparer aux anciennes écoles (ou séminaires) de Prophétie des Juifs. Il en fit l'apologie dans une lettre qu'il écrivit à cette princesse et tâcha de justifier l'établissement de ces assemblées prophétiques par des exemples pris dans l'Ancien et le Nouveau Testament (*a*). Il ajouta que ces exercices servaient à augmenter la capacité de ceux qui étaient destinés à être docteurs et prédicateurs dans l'Eglise; que ces discours servaient aussi à entretenir l'émulation; que, par-là, on jugeait de l'orthodoxie de la doctrine, de la justesse des idées, du savoir, etc.; qu'ils empêchaient les jeunes ecclésiastiques de s'abandonner à l'oisiveté, leur faisaient craindre de passer pour ignorans, les assujettissaient à la discipline, etc. Enfin le zélé archevêque prétendait déraciner le Papisme par ce moyen : mais il eut beau faire; le préjugé était pris, et la reine n'en revint point.

Revenons de cette petite digression à nos Collégiens Hollandais. Ils font profession d'être tolérans outrés. Ils me permettront bien d'appeler ainsi, en vrai orthodoxe, cette tolérance, reputée Antiorthodoxe, qui admet et accepte pour frères tous ceux qui s'appellent Chrétiens, quels qu'ils soient. Tel est, dira-t-on, l'effet de cette paix et de cette concorde que les Collégiens regardent comme l'ame du Christianisme; mais on leur répondra : peuvent-elles se conserver toujours cette paix et cette concorde dans un assemblage de gens de toutes sortes de sectes, qui se rendent à l'assemblée armés de toutes sortes de préjugés, et pourvus de tous les argumens de leur parti? qui, dans cette assemblée, ont le droit de proposer et d'établir leurs propres opinions, et d'expliquer, selon leur sens particulier, cette Ecriture qu'ils conviennent de regarder tous en général comme divine? Aussi nous dit-on que, malgré le bon ordre et la discipline du Collége, il s'y est souvent glissé des esprits dangereux et turbulens, qui ont essayé de faire des schismes. C'est à ces faux frères qu'on a dû un schisme qui commença à Rotterdam, et gagna bientôt Amsterdam. Ce schisme fut l'origine de deux différens Colléges, qui s'attribuaient tous deux, à l'exclusion l'un de l'autre;

(*a*) 1. *Samuel* autrement 1. *Livre des Rois*, chap. X. 1. épît. de S. Paul aux *Corinthiens*, chap. XIV.

la patience, la modération, la charité fraternelle et toutes les vertus Chrétiennes. Cependant quelques frères Collégiens, d'une conscience plus tendre et plus scrupuleuse que les autres, ne voulurent point prendre parti, et, par un motif *de charité fraternelle*, crurent devoir fréquenter également et tour à tour les deux Colléges. Une autre objection à faire contre ces frères de Collége, c'est que l'égalité qui règne entre eux met en droit un idiot de parler aussi long-tems qu'un habile homme; qu'un savetier y peut aller de pair avec un docteur consommé; que l'ignorance y peut affronter le savoir; que l'on est forcé dans des assemblées de cette nature d'écouter cent extravagances débitées avec gravité, et d'un air de piété qui impose aux simples. Voici la réponse de ces Collégiens. « Dans les autres sectes, » s'en trouve-t-on mieux d'être obligé d'écouter un prédicateur incapable » et ignorant, gagé jusqu'à sa mort pour fatiguer ses auditeurs par son » incapacité, et qui ne produit d'autre avantage à la religion de ses » paroissiens que de leur apprendre régulièrement trois ou quatre fois » par semaine beaucoup d'inutilités dont ils chargent mal à propos leur » mémoire » ?

Finissons sur ces Colléges par une particularité, qui sera peut-être peu intéressante pour tout autre que pour des lecteurs Hollandais; c'est qu'en vertu de cette charité mutuelle dont les Collégiens font profession en s'assistant de tout leur pouvoir les uns les autres, ceux de la plupart des villes de Hollande ouvrirent leur bourse à leurs frères d'Amsterdam pour fonder en 1677 et en 1689 le Collége nommé l'*Orange*, et il y a apparence que, dans l'occasion, ceux d'Amsterdam ont rendu la pareille aux frères des autres villes. A cela, je dois ajouter que cette fondation est aussi destinée à l'entretien d'un assez grand nombre d'orphelins Collégiens, et même d'orphelins d'autres sectes et partis: digne effet de l'humanité qui devrait régner dans tous les hommes malgré la différence de religion!

Je dois présentement remarquer ce qui concerne l'établissement de Rhinsbourg. J'ai déjà dit que ce village donne le nom à la secte des Rhinsbourgeois. Je dois ajouter que le nom de Rhinsbourgeois ne désigne pas seulement les habitans du village, et que, sous ce nom, l'on comprend aussi des Mennonites, des Remontrans, des Unitaires, des Calvinistes, des Luthériens, etc., qui se rendent de tous côtés à Rhinsbourg comme autrefois (*a*) les Juifs se rendaient à Jérusalem pour solenniser leurs Pâques. Ces gens ne s'assemblent que deux fois l'année, à savoir: à la Pentecôte, et le dernier dimanche du mois d'août, pour célébrer fraternellement la Cène: et, pour y être admis, il suffit de vivre régulièrement selon les devoirs que nous prescrit l'Écriture, quelqu'opinion qu'ils aient d'ailleurs, chacun selon le préjugé de sa secte, touchant l'essence et la nature de ce sacrement. La veille de cette communion solennelle est destinée à la révision des péchés, et à la préparation du cœur. Deux discours précèdent la Cène: l'un sur la Cène en général, et sur la mort de J. C. en particulier; l'autre sur les motifs qui portent les fidèles Rhinsbourgeois à s'assembler dans ce village; à s'y réunir chrétiennement sans distinction de parti, sans

(*a*) Quoique les assemblées soient comme affectées à Rhinsbourg, il ne faut pas s'imaginer, nous disent ces *Collégiens*, que nous regardions ce village comme un lieu plus respectable qu'un autre, ni que nous prétendions que la sainteté y soit plus grande qu'ailleurs, selon l'idée que les Catholiques Romains se font d'une Eglise consacrée solennellement. La vérité est qu'on prétend généralement que les *Collégiens* nommés *Rhinsbourgeois* n'ont choisi le village de Rhinsbourg, qu'à cause de leur manière de baptiser dans une eau courante. On voit ici la représentation de ce Baptême.

se déclarer, *les uns pour Paul et les autres pour Apollos* ; à s'y réunir, en un mot, comme les anciens Juifs dans leur temple, ou dans la capitale de leur petit État, pour célébrer fraternellement la Pâque ; mettant à quartier dans cette solennité les distinctions de Pharisiens et de Saducéens. Dans ces discours, les Collégiens de Rhinsbourg n'oublient pas, nous dit-on, de déplorer les malheurs du Christianisme, déchiré par les schismes et les hérésies, corrompu par les préjugés des hommes ; par où la religion est exposée tous les jours aux insultes des libertins, à la raillerie des incrédules. » Ne vaut-il pas infiniment mieux, nous dit un docteur » de Rhinsbourg, présenter fraternellement la main à tout Chrétien qui » croit à la sainte Ecriture, et s'efforce de vivre en ce monde conformé- » ment à la loi de Christ? C'est donc en bons frères que nous tendons la » main à toutes sortes de sectaires pour les inviter à prendre la Cène avec » nous, après s'être examinés eux-mêmes sur leur état, sans nous embar- » rasser des noms odieux qu'on leur donne, et sans entretenir dans nos » ames ce fiel que malheureusement la plus grande partie des hommes » regarde comme le zèle selon J. C. ». Je ne crois pas que ce petit échantillon de la manière de penser des Collégiens de Rhinsbourg puisse déplaire au lecteur.

La cérémonie de la Cène (*a*) ne diffère point de celle des réformés Calvinistes. Après que l'assemblée s'est séparée, on remet les deniers provenus des aumônes de ces fidèles entre les mains d'un secrétaire de ce village, qui en donne acquit, nous dit-on, et distribue cet argent aux pauvres de Rhinsbourg. La solennité du jour se termine par un discours destiné à rendre des actions de graces à Dieu, et, le lendemain au matin, quelques frères Rhinsbourgeois font les adieux au nom de toute l'assemblée, et l'on s'exhorte mutuellement à la persévérance dans la religion, et à la fidélité qu'on doit à Dieu. Quoiqu'il soit permis à chacun de parler, d'enseigner, et même de donner la Cène, ces fonctions sont rarement abandonnées à d'autres qu'à ceux qui s'y sont préparés d'avance. Souvent même, on nomme ceux qui parleront dans l'assemblée suivante.

L'éloignement de Rhinsbourg est cause que les Collégiens Frisons ont pris le parti de s'assembler tous les ans à Leuwarde, pour faire la Cène à la manière des Rhinsbourgeois ; » preuve manifeste, disent-ils à ceux qui » les accusent d'attacher leur dévotion à ce village, que nous ne sommes » jamais tombés dans la superstition qu'on nous impute ».

Ce schisme, que j'ai dit qui se forma entre les Collégiens à Amsterdam et à Rotterdam, donna lieu à l'établissement de deux différentes assemblées à Rhinsbourg. Chaque assemblée faisait sa Cène particulière, et se regardait sans doute comme l'Église *des véritables frères en Christ*. Le Collégien étranger qui venait se réunir à ses autres frères ne devait-il pas être embarrassé à choisir entre ces deux Églises? A quoi pouvait-il reconnaître que l'une était légitime, l'autre schismatique et bâtarde ? En attendant qu'un Collégien puisse répondre à cette objection, il faut apprendre au lecteur que ce schisme, commencé à la Pentecôte de l'année 1686, finit en 1700, par la réunion qui se fit entre eux après la mort de leurs chefs.

Je n'ai fait que citer dans une remarque le Baptême de cette secte. En

(*a*) Voy., page 368, la figure qui représente cette Cène.

voici une petite description, telle que me l'a fournie un fidèle de Rhinsbourg. Celui qui demande le Baptême commence par faire publiquement sa profession de foi le samedi au matin, devant l'assemblée des Rhinsbourgeois, formée exprès pour cette cérémonie. Je laisse à part les discours qui la précèdent, et qui roulent sur l'excellence et sur la qualité du Baptême. Après la profession de foi, et celui qui doit administrer le sacrement, et celui qui doit le recevoir, se rendent à une espèce d'étang qui est derrière une maison appartenant à la secte de Rhinsbourg, laquelle est proprement une manière d'hôpital, puisqu'on y loge *gratis* ceux qui n'ont pas le moyen de loger à l'hôtellerie. C'est dans le réservoir d'eau qui dépend de cette maison, que le *Néophyte*, le *Catéchumène*, ou le *Candidat* du Baptême doit être baptisé par immersion. Si c'est un homme qui doive recevoir le Baptême, il a sur le corps une chemisette blanche, un caleçon de même; si une femme, une manière de jaquette toute pareille, avec une jupe, à laquelle on attache ordinairement quelques pièces ou morceaux de plomb semblables à ceux que les dames font mettre dans les manches de leurs robes. Cela se pratique, nous dit-on, afin qu'elles plongent mieux et peut-être aussi pour des raisons de décence. Le *baptisant* est dans le même équipage au milieu de cet étang, où il les attend pour les plonger, en prononçant la formule ordinaire à presque toutes les communions chrétiennes. Étant baptisés, ils vont reprendre leurs habillemens ordinaires pour se rendre ensuite à l'assemblée, où ils sont exhortés à la persévérance, et à la pratique des préceptes de J. C.; après quoi on fait une prière en public, et l'on chante ou des cantiques, ou des pseaumes.

Voilà ce que je trouve de plus digne d'être remarqué dans les usages de ceux qu'on appelle en Hollande Collégiens et Rhinsbourgeois. On prétend que cette secte déchet beaucoup, et qu'il en est de même des Unitaires mêlés parmi ces Collégiens, parmi les Quakers, et enfin parmi les Anabaptistes, etc. D'autres prétendent que tous les sectaires se masquent mieux aujourd'hui que du tems de leurs ancêtres: et c'est-là, disent-ils, ce qui persuade à certains dévots crédules que le libertinage et l'hérésie perdent leur crédit. D'autres prétendent enfin que la religion de *Menno* s'efforce de parvenir à la supériorité; mais les plus sages suspendent leur jugement, et se contentent de souhaiter que la grace de Dieu se répande sur tous les hommes.

An quidquam nobis tali sit numere majus?

DISSERTATION

Qui contient des particularités touchant le Déisme, et les Dogmes d'une Secte accusée de Libertinage, etc.

Je finis ce volume par ceux que l'on appelle *Déistes*, et que le peuple ne distingue pas des Athées. Cependant la différence des uns aux autres est fort grande; et d'ailleurs il est, ce me semble, bien difficile, pour ne pas dire impossible, qu'il y ait de véritables Athées. L'existence d'un Être Suprême est trop visible, et les caractères du bien et du mal, avec leurs suites, sont peints trop vivement dans la conscience de tous les hommes, pour qu'il soit possible de se dépouiller absolument de l'idée d'un Être souverain de la nature. Il est certain que les plus féroces et les plus barbares de tous les peuples conservent, dans leur barbarie, quelqu'idée de la Divinité, et que c'est être injuste à leur égard que de les traiter d'Athées. Pour les Chinois et les Japonais, il est de même faux qu'ils le soient. Dire que les Idolâtres sont Athées est un autre excès qui tient de l'invective et de la déclamation : ainsi l'on ne saurait mettre au rang des preuves de cet Athéisme imputé aux anciens Païens, ce qu'a dit contre eux un Père de l'ancienne Eglise (*a*), *que s'il n'y a point d'unité de Dieu, il n'y en a point du tout.*

Si le parfait Athéisme est une chimère, il n'en est pas ainsi du Déisme. Je ne le définirai point aux honnêtes gens, et il serait fort inutile de le définir au peuple. Le Déisme a cela de commode qu'il n'empêche pas d'être extérieurement de la religion qui convient le mieux aux intérêts temporels. Reconnaître un seul Dieu et le servir, sans se lier autrement que par politique et par bienséance à telle ou à telle religion qu'il plaît au Souverain de protéger préférablement à toute autre dans ses États, est un principe du moins aussi convenable aux inclinations de l'esprit humain, que celui qui ne nous engage à rester sujets de ce Souverain, qu'aussi long-tems que nos affaires le demandent, ou que notre humeur nous permet de vivre sous sa domination. Ceux dont les principes renversent la société civile vont peut-être bien au-delà de ce qu'on doit appeler *Déisme*. Mais y pensent-ils de sens froid? Ne seraient-ils pas, comme le reste du genre humain, les victimes du renversement des lois? Croyons donc que leur conscience ne saurait convenir long-tems de la vérité des systèmes qu'ils veulent défendre pour se faire un nom dans le monde.

(*a*) Ce passage est de Tertullien : le voici tout entier. *Deus, si non unus est, non est; quia dignius credimus non esse quodcunque non fuerit ut esse debebit.* Voilà en même tems une autorité en faveur du problème que Bayle a traité dans ses *Pensées sur les Comètes*.

Dans la société civile et dans la société ecclésiastique, on met communément au rang des Déistes beaucoup de gens qui ne le sont nullement; mais à quoi servent les protestations de ces prétendus Déistes, sinon à fortifier les préjugés qu'on a résolu d'avoir contre eux? C'est ainsi que le vulgaire appelle *Déisme* l'indifférence dans le choix des sectes du Christianisme; cette opinion trop charitable qui les sauve toutes, et les fait aller au Ciel par des routes différentes; le sentiment qui réduit le Christianisme à très-peu d'articles fondamentaux; celui qui réduit la religion à la pratique toute seule de la morale évangélique; le principe de ces Chrétiens tolérans jusqu'à l'impiété, s'il faut s'en rapporter aux reproches amers de certains théologiens bilieux qui forgèrent, il y a cinquante ans, l'odieuse épithète de *Latitudinaire* (*a*) en l'honneur de ces prétendus *Déistes*. Les successeurs de ces théologiens ont continué d'appeler de ce même nom tout faux Chrétien de notre tems, qui, bien loin d'excommunier la secte dans laquelle il n'est pas né, ne craint pas de regarder les enfans de cette secte comme ses frères. C'est ce même principe qui fait trouver un *Déisme rafiné* chez les *Anabaptistes*, chez les *Sociniens*, chez les *Remontrans*, et dans les assemblées de ces Collégiens dont j'ai parlé. Enfin, et le vulgaire ignorant, et les théologiens outrés, et les dévots timides et scrupuleux honorent souvent du nom de *Déiste* tout écrivain qui s'émancipe dans la description des défauts des ecclésiastiques, qui méprise leurs subtilités scholastiques, et la malheureuse adresse qu'ils ont montrée pendant tant de siècles à inventer formulaires sur formulaires, etc. De tels écrivains, a-t-on dit plus d'une fois, en insinuant en même tems qu'il s'agissait de défendre l'honneur et la gloire de Dieu, sont les plus détestables de tous les *Déistes*.

La doctrine de la secte dont je vais parler est un Déisme compliqué, à en juger par les reproches qu'on lui fait. Elle reconnaît pour Patriarches un certain *Pontien de Hattem*, et un autre Hollandais nommé *Woutelard*, qui, tous deux, ont, dit-on, renouvelé les idées de *Spinosa*, en y ajoutant du leur, et assorti ce nouveau système au *mystique* de quelques *Piétistes* dont j'ai parlé dans (*b*) la *Dissertation sur les Mystiques*, dans lesquels on a reconnu aussi des idées prises de *Spinosa*. Cette secte de *Hattem* s'assemble encore, mais avec tant de secret et de précaution qu'à moins que de se faire reconnaître pour fidèle membre du corps, par les indices les plus convaincans (*c*), il est impossible d'être admis dans les assemblées de la

---

(*a*) Cette épithète, on, si l'on veut, cette secte a été vigoureusement défendue contre Jurieu dans le livre intitulé : *Latitudinarius orthodoxus*; 1°. *in genere, de fide in religione naturali, Mosaïca et Christiana*; 2°. *in particul. de Christ., Relig. mysteriis, Sancta Trinitate, Christi incarnatione, corporis resurrectione, Cœna dominica*, etc. Lond., *Samuel Buckley*, 1697, *in*-8°.

(*b*) Voy. ci-dessus page 255.

(*c*) Beaucoup de *Franc-Maçons* seront fort étonnés de trouver dans un de leurs grades (à la vérité peu connu) le pur *Déisme*, ou la religion naturelle. Ce grade sera décrit ailleurs. Il n'est sans doute nullement nécessaire d'être membre d'une société pour adopter un système, ou se faire, des objets qui nous intéressent, une idée particulière; et l'on rira de l'orgueilleuse et ridicule définition que les *Frères* donnent de leur ordre, disant que *c'est une association d'hommes sages et vertueux*, etc., comme si la *sagesse* et la *vertu* étaient l'apanage exclusif de l'*Art Royal*. Mais toutes ces idées de prérogatives et d'exclusion tiennent à celle qui établit les mystères et les initiations, à cette opinion, si vraie, si philosophique, des *Sages* de l'Egypte ou d'ailleurs, qui pensaient que la *vérité* n'est point faite pour le commun des hommes; que la *vraie* connaissance des choses n'est pas indispensablement attachée à leur bonheur, et que souvent même elle leur devient funeste; que ce qui est parfait ne saurait convenir à un être imparfait; qu'il en est du moins de la vérité comme de ces poisons subtils qui, pour être curatifs, doivent être administrés

secte. Les rigoureux édits des Etats l'obligent à prendre ces précautions, pour se dérober aux peines qui, pour l'ordinaire, consistent en des amendes pécuniaires, qui en Hollande font des martyrs, comme ailleurs les roues et les gibets; mais, après tout, qui peut ignorer qu'en quelque pays que ce soit, perdre une somme d'argent est pour des marchands une peine aussi cruelle que les galères et la mort? Quoi qu'il en soit, je rapporte dans la note (*a*) le dernier Édit qui a été fait contre les *Hattemistes* ou *Woutelars;*

---

par une main habile. Mais, dira-t-on, l'erreur dégrade l'homme, elle l'asservit, elle l'égare. A cela je réponds : c'est bien moins l'erreur qui cause ces maux que l'inquiète et abusive recherche de la vérité. Nul ne croit errer. Tous pensent être dans le droit chemin et cependant il en est de la vérité comme du Modèle mis au centre d'une académie de peinture. Chacun le dessine d'une manière différente, parce que tous le voient sous des aspects diverses. Si l'erreur a ses inconvéniens, la vérité présente de plus grands dangers encore; mais la paisible ignorance n'en a point à redouter de réels. Je le répète, c'est à notre inquiétude, qui nous pousse sans cesse à courir après l'inconnu, que nous devons toutes nos misères. Voilà l'*indé mali labes*, (le péché originel) que toutes les religions ont décrit plus ou moins symboliquement.

Je crois devoir rapporter à ce sujet un fragment peu connu qui, sous le voile ingénieux de l'allégorie, développe les idées que je viens d'exposer, et présente d'ailleurs, réunis *en un même type*, les principes fondamentaux de toutes les Mythologies.

IGLIPHALLAH régnait dans l'Espace, disent les mythographes Hyperboréens. Ce nom signifie l'*Indéfini*, ou celui qui sommeille. En effet, l'existence de Dieu n'était guères qu'une sorte de léthargie. Il avait pour femme ASTAPOURDOU, la Matière informe, le Chaos, le *Tohubohu* des Hébreux. Leur cohabitation dura mille millions de Panhus (un espace de tems indéterminé). *Astapourdou* était stérile; *Igliphallah* dormait toujours. De ses oreilles découlait une liqueur qui, condensée par le froid des ténèbres, s'épaissit, forma un corps solide, puis s'enfla prodigieusement. A force de s'enfler, cette masse creva avec un grand fracas. Il en sortit deux Jumeaux qui, les bras enlacés, luttaient l'un contre l'autre. Ces deux Jumeaux étaient PARAMANHI (l'humide, l'amour, l'agglomérant, la chaleur latente, le feu générateur), et MIGLIBOLU, le desséché, le colérique, le désunissant, le feu comburent sensible et destructeur. Ils ne virent pas plutôt *Astapourdou* qu'ils en devinrent également épris, et la fécondèrent. De ce double inceste naquit un fils KYTOMODOU (l'Esprit fermentatif), qui fut l'auteur de tout ce qui existe; et les corps formés par lui réunirent dans leur essence les élémens homogènes, quoique opposés, de ses deux pères. — ASTAR, ou l'Homme, naquit. Il fut engendré par *Amanhipar* (le Bon Principe), fils de *Paramanhi*, ou plutôt son image, sa réfraction. *Amanhipar* mit tous ses soins à la création de l'Homme. Il le forma sur lui-même, lui donna des mains qui touchaient, des oreilles qui entendaient, des yeux qui voyaient comme les siens propres. Aussi, *Astar* connaissait tout; la VÉRITÉ marchait devant lui, comme le soleil précède le voyageur, vers quelle contrée qu'il porte ses pas. Mais hélas! que l'organisation des êtres est fragile et de peu de durée! Le corps d'*Astar* avait pour base un limon hétérogène et par conséquent altérable, imprégné d'ailleurs, à l'insu d'*Amanhipar*, de la semence d'*Ulobiglim* (le Mauvais Principe), fils ou image de *Miglibolu*. Qu'arriva-t-il? L'éclat trop vif de la Vérité dessécha les yeux de l'Homme, et fit perdre à la cornée sa transparence. Ses oreilles furent assourdies par l'intensité, par l'immense variété des sons que rendent les corps célestes et terrestres. L'épiderme de ses mains devint calleux, par un exercice trop fréquent, et par la délicatesse excessive du tact. En cette extrémité, *Astar* eut recours à *Ulobiglim*, qu'il prit pour *Amanhipar*. Le dieu du Mal plongea l'Homme dans le sommeil, et lui fit au côté gauche (au *cœur*) une ponction, pour en tirer une liqueur qui, plusieurs fois élaborée, devint lumineuse. Il en frotta les mains, les oreilles et les yeux d'*Astar*. Aussitôt celui-ci recouvra l'usage de ses organes; mais, en même tems, tout changea de face. L'Homme ne vit plus, n'entendit plus, ne sentit plus que ce que ses passions lui montrèrent. La Vérité disparut, et fut remplacée par mille fantômes mensongers. Elle se trouvait partout, et n'était nulle part. Le Théologien créa des dogmes; le Législateur des hommes sans passions; le Philosophe des sectes; le Conquérant des droits de la guerre; la Naturaliste des classes; le Physicien des systèmes; le Chimiste des tables d'affinités; le Géomètre des formules approximatives; le Médecin des signes diagnostiques. On décida de tout sans être certain de rien; on classa les connaissances humaines sans en avoir sondé la réalité; on voulut remonter au principe universel, et la chaîne infinie des êtres se dérobait à tous les regards. On eut des Chaires, des Ecoles, des Académies, des Lycées, des Instituts, des Athénées, et l'Homme ne put pas tracer une ligne droite.

(*a*) Les Etats de Hollande et de West-Frise, à tous ceux, etc. *Salut*. Les députés des deux Synodes de cette province nous ayant représenté, pathétiquement et avec zèle, que l'irréligion et le libertinage de certaines gens étaient montés, dans les Provinces-Unies, au point d'oser

car on leur donne également ces deux noms. On y voit en gros les motifs qui font interdire leurs assemblées. Je donnerai leurs dogmes plus en détail, après que j'aurai rapporté quelques particularités touchant *Spinosa* et sa morale, telles que nous les donne (*a*) un de ses disciples : et c'est-là le véritable moyen qui conduit au parallèle de *Pontien de Hattem* avec *Spinosa*.

(*b*) *Baruch* ou Benoît *Spinosa*, né à Amsterdam, le 24 novembre 1632, était né juif, d'un père de condition médiocre (marchand), et portugais de nation. On le fit étudier en littérature Hébraïque : c'est à cela que se termine ordinairement toute l'érudition des Juifs. Des bornes si étroites n'arrêtèrent point, nous dit-on, l'esprit de cet écolier subtil. *Spinosa* proposait des difficultés, il faisait des objections hardies, et ses maîtres, qui ne pouvaient les résoudre, y trouvèrent un prétexte légitime pour le calomnier et le détruire. « Ne lisant que la Bible, il se rendit bientôt capable de n'avoir plus besoin d'interprète. Il faisait des réflexions si justes, que

---

enseigner les sentimens impies de Pontien de Hattem, sentimens conformes à ceux de Spinosa : et non-seulement de les enseigner dans leurs conventicules, mais encore dans plusieurs livres imprimés, et en particulier dans celui qu'ils viennent tout récemment de publier, intitulé : *Le renversement de l'Idole du Monde*, ou *la croyance des Elus*..... *manifestée dans les écrits de Pontien de Hattem*..... *publiés par Jacob Roggeveen* : lesdits députés nous requérant qu'il nous plaise, par une résolution spéciale, d'arrêter la propagation et les progrès des dangereux sentimens de ce Pontien de Hattem, et tout livre qui tend à l'Athéisme ; d'empêcher les conventicules de ces abominables docteurs ; d'arrêter l'impression, l'entrée, et la vente des livres et traités *ex professo*, et de tous autres écrits contenant des propositions contre le culte dû à la Divinité en général, et contre le Christianisme en particulier ; de supprimer, non-seulement le susdit livre scandaleux du nommé *Jacob Roggeveen*, par nos *placards*, mais aussi de statuer des peines contre les auteurs, imprimeurs et distributeurs de semblables livres impies, telles que nous le jugerons à propos.

A ces causes : nus et déterminés par notre zèle pour la gloire et le service de Dieu ; ayant en vue d'affermir la société civile, et d'assurer le repos et la tranquillité publique ; motifs qui conviennent à un Souverain Chrétien ; nous avons jugé à propos, voulons et nous plaît, de défendre, par le présent *placard*, que personne n'enseigne, ni ne répande, soit dans les conventicules, assemblées, lieux, et autres occasions quelconques, de bouche, ou par écrit, les sentimens impies et profanes de Pontien de Hattem, et de ses sectateurs ; et, entr'autres, que *la transgression des commandemens et de la loi de Dieu, ou du Souverain n'est point un peché, ni méme un sujet de repentir, ou d'inquietude pour un Chretien* : sous peine d'être punis sans miséricorde, comme ennemis de la vertu et du culte divin, et comme perturbateurs du repos public ; d'être bannis, emprisonnés, ou autrement châtiés, suivant l'exigence du cas. Il sera aussi procédé contre les auteurs, imprimeurs et distributeurs de livres et écrits dans lesquels les susdits pernicieux principes se trouveront, quoique déguisés ou cachés dans l'exposition de certains passages de l'Écriture ; et ils seront punis suivant les peines statuées dans nos précédens *placards* contre le Spinosisme, et autres semblables livres et écrits séducteurs, et en particulier les exemplaires du susdit livre de Jacob Roggeveen seront supprimés ; et l'on procédera contre ceux qui, au mépris de notre présent *placard*, en vendront, ou répandront en quelque manière que ce soit.

Et afin que personne n'en prétende cause d'ignorance, nous ordonnons, etc.

(*a*) Maximilien Lucas, auteur d'une *Vie de Spinosa*, livret de quarante à cinquante pages, petit in-8°. Lucas avait fait long-tems à la Haye une espèce de Gazette satyrique, burlesque, badine et historique sous le nom de *Quintessence*. Il avait été disciple de Spinosa, et, dans la vie de celui-ci, il l'appelle son illustre ami. Outre cette vie, on a de la façon de Lucas un ouvrage intitulé : l'*Esprit de Spinosa*, et la traduction du Traité latin que Spinosa publia sous le titre de *Tractatus Theologico-Politicus*. La traduction de ce Traité a paru en français sous trois titres différens, pour tromper, nous dit-on, les inquisiteurs des livres.

La plupart des Bibliographes donnent à ce traducteur le nom de Saint-Glain. Ils le font natif de Limoges vers 1620, et veulent qu'il ait été capitaine au service de Hollande.

(*b*) Bayle n'a pas connu cette *Vie de Spinosa*, qui me fournit les particularités que je rapporte, et il est nécessaire de comparer ce petit ouvrage avec ce que le premier a dit de Spinosa dans son Dictionnaire. Voyez aussi la *Vie de Spinosa* par *Colerus*, et le treizième volume des *Mémoires de Niceron*.

les Rabbins n'y répondaient qu'à la manière des ignorans, qui, voyant leur raison à bout, accusent ceux qui les pressent trop d'avoir des opinions peu conformes à la religion..... Il comprit qu'il était inutile de s'informer (par autrui) de la vérité. *Le peuple ne le connaît point....*, *en croire aveuglément les livres authentiques, c'est, ajoutait-il, trop aimer les vieilles erreurs*, Il se résolut de ne plus consulter que lui-même, et de n'épargner aucun soin pour faire la découverte de la vérité, qu'il prétendit devoir se trouver dans le système qu'il inventait, ou plutôt (*a*) qu'il renouvelait et perfectionnait. *Spinosa* conçut un si important projet au-dessous de l'âge de vingt ans». Ainsi l'on pouvait dire de lui, *que la raison et le libertinage mûrissaient en même tems*. Pour venir à son but, et former son plan, « il recommença de lire l'Ecriture, il en perça l'obscurité, il en développa les mystères, il se fit jour à travers les nuages derrière lesquels on lui avait dit que la vérité était cachée. Après l'examen de la Bible, il fit celui du *Talmud*..... Un certain *Morteira*, Rabbin moins ignorant que les autres, ne put s'empêcher de l'admirer....; pour mieux connaître *Spinosa*, il voulut l'éprouver en toute manière, et il avoua qu'il n'avait jamais rien trouvé à redire, tant à ses mœurs, qu'à la beauté de son esprit..... Ces louanges n'augmentèrent point la vanité du disciple...., la prudence dont il était déjà doué dans cette grande jeunesse lui apprenait à faire peu de fonds sur l'amitié et sur les louanges des hommes..... Avec cela, cet amour qu'avait *Spinosa* pour la vérité était si fort sa passion dominante, qu'il ne voyait presque personne : mais il y a des rencontres où l'on ne peut honnêtement éviter de se lier, et de se faire connaître, quelque dangereuses qu'elles soient souvent..... Deux jeunes hommes, qui se disaient ses amis intimes, lui arrachèrent ses sentimens..... D'abord il les renvoya à Moïse et aux Prophètes, vrais Israélites qui avaient décidé de tout, et que par conséquent ils étaient obligés de suivre aussi comme vrais Israélites». Mettons ici toute la suite du dialogue qu'ils eurent entr'eux, dans les propres termes de l'auteur de la vie de *Spinosa*. Il sera suivi des principales circonstances de sa conduite; de celles du moins qui font connaître sa morale, et dans la pratique et dans la spéculation. « A les en croire, repartit un de ces jeunes hommes, je ne vois point qu'il y ait d'Être immatériel, que Dieu n'ait point de corps, ni que l'ame soit immortelle, ni que les Anges soient une substance réelle. Que vous en semble, continua-t-il, en s'adressant à notre disciple, Dieu a-t-il un corps? Y a-t-il des Anges? l'ame est-elle immortelle? J'avoue, dit le disciple, que ne trouvant rien d'immatériel ou d'incorporel dans la Bible, il n'y a nul inconvénient de croire que Dieu soit un corps, et d'autant plus que Dieu étant grand, ainsi que parle (*b*) le roi prophète, il est impossible de comprendre une grandeur sans étendue, et qui, par conséquent, ne soit pas un corps. Pour les Esprits, il est certain que l'Ecriture ne dit point que ce soient des substances réelles, et permanentes; mais de simples fantômes nommés Anges, parce que Dieu s'en sert pour déclarer sa volonté. De telle sorte que les Anges et toute autre espèce d'Esprits, ne sont invisibles qu'à raison de leur

---

(*a*) *Jupiter est quodcunque vides, quòcunque moveris.*

Ce vers de Lucain renferme tout le système de Spinosa et celui de ses prédécesseurs, sur lesquels on peut lire les notes (A) et (DD) article de Spinosa dans le *Dictionnaire de Bayle*, sans qu'il soit nécessaire de copier ici cet habile auteur. Tout se réduit à ceci : il n'y a qu'une substance dans l'univers, et cette substance est Dieu, et par ses différentes modifications forme toute la nature.

(*b*) Ps. XLVIII. 1.

matière très-subtile et diaphane, qui ne peut être vue que comme on voit les fantômes dans un miroir, en songe, ou dans la nuit. De même que Jacob vit en dormant des Anges monter sur une échelle et en descendre. C'est pourquoi nous ne lisons point que les Juifs aient excommunié les Saducéens, pour n'avoir pas cru d'Anges, à cause que l'Ancien Testament ne dit rien de leur création. Pour ce qui est de l'ame, partout où l'Écriture en parle, ce mot d'*ame* se prend simplement pour exprimer la *vie*, ou pour tout ce qui est vivant. Il serait inutile d'y chercher de quoi appuyer son immortalité. Pour le contraire, il est visible en cent endroits, et il n'est rien de plus aisé que de le prouver : mais ce n'est ici ni le tems ni le lieu d'en parler.

» Le peu que vous en dites, répliqua l'un des deux amis, convaincrait les plus incrédules; mais ce n'est pas assez pour satisfaire vos amis, à qui il faut quelque chose de plus solide, joint que la matière est trop importante pour n'être qu'effleurée. Nous ne vous en quittons à présent qu'à condition de la reprendre une autre fois ».

Le disciple, qui ne cherchait qu'à rompre la conversation, leur promit tout ce qu'ils voulurent. Mais, dans la suite, il évita soigneusement toutes les occasions de renouer avec eux; et, se ressouvenant que rarement la curiosité de l'homme a bonne intention (*a*), il étudia la conduite de ces amis. Il y trouva tant à redire qu'il rompit avec eux, et ne voulut plus leur parler..... Cette rupture les irrita : pour se venger, ils commencèrent par décrier *Spinosa* dans l'esprit du peuple. Ils publièrent « que ce jeune homme ne serait jamais un des pilliers de la synagogue, et qu'il y avait plus d'apparence qu'il en serait le destructeur, n'ayant que haine et mépris pour la loi de Moïse; qu'ils l'avaient fréquenté sur le témoignage de Morteira; mais qu'ils avaient enfin reconnu que c'était un véritable impie ». Ces bruits devinrent bientôt publics; et, quand ces faux amis virent l'occasion propre à les pousser plus vivement, ils firent leur rapport à la synagogue, et l'animèrent de telle manière, que peu s'en fallut qu'elle ne le condamnât sans l'avoir entendu.

Ce premier feu diminua : mais cependant les sacrés ministres du temple le firent sommer de comparaître devant eux. *Spinosa* alla gaiement à la synagogue. Ses juges lui dirent avec un visage consterné, en personnages rongés du zèle de la maison de Dieu : « qu'après les espérances qu'ils avaient conçues de sa piété, il était difficile de croire le mauvais bruit qui courait de lui; qu'ils l'avaient appelé pour en savoir la vérité, et que, dans l'amertume de leur cœur, ils le citaient pour rendre raison de sa foi; qu'il était accusé du plus énorme de tous les crimes, qui est le mépris de la loi »... Ensuite ils le conjurèrent d'avouer de bonne foi s'il était coupable ou non : et quand ils virent qu'il niait l'être, les faux amis déposèrent qu'ils l'avaient entendu se moquer des Juifs, « comme de gens superstitieux, nés et élevés dans l'ignorance, qui ne savent ce que c'est que Dieu, et se disent néanmoins son peuple, au mépris des autres nations; qu'il avait dit que la loi avait été instituée par un homme, à la vérité, plus fin et plus adroit qu'eux en matière de politique; mais qui n'était guères plus éclairé dans la physique et dans la théologie, etc. ». A cela, ils ajoutèrent ce que *Spinosa* leur avait dit de Dieu, des Anges et de l'ame, et que ses accusateurs n'oublièrent pas de relever. Les esprits des

(*a*) Spinosa avait un jour reçu un coup de couteau d'un Juif, en sortant de la synagogue.

juges furent ébranlés ; le zèle leur fit crier anathème. Ils interrogent, pressent, menacent, tâchent d'intimider *Spinosa*. L'accusé repartit à tout cela : « que, sur la déposition de si bons témoins, il avouerait ce qu'ils disaient, » si, pour le soutenir, il ne fallait que des raisons incontestables ». *Morteira*, averti du danger où était son disciple, courut à la synagogue, prit place parmi les juges, et tâcha de fléchir *Spinosa* par des remontrances et par des exhortations : mais rien ne put ébranler la fermeté du jeune homme. Alors *Morteira*, comme chef de la synagogue, le pressa encore de se déterminer à la repentance ou à la peine, protestant de l'excommunier, s'il ne leur donnait à l'instant des marques de sa conversion.....

L'excommunication suivit d'assez près la menace ; mais, bien loin de s'en effrayer : *à la bonne heure*, dit *Spinosa* à celui qui lui en apporta la nouvelle, *on ne me force à rien que je n'eusse fait de moi-même, si je n'avais craint le scandale. Puisqu'on le veut, j'entre avec joie dans le chemin qui m'est ouvert ; avec cette consolation que ma sortie sera plus innocente que ne fut celle des premiers Hébreux hors d'Egypte* (*a*). *Je n'emporte rien à personne, et quelqu'injustice qu'on me fasse, je puis me vanter qu'on n'a rien à me reprocher.*

Spinosa, excommunié, se mit sous la protection des Chrétiens, et ne pensa plus qu'à s'avancer dans les sciences humaines. Il commença par apprendre le latin. *Van den Ende* fut son maître. Peu de tems après, les Rabbins le dénoncèrent au magistrat d'Amsterdam comme un impie, et, comme ils eurent l'adresse d'intéresser les ministres à la même cause, le dénoncé fut enfin banni. Il se retira à Rhinsbourg, d'où, après deux ans de séjour, il passa à Voorbourg près de la Haye. Enfin il prit la résolution de se retirer à la Haye, et il y finit ses jours le 21 février 1677. Il n'y avait point de savant qui ne lui écrivît pour être éclairci de ses doutes ; témoin le grand nombre de lettres qui font partie (*b*) du livre qu'on a imprimé après sa mort..... Avant lui, continue le disciple de *Spinosa*, l'Ecriture Sainte était un Sanctuaire inaccessible. (*c*) Tous ceux qui en avaient parlé n'en avaient parlé qu'en aveugles. *Spinosa* seul en a parlé comme savant, dans son (*d*) *Traité de Théologie et de Politique ;* et il est certain que jamais homme n'a possédé si bien que lui les Antiquités Judaïques.

Quoiqu'il n'y ait point de blessure plus dangereuse que celle de la médisance, ni moins facile à supporter, *Spinosa* n'a jamais témoigné de ressentiment contre ceux qui le déchiraient. Plusieurs écrivains ont noirci d'injures l'ouvrage dont je viens de parler ; d'autres ont essayé de le réfuter

---

(*a*) Il faisait allusion à ce qui est dit dans l'*Exode*, chap. XII. 35, 36 : que les Hébreux emportèrent aux Egyptiens les vaisseaux d'or et d'argent, et les vêtemens qu'ils leur avaient empruntés par l'ordre de Dieu.

(*b*) *B. D. S. Opera posthuma.* 1677. 4.

(*c*) Remarquez qu'en tout ce qui concerne ici Spinosa, c'est toujours l'auteur de la *Vie de Spinosa* qui parle.

(*d*) Il est intitulé : *Tractatus Theologico-Politicus*, etc. *Hamburgi* 1670. 4. Ce livre a été traduit en français et publié sous trois titres différens.

1. Sous celui de *Réflexions curieuses d'un esprit désintéressé sur les matières les plus importantes au salut, tant public que particulier. Cologne.* 1678. *in*-12.

2. Sous celui de *Clef du Sanctuaire.*

3. Enfin sous celui de *Traité des Cérémonies superstitieuses des Juifs tant anciens que modernes. Amsterdam.* 1678. 12.

On peut voir dans le *Dictionnaire de Bayle*, article de Spinosa, aux remarques, les noms d'une partie de ceux qui ont réfuté cet ouvrage de Spinosa.

avec quelque apparence de modération. *Spinosa* se contenta d'en (*a*) éclaircir les endroits auxquels on donnait un faux sens, c'est-à-dire, sans doute contraire à ses intentions, voulant empêcher, autant qu'il était possible, que la malice n'éblouît les personnes de bonne foi..... Il avait si peu d'inclination à se faire estimer et admirer, qu'en mourant, il recommanda qu'on ne mît pas son nom à ses ouvrages de morale; prétendant qu'une telle affectation était indigne d'un philosophe..... A cette qualité, s'en joignit une autre, moins remarquable à la vérité, mais convenable aux agrémens de la société civile: c'est qu'il était extrêmement propre. *Ce n'est pas*, disait-il, *cet air malpropre et négligé qui nous fait regarder comme savans : au contraire*, poursuivit-il, *cette négligence affectée est la marque d'une ame basse où la sagesse ne se trouve point*, etc. Non-seulement les richesses ne le tentaient pas; mais même il ne craignait point les suites fâcheuses de la pauvreté.....

Il était aussi désintéressé que les dévots qui ont le plus crié contre lui l'étaient peu. Un de ses (*b*) amis intimes voulant lui faire présent de deux mille florins, pour le mettre en état de vivre plus commodément, *Spinosa* les refusa avec sa politesse ordinaire, disant qu'il n'en avait pas besoin. En effet, il était si tempérant et si (*c*) sobre, qu'avec très-peu de bien, il ne manquait de quoi que ce fût. *La nature*, disait-il, *est fort contente de peu, et quand elle est satisfaite, je le suis aussi.* On va voir qu'il n'était pas moins équitable que désintéressé. Le même ami, qui lui avait voulu donner deux mille florins, n'ayant ni femme ni enfans, voulut faire un testament en faveur de *Spinosa*. Il lui en parla, mais *Spinosa* lui représenta si vivement qu'il agirait contre la justice et la nature, si, au préjudice d'un propre frère, il disposait de sa succession en faveur d'un étranger, que le testateur se rendit aux remontrances du philosophe, et laissa tout son bien à celui qui naturellement devait être l'héritier, à condition toutefois, qu'il ferait une pension viagère de cinq cents florins à notre philosophe. Mais son désintéressement lui fit trouver cette pension encore trop forte, en sorte qu'il la fit réduire à trois cents florins.

Ce que je viens d'extraire de la vie de ce philosophe Déiste semble suffire pour donner l'idée de sa morale, tant dans la spéculation que dans la pratique. A cela, on ajoute que sa vertu ne le rendait point ennemi des plaisirs honnêtes. Réduisons plus précisément et en deux mots les principes qu'il appelait *religion*. J'emploierai encore une fois les propres termes de son disciple. « Il était tout-à-fait guéri des idées que les Juifs » se font de Dieu; (et cependant, nous dit-on), il n'y a point de philo» sophe qui donne de plus belles idées de la Divinité, que celles qu'en » donne Spinosa dans ses écrits. Plus nous connaissons Dieu, plus nous » sommes maîtres de nos passions : c'est dans cette connaissance que l'on » trouve le parfait acquiescement de l'esprit et le véritable amour de Dieu. » C'est en cela que consiste notre salut, qui est la béatitude et la liberté. » Tels sont les principaux points que notre philosophe a regardés comme

---

(*a*) Ces éclaircissemens ont été traduits en français, et se trouvent à la fin de la *Clef du Sanctuaire*. Ils ne sont dans aucune édition latine de ce livre.

(*b*) Simon de Vries.

(*c*) Il ne dépensait pas six sols par jour l'un portant l'autre, et ne buvait qu'une pinte de vin par mois.

» dictés par la raison touchant la véritable vie et le souverain bien de » l'homme. Comparez ces maximes, continue-t-il, avec les dogmes du » Nouveau Testament, vous verrez que c'est la même chose. La loi de » J. C. nous porte à l'amour de Dieu et du prochain : c'est-là proprement » aussi ce que la raison nous inspire, au sentiment de Spinosa; d'où il est » aisé d'insérer que la raison par laquelle Saint Paul appelle la religion » chrétienne une religion (*a*) raisonnable, c'est que la raison l'a prescrite, » et qu'elle en est le fondement ».

Je n'emploierai point contre ce philosophe les termes d'*impie*, d'*imposteur* et de *scélérat;* ni contre son système ceux de *détestable*, de *monstrueux*, etc., parce qu'il me semble que ces termes ne sauraient convenir dans un simple récit historique; et qu'en user autrement qu'avec modération dans un tel récit, c'est ôter au lecteur la liberté de juger et d'examiner. A l'égard de la réfutation de la doctrine Spinosiste, ceux qui ne savent que le français la trouveront toute réfutée et d'une manière qui est à portée de leurs lumières, dans l'article que Bayle a donné de Spinosa, et dans l'ouvrage intitulé : *Réfutation des Erreurs*, etc. *Bruxelles* (*Amst.*), *Fr. Foppens*, 1751 *in*-12. Cette réfutation est de *Fénelon*, du P. *Lamy* et du comte de *Boulainvilliers*. On y a joint la vie de Spinosa, par *Colerus*, etc. Pour moi, je n'ai introduit ici ce philosophe que dans la vue de faciliter à mes lecteurs la comparaison de ses dogmes, tels que je les ai rapportés en peu de mots et dans les termes de son disciple Lucas, avec ceux de P. de Hattem et Woutelar; mais, si malheureusement le lecteur ne trouvait pas une parfaite conformité entre les uns et les autres, deux choses pourront servir à le consoler du peu de pénétration dont il pourrait craindre d'être accusé; l'une est qu'un même nom donné à deux différens systèmes *également odieux* ne les rend nullement semblables; l'autre que, dans les emportemens de la controverse, appeler les gens des *Athées*, des *Spinosistes*, etc., ne prouve pas davantage dans la bouche du controversiste, que, dans celle d'un homme fougueux et emporté, ceux de *coquin*, de *fripon* et de *scélérat*. A la vérité, on peut souvent faire des efforts d'imagination pour trouver de la ressemblance entre les choses et les noms, et cela autorise ensuite les préjugés d'une partie du public. Au reste, je ne prétends *justifier*, par la manière dont je m'exprime, ni les Spinosistes, ni les Hattemistes, et les sectateurs de Woutelar.

Ce Pontien de Hattem, dont il est ici question, était ministre en Zélande. C'est-là qu'il imagina ses nouveaux dogmes, sous les influences des brouillards contagieux de son pays. Que l'on ne se récrie point contre ce que je dis ici, comme si je prétendais insulter à toute la nation. Aucune personne capable de réflexion n'ignore que nous dépendons tous de l'air qui nous environne, des alimens que nous prenons, du plus ou moins d'éloignement où nous vivons des plaisirs qui animent le sang. Privés volontairement du commerce de la vie civile, qui égaie l'ame, nous ne pouvons ensuite dissiper les tristes et bisarres idées qu'elle dispose en manière de système dans la solitude. Disons hardiment que plus d'une erreur est due au tempérament et à la manière de vivre de celui qui l'a inventée; que plusieurs *hérésies* ont, pour ainsi dire, été conçues dans les hypocondres.

(*a*) Rom. XII. V. 1.

Disons enfin que, si l'on examine de près les systèmes qui ont eu cours jusqu'à nous, on trouvera qu'ils se ressentent plus ou moins et du tempérament de ceux qui les ont inventés, et du pays qui les a vu naître.

Un des plus fameux disciples de Van Hattem a été ce Woutelar que j'ai nommé; lequel, après (*a*) avoir demeuré au-delà de trente-quatre ans dans Amsterdam, où il se mêlait de dogmatiser (*b*) en vendant ses toiles, en a été banni par ordre du magistrat, et à la sollicitation des Synodes. Cet homme y formait, à la manière des autres sectaires, des assemblées clandestines, et y débitait les dogmes suivans :

1. Sur le péché, après avoir établi que toute pensée, toute parole, toute action criminelle est le fruit du péché, et dit, avec une espèce d'emphase, que le péché consiste, ou réside dans (c) la privation de Dieu, dans la privation d'ame, dans la privation de vie, et en un mot dans la mort de l'ame, il débitait que celui qui s'afflige en soi-même d'une mauvaise pensée, ou d'un désir criminel, n'est nullement affligé de se voir pécheur; mais qu'il l'est de la découverte de ses péchés et de ce que Dieu lui a fait connaître son état.

2. Dire qu'on a eu des désirs criminels, ou prononcé de mauvaises pensées, ou commis de mauvaises actions, ne doit point s'appeler une confession de ses péchés; et, bien loin de s'avouer pécheur, c'est au contraire nier qu'on le soit, puisque c'est nier que l'on soit mort. Or, être mort et être pécheur, c'est la même chose (*d*).

3. Tous les pécheurs sont également morts, parce qu'ils sont tous également pécheurs. A la vérité, le péché se manifeste bien plus dans un pécheur que dans l'autre; mais, quoi qu'il en soit, le péché est comme l'essence de l'homme; et qui est pécheur aujourd'hui ne le sera pas davantage demain. Ainsi ce n'est pas l'action de l'homme qu'il faut appeler péché, c'est son état de mort.

4. On est donc fondé à dire que les actions ne font pas l'homme pécheur, mais qu'au contraire elles ne sont des péchés qu'à cause qu'il était pécheur avant que d'agir. Le péché est la mort de l'homme, les actions sont sa corruption; c'est une corruption semblable à celle qui se manifeste dans un corps après la mort naturelle.

5. Les bonnes et les mauvaises œuvres ne changent point l'homme, quoiqu'elles donnent à connaître si l'homme est bon ou mauvais, de même que le fruit ne change point l'arbre qui le produit.

6. Dieu est immuable et ne change point à notre égard. Nos actions, quoique criminelles, ne font aucun changement en lui (*e*). Le péché a suivi la colère de Dieu, mais il ne l'a pas précédé. La damnation n'est pas une suite de la transgression de la loi; tout au contraire, la transgression est un effet de sa damnation. Je passe ici ce que P. de Hattem décide sur la manière dont il faut entendre ces termes de *colère de Dieu, damnation*, etc., sur celle dont on doit s'exprimer quand on parle de cette colère ou de la miséricorde divine; cet auteur n'y met point de différence. « Ce qui nous

---

(*a*) Voy. un écrit intitulé : *korte Aanmerkinge*, c'est-à-dire, *remarques succintes*, etc.
(*b*) Il était marchand de toile.
(*c*) Mot à mot, impiété.
(*d*) Ceci me rappelle le livre de Mlle. . . . . intitulé : *Le Mort qui se croit Vivant*.
(*e*) Mot à mot, Dieu n'est pas irrité contre l'homme à cause qu'il a péché; mais l'homme a péché parce que Dieu était irrité contre lui.

» assure de sa colère nous assure aussi de son amour. La voix de Satan » crie (*a*) : *il a péché, qu'il soit puni;* et celle de Dieu : *il est pécheur,* » c'est-à-dire, *il est mort, il faut que je le ressuscite.* On ne saurait être » agréable à Dieu qu'après cette résurrection ».

7. De là il tire cette conséquence, *que ceux qui condamnent leurs frères sont semblables au Démon; et qu'au contraire ceux qui les justifient et ont de la compassion pour leurs péchés ressemblent à Dieu.* Être irrité contre ces péchés, c'est aussi ressembler au Démon. Le pécheur est mort, les péchés sont des effets de la corruption du mort; or, se mettre en colère contre un corps mort, et le maltraiter ou le punir parce qu'il est corrompu, c'est une véritable extravagance. Au contraire, se rappeler les misères de l'humanité en voyant un mort, c'est être humain et charitable. Raisonner de la sorte est une suite naturelle du système de Hattem. Avouons au reste que toute cette doctrine est un véritable galimatias, tissu d'expressions obscures, et un jargon qui tient du mystique; mais ce jargon est pernicieux à toute la société civile.

8. Je ne rapporterai point ici ce qui regarde J. C., *médiateur*, ou, comme il l'appelle, *pacificateur*, ni ce qui concerne la foi et la justification. Sur la foi, il remarque qu'il y a de la sottise à demander à un homme quelle est sa croyance, ou plutôt sa foi; il n'y a qu'une foi. « Celui qui » s'estime juste, ou justifié, est tranquille; il se repose et ne travaille plus; » son repos ou sa quiétude est un effet de sa foi. Ceux qui n'ont pas ce » repos et continuent de travailler, d'agir, qui ne se croient point encore » justes ou justifiés, mais veulent le devenir, ceux-là font des sectes et des » partis. Il leur appartient d'être divisés en sectes de Catholiques Romains, » de Mennonites, de Sociniens et d'Arminiens, etc.; d'être même divisés » par des religions absolument différentes du Christianisme, telles que » sont le Judaïsme, le Mahométisme et le Paganisme..... Toutes les » divisions des gens de cet ordre ne mettent aucune différence entr'eux. » Ils vont tous au même but; ils se réunissent à un sentiment, qui est, » selon P. de Hattem, de condamner J. C., de le crucifier encore une » fois, et d'en faire un menteur et un imposteur ».

9. Trois personnes font un seul Dieu : qui renie (ou rejette) une des trois, les renie toutes les trois. Les Juifs, les Mahométans et les Sociniens rejettent le fils de Dieu, qui est la seconde personne de la Trinité; par conséquent ils rejettent Dieu; car qui renie le Fils, renie le Père. Ils sont donc Athées. Autre conséquence aussi juste : les Catholiques Romains, les Arminiens, les Mennonites, etc., doivent être mis tous ensemble dans la même classe. Ils renient pareillement la Trinité, parce que, selon ce nouveau docteur, ils renoncent à J. C., et le traitent comme un séducteur et un imposteur. On pourrait croire qu'il fonde cette accusation sur les erreurs qu'il trouve dans leurs systèmes de religion, ou dans les explications qu'ils donnent à la doctrine de J. C. Non, elle est toute entière contre l'inquiétude de ces faux justes, et contre la peine qu'ils emploient à tourner la doctrine de leur secte à la gloire et à la volonté de Dieu.

10. Servir Dieu, c'est faire la volonté de Dieu, ou plutôt être façonné à la volonté de Dieu; car la conformité de volonté de la créature à celle de son Créateur, et le culte qu'elle peut lui rendre, ne consiste que dans la

---

(*a*) C'est-à-dire, sans doute, *il a commis des péchés.*

patience, ou dans l'état passif; il n'appartient qu'au Créateur d'accomplir la volouté du Créateur. Du côté de l'homme, cette volonté ne s'accomplit que par la patience, en souffrant les impressions du Créateur, etc. En un mot, l'homme n'accomplit la volonté de Dieu que passivement; il nous modifie de la manière qu'il lui plaît; etc. D'où il résulte que, n'y ayant aucune volonté de Dieu que celle du Créateur, il ne peut y avoir aussi d'autre religion que la religion passive.

11. Ceux qui regardent comme religion tout autre état que cette *passivité*, (je suis obligé de forger ce mot pour mieux exprimer l'idée que ces nouveaux docteurs y attachent) doivent être rangés parmi les Athées. Ils renient la Divinité, en tant qu'ils appellent *volonté de Dieu*, toute autre volonté que celle du Créateur, etc.

12. Toute la religion ne consistant donc que dans cette *passivité*, dans la manière dont le Créateur nous manie, ou nous façonne, ou nous modifie, c'est une vérité évidente que tous ceux qui croient que Dieu a pardevers lui une loi qu'il veut que les hommes accomplissent et qu'ils sont obligés d'accomplir, sont des Athées et des Idolâtres. C'est enfin une vaine imagination qui voudrait nous tirer de l'état de *passivité*, pour nous persuader que le culte religieux consiste dans la pratique, ou, pour parler comme P. de Hattem, dans ces lois que l'on se représente comme émanées de Dieu.

13. Il est impossible de croire en Dieu, sans être privé de désirs. Par une gradation que fait cet auteur, et que je ne rapporterai point, il paraît qu'il faut être immobile, insensible pour avoir de la foi, et cela est une suite de la doctrine précédente.

14. Voyons plus en détail en quoi consiste cette privation de désirs, en rapportant le caractère de ceux qui ne croient pas en Dieu, et qui, selon les Hattemistes, font la plus grande partie du genre humain. Si leur système est fondé, celui-là n'est point privé de désirs, de sensibilité, qui témoigne être mécontent des événemens et des accidens journaliers; qui se déplaît à soi-même dans sa conduite, ou se trouve choqué de celle d'autrui; qui, quoi qu'il fasse, se croit obligé à davantage; qui trouve des gens plus heureux que lui; qui s'imagine qu'il peut devenir plus saint, plus parfait; qu'il peut parvenir à une plus haute félicité que celle qu'il a déjà; enfin qui croit qu'il est possible qu'aucun homme puisse parvenir à un état plus désirable que celui dans lequel il est actuellement.

15. Ainsi tout homme qui souhaite de s'améliorer, ou d'améliorer son état (mot à mot tout homme qui souhaite d'être autre chose que ce qu'il est) ne croit pas en Dieu créateur, ou, pour dire la chose autrement, résiste à la volonté de Dieu. De même, tout homme qui souhaite que quelque chose que ce soit change, sans exception même de changement de mal en bien, de vice en vertu; (*a*) si, par exemple, on souhaite la conversion des méchans, cela doit s'appeler ne pas croire en Dieu. Rien ne doit être sujet à la censure et au châtiment. Les remords et la repentance ne doivent point avoir lieu, les désirs de la conversion et les efforts pour y parvenir sont inutiles. Un amour de Dieu et du prochain peut et doit rester imparfait, de peur de perdre cette insensibilité ou cette privation

(*a*) Mot à mot, si l'on souhaite qu'un malade recouvre la santé, qu'un ivrogne se corrige de l'ivrognerie

de désirs dont on nous parle, et se trouver ainsi inflexible à la volonté de Dieu; inflexibilité qui exclut nécessairement la vraie foi.

16. La même indifférence s'étend sur toutes les choses imaginables. Si un vrai fidèle, selon Hattem, est également content, ou indifférent, à l'égard du progrès du vice et de la vertu dans les autres, à plus forte raison sera-t-il content de soi-même en quelque état qu'il se trouve. Il sera indifférent sur les biens du monde, sur le bonheur et le malheur, sur son propre état, soit pour le temporel, soit pour le spirituel. Sa *passivité*, et sa quiétude seront ses véritables vertus, et, pour marquer qu'il laisse agir la volonté de Dieu, que c'est-là toute sa confiance et sa foi, il ne s'embarrassera point l'esprit de la distinction des bonnes et des mauvaises œuvres; ses soins n'iront point à la pratique de la loi divine : et, tant qu'il aura le bonheur de vivre dans cette *privation de désirs, qui ne peut que l'entretenir dans l'ignorance du mal*, il pourra se vanter d'être véritablement agréable à *Dieu le Père*, nommé le *Créateur* par excellence dans la première partie du symbole.

17. Les œuvres des hommes sont leurs fruits, et ces œuvres doivent être telles que sont ceux qui les produisent. Souvenons-nous ici de la comparaison aux bons et aux mauvais arbres. Comment exigera-t-on qu'un mauvais arbre produise autre chose que les mauvais fruits qu'il doit produire? et n'est-ce pas s'opposer d'une façon impie et criminelle à la volonté de Dieu que d'exiger de bons fruits des hommes?

18. Le Fils de Dieu est la parole de Dieu et sa sagesse; il est l'image du Dieu invisible, il est notre Prophète et notre docteur, etc.; toutes les manières dont l'Écriture s'exprime tendent à nous apprendre que croire en lui consiste à recevoir son témoignage comme infaillible. Mais que nous témoigne-t-il, sinon que l'accomplissement de la volonté de Dieu ne consiste qu'à (*a*) *être* ou *devenir*, à *souffrir* et à *mourir*; d'où il résulte que nos œuvres ne sont point nos œuvres; c'est-à-dire, ne sont que des suites de notre *passivité*. Nos œuvres sont nos fruits. Veut-on quelque chose de plus? nos œuvres sont nos peines et nos châtimens, parce qu'elles sont des témoignages de la colère et des jugemens de Dieu. Le témoignage du Fils de Dieu nous apprend aussi que nous ne saurions croire en lui qu'après une ferme persuasion *que la volonté de Dieu ne consiste point en demandes, et que nos actions ne font point notre obéissance. Nous obéissons par notre foi, et la volonté de Dieu n'est autre chose que sa résolution éternelle* à notre égard. Toutes nos actions ne changent rien; elles ne nous rendent ni bons ni mauvais. Nous restons également ce que nous sommes. Enfin nous ne devenons point méchans par nos actions, mais nos actions sont mauvaises parce que nous sommes mauvais : et c'est ce qui a déjà été dit dans un autre article.

19. Je passe ce qu'ils disent sur la corruption de l'homme, laquelle étant nécessairement conforme à la volonté de Dieu, puisque tout se fait ici bas par sa volonté, il est évident, suivant eux, que l'homme doit être *naturellement mort* (*b*), *naturellement impie*, *naturellement damné*, etc.; c'est-là ce que nous apprend le témoignage du Fils, d'où l'on tire aussi

(*a*) *Worde* : ce mot hollandais a la signification latine de *fieri*.
(*b*) Cette traduction est littérale.

cette conséquence : que, si le *Fils est la parole de Dieu* (celui qui témoigne), et si rien n'a été fait sans cette parole, 1. nous trouvons partout des témoignages de notre damnation; 2. nos œuvres sont les œuvres du Fils de Dieu, des œuvres par lesquelles il nous témoigne que nous sommes pécheurs, que nous sommes sans vie, sans ame, sans Dieu, vrais Athées en un mot, etc. : mais à quoi donc nous servent ces œuvres? Ce sont des témoignages qui émanent du Fils de Dieu, pour nous avertir de la colère de Dieu, pour nous apprendre que nous sommes de mauvais arbres, etc.

20. Pour croire au Fils de Dieu, il faut confesser ses péchés et s'en repentir; mais cependant on doit remarquer que la foi au Fils de Dieu demande qu'on reconnaisse qu'aucun homme ne peut sentir en soi-même du déplaisir d'avoir péché, si auparavant il n'a été, ou s'il n'est actuellement content de ses œuvres; qu'aucun homme ne confesse ses péchés excepté celui qui reconnaît qu'il n'a jamais péché : parce que celui qui croit avoir commis des péchés, nie qu'il soit mort; que si ses œuvres lui déplaisent, il nie sa condamnation en ce qu'il croit que Dieu le châtie injustement. L'explication qu'on nous donne de ces idées confuses n'est pas moins obscure que le texte. « On ne croit au Fils de Dieu qu'en avouant qu'on renie la » Divinité : reconnaître qu'il y a un Dieu, c'est nier que l'on soit mort ». Ce que P. de Hattem dit ensuite sur la justification et sur le caractère de la vraie foi, de la véritable conversion, de la véritable tristesse, n'est ni moins confus, ni moins sujet à des conséquences odieuses. Je le rapporte en deux mots. Les infidèles, ou les non croyans, ne s'affligent pas de leurs péchés, mais de voir qu'on les trouve pécheurs, que l'on connaît *que les fruits de ces mauvais arbres sont nécessairement mauvais*. Au contraire, la marque du vrai fidèle c'est *d'avouer* que Dieu lui a fait connaître ce qu'il est par ses mauvais fruits, de s'homilier devant lui en avouant qu'il est mort, et que, comme tel, il ne peut s'exhaler de lui après sa mort que de l'infection, c'est-à-dire, de mauvaises œuvres, et c'est dans cet aveu que consiste la repentance de l'affliction.

21. Le monde s'imagine que l'amour de Dieu consiste à *faire* et à *renoncer*. Point du tout. Cette erreur nous mène à nier la vérité du jugement de Dieu. Celui qui prétend se rendre agréable à Dieu par des œuvres, ne cherche qu'à dissimuler la haine secrète qu'il porte à cet Être suprême : et il en est de même de l'amour de notre prochain, sur quoi je ne m'étendrai pas davantage.

22. Cependant la conversion consiste à cesser de haïr Dieu, et personne ne cesse de haïr Dieu qu'en croyant en lui : mais cette croyance consiste à prendre plaisir à ses châtimens. Nous avons déjà rapporté la nature de ces plaisirs et de ces peines. Croire qu'abandonner le mal et faire le bien fasse la véritable conversion, c'est prendre l'ombre pour le corps. Tout ceci est enveloppé d'un jargon obscur et mystique, auquel vraisemblablement P. de Hattem lui-même n'entendait rien.

23. Les fidèles sont seuls rassasiés, joyeux, contens, etc. Tout leur plaît, parce que tout est l'ouvrage de Dieu. Tout tourne à leur consolation et à leur repos. Tout leur rend témoignage de sa bonté, de sa sagesse, de sa providence, etc. Les fidèles seuls sont parfaits, parce qu'ils restent toujours tels que Dieu a jugé à propos qu'ils fussent. Leurs œuvres sont leurs châtimens, ils le reconnaissent, et cela les justifie. Seuls ils possèdent l'amour de Dieu, parce que tout ce qui plaît à Dieu leur plaît de même. On conçoit assez, par ce que j'ai rapporté, que cette conformité avec Dieu doit

s'étendre loin. Ils sont enfans de Dieu régénérés, ressuscités, qui ne commencent de vivre qu'en cessant de chercher à satisfaire leur cupidité, leur convoitise ou leurs désirs. Enfin ils sont les véritables héritiers de Dieu, attendu que tout ce qui lui appartient leur appartient et est destiné à leur usage. Ils dominent sur tous les ouvrages de la main de Dieu, et Dieu lui-même est à eux comme un amant est à sa maîtresse. Cette union est inviolable, indissoluble, scellée de la plus ardente et de la plus forte affection; et, pour tout dire, la même qui lie un jeune homme nouvellement marié à l'épouse qu'il s'est choisie. Ici l'auteur prodigue les termes de mariage, de mari, etc. J'ai déjà remarqué ailleurs que les Mystiques emploient très-volontiers les idées que l'amour et ses mystères fournissent abondamment à l'imagination échauffée : mais il faut avouer aussi que le *cantique de Salomon* semble avoir autorisé chez eux ces pieux excès.

Voilà ce que j'ai pu recueillir touchant la doctrine de P. de Hattem et de ses disciples. Peut-être en ai-je trop dit pour ne pas ennuyer la plus grande partie des lecteurs, et trop peu aussi pour l'introduire dans les mystères de cette ténébreuse doctrine. Mais, après tout, ce serait perdre son tems que de lui en dire davantage. Au reste, si l'on veut écouter les apologies de ces nouveaux docteurs, leur doctrine est *intérieurement* la doctrine de la loi de Jésus-Christ qui a succédé à celle de Moïse, laquelle est la loi de servitude : mais, malheureusement pour ces docteurs, on ne s'attache qu'à l'écorce, c'est-à-dire, aux idées qu'ils emploient pour donner plus de force à cette doctrine, et aux expressions dont ils font usage pour l'autoriser. Quelquefois ils parlent avec un peu plus de clarté : alors on sent ce qu'ils veulent dire. Par exemple, voici la différence des deux lois. Suivant un de ses apologistes, la loi de Jésus-Christ ne nous dit pas : *faites les derniers efforts pour être nettoyés de vos péchés, et, pour cet effet, pratiquez telle ou telle chose;* mais *vous avez été nettoyés de vos péchés selon la promesse qui vous en a été faite, et votre devoir est de le reconnaître.* « On ne doit plus reprocher au prochain sa corruption et la dureté » de son cœur, il faut au contraire le féliciter de ce qu'il a un cœur » disposé entièrement à la volonté de Dieu. Après avoir représenté ces » avantages à notre prochain, nous ne devons plus nous embarrasser de » sa conduite; il faut l'abandonner à Dieu qui nous enlève cette œuvre.... » On nous accuse odieusement d'athéisme et de libertinage, continue le » même apologiste, et l'on nous impute de ruiner par nos maximes les » fondemens de la société civile, *parce que nous ne prêchons point la loi* » *des œuvres*, mais la foi toute seule en J. C., etc. ».

Un autre apologiste de Hattem et de son disciple Woutelar nous rapporte un ou deux échantillons de certaines pieuses fourberies qui ne sont pas si usées qu'elles ne puissent encore servir aujourd'hui à l'intérêt des partis, et surtout à celui des ecclésiastiques, qui prétendent les employer (*a*) comme des ruses de guerre en l'honneur et à la gloire de Dieu. Le but que l'on eut en essayant de mettre la pieuse fourberie en usage contre les Hattemites, fut de retenir les brebis dans la bergerie du Seigneur, et de les empêcher par ce moyen de suivre les faux pasteurs (*b*). On dé-

(*a*) *Dolus an virtus, quis in hoste requirat?*

(*b*) Lettres de *Buitendyk* à *Davervelt*, p. 25. Lettre 5.

bita que le projet des athées Hattemites était de former une armée formidable de nouveaux Athées; qu'on les enrôlait au nom du Diable, et en leur faisant avaler dans un verre de vin un papier sur lequel le nom du Diable était écrit; que, par ce moyen, ces nouveaux soldats dévouaient leur foi au Diable; qu'après cet enrôlement, on leur donnait d'entretien vingt-huit sols par semaine; que ceux que l'on enrôlait de la sorte étaient renvoyés, comme croyant encore en Dieu, si, en buvant la santé du Diable, ils manquaient d'avaler le papier. On répandit le bruit que les docteurs de la secte étaient des sorciers, et qu'un d'eux invoquait et conjurait le Démon pour faire sortir de l'argent d'un pot de terre, qu'il enfermait dans un grand cercle. S'il est permis d'en croire le même apologiste, la ruse et la calomnie firent leur effet en plusieurs manières : et s'il faut supposer que le récit qu'il donne soit bien véritable, rien n'est plus odieux, ni plus contraire à l'esprit du Christianisme que ce qu'on lui a fait souffrir en particulier, pour le réduire à ne pouvoir trouver ni feu, ni lieu dans sa patrie.

En finissant sur cette matière, il n'est pas inutile de remarquer, après le même apologiste, que P. de Hattem (*a*) s'était formé à l'école de Coccéius. Il pouvait y avoir appris l'art de rendre les choses les plus communes mystérieuses en les cachant sous des manières de parler outrées.

On pourrait appeler *Spinosistes*, et peut-être à plus juste titre que n'a fait P. de Hattem, quelques esprits forts, peu connus des étrangers, qui de nos jours ont essayé de renouveler en Hollande le système de (*b*) l'ame du monde, et l'éternité (*c*) de l'une et de l'autre. A la vérité, un de ces auteurs a affecté de déclarer qu'il n'était nullement Spinosiste, par la distinction (*d*) qu'il a fait semblant de mettre entre Dieu et la nature. Il prétend aussi que la Trinité n'est autre chose que trois différentes propriétés de l'Être Suprême, qui font trois différentes opérations dans la nature; que l'étendue est de l'essence divine, et que cette étendue est la seconde personne de la Trinité; que la création est de toute éternité, etc. Cet auteur et ses semblables, comme un certain *Deurhof* et autres, se sont fait suivre et ont formé (*e*), et forment encore, des assemblées très-bornées et très-secrètes, pour mieux échapper aux poursuites, ou du moins pour empêcher que les magistrats ne soient forcés de les faire.

Quoique les *Esprits forts* anciens et modernes aient diminué autant qu'ils ont pu l'autorité des religions établies, il en est peu cependant qui aient voulu, ou qui aient osé rompre ouvertement avec le reste du genre humain sur cet article. Ils ont tout au moins avoué combien il est important

---

(*a*) Lettre 4 à *Davervelt*, vers la fin.

(*b*) Cette ame, selon le sentiment de quelques anciens philosophes, est unie à la matière, comme notre ame l'est à notre corps. Elle est la vie de la matière, comme l'ame est la vie du corps humain. Et de même que le corps n'est pas l'ame, ni l'ame le corps; la matière n'est pas Dieu, et Dieu n'est pas la matière, quoiqu'inséparablement unis l'un à l'autre. D'autres ont établi la coéternité de la matière avec Dieu, qui ne l'a précédée, comme l'on parle, que par la priorité de nature, de la manière que le corps précède l'ombre.

(*c*) Autant qu'on le peut comprendre par les raisonnemens de cet auteur et de ses disciples, la matière est émanée de Dieu comme la lumière l'est du soleil, ou la toile d'une araignée du corps de cette araignée. Cette idée n'est pas nouvelle.

(*d*) Voy. le livre intitulé en Hollandais : le *Chaos imaginaire*, etc.

(*e*) Ces assemblées subsistent encore dans plusieurs villes, mais ceux qui les font choisissent les endroits les plus écartés, et ne s'assemblent que sous des prétextes fort innocens. Ce sont des rencontres, ou des visites d'amis, qui fument ou prennent du thé entr'eux; à quoi se mêlent ensuite des discours sur la religion, etc.

que les hommes soient retenus par quelques liens ; mais j'oserais bien assurer de tous, qu'après avoir consulté la conscience et la raison, chacun d'eux a plus ou moins senti qu'il était impossible que (*a*) la crainte seule eût forgé les Dieux. Les opinions les plus étranges d'une infinité de *libertins* et les systèmes les plus absurdes de ceux qu'on appelle *Fanatiques, Déistes*, etc., ont été capables de défigurer la Divinité ; mais ces opinions et ces systèmes ne sont jamais parvenus à la ruiner, et l'existence d'un Dieu, quelle qu'elle soit, leur a toujours paru nécessaire. On a tâché d'anéantir l'autorité de ce qu'on appelle *Révélation*, mais on n'a pu entièrement éviter de reconnaître une substance capable de se révéler, sous quelque nom et de quelque manière qu'on la considère. J'avoue qu'on a attaqué cette substance par des objections, jusqu'à présent insolubles à l'esprit humain ; que les uns l'ont comme défiée sur la faiblesse de sa providence ; que d'autres l'ont soumise à une manière de destin, pour la disculper, disaient-ils, de certains défauts qu'ils trouvaient dans la disposition des événemens de cet univers ; que quelques-uns de ces *esprits forts* ont comme exigé d'elle une espèce d'éclaircissement sur l'origine du mal, sous prétexte qu'il est contraire à la bonté d'un Etre Suprême ; que quelques autres tels que les Manichéens, avec un respect apparent pour cette substance, ont soumis le mal à un Etre aussi essentiellement mauvais que l'Etre Suprême est essentiellement bon. Mais de quelque façon que tous ces philosophes *libertins*, *déistes*, *esprits forts*, etc., aient raisonné, ils ont tous été réduits à reconnaître une autorité suprême. Préexistante ou non avant la matière ; matière elle-même, ou seulement amie de cette matière, *coexistante* ou coéternelle, espace qui contient les corps, substance infinie et universelle, dont nous sommes simplement les modes ; enfin, de quelque façon qu'ils se soient figuré cette substance, etc., ils n'ont pu éviter de la regarder, malgré les raisonnemens les plus hardis, comme infiniment nécessaire dans la nature, et en particulier au genre humain. Comme tels, ils ont été réduits à reconnaître sa puissance ; et, s'il est permis de s'exprimer de la sorte, ces créatures si audacieuses, si téméraires dans leurs recherches, et qui ne sont, suivant leurs raisonnemens, que des modes et des différentes manières d'être de la substance universelle, ont été forcées de plier sous le poids de son autorité.

On doit mettre tout au plus au rang des *Déistes* ceux qui croient que toutes les religions sont également agréables à l'Etre Suprême, pourvu qu'on ne s'y écarte pas des lois naturelles. Ils s'imaginent que Dieu aime la diversité dans le culte religieux, et qu'elle lui est aussi agréable que le sont à un grand prince les différentes manières de le louer, et de lui demander des graces. On peut mettre encore au rang des *Déistes* ceux qui ont attaqué la Religion, sous prétexte d'attaquer la superstition. De ce nombre est *Toland*, ce fameux et hardi libertin, qui faisait profession d'être l'ennemi juré, non pas de l'Eglise, disait-il, mais de ceux qui la gouvernent, à qui la superstition sera éternellement nécessaire. Il s'est érigé en apologiste de *Tite-Live*, et l'a déclaré ennemi des superstitions romaines, pour mieux faire le procès à toutes les religions, qui, selon

(*a*) *Primus in orbe Deos fecit timor.*

lui, sont remplies de (*a*) vieilles fraudes, et de mensonges, qui, à la longue, sont devenus vraisemblables : mais pourquoi, dit-il, par la bouche de *Tite-Live*, (*b*) se mettre en peine si les choses anciennes sont vraies ou fausses, pourvu qu'on les adopte comme vraies? Les (*c*) grands de la République romaine les ont estimées utiles et nécessaires, et le peuple s'était si bien accoutumé à les croire telles, qu'il ne pouvait plus s'en passer. Plût à Dieu, s'écrie-t-il ensuite, que la même contagion n'eût jamais gagné les Chrétiens ! Et moi j'ajouterais volontiers : plût à Dieu que le faux zèle, qui, dans les uns, est l'effet de la décadence des passions; dans les autres, celui de la crainte; dans les grands, celui de l'ambition; dans les petits, celui de la politique et de l'ignorance, n'eût jamais autorisé l'établissement des fables que l'on n'a pas eu honte de fonder sur les vérités les plus sublimes.

Les différentes manières de penser de l'ame dépendent de l'état des organes du corps qu'elle anime. Un homme, usé par la débauche, sent, à soixante ans, des craintes et des remords qu'il ne se connaissait pas à vingt-cinq. Ceux qu'on appelle des Athées de pratique, et presque tous ceux qui, jusqu'au déclin de l'âge, se sont élevés en général contre les devoirs de la religion, en les traitant de vaines cérémonies et de pratiques populaires, commencent à penser autrement lorsque la raison diminue, et qu'il semble que l'ame et le corps vieillissent en juste proportion. Cette vieillesse de l'ame favorise infiniment la superstition. L'ame la regarde comme une expiation nécessaire des désordres de sa jeunesse, et ne saurait se persuader dans cet état que la simplicité de la religion puisse effacer les outrages qu'elle a faits à Dieu. Alors les prières et les élévations de cœur paraissent sans force à l'ame, si les préservatifs humains ne les accompagnent. Comparons les superstitieux à ces débauchés que le vin ne réchauffe plus. Il faut que les médecins inventent tout exprès des cordiaux pour eux.

Je conclus, en définissant l'homme religieux, un homme qui rend à Dieu ce qui lui est dû, et se soumet à lui dans toute l'étendue de sa raison pendant le cours de sa vie; qui, en l'adorant, ne s'effraie pas comme le vulgaire; qui se dépouille, en lui rendant ses hommages, de toute crainte servile; qui, religieux par reconnaissance et par devoir envers Dieu, méprise cette terreur qu'inspire la mort aux superstitieux, et aux faux dévots; qui enfin renonce aux fausses idées que beaucoup de Chrétiens osent se faire d'une destinée inexorable.

(*d*) *Felix ! qui potuit rerum cognoscere causas,*
Atque metus omnes et inexorabile fatum
Subjecit pedibus, strepitumque Acherontis avari.

(*a*) *Antiqui errores, antiquæ fraudes, antiqua mendacia.* Adeisidemon, p. 21.
(*b*) *In rebus tam antiquis si quæ similia veri sunt, pro veris habeantur satis habeam.* Ce passage est de *Tite-Live*.
(*c*) *Maximi certè tulia fecerat Romanum vulgus, utinam et christianum dicere non possem !* Ibid. p. 34.
(*d*) *Virgil.* l. 2. *Georg.* V. 490 et suiv.

ADDITIONS

AUX

DISSERTATIONS PRÉCÉDENTES.

1°. *Sur les Convulsionnaires d'Angleterre.*

Ajoutez à la fin de l'article : Avant que de se rendre à Amsterdam, Allut et quelques-uns de ses frères avec la sœur Henriette, etc., (*) eurent ordre de se transporter de Londres à Rotterdam. Ils commencèrent à prophétiser, et l'ouverture de la scène prophétique se fit le 2 juillet de l'année 1710, dès le lendemain de leur arrivée, par cet Allut chez la sœur Jeanne Raoux, que l'Esprit avait nommée Debora. Benjamin Furly, fameux Quaker établi à Rotterdam, et (*a*) apologiste zélé de ce *fanatisme* fit imprimer en 1710 les prophéties que ses frères, nouveaux venus d'Angleterre, prononcèrent à Rotterdam. Le recueil contient vingt-quatre prophéties précédées d'un titre assez singulier (*b*).

2°. *Sur les Adamites.*

Ajoutez ce qui suit au sujet des Adamites. Le motif qui détermina les Adamites d'Amsterdam à une parfaite nudité fut que *l'homme spirituel doit se dépouiller de tout ce qui est terrestre et corruptible*. Cette raison que leur dicta de la part du Ciel un prétendu prophète nommé *Théodore*, qui, avant sa mission, exerçait le métier de tailleur, parut si solide et si convaincante, que, sur le champ, il fut unanimement résolu de mettre bas ses habits et de les jeter au feu. Les femmes imitèrent les hommes ; et tous ensemble coururent par les rues d'Amsterdam en criant *miséricorde ! vengeance !*

(*) La manière dont cet ordre émane de l'Esprit est digne d'être rapportée : « Le Seigneur, » dit-on, ayant diverses fois commandé en 1709 et 1710 à quelques-uns de ses serviteurs et » servantes de se transporter de Londres à Rotterdam, et voulant envoyer un peuple de cette » ville..... un avertissement ou message immédiat de son Esprit, il choisit à Londres trois de » ses serviteurs inspirés, et trois autres pour écrire et recueillir sa parole..... enfin le com- » mandement du Seigneur leur ayant été pleinement donné et confirmé, tant par la bouche » de ces trois inspirés même, que dans une assemblée générale des inspirés Anglais et Français » convoqués à ce sujet, ils partirent tous six de Londres avec un autre de leurs frères le 17 juin » 1710, N. Sty., et arrivèrent le premier de Juillet à Rotterdam ».

(*a*) Il est l'éditeur du recueil dont je donne le titre dans la remarque suivante. On découvre assez les dispositions fanatiques du *Quaker* dans le mauvais jargon de son *Avertissement au lecteur.*

(*b*) *Discernement des ténèbres dans la lumière, afin d'inciter les hommes à chercher la lumière, l'Esprit de l'Éternel, etc., ou invitation aux créatures de Dieu d'entrer dans l'arche de grace qui se bâtit aujourd'hui, avant que le déluge du feu de la colère de l'Éternel vienne.*

On les arrêta sans beaucoup de peine; mais, lorsqu'on voulut les contraindre à se couvrir, ils le refusèrent absolument, en disant *qu'ils représentaient la vérité toute nue*. Une femme Adamite répondit hardiment à un magistrat qui lui avait jeté son manteau sur le corps, (*a*) *qu'elle n'avait point honte d'être l'image de Dieu*. Cette extravagante équipée est de l'année 1535. On remarque de ces Adamites qu'ils moururent avec des dispositions si chrétiennes en apparence, qu'il n'est nullement surprenant que des ames simples s'y soient laissé prendre. Comment donc pourrait-on distinguer ici le faux martyr du véritable? On répondra que les motifs en décident.

3°. *Sur les Piétistes.*

Dans la dissertation sur plusieurs sectes mystiques modernes, en parlant des Piétistes, on a oublié de parler des Piétistes de Suède. On assure qu'ils y sont en grand nombre, et que même ils ont fait une espèce de schisme dans ce royaume. M. V. Kruin... très-distingué par sa naissance et par sa lecture, mais plus encore par un mérite supérieur à ces avantages, avait promis de me procurer quelques particularités sur ces Piétistes, et il en avait écrit en Suède. Il y a apparence qu'il ne pourra pas me les fournir assez tôt pour les insérer ici.

A l'égard de ce qu'on a rapporté au sujet du Quiétisme de France dans la même dissertation et qui est un extrait fidèle des Mémoires attribués à feu monsieur Phelipeaux, docteur de Sorbonne, l'on ne craint pas d'apprendre au public que tout le monde n'en a pas été également content. Mais, en attendant une apologie exacte, bien détaillée, vraie dans toutes ses circonstances, et qui soit sans équivoques et sans restrictions, à quoi l'esprit de parti n'induit que trop souvent les plus *véridiques* écrivains du siècle, quelle meilleure satisfaction pourrais-je donner aux mécontens que l'écrit suivant, dicté mot à mot par son excellence M. le marquis de Fénelon, et fait double, signé, paraphé.

AVERTISSEMENT.

» On est dans l'obligation d'avertir le public que, très-mal à propos, » on a inséré, dans le tome quatrième de cet ouvrage des Cérémonies et » Coutumes religieuses de tous les peuples du monde, des extraits et un » supplément tirés des Mémoires anonymes intitulés: *De l'origine, du progrès et de la condamnation du Quiétisme répandu en France*, avec une » préface, pareillement sans nom d'auteur, qui les attribue au défunt Mr. » *Phelipeaux*, docteur de Sorbonne.

» On reconnaît que tout ouvrage diffamatoire, anonyme et clandestine- » ment imprimé est, de sa nature, indigne d'être transmis par extraits pour » servir de monument à la postérité. Cela est encore plus vrai quand la pu- » blication a été suivie de la flétrissure publique. Si on avait su que lesdits » Mémoires anonymes avaient été compris dans un Jugement de Police » rendu le 9 décembre 1733, pour être lacérés et brûlés dans la place

(*a*) Il y a mot à mot dans la *description d'Amsterdam* d'où je tire ces particularités: *l'image de Dieu ne doit point avoir de honte*. L. VI., p. 931.

» publique de la ville de Sainte-Ménéhould en Chmapagne, et que les » nommés Gabriel de Liège, Jean-Jacques de Vaux et Claude Larcher, » chez l'un desquels s'étaient trouvés les exemplaires, avaient été condamnés » par le même jugement à être attachés au carcan en la même place pu- » blique de ladite ville de Ste.-Ménéhould, on n'aurait jamais consenti à » donner place dans cet ouvrage des Cérémonies et Coutumes Reli- » gieuses, etc., à des extraits tirés des Mémoires anonymes dans le cas » de ceux-ci.

Signé de ma main à la Haye le 1. Novembre 1736.

J. Frédéric Bernard.

On ne doute pas que le public et la postérité, si tant est que cet ouvrage passe jusqu'à elle, ne jugent équitablement cette cause, et ne *fassent droit* au sujet des Mémoires dont il est ici qnestion.

4°. *Sur les Labadistes.*

L'article des Labadites demande plusieurs additions importantes. Labadie, Apôtre de la secte des Labadistes, dont les restes subsistent encore, après avoir été quelque tems Jésuite, (*a*) fut chassé, ou se retira volontairement de la société. Il se fit suivre d'un assez grand nombre de dévotes dans le diocèse d'Amiens où il avait fait sa retraite sous la protection de l'évêque de cette ville : mais, les intrigues amoureuses de Labadie ayant été découvertes, il fut contraint de chercher fortune ailleurs. D'abord il se retira à *Port-Royal*, où il resta fort peu de tems. A Toulouse, l'archevêque lui ayant confié la direction d'un couvent de religieuses, il leur enseigna la manière de répéter deux ou trois fois par semaine l'*État d'innocence* : et, pour cet effet, elles se mettaient toutes nues devant lui, et écoutaient en cet état les sermons de l'*Apôtre Adamite*. A la vérité, cela se faisait à petit bruit et avec beaucoup de précaution. Cette manière de dévotion, qui, comme on l'a vu dans la *dissertation sur les Adamites*, n'était pas nouvelle, éclata bientôt, mais on ne nous dit pas précisément comment cet Adamisme de Labadie fut découvert. L'auteur, cité par l'historien qui me fournit ces particularités, dit seulement qu'il a des preuves très-fortes de ce qu'il avance. Quoi qu'il en soit, Labadie justifia très-bien dans la suite la bonne foi de l'accusateur. Etant découvert, il se fit Carme, et avec les mêmes airs de dévotion par où il avait imposé jusques-là aux bonnes ames, il prêcha pour l'habit de l'ordre dans lequel il était entré. Son hypocrisie fut telle, dit-on, que les Carmes regardèrent ce nouveau-venu comme un homme envoyé du ciel, un saint qui donnait le Saint-Esprit, qui l'inspirait en soufflant sur ces dévots. Mais enfin les nouvelles fourberies du saint, qui, chez les Carmes, avait pris le nom de Saint *Jean de Christ*, étant encore découvertes, il quitta le masque de Catholique dont il n'osait plus faire usage, et prit celui de la réforme. On le vit ministre à Montauban, et ministre approuvé, goûté, soutenu; jusqu'à ce qu'il eût divisé cette Eglise, y fût devenu chef d'une faction, et que, conformément à sa doctrine de la spi-

(*a*) Voy. *Basnage*, p. 52. et suiv. du tome second des *Annales des Provinces-Unies*.

ritualité de l'ame, qui, dans l'état de contemplation, ne doit point s'embarrasser des mouvemens du corps, il eût mis à l'épreuve la quiétude d'une de ses dévotes Protestantes, dont la vertu ne fut pas la dupe du recueillement que ces tartuffes exigeaient d'elle. De Montauban il passa à Orange, d'Orange à Genève, de là en Hollande; et toujours avec le même caractère d'esprit: séditieux, hypocrite, et libertin.

Voici les véritables dogmes de Labadie; sur quoi l'on peut bien s'en rapporter à Bayle. 1. Labadie croyait que Dieu pouvait et voulait tromper les hommes: et il alléguait entr'autres exemples celui (*a*) d'*Achab* pour montrer que Dieu les avait trompés quelquefois.

2. Il ne regardait pas l'Écriture Sainte comme absolument nécessaire à la conduite des ames au salut; il prétendait que le S. Esprit agit immédiatement sur elles, leur donnant de nouveaux degrés de révélation, etc. Il croyait aussi qu'en lisant cette Écriture, on doit être moins attentif à l'explication des mots et du texte, qu'à l'inspiration intérieure du S. Esprit.

3. Il prétendait comme les Anabaptistes que le baptême devait être différé jusqu'à l'âge de discrétion, ce sacrement étant une marque qu'on est mort au monde et ressuscité en Dieu.

4. Selon lui la nouvelle alliance, c'est-à-dire l'évangile n'admet que les hommes spirituels et met l'homme dans une parfaite liberté.

5. Il regardait l'observation d'un jour de repos comme une chose indifférente, et soutenait que Dieu n'a pas préféré un jour à l'autre. J. C., ajoutait-il, a laissé la liberté de travailler, pourvu qu'on le fasse dévotement, etc.

6. Il croyait le règne de mille ans; il distinguait deux Eglises, l'une où le Christianisme avait dégénéré, l'autre composée de régénérés qui avaient renoncé au monde.

7. Selon lui l'Eucharistie n'était que la commémoration toute simple de la mort de J. C. Les signes en eux-mêmes ne sont rien; mais quand on participe à ce sacrement, comme on le doit, on reçoit spirituellement J. C.

8. La vie contemplative est un état de grace et d'union toute divine pendant cette vie. Elle est le comble de la perfection, *le sommet de la montagne Chrétienne, si élevé qu'il touche aux nues et qu'il atteint près du ciel.* Telles sont les propres expressions de ce docteur régénéré.

9. L'homme dont le cœur est parfaitement content et tranquille jouit à demi de Dieu, s'entretient familièrement avec Dieu et voit toutes choses en lui. Tout ce qui se voit, tout ce qui se fait dans ce bas monde est indifférent à cet homme régénéré, etc.

10. On ne parvient à ce bienheureux état d'indifférence et de tranquillité que par un entier renoncement à soi-même; par la mortification des sens et de leurs objets, et par l'exercice de l'oraison mentale.

Cette extrême spiritualité si recommandée par ce dangereux mystique dans la *pratique des deux oraisons mentale et locale*, assurait le dévot contre les mouvemens déréglés du corps; et il suffisait, selon la doctrine de ce fameux contemplatif, que, dans cette disposition des sens au dérèglement, tournât dès le matin sa première pensée du côté de Dieu.

» Mademoiselle de Schurman, dit M. Basnage, se rangea sous la di-

---

(*a*) Livre des rois, Ch. XVIII. v. 25.

» rection de Labadie... et devint un des chefs les plus ardens de la secte... » ce fut elle qui y entraîna la princesse Palatine Élizabeth, qui reçut les disciples errans et fugitifs de Labadie. Cette princesse regardait comme un » grand honneur de recueillir la véritable Eglise, et se trouvait heureuse » de s'être détrompée d'un Christianisme masqué ». C'est ainsi que s'exprimait la princesse en faisant opposition de la perfection de son Labadisme, à la corruption du Christianisme ordinaire.

La Bourignon ne trouva pas Labadie assez mystique pour en faire son collègue, ni assez souple pour le mettre au nombre de ses disciples.

Labadie se fit un petit établissement entre Utrecht et Amsterdam : il y avait une imprimerie, où il fit imprimer quelques ouvrages.

Ce mystique mourut à Altona entre les bras de sa chère mademoiselle de Schurman, et laissa pour successeur à l'apostolat Pierre Yvon, qui rassembla l'Église des Labadistes à Wiwert en Frise, seigneurie appartenant à la maison de Sommelsdyk.

Le nombre des Labadistes fut d'abord si considérable que les églises et les consistoires des réformés, effrayés de la désertion, pensaient sérieusement aux moyens de l'arrêter; lorsque des Labadistes transfuges décelèrent tout-à-coup, et peut-être quand on s'y attendait le moins, la dévotion déréglée de leur Apôtre, et sa *spiritualité domestique*. Un certain Antoine de la Marque donna presque le coup mortel à ce Labadisme, en publiant en 1670, les motifs de sa désertion de la secte. Ce fut donc là le commencement de sa décadence : cependant la *secte des Labadistes*, etc.

5°. *Sur les Free-Massons.*

Pour donner aux lecteurs une idée un peu plus précise de la fameuse société des (*a*) Free-Massons, en voici quelques particularités prises d'un (*b*) ouvrage peu connu chez nos Français. D'abord on lit au novice, postulant ou candidat, qui se présente pour être reçu *Maçon libre*, un discours raisonnablement long, où l'on commence par lui démontrer l'excellence et l'antiquité de l'art de bâtir. Cette antiquité est égale à celle du monde, puisque Dieu est l'architecte souverain de l'Univers. En créant Adam à son Image on peut dire qu'il créa le premier Free-Masson ; car (*c*) *il grava dans le cœur d'Adam les arts libéraux*, et particulièrement la Géométrie, que l'on doit appeler à juste titre le fondement de l'architecture. Ces principes étant donc innés dans le premier homme, ce père du genre humain les transmit nécessairement à toute sa postérité : aussi vit-on immédiatement après Adam presqu'autant d'architectes et de Free-Massons que de Patriarches ; un Caïn, un Seth, un Jabal, un Enoch ; Noé, ses trois fils, Mesraïm, Nimrod, etc. Les grandes colonies qui se formèrent après le déluge pourraient bien être appelées des colonies de Maçons ; mais quoi qu'il

---

(*a*) *Massons Libres*. On écrit en Anglais *Free-Masson* : j'ajoute un *s* pour rendre le mot un peu français.

(*b*) Voici le titre de cet ouvrage : *The Constitutions of the Free-Massons*, etc. *Constitution de la confrairie des Massons-libres, où l'on trouve l'histoire et les réglemens de cette ancienne et venérable confrairie ; à l'usage des confreres*, etc. Cet ouvrage a été imprimé selon le titre, à Londres l'an du monde 5725, et de Notre Seigneur J. C. 1725. Il fut dédié alors à mylord Montaigu par ordre de Mylord Warton, son successeur à la charge de Grand-Maître de l'Ordre en la même année 1725.

(*c*) *He must have had the liberal Sciences, paticularly Geometry, written on his heart*, etc.

en soit, il est tout au moins certain que ces colonies portèrent l'art de bâtir dans toutes les parties du monde : d'où l'on doit absolument conclure qu'on eut partout besoin d'architectes et de maçons pour cultiver un art si utile. On ne saurait non plus douter que Moïse n'ait en même tems été chef, législateur, libérateur des Israélites et Free-Masson : mais on en doutera bien moins encore après avoir examiné avec réflexion l'architecture et la beauté du tabernacle, ce chef-d'œuvre de l'art de bâtir, dont Dieu donna le modèle à Moïse, *inspirant ainsi à cet illustre Free-Masson la plus sublime connaissance de l'architecture.* Cette connaissance si divinement inspirée à Moïse, et les grands progrès qu'il avait faits dans les arts et les sciences que les Égyptiens cultivaient alors, furent autant de degrés par où ce grand homme parvint enfin à la dignité (*a*) de Grand-Maître des Free-Massons.

Ce que je rapporte ici n'est que le commencement d'un discours d'environ cinquante pages accompagnées de remarques aussi singulières que le texte. On y trouve que tous les Israélites passèrent de l'état de bergers à celui de *Maçons* pendant leur esclavage en Egypte; que ce peuple dans sa désertion d'Egypte formait, à proprement parler, une *République de Maçons gouvernée par le grand-maître Moïse;* que l'art et la confrairie s'étendirent bientôt, et gagnèrent aux Cananéens voisins des Israélites, où ils produisirent un nouveau chef-d'œuvre, qui fut ce Temple de *Dagon* renversé en un moment par Samson, ce grand héros des Israélites (*b*), qui aurait mérité l'honneur d'être *Free-Masson*, s'il eût eu le bonheur de savoir (*c*) se taire; que le merveilleux de ce Temple et de tous les édifices que l'on voyait alors à Tyr et à Sidon, etc., fut entièrement effacé lorsque le *grand-maître* (*d*) *Salomon* eut parachevé le Temple du vrai Dieu à Jérusalem.

Après cela, l'architecture et les *Free-Massons* firent des progrès extraordinaires chez tous les peuples du monde. Les Souverains des Nations devinrent *Grands-Maîtres* des loges qu'ils établirent chez eux. Mais il est inutile de suivre l'auteur du discours dans toutes ces belles recherches; et il suffit de dire en deux mots que les Anglais, en qualité de (*e*) peuple libre et doué de talens tout propres à faire des *Free-Massons*, étaient comme prédestinés du Ciel pour recueillir les restes d'une confrairie, qui avait été extrêmement florissante chez les Grecs et chez les Romains : surtout depuis le siècle d'Auguste, Grand-Maître de la loge des *Free-Massons* de Rome.

Les devoirs du *Free-Masson* se réduisent à six principaux chefs que voici : 1. A l'égard de Dieu et de la religion. On ne lui demande que d'observer inviolablement la loi naturelle, et tout ce que nous prescrivent les

---

(*a*) Voici l'anglais de l'original : « the tabernacle. . . . . was framed by Geometry, a » most beautifull piece of architecture. . . . . according to the pattern that God had » shewn to Moses, who therefore becam the GENERAL MASTER MASSON. . . . . being « well skill'd in alle the Egyptian learning, and divinely inspir'd with more sublime know- » ledge in Masonry.

(*b*) C'est-là le sens de la note. . . . he had revealed his secrets to this wife that betray'd him » into the hands of the Philistines; for which weakness never had the honour to be number'd » among Massons.

(*c*) Personne n'ignore que le secret de la confrairie des *Free-Massons* est impénétrable.

(*d*) On nous fait remarquer que Salomon était alors Grand-Maître de la loge (des *Free-Massons*) à Jérusalem, et le roi Hiram de celle de Tyr. « the wise Salomon was Grand-Master » of the Lotge at Jerusalem, and the learned King Hiram was *Grand-Master* at Tyre.

(*e*) *A free people and having a disposition for Masonry.*

idées de Dieu et de vertu en général, sans entrer dans aucun détail de controverses et d'opinions particulières.

2. A l'égard du Souverain et de l'État, le *Free-Masson* doit se conduire en sujet fidèle, ne donner aucun soupçon de mauvaise intrigue, n'entrer dans aucune faction, etc. (*a*) L'art de bâtir craint la guerre et la confusion qu'amènent d'ordinaire la rébellion et la discorde. Si quelque confrère se trouve malheureusement coupable de rébellion, il faut le plaindre sans participer à son crime. Il faut désavouer sa conduite, mais ce crime (*b*) ne saurait le faire chasser de la loge.

3. A l'égard des loges. L'auteur nous apprend qu'on appelle de ce nom l'endroit où les *Maçons* s'assemblent pour travailler. De même une assemblée régulière de (*Free-*) *Massons* est appelée une *Loge*. Tous les confrères appartiennent nécessairement à quelque loge, et ne doivent pas moins se soumettre à ses lois particulières qu'aux lois générales de la confrairie; de même que tous les hommes, quels qu'ils soient, doivent nécessairement se résoudre à dépendre de quelqu'État, en même tems qu'ils reconnaissent les lois générales qui sont inséparables de la raison. Cependant, avant que d'admettre un nouveau confrère, il faut prendre garde qu'il soit de condition libre, honnête homme, d'un âge mûr, d'une réputation bien établie. Pour les femmes, il n'est point permis de les recevoir *Free-Massons*.

4. La confrairie est composée de *Maîtres*, de (*c*) *gardiens*, de *compagnons* et d'*apprentis*. Dans le choix des maîtres, on ne doit point regarder à l'âge, mais au mérite. Dans le choix de l'apprenti, il faut observer s'il a (*d*) les dispositions convenables, etc. Le reste de cet article est peu important à nos lecteurs, et je remarquerai seulement que le Grand-Maître a droit de se choisir une espèce de subdélégué, que l'on pourrait presque appeler le *Vice-Grand-Maître* de l'Ordre, qui, en l'absence de son principal, le représente en toutes choses et jouit des mêmes honneurs et priviléges.

5. (*e*) Ce cinquième article concerne les travaux des confrères et les égards qu'ils doivent avoir les uns pour les autres. Par exemple, ils ne doivent point s'entre-détruire par envie ou par jalousie, ni se parler incivilement, ni se donner des noms et des *sobriquets* injurieux, etc. On doit au contraire observer une fidélité mutuelle, et pour mieux cimenter l'union s'appeler toujours *frère*, *confrère*, *compagnon*, etc. A l'égard de la distribution des travaux, et des honneurs, on recommande expressément de se soumettre aux ordres des supérieurs, sans murmurer, sans se dépiter contre ces ordres, etc.

6. Par le sixième article, on défend les entretiens particuliers, à moins que le maître ne les ait permis. Il est aussi défendu de parler précipitamment, d'interrompre celui qui parle, de railler, de plaisanter, lorsqu'il s'agit d'affaires sérieuses et importantes.

Tout confrère qui aura donné des sujets de plainte sera tenu de se soumettre à la sentence de sa loge, à moins qu'il n'en appelle à la grande loge, par où sans doute l'on doit entendre l'assemblée générale.

(*a*) *Masonry.*
(*b*) *Though the loial Brotherhood must and ought to disown his rebellion.... they cannot expel him from the Lodge*, etc.
(*c*) Ces *Gardiens* sont comme des secrétaires et des dépositaires des archives, etc.
(*d*) *Having no maim or defect in his body that may render him incapable*, etc.
(*e*) L'original emploie ici des termes d'artisans et de Maçons.

Il est permis aux confrères de se divertir, mais avec décence et retenue, sans excès, et en un mot, sans sortir des bornes d'une honnête liberté, etc.

Si quelque confrère en rencontre un autre dans la rue, il le saluera de la manière qu'il l'a appris (*a*) (à sa réception), etc. Mais si les confrères se trouvent avec des étrangers (par ce terme d'*étrangers* on entend ceux qui ne sont pas *Free-Massons*), il faut être retenu dans ses discours, prendre garde qu'il n'échappe rien qui donne lieu à ces étrangers de pénétrer dans des secrets qui ne leur doivent jamais être révélés. Et pour peu que l'on craigne de s'embarrasser ou de donner matière à une indiscrète curiosité, il faut aussitôt changer de discours, et ménager avec une précaution extraordinaire (*b*), l'*honneur d'une confrairie si respectable*. Le *Free-Masson* doit avoir la même précaution dans son domestique, avec ses amis, ses voisins, ses parens, sa femme,

A l'égard des confrères étrangers, il faut commencer par éviter la surprise. Tel pourrait se dire *Free-Masson*, et le persuader par ses ruses et ses artifices, qui ne serait qu'un faux frère. Si l'étranger, après avoir été reconnu pour véritable confrère, se trouve dans la nécessité, il faut l'assister, ou lui fournir par des recommandations les moyens d'être secouru des autres loges.

On recommande sur toutes choses d'éviter l'ivrognerie. Ce vice est si opposé aux mystères et aux secrets, qu'on ne saurait trop exhorter les *Free-Massons* à l'éviter.

Outre ces règles générales, il y a des règlemens particuliers qui concernent les droits du Grand-Maître, des Maîtres des loges particulières et de tous les Officiers subalternes de la confrairie; le tems et l'ordre des assemblées; la manière d'élire de nouveaux confrères. Un de ces règlemens nous apprend qu'on ne peut recevoir aucun *Free-Masson*, qu'il n'ait atteint l'âge de 25 ans; qu'on n'en peut recevoir que cinq à la fois dans un même jour; que personne ne peut être reçu membre d'une loge particulière qu'après lui avoir été annoncé un mois d'avance, pour donner le tems de s'informer de ses mœurs et de sa capacité; qu'il ne peut être admis qu'avec l'approbation unanime de tous les confrères de la loge; qu'à sa réception dans la loge, il (*c*) doit faire un présent honnête aux confrères qui assistent à cette réception. Le nouveau frère donne en entrant une espèce de denier à Dieu, qui, à ce qu'il semble, est plus ou moins considérable, et tel que ce frère le juge à propos. Cet argent entre dans la caisse de la loge, et sert à augmenter les fonds destinés pour les besoins des pauvres frères.

Il y a aussi des règlemens plus détaillés, qui tendent à entretenir la correspondance fraternelle de toutes ces loges, et leur relation mutuelle; d'autres, pour entretenir la subordination des membres et leur soumission aux lois de la confrairie; d'autres, pour faire des remontrances, en cas de besoin, aux officiers généraux, et même au Grand-Maître; d'autres, pour entretenir l'uniformité des usages, etc., dans toutes les loges.

La grande loge, où le Grand-Maître préside en personne, juge en dernier ressort; et c'est là aussi que l'on fait une révision de l'état de toutes les loges, et en un mot de tout ce qui concerne la confrairie. Enfin, c'est là qu'on fait un dernier appel, comme il a été déjà dit. Je passe d'autres rè-

---

(*a*) On lui donne le mot à sa réception.

(*b*) *The honour of the worshipful fraternity.*

(*c*) L'Anglais dit : *is decently to cloath the lodge, that is all the brethren present.* Cela se réduit, dit-on, à une paire de gants que l'on donne à chaque Confrère.

glemens touchant la caisse générale et les trésoriers de la confrairie; ce qu'on doit observer pendant l'absence ou la maladie de quelqu'officier général; l'assemblée générale de toutes les loges de Londres, laquelle se doit faire tous les ans en cérémonie, et avec les réjouissances convenables. C'est une fête solennelle.

Le Grand-Maître a le droit de nommer son successeur; mais l'élection ne se fait qu'avec l'approbation unanime des confrères.

Voici la cérémonie qu'on observe pour former une nouvelle loge. Le Grand-Maître et ses officiers, etc., étant assemblés en corps pour donner leur consentement, le (*a*) subdélégué présente d'abord à ce Grand-Maître le sujet qui doit être élu Maître de la nouvelle loge, et lui dit à peu près en ces termes : *Très-respectable Grand-Maître*, « les frères ici présens » demandent la permission de former une nouvelle loge, et de lui choisir » un maître; et, pour cet effet, je vous présente le frère NN, comme très- » capable d'administrer cette charge, et comme zélé défenseur des intérêts » d'un confrairie répandue par toute la terre ». A cela (*b*), Son Excellence répond après avoir placé le candidat à sa gauche : Je consens et approuve que ces frères se réunissent et forment entr'eux une loge; et, se tournant ensuite vers le candidat, il ajoute : « je vous y établis pour maître, ne dou- » tant point que vous ne donniez des preuves de votre zèle et de votre ca- » pacité dans cette charge, et que vous ne *cimentiez* cette nouvelle loge » avec toute la probité possible ». A cela, le maître répond qu'il se soumet à tous les devoirs de la maîtrise, et qu'il s'en acquittera de la manière que tous les autres maîtres l'ont fait de tout tems. Suivent quelques cérémonies et usages que le Grand-Maître emploie pour l'installation; mais on ne nous dit pas en quoi ils consistent. C'est un mystère. Seulement on sait qu'on présente à cet officier nouvellement installé les constitutions et les statuts de la confrairie, et qu'on lui met entre les mains pièce par pièce les instrumens qui marquent sa dignité; après quoi tous les membres saluent et félicitent cet officier; ce qui ne se fait pourtant qu'après avoir solennellement remercié Son Excellence.

Les autres officiers de la loge sont élus et installés avec les mêmes cérémonies. En certains tems, et, lorsque le maître le juge à propos, les *Free-Massons* doivent chanter en chœur une chanson, qui contient l'histoire de la Maçonnerie. Ce terme me paraît ici trop expressif pour lui en substituer un autre qui soit plus français. On y repasse en général les merveilles de l'ancienne Maçonnerie, et des héros de la confrairie. Une des strophes sert à exhorter sagement les *Free-Massons à profiter des malheurs de l'indiscret Samson, dont la réputation fit naufrage* auprès d'un écueil où se sont perdus bien d'autres héros. La strophe finit par cette curieuse remarque : *il* (Samson) *n'a jamais été nommé* (*Free-*) *Masson.*

Cette chanson, qui est toute pleine d'un enthousiasme véritablement anglais, est divisée en cinq chauts. A la fin du premier, on fait une pause pour boire à la santé du Grand-Maître. On en fait autant au chant suivant pour le maître, etc. A la fin du troisième, on porte la santé des souverains, de la noblesse, du clergé, des communautés, etc., qui ont contribué à étendre et faire fleurir cette illustre confrairie. Après la quatrième, on bo-

(*a*) *The deputy Grand-Master.*
(*b*) Le Grand-Maître.

nore de même le verre à la main la mémoire de tous ceux qui ont fait revivre le bon goût du siècle d'Auguste.

La dernière strophe du dernier chant invite à boire à la ronde la santé de tous les confrères, et à faire retentir partout le nom du Grand-Maître. A quoi tous les confrères présens font chorus.

On trouve trois autres chansons dans le recueil qui me fournit ces particularités touchant la confrairie des *Free-Massons*. Le lecteur jugera des autres par l'extrait que j'ai donné de la première.

J'aurais peut-être dû rendre les termes anglais de *Master of the Lodge* par ceux-ci : le président de la loge ; mais celui de maître m'a semblé plus convenable, à cause que la confrairie fait une allusion continuelle de ses travaux à ceux des maçons : et, par cette même raison, j'aurais peut-être mieux fait de me servir du terme de *manœuvre*, au lieu de celui d'*apprenti*.

6°. *Sur Pontien de Hattem.*

On a été choqué de ce que j'ai dit de *Pontien de Hattem* : qu'il imagina ses nouveaux dogmes sous les influences des brouillards contagieux de son pays. Mais, pour justifier cette expression, et combien l'air influe sur la manière de penser, chacun n'aurait qu'à se consulter soi-même. Je pourrais même citer divers écrivains, Anglais, Hollandais et Français pour garans de ce que j'avance. Quoi qu'il en soit, je dois apprendre au public, de la part de mes censeurs, que *Pontien de Hattem* était un homme de très-bonne humeur et d'un esprit très-délié.

7°. *Sur M. le Clerc.*

Passons à M. *le Clerc*. On s'est plaint de la note qui le concerne, et ces plaintes ont attiré sur l'auteur une grêle d'invectives. Enfin, peu s'en est fallu qu'on n'ait lâché sur lui quelques levriers de la République des Lettres. De quoi se plaignent les aveugles admirateurs de cet illustre savant ? C'est d'avoir osé distinguer en lui la grandeur du génie et les faiblesses de l'humanité ; c'est de n'avoir pas consacré indifféremment ses vertus et ses défauts, selon l'usage des faiseurs d'éloges ; c'est d'avoir, s'il faut ainsi dire, osé montrer en détail à la postérité un des plus grands hommes du siècle, un héros qui était composé de perfections et d'imperfections comme tous les autres héros des Siences et des Belles-Lettres, les *Erasmes*, les *Scaligers*, les *Grotius*, les *Saumaises*. Il a été permis aux Grecs et aux Romains de dire le bien et le mal de leurs grands hommes : le sera-t-il moins aujourd'hui ? et la vérité doit-elle vieillir avec les modes ?

FIN DU TOME QUATRIEME.

TABLE
DES MATIERES
CONTENUES DANS CE VOLUME.

AVERTISSEMENT. *Pag.* 1
VIe. DISSERTATION. De la religion des Anglicans ou Episcopaux. 3
VIIe. DISSERTATION. Cérémonies et usages de l'Eglise Anglicane. 47
Cérémonies et usages religieux des Anglicans. 50
Usages dans les Sacremens, etc., selon l'Eglise Anglicane. 87
Planche N°. 1. La Communion des Anglicans à Saint-Paul. 91
——— N°. 2. Le Serment de la fille qui se trouve enceinte. Le Baptême domestique. Convoi funèbre des Anglais. 93
Planche N°. 3. Le Mariage clandestin. Cérémonies funèbres domestiques chez les Anglais. 97
VIIIe. DISSERTATION, contenant ce qui concerne la Discipline ecclésiastique des Presbytériens. 111
Abrégé de la Discipline des Puritains. 125
DISSERTATION sur la Religion des Quakers. 129
Planche N°. 4. Assemblée des Quakers à Londres. Assemblée des Quakers à Amsterdam. 137
Croyance des Quakers. 152
DISSERTATION, contenant une description historique de plusieurs sectes et assemblées fanatiques peu nombreuses ou peu connues, ou qui ont cessé d'exister. 163
Camisars des Cévènes. 169
Frères de la Rosecroix. 174
Bohémiens. 181
Prophètes ou Convulsionnaires d'Angleterre. 186
Convulsionnaires de France. 193
Planche N°. 5. Le Cimetière de Saint Médard. Différentes agitations des Convulsionnaires. 194
Lettre d'un Philosophe sur les miracles de l'abbé Pâris, et les convulsions, etc. 199
DISSERTATION sur la Religion des Anabaptistes. 211
Planche N°. 6. Monnaies et médailles frappées par les premiers Anabaptistes. 216

Pag.

Les Mennonites. 224

Planche N°. 7. Anabaptiste de Oost-Frise. Quakeresse qui prêche. Quaker d'Amsterdam. Anabaptiste d'Amsterdam. 226

Planche N°. 8. Le Baptême des Mennonites. La bénédiction qui suit le Baptême. 232

Planche N°. 9. La Cène des Anabaptistes (première figure). Idem (2°. figure). 234

Dissertation sur les Adamites. 235

Planche N°. 10. Assemblées nocturnes des Adamites. Adamites d'Amsterdam. 238

Planche N°. 11. Procession des Flagellans. 239

Dissertation sur les Préadamites. 241

Dissertation générale sur plusieurs sectes mystiques modernes. 255

Les Labadistes. 279

Planche N°. 12. Les Free-Massons. 284

Supplément à ce qui concerne le Quiétisme. 293

Déclaration du P. la Combe à M. l'Évêque de Tarbes. 308

Dissertation qui contient la discipline des Polonais, connus aussi sous les noms d'*Unitaires*, *Antitrinitaires*, *Sociniens*, etc. 325

Dissertation sur les usages, etc., de ceux que l'on appelle en Hollande *Collégiens* et *Rhimbourgeois*. 363

Planche N°. 13. Assemblée de ceux qu'on appelle *Collégiens* à Amsterdam, et leur Cène à Rynsburg. 368

Planche N°. 14. Le Baptême de Rhimbourg. 372

Dissertation qui contient des particularités touchant le Déisme et les dogmes d'une secte accusée de libertinage et de Déisme, etc. *Ibid.*

FIN DE LA TABLE.

AVIS AU RELIEUR,

Pour placer les Planches contenues dans ce quatrième Volume.

Pl. double N° 1.	*Pag.* 91	Planche N° 8.	*Pag.* 232
Pl. double N° 2.	93	N° 9.	234
N° 3.	97	N° 10.	238
N° 4.	137	Pl. double N° 11.	239
N° 5.	194	Pl. double N° 12.	284
N° 6.	216	N° 13.	368
N° 7.	226	Pl. double N° 14.	372
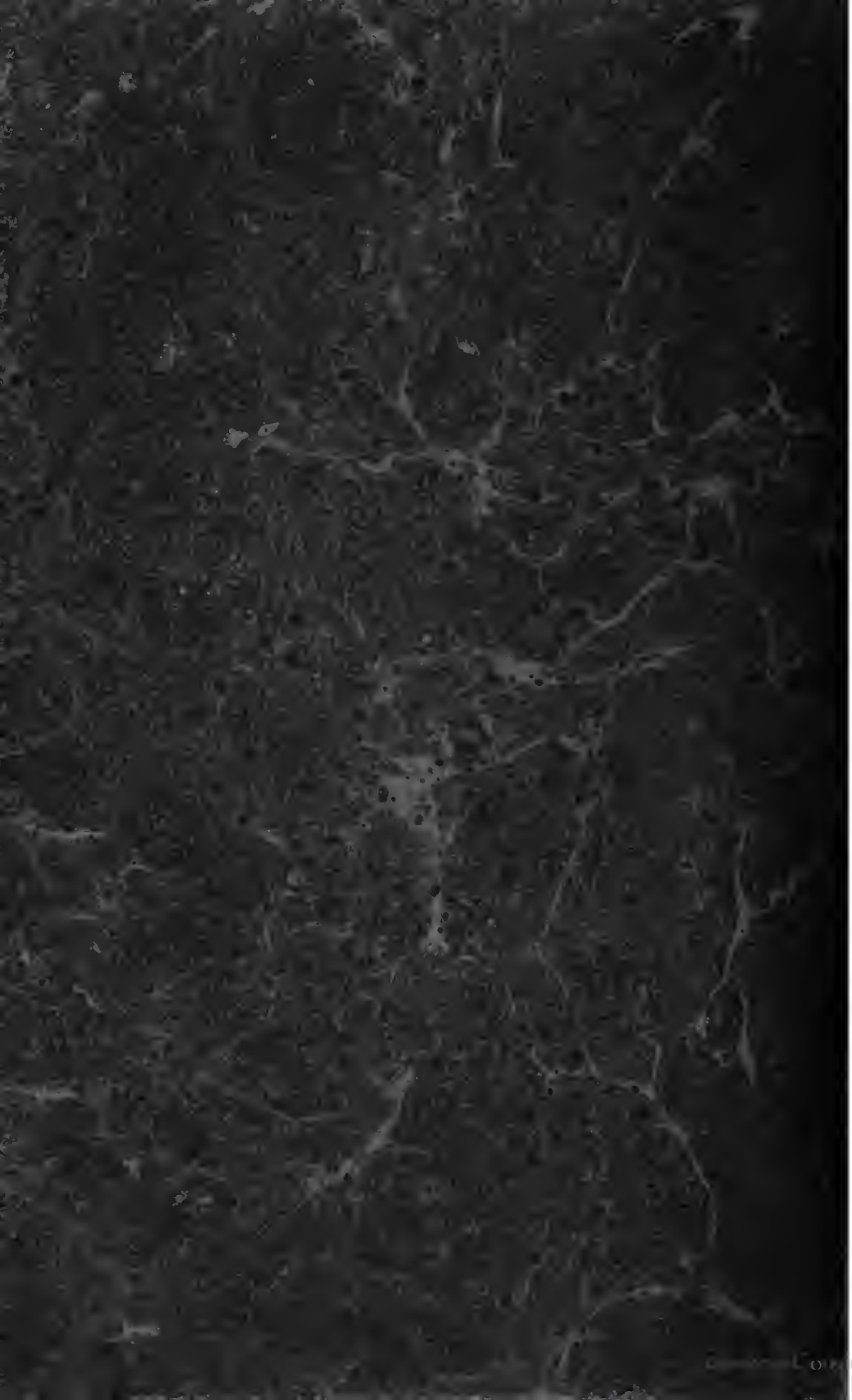
82120